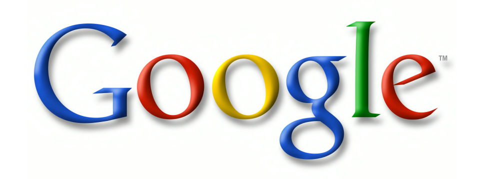
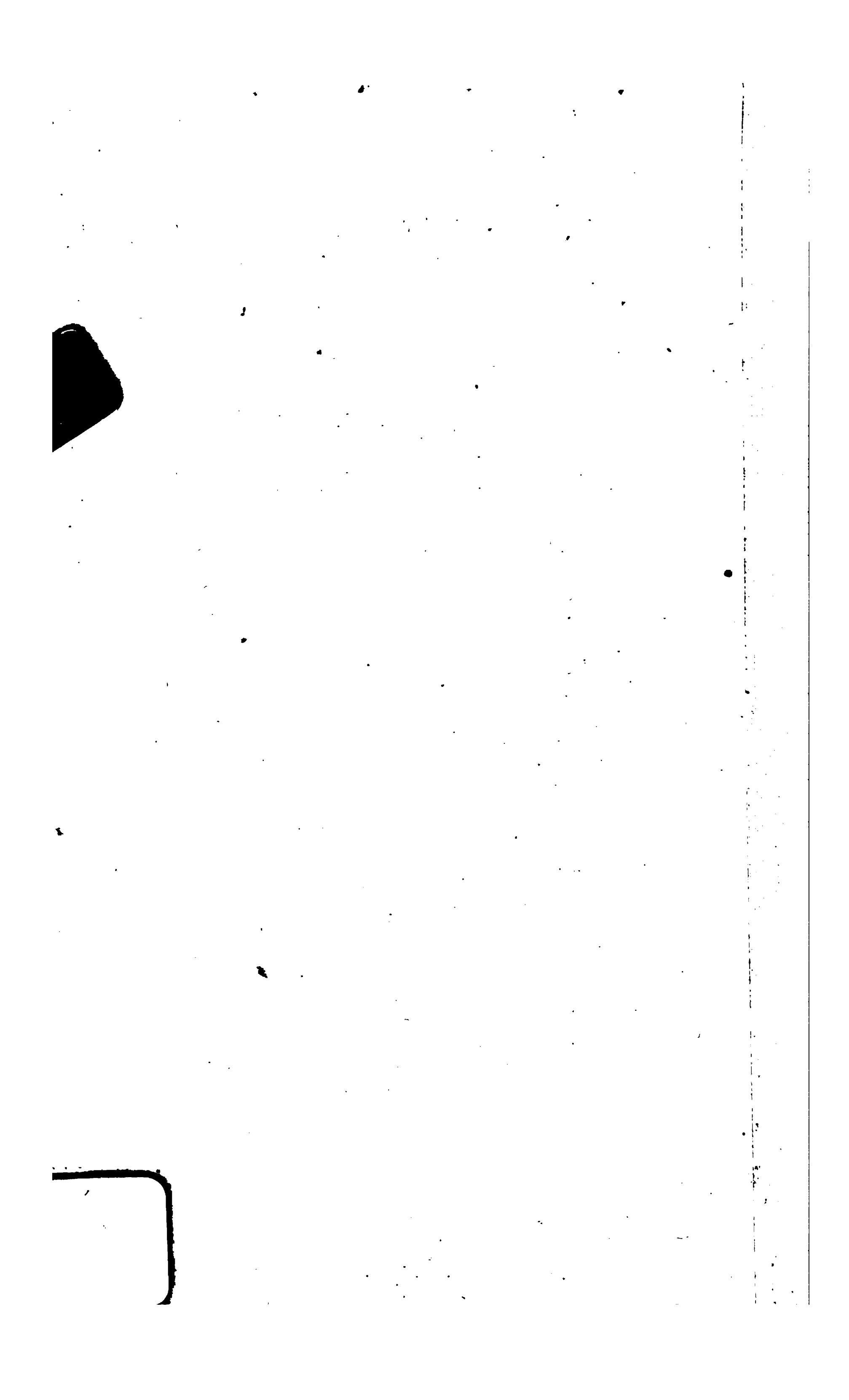






HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME SEPTIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES GAULOIS

JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI

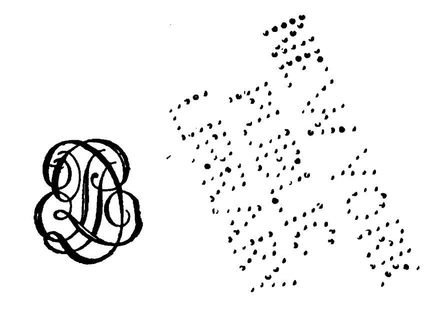
PAR ANQUETIL

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE.

TOME SEPTIÈME.

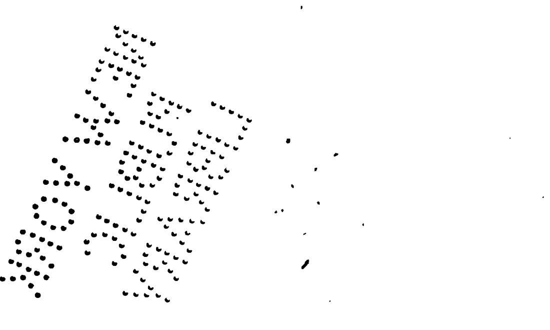


A PARIS

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.

M. DCCCXIX.



HISTOIRE

DE FRANCE.

SUITE DE LA BRANCHE DES BOURBONS.

CONTINUATION DU RÈGNE DE LOUIS XIII.

PENDANT que Richelieu se couvroit de gloire, des soucis cuisants et des inquiétudes dévorantes fanoient les lauriers qui ombrageoient sa tête. Le nuage s'épaississoit entre la reine mère et lui, et les noires vapeurs de la jalousie obscurcissoient la bonne intelligence qui avoit jusque-là régné entre eux. La désunion commença par une manière différente de penser sur les affaires d'état. Elle trouvoit mauvais qu'il eût des sentiments autres que les siens, plus mauvais encore qu'il osât les soutenir. L'ancienne régente ne pardonnoit pas à son protégé une certaine froideur qu'elle croyoit apercevoir pour la conclusion du mariage de Gaston avec une Florentine. A la vérité, le ministre faisoit extérieurement tout ce qu'elle vouloit à cet égard ; mais quand elle se croyoit près de réussir, des difficultés imprévues venoient traverser ses desseins. Marie, qui avoit gouverné, qui savoit par conséquent comment on repousse souvent d'une main ce qu'on appelle de l'autre, étoit singulièrement piquée de ces obstacles. Son dépit aug- 1628.

1629. menta à l'occasion d'une entreprise qu'elle regarda comme imaginée exprès pour faire triompher Marie de Gonzague des Médicis ses parentes (1).

Excité par la France, et favorablement disposé par les négociations habiles de l'ambassadeur Saint-Chaumont, Vincent II de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, arrière-petit-fils de Frédéric, premier duc de Mantoue, avoit laissé en mourant ses états à son plus proche héritier mâle, Charles de Gonzague, duc de Nevers, et il avoit consolidé ses droits en mariant, la veille de sa mort, Marie de Gonzague, fille du duc François, son frère aîné, et de Marguerite, fille du duc de Savoie, avec le prince de Réthel, fils du duc de Nevers. L'empereur et le roi d'Espagne, qui vouloient conserver en Italie la supériorité dont ils jouissoient, appuyèrent d'abord les prétentions du duc de Guastalle, qui descendoit d'un frère cadet de Frédéric; puis ils se liguèrent pour partager l'héritage avec le duc de Savoie, qui prétendoit au Montferrat en vertu des droits surannés d'Aymon, l'un des ducs ses aïeux, lequel avoit épousé une princesse de cette maison; droits déja reconnus invalides lorsque le premier duc de Mantoue épousa l'héritière du Montferrat, et en dernier lieu, à la mort du frère aîné de Vincent. Le duc de Nevers, pressé par des concurrents si redoutables, réclama le secours de la France. Pendant le siége de la Rochelle, on s'en tint à la négociation, pour tâcher d'empêcher la maison d'Autriche de s'emparer des états contestés: mais après cette conquête, le conseil de France agita sérieusement l'alternative de secourir efficacement le duc de Nevers ou de l'abandonner. Si la reine mère

(1) Aubery, Histoire, t. I, p. 137.

n'avoit pas nourri une animosité secréte contre ce duc, et sur-tout contre sa fille, à cause de l'attachement de Gaston, elle n'auroit pas hésité de conseiller sa défense, dans un temps où son fils se voyoit une armée aguerrie, prête à se porter par-tout où on voudroit : mais le cardinal de Bérule, confident de Marie, et qu'on savoit n'agir que par la volonté de la reine, parla fortement dans le conseil contre cette expédition. Il dit que l'armée du roi, qu'on vantoit tant, étoit affoiblie et harassée ; qu'il faudroit commencer la guerre par emporter le passage des Alpes, pendant que les rigueurs d'un printemps froid et pluvieux ajouteroient encore aux difficultés naturelles ; que cette seule entreprise pourroit détruire en une campagne les principales forces du royaume ; qu'il étoit à craindre qu'alors la maison d'Autriche ne s'ébranlât et ne vînt heurter de tout son poids la France, rendue incapable de soutenir le choc. Richelieu, qui faisoit profession de ne pas craindre ce colosse, réfuta hautement ces raisons, et conclut à la guerre. Il traça au roi un plan d'opérations aussi solide que brillant, et promit au monarque que, vainqueur de la Savoie, il le raméneroit la même année triompher du reste des huguenots dans les Cevennes. Le roi goûta cet avis et partit au mois de janvier pour l'Italie. Il avoit d'abord destiné le commandement de l'armée à son frère. Un accès de jalousie lui fit changer de résolution. Il arriva au pied des Alpes au commencement de février, à la tête de vingt-quatre mille hommes de pied et de deux mille cinq cents chevaux, ayant sous lui les maréchaux de Toiras, de Créqui, de Bassompierre et de Schomberg. Richelieu, qui l'accompagnoit aussi, préparoit les voies à la victoire par les armes de la négocia-

1629.

1629. tion. Mais, comblé des distinctions les plus flatteuses par le monarque, il étoit déja intérieurement disgracié de la reine mère (1).

Elle n'avoit pu s'empêcher de lui marquer par ses manières et des propos indirects qu'elle nourrissoit au fond de son cœur du ressentiment contre lui: de son côté, il faisoit sentir à la princesse qu'il s'apercevoit de son refroidissement; mais respectueusement il en rejetoit la cause sur les insinuations de ses ennemis. On s'expliqua; le roi intervint; on eut l'air d'accéder à une réconciliation; mais bientôt une brouillerie plus importante éclata: la reine voulut ôter au cardinal la surintendance de sa maison; Louis s'en mêla encore. Ce fut dans les conversations qu'il eut à ce sujet avec sa mère qu'elle lui avoua qu'elle avoit toujours reconnu dans le cardinal des talents propres à l'administration du royaume, mais qu'elle n'en vouloit pas pour le gouvernement de sa maison; témoignage précieux de la part d'une femme mécontente (2).

Il s'en falloit bien que Richelieu pût en rendre d'elle un pareil. Les démarches de la reine mère, loin d'être une suite de son affection pour l'état, n'étoient subordonnées qu'à sa passion. Quelques troupes de François envoyées d'avance en Italie pour tenir les Espagnols en échec ayant été battues, elle en triompha ouvertement, et dit avec complaisance que jamais le duc de Nevers ne réussiroit. Au lieu de la douceur qui gagne et persuade, elle employa le ton absolu et la violence, pour rompre tout commerce entre Gaston son fils et

(1) Mémoires d'Aubery, t. I, p. 317. — (2) Mémoires rec. t. VI, p. 429 et 591. Test. polit. t. I, p. 12. Mémoires de Monsieur, p. 115. Aubery, Histoire, t. I, p. 137.

Marie de Gonzague, fille du duc. Il arriva de là que les femmes et les jeunes gens s'empressèrent de fournir aux amants les occasions de se voir et de se parler: on les abouchoit dans des fêtes publiques, des parties de chasse, des rendez-vous auxquels on donnoit un air fortuit, des visites et jusqu'à des rencontres dans les églises, sous prétexte de dévotion. La reine se crut jouée : son caractère emporté s'enflamma. Elle fit commander à son fils, de la part du roi, de cesser ses assiduités auprès de Marie ; et voyant que ce moyen ne suffisoit pas, elle donna brusquement l'ordre d'arrêter la princesse. Celle-ci étoit redemandée alors par son père, et le jeune prince se proposoit de l'enlever dans la route, et de sortir avec elle du royaume, lorsque le premier jour de son voyage, au commencement d'une nuit sombre, cette jeune personne se vit environnée par une escorte effrayante, séparée de ses femmes, et transportée avec une seule d'entre elles dans une chambre grillée du château de Vincennes, qu'on n'avoit pas eu le temps de meubler. Elle n'y trouva ni lit, ni feu, ni aliments ; et le premier coup-d'œil lui présenta toute l'horreur d'une affreuse prison (1).

1629.

Pendant que cela se passoit, Louis forçoit les barricades qui fermoient le pas de Suze, et son ministre apportoit toute son attention à ne pas se laisser surprendre par les propositions insidieuses du duc de Savoie. Le roi et le cardinal vainquirent chacun dans leur genre. Le duc consentit à laisser passer les François par ses états : les Espagnols levèrent le siége de Casal, capitale du Montferrat; et, adhérant au traité signé à Suze avec

(1) Bassompierre, t. III, p. 173.

1629. le duc de Savoie, ils promirent de laisser en paix le duc de Mantoue. Après cette expédition, qui fut brusque et courte, et pendant laquelle la paix fut encore signée à Suze avec l'Angleterre, Louis, selon la prédiction de son ministre, revint dans les provinces où les huguenots conservoient des retraites. A l'aide des secours pécuniaires de l'Espagne, ils s'y soutenoient contre le prince de Condé et le duc de Montmorency, son beau-frère, auquel Rohan avoit fait même éprouver un échec. Le roi tomba comme un foudre, saccagea, brûla et détruisit les places qui osèrent faire résistance. Les négociations du cardinal firent le reste. A l'exemple de Henri IV, il crut devoir acheter la soumission des grands par des faveurs. Le duc de Rohan reçut cent mille écus pour congédier ses troupes, mais il n'eut pas la liberté de voir le roi. Cette mortification lui fit demander la permission de se retirer à Venise. Elle lui fut accordée, mais avec des témoignages d'estime qui purent le consoler d'un exil d'où la cour le retira peu de temps après en le chargeant de missions délicates et honorables auprès des Grisons et des Suisses. Ce fut le 27 juin que la paix fut conclue à Alais avec les protestants. De ce moment, ils ne formèrent plus de corps dans l'état; leurs chefs ne furent plus que des particuliers sans autorisation légale; leurs ministres des gens de lettres sans priviléges. Le gouvernement ne se lia point avec eux par des traités: il ne conserva à leur égard que des engagements de bonté; et les réglements faits à leur sujet furent des ordres absolus, émanés de l'autorité souveraine, et non des conditions stipulées comme auparavant, pour ainsi dire, d'égal à égal. Ce fut, remarquent les histo-

riens, le plus beau moment du ministère de Richelieu, 1629.
parceque la France triomphoit au-dehors et au-dedans; que les ennemis extérieurs publioient eux-mêmes la supériorité des lumières du cardinal, et que les calvinistes, en soupirant sur les débris de leurs forteresses renversées par ses ordres et sous ses yeux, ne pouvoient s'empêcher d'ailleurs de reconnoître son affabilité, sa facilité à adopter tous les moyens de douceur, et sa fidélité sur-tout à exécuter ses promesses (1).

En arrivant à Paris, Richelieu trouva que les premières froideurs de la reine mère étoient devenues de la haine. Elle avoit eu le chagrin de voir que sa dureté à l'égard de la princesse Marie n'étoit pas approuvée du roi; elle auroit voulu que son fils applaudît publiquement à sa conduite; et au contraire il lui envoya de l'armée des remontrances, à la vérité secrètes et respectueuses, mais très sensibles sur l'éclat imprudent qu'elle s'étoit permis. Tout ce qu'on crut pouvoir donner à sa dignité, ce fut de lui laisser à l'extérieur l'honneur de raccommoder ce qu'elle avoit gâté. Ainsi on convint que Gaston iroit faire des excuses et des promesses à sa mère, et lui demander la liberté de la princesse: elle l'accorda, mais de mauvaise grace; et elle demeura si courroucée contre le cardinal, qu'elle ne put s'en taire. Il auroit dû, disoit-elle, la soutenir dans cette affaire, et déterminer en sa faveur l'esprit du roi, qu'il tournoit à sa volonté. Sur ce principe, elle s'en prit à lui du chagrin que lui causoit la mortification qu'elle avoit essuyée, et quand il parut à la cour, elle le reçut très mal. Cette fois, les négociations n'y

(1) Merc. t. XV.

1629. firent rien; et l'aigreur en vint au point que le prélat commanda à la marquise de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon, sa niéce, et à tous les parents et amis qu'il avoit placés dans la maison de la reine, de se tenir prêts à en sortir, parcequ'il en alloit quitter la surintendance. Louis fut obligé de se mêler de cette brouillerie: en partie par insinuation, en partie par autorité, il modéra la colère de sa mère, qui crut accorder beaucoup en souffrant que Richelieu eût la liberté de se présenter devant elle. Le roi dédommagea le cardinal de ces tracasseries, en lui accordant un surcroît de confiance et le titre de principal ministre.

Le duc de Savoie ne fut pas fidéle au traité de Suze: il ouvrit de nouveau ses états aux renforts espagnols. Le duc de Mantoue se trouva pressé dans sa capitale, et il fallut recommencer une guerre qu'on croyoit finie. Ce qui enhardissoit Charles-Emmanuel, c'est qu'il savoit la mésintelligence de la cour de France. Marie de Médicis ne cessoit de dire qu'il étoit honteux de risquer de mettre l'Europe en feu pour protéger un petit prince d'Italie, aux dépens du père de son gendre. D'ailleurs la conduite de Monsieur étoit très propre à faire tirer des conjectures peu avantageuses aux intérêts des Gonzagues. En jeune homme trop maître de ses volontés, et qui ne connoît ni frein ni bienséance, il donna dans des parties de plaisir de toute espèce, et même de débauche crapuleuse: et quant le roi revint, soit honte de sa vie licencieuse, soit crainte des reproches, Gaston évita la présence de son frère, et se mit à errer, sans trop savoir où il iroit. Son incertitude le mena sur la frontière de Lorraine. Le duc l'invita à sa cour: il s'y rendit, et dans une cour ornée de princesses belles et

enjouées, ce fut une nouvelle occasion pour lui de déployer les agréments de la galanterie françoise. Marguerite, sœur du duc, fixa sur-tout son attention. Aussi ce ne fut qu'à regret qu'il céda aux ordres du roi, qui le rappeloit, et aux remontrances du duc de Lorraine, que le monarque menaçoit, si son frère ne revenoit pas. Pour opérer ce retour, on envoya des négociateurs qui convinrent avec Monsieur d'une somme pour payer ses dettes, et d'une augmentation d'apanage. Ils accordèrent aussi à ses confidents des gratifications, des dignités, des pensions, mais sous la condition expresse qu'ils ne donneroient à leur maître que de bons conseils, et qu'ils répondroient de ses démarches. Il ne fut pas question, dans ce traité, de la princesse Marie de Gonzague; Marguerite l'avoit fait oublier. On dit que Gaston en avoit fait d'ailleurs le sacrifice à sa mère, dont il regagna ainsi les bonnes graces. Le duc de Nevers, dont les vœux secrets sans doute étoient pour une alliance qu'il devoit considérer comme le gage d'un secours assuré, trouva, à ce défaut, une ressource non moins certaine dans la politique de Richelieu (1).

1629.

Ce ministre jugea qu'au moment où la France commençoit à se relever du discrédit dans lequel elle étoit tombée en Europe, il lui seroit très préjudiciable de se laisser manquer par le duc de Savoie. Il détermina donc le roi à pousser cette guerre avec vigueur; et afin que rien ne retardât les opérations, soit lenteur des recrues, ou défaut d'approvisionnements ou de finances, il fut résolu que le monarque commanderoit en personne. On desiroit que la reine mère restât à Paris, en qualité de

(1) Mémoires d'Orléans, p. 101. Mém rec. t. VII, p. 4.

1629. régente, comme elle avoit fait pendant la première expédition ; mais elle s'y refusa, pour montrer qu'elle n'approuvoit pas celle-ci. Elle voulut même suivre son fils, sous prétexte que sa santé pouvoit être considérablement altérée par les fatigues de la guerre et la chaleur du climat où elle se feroit. Mais son véritable motif étoit le dessein de contrarier le cardinal, qui ne conseilloit au roi d'aller à la guerre, disoit la reine mère, que pour le posséder seul et tout entier. La jeune reine voulut être aussi du voyage, pressée, dit-on, par un motif de jalousie que lui avoit inspirée l'attachement d'estime que le roi témoignoit à mademoiselle de Hautefort. Quant à Monsieur, comme on étoit sûr de lui, par les engagements pris avec ses confidents, payés pour lui donner des conseils concertés, on l'attacha à l'armée d'observation laissée sur les frontières de la Lorraine, ayant sous lui le maréchal de Marillac. Ces précautions prises, le cardinal, précédant le roi, partit le 29 décembre, revêtu du titre de lieutenant-général représentant la personne du roi, et accompagné du cardinal de La Valette, du duc de Montmorency et des maréchaux de Bassompierre et de Schomberg, qui devoient prendre ses ordres (1).

1630. La campagne s'ouvrit par des négociations. Le duc de Savoie prétendoit demeurer neutre, et sous ce prétexte se refuser à laisser les passages libres pour gagner Casal, assiégée de nouveau par les Espagnols, que commandoit le célèbre Ambroise Spinola. Avec le but que se proposoit la France de secourir le duc de Mantoue, il étoit impossible d'accéder à un pareil desir : les hos-

(1) Motteville, t. VI.

tilités commencèrent donc, et Pignerol fut emporté par les François; mais l'approche des Impériaux et des Espagnols ne permit pas de pousser plus avant. Le roi, ayant laissé la cour à Lyon, arrivoit alors à Grenoble. Il y reçut un envoyé du pape qui se proposoit pour médiateur. C'étoit Jules Mazarin : mais comme il demandoit la restitution de Pignerol, on ne donna pas de suite à ses ouvertures, et le roi s'attacha à se procurer, en Savoie et en Piémont, des dédommagements aux pertes de son allié dans le Mantouan, où sa capitale venoit d'être surprise, et dans le Montferrat, où il ne lui restoit plus que Casal. Charles-Emmanuel mourut sur ces entrefaites; mais quoique Victor-Amédée, son fils, fût beau-frère du roi, l'objet de la guerre n'étant pas changé, elle n'en continua pas moins, et ce fut un grief de plus dans le cœur de la reine mère contre le cardinal. Le duc de Montmorency, qui, avec des troupes inférieures en nombre, venoit de battre les alliés à Veillane, s'empara encore du marquisat de Saluces; mais pour dégager Casal, où le brave Toiras se défendoit toujours, on attendoit de l'armée de Marillac un renfort qui n'arrivoit point, ce qu'on attribuoit aux conseillers de la reine mère. Toiras, réduit presque aux dernières extrémités, fut obligé de composer avec les Espagnols. Il leur abandonna la ville, et promit de remettre la citadelle à la fin d'octobre, s'il n'étoit pas secouru avant ce terme. 1630.

Une puissante diversion dans le nord de l'Allemagne le sauva, et ramena même la paix en Italie. Le roi de Suéde, Gustave-Adolphe, se chargeoit alors du rôle important que le roi de Danemarck, battu par Tilly et Walstein, généraux de l'empereur, avoit été obligé

1630. de quitter l'année précédente, par le traité de Lubeck, auquel Ferdinand avoit refusé de laisser concourir Gustave, qu'il traitoit d'usurpateur. C'est la troisième époque de la guerre de trente ans. Petit-fils de Gustave Wasa, et fils de Charles IX, qui avoit été porté sur le trône par la soustraction d'obéissance des Suédois à l'égard de Sigismond, déja roi de Pologne, et son neveu, dont les efforts pour rétablir la religion catholique en Suède avoient aliéné l'esprit des Suédois, Gustave à son avénement s'étoit trouvé engagé dans les guerres qui avoient été la suite de la déposition de Sigismond. Toujours vainqueur, il offroit en vain la paix au vaincu, que les secours de Ferdinand achevèrent de fixer dans son opiniâtreté. Accablé cependant près de Marienbourg, en Prusse, Sigismond consentit à une trève de six ans, et Gustave, libre enfin de demander raison des mépris, des hauteurs et des secours de Ferdinand, se déclara hautement comme le protecteur de la liberté germanique, et sur-tout comme le défenseur du protestantisme opprimé, qu'un édit de restitution, de l'année précédente, dépouilloit de tous les biens ecclésiastiques usurpés depuis la résignation de Charles-Quint. L'entrée de Gustave en Allemagne, qui eut lieu à la fin de juin, fut le salut du duc de Mantoue. L'empereur, afin de pouvoir rappeler les troupes qu'il avoit en Italie, signa, le 13 octobre, à Ratisbonne, un traité par lequel il promettoit d'investir le duc de Nevers des duchés de Mantoue et de Montferrat, sauf quelques districts qui étoient abandonnés aux ducs de Savoie et de Guastalle. La France s'obligeoit de son côté à restituer ses conquêtes sur Amédée, et à ne former aucune alliance avec les ennemis de la maison d'Autriche.

Ce traité, destiné à subir tant d'interprétations, y fut soumis dès sa naissance. Aussitôt qu'il fut connu aux armées, le maréchal de Schomberg refusa de s'y conformer, sur ce que les délais fixés à la retraite des ennemis obligeoient les François à prolonger d'autant leur séjour en Italie, et à s'y voir exposés aux incommodités de la faim, aux maladies et aux rigueurs de l'hiver. Il fit proposer aux Espagnols l'évacuation commune des pays contestés, et leur remise immédiate au duc de Mantoue. Le négociateur étoit Jules Mazarin, si fameux depuis, et qui alors, sans autre titre que d'être attaché à la légation du nonce Pancirole, qu'Urbain VIII avoit chargé de procurer la paix dans ces contrées, ne cessoit de se transporter d'une armée à l'autre pour rapprocher les chefs, et prévenir l'inutile effusion du sang de tant de braves. Au refus du marquis de Sainte-Croix, qui remplaçoit Spinola, mort depuis la convention de Casal, Schomberg, que le maréchal de Marillac venoit enfin de rejoindre, donna ordre d'avancer sur les retranchements espagnols. Les François n'en étoient plus qu'à six cents pas, et déja les enfants perdus étoient aux mains, lorsque l'infatigable Mazarin, après avoir enfin déterminé Sainte-Croix à céder, sortit tout-à-coup des retranchements espagnols, et, le chapeau à la main, bravant le péril et les balles qui siffloient autour de lui, s'écria de toute sa force: *La paix, la paix. Point de paix, point de Mazarin*, répondoient les soldats françois, excités par leur ardeur martiale. Mais le général, plus prudent, fit faire halte. Les chefs s'avancent des deux parts entre les deux armées, ils s'embrassent, et Mazarin leur fait signer l'accord desiré par Schomberg. Il s'exécuta dès le lendemain:

1630.

1630. la majeure partie des François rentra en France; le reste demeura en Piémont sous Toiras, qui fut fait maréchal de France, ainsi que le duc de Montmorency.

Dès les premières opérations militaires de cette campagne, Emmanuel, également habile et aux travaux du camp et aux intrigues du cabinet, connoissant la tendresse de Marie de Médicis pour Christine, sa fille, belle-fille du duc, avoit fait écrire par cette princesse à sa mère des lettres remplies de plaintes amères contre le ministre: elle disoit qu'il rejetoit les propositions les plus raisonnables, et qu'on pouvoit juger que son intention étoit de réduire son beau-père au désespoir, afin de l'obliger de se commettre avec le roi, au hasard de perdre ses états. La répugnance que Marie avoit pour cette guerre, et ses autres préventions, lui rendirent ces imputations croyables. Elle jura la perte du cardinal, et associa à sa haine tous ceux que différents intérêts réunissoient contre le prélat (1).

Les principaux furent les deux frères Marillac, l'un maréchal de France, l'autre garde des sceaux et surintendant des finances. Ils avoient tous deux été élevés aux emplois par le cardinal, à la recommandation de la reine mère. Malheureusement pour eux ils préférèrent la faveur de leur protectrice à celle du ministre, et se laissèrent aller à la tentation de le supplanter. Aidée de ces deux hommes, la reine entreprit une guerre ouverte contre le cardinal; et non contente de faire souffler sans cesse aux oreilles du roi, par tous ceux qui l'entouroient, des plaintes contre son mi-

(1) Journal de Richelieu, t. I, p. 80. Lumières pour l'histoire de France, p. 240.

nistre, elle résolut, à l'aide de ses auxiliaires, de lui enlever son plus ferme appui auprès de Louis, la réussite dans ses entreprises (1). 1630.

Richelieu fut presque toujours en état de prouver à son maître que, pendant qu'il ne travailloit que pour l'honneur de la France, ses ennemis employoient contre lui des moyens odieux, plus nuisibles au royaume qu'à lui-même. Cette différence indique la cause de ses succès et de leurs revers. Par exemple, dans cette circonstance, il est plus que probable que les Marillac et leur cabale eurent dessein de faire échouer le ministre dans la guerre d'Italie, qui étoit son ouvrage, pour lui enlever la confiance du roi; et que, s'ils avoient été sûrs de lui attirer quelque désavantage éclatant, ils n'auroient pas hésité d'y sacrifier la vie des soldats et l'honneur de la nation. En effet, on ne peut guère attribuer qu'à ce projet criminel l'état où se trouva réduite l'armée que commandoit le ministre: privée de l'argent que le garde des sceaux s'étoit engagé de fournir, privée de recrues qui devoient partir de l'armée de Marillac; de sorte que, s'il n'eût pas été dans les desseins du roi de voler lui-même à son secours, l'Italie seroit peut-être encore devenue le tombeau des François, en même temps qu'elle auroit été l'occasion infaillible de la chute précipitée du cardinal.

L'arrivée du roi sur la frontière ne remédia pas tout d'un coup au mal. Le premier ministre fut obligé de demander, comme en suppliant au surintendant, les fonds que celui-ci vouloit appliquer à un autre objet; et pour avoir les troupes de Marillac, qui devoient

(1) Vialart, p. 238 et 437. Mém. rec. t. VII, p. 7.

1630. renforcer l'armée d'Italie, il fallut y appeler le maréchal lui-même, et lui offrir de partager l'honneur de la victoire. Avec ces secours, le roi eut bientôt conquis la Savoie; mais cette conquête étoit à peine achevée, qu'une maladie aiguë le surprit à Lyon, où il étoit revenu pour quelques jours se délasser de ses travaux. Le danger fut extrême et donna lieu à bien des craintes et des espérances. Couché sur son lit de douleur, le monarque ne fut pas plus exempt que les autres hommes des fatigues d'esprit qu'on n'épargne pas assez aux mourants. Chacun vouloit fixer son attention et l'intéresser à tout, lui à qui tout alloit échapper. Le cardinal, ayant le plus à craindre d'une femme irritée, prête à devenir toute puissante, supplia Louis de pourvoir à sa sûreté. Le moribond fit venir le duc de Montmorency : « Promettez-moi, lui dit-il, et don« nez-moi votre parole d'honneur, qu'à la première « demande de monsieur le cardinal vous prendrez une « bonne escorte, et le conduirez vous-même à Brouage. » Le généreux Montmorency donna sa parole. Le prélat, du consentement du roi, entretenoit dans cette ville une forte garnison : il comptoit s'y dérober au premier coup de la vengeance, et se retirer de là par mer à Rome, s'il ne voyoit pas la possibilité de vivre sûrement dans son diocèse, ou même de rentrer dans les affaires dont il avoit seul la clef (1).

La convalescence de Louis rendit ces précautions inutiles; mais elle exposa de nouveau ce prince aux persécutions de toute la cour, liguée contre le prélat.

(1) Mémoires d'Aubery, t. I, p. 783. Mémoires d'Orléans, t I, p. 106. Journal de Rich. p. 80. Vialart, p. 454. Brienne, t. II, p. 9. Mercure, t. XVI. Mém. rec. t. VII, p. 282.

Qu'on se représente une mère, une épouse, joignant des plaintes accompagnées de larmes et de sollicitations pressantes aux attentions tendres dont un malade sent si bien tout le prix, et on ne sera pas surpris que le roi ait promis de congédier le cardinal. On sera moins étonné encore que, réfléchissant sur la multitude et l'importance des affaires dans lesquelles il se trouvoit engagé, il ait résolu en lui-même de tout tenter pour conserver son ministre. Il espéra de trouver le moyen de concilier les égards qu'il devoit à sa mère avec ses besoins, et il se flatta qu'elle n'exigeroit pas rigoureusement l'éloignement d'un homme si nécessaire. Ce plan étoit bien conçu, mais il falloit beaucoup de prudence pour en ménager l'exécution, et malheureusement Louis en manqua dans un point essentiel : il eut la foiblesse d'avouer au cardinal, dans un moment de confiance, les tentatives faites contre lui, de circonstancier les faits, et de nommer les personnes. Il arriva de là que Richelieu conçut et conserva une haine implacable contre ses détracteurs, et que ceux-ci, appréhendant la vengeance d'un homme si habile, crurent qu'il n'y avoit pour eux de salut que dans sa perte, et qu'ils y travaillèrent sans relâche (1). 1630.

Si la réconciliation avoit pu se faire, elle se seroit conclue pendant le retour de Lyon à Paris. Richelieu y épuisa tout l'art et toute l'adresse qui l'avoit autrefois fait estimer et aimer de Marie. Il se mit avec elle sur la Saône dans le même bateau : il fut enjoué, prévenant, attentif, complaisant, et n'oublia rien de ce qui pouvoit la guérir de ses préventions, et l'engager à lui rendre

(1) Dupleix, p. 591. Brienne, t. II, p. 21.

1630. ses bonnes graces. La reine dissimula et parut se rendre à ses desirs ; les confidents de Marie, les personnes attachées au cardinal, se traitèrent en amis. Le voyage fut très gai : mais à peine la reine fut-elle arrivée auprès de son fils, qu'elle le somma d'exécuter sa promesse et de renvoyer Richelieu, et avec lui la dame de Combalet, sa nièce bien-aimée, et tous ses serviteurs, parents et protégés, qu'elle vouloit qu'on fît disparoître de sa présence. Le roi, embarrassé, essaie encore de fléchir sa mère ; il la prie, la conjure de recevoir les excuses de la nièce, et d'agréer les prières et les promesses de l'oncle, dont il sera lui-même garant. Il engage le prélat à accorder quelque chose au ressentiment d'une femme, à prescrire des soumissions à sa nièce, et il obtient enfin qu'à ces conditions Marie les recevra tous les deux en graces.

Le 11 novembre, fête de saint Martin, jour fameux dans les fastes de l'histoire de ce temps, et qu'on a nommé *la journée des dupes*, est fixé pour cette explication, qui devoit tout raccommoder et qui brouilla tout. Madame de Combalet est admise, en présence du roi, à l'audience de la reine, qui demeuroit au Luxembourg : elle se jette à ses pieds et lui demande pardon de lui avoir déplu. Marie la reçoit froidement, et bientôt, lasse de se retenir, elle se laisse aller à toute la fougue de son caractère, l'accable de reproches et d'injures, la traite d'ambitieuse, d'ingrate, de fourbe, de femme débordée, et avec tant de pétulance, que le monarque ne peut la contenir, et est obligé de faire signe à cette dame de se retirer. Il tâche de calmer sa mère, la conjure de se modérer ; et croyant avoir trouvé un moment favorable, il appelle le cardinal. Celui-ci, qui avoit vu sortir sa

nièce toute en larmes, entre lui-même en tremblant. 1630.
Cette scène commence et finit comme l'autre. La reine, plus irritée qu'adoucie par les excuses de Richelieu, qu'elle traite de soumission hypocrite, pleure, sanglote, s'écrie que le cardinal est un perfide, un scélérat, l'homme le plus méchant et le plus détestable du royaume. « Vous ignorez ses projets, dit-elle à son fils ; « il n'attend que le moment où le comte de Soissons aura « épousé sa nièce, pour lui mettre votre couronne sur « la tête. — Mais, madame, lui disoit le roi attendri et « ému, madame, que dites-vous là? A quel excès vous « transporte votre colère? C'est un homme de bien et « d'honneur ; il m'a toujours servi fidèlement ; je suis « très satisfait de lui ; vous me désobligez, vous me « mettez à la gêne ; j'aurai de la peine à revenir du « chagrin que vous me faites. » Peu touchée de l'état violent où elle mettoit son fils, dont peu de chose altéroit la santé, elle persévère dans son emportement ; il est obligé, pour mettre fin à une scène aussi désagréable, d'ordonner brusquement au cardinal de sortir. Celui-ci se croit perdu, il se retire consterné, et peu après le roi sort lui-même, profondément blessé de la double offense de sa mère, qui lui manquoit si ouvertement de parole et égards (1).

Aussitôt que la reine se trouve seule, ses femmes entrent ; ses confidents, ses officiers, ses domestiques s'empressent ; tout le monde est bien venu. Elle leur raconte, d'un air de triomphe, ce qu'elle a dit, ce qu'elle a fait, comme elle a humilié le cardinal, comme il étoit

(1) Mém. rec. t. VII, p. 285. Bassompierre, t. III, p. 325. Lumières pour l'histoire de France, p. 695. Brienne, t. II, p. 30. Mém. d'Orléans, p. 107. Journal de Rich. prem. partie, p. 13.

1630. confus et désespéré ; elle ajoute que si son fils ne lui a pas donné gain de cause devant son ministre, c'est par une condescendance qui ne durera pas : tous ceux qui l'entendent applaudissent à sa fermeté. Les courtisans, voyant que le roi s'est retiré sans rien dire, que tout est en désordre et en confusion chez le cardinal ; qu'il brûle ses papiers, qu'il fait emballer ses meubles, et se dispose à un prompt départ ; les courtisans, cette nation mobile, qui tourne sans cesse au vent de la faveur, courent en foule chez la reine, remplissent ses appartements. Elle se montre, parle, écoute, caresse, remercie, et respire avec volupté l'encens que ses flatteurs lui prodiguent.

Mais Richelieu, tout déconcerté qu'il paroissoit, n'étoit pas sans espérance. Saint-Simon, favori du roi, qui avoit tout vu, tout entendu, et qui étoit tout dévoué au cardinal, lui rendit, en cette occasion, le plus grand service, en lui faisant dire d'avoir bon courage. C'est à lui que nous devons la connoissance des perplexités de Louis XIII. « Eh bien ! lui dit le roi en quittant « sa mère, que dites-vous de cela ? — J'avoue, répondit « le favori, que je croyois être dans un autre monde, « mais enfin, Sire : vous êtes le maître. — Oui, je le « suis, répliqua le roi, et je le ferai sentir. » Mais il lui en coûtoit pour exécuter cette résolution. « L'obstina- « tion de ma mère me fera mourir, disoit-il à Saint- « Simon. Son entêtement contre le cardinal est si grand, « qu'il est impossible de lui faire entendre raison. Elle « veut que je chasse un ministre qui me sert fidèle- « ment, et que je confie l'administration de mes affaires à « des ignorants, plus attachés à leurs préjugés qu'à la « raison, et préférant leur intérêt particulier à celui du

« royaume. » Cependant il hésitoit à heurter de front l'obstination de la reine mère. L'incertitude dont son esprit étoit agité se peignoit dans ses mouvements ; il se promenoit à grands pas, se jetoit sur son lit, se relevoit précipitamment, demandoit à boire, cherchoit à la fenêtre la fraîcheur de l'air, et ouvroit ses habits comme un homme qu'un feu intérieur auroit dévoré. Dans cet état, un mot de Saint-Simon fut comme un trait de lumière qui le décida. « Je suis persuadé, dit-il « au roi, que, pour l'intérêt de son service, votre ma« jesté protégera le cardinal contre une cabale de gens « sans mérite, qui en veulent plus au ministère qu'au « ministre. Sans attaquer directement la reine mère, « votre majesté peut se contenter d'éloigner ceux qui « lui inspirent des idées contraires à votre volonté ; et « tout ira bien ensuite. » Cet expédient plut à Louis : et afin d'être plus libre de le suivre, il résolut de quitter Paris, et de se rendre à Versailles. 1630.

Cependant le cardinal de La Valette, sur le bruit du départ de Richelieu, étoit allé le trouver, et, lui représentant que le plus mauvais parti qu'il pût prendre étoit la retraite, il le détermine à se rendre au contraire à Versailles, et à y faire valoir ses services pendant que les courtisans lui laissoient encore la place libre. Il l'y accompagna, et le ministre n'osant paroître d'abord devant le roi, il se présente seul, à l'effet de s'assurer de ce qu'il y avoit à craindre ou à espérer pour son ami. Aussitôt que le roi l'aperçut : « Vous avez sans doute « été bien surpris, lui dit-il. — Plus qu'on ne peut ima« giner, répond La Valette. — Monsieur le cardinal, « reprend le monarque, a un bon maître : allez lui faire « mes compliments, et dites-lui que, sans délai, il se

1630. « rende à Versailles. » Le cardinal averti paroît, il presse et embrasse les genoux du roi : mais, après les premiers remerciements, il le prie de lui permettre de quitter le ministère : le prince refuse ; le prélat insiste. On prétend qu'il ne faisoit pas cette demande de bonne foi ; cependant il est possible qu'il eût peut-être mieux aimé faire sa retraite que de se trouver par la suite exposé à de pareils assauts. Mais le roi le tranquillisa à cet égard, en lui promettant de le protéger contre tous.

Ce fut alors qu'ils prirent, dans le plus grand secret, des mesures dont l'exécution causa bien de la surprise. Marillac, garde des sceaux, fut mandé pour travailler avec le roi : il accourut, plein de l'idée qu'il alloit désormais tenir le timon des affaires ; son illusion ne dura qu'une nuit : au point du jour, il fut enlevé et enfermé dans une prison ; les sceaux lui furent ôtés, et donnés à l'Aubespine, marquis de Châteauneuf. Son frère le maréchal, commandant en Italie, instruit de l'intrigue, attendoit à chaque instant un courrier qui devoit lui annoncer la disgrace du cardinal, et la promotion de son frère au ministère. Le courrier arriva, mais adressé au maréchal de Schomberg, avec ordre de se saisir de son collégue, et de l'envoyer, sous bonne garde, dans une citadelle de France, ce qui fut exécuté. En même temps que ces changements se faisoient, Brienne, secrétaire d'état, partit de Versailles, et alla les annoncer à la reine mère de la part du roi. On ne toucha pas à sa maison : mais on ne garda pas les mêmes ménagements pour la jeune reine, qui s'étoit jointe à la belle-mère contre le cardinal ; son époux lui ôta plusieurs femmes qu'elle aimoit, et qui s'étoient mêlées de l'union

des deux reines (1). L'ambassadeur d'Espagne, qui l'avoit conseillée, fut prié de ne point paroître si souvent à la cour, sur-tout auprès d'Anne d'Autriche. Enfin il n'y eut d'épargné, au milieu de ce tourbillon général, que le duc d'Orléans et les personnes de sa cour. Loin de les changer, le cardinal les confirma dans leurs emplois. Il augmenta même leur état : au président Le Coigneux il promit un chapeau de cardinal ; une duché-pairie à Puylaurens ; des gratifications et des dignités à ses autres confidents ; mais toujours à la condition qu'ils entretiendroient leur maître dans des dispositions favorables au ministre, et qu'ils répondroient de sa conduite. Ainsi, tenant en main la crainte et l'espérance, comme deux rênes qu'il tiroit ou lâchoit à volonté, il se seroit procuré quelque tranquillité, si la fougue des intrigants pouvoit être domptée. 1630.

La reine mère, après un pareil éclat, auroit dû sentir que tout son ascendant sur l'esprit de son fils étoit perdu, et qu'elle n'avoit d'autre parti à prendre que de quitter totalement les affaires. Plus prudente, ou mieux conseillée, elle seroit restée à la cour, jouissant tranquillement des prérogatives de mère du roi, ou se seroit retirée dans quelque province, où on ne lui auroit certainement refusé aucun des avantages qu'elle pouvoit desirer, pourvu qu'ils eussent été sans prétentions au gouvernement : mais Marie, quoique battue par une 1631.

(1) Ces deux reines parlant un jour ensemble de leur commune disgrace, tiroient des motifs de consolation des psaumes, dont elles citoient des passages latins. « Nogent oyant tant de versets, dit à la « reine mère en sa façon ordinaire de mauvais bouffon : Madame, « que vous êtes docte ! Pour moi, je ne sais qu'un verset : *Nolite con-* « *fidere in principibus.* » Voyez Journal de Rich. prem. part. p. 41.

1631. si furieuse tempête, dédaigna le port qui se présentoit; elle se rembarqua, au contraire, avec une nouvelle intrépidité sur la mer orageuse des intrigues, et se flatta que son habileté la préserveroit du naufrage. Il seroit inutile de raconter les moyens employés par la reine et le cardinal pour se supplanter, et l'on présume assez ce que peuvent essayer, et une femme opiniâtre, qui, malgré des dégoûts de toute espèce, ne perd jamais l'espérance de l'emporter, et un homme impérieux, qui ne veut pas même être soupçonné de souffrir de bornes à sa puissance.

Le duc d'Orléans fit alors une action qui n'auroit été que ridicule de la part d'un particulier, et qui étoit de conséquence de la part d'un prince. Le blâme en retomba sur la reine, et les préventions du roi contre elle en augmentèrent. On doit se rappeler qu'elle s'étoit brouillée avec Gaston, au sujet de la princesse de Gonzague. La mère et le fils se raccommodèrent et se brouillèrent encore, parceque Marie trouva mauvais qu'après la scène du Luxembourg son fils n'eût pas pris assez ouvertement son parti : elle fit ensuite des démarches pour regagner Gaston dont elle avoit besoin. Malheureusement il y eut alors quelques lenteurs dans l'exécution des promesses faites auparavant, par le ministre, à Puylaurens et à Le Coigneux; et il devint par-là plus aisé aux émissaires de la reine mère de persuader au prince un éclat contre Richelieu. En conséquence, le 30 janvier, escorté d'une foule de gentilshommes qui paroissoient disposés à tout pour servir sa vengeance, il va chez le cardinal, entre avec fracas, et le regardant d'un air fier et menaçant : « Je viens, « dit-il, retirer la parole d'ami que je vous ai donnée,

« et vous déclare, au contraire, que je saurai punir un 1631.
« fourbe qui fomente la désunion dans la famille royale.
« Ingrat et persécuteur envers ma mère, et insolent à
« mon égard, sans votre qualité de prêtre, j'aurois dé-
« ja puni votre audace: mais sachez qu'il n'est pas de
« caractère qui puisse soustraire au juste châtiment
« qu'il mérite un sujet assez osé pour offenser des per-
« sonnes du rang de ma mère et du mien. J'abandonne
« une cour où vous dominez, et je me retire dans mon
« apanage. Si l'on m'y attaque, je saurai m'y défendre. »
Après ce peu de mots, sans vouloir entendre ni excuses ni explications, il monte dans son carrosse, et part avec ses principaux officiers pour Orléans, laissant bien débarrassé le cardinal, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à être poignardé. Le roi n'étoit point en ce moment à Paris. Averti par Richelieu, il se hâte de revenir, rassure son ministre, auquel il promet de servir de second envers et contre tous, sans en excepter son propre frère, et se rend chez sa mère, à laquelle il laisse entrevoir qu'il la soupçonne d'être complice de cette évasion. Marie semble étonnée, et nie d'y avoir aucune part; mais on découvrit que, quelques jours auparavant, elle avoit rendu au duc d'Orléans le dépôt des bijoux de sa première femme, et on ne douta plus de la connivence.

Cette équipée, ainsi l'appeloit Louis XIII, ne s'étoit point faite sans motifs et sans mesures; car il ne faut pas croire que les confidents de Monsieur, d'après lesquels il pensoit et agissoit, n'eussent dessein que de venger sa mère. Comme la conscience leur reprochoit bien des atteintes portées à la promesse qu'ils avoient faite de ne plus cabaler, ils craignoient la prison, et

1631. la faisoient craindre à leur maître. Ils lui persuadèrent que le roi, étant d'une santé très foible depuis sa maladie de Lyon, ne pouvoit vivre long-temps; qu'il n'étoit question que de demeurer quelques mois à Orléans, et que si on étoit obligé d'en sortir, le pis aller seroit d'aller attendre hors du royaume. Pour être en sûreté à Orléans, Monsieur faisoit lever des troupes en Quercy et en Limousin, où Puylaurens avoit des habitudes. Il rassembloit autour de lui les seigneurs curieux de nouveautés, dont les principaux étoient le comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, Charles, duc d'Elbeuf et Louis de Gouffier, duc de Rouannès; enfin il n'étoit parti de Paris *que la main bien garnie*, par les soins du président Le Coigneux, qui avoit fait des fonds considérables, sous le nom de trois financiers très accrédités (1).

Louis entama une négociation avec son frère; on lui fit les offres les plus flatteuses, pour l'engager à revenir à la cour. Le roi alla jusqu'à vaincre sa répugnance pour le mariage de Gaston, et proposa de lui donner la princesse Marie : mais Monsieur répondit opiniâtrément qu'il vouloit rester à Orléans. Louis menaça d'aller l'en tirer. La chose n'étoit pas difficile, si le monarque n'eût cru devoir commencer par s'assurer de sa mère, dont la réconciliation avec le cardinal pouvoit terminer tous les différents pour le présent et l'avenir; mais il auroit fallu qu'elle eût été sincère. Or, Richelieu ne comptoit pas beaucoup sur cette sincérité. Il voulut mettre pour base du traité que la reine abandonneroit à la justice du roi ses mauvais conseillers. C'étoit une

(1) Mémoires d'Orléans, p. 120.

condition bien dure, si on prétendoit la forcer de leur laisser subir une peine afflictive; mais ce n'étoit pas trop exiger, si on entendoit par-là qu'elle les éloigneroit de sa personne. Le refus qu'elle en fit persuada à son fils qu'elle vouloit toujours se réserver des moyens pour troubler son royaume; et il songea sérieusement à prendre des mesures qui pussent enfin lui procurer de la tranquillité. 1631.

Il fut tenu à ce sujet un grand conseil. Le cardinal, comme trop intéressé, ne vouloit pas y parler; mais, vaincu par le desir du roi et par les prières des autres conseillers d'état, il prend enfin la parole. Il peint d'abord l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Lorraine, la Savoie, humiliés des succès de Louis, jaloux de sa gloire, et cherchant dans les cabales de la cour les moyens d'interrompre ses prospérités. Il représente ensuite l'union des deux reines et du duc d'Orléans comme une conjuration toujours subsistante, que les parlements, les calvinistes, les puissances étrangères trouvent, au moindre mécontentement, prête à les seconder. « Vous avez vu, sire, il y a quelques années, « ajouta-t-il, une simple intrigue de femmes liées avec « de jeunes Anglois vous causer les plus vives alarmes, « et vous forcer de faire couler du sang. A présent, « que n'avez-vous pas à craindre d'une faction qui voit « à sa tête les premières personnes de l'état, qui se « vante que l'Espagne et l'Angleterre ne la laisseront « pas manquer d'argent, ni l'Allemagne d'hommes; « d'une faction qui a eu l'audace, lorsque vous avez « fait arrêter le maréchal de Marillac, d'exciter le « gouverneur de Verdun, placé par ce criminel, à dé« fendre la place contre vos troupes; qui enfin a enhardi

1631. « le président Le Coigneux, chancelier de Monsieur, à « casser, par un arrêt de son conseil, un arrêt du vôtre? « Si ces attentats restent impunis, c'en est fait de votre « autorité (1). »

Le cardinal fait voir ensuite que ces désordres sont l'ouvrage de la passion de la reine mère; qu'elle a juré de le perdre; qu'elle l'a déclaré à Bullion et à mille autres, et qu'il ne faut pas compter qu'elle guérisse jamais de cette maladie. « Or, ajoute-t-il, tant que le duc « d'Orléans pourra espérer de la voir réussir, il se tien- « dra joint à elle; et pendant que votre majesté sera « occupée de ces objets, comment pourra-t-elle pour- « voir aux affaires du dehors et aux besoins de l'état? « Chaque jour il paroîtra de nouveaux mécontents; « ceux qui vous resteront attachés deviendront impor- « tuns à force de prétentions et de demandes: il fau- « dra les enchaîner par des bienfaits continuels; et il « pourroit se rencontrer telle circonstance dans laquelle « il seroit impossible d'arrêter le mal qu'on auroit laissé « croître. »

Après avoir ainsi alarmé le roi sur son autorité, Richelieu présente à ce caractère ombrageux d'autres craintes pour sa sûreté. « Dans une maladie, dit-il, « ces ennemis couverts, que vous aurez tolérés, peu- « vent se rendre maîtres de votre personne, sans que « vos plus fidèles serviteurs puissent vous secourir, « sans qu'ils puissent eux-mêmes sauver leur vie ou « leur liberté, parcequ'alors tout le monde tourne du « côté du soleil levant. Même chose peut arriver à « l'occasion d'une défaite, d'un mauvais succès que les

(1) Mémoires rec. t. VII, p. 302.

« mal intentionnés auront eux-mêmes provoqué, afin
« d'en rejeter la faute sur vos fidèles ministres. Alors 1631.
« vos meilleurs serviteurs resteront à la discrétion de
« courtisans envieux, de femmes aigries, dont le pen-
« chant pour la vengeance est connu. » De cet exposé, le prélat conclut que ces mots menaçants ne peuvent être prévenus que par des remèdes extrêmes. « Car les « remèdes foibles, appliqués aux grands maux, ne « font que les augmenter. Les remèdes forts tuent ou « guérissent ; et dans la circonstance où nous som- « mes, il faut ou ne pas toucher la plaie, ou l'ouvrir « entièrement. »

Le cardinal discute ensuite les moyens propres à éloigner les inconvénients qu'il vient d'exposer. Il en trouve cinq : le premier, de faire une paix solide avec la maison d'Autriche, afin que, n'ayant plus de guerre sur les bras, le roi ait moins à redouter les cabales domestiques; mais en proposant ce moyen, Richelieu le détruit. « Tant que les étrangers, dit-il, croiront « pouvoir tirer parti du mécontentement de la cour, « ou ils ne souscriront point à la paix, ou ils ne l'ac- « corderont qu'à des conditions honteuses ; conditions « qui seront à jamais les semences de nouvelles guerres. « Le second moyen, dit le cardinal, seroit de ga- « gner les conseillers de Monsieur. Malheureusement, « ajoute-t-il, une triste expérience doit nous convain « cre que les plus grands bienfaits y seront inutile- « ment employés ; ils portent si impatiemment le joug « du roi, qu'ils ne seront jamais contents. » Le ministre cite à ce sujet plusieurs mauvais conseils donnés à Gaston, et dont les suites avoient été préjudiciables à la tranquillité du roi, au succès de ses armes

1631. et au bien du royaume. « Nous avons, continue-t-il, « un troisième moyen, ce seroit d'apaiser la reine « mère ; moyen le plus desirable, à la vérité, mais « aussi le plus difficile, parceque, outre que les femmes « sont très vindicatives de leur nature, la reine est d'un « pays et d'une maison où on ne pardonne jamais. Les « services que j'ai eu le bonheur de lui rendre, ceux « que j'ai rendus à votre royaume, l'ont-ils empêchée « de se porter contre moi aux dernières extrémités ? « Qu'ont produit vos prières, sire, et vos supplica- « tions, dans un temps où la mauvaise santé de votre « majesté demandoit les plus grands égards, et lors- « que la reine devoit voir elle-même que ces contradic- « tions ne pouvoient qu'augmenter vos douleurs et le « danger ? Après cette épreuve, après les paroles don- « nées devant son confesseur, devant le nonce du pape, « paroles violées aussitôt, peut-on espérer de la faire « revenir à des sentiments plus doux ? Jamais elle ne « sera contente qu'elle ne se voie maîtresse d'extermi- « ner tout ce qu'elle hait ; et n'est-il pas à craindre que « la passion de la vengeance ne la porte à des actions « dont elle gémiroit ensuite inutilement.

« Peut-être, ajoute le cardinal, le quatrième moyen, « qui est de m'éloigner des affaires, seroit-il avanta- « geux : en ce cas, il faut l'employer sans hésiter, et je « le desire passionnément ; peut-être aussi seroit-il in- « utile. » Ici, Richelieu donne, contre cet expédient, des raisons plausibles : qu'il n'est pas sûr que son éloigne- ment apaise les esprits irrités ; que d'ailleurs cette con- descendance, qui sera traitée de foiblesse par la cabale, pourra l'enhardir à tout tenter pour s'emparer du gou- vernement. « Néanmoins, ajoute-t-il, si ce remède est

« bon, il faut l'employer sur-le-champ, et ne pas regar- 1631.
« der à quelques inconvénients. Si au contraire les dan-
« gers sont plus grands que les avantages, il faut en
« venir au cinquième moyen. »

Ce cinquième moyen étoit l'éloignement de la reine mère. L'adresse que Richelieu met dans cette partie de son discours, où il s'agit d'engager un fils à une rupture perpétuelle avec sa mère, est remarquable. Il répète ce qu'il avoit déja affirmé, que la seule passion de Marie contre lui entretient la division à la cour ; qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de la prier de s'en éloigner pour un temps, et de chasser d'auprès d'elle les factieux qui lui donnent de mauvais conseils ; que d'ailleurs, dans l'exécution de cette résolution, il faut apporter tous les égards imaginables ; mais aussi que, comme on peut éprouver beaucoup de résistance de la part de tant de personnes intéressées à défendre la reine, il faut prendre si bien ses mesures, qu'on ne manque pas de réussir. « Car commencer sans finir, ce seroit se « perdre irrévocablement. » Le sens de cette phrase, sous une expression adoucie, étoit que si la persuasion ne suffisoit pas, il faudroit employer la force ; aussi le cardinal, qui sentoit la dureté de ce conseil, emploie-t-il toute son éloquence à en justifier la nécessité.

« Je sais, dit-il, que je vais être diffamé par ce vio-
« lent caustique ; que tous les maux dont j'ai voulu par-
« là garantir l'état, vont retomber sur moi : mais c'est
« un malheur inévitable dont il ne faut pas plus s'em-
« barrasser, qu'un chirurgien qui coupe un bras ne
« s'alarme du sang qu'il fait perdre. Si je ne considérois
« que moi, jamais je ne donnerois un pareil conseil,
« parcequ'on peut croire que je ne le donne que par

1631. « vengeance. On va dire que c'est la créature qui at-
« taque le créateur, et que je paie les bontés de la
« reine de la plus noire ingratitude. Les satires, les
« pasquinades vont voler de toutes parts; et si je sui-
« vois mon inclination, j'aimerois mieux tomber sans
« reproche, que de m'affermir par ce moyen: mais
« comme je dois préférer la sûreté de votre personne,
« celle de votre couronne, à ma propre réputation, je
« ne crains pas de dire devant vous, sire, et devant
« votre conseil, que ce dernier avis est le mien. Mais
« s'il vous plaît de le suivre, ajoute Richelieu en homme
« qui sait se sacrifier noblement, je supplie votre majes-
« té de me permettre de quitter le ministère, où je ne
« serai plus nécessaire, parceque ce coup imprévu dis-
« sipera la cabale; et les ministres que vous garde-
« rez, suffiront. L'esprit de la reine mère guérira d'au-
« tant plus tôt, qu'elle se trouvera dans l'impossibilité
« de mal faire, et qu'elle ne sera plus assiégée par ceux
« qui la portent à la vengeance. Eux-mêmes, privés de
« son appui, chercheront à s'accommoder. Nos enne-
« mis, ne comptant plus sur nos divisions, se dispose-
« ront à la paix pour leur propre intérêt. En peu de
« temps vous verrez, sire, votre royaume florissant,
« vos sujets soumis, et vous acquerrez l'estime des
« peuples, qui est toujours mesurée sur des succès. »

Montrer au roi la possibilité de ces avantages, même sans le concours du ministre, c'étoit les montrer bien plus certains encore si le ministre continuoit à tenir le timon du gouvernement: aussi Louis n'hésita-t-il pas sur le parti qu'il avoit à prendre. Les personnes appelées à ce conseil furent toutes de l'avis de Richelieu, avec cette restriction cependant, qu'il ne falloit pas

lui laisser quitter le ministère ; et la disgrace de la reine fut décidée. 1631.

Elle étoit à Compiégne, où elle avoit voulu suivre le roi qui s'y étoit rendu avec intention, parcequ'en cas de résolution vigoureuse il étoit plus aisé de l'exécuter dans cette ville qu'à Paris. Le 23 février, au point du jour, Louis fait éveiller sa femme. Les ordres avoient été donnés la veille, et, en moins d'une heure, le roi, la reine, les seigneurs, les ministres, tout fut parti, à l'exception de huit compagnies des gardes, cinquante gens-d'armes et cinquante cheveau-légers, qui restèrent pour garder la reine mère sous prétexte de lui faire honneur. Le maréchal d'Estrées les commandoit : il eut ordre de faire partir la princesse de Conti, sœur du duc de Guise, remariée secrétement à Bassompierre, pour son château d'Eu, sans lui permettre de parler à la reine ; ce qui fut exécuté. A son réveil, Marie se trouva dans une solitude accablante. La plupart de ses femmes avoient été changées. Vautier, son médecin, étoit prisonnier ; elle ignoroit le sort de ses autres confidents. Quand elle voulut s'en informer au maréchal, qu'elle fit appeler auprès de son lit, quand elle lui demanda ce qu'on exigeoit d'elle, il répondit très respectueusement que le roi lui feroit savoir incessamment sa volonté (1).

La journée se passa dans cette perplexité. Le lendemain, arriva le sieur Brienne de La Ville-aux-Clercs, conseiller d'état, chargé de proposer à Marie de se retirer à Moulins. Ce fut le commencement d'une né-

(1) Merc. t. XVII. Aubery, mémoires, t. I, p. 513. Vialart, p. 489. Brienne, t. II, p. 50. Journal de Rich. prem. part. p. 147. Bassomp. t. III, p. 334.

1631. gociation qui dura cinq mois. Chacun y employa les armes propres à son caractère ; la reine, les plaintes, les hauteurs, les prières, les ménaces, les promesses, les subterfuges, les maladies feintes, quelquefois de véritables, occasionées par le chagrin. Le ministre montra une fermeté toujours uniforme, n'écoutant aucun projet, que l'obéissance de la reine n'en fût la base, c'est-à-dire qu'elle ne commençât par se confiner dans quelque endroit dont on conviendroit. Il est vrai qu'à la longue on modéra la dureté des premières propositions; on lui offrit des châteaux plus logéables avec le gouvernement de la province où elle demeureroit, de l'argent, des pensions, enfin toute l'autorité qu'elle pouvoit desirer : mais c'étoit toujours quitter la cour et les affaires, sacrifice auquel elle ne pouvoit se résoudre.

Pendant les délais, la condition de ses partisans empiroit. Entre les seigneurs de marque, le seul Bassompierre fut arrêté; mais on ôta à la dame du Fargis et autres affidées de la reine mère les charges qu'elles avoient tant auprès d'elle qu'auprès de sa belle-fille. Plusieurs personnes distinguées perdirent leurs emplois, et furent arrêtées ou éloignées : trop heureuses celles qui purent se choisir un asile dans les pays étrangers. On commença à parler de faire le procès aux deux Marillac prisonniers. Le père Chanteloube, confident de la reine mère, fut exilé ; et à mesure qu'elle différoit d'obéir, on lui enlevoit, tantôt un secrétaire, tantôt un officier de sa maison, tantôt une femme qui lui plaisoit, sous prétexte que ces personnes lui donnoient de mauvais conseils.

Gaston étoit toujours à Orléans. Il avoit d'abord dit

qu'il ne vouloit qu'y vivre tranquille, éloigné de la cour, où la puissance du ministre lui faisoit ombrage ; mais aux premiers cris de sa mère, qui, du fond de sa prison, disoit-il, réclamoit son secours, il semble se réveiller de son assoupissement. Il écrit des lettres suppliantes à son frère, et menaçantes au ministre. Il déclare vouloir venger l'insulte qu'on faisoit à sa mère. A ce signal, les mécontents éloignés lui écrivent ; ceux qui habitent les lieux voisins de sa résidence s'assemblent autour de lui. Il redouble d'activité à faire des provisions d'armes et d'argent, et à envoyer des commissions pour lever des troupes. Tout fut tenté de la part du roi pour l'apaiser. Aux offres déja faites de lui procurer un mariage avantageux et à son goût, on joignit des promesses de pensions, d'argent comptant, d'augmentation d'apanage, de charges et de dignités pour ses favoris. Ces propositions tentèrent les courtisans de Gaston ; ils délibéroient, et pendant ce temps ils se ralentissoient sur les précautions. Louis, au contraire, à chaque offre, faisoit un nouveau pas vers Orléans, avec une escorte qui pouvoit passer pour une armée. Enfin les yeux s'ouvrirent : le duc d'Orléans s'aperçut qu'on alloit l'investir ; il fut effrayé, tout son monde prit l'épouvante, et il se sauva avec eux, le 13 mars, à travers la Bourgogne, jusqu'en Lorraine. Le roi le suivit pas à pas ; et quand il l'eut poussé hors des frontières, il fit déclarer criminels de lèse-majesté tous ceux qui lui avoient donné aide ou secours (1). 1631.

Après que le fils eut fait cette fausse démarche du côté de la Lorraine, la mère en fit du côté de la Flandre

(1) Mémoires d'Orléans, p. 143. Mém. rec. t. VII, p. 315.

1631. une aussi peu réfléchie. Comptant sur les intelligences de Monsieur, qu'elle croyoit capables, jointes aux siennes, de soulever le royaume, elle présentoit des requêtes au parlement, comme prisonnière, et sollicitoit les fidèles sujets de son fils à s'armer pour la mère contre un ministre qui la tenoit en captivité; on répondoit à ses écrits et à ses plaintes qu'elle étoit libre de sortir de Compiègne, que c'étoit même ce que le roi desiroit, et qu'il ne lui demandoit que de se fixer dans quelque château dont on conviendroit. Elle répliquoit que cette offre d'un autre séjour n'étoit qu'un leurre pour la tirer de ce château, l'enlever plus facilement sur la route, la transporter à Florence, et la séparer pour jamais de ses enfants. Comme elle faisoit retentir tout le royaume du bruit de sa captivité, on fit éloigner les gardes, et on lui laissa toute liberté. Quelques historiens disent que le ministre savoit qu'elle en abuseroit, qu'il étoit instruit de ses projets d'évasion, et qu'il les facilita, afin de lui faire commettre une faute irréparable. D'autres assurent qu'il ne la sut qu'au moment de l'exécution. Quoi qu'il en soit, il l'apprit assez à temps, pour tourner toutes les mesures de la reine contre elle-même (1).

Elle comptoit se cantonner à la Capelle, petite ville de Picardie, frontière de Flandre, d'où elle espéroit tirer du secours en cas de besoin. Elle se promettoit aussi de recevoir dans cette place les mécontents de France qui s'y seroient fortifiés, aidés des Espagnols pendant que Gaston auroit occupé le roi du côté de la Lorraine. Le marquis de Vardes étoit gouverneur de la

(1) Mém. rec. t. VII, p. 332.

Capelle, en survivance de son père, et y résidoit. Marie lia une intelligence avec lui, par le canal de la comtesse de Moret, ancienne maîtresse de Henri IV, qui avoit épousé ce jeune homme, et par l'entremise de plusieurs autres femmes qui s'étoient réfugiées auprès d'elle. On flatta le marquis d'une charge éminente à la cour quand la reine y seroit rentrée; et sur cette frivole espérance il convint de la recevoir dans la place. 1631.

Pleine de confiance dans la justesse de ses mesures, Marie sort de Compiégne le 19 juillet de grand matin, et se met en route pour la Capelle. Elle ne trouva sur son chemin ni gardes ni obstacles : mais Richelieu avoit dépêché à la Capelle le vieux marquis de Vardes, qui s'y rendit, à point nommé, quelques heures avant la princesse. Il assembla la garnison, produisit ses ordres, s'empara des portes, arrêta son fils, et mit dehors toutes les femmes. Quand Marie arriva, elle les trouva dans le faubourg très embarrassées. On tint conseil. Retourner sur ses pas, c'étoit se forger de nouveaux fers : croire qu'à force de prières et de larmes on pourroit fléchir le vieux marquis, c'étoit une illusion : entrer malgré lui, c'étoit une chose impossible. On prit donc la seule résolution praticable; savoir, de gagner la Flandre espagnole; et le gouverneur, du haut de ses remparts, vit partir cette troupe qu'il auroit pu arrêter, s'il n'avoit pas été plus avantageux au cardinal de la laisser s'éloigner.

Le ministre, délivré de ses deux plus dangereux ennemis, travailla à purger la cour, non seulement de ceux qui lui étoient contraires, mais de ceux mêmes qui ne lui étoient pas favorables. Le duc de Guise, n'ayant pas voulu céder de bonne grace l'amirauté du Levant,

1631. fut mandé de son gouvernement de Provence, pour venir s'expliquer sur quelques soupçons d'intelligence avec les Espagnols. Il ne crut pas qu'il fût prudent d'entreprendre de se justifier en personne, et il aima mieux quitter le royaume, sous prétexte d'un pélerinage à Lorrette. D'Epernon, le fier d'Epernon, s'estima heureux d'acheter sa tranquillité par des soumissions. Les précautions de Richelieu ne se bornèrent pas à éloigner ses ennemis de France. Il obtint du duc de Savoie que l'abbé Scaglia seroit relégué à Rome; et les autres souverains, qui avoient besoin du ministre, tels que les ducs de Florence et de Mantoue, furent obligés de chasser de leurs cours tous ceux qui entretenoient des liaisons avec la reine mère et avec le duc d'Orléans (1).

Il échappa à Le Coigneux un mot qui peut faire juger que ces précautions n'étoient peut-être pas sans nécessité. « Un fils de France est toujours assez fort, « disoit-il à Gaston, quand il peut faire pitié. » En effet, si celui-ci avoit su inspirer de la confiance, il auroit pu armer en sa faveur l'Espagne, l'Angleterre, la Savoie, le pape, une grande partie de l'Allemagne, contre un ministre dont toutes ces cours étoient jalouses et mécontentes. Mais le duc d'Orléans et ses favoris n'étoient propres qu'à se jeter dans l'embarras, sans prévoir comment ils en sortiroient. Au lieu de l'activité et de l'application nécessaires à ceux qui forment des entreprises hasardeuses, ils ne portèrent en Lorraine que l'esprit de galanterie et le goût des amusements. Les anciennes inclinations se réveillèrent, et il s'en forma de nouvelles dont on s'occupa

(1) Mém. rec. t. VI, p. 500.

beaucoup plus que des affaires. Monsieur n'avoit peut-être dessein que de s'amuser auprès de la princesse Marguerite, sœur du duc ; mais, soit estime, soit tendresse, soit engagement de politique, soit toutes ces raisons ensemble, il l'épousa secrètement. S'il crut se procurer par-là un asile sûr contre la colère de son frère, et si le duc espéra tirer avantage de cette alliance, comme Gaston l'en avoit flatté, en exagérant les forces de son parti en France, ils se trompèrent tous deux. Louis vint, lorsqu'on s'y attendoit le moins, troubler la joie de ces noces clandestines. Il parut sur la frontière, au milieu de l'hiver, à la tête d'une forte armée. Charles, sans préparatifs et sans recrues, tenta de donner le change au roi en affectant la sécurité de l'innocence ; et en se rendant au-devant de lui à Metz, il se constitua pour ainsi dire prisonnier entre ses mains. Mais il se vit à la veille de perdre ses états, et fut obligé d'en sacrifier une partie pour sauver l'autre. Par un traité signé à Vic, le 31 décembre, il s'engagea à subordonner ses alliances aux intérêts de la France, et à recevoir garnison françoise dans ses meilleures forteresses, dont la possession mit le monarque en état d'entrer quand il voudroit en Lorraine, sans éprouver de résistance (1). 1631.

Par un article ajouté à ce traité le 6 janvier, il fut stipulé que Gaston sortiroit des états du duc. Cette injonction étoit une suite des soupçons qui parvinrent au roi sur le mariage de Monsieur. Louis et son ministre exigèrent son éloignement, sinon pour punition d'un mariage fait, du moins pour empêcher un ma- 1632.

(1) Mém. d'Orléans, p. 159.

1632. riage à faire. Le duc d'Orléans se prêta de bonne grace au desir forcé de son allié : il laissa son épouse en Lorraine, et alla joindre sa mère à Bruxelles.

Presque tous les disgraciés de la cour de Louis XIII s'y réunirent, non seulement outrés de dépit, mais possédés d'une espéce de rage contre le cardinal. Richelieu a prétendu qu'il s'y formoit des complots contre sa vie. Il y eut en France des gens punis du dernier supplice, comme convaincus du crime médité et même tenté d'assassinat et de poison; et d'autres furent flétris, renfermés, condamnés aux galères pour des libelles virulents contre le cardinal. On livra enfin aux arrêts des tribunaux plusieurs des réfugiés de Bruxelles, comme conseillers ou complices de leurs attentats, et ils furent soumis en effigie aux peines décernées contre eux. Si la reine mère ne fut pas notée dans ces jugements, on n'épargna pas ses plus intimes confidents, dont la diffamation pouvoit rejaillir sur la princesse ; et elle-même ne fut pas ménagée dans les écrits clandestins dont le gouvernement autorisoit sourdement la distribution : vengeance qu'on prétendoit colorer par cette raison politique, qu'il étoit important de ne point laisser sans répónse des imputations capables de décréditer le ministère.

Mais le cardinal ne s'en tint pas à des écrits ; il fit voir par ses actions que si la reine se croyoit tout permis pour satisfaire son ressentiment, il ne craignoit pas, de son côté, de se la rendre irréconciliable à jamais. Tous ceux qui balancèrent entre elle et lui furent contraints de quitter la cour, d'abdiquer leurs charges et leurs emplois ; et non seulement eux, mais encore ceux de leurs parents et de leurs alliés qui pas-

sèrent pour leur être le plus attachés. Enfin, on vit paroître sur la scène un maréchal de France, sacrifié peut-être au desir d'inspirer de l'épouvante, et à la vengeance plutôt qu'à la justice. En lisant son procès, en examinant les formes inusitées et les circonstances mortifiantes qui y furent jointes, on ne peut s'empêcher de reconnoître que, si Richelieu ne mit pas de passion dans cette affaire, il ne s'occupa point assez à en sauver les apparences (1). 1632.

Louis de Marillac, arrêté après la *Journée des Dupes*, au milieu de l'armée de Piémont qu'il commandoit, fut d'abord enfermé dans le château de Sainte-Menehould. Pendant quelque temps on lui laissa ignorer le sujet de sa détention, et on le transféra ensuite dans la citadelle de Verdun. Alors le public put juger quels étoient les griefs qui seroient allégués contre lui. Le maréchal, étant gouverneur de la frontière, avoit bâti cette forteresse. Plusieurs personnes, propriétaires de maisons, fournisseurs, entrepreneurs, ouvriers, s'étoient plaints de quelques vexations dans le temps de sa faveur; et on n'en avoit tenu aucun compte: mais les choses étant changées, on érigea à Verdun, pour les entendre, un tribunal composé de deux présidents et de douze conseillers du parlement de Bourgogne; et on amena Marillac prisonnier dans cette ville où il avoit dominé avec trop de hauteur: humiliation qu'on auroit pu lui épargner. Les opérations de cette commission traînèrent en longueur; elle se rompit, pour ainsi dire, d'elle-même, et fut remplacée par

(1) Merc. t. XVIII. Vialart, p. 608. Journal de Rich. 2e part. p. 1 jusqu'à 262. La Haie, p. 783. Saint-Germain, p. 476. Vérité défendue, pag. 561.

1632. une autre, composée de vingt-quatre juges, en partie les mêmes, en partie choisis entre les jurisconsultes; elle étoit présidée par le garde-des-sceaux Châteauneuf, ennemi naturel du maréchal, au frère duquel il avoit succédé dans le ministère, et qui, engagé dans les ordres, avoit obtenu une dispense pour siéger dans un tribunal criminel. La nouvelle commission tint ses séances à Ruel, village près de Paris, dans la maison même du cardinal, où le prisonnier fut amené; espéce de prison qui parut très étrange.

Le maréchal se défendit bien; il commença par récuser tout le tribunal, comme incompétent. Le parlement de Paris, réclamé par l'accusé, revendiqua l'affaire et donna des arrêts qui furent cassés par des arrêts du conseil. L'autorité prévalut, et la commission fut maintenue. Marillac récusa ensuite plusieurs des membres de la commission; les uns comme ses ennemis personnels, ou ennemis de sa famille; les autres, comme mal famés; d'autres, comme s'étant trop ouvertement déclarés; mais le conseil, ayant retenu le jugement de ces motifs de récusation, les déclara mal fondés. On procéda à l'instruction, et on rangea les accusations sous sept titres: « Malversations en la « fortification de la citadelle de Verdun, sur les deniers, « sur la conduite, et sur les profits illicites. Mauvais gou- » vernement des armées, et malversations en l'emploi « des deniers du roi. Abus et profits illicites sur le prix « des munitions. Faussetés des quittances avec les « comptables. Divertissement de quatre cent mille li- « vres fournies par le roi, en paiement des maisons « prises et démolies à Verdun pour la citadelle. Appli- « cation à son profit des nouveaux offices, des fortifi-

« cations aux Trois Evêchés, et des deniers de l'enchère 1632.
« jetée. sur l'élection de Bar-sur-Aube. Enfin, vexation « du peuple verdunois et voisins. »

Quel est l'homme, disoit le maréchal, qui, après une administration longue et compliquée, forcé, beaucoup de temps après les choses passées, de répondre à deux cent soixante points d'interrogation et à cent trente témoins, ne se trouveroit pas en défaut par quelque endroit? Pour ces oublis, ces négligences, et autres fautes que l'ivresse de l'autorité fait quelquefois commettre, il imploroit la miséricorde du roi, et encore affoiblissoit-il la preuve de ces délits, en faisant des reproches graves aux témoins ; reproches que quelques uns méritoient. Il insinuoit dans ses défenses qu'il y avoit un autre crime, le vrai crime dont on ne lui parloit seulement pas : c'étoit son attachement à la reine mère, dont sa femme avoit l'honneur d'être parente. Quelques historiens rapportent que, dans un conseil tenu avant la *journée des Dupes*, Marillac avoit été d'avis de faire porter au cardinal sa tête sur un échafaud. Ils ajoutent que Richelieu se plut à faire subir à chacun de ses ennemis la même peine dont ils l'avoient menacé. Ainsi la reine mère fut punie par l'exil, Bassompierre par la prison, et Marillac par la mort. La commission, par une extension forcée donnée à la définition du péculat, et une application pareille des peines stipulées contre ce crime dans les lois surannées, le condamna à avoir la tête tranchée en place de Grève, « atteint et convaincu des crimes de péculat, « concussions, levées de deniers, exactions, faussetés « et suppositions des quittances, foule et oppressions « faits sur les sujets du roi. »

1632. La sentence fut exécutée le 9 mai. Marillac mourut en chrétien résigné ; sans impatience, quoique dans l'exécution on n'omît rien de ce qui pouvoit la rendre dure et humiliante. On remarqua qu'en persévérant jusqu'à la fin à se dire innocent des crimes dont l'arrêt le chargeoit, il avoua que sa conscience lui en reprochoit d'autres qui méritoient que la justice divine s'appesantît sur lui. Cet aveu, réitéré avec amertume, fit croire que les remords dont cet infortuné étoit déchiré venoient de la conduite qu'il tint lorsque, pour faire échouer le cardinal en Italie, il différa d'envoyer les secours que Richelieu demandoit, et de ce qu'il causa, par ces délais affectés, la mort de beaucoup de François. Les écrits publiés alors en faveur du ministère autorisèrent cette conjecture ; ils insinuèrent que ce crime étoit le vrai motif de sa condamnation, et qu'on l'avoit tenu secret par respect pour la reine mère, qui se seroit trouvée impliquée dans le procès. Sa famille eut part à son malheur. Sa femme mourut dans un village où elle s'étoit retirée en attendant le sort de son mari ; et Michel de Marillac, son frère, garde-des-sceaux, traîna une vie languissante dans une prison où le chagrin abrégea ses jours. Leurs amis, mal accueillis à la cour, s'en éloignèrent ; et le ministre se trouva tout-puissant dans le royaume, où la crainte imposa silence à ses envieux.

Mais il se forma un orage au-dehors : les cours de Bruxelles, c'est-à-dire celle de la reine mère et celle du duc d'Orléans, avoient fait les plus grands efforts pour sauver le maréchal de Marillac. Elles avoient employé les prières auprès des juges, les menaces de prise à partie, l'intervention du parlement de Paris, les ten-

tentatives d'enlever des personnes chères au cardinal, telles que la duchesse d'Aiguillon sa niéce, pour les faire servir d'otages ou de représailles, et enfin, disoit le prélat, jusqu'à des complots contre sa vie. Elles se trouvoient désormais réduites à des plaintes et à des projets de vengeance : mais projets si mal concertés, qu'on auroit dit qu'elles ne travailloient qu'à rendre Richelieu plus absolu, et à lui fournir les occasions de se défaire du reste de ses ennemis. Car c'étoit pour une mère et pour un frère un mauvais moyen d'amener le roi à leur volonté, c'est-à-dire à sacrifier Richelieu, que de s'allier avec tous les ennemis naturels de son état, de faire soulever son royaume et d'y introduire des troupes étrangères. Il devoit, au contraire, arriver de là que ces entreprises rendant le ministre plus nécessaire, le rendroient plus précieux : et, en effet, aux premières nouvelles de ce qui se tramoit à Bruxelles, on vit entre Louis et Richelieu un concert, une émulation d'activité, tels qu'on les remarque entre personnes qui ont le même intérêt à défendre. 1632.

Outre l'erreur commune à tous les hommes, de croire que les autres doivent penser comme eux, le duc d'Orléans avoit le défaut particulier aux grands de se persuader que le public ne peut manquer de prendre part à leurs querelles. Ainsi Gaston s'imaginoit que, sitôt qu'il paroîtroit en France avec quelques forces, tout le royaume se révolteroit en sa faveur. Il ne pouvoit tirer de grands secours des Espagnols, qui n'osoient encore se déclarer ouvertement : mais ne voulant pas perdre l'occasion d'exciter des troubles, ils licencièrent des troupes que Monsieur prit à sa solde. Pour les payer, il mit en vente ses diamants, ceux de sa mère, et ceux

de sa première femme; mais personne ne se présenta
1632. pour les acheter, dans la crainte que le roi ne les revendiquât, comme pierreries de la couronne. Le prince écrivit aux gouverneurs des places et des provinces de France : quelques uns lui firent des réponses polies, et il les regarda comme des engagements à son parti. Avec ces espérances, avec une armée qui ne ressembloit qu'à une escorte, avec des voitures chargées de manifestes véhéments contre le cardinal, et des commissions pour lever des troupes, il entre en France dans le mois de juin; trop tard pour le duc de Lorraine, que le roi, prévoyant ses desseins, avoit, par une nouvelle attaque, et par un nouveau traité, signé à Liverdun, affoibli, désarmé et mis hors d'état de servir Monsieur; trop tôt, au contraire, pour le duc de Montmorency, qui n'avoit pas encore eu le temps de faire ses préparatifs (1).

On est étonné de voir ce seigneur au nombre des ennemis du cardinal, lui qui avoit fait profession d'un attachement si fidéle au prélat, que Richelieu, pendant la maladie du roi à Lyon, menacé d'une disgrace et peut-être d'un plus grand mal, n'eut confiance que dans la protection de Montmorency. Il ne parut entre eux, depuis ce temps-là, aucune brouillerie publique. On remarqua seulement de la froideur qui servit aux malveillants à les animer l'un contre l'autre. Ils persuadèrent au duc qu'après un si grand service il n'y avoit pas de dignité à laquelle il n'eût droit de prétendre, sur-tout à celle de connétable, jusqu'alors presque héréditaire dans sa famille. « Mais, lui disoient-ils, en « vain vous flatterez-vous d'obtenir cette charge par le

(1) Mémoires d'Orléans, p. 179.

« canal du ministre. Loin de souffrir que d'autres de- 1632.
« viennent puissants, son système est d'abattre les au-
« torités particulières, pour les réunir toutes en sa per-
« sonne. Il n'y a qu'un moyen de réussir : c'est de vous
« rendre médiateur entre le roi et sa famille. Épernon a
« bien su tirer la reine mère de Blois, et la réconcilier
« avec son fils : ce qu'Épernon a su faire, pourquoi
« Montmorency ne le tenteroit-il pas? Si vous réussissez
« dans une si belle entreprise, l'épée de connétable ne
« peut vous manquer (1)..»

Ce plan de conduite, quelque couleur qu'on lui donnât, aboutissoit toujours à faire la guerre au roi; et cette résolution à prendre coûtoit à un Montmorency. Mais il avoit l'ame généreuse, et il trouvoit beau de se sacrifier pour finir la mésintelligence de la famille royale, qui affligeoit les bons François. Les instances du frère de son roi le touchèrent. Le sort de Marie de Médicis, réfugiée dans une cour étrangère, l'intéressoit d'autant plus, que les raisons de l'obliger lui étoient sans cesse remises sous les yeux par sa femme, princesse des Ursins, et parente de la reine mère. Que ne peuvent sur un cœur sensible les prières d'une épouse qu'on aime! Montmorency se laissa gagner; mais sitôt qu'il eut oublié son devoir, un malheur constant s'attacha à ses pas. Il voulut faire révolter le Languedoc : la cour envoya aux états des agents qui firent échouer son dessein. Ses projets étoient sus et rendus impossibles avant même que d'éclore. Selon quelques uns, le cardinal de Richelieu, en souvenir de leur ancienne amitié, l'aver-

(1) Vie de Montmorency. Mém. rec. t. VII, p. 548. Mém. d'Orléans, p. 180.

1632. tit, lui envoya des amis communs qui lui firent voir l'inutilité de ses efforts, la difficulté presque insurmontable du succès. Ils ne lui cachèrent pas qu'il exposoit sa vie, et que, s'il tiroit l'épée contre son souverain, il n'y auroit ni grace ni pardon à espérer pour lui. Esclave d'un faux point d'honneur, Montmorency demeura sourd à ces avis, et resta fidéle aux engagements criminels qu'il avoit contractés. Il sentoit cependant qu'il se précipitoit vers sa ruine; mais il ne pouvoit plus s'arrêter dans sa chute, et ses complices hâtèrent sa perte.

Les enrôleurs de Gaston avoient formé sa petite armée, du côté de Tréves, de déserteurs allemands, liégeois, napolitains, rebut de l'armée espagnole, presque tous maraudeurs, voleurs, bandits, que la seule espérance de piller rassembla sous ses drapeaux. Ils entrèrent en France précédés d'une mauvaise réputation, qui ne disposa pas les peuples à les bien recevoir. Peut-être le duc d'Orléans les auroit-il disciplinés, s'il avoit pu les incorporer aux troupes du duc de Lorraine; mais, comme nous l'avons dit, celui-ci avoit été prévenu par la diligence du roi, qui le força de désarmer. Monsieur entra en France par le Bassigny; il n'y fut reçu que dans les lieux sans défense: il passa dans la Bourgogne, qui ne l'accueillit pas mieux. A l'approche de son armée, les habitants de la campagne fuyoient dans les villes, chassoient devant eux leurs bestiaux, et emportoient les meubles et les vivres.

Cet abandon n'accommodoit pas une armée qui marchoit sans provisions et sans magasins. Les soldats, n'ayant pas de pain, s'écartoient pour en chercher, et étoient assommés par les paysans embusqués dans les

bois et les ravines qu'ils connoissoient. Cette troupe traversa précipitamment plusieurs provinces, toujours harcelée, et ne trouva quelque repos qu'en Auvergne, où elle s'étendit dans les belles plaines de la Limagne, qui étoient couvertes de blés prêts à moissonner, et qui furent dévastées en peu de jours. Le duc d'Orléans s'arrêta dans le duché de Montpensier, où il comptoit trouver beaucoup de gentilshommes disposés à marcher sous ses étendards; et personne ne se présenta. Ce séjour donna moyen aux troupes royales, qui l'avoient toujours côtoyé, de le serrer de plus près; il appréhenda d'être investi; et, malgré les remontrances du duc de Montmorency, qui lui représentoit qu'il n'étoit pas encore préparé, Gaston se jeta dans le Languedoc. 1632.

Il y étoit attendu par deux armées, qui, sous les ordres des maréchaux de La Force et de Schomberg, pénétrèrent dans la province sitôt que la cour fut sûre de la défection du gouverneur. Celui-ci, étourdi, pour ainsi dire, par la multitude des affaires, prenoit si mal ses mesures, qu'il laissa à Paris, dans son hôtel, six cent mille livres, dont le roi s'empara. La ressource des états de la province, qu'il comptoit faire déclarer en sa faveur, lui manqua, parceque les membres suspects au gouvernement furent arrêtés, ou surveillés de si près qu'ils ne purent l'aider. Les Espagnols, malgré leurs promesses, ne lui envoyèrent ni hommes ni argent. Enfin, au premier essai qu'il voulut faire des troupes de Monsieur, en attaquant le château de Beaucaire, il vit bien, par la nécessité où il fut de lever le siége, qu'il ne devoit compter ni sur la bravoure des soldats, ni sur l'habileté des capitaines. Les armées du roi, au contraire, prospéroient de tous côtés: à

1632. mesure qu'elles avançoient, chaque personne qu'on trouvoit les armes à la main, quel que fût son mérite ou sa naissance, payoit de sa tête sa rébellion, présage effrayant pour Montmorency (1).

Sa position étoit des plus critiques. Quoique très aimé dans son gouvernement, il ne pouvoit compter sur aucune ville, parcequ'elles étoient toutes tenues en bride par les troupes du roi, qui remplissoient la province. Ainsi l'inclination cédoit à la crainte. Le duc, qui connoissoit ces dispositions, auroit voulu engager une action, faire quelque coup d'éclat qui ranimât la confiance de ses partisans. Des siéges ne lui présentoient pas des succès assez brillants. « Quand nous aurons battu M. de Schomberg, disoit-il, nous ne manquerons pas de villes: allons à lui; et si le bonheur « ne nous en dit pas, il faudra aller faire sa cour à « Bruxelles. » Trop heureux, s'il avoit trouvé cette ressource! mais il n'eut pas la prudence de se la procurer.

Le maréchal de Schomberg avançoit vers Gaston, avec la circonspection d'un homme très embarrassé de la conduite qu'il devoit tenir. Chargé du commandement d'une armée contre l'héritier présomptif de la couronne, il auroit voulu qu'on lui eût prescrit ses démarches, qu'on lui eût dit s'il falloit se retirer ou combattre: mais à ses demandes le roi ne répondoit autre chose, sinon qu'on eût des égards pour son frère. Or, dans une bataille, comment les avoir? Aussi le maréchal tentoit tout pour n'être pas obligé d'engager une action. Se voyant au moment d'y être forcé près

(1) Mémoires d'Orléans, p. 122.

de Castelnaudary, parceque Monsieur, pressé de l'autre côté par le duc de La Force, ne pouvoit plus ni avancer ni reculer, Schomberg envoya le sieur Cavoye proposer d'entrer en accommodement. Soit désespoir, soit bravade, Montmorency répondit : « On parlementera après « la bataille. » 1632.

Il n'avoit que la moitié de sa petite armée ; l'autre moitié, sous le commandement du duc d'Elbœuf, Charles de Lorraine, époux d'une sœur naturelle du roi, tenoit en échec le corps du duc de La Force. Avec ce foible reste, Montmorency se détermine à combattre, et veut aller lui-même reconnoître l'ennemi. En vain le duc d'Orléans, se défiant de l'ardeur téméraire de son général, veut le retenir, il ne gagne rien sur cet esprit échauffé. Gaston prend du moins sa parole qu'il n'entamera pas l'action que le conseil de guerre n'ait été tenu ; et il met auprès du duc des gens chargés de lui rappeler sa promesse : mais, comme s'il avoit juré de se perdre, Montmorency, à la tête de cinq cents chevaux, n'aperçoit pas plus tôt les coureurs ennemis, qu'il pique droit à eux ; sans considérer leur nombre, il s'enfonce dans un escadron, essuie la décharge d'un bataillon embusqué, avance néanmoins sans remarquer qu'il est à peine suivi, et est bientôt démonté, blessé, et pris. Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, s'étant engagé aussi témérairement, est tué avec quelques jeunes seigneurs de sa suite. Ce fut toute la perte de cette journée, qui ne coûta pas un soldat au corps d'armée du duc d'Orléans, parcequ'au premier bruit de la prise de Montmorency il se débanda presque tout entier. Ni Gaston, ni ses capitaines qui l'environnoient, n'eurent la

1632. présence d'esprit de rassembler quelques braves pour essayer de délivrer le prisonnier: ils auroient pu y réussir, parceque les vainqueurs ne l'emmenant qu'à regret, marchoient très lentement, et qu'ils furent longtemps à regagner le gros de leur armée (1).

Si jamais un prince de France étoit tenté de faire la guerre au roi, la situation où le duc d'Orléans se trouva réduit, les réflexions amères qu'elle lui arracha, peuvent servir d'une bonne leçon. Après cette escarmouche si funeste, il se retira à Béziers. Là, se trouvant dans un état si différent de la splendeur attachée à son rang, sans crédit, sans argent, sans puissance, craignant pour sa liberté, pour la vie d'un ami qui s'étoit sacrifié si généreusement, se reprochant la mort de plusieurs autres qui étoient déja tombés sous le fer des bourreaux, comparant enfin sa détresse et son humiliation à la tranquillité et aux honneurs dont il jouissoit quand il étoit fidéle à son frère, il ne put s'empêcher de marquer son indignation à ceux qui lui avoient donné de si mauvais conseils; il les repoussoit de sa présence, maudissoit le jour et l'heure où il avoit eu la foiblesse de les écouter. A l'un il reprochoit de lui avoir donné de fausses espérances; à l'autre de l'avoir épouvanté par des craintes mal fondées; à tous, d'avoir abusé de son inexpérience (2).

Abattu comme il l'étoit, il ne fut pas difficile aux ministres du roi, envoyés pour le réduire, de lui imposer les conditions qu'ils voulurent. Ses confidents,

(1) Mémoires de Duplessis, p. 28. Mém. d'Orléans, p. 202. Mém. de Montmorency, p. 272. Vie de Montmorency, p. 222. Mém. rec. t. VI, p. 550. — (2) Mém. d'Orléans, p. 211. Mém. rec. t. V, p. 556.

qui l'eurent bientôt fait revenir de sa colère contre eux, facilitèrent le traité pour leur intérêt. Les historiens insinuent que la disgrace de Montmorency les toucha peu, parcequ'ils étoient jaloux de l'autorité qu'il prenoit, et de la confiance que Monsieur lui montroit. La cour pénétra ces dispositions, et sachant que Gaston ne se conduisoit que par les impressions de ses favoris, elle accorda tout à ceux qui étoient autour de lui, rien à ceux que le sort des armes avoit mis dans les fers. On lui fit valoir, comme de très grandes graces, la permission donnée à ses troupes de se débander et de sortir par pelotons du royaume, pendant qu'on auroit pu les tailler en piéces; la complaisance qu'on vouloit bien avoir de lui laisser par honneur une ombre de liberté dans Béziers, où les armées combinées du roi pouvoient l'enlever sans coup férir; enfin l'indulgence de souffrir qu'il gardât auprès de lui Puylaurens et sa maison: mais, quand il voulut parler de pardon pour le prisonnier, on lui fit entendre que trop d'obstination à cet égard pourroit aigrir le roi, déja très indisposé contre lui; que prétendre imposer des conditions, ce seroit risquer de ne rien obtenir, qu'il falloit abandonner quelque chose à la volonté et à la clémence de son frère. Ainsi, sans rien assurer de positif, on lui fit entrevoir des espérances, dont ses confidents, gagnés par la cour, l'engagèrent à se contenter. Satisfait de ces promesses vagues, il partit pour Tours, où on avoit fixé sa résidence, et se sauva, pour ainsi dire, avec la joie d'un enfant qui vient d'éviter le châtiment qu'il méritoit, et qui, délivré du danger, oublie absolument tout ce qui s'est

1632.

1632. passé. Pendant qu'il traversoit une partie de la France, entouré d'un régiment de cavalerie, sans honneurs, sans réceptions ni compliments dans les villes où il passoit, ses soldats, moqués, bafoués, dépouillés, gagnèrent la frontière en mendiant leur pain. Ses partisans consternés gardoient un morne silence, et Louis parcouroit le Languedoc à la tête de ses armées, précédé de la terreur que sa sévérité inspiroit. Il arriva le 22 octobre à Toulouse, avec cet appareil imposant, et donna le 25 des lettres-patentes qui, dérogeant aux droits du prisonnier, comme duc et pair, ordonnoient au parlement de faire le procès au duc de Montmorency. Le garde des sceaux, Châteauneuf, qui avoit été page du connétable, père du duc, présidoit le tribunal. Montmorency ne le récusa pas. Il fut amené le 27 devant les juges, et interrogé le même jour.

C'est un exemple instructif pour tous les états, que la mort d'un grand qui sait allier l'humilité chrétienne à la noblesse des sentiments, et qui se présente au supplice sans bassesse et sans arrogance. Ainsi finit le duc de Montmorency. Son procès ne fut pas long, parcequ'il ne chercha pas à chicaner pour sa vie. Dès la première réponse il s'avoua coupable; et, sans descendre à des prières qu'il regardoit comme inutiles, quand on lui demanda à l'interrogatoire « s'il reconnoissoit sa faute, s'il s'en re« pentoit, s'il n'étoit pas disposé à en demander pardon « à Dieu et au roi, » il répondit simplement: « Si le « roi me fait grace, je le servirai mieux que jamais, « et je ne le souhaite que pour employer le reste de « mes jours et de mon sang pour son service, et pour

« réparer les manquements que je reconnois avoir « faits (1). » 1632.

Cette tranquillité, cette modération, signes d'une grande ame, ne se démentirent point. Il conversa avec ses amis, écrivit à sa femme, régla quelques affaires, pardonna à ses ennemis, dit adieu à ses gens, et ne parut dans toutes ses actions ni troublé ni abattu. Il réserva toute sa sensibilité pour déplorer les fautes qu'il avoit commises contre Dieu, et son repentir égala sa confiance.

Le soir du 29 octobre l'armée entra dans Toulouse, qui se remplit de troupes. Aussi affligées que le peuple, elles paroissoient n'exécuter qu'à regret les ordres donnés pour prévenir toute espéce de mouvement. Ces précautions n'empêchèrent pas les habitants de se livrer ouvertement à leur douleur. On en vit qui couroient dans les rues comme des insensés, et qui s'écrioient du ton du désespoir: « Qu'on prenne tous nos « biens, qu'on nous tue nous-mêmes, et qu'on lui laisse « la vie »; d'autres, n'osant blâmer le roi ni son ministre, s'élevoient contre le tribunal. « Cependant, dit « Siri, il n'y avoit pas de juges qui ne l'eussent con- « damné, ni de roi, ajoute-t-il, qui ne lui eût fait « grace. »

On prétend que Louis y étoit disposé; mais son ministre insista si fortement dans le conseil sur les inconvénients de l'indulgence, et sur la nécessité d'un exemple qui importoit à la tranquillité de l'état, qu'il se fit une loi d'être inflexible. En vain le peuple sous

(1) Brienne, t. II, p. 79. Mém. d'Orléans, p. 211. Mém. de Montmorency, p. 200. Vie du même, p. 228. Journal de Rich. deuxième partie, p. 363.

1632. ses fenêtres, et les courtisans autour de lui, tous fondant en larmes, implorèrent à genoux le pardon d'un héros qui eût réparé ses fautes; le roi demeura inébranlable. En vain la princesse de Condé, sœur du prisonnier, tâcha de se jeter à ses pieds: pour rester inexorable, Louis fut inaccessible, et le cardinal, de son côté, refusa de se prêter à aucune démarche auprès du monarque, disant toujours qu'elles seroient inutiles. On remit à la famille la confiscation des biens, prononcée par l'arrêt, et on permit quelques adoucissements dans l'exécution du supplice; mais la piété de Montmorency l'empêcha de profiter de cette dernière grace.

Les détails de sa mort édifiante sont consignés dans une relation qui fut alors rendue publique. On y voit qu'il ne voulut pas user de la permission qui lui avoit été donnée, de n'avoir pas les mains liées en allant au supplice: « Un grand pécheur comme moi, dit-il, ne « peut mourir avec assez d'ignominie. » Il se dépouilla lui-même de ses habits superbes, qu'il lui étoit libre de garder. « Oserois-je bien, dit-il, étant criminel « comme je suis, aller à la mort avec vanité, pen« dant que mon Sauveur innocent meurt tout nu sur « la croix? » Toutes les actions de sa dernière journée furent ainsi marquées du sceau du christianisme. Il étoit si plein de confiance, qu'il sembloit plus desirer la mort que la craindre: aussi ne lui échappa-t-il ni plainte ni murmure sur une fin si tragique. Il s'avança vers l'échafaud avec fermeté, mit la tête sur le billot, dit au bourreau d'une voix haute: *frappe hardiment;* et reçut le coup en recommandant son ame à Dieu. Il

n'avoit que trente-huit ans. En lui finit la branche cadette de la maison de Montmorency, si féconde en héros. Sa femme, encore jeune, alla s'enfermer à Moulins, dans un couvent de religieuses, où elle fit élever un magnifique mausolée à son époux, dont elle avoit, en grande partie, causé le malheur. Elle ne cessa de le pleurer jusqu'à sa mort, qui ne vint que dans un âge assez avancé terminer ses regrets. 1632.

Il semble que tout auroit dû finir par la punition d'un chef si illustre: mais le conseil du roi ne s'en tint pas là; il poursuivit tous ceux qu'on soupçonna d'avoir eu part à la rébellion. Ils étoient en grand nombre, et de tous les états: évêques, guerriers, magistrats. Les premiers, sur la demande formelle de Richelieu, furent jugés par une délégation de commissaires nommés par le pape, délégation contre laquelle protesta depuis le clergé de France, en 1650. Un seul évêque, celui d'Alby, d'Elbène, fut destitué et relégué dans un monastère. Des autres complices, plusieurs portèrent leur tête sur l'échafaud. Entre ceux auxquels on laissa la vie, les uns furent exilés ou renfermés; les autres, privés de leurs dignités et confinés dans leurs maisons, y traînèrent une vie obscure. Il est douteux si cette sévérité, étendue à tant de personnes, ne fit pas plus de mal que de bien. Si ces punitions n'avoient pas persuadé au grand nombre que le cardinal étoit incapable d'indulgence, peut-être quelques uns se seroient-ils efforcés d'effacer, par une meilleure conduite, le souvenir de leur révolte. Mais croyant qu'on ne gagneroit rien à se corriger, chacun s'entretint dans sa haine, et en réserva l'éclat pour des temps plus favorables.

1632. La rigueur de Richelieu aigrit les ressentiments, et elle servit de prétexte à la nouvelle évasion du duc d'Orléans.

Quand il fut arrivé dans le lieu indiqué pour sa demeure, ceux qui n'avoient pas craint de le déshonorer, en souffrant qu'il abandonnât le duc de Montmorency, furent les premiers à le presser de venger sa mort. « Il « crut, dit le président Hénault, céder au ressentiment « qu'il en avoit, pendant qu'il ne cédoit qu'aux conseils « de Puylaurens. » Ces conseils n'étoient pas dictés par le desir de rétablir l'honneur de son maître, mais par l'intérêt particulier des favoris. Ils ne purent voir la sévérité dont on usoit à l'égard de leurs complices sans appréhender pour eux-mêmes; et ils ne trouvèrent pas de meilleure sauvegarde contre la punition que l'éloignement. Ils partirent le 6 novembre. Leur évasion ne fit pas grande sensation en France. Les esprits y étoient comme en suspens, à l'occasion d'une maladie très dangereuse dont le cardinal fut attaqué. Le garde des sceaux, Châteauneuf, eut l'imprudence de s'en réjouir, de laisser éclater le desir de le remplacer dans le ministère, et la hardiesse d'y travailler. Ce projet se forma entre des personnes que Richelieu, mourant, se seroit imaginé être plus occupées à le regretter qu'à partager ses dépouilles (1).

1633. C'étoit la compagnie ordinaire du cardinal: une société de jeunes agréables, de femmes aimables, avec lesquelles il alloit souvent se délasser des travaux du ministère. Ses assiduités dans un cercle si peu assorti à sa gravité ont fait soupçonner qu'il y étoit attiré par

(1) Montrésor, p. 1.

un goût vif pour madame de Chevreuse. Cette dame ne l'aimoit pas; mais elle paroissoit flattée de la préférence 1633.
qu'il lui donnoit, et elle lui marquoit en public des égards dont elle se dédommageoit en particulier avec ses confidents. Il étoit leur jouet sans le savoir. La jeune reine, liée à cette troupe badine, triomphoit de tout ce qui jetoit du ridicule sur le prélat qu'elle détestoit. Ce fut elle qui ménagea l'agrément de Richelieu pour le retour de la duchesse après ses aventures avec Buckingham et Montaigu. Le public malin remarqua que le ministre, inexorable pour tous les autres, ne s'étoit pas trop fait prier pour elle. On avoit observé auparavant que, dans les informations contre Chalais, il s'étoit glissé des questions qui déceloient le rival piqué, et que cette dame, coupable au moins de conseils, n'avoit été punie que par une retraite, assez douce, dans ses terres. Les mêmes observations eurent lieu sur ce qui se passa à la convalescence du cardinal. Ce fut le réveil du lion. Trop instruit de ce qui s'étoit fait pendant sa maladie, il bannit, emprisonna, proscrivit: madame de Chevreuse se sauva en Espagne; Châteauneuf, privé des sceaux, qui furent confiés à Pierre Seguier, alla passer de tristes jours dans le château d'Angoulême, où ce ministre le retint prisonnier tant qu'il vécut: mais le plus maltraité ne fut pas l'ambitieux, ce fut l'homme aimable, le chevalier de Jars, de la maison de Rochechouart, qui pouvoit être soupçonné de plaire à la duchesse plus que l'homme de robe. Il fut arrêté en hiver, et renfermé dans les cachots de la Bastille, où il resta onze mois, et où ses habits pourrirent sur lui. Il fut ensuite conduit à Troyes. On y créa une chambre composée du présidial de la

1633. ville et de quelques juges voisins, présidés par le sieur de La Faymas, intendant de Champagne (1).

Si on en croit les mémoires de La Porte (2), cet homme, qu'on appeloit *le bourreau du cardinal*, étoit un de ces esclaves de la fortune qui ne connoissent de droit que la volonté du maître. Indifférent sur les moyens de remplir les intentions du ministre, il s'abaissoit à tout pour le servir. S'agissoit-il d'arracher un aveu à un accusé, il employoit les promesses, les menaces, les mensonges, les questions captieuses. Si l'adresse ne suffisoit pas, le traître en venoit aux prières et aux larmes; il s'attendrissoit sur le sort de l'infortuné, il l'embrassoit affectueusement, le conjuroit de ne se pas perdre par l'obstination à se taire. Puis reprenant l'air sévère d'un juge inexorable, il présentoit les instruments de la torture, les faisoit toucher au prisonnier, en expliquoit les usages et les douloureux effets, et n'avoit pas honte d'invoquer le témoignage du bourreau, dont il partageoit ainsi l'odieux ministère.

Voilà l'homme auquel le commandeur de Jars fut livré. Il subit quatre-vingts interrogatoires, sans laisser rien échapper dont on pût tirer des charges contre lui ou ses amis. On auroit voulu trouver des correspondances avec l'Espagne ou avec les réfugiés de Bruxelles. Les questions roulèrent principalement sur le commerce que la jeune reine pouvoit entretenir avec sa famille; on lui demanda si elle avoit fait passer des lettres à Madrid ou ailleurs, ce qu'elles contenoient, s'il n'y étoit pas parlé d'affaires d'état, du roi, du ministre.

(1) Mercure, t. XVIII. Bassomp. t. III, p. 358. Motteville, t. I, p. 65. La Porte, p. 176. Journal de Rich. prem. part., p. 59. Mém. rec., t. VII, p. 593. — (2) Pag. 176.

On prétend que Richelieu desiroit fortement de la trouver en défaut à cet égard, afin de la rendre suspecte, et qu'elle eût besoin de lui pour se réconcilier avec son mari. Etrange manière de se faire valoir auprès des personnes qu'on veut gagner! Mais toute l'adresse insidieuse de La Feymas, toute sa malheureuse habileté à faire des coupables, échoua contre la fermeté et la présence d'esprit du commandeur. Il bravoit son juge, lui reprochoit hardiment ses mensonges et ses duplicités artificieuses, qu'il nommoit lâchetés. 1633.

Le président n'ayant pu se refuser aux instances du prisonnier, qui demandoit à entendre la messe le jour de la Toussaint, le fit conduire, sous bonne escorte, à l'église des Jacobins de Troyes, où il se trouva lui-même. Le commandeur, qui avoit son dessein, épie La Feymas, prend le temps où il revenoit de la sainte table, les yeux baissés et l'air contrit, s'élance à travers ses gardes, prend l'intendant à la gorge, et le secouant fortement: « Voici, s'écrie-t-il, scélérat! voici le moment de confesser la vérité. Puisque tu as ton Dieu « sur les lèvres, reconnois mon innocence, et avoue « ton injustice à me persécuter. Puisque tu fais mine « d'être chrétien, il faut ici en faire l'action: sinon je « te renonce comme juge, et je prends tous les assistants à témoins que je te récuse comme tel. » L'église étoit pleine; chacun se précipite auprès de l'autel pour être témoin de cette scène violente. En vain les gardes veulent les séparer, le commandeur tient ferme; et quoique La Feymas fût très redouté, les spectateurs n'étoient pas pour lui, et le faisoient connoître par leurs murmures. Tout autre auroit cédé à la circonstance et se seroit récusé; mais, sans se déconcerter, il répond

1633. au commandeur d'un ton doucereux : « Monsieur, ne « vous inquiétez pas, je vous assure que monsieur le « cardinal vous aime ; vous en serez quitte pour aller « en Italie : mais vous voudrez bien qu'on vous montre « auparavant de petites lettres écrites de votre main, « qui vous feront voir que vous êtes plus coupable que « vous ne dites. » Pareille insinuation n'étoit pas capable de le rassurer. Richelieu, au rapport de madame de Motteville, disoit « qu'avec deux lignes de l'écriture « d'un homme on pouvoit faire le procès au plus inno« cent ; parcequ'en y ajustant les affaires on y faisoit « trouver facilement ce qu'on vouloit. » Aussi, quand le commandeur entendit parler d'écritures, il se crut perdu : mais il s'arma d'un nouveau courage.

Après bien des tentatives inutiles pour arracher de lui les aveux qu'on desiroit, les juges, sur l'assurance qui leur fut donnée que la mesure qu'on attendoit d'eux n'étoit qu'une ruse pour obtenir enfin des révélations, le condamnèrent à avoir la tête tranchée dans la place du marché de Troyes. On lui promit alors sa grace ; on le présenta ensuite à la question. Mais, ni craintes ni espérances, rien ne fut capable de lui faire rompre le silence. Il fut conduit au lieu du supplice, monta sur l'échafaud, fut livré à l'exécuteur, qui lui lia les mains et qui lui banda les yeux. Lorsqu'il n'attendoit plus que le coup de la mort, on lui apporta sa grace. La Feymas voulut profiter de ce moment pour le faire parler. « Maintenant « que vous éprouvez la bonté du roi, lui dit-il d'un « ton affectueux, confessez ce que vous savez des intri« gues de Châteauneuf. — Vous voulez, répondit le com« mandeur, profiter de mon étonnement, pour me faire

« parler contre mes amis ; mais ce que la crainte n'a pu « faire, sachez que toutes vos caresses ne l'obtiendront « pas. » Il fut reconduit en prison où il resta quelques années, et il eut ensuite permission de voyager. Il ne resta au cardinal que la honte d'une manœuvre indigne de la majesté du trône, et qu'on peut regarder comme un épouvantable abus d'autorité. La conduite des juges fut très inique et très répréhensible ; car, quoiqu'on dise, pour sauver leur honneur, que La Feymas leur montra, avant le jugement, la grace de l'accusé, ils risquoient toujours et leur honneur et leur conscience en exposant à la mort un innocent, sur une garantie qui pouvoit être révoquée. Aussi le commandeur disoit-il qu'il n'avoit obligation de la vie qu'à la justice du cardinal, et que, s'il l'avoit exigé, les lâches l'auroient fait mourir. 1633.

Cependant le mariage de Monsieur étoit devenu public. Le roi le fit déclarer nul au parlement ; et sur l'avis de Richelieu, il marcha en Lorraine, à la tête d'une armée, pour punir le duc de sa connivence avec Gaston, et de sa mauvaise foi dans l'exécution du traité de Liverdun. En effet, le duc procuroit frauduleusement des soldats à l'empereur et au roi d'Espagne, par le licenciement fictif d'une partie de ses troupes, ou par la désertion favorisée de celles qu'il s'étoit imposé de mettre à la disposition de la France. Cependant quand il vit qu'on l'attaquoit vivement, et que le duché de Bar étoit envahi, il envoya le cardinal de Lorraine, son frère, à Pont-à-Mousson pour négocier. Il offroit de remettre sa sœur au roi, et de lui livrer encore pour un temps, en gage de sa fidélité, quelques unes des places du duché. Mais il n'offroit point

1633. Nancy, dont le roi réclamoit le dépôt; et sur le refus que fit Charles d'y consentir, on commença l'investissement de cette ville, où la duchesse d'Orléans se trouvoit renfermée. Les négociations néanmoins ne furent pas interrompues, et Richelieu s'y prêtoit d'autant plus volontiers, que l'approche de l'automne lui faisoit craindre d'échouer dans le siége. Le cardinal de Lorraine prit occasion de ces dispositions pacifiques pour procurer d'abord l'évasion de Marguerite. Obligé d'aller sans cesse au camp du roi, il avoit obtenu un passeport pour lui et pour les gens de sa suite; la princesse, déguisée en homme, en profita pour sortir avec lui dans sa voiture; elle trouva des guides et un cheval dans un bois voisin, gagna Thionville en un jour, et rejoignit son époux à Bruxelles.

Le mécontentement du roi à cette nouvelle avoit fait rompre d'abord toutes les conférences; l'intérêt et le desir d'entrer au moins en possession de la place les firent renouer. Le duc Charles, cantonné dans les montagnes des Voges, autorisa son frère à céder la nouvelle ville, et lui recommanda d'user de tous les délais qu'il pourroit faire naître, parcequ'il attendoit une armée espagnole qui partoit d'Italie. Le roi rejeta l'offre, et voulut absolument la vieille ville avec la nouvelle. Le cardinal en instruisit son frère, qui, le 6 septembre, accéda enfin aux propositions qu'on lui fit. Il consentoit à renoncer à son alliance avec la maison d'Autriche, à servir le roi envers et contre tous, à remettre sa sœur entre ses mains jusqu'à la décision du pape sur la validité de son mariage, et à livrer enfin sa capitale sous trois jours. Mais ne cherchant qu'à

gagner du temps, il étoit déterminé d'avance à n'exécuter aucune de ces conditions, et il avoit fait prévenir le gouverneur de Nancy de ne rendre effectivement cette ville que sur de nouveaux ordres, reconnoissables à une marque convenue. Aussi, les trois jours écoulés, la ville n'ouvrit-elle pas ses portes. Il fallut recourir à l'expédient hasardeux d'un siége en régle, et non sans une violente inquiétude de la part de Richelieu. 1633.

Il ne renonça pas encore pourtant à son premier dessein. Il députa vers le cardinal de Lorraine, et lui fit exposer que, malgré la juste indignation du roi, il étoit encore des moyens de rapprochement; il l'engagea à conférer de nouveau avec son frère, et il obtint de s'aboucher lui-même avec le duc. L'entrevue eut lieu à Charmes. Richelieu insista sur le dépôt de Nancy, jusqu'au terme de la guerre d'Allemagne, ou de la conciliation des différents entre le roi et lui; il lui offroit d'ailleurs d'y continuer sa résidence, et promettoit que cette ville lui seroit rendue aussitôt que lui-même remettroit sa sœur entre les mains du monarque. Quelque pressé que fût le duc, par le défaut du secours espagnol qui n'arrivoit pas, il se refusoit à des conditions qu'il trouvoit intolérables, et se proposoit de regagner ses montagnes, lorsque Richelieu, qui commençoit aussi à perdre l'espoir de s'emparer de la ville assiégée, s'il ne l'obtenoit de gré à gré, et si le duc par conséquent se retiroit sans conclure, affecta de se plaindre amèrement de la limitation de ses pouvoirs, qui ne lui permettoient pas d'accorder davantage, et fit entrevoir en même temps au duc la possibilité d'obtenir des conditions meilleures de la part du roi,

1633. s'il témoignoit lui-même assez de confiance pour en conférer personnellement avec lui. Pour la seconde fois, le duc donna dans ce piége grossier. Il se rendit au quartier de Louis, et en fut parfaitement accueilli; mais lorsque sur le soir il voulut prendre congé pour se rendre à Nancy, il ne tarda pas à reconnoître, à la nature des instances qui lui furent faites pour rester, qu'il étoit véritablement prisonnier. Pour sortir de ce mauvais pas il fallut acquiescer à toutes les volontés du ministre, et Nancy fut ouvert au roi le 24 septembre. Le duc, qui avoit la liberté d'y demeurer, préféra d'aller s'établir à Mirecourt, et quatre mois après, pour n'être point tenu à l'exécution d'un traité dont il étoit aussi honteux qu'indigné, il abdiqua en faveur du cardinal Nicolas François, son frère, qui remit aussitôt le chapeau, et qui, sans attendre la dispense du pape, épousa la princesse Claude, sœur de la duchesse Nicole. Au bout de deux mois, ce dernier, se trouvant prisonnier dans ses états, s'évada de Nancy avec sa femme, le premier avril, tous deux déguisés, et une hotte sur les épaules; ils trompèrent ainsi la vigilance de leurs gardes, entrèrent ce jour même en Franche-Comté, et de là passèrent en Italie, laissant leurs états à la merci de la France.

1634. Pendant que l'armée étoit encore devant Nancy, le cardinal qui, quelque temps auparavant, avoit fait refuser à la reine mère, tombée malade à Gand, Vautier son médecin, détenu à la Bastille, fit condamner au dernier supplice Jean Alpheston et Blaise Buffet, domestiques de Marie, comme atteints et convaincus d'être venus en France à l'effet de l'assassiner; et pour

achever de la diffamer, il fit reconduire à Bruxelles les chevaux de l'écurie de la reine sur lesquels ils étoient venus en Lorraine. Plusieurs François, réfugiés en Flandre, furent compris dans l'arrêt, notamment le père Chanteloube, confesseur de la reine, comme auteur et instigateur du crime. Ces hostilités réciproques ne disposoient pas les esprits à la réunion, que Marie de Médicis commençoit à desirer sincèrement. Des brouilleries que Richelieu est soupçonné d'avoir fomentées par ses émissaires partagèrent à Bruxelles les cours de la mère et du fils. Fatiguée de ces divisions et de l'état précaire où elle vivoit, cette princesse fit des instances pour être reçue en France. Elle ne demandoit plus, comme autrefois, son rang à la cour et une part dans le gouvernement : Marie se contentoit d'habiter quelque château dans la province qui lui seroit indiquée, d'une somme pour payer ses dettes; d'un revenu tel qu'on voudroit le fixer; et ces graces, elle consentoit humblement à les recevoir de la main du ministre, et de lui en avoir obligation. L'Espagne espéroit tirer avantage du séjour de la reine mère et du duc d'Orléans, dans ses états de Brabant; et c'étoit aussi la crainte du cardinal : mais il desiroit beaucoup plus rappeler en France Gaston, héritier présomptif de la couronne, que Marie, qui, restée seule, ne pouvoit lui donner beaucoup d'inquiétude. On peut donc croire que s'il prêta l'oreille aux propositions de la reine, ce fut moins dans l'intention de la satisfaire, que pour exciter de la jalousie entre ses partisans et ceux de Gaston, et amener le prince à traiter séparément, sans parler de sa mère. La discorde qui ré-

1634.

1634. gnoit entre les ennemis du prélat lui facilita l'exécution de ce projet (1).

Lorsque le duc d'Orléans se fut évadé de France, après avoir sacrifié Montmorency, la reine mère le reçut comme un fils qui venoit partager ses malheurs, et qui pouvoit lui servir de consolation et d'appui : elle vit qu'il souhaitoit que son mariage avec la princesse Marguerite fût reconnu, et elle se prêta à ses desirs. Marie de Médicis reçut auprès d'elle cette jeune épouse, échappée de Nancy, malgré les troupes françoises dont elle étoit environnée, la traita comme sa fille, approuva le mariage de son fils; et l'archevêque de Malines, appuyé d'une consultation de l'université de Louvain, le ratifia, pendant que le parlement de Paris le déclaroit nul, et que l'assemblée du clergé de France, consultée l'année suivante sur la même question, et s'autorisant non des lois, mais des coutumes, en prononçoit aussi la nullité. On soupçonne que la reine mère se porta à cet éclat, moins encore pour obliger son fils que pour causer du dépit au cardinal, en lui ôtant l'espérance de marier madame de Combalet, sa nièce, au duc d'Orléans; honneur auquel on prétend que l'oncle ne cessa d'aspirer. Mais si la reine ressentit une satisfaction intérieure de faire de la peine à son ennemi, elle en fut bien punie par les obstacles que cet ennemi opposa à son retour en France (2).

Louis XIII fut personnellement piqué de la hauteur avec laquelle sa mère bravoit son mécontentement, et approuvoit avec affectation un mariage qu'elle savoit

(1) Mém. rec. t. VIII, p. 1. Aubery, mém. t. I, p. 422. La Haie, p. 818. Jugement sur la Préface, p. 637. — (2) Merc. t. XX. Montglat, t. I, p. 73. Mém. d'Orléans, p. 169. Montrésor, t. I, p. 56.

lui déplaire. Cette disposition l'empêcha de trouver trop dures les conditions que son conseil, dirigé par le cardinal, proposa pour le rappel de la reine. On lui demandoit d'éloigner d'elle et de ne pas ramener en France l'abbé Fabroni, le faiseur d'horoscopes; l'abbé de Saint-Germain, auteur d'une multitude de libelles; le père Chanteloube, ennemi déclaré de Richelieu; et enfin la dame du Fargis, qu'on regardoit comme l'ame de toutes les intrigues. La reine répondit que son honneur ne lui permettoit pas d'abandonner des serviteurs fidèles qui s'étoient sacrifiés pour son service; que, retirés avec elle dans quelque coin de province, ils ne seroient capables ni de troubler l'état, ni de donner de l'ombrage, et qu'elle s'engageoit à les retenir dans les bornes de l'obéissance et de la soumission. Le conseil de France ne se contenta pas de ces promesses, et déclara que, sans ce point, il n'y avoit pas d'accommodement à espérer. Sans doute, le ministre se flattoit que la reine ne passeroit jamais sur cette difficulté; mais on trouva un biais pour l'éluder: les personnes notées déclarèrent que, pour assurer la tranquillité de leur maîtresse, elles étoient prêtes à se retirer d'elles-mêmes, et à aller vivre dans les pays étrangers. A cette proposition, grande joie du cardinal, grande satisfaction de ce qu'il peut espérer que la bonne intelligence entre la mère et le fils va enfin se rétablir. Mais, dit-il, il ne faut pas faire les choses à demi: ces personnes s'étant rendues coupables de calomnies atroces, de complicité dans des projets d'assassinats, de faux horoscopes, et de prédictions qui ont mortifié le roi, la reine ne montreroit pas à son fils un vrai retour de tendresse; ce ne seroit pas donner au royaume et à l'univers l'exemple

1634.

1634. d'un désaveu nécessaire, que de ne pas permettre que ces criminels, qui ont abusé de sa confiance, soient punis, et elle ne peut se dispenser de les abandonner à la justice du roi. Marie se récrie contre une condition si révoltante; Richelieu s'étonne qu'elle la trouve extraordinaire. Il tient ferme contre elle, et en même temps, pour séparer Gaston de sa mère, il accompagne les propositions qu'il fait faire à Monsieur de tous les adoucissements qui peuvent les rendre acceptables.

Richelieu savoit que ce prince ne se conduisoit que par l'inspiration de ses favoris; c'étoit toujours Puylaurens qui tenoit le premier rang auprès de lui: le ministre le recherche, le flatte, lui fait offrir une de ses cousines en mariage, un duché, et d'autres avantages. Puylaurens se laisse enchanter par les promesses séduisantes du cardinal; il renonce à épouser la sœur de Marguerite, la princesse de Phalsbourg, qui, devenue libre par la mort de son mari, s'étoit aussi sauvée de Nancy à travers les armées françoises, et lui offroit sa main. Tout dévoué à l'adroit ministre, il persuade à son maître d'accepter les offres qu'on lui fait; et lui représente que, si sa mère veut se perdre en refusant d'abandonner ses gens, il n'est pas obligé, par complaisance pour son obstination, de renoncer aux graces de toute espèce que la faveur de son frère lui prépare en France. De leur côté, les Espagnols, qui se doutoient que le duc d'Orléans alloit leur échapper, imaginèrent de le lier à eux par un traité. Gaston y consentit, afin de ne pas laisser apercevoir ses démarches; mais il en avertit le roi. Puylaurens ne réussit pas aussi bien à cacher aux réfugiés de la cour de la reine son commerce avec le ministre. Il y eut des explications, des froideurs, des

picoteries; on s'insulta, on s'envoya des cartels, on se battit. La mère prit un ton d'autorité sur le fils; le fils ne voulut pas se laisser gouverner : il se passa entre ces deux personnes des scènes vives. Enfin peu s'en fallut que, victime de la jalousie ou de la politique, Puylaurens ne finît ses jours d'une manière tragique à Bruxelles. 1634.

Comme il montoit le grand escalier du palais, un coup de carabine part, blesse deux personnes à ses côtés; une balle l'effleure lui-même à la joue; l'assassin se sauve et laisse sa casaque, qui étoit de la livrée du duc d'Elbeuf. En conséquence, les premiers soupçons tombent sur le duc, qu'on savoit être ennemi personnel de Puylaurens. Mais bientôt on trouva de l'affectation dans l'oubli de cette casaque, et les conjectures se tournèrent sur différentes personnes : sur la princesse de Phalsbourg, qui avoit à venger son amour dédaigné, et sur le P. Chanteloube, le plus déclaré, entre les confidents de la reine mère, contre l'accommodement particulier du duc d'Orléans. Ce fut à lui que Monsieur s'arrêta; et quand il parloit de cette aventure, il ne l'appeloit jamais que la Chanteloubade. Richelieu eut aussi sa part des soupçons. Mais, loin d'avoir intérêt à se défaire de Puylaurens, le cardinal devoit desirer de le conserver, puisque ce n'étoit que de lui qu'il espéroit le succès de ses démarches auprès de Gaston (1).

Elles réussirent à son gré. La reine mère, toujours fixe dans la résolution de ne point livrer ses confidents à une mort certaine, privée d'ailleurs de l'appui de son fils, qui lui auroit donné des espérances tant qu'ils au-

(1) Mémoires d'Orléans, p. 244.

1634. roient fait cause commune, se trouva dénuée de tout espoir d'accommodement. Gaston se sauva furtivement de Bruxelles; il craignoit les Espagnols, qui, sans violer le droit de l'hospitalité, auroient pu l'arrêter, comme infracteur du traité qu'il venoit de conclure avec eux. Il ne parla pas de sa fuite à sa femme, qu'il recommanda par lettre à la reine sa mère; et en deux jours il arriva à la cour, où le roi le reçut comme s'il venoit de faire un voyage de plaisir. Le cardinal, charmé d'avoir enlevé aux ennemis de la France l'héritier présomptif de la couronne, lui donna des fêtes magnifiques. On remarqua que le prélat, attentif à ses intérêts, profita de la confiance qu'inspire le plaisir pour tirer de Gaston ses secrets. Il commença ensuite à le harceler sur son mariage. On le mit aux prises avec Bouthillier, secrétaire d'état, deux docteurs de Sorbonne, trois jésuites, le général de l'Oratoire, le P. Joseph, et Mazarin, nonce du pape. Ils voulurent lui persuader que son mariage étoit nul; mais il en soutint la validité avec une fermeté qui ne lui étoit pas ordinaire. Cette résistance donna de l'humeur à Richelieu, qui différa quelque temps l'exécution des promesses faites à Puylaurens, persuadé que c'étoit lui qui inspiroit cette vigueur à son maître; mais enfin le ministre crut devoir combler de graces le favori, pour voir s'il viendroit à bout de le gagner. Le prix du duché promis fut compté, l'achat s'en fit, le mariage se conclut avec la demoiselle Pont-Château, cousine du cardinal, et Puylaurens se trouva tout-à-coup possesseur de six cent mille écus de rente, duc et pair, et proche parent de Richelieu.

1635. Cet état florissant dura à peine deux mois, et fut

suivi du revers le plus accablant. Monsieur s'étoit retiré à Blois, où il menoit une vie privée, concentré entre quelques confidents intimes, qui ne laissoient rien transpirer de ses occupations ni de ses amusements. Cette espèce de mystère inquiéta Richelieu ; il fit tous ses efforts pour engager Puylaurens à l'instruire secrètement de ce qui se passoit, jusqu'à lui offrir des gouvernements, le bâton de maréchal de France et le commandement des armées. Il l'avertit aussi, et le pria d'éloigner de lui Coudrai-Montpensier et quelques autres gentilshommes, qui passoient pour gens d'exécution, et dont le séjour auprès du duc d'Orléans ne plaisoit pas au cardinal. Enfin il revint à la charge, pour obtenir du favori qu'il arrachât à son maître un consentement à la dissolution de son mariage. Puylaurens tiroit en longueur, et pendant qu'il espéroit gagner du temps, il passa par Blois des Espagnols qu'il avoit connus à Bruxelles, et qui furent reçus en amis. Richelieu profita de cette circonstance pour rendre suspectes au roi les dispositions de son frère, en lui faisant entendre que ces liaisons, dont Puylaurens serroit les nœuds, pouvoient être de la plus grande conséquence au moment d'une rupture que l'on méditoit. Ces observations parurent justes, et la perte de Puylaurens fut résolue (1).

1635.

Il s'agissoit de le tirer de Blois, d'où on savoit qu'il ne sortiroit pas sans son maître. On fit à la cour, à l'occasion du carnaval, de grands préparatifs de fêtes auxquelles le roi les invita. Puylaurens sur-tout, bien fait et bon danseur, devoit y jouer un des premiers

(1) Mémoires rec. t. VIII, p. 203. Bassomp. t. III, p. 372.

1635. rôles. Arrivant au Louvre, le premier février après midi, pour y répéter un ballet, il fut arrêté et conduit à Vincennes; plusieurs de ses amis éprouvèrent en même temps le même sort, et on les conduisit en différentes prisons. Le duc d'Orléans fut atterré de ce coup. Il ne montra pas d'abord tout son ressentiment, parcequ'il craignoit pour lui-même; il se contenta de dire au roi qu'il ne demandoit pas de grace pour son favori s'il étoit coupable, mais qu'il le conjuroit de ne pas se laisser prévenir; et après avoir recommandé le prisonnier aux bontés de son frère, il reprit tristement le chemin de Blois. Puylaurens ne survécut pas long-temps à sa disgrace. Il mourut dans le mois de juillet, d'une maladie causée par l'ennui de sa prison. Gaston le regretta sincèrement. Tant qu'il vécut, le prince ne voulut pas entendre à recevoir un autre favori de la main du cardinal; encore moins à recevoir le cardinal lui-même, qui tâchoit, par toutes sortes de souplesses, de s'insinuer dans la confiance de Monsieur, afin de gouverner le cadet comme il gouvernoit l'aîné. Au défaut de ce moyen de conduire le prince, Richelieu en employa un dont Gaston ne se trouva pas mieux : ce fut de lui composer une maison, chancelier, secrétaire, gentilshommes, tous dévoués au ministre; de sorte que le duc d'Orléans se trouvoit comme prisonnier au milieu de son monde. Ainsi, fêtes, plaisirs, alliances, tout servoit au cardinal pour attirer ceux dont il vouloit s'assurer. Si ce n'étoient pas des piéges, c'étoient du moins des liens qu'il rendoit des chaînes pesantes, quand ses obligés vouloient en desserrer les nœuds.

Le duc de La Valette, veuf de Gabrielle, fille naturelle de Henri IV, épousa aussi une demoiselle de Pont-

Château; et celle-ci, comme sa sœur, eut à pleurer par la suite les malheurs de son époux, forcé de fuir dans les pays étrangers. On remarque que les obligations qu'avoit le ministre au cardinal de La Valette, son ami sincère, ne l'empêchèrent pas de s'étudier à mortifier ses frères et le duc d'Epernon, son père, cet ancien favori si peu accoutumé à fléchir. Il étoit gouverneur de Guienne, et Sourdis, prélat guerrier, étoit archevêque de Bordeaux. Ce choix, disoit-on, avoit été fait pour chagriner le gouverneur. Des prétentions élevèrent entre lui et l'archevêque une querelle misérable qui aboutit à des voies de fait. D'Epernon, vieillard impatient et colère, en faisant de la canne un geste de mépris, fit tomber le chapeau de l'archevêque. Celui-ci prétendit avoir été frappé. Il excommunia le gouverneur. Le gouverneur employa tous ses amis au conseil, où l'affaire fut portée. Le roi inclinoit pour lui contre le prélat, dont les manières trop militaires déplaisoient au monarque: mais le ministre fit valoir avec chaleur, en faveur de l'archevêque, les canons et les lois de l'église. D'Epernon perdit sa cause: il eut ordre de sortir pour quelque temps de son gouvernement, de se soumettre aux censures, et il n'obtint la levée de l'excommunication qu'en se résignant à écrire une lettre d'excuse, et à écouter paisiblement la semonce que lui fit l'archevêque avant de l'absoudre. Ainsi les plus grands seigneurs s'accoutumoient à plier sous l'autorité des lois; ce qu'ils n'auroient pas fait du temps de la ligue, et pendant le foible gouvernement de Marie de Médicis. Il est vrai qu'en punissant le gouverneur de sa violence, le roi lui donna quelque consolation, par la défense qu'il envoya à l'archevêque de se présen- 1635.

1635. ter à la cour. Cette disgrace déplut à Richelieu, parceque, exigeant de ses protégés le sacrifice de leur volonté, il aimoit à les en dédommager par l'approbation la plus éclatante de leurs actions (1).

Un corps entier, celui qui se dit le plus libre de tous, le corps des gens de lettres, éprouva cette contrainte qu'imposoit l'impérieux cardinal. Il procura l'établissement de l'Académie françoise, et y attacha des revenus et des prérogatives qui ont assuré sa durée; mais il exigea d'elle la critique du Cid., tragédie de Corneille, auteur trop peu courtisan, qui ne lui plaisoit pas. Richelieu est soupçonné d'avoir composé lui-même des pièces de théâtre, ou du moins d'avoir eu beaucoup de part à la tragi-comédie de Mirame, qui parut sous le nom de Desmarets. Elle fut mal reçue du public; et lorsque le malheureux poëte se présenta au cardinal après la chute de sa pièce, ce prélat lui dit en homme piqué qui prenoit à la chose le plus vif intérêt : « Eh « bien! les François n'auront donc jamais de goût? Ils « n'ont pas été charmés de Mirame! »

Mais ce desir de primer en tout, blâmable à quelques égards, est peut-être aussi la cause des entreprises utiles qui illustrèrent la France sous le ministère de Richelieu. C'est sans doute à son ardeur pour tous les genres de gloire qu'on doit les premiers encouragements donnés au commerce maritime. Ce n'est pas que les François eussent manqué jusqu'alors du courage et des talents nécessaires pour les voyages de long cours. Il est même à remarquer qu'ils ont devancé les autres nations européennes dans la carrière des découvertes.

(1) Merc. t. XX.

Dès 1417, et sous le règne de Charles VI, Jean de Bethencourt, gentilhomme normand, avoit formé divers établissements sur les côtes d'Afrique, au-delà des Canaries. La démence du monarque, les guerres de Charles VII contre les Anglois, celle de Louis XI contre ses vassaux et ses voisins, les invasions de Charles VIII et de Louis XII en Italie, les malheurs de François I, les fureurs de la ligue, tous les fléaux enfin qui affligèrent la France sans interruption pendant deux siècles, empêchèrent le gouvernement de seconder les efforts des particuliers. Les découvertes s'oublièrent, les établissements se détruisirent, et il n'en restoit plus que de foibles vestiges quand Richelieu prit le sceptre des mers avec la qualité de surintendant du commerce et de la navigation. Alors l'émulation se réveilla. Les commerçants, sûrs d'être protégés par la marine royale, que le cardinal fondoit, firent des entreprises qui réussirent. De riches négociants composèrent des compagnies dans lesquelles des personnes opulentes, et le ministre lui-même, s'intéressèrent. Tous nos établissements dans les Antilles doivent naissance à ces diverses associations; et c'est encore sous les auspices du cardinal, près de mourir, que se forma, en 1642, la première Compagnie, dite des Indes orientales. 1635.

Au milieu de ses soins pour exciter tous les genres utiles d'émulation, ou pour comprimer l'orgueil et l'indépendance des grands, le ministre avoit encore les yeux ouverts sur les ennemis du dehors; et afin de les empêcher de prendre une part trop active aux intrigues et aux troubles du dedans, il employoit toute son adresse à les retenir occupés chez eux. Le traité de Ratisbonne avec l'Autriche, au sujet de la succession de

1635. Mantoue, n'avoit point eu son entière exécution, et il n'en étoit résulté qu'une pure cessation d'hostilités. L'empereur néanmoins en avoit recueilli l'avantage immédiat de retirer une partie de ses troupes de l'Italie, et de s'en aider pour comprimer l'essor des protestants de Souabe et de Franconie, qui, encouragés par les succès rapides du roi de Suéde dans tout le nord de l'Allemagne, avoient secoué le joug de la subordination. Quant à la France, elle n'y avoit rencontré que l'utilité de son allié, et encore l'avoit-elle acheté du sacrifice de sa propre indépendance dans le choix de ses liaisons politiques. Aussi le cardinal, tout en excusant les plénipotentiaires françois, Charles Brulart, prieur de Léon, cousin issu de germain du chancelier, et le fameux P. Joseph (Leclerc du Tremblay), sur les diverses appréhensions qu'ils avoient pu concevoir, et de la maladie du roi à Lyon, et de l'état où auroit pu tomber le royaume après sa mort, les désavoua-t-il comme ayant excédé leurs pouvoirs. Il fallut reprendre les négociations, et ce ne fut qu'après six mois de travaux que l'on convint d'un nouveau traité qui fut signé à Quérasque, le 6 avril 1631, et qui ne différoit du premier que par la suppression de la clause prohibitive, qui gênoit la France dans ses liaisons avec les ennemis de la maison d'Autriche. En exécution des articles stipulés, les armées évacuèrent l'Italie; mais les François avoient à peine remis Pignerol au duc de Savoie, que, sous prétexte de quelques contraventions au traité de la part du gouverneur du Milanez, ils se firent consigner de nouveau la place par le duc; d'abord à titre de simple dépôt, et l'année suivante à titre d'achat. Ce fut l'objet d'une convention particulière avec ce prince,

qui reçut en échange le marquisat d'Yvrée, détaché du Montferrat. Mazarin fut le médiateur de ce dernier traité, dont n'osèrent se plaindre ni le duc de Mantoue, ni l'empereur; le premier, à cause de ses obligations envers la France, et le second, parcequ'il étoit alors trop vivement pressé par Gustave, pour se faire d'autres ennemis (1). 1635.

L'argent de la France avoit contribué à la révolution qui s'opéroit alors en Allemagne. Louis XIII, par un traité de subsides, signé le 13 janvier 1631, à Berenwald et Brandebourg, et dont Charnacé près de Gustave, et Oxenstiern à Paris, avoient été les agents, s'étoit engagé envers les Suédois à un secours actuel de cent mille écus, et à en fournir quatre cent mille autres chaque année, pendant cinq ans. Le but de cette alliance étoit de mettre un terme à l'oppression de l'Allemagne, et de rendre sur-tout aux protestants leur ancienne liberté, sans toutefois que les catholiques pussent être troublés à leur tour dans l'exercice de leur religion. Par cette réserve politique, Richelieu se ménageoit une réponse à ses détracteurs, et présentoit hautement ses conventions avec Gustave « comme le « remède d'un mal dont elles ne pouvoient être estimées « la cause. »

Il faisoit plus au reste pour les protestants, que ceux-ci ne sembloient vouloir faire eux-mêmes. Guidés par l'électeur de Saxe qu'ils regardoient comme leur chef, ils se refusoient à l'alliance de Gustave qu'ils craignoient, parceque ce prince leur demandoit des

(1) Hénault, Abr. chron. de l'Hist. de France. Pfeffel, Abr. chron. de l'Hist. d'Allemagne. Test. polit. de Richelieu.

1635. places de sûreté, où, en cas de revers, il pût trouver un abri; et ils attendoient l'affoiblissement mutuel des deux rivaux, pour faire pencher la balance du côté qui leur feroit les conditions meilleures. Mais avec cette politique intéressée, ils commirent l'imprudence de se déclarer immédiatement contre l'empereur, et de réclamer de lui leurs droits à main armée. Ferdinand, accoutumé à vaincre, se réjouit d'une détermination qui lui donnoit l'espoir de les accabler, et Gustave, de son côté, attendit patiemment du sentiment de leurs pertes le conseil qui les rameneroit à lui. Tilly, en effet, qui s'étoit flatté, en pressant l'électeur de Saxe, de le contraindre, ainsi que les protestants de Souabe, à renoncer à la ligue dont il étoit l'auteur, ne fit que le pousser dans les bras de Gustave, et leurs efforts, réunis dans les champs de Leipsick, y triomphèrent de ses talents. Les suites de la victoire importante qu'ils remportèrent sur lui furent, par l'électeur, la conquête de la Bohême, et par Gustave, celle de la Saxe, de la Franconie, de la Souabe, du haut-Rhin, du Palatinat, et de la Bavière enfin, dont l'électeur refusoit d'accéder à une alliance qui eût entraîné de sa part la restitution des dépouilles de Fréderic. Tilly, disputant le passage du Leck au roi de Suéde, y trouva la fin de sa carrière, en sorte que rien ne paroissoit empêcher désormais Gustave d'aller camper sous les murs de Vienne, où il avoit donné rendez-vous à l'électeur de Saxe. Mais Ferdinand, sur ces entrefaites, avoit rappelé Wallstein, qu'une intrigue à laquelle la France n'étoit point étrangère avoit fait disgracier. Son retour, et la lenteur ou la trahison des généraux saxons, rendirent aux armes impériales en Bohême

leur ancien ascendant, et Gustave fut contraint d'abandonner ses projets sur l'Autriche pour voler au secours de son allié. Les deux armées se rencontrèrent encore, comme l'année précédente, aux environs de Leipsick; et le 6 novembre 1632, s'engagea entre elles une bataille mémorable, à laquelle la petite ville voisine de Lutzen a donné son nom. La fortune de Wallstein y céda à celle de Gustave; mais celui-ci demeura enseveli dans son triomphe, et, déja blessé dans l'action, il reçut, comme on le retiroit de la mêlée, un coup mortel, qu'on soupçonna n'être point parti de la main d'un ennemi. Il ne laissa qu'une fille âgée alors de six ans, qui fut la célèbre Christine. 1635.

En vain le chancelier Oxenstiern fut assez habile pour retenir l'Allemagne dans l'alliance des Suédois, le prestige imposant que Gustave avoit imprimé à leurs armes se dissipa peu-à-peu. Wallstein les battit en Silésie, en Poméranie, sur le Danube, et la mort de ce grand général, assassiné à Egra, dans l'exécution des ordres donnés par Ferdinand pour l'arrêter, n'interrompit point le cours de leurs disgraces. La bataille de Nordlingue, livrée dans les derniers jours de 1634, y mit le comble. Assisté de quelques bataillons lorrains, amenés par le duc Charles de Lorraine, foibles débris de sa fortune passée, et des secours plus considérables que le cardinal Infant, frère du roi d'Espagne, conduisoit d'Italie aux Pays-Bas où il remplaçoit Isabelle, le jeune archiduc Ferdinand, fils aîné de l'empereur, écrasa les Suédois commandés par le maréchal de Horn et par le fameux Bernard, duc de Saxe-Weimar. Cette victoire rendit à Ferdinand son ancienne supériorité, et amena l'année suivante la

1635. paix de Prague. L'électeur de Saxe, stipulant pour lui et pour les protestants, les abandonnoit en quelque sorte, ainsi que les enfants de l'électeur palatin, à la merci de l'empereur, lorsque la France fit sa propre affaire de les protéger tous, non plus de son argent seulement, mais encore de ses troupes. C'est la quatrième et dernière époque de la guerre de trente ans.

Richelieu, à cet effet, recueille les débris de l'armée suédoise, compose avec elle, en achète les places qu'elle avoit conquises en Alsace, et qu'elle se trouvoit hors d'état de défendre, traite avec les princes allemands voisins du Rhin, et envoie sur le fleuve les maréchaux de Brezé et de La Force, et le cardinal de La Valette, pour soutenir le duc de Weimar, auquel on promettoit le landgraviat d'Alsace. Enfin, après avoir empêché par ses intrigues une trève proposée entre les provinces des Pays-Bas demeurées fidèles à l'Espagne, et les Hollandois, il conclut avec ceux-ci un traité d'alliance défensive et offensive, au cas que l'Espagne ne voulût point se prêter à leur égard à des termes raisonnables d'accommodement. Mais Philippe, instruit d'un accord que ne put légitimer à ses yeux la clause captieuse qui paroissoit en être le motif, s'en vengea aussitôt par la surprise de Trèves et l'enlèvement de l'électeur, lequel, à l'époque où les succès de Gustave effrayoient l'Allemagne, s'étoit mis sous la protection de la France, et lui avoit ouvert ses places. Richelieu, l'ayant réclamé en vain, fit rompre sur-le-champ avec l'Espagne, et quoique les mesures d'attaque et même de défense ne fussent point encore absolument prêtes, il envoya un héraut à Bruxelles pour dénoncer les hostilités, formalité négligée depuis

par les puissances européennes, et qui fut employée 1635.
alors pour la dernière fois. Ainsi fut allumée entre la France et les deux branches de la maison d'Autriche une guerre féconde en vicissitudes, qui dura treize ans avec l'une, et vingt-cinq avec l'autre, qui les mina et les affoiblit toutes deux, et d'où naquit en Allemagne un droit public nouveau, qui n'a cessé d'y faire loi que de nos jours.

Les hostilités eurent lieu tout à-la-fois dans les Pays-Bas, sur les bords du Rhin, en Italie et dans la Valteline; et par-tout le peu d'accord des alliés que la France s'étoit donnés déconcerta ses efforts durant le cours de cette première campagne. Elle s'étoit ouverte d'une manière brillante, et qui faisoit augurer d'autres succès. Le maréchal de Châtillon se dirigeoit sur Maëstricht, lorsqu'il rencontra près d'Avein le prince Thomas de Savoie, qu'une feinte mésintelligence avec le duc Victor-Amédée, son frère, avoit jeté ouvertement dans le parti des Autrichiens, et qui commandoit une division de leur armée. Celui-ci, avec des forces moitié moindres que celles qui lui étoient opposées, s'étoit flatté néanmoins de surprendre les divisions séparées de l'armée françoise et de la battre ainsi en détail. Ses mesures mal prises le firent battre lui-même, et il perdit beaucoup de monde, indépendamment de son artillerie et de ses bagages. Mais la lenteur du prince d'Orange, Frédéric-Henri, à rejoindre les François, qu'il commençoit déja à redouter pour voisins, les empêcha de profiter de leur victoire. A peine les deux armées réunies eurent-elles menacé Bruxelles, d'où sortirent la reine et la duchesse d'Orléans, et ensuite Louvain, sous les murs de

1635. laquelle s'étoient retranchés les Autrichiens, que la disette des vivres se fit sentir parmi elles, et les contraignit de se séparer.

Il en fut de même sur les bords du Rhin. L'armée françoise qui avoit passé sur la droite, et qui d'abord avoit repoussé le comte de Galas jusqu'à Francfort, minée insensiblement, et par les rigueurs de l'hiver, et par le manque des subsistances, dans un pays qu'imprudemment elle avoit ravagé elle-même, se vit forcée de repasser à la gauche et de gagner les Vosges avec de nouvelles pertes. Ce fut dans la pénible retraite qu'exécuta durant treize jours le corps du cardinal de La Valette, que le jeune vicomte de Turenne, maréchal de camp depuis l'année dernière, frère du duc de Bouillon, et second fils de celui que l'amitié de Henri IV avoit fait prince souverain, en lui procurant la main de l'héritière de La Marck, commença à signaler les rares talents qui depuis l'ont placé au premier rang des plus grands capitaines. Les généraux françois et le duc de Weimar ne s'attachèrent plus dès-lors qu'à protéger les frontières de la Lorraine, où pénétroient déja le duc Charles et les généraux Galas, Colloredo, et Jean de Werth. Louis XIII se rendit à l'armée pour défendre sa conquête, mais il n'y fit qu'une courte apparition, et regagna sa capitale, après s'être emparé de Saint-Michel. De part et d'autre on se borna à s'observer : les François, parceque la perte d'une bataille eût ouvert la Champagne aux Autrichiens, et ceux-ci, parcequ'un semblable revers n'eût pas été moins funeste à Ferdinand. Il voyoit en ce moment l'électeur de Saxe, son nouvel allié, pressé par Bannier, le plus illustre des éléves de Gustave, et il étoit

menacé lui-même par Wrangel, à qui une nouvelle trève de vingt-six ans, ménagée par Oxenstiern, entre la Suède et la Pologne, permettoit de passer de Prusse en Allemagne. Le défaut de vivres dans un pays ruiné acheva de séparer des armées qui redoutoient également de se commettre. Les François se couvrirent par la Moselle : Galas repassa le Rhin, Jean de Werth prit ses quartiers en Alsace, et Colloredo en Franche-Comté. 1635.

En Italie, le maréchal de Créqui commandoit l'armée françoise. Il avoit pour auxiliaires les ducs de Savoie, de Mantoue, et de Parme. Mais le dernier seul étoit entré de plein gré dans l'alliance de la France : les deux autres y avoient été à-peu-près forcés. Aussi un mécontentement mutuel ne tarda-t-il pas à éclater entre le maréchal et le duc de Savoie, qui, à titre de généralissime, contrecarroit toutes les opérations des François, et qui fit manquer peut-être l'occasion d'envahir le Milanez. La campagne ne fut heureuse que dans la Valteline, où le duc de Rohan, envoyé pour intercepter la communication des Impériaux avec les Espagnols par cette vallée, repoussa au nord un détachement de l'armée de Galas, qui avoit essayé de pénétrer par le Tyrol, et au midi le général Serbelloni, qui étoit venu du Milanez pour l'attaquer de concert avec les premiers.

La campagne suivante sembloit promettre plus de succès en Italie. Trente-cinq mille François, sous les ordres des maréchaux de Créqui et de Toiras, et du duc de Rohan, forçoient la mauvaise volonté du duc de Savoie à sortir d'une inaction qu'aucun prétexte ne pouvoit plus colorer, sur-tout dans un moment où le 1636.

1636. duc de Parme perdoit tous ses états. Il parut se déterminer à agir, mais il rejeta tous les plans qu'on lui offrit : il fallut en passer par les siens, et rien ne se trouva prêt quand il s'agit de les exécuter. De ces lenteurs affectées il résulta que le duc de Rohan, sorti au temps convenu de sa vallée, ne se trouva point secondé, et que ses vivres étant consommés, il fut contraint de regagner les défilés, sans avoir pu rien opérer pour la cause commune. Cependant Amédée, persécuté sans relâche par Créqui, que commençoit à fatiguer une obéissance toujours malheureuse, permit enfin à l'armée de s'ébranler, et quoique trop tard pour profiter de la diversion de Rohan, on ne la dirigea pas moins sur la capitale de la Lombardie. A cet effet, elle traverse le Pô, s'avance sur le Tésin, et chemin faisant s'empare du fort de Fontanetta, où fut tué le maréchal de Toiras. Les François passent la rivière, et pendant qu'Amédée la côtoie sur la droite, ils suivent la gauche, rompent un aqueduc qui portoit ses eaux à Milan, et y répandent les plus vives alarmes. Le marquis de Léganez, accouru pour s'opposer à des progrès ultérieurs, reconnoissant que le duc de Savoie se trouvoit sur l'autre bord, se hâte d'attaquer les François, et leur livre un combat qui dura dix-huit heures. La fatigue des combattants alloit le terminer sans que la victoire se fût prononcée pour aucun parti, lorsque le duc, achevant de passer le Tésin sur un pont qu'il y faisoit jeter quand Léganez parut, se donna le facile honneur de fixer la journée, en contraignant les Espagnols à la retraite; mais, peu jaloux de favoriser d'ailleurs la puissance des François en Italie, il fit si bien que l'avantage qu'ils obtinrent se borna à la pos-

session précaire du champ de bataille. Une incursion des Espagnols dans le Piémont, et la diminution de l'armée françoise par les maladies et par la désertion, tandis que les ennemis s'accroissoient au contraire par des renforts qu'ils recevoient de Naples, furent des prétextes plausibles pour rétrograder et pour renoncer encore une fois aux plus brillantes espérances. 1636.

Quelques légers succès obtenus en Alsace par le cardinal de La Valette et le duc de Saxe-Weimar y faisoient une foible compensation. Les deux généraux avoient fait lever le siége de quelques places, et s'étoient même emparés de Saverne: mais ils ne purent empêcher le duc Charles de Lorraine de pénétrer en Franche-Comté, pour faire lever le siége de Dôle, investie par le prince de Condé. La Franche-Comté ainsi que la Bourgogne devoient, suivant les traités antérieurs, et dans la vue d'éloigner les hostilités du territoire de la Suisse, demeurer neutres dans les démêlés entre les deux couronnes. Des précautions de défense, prises par la première de ces deux provinces, servirent de motif ou de prétexte pour l'accuser de manquer à la neutralité, et autorisèrent l'invasion du prince de Condé. Celle-ci, au reste, ne fut point heureuse; et quand le duc de Lorraine parut, déja le prince levoit le siége de Dôle, par ordre de la cour, qui avoit besoin de ses troupes sur un point qu'un plus grand danger menaçoit.

Peu s'en fallut que le cardinal, qui sembloit tenir dans sa main les événements, n'éprouvât cette année l'instabilité de la fortune. Sa puissance chancela; mais les secousses que ses ennemis lui donnèrent ne servirent qu'à l'affermir. On peut dater de cette époque

1636. l'espèce de tyrannie que le ministre exerça le reste de sa vie sur le monarque, qu'il gouverna avec la hauteur d'un serviteur qui se sent nécessaire, et qui défie, pour ainsi dire, l'indignation de son maître. C'est aussi alors qu'on commence à lui voir employer plus ouvertement les stratagèmes d'une noire politique qui l'engageoit à diviser, à brouiller, à pousser au désespoir, par des vexations sourdes, ceux qu'il craignoit ou haïssoit, et à les forcer, pour ainsi dire, de commettre des fautes qui les perdoient (1).

Richelieu croyoit avoir assez bien pris ses mesures pour éloigner la guerre du centre de la France, par les armées qu'il entretenoit chez les voisins limitrophes, en Savoie, en Navarre, en Lorraine, en Alsace. Il se flattoit aussi, par les diversions qu'il avoit habilement ménagées en Allemagne, d'occuper loin de lui les forces de la maison d'Autriche, et de la ruiner en détail. Le cardinal Infant, gouverneur des Pays-Bas, laisse le cardinal françois se bercer de ces espérances; il trompe sa vigilance, rassemble une armée puissante, sur-tout en cavalerie, et à la tête de quarante mille hommes, commandés sous lui par le prince Thomas de Savoie, le duc François de Lorraine, Jean de Werth et Picolomini, il fond avec impétuosité sur la Picardie. Plusieurs villes, mal défendues ou mal pourvues, se rendent presque sans se défendre. La cavalerie espagnole se répand en Picardie et en Champagne comme une inondation, et porte la désolation dans ces provinces. On n'avoit à opposer à ce torrent qui menaçoit déja la

(1) Mercure, t. XXI. Aubery, mém. t. I, p. 580. Mém. rec. t. VIII, pag. 338.

capitale qu'un petit corps de troupes, ressemblant plutôt à un détachement qu'à une armée; et commandé par le comte de Soissons, prince altier, que le cardinal estimoit, qui dédaigna son amitié, et qui fut victime de sa vengeance. Comme il y auroit eu trop d'affectation à laisser un prince guerrier, et le seul entre les princes françois, sans commandement, pendant que le roi mettoit cinq armées sur pied, le ministre l'avoit relégué, pour ainsi dire, avec un petit corps d'armée, dans la province au-delà de l'Oise et de l'Aîne, où il ne croyoit pas que les ennemis pussent faire une irruption si dangereuse. 1636.

A la première nouvelle de cette invasion, Richelieu fit passer au prince les premiers renforts qu'il trouva sous sa main, et les envoya par le maréchal de Chaulnes et par le maréchal de Brezé, son beau-frère, que Soissons n'aimoit pas. Ce prince regarda cet associé comme un homme destiné, ou à le faire échouer, ou à partager avec lui le succès, pour lui en ravir la gloire. Ces premiers secours n'auroient pu empêcher les généraux de Philippe d'avancer; mais ils préférèrent s'assurer des places qui étoient en arrière, et mirent le siége devant Corbie, la dernière place de défense, et la prirent. La consternation devint extrême à Paris: nombre de bourgeois prirent la fuite, et emmenèrent au-delà de la Loire leurs femmes, leurs enfants et leurs meubles les plus précieux. On murmuroit généralement contre le cardinal. On l'accusoit d'avoir manqué de prévoyance. C'étoit lui, disoit-on, qui attiroit la colère du ciel sur le royaume, par les sentiments dénaturés qu'il excitoit dans le cœur des fils contre la mère. Le roi lui-même ne fut pas à l'abri des frayeurs enfantées par les re-

1636. mords, ni exempt de soupçons sur la capacité de son ministre; et il y eut un moment où celui-ci, déconcerté et abattu, songea à abandonner le timon des affaires. On dit que ce fut le P. Joseph qui le rassura. Par le conseil du capucin, il osa se promener sans gardes dans les rues de Paris. Il flatta le peuple, plaisanta de ses craintes, et se montra en homme certain des ressources et des succès. Cette assurance apparente en donna aux Parisiens une véritable. Le courage reparut, les jeunes gens de la capitale et des environs s'enrôlèrent, les corps se taxèrent pour leur équipement et leur entretien, et en peu de jours il sortit de la capitale une armée de soldats, médiocres à la vérité du coté de l'expérience, mais dont le nombre pouvoit imposer.

Heureusement pour Richelieu les ennemis ne surent pas tirer parti de leurs premiers avantages. Après la prise de Corbie, ils s'amusèrent à ravager la campagne, au lieu d'aller droit à la capitale, selon l'avis que Jean de Werth en donnoit au prince Thomas. Ils pouvoient espérer ou de la rançonner, ou de faire une paix avantageuse sous ses murs, ce qui auroit perdu le cardinal. Pour lui, il mit à profit leur inaction. Ses ordres, envoyés de tous côtés, attirèrent auprès de Louis une foule de nobles, qui, se joignant aux milices et aux corps de troupes réglées détachées des armées les plus voisines, formèrent en peu de temps une armée très nombreuse, bien fournie d'artillerie et de provisions de toute espéce. Il pressoit en même temps les Hollandois d'attaquer de leur côté, ou au moins de le feindre. Les Espagnols eurent peur à leur tour: ils reculèrent vers la fontière, et laissèrent Corbie, leur

principale conquête, exposée aux efforts des François, 1636.
qui l'assiégèrent.

Le comte de Soissons, au moment de l'irruption du cardinal Infant, avoit fait tout ce qui étoit moralement possible avec le peu de troupes qu'il commandoit; on ne pourroit assurer qu'il conservât toujours la même bonne volonté, et que, voyant le discrédit que donnoient au ministre son défaut de prévoyance et les malheurs qui en étoient la suite, il ne fût peut-être pas fâché des succès des ennemis. Mais rien ne prouve qu'il y ait contribué par sa négligence ou par de mauvaises manœuvres. Cependant il eut la douleur d'apprendre que le roi le soupçonnoit d'être en grande partie cause de ses désastres. Au jugement de Soissons, le monarque ne pouvoit avoir reçu ces impressions défavorables que de son ministre, qui y trouvoit le double avantage de rejeter sa faute sur un autre, et sur un homme qu'il haïssoit. Furieux de la calomnie, le comte prend la résolution de se venger par un coup de main, et associe à son projet le duc d'Orléans (1).

Gaston gémissoit toujours sous la tyrannie du prélat, investi d'espions sous le nom de domestiques, contrarié dans ses goûts, qu'il falloit soumettre à l'inspection du ministre, ne pouvant donner, sans son aveu, ni sa confiance, ni sa faveur, forcé enfin de retenir sa femme reléguée loin de lui, et privé même depuis la guerre de la consolation de fournir aux besoins de la duchesse; devoir qui lui fut interdit, sous prétexte que

(1) Montrésor, t. I, p. 77. Mém. rec. t. I, p. 443. Montglat, t. I, p. 165. Aubery, mém. t. I, p. 580.

1636. ce seroit faire passer de l'argent aux ennemis de l'état. Lors de l'invasion des Espagnols, Gaston suivit son frère à l'armée, et en reçut le commandement, pour éviter au comte de Soissons de prendre les ordres du cardinal. Pendant le siége de Corbie le roi demeura au camp avec le duc d'Orléans et le comte, chacun dans leur quartier, et le cardinal s'établit à Amiens, où se tenoit le conseil. C'est sur cette disposition que se forma le plan de l'entreprise.

Montrésor et Saint-Ibal, deux gentilshommes attachés au comte, gens de conseil et d'exécution, vont trouver le duc d'Orléans: ils lui représentent l'espèce de honte dont il se couvre par l'esclavage dans lequel il languit; ils tâchent de le convaincre que la reine sa mère, persécutée par un ingrat domestique, beaucoup d'illustres proscrits qui errent avec elle dans les pays étrangers, et plusieurs grands du royaume renfermés dans les prisons, attendent de lui leur liberté; et que le roi même ne sera pas fâché d'être délivré d'un serviteur qui le maîtrise et lui devient odieux. Sur ces remontrances, Gaston promet d'autoriser de son nom ce qu'on fera contre le cardinal. Les conjurés, voyant qu'il seroit difficile d'arrêter le prélat, encore plus de le garder, concluent de s'en défaire, et de ne pas remettre l'action plus loin qu'au premier jour de conseil qui se tiendra à Amiens. Ce parti pris, ils en avertissent le duc d'Orléans.

En conséquence, les deux princes allant à Amiens se font escorter de quatre ou cinq cents gentilshommes. Ils entrent chez Richelieu. Montrésor s'approche de Monsieur, et lui demande s'il est toujours dans la même résolution. Oui, répond Gaston d'un ton décidé. Sur

cette parole, les ordres déja donnés sont confirmés. Le conseil finit. Les princes et les ministres reconduisent le roi à sa voiture. Il part. Saint-Ibal se tenoit derrière Richelieu, prêt à frapper; d'autres conjurés environnoient le cardinal; Montrésor regarde Monsieur, et cherche son consentement dans ses yeux. Il ne falloit qu'un signe, et c'en étoit fait du ministre; mais Gaston détourne la tête; et se retire précipitamment comme un homme troublé. Le prélat voit partir les princes, et rentre chez lui tranquillement, ayant échappé, sans le savoir, au plus grand danger qu'il eût couru de sa vie. 1636.

Les princes ne montrèrent pas un grand chagrin de ce que le projet n'avoit pas été exécuté. Ils comprirent sans doute qu'un assassinat, quelqu'en soit le motif, est toujours une action basse et odieuse. Mais, en abandonnant ce moyen, ils persévérèrent dans la résolution d'employer tous les ressorts de la politique pour détruire le cardinal. Ils convinrent d'unir invariablement leurs intérêts, de n'écouter aucune parole d'accommodement l'un sans l'autre, et de ne se jamais trouver ensemble à la cour, afin que, si l'un étoit arrêté, l'autre pût prendre sa défense. Ces choses réglées, on songea à mettre en mouvement les seigneurs françois qui pouvoient aider la cause commune. Montrésor alla engager le duc d'Épernon et La Valette son fils à soulever la Guienne. On se flattoit que cet exemple entraîneroit le Languedoc et tout le midi du royaume; en même temps les Espagnols devoient y pénétrer par la Navarre et la Franche-Comté, rentrer en Picardie, et aider le duc de Lorraine à reconquérir ses états. Les princes se promettoient que le siége de Corbie dureroit assez pour donner lieu à ces invasions; qu'alors, le roi embarrassé

1636. de tous côtés, prêteroit l'oreille aux discours qu'on lui tiendroit contre son ministre; l'un se chargeoit de décrier son gouvernement intérieur, de dire qu'il étoit détesté des François, et que tous les malheurs étoient causés par la haine que le peuple et les grands lui portoient; l'autre, de faire voir qu'il n'entendoit rien à la guerre, ni à ses préparatifs, quoiqu'il s'obstinât à l'allumer et à embraser l'Europe pour se rendre nécessaire; et que si Louis vouloit le congédier, les armes tomberoient aussitôt des mains des étrangers et des mécontents (1).

Ce projet contre le cardinal, fondé sur les succès futurs des Espagnols, échoua par leurs revers. Par-tout où ils se présentèrent pour entrer en France ils furent repoussés. Galas et le duc de Lorraine, à qui la retraite du prince de Condé avoit permis de pénétrer en Bourgogne, furent arrêtés par la petite ville de Saint-Jean-de-Losne. Défendue d'abord par ses seuls habitants, elle fut ravitaillée par le comte de Rantzau, et délivrée tout-à-fait par le cardinal de La Valette et par Weimar, qui forcèrent les Impériaux à se retirer dans le plus grand désordre. Banier les battoit au même temps ainsi que les Saxons, à Wittstock dans le Brandebourg, et poursuivoit les uns et les autres jusqu'à Erfort. Enfin le comte de Soissons lui-même se trouva forcé de reprendre Corbie, dont il auroit desiré faire traîner le siége en longueur.

Louis, qui avoit chancelé dans son estime pour son ministre tant que le danger dura, la lui rendit tout entière quand il fut passé, et le cardinal devint plus puis-

(1) Montrésor, t. I, p. 77. Aubery, t. II, p. 32.

sant que jamais. Dans ces circonstances il n'auroit pas été prudent au duc d'Épernon d'exciter quelque mouvement. En vain La Valette son fils, très échauffé contre Richelieu, vouloit entraîner son père : le vieillard plus prudent ne lui répondit que par les exemples de Marillac et de Montmorency ; de sorte que Montrésor, au lieu de la nouvelle d'une diversion de la part d'Épernon, ne rapporta aux princes qu'une exhortation à se mettre en sûreté. Le comte de Soissons profita de l'avis, et se retira à Sedan, chez le duc de Bouillon. Pour le duc d'Orléans, il s'en alla à Blois, faisant parade d'un mécontentement qui ne demandoit qu'à être apaisé. 1636.

L'empereur, qui, malgré la défaite de Wittstock, avoit eu le crédit de faire élire à la fin de l'année Ferdinand son fils pour roi des Romains, mourut dans les premiers mois de l'année suivante. Les commencements du nouvel empereur Ferdinand III furent heureux. Il réduisit Banier et Weimar à la défensive, le premier en Poméranie, et le second en Alsace; et, de concert avec l'Espagne, il traita avec les Grisons, mécontents de la France, parcequ'elle n'acquittoit pas les subsides auxquels elle s'étoit engagée envers eux. Dans l'état de dispersion où les François se trouvoient dans la Valteline, ils auroient tenté en vain de s'y maintenir contre les naturels, et le duc de Rohan se vit réduit à conclure un traité d'évacuation. Déja il l'exécutoit et s'acheminoit vers la Suisse pour gagner la Franche-Comté, lorsqu'il reçut ordre de demeurer. Mais l'appréhension de faire massacrer une foule de François qui, de toutes parts, se trouvoient sous la main des Grisons, le retint fidèle à son accord. Craignant 1637.

1637. néanmoins que le cardinal ne le rendît responsable de cette mesure de justice et d'humanité, et ayant même des indices qu'on pourroit le faire arrêter, il remit le commandement de son armée au comte de Guébriant, qui, chargé d'une partie de l'argent des subsides, étoit arrivé malheureusement trop tard. Il se rendit dès-lors auprès du duc de Weimar, son ami, sous lequel il servit en qualité de volontaire, en attendant les ordres du roi pour repasser à Venise.

En Italie, les Espagnols forçoient le duc de Parme à renoncer à sa ligue avec les François, dont la valeur et les moyens continuoient à être enchaînés par la perfidie de Victor-Amédée. Cette campagne, perdue pour eux comme les précédentes, se termina par la mort inopinée du duc; et les troubles qui en furent la suite empêchèrent encore long-temps la France de retirer quelque profit de son alliance avec la Savoie.

Sur la fin de l'année, elle trouva de légers dédommagements dans les progrès que firent le cardinal de La Valette et le maréchal de Châtillon dans les Pays-Bas; et d'un autre côté, le duc de Longueville pénétra dans la Franche-Comté, où il enleva quelques places aux Espagnols. L'archevêque de Bordeaux, Sourdis, et Henri de Lorraine-Elbeuf, comte d'Harcourt, qui commença alors à se faire une réputation militaire, reprirent aussi sur les côtes de Provence les îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. Le duc de La Valette faisoit encore rentrer dans l'obéissance la province de Guienne, que l'accroissement des impôts avoit poussée à la révolte, et il en chassa les Espagnols qui, l'année précédente, avoient profité de cette circonstance pour y pénétrer. Enfin, à la tête des milices du Languedoc,

milices formées à tous les travaux de la guerre pendant les troubles de religion, le duc d'Halluin, fils du maréchal de Schomberg, et connu sous le même nom depuis cette époque, fit lever aux Espagnols, sur la frontière du Roussillon, le siége du rocher de Leucate, et força le comte de Serbelloni, descendu sur la côte, de se rembarquer. 1637.

Richelieu cependant laissoit le duc d'Orléans, ronger son frein dans son exil honorable; mais le roi, fatigué de ces tracasseries, déclara nettement qu'il vouloit qu'elles finissent: il fallut donc songer à traiter. Dès la première conversation les envoyés du ministre s'aperçurent qu'en faisant la condition de Monsieur avantageuse, il seroit aisé de l'amener à séparer ses intérêts de ceux du comte de Soissons, pouvu qu'on lui laissât l'honneur de quelque résistance; et ce fut sur cette connoissance qu'ils conduisirent la négociation. On faisoit des propositions; Gaston demandoit du temps pour les communiquer au comte; on l'accordoit, et tout en attendant on faisoit avancer des troupes vers Blois. Monsieur crioit à la violence, les troupes s'arrêtoient (1). Nouvelles propositions, nouveaux délais demandés et accordés; les troupes avançoient encore, s'arrêtoient de nouveau. Enfin le roi se met lui-même en marche. Gaston se laisse investir, et écrit au comte qu'il ne peut aller le joindre à Sedan, selon leur convention, et qu'il est forcé de s'en tenir aux conditions que son frère lui accorde. Ces conditions étoient quelques avantages pécuniaires pour lui et pour ses gens, et une

(1) Mém. rec. t. VIII, p. 474. Lettres de Richelieu, p. 89. Aubery, hist. p. 300. Montrésor, prem. vol. p. 77. Aubery, mém. t. II, p. 12.

1637. promesse ambiguë de ne pas poursuivre la rupture de son mariage. C'étoit bien peu en comparaison de ce que le duc d'Orléans prétendoit d'abord. Il demandoit une place de sûreté, des troupes entretenues, le retour de sa mère, la liberté de leurs communs serviteurs et de tous les seigneurs retenus à la Bastille et dans d'autres prisons. Il n'y eut de délivré que l'abbé de La Rivière (1), qui parut alors sur la scène avec Goulas, secrétaire de Gaston, comme ayant toute sa confiance. Richelieu leur fit sentir la verge à l'un et à l'autre, pour les rendre plus souples à ses volontés, et ne les souffrit auprès du prince que quand il fut assuré que la crainte de la prison les disposeroit à ne rien faire ni conseiller qui pût les exposer de nouveau à y être renfermés.

Quant au comte de Soissons, voyant que Monsieur s'étoit accommodé, il écrivit au roi une apologie de sa conduite, fondée sur les vexations sourdes du cardinal, qui l'avoit forcé de s'éloigner; il se borna à demander qu'il lui fût permis de demeurer à Sedan, sans pouvoir être contraint de revenir à la cour, ni en tout autre endroit où le ministre auroit autorité. En vain Richelieu lui fit des promesses et des protestations qui équivaloient à des excuses, le comte resta inébranlable dans sa résolution de ne jamais se fier à lui; et quand il s'aperçut qu'on traînoit la négociation, et qu'on prenoit des mesures pour le tirer de son asile, déja indigné de quelques mauvais traitements faits à sa mère et à plusieurs

(1) L'abbé de La Rivière, homme de basse naissance, avoit été précepteur dans un collége. L'évêque de Cahors, premier aumônier de Monsieur, le fit aumônier; et il s'insinua si bien dans la confiance de son maître, qu'il devint un homme important, très riche, duc et pair, et évêque de Langres. Voyez Montglat, t. I, p. 124.

de ses amis, le prince s'appliqua sérieusement à renouer avec la reine mère et les Espagnols un traité que la foiblesse de Gaston avoit interrompu. Alors le cardinal craignit de succomber, si, pendant qu'il étoit embarrassé d'une guerre étrangère, il s'attiroit encore sur les bras un ennemi très estimé, aussi redoutable par sa fermeté dans ses résolutions que par sa valeur. Il se détermina donc à accorder au comte ce qu'il demandoit; et l'on vit un prince du sang, conservant ses dignités et ses pensions, autorisé à refuser de comparoître à la cour, et à demeurer même à Sedan, c'est-à-dire, dans une forteresse appartenante à un prince étranger, et dont la garnison, aux ordres et pour la sûreté de cet exilé volontaire, devoit encore être payée par la France. Ainsi Soissons, placé sur la frontière du royaume, l'ami, l'appui, la ressource de tous ceux que les orages de la cour en éloignoient, ressembloit à une de ces nuées noires et épaisses qu'on voit s'élever sur les bords de l'horizon, vers laquelle sont chassés les petits nuages, qui la grossissent et reviennent avec elle plus formidables, par la foudre dont ils ont porté les matières qui s'allument dans son sein. Mais, avant que ces tempêtes éclatassent, il se passa à la cour des scènes qui méritent d'être retracées aux lecteurs. Quoiqu'elles soient minutieuses en apparence, les mœurs privées des rois et des princes ont souvent une telle influence sur le sort des peuples, qu'il est bon que les grands apprennent par l'histoire que rien de ce qui les concerne n'est indifférent (1).

1637.

(1) Montrésor, t. I, p. 186. Lettres de Richelieu, p. 109. Journal de Richelieu, p. 169.

1637. Les favoris, les maîtresses et les confesseurs des rois, lorsqu'ils perdent leur crédit, en sont ordinairement privés parcequ'ils cessent de plaire au monarque : sous Louis XIII, quoiqu'ils plussent au roi, ils étoient disgraciés parcequ'ils ne convenoient pas au ministre. On se rappelle la catastrophe de Chalais, qui auroit peut-être évité son malheur, s'il avoit eu la politique de céder à Richelieu le cœur de la duchesse de Chevreuse. Baradas, fait pour le mouvement et la guerre, s'ennuyoit auprès de Louis. Il fut assez maladroit pour le laisser paroître, et le roi le congédia : mais il auroit pu se retirer avec de beaux débris de sa fortune, s'il n'avoit pas encouru la haine du cardinal encore plus que celle du roi. Enfin Saint-Simon, qui lui succéda, se trouva dans l'heureuse circonstance de pouvoir être utile à Richelieu, *à la journée des dupes*. Tant que le ministre fut injustement persécuté par la reine mère et ses adhérents, le favori prit son parti auprès du roi, mais quand il devint persécuteur à son tour, Saint-Simon ne put s'empêcher de se montrer sensible au sort des malheureux. Richelieu craignit les insinuations d'un homme qui avoit l'oreille du maître : il fit entendre au roi que Saint-Simon étoit bien plus attaché à sa mère et à son frère qu'à lui; crime irrémissible auprès de Louis. Un événement fâcheux vint à l'appui de la mauvaise volonté du prélat. Saint-Léger, oncle du favori, et gouverneur de La Capelle lors de l'invasion des Espagnols, rendit cette ville trop promptement au gré du ministre; Saint-Léger disoit qu'il n'avoit ni munitions; ni troupes suffisantes. Richelieu voulut lui faire son procès, mais le gouverneur se sauva. Le cardinal prétendit qu'il avoit été averti par son neveu, et de-

manda l'éloignement de celui-ci au roi, qui ne put s'y refuser, et qui néanmoins lui conserva sa fortune et son estime (1). 1637.

Il se passa du temps sans qu'il fût remplacé. La faveur de Louis n'étoit pas recherchée; il menoit une vie si triste, que peu de personnes desiroient d'être admises à sa familiarité. Celles qu'il honoroit de cette distinction s'en dégoûtoient bientôt, parcequ'il falloit passer son temps ou à des amusements puérils, ou à écouter des murmures perpétuels contre son ministre, dont il portoit impatiemment le joug. Séparé de sa mère, qu'il tenoit en exil, prévenu contre sa femme, jaloux de son frère, en défiance continuelle de ses parents et des seigneurs qui l'environnoient, il ne voyoit que par les yeux de Richelieu, qu'il détestoit, mais sans lequel il croyoit ne pouvoir régner. Dans cette position, le rôle d'un favori étoit fort embarrassant : il étoit obligé de trahir son maître, en rapportant au ministre tout ce qui lui échappoit dans ces moments d'humeur; ou, s'il applaudissoit aux plaintes du roi, s'il ne les faisoit pas connoître au cardinal, son silence seul l'exposoit à la haine du prélat, parceque tôt ou tard le foible prince lui avouoit ce qui s'étoit dit dans ces conversations. Non seulement des favoris en titre, mais des seigneurs sans prétentions et des officiers domestiques, furent punis pour avoir simplement laissé leurs oreilles ouvertes à ce qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'entendre; de sorte que les gens sensés fuyoient le monarque, que le soupçon et la tristesse environnoient, sans

(1) Mémoires de Motteville, de Bassompierre, de Monglat, Mém. rec. *passim*.

1637. qu'il présentât aucun dédommagement, puisqu'on ne pouvoit en espérer de graces que par le canal du ministre.

Se voyant ainsi délaissé, il promenoit son ennui dans ses appartements et au cercle de la reine : il y prit du goût pour la compagnie de quelques dames qu'on peut ranger plutôt dans la classe des favoris que dans celle des maîtresses, puisqu'il ne les aima que pour le plaisir de la confidence. Nous avons vu que mademoiselle de Hautefort fut sa première inclination : elle étoit belle et spirituelle; et sa faveur se seroit soutenue long-temps, malgré le ministre, dont elle affectoit de dédaigner l'appui, si, après s'être d'abord brouillée avec la jeune reine, elle ne lui eût ensuite marqué un attachement qui déplut au roi. Il devint jaloux de n'être pas aimé exclusivement; et, selon la coutume des personnes attaquées de cette maladie, il s'imagina être méprisé et joué par l'épouse et la maîtresse. Richelieu ne manqua pas de l'entretenir dans ces soupçons; et, après plusieurs brouilleries et raccommodements, mademoiselle de Hautefort fut reléguée dans une de ses terres du Maine, où elle resta jusqu'à la mort du roi.

Pendant un des intervalles de froideur entre Louis et sa favorite il s'attacha à mademoiselle de La Fayette, jolie brune, moins belle que mademoiselle de Hautefort, mais qui eut auprès de lui le mérite de payer sa tendresse d'un retour sincère. Les raisons qui la déterminèrent à ensevelir ses espérances dans un cloître tiennent aux intrigues qui alarmèrent alors le cardinal; il vit en même temps soulevés contre lui la reine régnante, la favorite, les seigneurs françois et les

étrangers compatissants au sort de la reine mère, le P. Caussin, confesseur du roi, enfin, dit-on, jusqu'au P. Joseph, son confident intime, qu'on appeloit l'*Eminence grise;* et par-tout l'*Éminence rouge* triompha. 1637.

L'objet de son inquiétude étoit alors la reine régnante. Cette princesse n'eut que des désagréments dans son mariage. Comme la reine mère connoissoit son fils capable de se laisser conduire par une personne qui obtiendroit sa confiance, elle eut soin de lui rendre suspecte la capacité de son épouse. En lui enlevant ainsi l'estime de son époux, elle lui enleva aussi son amour. Le connétable de Luynes prit des mesures plus honnêtes pour s'assurer du roi : il lia intimement sa femme avec Anne d'Autriche ; de sorte qu'il domina par l'insinuation, et en soutenant la bonne intelligence entre les époux. Richelieu, n'ayant pas les mêmes ressources, reprit la marche de Marie de Médicis. Il donna un corps aux ombrages de Louis. Les légèretés d'une jeune personne qui parle sans précaution de choses possibles furent représentées comme des résolutions et des projets, et quelques imprudences prirent, sous la main de l'astucieux cardinal, l'air et l'apparence de crime d'état; il crut la forcer par-là à dépendre de lui. Quelques écrivains l'accusent d'avoir désiré plus que des égards et des déférences. La reine fut en effet quelquefois contrainte de recourir au crédit du cardinal pour se sauver des piéges qu'il lui avoit tendus. Gênée de tous côtés, cette princesse cherchoit de la consolation dans le commerce de ses proches. Elle écrivoit au roi d'Espagne et au cardinal Infant, ses frères, et à plusieurs personnes

1637. des cours de Madrid et de Bruxelles. On imagina que dans ces lettres il pouvoit être question de la paix générale, qui étoit le vœu de toute l'Europe, et du retour de la reine mère, deux choses que le cardinal redoutoit également. Le roi se persuada facilement qu'il y avoit un mystère dangereux dans ce qu'Anne d'Autriche faisoit à son insu, et résolut, à l'instigation du ministre, de surprendre son épouse (1).

La reine alloit souvent au couvent du Val-de-Grace; elle s'y étoit construit un joli appartement, et elle passoit avec des religieuses choisies des journées que la tristesse de la cour lui faisoit trouver très agréables. Le chancelier s'y transporta par ordre du roi; il fit ouvrir les armoires, fouilla les tiroirs; examina les papiers qui s'y trouvoient. Il interrogea les religieuses et la reine même, et la força de lui remettre une lettre qu'elle vouloit cacher dans son sein. Pendant ce temps on arrêtoit et on transportoit dans différentes prisons ses plus fidèles serviteurs. Anne fut contrainte de suivre son mari à Chantilly, où elle demeura resserrée dans sa chambre et réduite aux gens absolument nécessaires pour son service. Comme la disgrace est contagieuse, les courtisans évitoient ceux qui passoient pour lui être attachés. On remarqua qu'en traversant la cour ils n'osoient tourner même les yeux vers son appartement. On disoit publiquement qu'elle alloit être renvoyée en Espagne. Cette menace, qui paroît singulière après vingt ans de mariage, n'étoit peut-être pas sans fondement de la part du cardinal, auquel les

(1) Mémoires de La Porte et de Motteville. Aubery, mém, t. II, p. 75. Brienne, t. II, p. 121. Mém. rec. t. VIII, p. 661.

partis extrêmes ne coûtoient rien, et qui n'auroit pas été fâché d'entretenir la haine des deux maisons de France et d'Autriche. Sa mauvaise volonté, s'il la poussa à cet excès, fut sans effet. On croit que le chancelier fit avertir la reine très secrètement de la recherche qu'il devoit faire. Il ne se trouva au Val-de-Grace que des papiers inutiles, et dans les armoires, des haires et des disciplines qu'on regarda comme y ayant été placées en dérision du cardinal. 1637.

Les agents de la reine nièrent constamment d'avoir servi dans le commerce clandestin qu'on lui imputoit; et malgré les promesses, malgré les menaces de Richelieu qui les interrogeoit lui-même en homme qui veut trouver des coupables, et qui, dans l'intention de les épouvanter, fit mettre sous les yeux de quelques-uns les instruments de la torture, tous furent inébranlables (1).

Enfin, chose étonnante! resserrés dans des prisons impénétrables, confiés à des geoliers choisis par le ministre, et gardés à vue dans des cachots par des soldats renfermés avec eux, on trouva moyen de leur faire savoir ce qu'ils devoient taire ou avouer, afin que leurs réponses s'accordassent avec celles de la reine; et ces avis leur parvenoient par le canal même des parents du cardinal; tant étoit générale l'indignation contre le despotisme hautain d'un ministre tyrannique, qui vouloit dominer même les inclinations! La reine, qui avoit été réprimandée en plein conseil du temps de Chalais, fut obligée, dans cette circonstance, de signer un écrit par lequel elle se reconnoissoit coupable

(1) Mémoires de La Porte, p. 118 et suiv.

1637. d'imprudence. Quand Richelieu ne pouvoit pas trouver des personnes assez criminelles, un calcul de sa politique étoit de se procurer des titres contre elles en cas de récidive; et, selon sa coutume, il fit encore valoir à la reine le retour du roi vers elle, comme une grace et le fruit de ses sollicitations.

Mais il y a apparence qu'elle dut plutôt sa réconciliation aux remontrances de la tendre La Fayette, dont la conduite est un modèle de vertu, peut-être unique dans l'histoire. Sensible aux épanchements du cœur de Louis, elle aimoit sa personne, elle s'intéressoit à sa gloire, elle auroit voulu qu'il fût heureux dans sa famille et au dehors; mais la pusillanimité du roi s'opposoit à l'accomplissement de ses desirs. Quand il se considéroit environné de tant de guerres et d'intrigues, il croyoit ne pouvoir jamais s'en tirer qu'à l'aide de son ministre; et tout le monde au contraire étoit persuadé que c'étoit son ministre qui l'enveloppoit de ces embarras, comme d'autant de filets pour le retenir, et que, par l'éloignement de Richelieu, tous les obstacles s'aplaniroient. Il étoit difficile de mettre ces idées dans la tête du roi, sans que le cardinal s'en aperçût; plus difficile encore de l'empêcher de les détruire : de sorte que La Fayette reconnut avec douleur que Louis sentoit sa chaîne, mais qu'il la croyoit nécessaire, et que, pour conserver la faveur du monarque, il falloit se résoudre à porter cette chaîne avec lui (1).

Trop fière pour dépendre d'un autre que du roi, La Fayette se détermina à rompre un engagement qui

(1) Mémoires de Motteville, t. II, p. 80. Mém. rec. t. I, p. 663. Monglat, t. I, p. 211. Brienne, t. II, p. 136.

commençoit à alarmer sa sagesse. Elle a raconté elle-même que Louis, ordinairement si retenu, lui fit un jour la proposition délicate de lui donner à Versailles, alors château de plaisir, un appartement, où il iroit la voir librement, et qu'il mit dans ses offres une vivacité qui la surprit. La Fayette ne dit pas si elle partagea l'émotion du prince : mais elle nous apprend qu'elle l'aimoit, qu'il fut honteux de son transport, qu'elle fut honteuse de l'avoir occasioné, et qu'ils ne trouvèrent pas de meilleur moyen de se mettre en sûreté contre leur mutuelle foiblesse que de se séparer. 1637.

De l'aveu du roi, à qui ce consentement coûta beaucoup, La Fayette alla se renfermer chez les religieuses de la Visitation, où elle prit le voile. Richelieu, qui avoit hâté cette retraite en fortifiant les scrupules de son maître, n'y gagna rien. Louis, rassuré contre lui-même par l'état de son amie qu'il respectoit, la vit plus souvent, et celle-ci n'ayant rien à perdre, parla plus hardiment. Les visites au parloir durèrent long-temps, et causèrent beaucoup d'inquiétude au cardinal. A la fin, il intimida et gagna un nommé Boisenval, confident de ce commerce. Par son moyen le ministre sut le secret des entretiens; il eut les lettres; il supprima les unes, falsifia les autres, y glissa des expressions qu'il savoit devoir blesser leur délicatesse. Il réussit ainsi à les refroidir, et enfin à les séparer. Il piqua même si bien leur fierté, que la séparation se fit sans qu'ils daignassent s'expliquer (1).

La reine en fut fâchée. Quoique mademoiselle de La 1638.
Fayette ne lui montrât pas tant d'attachement que ma-

(1) Mémoires rec. t. VIII, p. 663.

1638. demoiselle de Hautefort, elle lui avoit rendu des services plus essentiels auprès du roi, en l'engageant à se rapprocher de son épouse. On prétend que cette victoire remportée sur le roi par mademoiselle de La Fayette fut le résultat d'un long entretien qu'il se procura un jour au parloir de la Visitation, à la dérobée et comme en cachette du cardinal. Les éclaircissements que cette conversation les mit dans le cas de se donner, leur fit reconnoître qu'ils avoient été les jouets d'une trahison. Mademoiselle de La Fayette profita de l'ascendant que lui rendoit cette découverte pour opérer la réunion de deux époux, en détruisant les fatales préventions du roi à l'égard de son épouse. Elle fut si pressante que le roi ne sortit d'auprès d'elle que pour se rendre chez la reine. Le fruit de cette réconciliation fut, après vingt-deux ans de stérilité, un fils qui porta depuis le nom de Louis XIV, et qui naquit le 5 septembre 1658. Anne d'Autriche, reconnoissante des bons offices de La Fayette, avoit fait tous ses efforts pour l'empêcher de consommer son sacrifice; mais ils furent inutiles, elle resta dans le cloître, où elle vécut généralement estimée, montrant à l'univers l'exemple d'une fille qui, dans l'âge des passions, s'immola généreusement elle-même, pour ne pas entraîner dans sa chute un prince qu'elle aimoit. Le roi sut la manœuvre du cardinal. Il disgracia Boisenval, son fidéle agent, mais il ne dit rien à son corrupteur. Richelieu laissa le traître sans récompense, et jouit tranquillement du succès de son artifice, contre l'attente bien fondée de ses ennemis.

Les réjouissances qu'occasiona la naissance du dauphin furent mêlées à l'humiliation des revers. La campagne n'avoit été heureuse que sur le Rhin, où la

duc de Weimar, après avoir été battu sous Rhinfeld qu'il assiégeoit, et où il perdit le duc de Rohan, surprit cinq jours après les Autrichiens dans toute l'ivresse et toute la sécurité qu'inspire la victoire. Leur armée fut totalement dispersée. Les quatre généraux qui la commandoient tombèrent entre les mains du vainqueur, et entre autres Jean de Werth, qui, deux ans auparavant, avoit jeté la terreur dans Paris. Ce fut une raison pour qu'il y fût amené: on l'échangea depuis contre le maréchal de Horn. Cette victoire fit passer les villes frontières entre les mains de Weimar, et Brisach tomba encore en son pouvoir, lorsque de nouveaux triomphes sur les troupes envoyées pour dégager la place les eurent dissipées. 1638.

Mais, du côté des Pays-Bas, le prince Thomas et Picolomini avoient fait échouer le maréchal de Châtillon devant Saint-Omer, et la levée du siége de Fontarabie, sur la frontière de l'Espagne, avoit été encore plus honteuse. L'archevêque de Bordeaux avoit détruit une flotte espagnole qui venoit au secours de la place, et celle-ci étoit au moment de capituler, lorsque le délai d'un assaut, que l'on ne crut pas encore praticable, permit à l'amiral de Castille d'arriver à temps pour attaquer les lignes des François. Il força le quartier de Sourdis, qui avoit voulu prendre part aux opérations de terre, et ensuite celui du prince de Condé. Tous deux ne purent se sauver qu'en gagnant la flotte à la hâte. Le duc de La Valette, relégué à une lieue, depuis que le prince l'avoit contraint de céder son quartier à l'archevêque, ne put que rallier les fuyards et ramener l'armée à Baïonne.

Le maréchal de Créqui avoit été tué en Italie dès le

commencement de la campagne, et lorsqu'il faisoit ses
1638. dispositions pour délivrer le fort de Brême, assiégé par le marquis de Léganez. Le cardinal de La Valette, qui le remplaça, s'occupa plus d'intrigues que d'opérations militaires. Le terme de l'alliance de la France avec la Savoie étoit arrivé. L'Espagne proposoit à la régente, veuve de Victor-Amédée, de garder la neutralité. C'étoit bien le desir de la princesse, et c'étoit encore le conseil que lui avoit donné son mari mourant. Mais, menacée par le cardinal Maurice de Savoie, et par le prince Thomas, ses beaux-frères, qui réclamoient la régence, elle crut avoir besoin d'un appui, et ne le trouver qu'en Richelieu. Elle signa donc, le 3 juin, un nouveau traité offensif et défensif avec la France, et s'abandonna à tout le ressentiment de l'Espagne. Cependant ce n'étoit point assez pour l'ambitieux ministre: il auroit voulu être encore le ministre de la duchesse, ordonner dans ses états en maître, ainsi que dans ceux de son frère, et faire remettre, à cet effet, le jeune duc entre ses mains. De là des oppositions de la part des fidèles serviteurs de Christine; de là des haines, et enfin de nouveaux complots contre le cardinal.

Ce que n'avoit pu exécuter une favorite belle, spirituelle et insinuante, deux jésuites le tentèrent: le P. Caussin, confesseur du roi, *bon homme*, disoit le cardinal, et le P. Monod, directeur de Christine, *esprit rempli de malice*, disoit le même prélat. C'est-à-dire, suivant la manière d'entendre de Richelieu, que le premier étoit ordinairement docile à ses volontés, et que le second croisoit les mesures qu'il prenoit pour gouverner la cour de Savoie aussi despotiquement que

celle de France (1). Ce jésuite étoit depuis long-temps employé dans les affaires de Savoie. Il fut un des entremetteurs du mariage de Madame avec Victor-Amédée, et vint à cette occasion en France, où il connut Richelieu. Il faut avouer que celui-ci fit tout ce qu'il put pour le gagner. Il lui envoya une magnifique chapelle d'argent, avec tous les ornements assortis. Ce présent, à la vérité, se fit au nom du roi; mais le ministre y joignit une lettre qui montroit que l'amitié du père ne lui étoit pas indifférente. Cependant, soit antipathie pour le cardinal, soit persuasion que ses vues politiques étoient contraires aux intérêts de la Savoie, le jésuite ne cessa de s'opposer aux desseins du prélat; et, non content de lui résister, il travailla à le renverser. Il fit naître dans l'ame du P. Caussin, auquel il écrivit, des scrupules sur l'aveuglement où il laissoit le roi à l'égard de son ministre, aveuglement qui mettoit le trouble dans la maison royale, et dont la religion souffroit autant que l'état. Le confesseur, bien convaincu, attaqua son pénitent avec toutes les armes que son zèle lui fournit. Il tâcha de l'attendrir sur la situation de sa mère, qui pouvoit avoir eu des torts, mais qu'il ne devoit pas repousser, dès qu'elle ne demandoit qu'à se jeter dans ses bras. Il lui représenta le danger du mauvais exemple que donnoient à son royaume ses mésintelligences perpétuelles avec sa femme, avec son frère, avec ses autres parents; il lui représenta qu'en voyant tant de grands seigneurs errants dans les royaumes étrangers, tant d'autres renfermés en différentes pri- 1638.

(1) Le Clerc, t. II, p. 329. Montrésor, t. II, p. 240. Aubery, hist. p. 472. Mém. rec. t. VIII, p. 526 et suiv. Lett. de Richelieu, p. 185 et 336. Test. polit. prem. vol. p. 65. Mém. de Duplessis, p. 77.

1638. sons, il n'y avoit pas de jour que chacun de ses courtisans ne craignît pour soi-même ou pour ses proches : d'où il arrivoit que sa cour n'étoit plus qu'un séjour de jalousie et de défiance. Mais ce qui devoit le faire trembler, c'étoit, ajoutoit le père, le compte terrible qu'il rendroit à Dieu de l'oppression où se trouvoit la religion catholique en Allemagne, par ses alliances avec les protestants : « et vous répondrez, sire, lui dit-il, sur « votre salut éternel, du sang que vous faites verser « dans toute l'Europe. » Louis, étonné, répondit que le cardinal lui avoit montré les consultations de plusieurs docteurs qui ne pensoient pas comme lui, et même des jésuites, ses confrères. « Ah ! sire, répliqua « naïvement le confesseur, ne les croyez pas ; ils ont « une église à bâtir (1). »

En vain le roi voulut défendre son ministre, il fut obligé de se rendre aux raisons du jésuite. « Mais enfin, « dit Louis, qui mettre à sa place ? » Caussin, assez peu habile pour n'avoir pas prévu cette question, resta embarrassé. Il demanda quelques jours ; et, ayant promené ses yeux sur tous les seigneurs de la cour, il crut avoir trouvé un sujet convenable dans Charles de Valois, duc d'Angoulême. Ce fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, depuis dame d'Entragues, après s'être mêlé d'intrigues, et en avoir été puni par de longues prisons, pouvoit, avec un esprit naturel et son expérience, être regardé comme un homme capable de gouverner. Caussin le jugea tel ; et, ne voulant pas l'indiquer sans être sûr de son consentement, il lui parla

(1) Ils bâtissoient alors l'église de la maison professe, rue Saint-Antoine.

des termes dans lesquels il en étoit avec le roi. Le duc fut très étonné. Cependant il y consentit avec de grandes démonstrations de reconnoissance; mais faisant ensuite réflexion à l'ascendant du cardinal sur Louis, se représentant que ce prince pouvoit foiblir au moment de l'exécution, et que c'étoit même peut-être une ruse de Richelieu pour l'éprouver, il alla tout lui révéler. Le prélat ne manqua pas de lui prodiguer les remerciements et les promesses: mais, craignant de contracter de trop grandes obligations, il ajouta, en souriant, que le roi n'auroit pas tardé à lui découvrir le complot.

1638.

Pendant ce temps, Caussin, ignorant la démarche d'Angoulême, pressoit toujours son pénitent, qui lui fit une espèce de défi de soutenir son opinion devant quelques docteurs et devant le cardinal lui-même. Caussin accepta; le jour fut pris: mais au moment que le confesseur alloit entrer dans le cabinet du roi, où devoit se faire cet éclaircissement, et où Richelieu étoit déja, Caussin eut ordre de se retirer, et en rentrant chez lui on lui remit un autre ordre qui lui enjoignoit de partir sur-le-champ pour Quimpercorentin, ville de la Basse-Bretagne. On trouva dans ses papiers des preuves de la complicité, ou, comme disoient les flatteurs de cour, de la séduction employée par le P. Monod.

Le cardinal ne tarda pas à faire sentir à celui-ci son indignation. Il n'y a pas de moyens qu'il ne tentât pour l'avoir à sa discrétion. « Il faut, écrivoit-il à d'Emery, « son agent à Turin, que Madame soit privée de sens, « si elle ne l'envoie pas en France. » Mais le jésuite juroit « qu'il ne verroit jamais Richelieu qu'en peinture. » La

1638. duchesse défendoit son directeur, du moins quant à l'intention : mais le prélat ne croyoit pas qu'une intention qui alloit contre ses intérêts pût se justifier. En vain Christine accordoit au cardinal tout ce qu'il demandoit d'ailleurs, le sacrifice de ses ministres, de ses places, de ses beaux-frères : « Elle étoit, dit Siri, auprès de Richelieu, comme ces personnes dont les actions, privées de la grace, n'ont aucun mérite auprès de Dieu. C'étoient des œuvres mortes, tant qu'elle ne livroit pas le P. Monod. » Il la tourmenta elle-même, lui suscita des embarras, retira des secours, l'abandonna à la merci des Espagnols et de ses beaux-frères ; de sorte que le jésuite, craignant les piéges secrets, conseilla lui-même à la duchesse de le renfermer dans une citadelle, comme si elle vouloit le punir ; mais le cardinal, qui se connoissoit en vengeance, n'y fut pas trompé. Il regarda la captivité du P. Monod, moins comme une satisfaction qu'on lui donnoit, que comme un moyen imaginé pour lui enlever sa proie. Il affecta de faire sentir à la duchesse que le roi ne se fioit plus à elle. Être infidéle à Richelieu, c'étoit, dans son style, être infidéle à la France. Il ne la ménagea plus : il s'empara d'une partie de ses états, sous prétexte de la défendre ; et il fut peut-être le premier politique qui donna à l'univers l'exemple scandaleux, trop imité depuis, de faire marcher l'usurpation sous la sauvegarde apparente de la protection (1).

Quelques auteurs prétendent que le P. Caussin ne s'arrêta au duc d'Angoulême que sur le refus du P. Joseph, et que ce choix s'étoit fait par le conseil de

(1) Lettres de Richelieu, p. 185. Mém. rec. t. VIII, p. 572 et 623.

mademoiselle de La Fayette, proche parente du capucin. On dit que celui-ci, fidèle au cardinal, refusa le 1638.
ministère; mais que, reconnoissant de la bonne volonté du jésuite, il lui garda le secret. Richelieu, ajoute-t-on, ne lui pardonna pas cette réticence, et conçut une jalousie qui devint funeste au capucin. Il est pourtant difficile de savoir ce qui se passoit entre deux hommes si intéressés à ne pas se laisser pénétrer. Ceux qui les examinoient de près, dans ces derniers temps, ont cru apercevoir un mécontentement mutuel. Richelieu étoit railleur, et avoit un flegme orgueilleux. Le P. Joseph étoit brusque et peu endurant. On remarqua que ces défauts, malgré lesquels ils avoient toujours vécu en bonne intelligence, commençoient à leur peser réciproquement, et occasionoient des mots et des reparties aigres. Les choses en étoient à ce point, tandis que la reine mère, pour être reçue en France, se soumettoit à toutes les conditions: elle prioit seulement qu'on ne l'obligeât pas à livrer ses domestiques, et s'engageoit à les laisser dans les pays étrangers. Les peuples épuisés demandoient la paix à grands cris. Les Espagnols l'offroient honorable et avantageuse. Toutes les familles réclamoient leurs amis ou leurs proches, exilés, proscrits ou renfermés. Des paroles, des gestes échappés au P. Joseph donnèrent à connoître qu'il n'approuvoit pas l'inflexibilité de Richelieu sur tous ces objets. Le roi, encore attaché à mademoiselle de La Fayette, parloit au capucin plus qu'à l'ordinaire. Richelieu lui offrit l'évêché du Mans, qui auroit pu l'éloigner de la cour, et le P. Joseph refusa. Il redoubla en cette occasion ses instances pour obtenir le chapeau rouge qui lui étoit promis. De toutes ces circonstances, les politiques con-

1638. clurent que le capucin cherchoit, par cette dignité, à s'égaler au cardinal pour le supplanter; que du moins le prélat eut lieu de le croire; et que la maladie du P. Joseph fut l'effet de la jalousie du ministre. C'est encore là une de ces noires imputations qu'on ne doit pas adopter sans les plus fortes preuves. Il est aisé, au contraire, de prouver que ces deux hommes restèrent unis jusqu'à la fin, puisque Richelieu montra toutes les inquiétudes que doit donner la maladie d'un homme qu'on chérit. Il voulut l'avoir sous ses yeux, le fit transporter à Ruel, et soigner avec toute la sollicitude d'un ami. Le P. Joseph, de son côté, donna au cardinal la preuve la moins équivoque d'attachement, en faisant passer au roi un écrit dans lequel il justifioit sur tous les points le ministère de Richelieu, et le représentoit comme le seul homme capable de gouverner son royaume; aussi le cardinal s'écria-t-il, au moment de sa mort: *J'ai perdu mon bras droit* (1).

C'étoit en effet un homme infatigable, portant dans les entreprises l'activité, la souplesse, l'opiniâtreté propres à les faire réussir. Il s'étoit familiarisé avec les obstacles et les fatigues, dans les missions et les réformes des maisons religieuses; travaux auxquels il se livra dès sa jeunesse. Il prit aussi dans ces occupations l'habitude de ne compter pour rien les volontés, les goûts, les inclinations des hommes, et de les forcer quand il ne pouvoit les persuader. Le P. Joseph pénétra dans les cabinets des princes, en se présentant hardiment, se mêlant de tout, et fournissant des expédients pour toutes sortes d'affaires. Sa vie sobre et dure,

(1) Vie du P. Joseph, et le Véritable P. Joseph, *passim*.

son exactitude à s'assujettir aux devoirs pénibles de son 1638.
état, son attention à ne se donner que dans le besoin pressant les aises et les commodités du monde, lui conservèrent l'estime des grands : il les traitoit sans ménagement, quand ils ne se rendoient pas à ses avis, et leur parloit avec l'audace d'un homme qui brave les événements, et qui n'a rien à perdre. Hardi, absolu, peu sensible lui-même à la dureté du commandement, il ne l'adoucissoit pas pour les autres. On ne lui remarqua de tendresse que pour sa congrégation des religieuses du Calvaire qu'il institua ; mais on ne lui reprocha aucun attachement particulier. Les courtisans trouvoient singulier qu'il distribuât les graces sans en retenir pour lui ni pour sa famille : les dévots ne concevoient pas qu'il envoyât des missionnaires prêcher l'évangile, et des armées inonder l'Europe de sang ; qu'il composât des constitutions monastiques, et qu'il s'occupât de traités d'alliance avec les hérétiques. Mais les personnes qui ont l'expérience du monde n'ignorent pas que tout s'allie dans certaines têtes. Richelieu n'en doutoit point, et il paroît qu'il le croyoit plus affecté, même en mourant, du succès des opérations politiques, que des exhortations qu'on fait aux moribonds. « Courage, P. Joseph, lui disoit-il, Brisach est « nous. » Comme il savoit d'ailleurs que ces sortes de gens sont volontaires, il lui laissoit la liberté de réformer ses propres plans, et de conduire selon ses idées les affaires dont il le chargeoit (1).

On a quelquefois rejeté sur le P. Joseph la sévérité 1639.
du cardinal, implacable quand il se croyoit offensé ;

(1) Vie du P. Joseph, *passim*.

1639. mais on n'aperçoit pas qu'il soit devenu plus indulgent après la mort de son confident : il semble au contraire que, dans la persuasion qu'on seroit plus tenté de lui manquer en le voyant privé de cet appui, il ait affecté de punir jusqu'à l'apparence des fautes, afin de prévenir les complots par la terreur. Si quelqu'un, par exemple méritoit des égards, c'étoit le duc de La Valette, colonel général de l'infanterie françoise, veuf d'une sœur naturelle du roi, époux d'une parente du cardinal, fils du duc d'Épernon, vieillard respectable, frère du duc de Candale et du cardinal de La Valette, qui exposoient alors leur vie pour la France en Piémont, enfin, recommandable lui-même par la défaite des Croquants, paysans revoltés de Guienne, dont le soulévement avoit fort embarrassé le ministre. Que, malgré ces titres à la bienveillance du cardinal, La Valette ait encouru sa disgrace, on n'en est point étonné, quand on sait que, tenant beaucoup plus de la fierté de son père que de la souplesse de ses frères, il s'égayoit volontiers sur le compte de Richelieu, le railloit, et critiquoit sans ménagement ses actions tant civiles que politiques : mais du moins le dévouement de ceux-ci au cardinal auroit dû sauver le frère de la proscription, et exempter le père des chagrins qui empoisonnèrent ses derniers jours (1).

On a vu qu'il n'avoit pas tenu à La Valette que le duc d'Épernon, son père, n'appuyât le complot formé contre la vie de Richelieu. Le prélat s'en souvenoit, et disoit quelquefois : « L'affaire d'Amiens n'est pas ou-

(1) Talon, t. I, p. 253. Merc. t. XXIII. Mém. rec. t. VIII, p. 781. Mém. d'Aubery, t. II, p. 240. Test. polit. t. I, p. 71 ; t. II, p. 185.

« bliée. » Cependant il donnoit de l'emploi dans les armées à La Valette, soit qu'il n'en pût refuser à un colonel général de l'infanterie, soit qu'il espérât trouver dans son service des moyens de le perdre : il crut en avoir trouvé dans l'échec que reçurent les François devant Fontarabie. Le prince de Condé prétendit avoir été mal secondé par le duc de La Valette, son principal lieutenant. D'Épernon et son fils avoient été fort piqués de l'autorité que la cour, en cette circonstance, donna au prince à leur préjudice, dans le gouvernement de Guienne et dans les provinces adjacentes. Le ministre, instruit de cette jalousie, qu'il étoit peut-être bien aise de susciter, persuada au roi que La Valette avoit cherché et saisi l'occasion de faire essuyer un affront à Condé, contre le bien de son service. Le monarque irrité érigea pour juger cette affaire un tribunal qu'il présida lui-même. Il étoit composé de plusieurs ducs et pairs, de conseillers d'état, des présidents du parlement et du doyen de ce corps, lesquels avoient été mandés à Saint-Germain sans qu'on leur eût fait connnoître le motif d'un tel ordre.

1639.

Le roi les ayant informés qu'ils avoient été appelés pour faire le procès au duc de La Valette, et que, sur la communication des informations au procureur général, Matthieu Molé, celui-ci avoit conclu au décret de prise de corps, ils représentèrent tous, par la bouche du premier président Le Jai, qu'ils ne pouvoient opiner hors du parlement, et ils supplièrent le roi de lui renvoyer cette affaire. A cette objection Louis répondit par des reproches sur leur prétention. « Vous faites les difficiles, leur dit-il, et les tu« teurs des rois. Je suis le maître. C'est une erreur gros-

1639. « sière de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire « juger les ducs et pairs de mon royaume où il me plaît. « Enfin le duc de La Valette ne mérite pas d'être jugé « autrement » : c'est-à-dire, qu'il ne méritoit d'être jugé qu'illégalement, afin que, fût-il innocent, il n'échappât point à la condamnation que le roi avoit d'avance prononcée intérieurement contre lui. Pinon, doyen du parlement, pressé d'opiner, supplia Louis de renvoyer le duc à son tribunal naturel, et conclut à ce renvoi. Le roi lui ordonna d'opiner au fond. Pinon répondit que conclure à ce renvoi, c'étoit une opinion suffisante. Cependant, ne pouvant résister aux instances menaçantes du monarque, il dit qu'il étoit de l'avis des gens du roi. Le président de Nesmond, après avoir montré les mêmes répugnances, adopta la même opinion, demandant, ainsi que tous ceux du parlement, qu'il fût ajouté dans le prononcé du décret que c'étoit de l'exprès commandement du roi.

Le président de Belliévre se distingua entre les autres. Aux observations précédentes il ajouta de vives mais respectueuses remontrances sur le danger qu'il y avoit d'intimider les juges, et sur l'indécence à un roi de présider au jugement de ses sujets. « Votre majesté, « sire, lui dit-il, pourroit-elle soutenir la vue d'un « gentilhomme qui seroit sur la sellette, et qui ne sor- « tiroit de votre présence que pour monter sur l'écha- « faud? » Cette représentation n'émut pas le roi : il ordonna à Belliévre d'opiner; et celui-ci, ne pouvant s'en défendre, conclut à la moindre des peines en matière criminelle, qui est l'ajournement personnel. Le président de Novion, après avoir fait voir l'insuffisance

des charges, opina comme Belliévre. le président Bailleul, croyant se soustraire à la nécessité d'opiner, dit qu'en entrant dans la salle il avoit entendu dire au cardinal que le roi pouvoit encore exercer ses bontés envers le duc de La Valette, et qu'il étoit d'avis de l'en supplier. « Ne vous couvrez point de mon « manteau, lui dit Richelieu avec un sourire ironique, « opinez. » 1639.

Aucun des pairs ne réclama pour l'accusé les priviléges de son rang; et, entre les conseillers d'état, il y en eut un qui osa alléguer en preuve de la validité et de la compétence de la commission les usages despotiques de l'Asie, où le monarque se défait, sans formalité de justice, d'un grand qui lui déplaît; voulant faire entendre que le duc de La Valette étoit encore heureux de ce que le roi vouloit bien lui donner des juges. Ainsi, par ce premier arrêt, ce seigneur, qui avoit été beau-frère du roi, fut décrété de prise de corps, et les délais étant expirés, il fut condamné, par un autre, à avoir la tête tranchée. Le cardinal n'opina point dans le second jugement. Il se retira, en alléguant qu'allié du duc de La Valette il ne pouvoit avoir d'avis. En vain Belliévre fit de nouveaux efforts en faveur de l'accusé: les gens du roi le trouvèrent coupable d'intelligence avec les Espagnols, et de désobéissance à son général. Belliévre représenta que la trahison présumée sur des bruits vagues, et sur la déposition de témoins récusables, n'étoit pas prouvée. Il dit, quant aux fautes contre la discipline, que c'étoit à un conseil de guerre à examiner si le duc n'avoit pas été dans l'impossibilité d'obéir, comme il le prétendoit. Cependant peut-être pour donner quelque

1639. satisfaction au roi, peut-être pour fournir aux juges bien intentionnés un biais favorable à l'accusé, Bellièvre ajouta qu'il ne pouvoit excuser un des premiers officiers de la couronne, de n'avoir pas obéi aux ordres du roi, qui l'appeloit auprès de lui pour se justifier; que cette faute étoit de dangereux exemple, et méritoit d'être punie; qu'en conséquence il concluoit à ce que le duc de La Valette fût condamné à neuf ans d'exil, et à cent mille francs d'amende.

Personne n'embrassa cette opinion. Le roi se leva fort courroucé; et, pour rendre le crime du mari de sa sœur plus certain, il fit l'éloge de sa bravoure, et il prit à témoins les seigneurs présents, qui avoient vu comme lui le duc de La Valette montrer le plus grand courage dans des occasions chaudes et périlleuses. Il assura que la brèche de Fontarabie étoit praticable; que le duc l'auroit emportée s'il l'avoit voulu; et que, ne l'ayant pas fait, il étoit coupable. Contre cette assertion d'un roi irrité personne n'osa réclamer: l'arrêt de mort passa, et on l'exécuta en effigie.

Ce fut comme le signal des malheurs qui fondirent sur cette famille. Le duc de La Valette, qui avoit pressenti l'orage, s'étoit réfugié en Angleterre; le duc de Candale, son aîné, et le cardinal de La Valette, son cadet, moururent en Piémont à peu de distance l'un de l'autre; le premier, devant Casal, pendant qu'on faisoit le procès à son frère; le second à Rivoli, et le duc d'Épernon, père infortuné, se trouva, à l'âge de quatre-vingt-six ans, privé de ses enfants, confiné dans sa maison de Plassac, et sans autorité dans ses charges et dans ses gouvernements, dont on ne lui laissa que les titres.

Cependant les princes de Savoie, appuyés des Espagnols, et fortifiés encore d'un nombreux parti, faisoient des progrès en Piémont. Richelieu offroit à la duchesse tous les secours de la France, mais ce n'étoit pas gratuitement. Tantôt il demandoit un territoire autour de Pignerol, et tantôt une ville ou une citadelle qu'il disoit nécessaires à la sûreté des divisions françoises. Il y joignoit enfin des menaces d'envahissement, lorsque la dureté de ses conditions, révoltant la princesse, lui suggéroit des pensées de réconciliation avec ses beaux-frères. Il les lui représentoit d'ailleurs comme des ambitieux qui ne se réuniroient jamais à elle que pour se défaire de son fils; et dans le même temps, pour perpétuer leur mésintelligence, il faisoit, sous main, donner avis aux princes que la duchesse ne feignoit de se rapprocher d'eux que pour trouver l'occasion de s'assurer de leurs personnes. Victime de ses intrigues, elle céda à la nécessité, et consentit à remettre trois de ses places au cardinal de La Valette. Mais, de l'avis de son conseil, elle refusa constamment de se dessaisir de son fils. Le comte Philippe d'Aglié, l'un de ses ministres, homme de mérite, qu'on voulut faire passer pour son amant, fut celui qui, à cet égard, contraria davantage les desirs ardents du cardinal. Il accompagna la duchesse à Grenoble, où le roi lui avoit donné rendez-vous pour traiter cette affaire, et il ne contribua pas peu à l'affermir dans sa résolution. Richelieu, peu accoutumé à échouer dans ses projets, piqué de se voir déçu, et d'avoir compromis sur-tout la dignité du roi, par la défiance qu'on lui témoignoit, proposa dans le conseil de faire arrêter le comte, « ce misérable, disoit-« il, qui perdoit Christine de réputation. » Le conseil 1639.

n'osant autoriser de son assentiment une telle violation
1639. du droit des gens, le cardinal fut contraint de laisser repartir d'Aglié; mais il ne cessa d'avoir les yeux attachés sur lui, comme sur une proie qu'il se proposoit bien de ne pas perdre.

Ce fut sur ces entrefaites que mourut le cardinal de La Valette, et que le comte d'Harcourt fut envoyé pour le remplacer. Turin étoit alors entre les mains du prince Thomas, qui s'en étoit emparé par surprise, mais qui n'avoit pu se saisir en même temps de la citadelle. Pour conserver une communication avec celle-ci, le comte avoit enlevé Quiers ou Chieri, et s'étoit posté près de cette ville, entre le prince Thomas et le marquis de Léganez. Dans cette position, les vivres ne devoient pas tarder à lui manquer, et ce fut une nécessité pour lui de la quitter. L'embarras étoit de le faire sans être aperçu de l'ennemi. Ses mesures furent si bien prises qu'il y réussit en partie; et lorsque le prince Thomas reconnut l'avant-garde commandée par le vicomte de Turenne, ce dernier s'étoit déja saisi de tous les postes qui devoient assurer la retraite. Le prince n'avoit plus que l'avantage du nombre. Il essaya d'en profiter; mais il fut repoussé avec perte, et la nuit seule le sauva. Le marquis de Léganez, qui attaquoit au même temps le comte d'Harcourt, éprouvant un semblable échec, les François continuèrent leur route sans obstacle et gagnèrent Carmagnole et Carignan, où ils prirent leurs quartiers d'hiver.

Dans les Pays-Bas, le marquis de La Meilleraie, parent du cardinal, prit Hesdin, et reçut du roi, sur la brèche même, le bâton de maréchal de France. Moins heureux que lui, le marquis de Feuquières, chargé

d'assiéger Thionville avec une armée trop foible, fut défait dans ses lignes par Picolomini, et blessé à mort. 1639.
Le général autrichien, poursuivant ses avantages, pénétra aussitôt en Champagne et mit le siége devant Mouzon. Châtillon prit alors la revanche de Saint-Omer; et, quoique moins fort que Picolomini, il l'obligea à décamper. Le prince de Condé en Roussillon s'empara d'abord de Salces; mais les Espagnols ayant investi la même place, il ne put empêcher, quelque longue résistance que fît le gouverneur, qu'ils ne la reprissent. Il en jeta le blâme sur le maréchal de Schomberg; mais ses plaintes, cette fois, n'eurent aucune suite auprès du ministre, qui aimoit le maréchal.

Le duc de Weimar mourut cette même année, au moment où il se disposoit à entrer en campagne. Le roi acheta de ses principaux officiers son armée et ses conquêtes, convoitées avec jalousie par toutes les puissances belligérantes, et notamment par le prince Palatin, qui, venu d'Angleterre, et traversant la France avec le dessein de les acquérir, fut arrêté comme inconnu, et retenu quelque temps à la Bastille. Le duc de Longueville, donné pour chef à la nouvelle armée, se jeta sans succès sur le Bas-Palatinat, et effectua plus heureusement le passage du Rhin. Il l'exécuta par les soins du comte de Guébriant, à la fin de décembre, en plusieurs jours, et avec de si petites barques, que l'ennemi, ne soupçonnant aucun préparatif, ne s'en aperçut que quand il fut achevé. Ces troupes jointes à celles de Banier rattachèrent à la ligue plusieurs des princes du nord de l'Allemagne, qui s'étoient vus contraints de l'abandonner, et, bien que la jalousie des Suédois mît obstacle aux avantages qu'elles devoient se promettre

1639. dans ces contrées, elles ne laissèrent pas d'y être utiles par l'occupation qu'elles donnèrent aux troupes de l'empereur.

1640. Ce fut encore par le peu de concert des alliés que les Pays-Bas, menacés par trois armées françoises sous les ordres des maréchaux de La Meilleraie, de Chaulnes et de Châtillon, et par le prince d'Orange, échappèrent l'année suivante au plus imminent danger. Avec la plus belle armée qu'il eût jamais commandée, Frédéric-Henri ne voulut rien tenter. De leur côté, les armées françoises levoient tous les siéges qu'elles avoient entamés. Néanmoins, pour terminer avec honneur, elles se rabattirent toutes trois sur Arras. Le général Lamboi, venu au secours, fut battu par La Meilleraie. Le cardinal Infant et le duc Charles de Lorraine y accoururent aussi, et firent en vain des prodiges de valeur pour forcer les lignes des assiégeants; le duc s'y couvrit de gloire, mais n'en échoua pas moins, et la ville se rendit. Ce fut de ce côté tout le fruit d'une campagne dont on attendoit d'autres résultats. Le duc d'Enghien, Louis de Condé, deuxième du nom, connu depuis sous le nom du Grand Condé, y fit ses premières armes.

Celle d'Italie fut plus brillante. Le marquis de Léganez avoit mis le siége devant Casal, qui tenoit toujours garnison françoise, et dont la possession eût avantageusement couvert le Milanez de ce côté. Le comte d'Harcourt, quoique plus foible de moitié, marcha au secours de la place. Le marquis, au lieu d'aller à sa rencontre, perdit l'avantage du nombre, en se laissant attaquer dans ses lignes. Elles furent forcées en trois endroits. Le vicomte de Turenne s'y distingua particulièrement; mais sur-tout le comte d'Harcourt,

qui, payant d'exemple, se jeta le premier dans les retranchements, et inspira son courage à toute l'armée. 1640.
Les Espagnols perdirent une grande partie de leur artillerie, le quart de leurs troupes, et furent contraints de lever le siége. Le général françois, à l'effet de soutenir la gloire qu'il venoit de s'acquérir, marcha aussitôt sur Turin, dans l'intention de dégager la citadelle. Moins fort que le prince Thomas, il osa l'assiéger dans la ville. Le marquis de Léganez le suivit de près; et, encore supérieur à lui avec les débris de son armée, il l'investit lui-même devant Turin, en interceptant tous les passages par lesquels on pouvoit recevoir des vivres. Dans la ville, comme dans les lignes des François, ce n'étoit qu'à la pointe de l'épée qu'on pouvoit s'en procurer; et de part et d'autre la persévérance s'entretenoit par l'espoir de fatiguer celle de l'ennemi, et de le réduire à l'impossibilité de tenir contre le besoin. Une attaque concertée entre le prince et les Espagnols, au moyen de boulets creux, auxquels on avoit donné le nom de *courriers volants*, et qu'ils lançoient avec des mortiers par-dessus la circonvallation, ajouta à leur confiance mutuelle. Mais des accidents imprévus dérangèrent leur accord. Ils attaquèrent séparément, et furent également repoussés. Le lendemain, le vicomte de Turenne, qu'une blessure avoit forcé de se retirer à Pignerol, amena de cette ville un secours considérable en hommes et en vivres, qui décida du sort de Turin. Le prince Thomas eut la liberté de sortir avec sa garnison et de se retirer à Ivrée, et Christine rentra dans sa capitale. Elle y donnoit l'ordre à la garnison françoise commandée par Duplessis-Praslin; mais dans la vérité, elle en étoit dépendante. Le car-

1640. dinal le lui prouva cruellement, en faisant enlever, pour ainsi dire sous ses yeux, le comte d'Aglié, qu'il fit conduire à la Bastille. Aux plaintes, aux reproches de Christine, Richelieu n'opposa qu'une froideur insultante. « Il y a de certaines occasions, dit-il, où on ne « peut ne mépriser pas les larmes des femmes, sans se « rendre auteur de leur perte. » Il dit, il insinua, il écrivit à la duchesse elle-même, que trop d'instances pour la liberté de ce seigneur, fait pour plaire, pourroit rendre son attachement suspect et ternir sa réputation. Enfin il fit envisager à Louis XIII cette violence comme un effet du vif intérêt qu'il prenoit à l'honneur de la princesse sa sœur.

L'immensité des fonds nécessaires à une guerre si dispendieuse faisoit naître des révoltes en Espagne comme en France. Le dessein conçu par le duc d'Olivarès, de faire contribuer la Catalogne à la défense commune, dans la même proportion que les autres provinces espagnoles, parut aux Catalans une violation de leurs priviléges. Leur mécontentement s'accrut des corvées auxquelles on les soumit pour le service de l'armée castillane envoyée à la défense du Roussillon, et sur-tout des excès auxquels se livra cette milice indisciplinée. Quelques soldats, du nombre de ceux qui s'étoient le plus abandonnés à la licence, reconnus à Barcelone, un jour qu'une multitude de paysans se trouvoit réunie dans cette ville, réveillèrent l'indignation et devinrent l'objet de la fureur générale. Le tumulte s'accrut de la résistance que les paysans éprouvèrent de la part du gouverneur, et le meurtre de celui-ci acheva la révolution dans cette ville, qui arbora l'étendard de la révolte, et qui sollicita le secours des François, pour

se maintenir dans l'indépendance. D'Espenan, qui s'étoit
fait une réputation d'habileté par la longue défense de 1640.
Salces, fut envoyé en Catalogne avec quatre mille hommes, foible secours contre une armée de vingt-cinq mille Espagnols commandés par le nouveau vice-roi, le marquis de los Velès, qui, par ses exécutions, jetoit la terreur de toutes parts. Une guerre défensive pouvoit seule suppléer à l'inégalité des forces. Dans cette vue, d'Espenan se jeta dans Tarragone; mais, mal secondé par les levées encore novices de la Catalogne, il tarda peu à être obligé de capituler et d'évacuer non seulement la ville, mais la province. Ce succès des Espagnols fut amplement compensé par une autre défection: celle du Portugal, où une conjuration que fit réussir la haine généralement vouée à la domination espagnole, porta sur le trône don Juan de Bragance, descendant par sa grand'mère d'un fils d'Emmanuel-le-Grand, et par son père d'un fils naturel du roi Jean d'Avis, par qui s'étoit perpétuée la ligne masculine de la maison royale de Portugal.

Des secours plus considérables envoyés en Catalogne, 1641.
fruits de la résolution que prirent les Catalans de renoncer à leur premier projet de république et de se donner à Louis XIII, ranimèrent leur courage. De concert avec les François, ils défirent les Espagnols sous le canon du Mont Joui, citadelle de Barcelone: mais ils ne purent rentrer en possession de Tarragone; et les efforts du comte de La Mothe-Houdancourt, par terre, et de l'archevêque Sourdis, par mer, échouèrent devant cette place, qui fut ravitaillée par une puissante flotte espagnole. En attendant que Louis pût se rendre dans cette nouvelle province, le maréchal de Brezé y fut en-

1641. voyé en qualité de vice-roi, pour jurer la conservation de ses priviléges.

Cependant le prince Thomas, peu après avoir évacué Turin, avoit entamé une négociation avec la France, et, sous la garantie de cette puissance, il avoit conclu un traité de réconciliation avec sa belle-sœur. En conséquence de cet accord, il devoit se rendre à Paris; mais la défiance qu'il conçut du cardinal, peut-être à cause de son alliance avec le comte de Soissons, dont il avoit épousé la sœur, le fit presque aussitôt renouer avec les Espagnols. Il afficha de nouveau les prétentions à la régence, à laquelle il avoit renoncé, et les hostilités recommencèrent. Turenne, envoyé contre Ivrée, avoit l'espérance de s'emparer de cette place, lorsqu'il fut rappelé, sur une fausse démonstration des Espagnols, contre Chivas. Pendant tout le cours de la campagne, le comte de Sirvela, qui remplaçoit Léganez, employé en Catalogne, eut le talent de se refuser à toutes les tentatives d'engagement du comte d'Harcourt. Celui-ci, dans l'impossibilité de le joindre, se rabattit sur Coni, qu'il échangea contre Montcalvo, dont s'emparèrent les Espagnols, mais qui ne les dédommagea pas de la perte de la première place.

Banier, au commencement de cette même année, et le comte de Guébriant, qui avoit succédé au duc de Longueville, sortant tous deux de bonne heure de leurs quartiers, se réunirent inopinément devant Ratisbonne. Ils avoient projeté d'y surprendre la diète occupée alors des moyens de chasser les Suédois et les François de l'Allemagne. Le dégel inattendu du Danube rompit leurs mesures. Les deux généraux, privés des secours nécessaires pour passer le fleuve, se retirèrent

et se séparèrent ensuite mécontents l'un de l'autre, et toujours à l'occasion des troupes weimariennes, que les Suédois auroient voulu débaucher aux François. L'archiduc Léopold, profitant de cette mésintelligence, alloit accabler Banier, si Guébriant ne fût revenu à son secours. Banier mourut peu après cette nouvelle jonction, et le commandement général se trouva provisoirement dévolu aux François. C'étoit déja un triomphe de pouvoir réunir en un seul corps une armée composée d'éléments si discordants : Guébriant fit plus, il battit Picolomini à Wolfembutel ; mais la mauvaise volonté des Suédois l'empêcha de profiter de sa victoire, et permit à l'empereur de regagner à son parti divers alliés des deux couronnes. 1641.

En Flandre, le maréchal de La Meilleraie avoit pris Aire à la vue du cardinal Infant ; mais celui-ci, devenu le plus fort par la jonction du général Lamboi, contraignit à son tour les François à décamper, et s'établit dans leurs lignes mêmes pour reprendre la ville. Le maréchal, trop foible pour le déloger, tenta les diversions sur la Bassée, Lens et Bapaume, qui furent prises successivement. Mais ni les pertes, ni les instances du comte de Soissons, menacé alors dans Sedan, ne purent distraire les Espagnols de leur premier projet, et Aire fut forcée de céder à leur persévérance. Elle se rendit à don Francisco de Melos, successeur du cardinal Infant, qui mourut pendant le siége.

Tant de revers accumulés cette année sur la maison d'Autriche persuadèrent au duc Charles de Lorraine qu'il devoit renoncer à rentrer dans ses états par le crédit de cette puissance. Il eut recours à celui du cardinal, qui le flattoit d'ailleurs d'obtenir du pape son divorce avec la

1641. princesse Nicole, dont il s'étoit dégoûté, et de favoriser son mariage avec la comtesse de Cantecroix, qui le suivoit dans toutes ses expéditions, et qu'il appeloit *sa femme de campagne*. Un acte de soumission envers Louis XIII, qu'il vint trouver à Saint-Germain, l'abandon des comtés de Clermont, Stenay et Jametz, le dépôt de Nancy jusqu'à la fin de la guerre, le renoncement à toute alliance avec l'Autriche, le passage par ses domaines, et l'aide enfin de ses troupes, furent les conditions apportées à la restitution de ses états; et, en cas d'une nouvelle infidélité que craignoit le cardinal, le duc consentoit à leur réunion à la France.

La reine mère fit alors ses dernières tentatives pour être reçue en France. Cette princesse commençoit à mériter la pitié : elle avoit été obligée de quitter les Pays-Bas, où la bienséance ne lui permettoit pas de rester, depuis que les Espagnols étoient en guerre ouverte avec les François. Elle passa en Angleterre à la fin de 1638, et Charles I, son gendre, la reçut volontiers ; mais les troubles qui s'élevoient dans son royaume faisoient craindre à ce roi de ne pouvoir long-temps donner un asile à sa belle-mère; il entreprit donc de la réconcilier avec son fils. Richelieu, à qui le déclin de la santé du roi inspiroit la pensée d'être régent après sa mort, étoit plus éloigné que jamais de favoriser des démarches qui auroient pu contrarier ses projets. Cependant les instances de Charles furent si pressantes, qu'on ne put se refuser d'en délibérer. Louis s'en rapporta à son conseil du sort de sa mère. Il n'y eut pas une voix pour la rappeler en France. Le seul Bouthilier opina pour la placer à Avignon. Tous les autres conclurent à la reléguer à Florence, et le

monarque donna à cette dure décision le sceau de son approbation. Marie de Médicis, conservant toujours la même répugnance à aller rendre son pays natal témoin de ses disgraces, resta en Angleterre tant que les affaires de Charles le lui permirent. Mais des poursuites pressantes, faites cette année dans le parlement pour le renvoi de l'étrangère, et suggérées, dit-on, par Richelieu, l'obligèrent de nouveau à s'éloigner. Elle passa en Hollande, où elle comptoit se fixer; mais la crainte de désobliger le cardinal rendit les gouvernants sourds aux prières de Marie, et lui enleva encore cette retraite. L'infortunée princesse, abandonnée aussi de tous ses enfants, rejetée des alliés fidèles de son mari, et obstinée à ne point reparoître à Florence dans l'état d'humiliation où elle étoit réduite, chercha avec anxiété autour d'elle un asile dont le choix ne pût aigrir la haine de ses persécuteurs. Elle ne trouva que Cologne, ville impériale, libre et neutre, et elle s'y réfugia (1). 1641.

Richelieu lui avoit donné peu auparavant un nouveau compagnon d'exil dans la personne du duc de Vendôme, frère naturel du roi. Ce prince vivoit tranquille dans ses terres avec la duchesse son épouse, et les ducs de Mercœur et de Beaufort ses fils, lorsqu'il apprend qu'on écoute contre lui les dépositions de deux malheureux, déja flétris par la justice, qui l'accusent de les avoir sollicités d'empoisonner le cardinal. Vendôme se moque d'abord de cette calomnie, aussi méprisable par la manière dont elle étoit conçue que par ses auteurs; mais sachant qu'on y donnoit quelque im-

(1) Mém. rec. t. VIII, p. 500. Monglat, t. I, p. 322. Montrésor, t. I, p. 340. Mercure, t. XX.

1641. portance, il envoie à la cour sa femme et ses fils, remontrer, tant au roi qu'au ministre, l'absurdité d'une pareille imputation, et il offre de venir se justifier lui-même. Le roi le prend au mot, et lui ordonne de se rendre auprès de lui au jour indiqué. Vendôme fait alors des réflexions. Il se rappelle ce qu'il a souffert autrefois dans sa prison ; le sort de son frère, qui y est mort assez soudainement pour qu'on ait pu soupçonner l'emploi du poison ; la résolution du duc de La Valette et de tant d'autres, qui ont mieux aimé tout perdre que de risquer leur liberté et leur vie. Tout examiné, Vendôme abandonne sa justification, qui auroit été aisée s'il n'eût pas cru qu'on vouloit le trouver coupable, et se sauve en Angleterre. Louis établit contre son frère une commission pareille à celle qu'il avoit créée contre son beau-frère : les juges s'assemblent ; on instruit l'affaire ; et, lorsqu'on étoit près d'aller aux opinions, le cardinal, qui avoit eu la délicatesse, comme offensé, de ne pas se mettre au nombre des juges, envoie au chancelier une lettre par laquelle il le prioit de demander au roi la grace du coupable. Louis refuse quelque temps, et, faisant enfin semblant de céder aux instances du tribunal : « Je m'avise, dit-il, d'un expé-« dient ; c'est de retenir le procès criminel de M. de Ven-« dôme à ma personne, et d'en suspendre le jugement « définitif : selon qu'il se conduira, j'aurai des bontés « envers lui, et je lui pardonnerai. » Toutes les prières n'en purent obtenir davantage. Si cela ne suffisoit pas pour l'accusé, c'étoit assez pour le cardinal : car en même temps qu'il faisoit parade de bonté, il laissoit au roi des préjugés non seulement contre ceux qui étoient nommément attaqués, mais encore contre leurs pa-

rents et leurs amis, qu'il pouvoit faire soupçonner de complicité (1). 1641.

Pendant qu'il éloignoit ainsi de la cour et du royaume ceux qui auroient pu lui nuire, il y recevoit un homme qui lui avoit déja donné plusieurs marques d'attachement. Cet homme, devenu depuis si fameux, est Jules Mazarin. Le marquis de Monglat, qui rapportoit apparemment l'opinion du temps, dit qu'il étoit fils d'un banquier de Mazare en Sicile. Le père eut des affaires malheureuses dans sa patrie, se retira à Rome, et envoya son fils étudier en Espagne, dans l'université d'Alcala. Après ses études, le jeune Mazarin prit le parti des armes, servit quelque temps dans les troupes espagnoles, et revint trouver son père à Rome. Là Jules s'introduisit auprès du cardinal Sachetti; celui-ci le fit connoître au cardinal Colonne; et la sœur de ce dernier ayant épousé Thadée Barberin, neveu du pape Urbain VIII, et frère du cardinal Antoine Barberin, ce prélat se l'attacha, et le fit entrer dans les affaires. Il en commença l'apprentissage sous le nonce Pancirole, chargé de régler la succession de Mantoue, dont les débats troubloient l'Italie, et ce fut Mazarin qui les accommoda. De retour à Rome, il quitta l'épée et prit la soutane. Il fut vice-légat d'Avignon, et envoyé en France au moment de la guerre déclarée avec l'Espagne, pour tâcher de procurer la paix générale. Quelques démarches de la part du vice-légat, plus favorables à la France qu'à l'Espagne, le firent soupçonner de s'être laissé gagner par Richelieu. Le pape le rappela et lui montra beaucoup de mécontentement. Soit crainte

(1) Mémoires d'Aubery, t. II, p. 649.

1641. de la punition, soit persuasion qu'il n'avoit plus rien à espérer de Rome pour sa fortune, Mazarin quitta cette ville, vint en France, et descendit chez Chavigny, avec lequel il étoit familier. Celui-ci le recommanda fortement à Richelieu, qui l'envoya comme ambassadeur extraordinaire à Turin, puis comme plénipotentiaire en Allemagne, lui procura ensuite la nomination de France au cardinalat, et lui fit donner le chapeau malgré le pape, qui y répugnoit; enfin, le P. Joseph étant mort, le ministre se déchargea sur le nouveau cardinal du soin des affaires étrangères; secours qui arriva d'autant plus à propos, que Richelieu avoit besoin de toute son attention pour veiller à ce qui se passoit du côté de Sedan (1).

Le comte de Soissons y étoit toujours dans un état équivoque; n'étant ni rebelle, ni soumis, il étoit rongé de chagrin d'être relégué hors du royaume et privé des avantages dus à sa naissance, tourmenté par le desir de les recouvrer, et par la crainte que ses efforts ne le rendissent plus malheureux encore. De son côté, Richelieu ne voyoit qu'avec un dépit extrême un prince, armé de sa seule fermeté, montrer à l'univers qu'on pouvoit ne pas fléchir sous l'autorité du ministre. De temps en temps il jetoit vers Sedan un regard de courroux, et il lui échappoit de dire: « Cela ne doit pas se souffrir en « bonne politique; le roi veut absolument voir la fin de « ces menées. » Il entendoit par-là les liaisons assez publiques du comte avec la reine mère, le duc de Vendôme, la duchesse de Chevreuse, le duc de La Valette,

(1) Monglat, t. I, p. 369. Mémoires d'Arnauld, t. II, p. 79. Mascura, p. 13.

et les autres exilés épars en Angleterre, en Italie, en Espagne et en Flandre. Il entendoit aussi les liaisons plus secrétes avec la reine régnante, le duc d'Orléans, qu'il soupçonnoit, et tous les mécontents du royaume, et même avec Cinq-Mars, jeune homme de belle taille, de belle figure, d'un esprit plus agréable que solide, que le ministre avoit substitué à Saint-Simon dans la faveur du roi, et qui commençoit à secouer le joug de son bienfaiteur (1). 1641.

Tant que le corps de l'état fut menacé d'une crise dangereuse, il fallut souffrir ces mauvaises humeurs, et prendre garde même de les aigrir : mais insensiblement les symptômes fâcheux avoient disparu. L'Espagnol, rappelé pour défendre ses foyers contre les Catalans et les Portugais révoltés, laissoit les frontières de France tranquilles. Les troupes de Weimar gagnées, et ses conquêtes achetées et incorporées au royaume, lui servoient de boulevard du côté de l'Allemagne. La diversion des Hollandois, quoique souvent plus foible qu'elle n'auroit dû être, garantissoit les pays limitrophes de la Flandre. Le duc de Lorraine, qui, chassé de ses états et réduit à faire le personnage d'aventurier, tenoit une armée prête à marcher par-tout où son intérêt l'appeloit, avoit été rattaché, par ce même intérêt, à la cause de la France : en cas d'une infidélité prévue, il étoit réduit, par l'occupation de ses places fortes, à l'impuissance de nuire, et il avoit même consenti à en être puni par la privation de ses domaines. Enfin la politique de Richelieu avoit parfaitement

(1) Montrésor, t. I, p. 365. Merc. t. XXIV. Mém. d'Aubery, t. II, p. 693.

1641. réussi à l'égard de la duchesse de Savoie. Brouillée avec ses beaux-frères et avec les Espagnols, elle se trouvoit dans une dépendance absolue des François. Ils occupoient ses forteresses, et tenoient la campagne par de petits corps de troupes qui se donnoient la main depuis Genéve jusqu'à la Valteline. Ces partis se rassembloient au besoin en corps d'armée, et servoient de remparts au royaume, contre les secours que la maison d'Autriche pouvoit tirer de l'Italie, où plusieurs princes, en haine de Richelieu, ou jaloux des prospérités de la France, auroient volontiers aidé ses ennemis (1).

Avec ces précautions, Richelieu pouvoit enfin frapper en sûreté le coup qu'il préparoit depuis longtemps au comte de Soissons. Quoique ce prince entretînt des correspondances avec tous les mécontents, on conjecture, par la peine qu'eut le duc de Bouillon à le déterminer à agir, qu'il seroit resté tranquille, s'il n'avoit été provoqué par les vexations secrétes du cardinal. Le roi souhaitoit qu'on le laissât paisible dans sa retraite : mais les circonstances mettoient une grande différence entre les intérêts du monarque et ceux du ministre. La santé de Louis XIII dépérissoit sensiblement, et faisoit craindre sa mort prochaine. Richelieu, non moins menacé, s'étourdissoit sur le danger, et se flattoit de survivre à son maître. Or, pour un ambitieux, ce n'auroit pas été survivre que de rester sans puissance; aussi a-t-on cru remarquer dans ses dernières démarches des mesures tendantes à se procurer la régence. Il falloit bien présumer de sa ca-

(1) Mercurio, t. I, p. 275.

pacité et de sa fortune pour concevoir un pareil projet contre les droits de deux reines, d'un frère du roi, de plusieurs princes du sang, presque tous ses ennemis mortels : mais c'étoit précisément du conflit des prétentions que le ministre espéroit le succès des siennes. Voici comme il arrangeoit les événements (1). 1641.

« A la mort du roi il se formera des brigues ; la « reine mère probablement viendra revendiquer une « autorité qu'elle n'a laissée échapper qu'à regret. La « jeune douairière ne voudra pas la lui céder. Le duc « d'Orléans réclamera les droits de sa naissance. Tous « trois seront fort embarrassés, se trouvant sans ar- « gent, sans troupes et sans considération. S'ils n'y « songent pas d'eux-mêmes, je ferai suggérer à l'un « d'eux de recourir à moi, comme maître d'entraîner « du côté où je pencherai, et les gouverneurs des villes « et des provinces, et les commandants des armées, « presque tous placés de ma main. S'ils dédaignent de « m'avoir obligation, je leur opposerai la maison de « Condé, qui peut mettre un grand poids dans la ba- « lance. »

En effet, le prince de Condé étoit un homme de tête, et avoit du génie pour le gouvernement. Le duc d'Enghien, son fils, témoignoit de l'ambition et montroit déja pour le commandement des armées les talents qui l'ont depuis rendu si célèbre. Richelieu s'étoit assuré de lui, en lui faisant épouser sa niéce, Claire-Clémence de Maillé, fille du maréchal de Brezé ; et en même temps il avançoit dans le service de la marine le marquis de Brezé, frère de la jeune princesse, qu'il

(1) Mercurio, t. I, p. 279. Histoire de Bouillon t. III, l. VIII.

1641. destinoit au poste d'amiral, dignité dont il se seroit rendu digne, si une mort glorieuse ne l'eût enlevé à la fleur de son âge. Il est certain que ces deux jeunes guerriers, secondés des conseils de leur oncle, pouvoient donner un grand avantage à la concurrence de la maison de Condé, contre deux femmes sans puissance, et contre Gaston, prince décrédité : il n'y avoit que le comte de Soissons, prince au contraire généralement estimé, qui eût pu déconcerter les desseins du cardinal. Le prélat s'étoit efforcé de le gagner, en lui offrant en mariage la duchesse d'Aiguillon, sa nièce chérie. Puisque cette offre, accompagnée des promesses les plus brillantes, n'avoit pu le gagner, il ne restoit plus qu'à le faire périr, ou à le forcer de fuir, ou à lui imprimer la tache de criminel de lèse-majesté, afin de le rendre aux yeux de la nation inhabile à faire valoir ses droits. C'est à quoi tendoit une déclaration du roi, qui parut le 8 juin. Sur des imputations de complots formés pour soulever les provinces, d'argent reçu des ennemis de l'état, de traités faits avec eux, il étoit ordonné au comte de Soissons, au duc de Bouillon et au jeune duc de Guise Henri, de venir à résipiscence sous un mois ; et en même temps on faisoit filer vers Sedan des troupes, sous les ordres du maréchal de Châtillon.

S'il n'existoit pas entre le comte de Soissons et tous les mécontents une correspondance ouverte, comme il étoit leur ressource et qu'ils étoient la sienne, il y avoit du moins en eux une intelligence muette telle qu'elle se trouve entre les malheureux, auxquels leur besoin sert de truchement, et qui s'entendent sans se parler. Aussi le danger ne parut pas plus tôt, que

les assurances de services, les conseils, les vœux, 1641.
les secours plus réels d'hommes et d'argent arrivèrent. Ce n'étoit pourtant qu'à regret que le comte se déterminoit à tirer l'épée contre son souverain. C'étoit anssi à contre-cœur que Louis XIII s'avançoit contre son parent. Mais l'un étoit entraîné par son ministre, et l'autre par Bouillon. Le duc ne voyoit de sûreté pour sa souveraineté que dans la guerre. Si le comte de Soissons faisoit un accommodement, chose qu'il desira jusqu'à la fin, Bouillon étoit sûr que la première condition qu'on exigeroit seroit que le prince s'éloigneroit de Sedan. Alors il se disoit à lui-même: « Combien « de prétextes ne trouvera pas le cardinal pour s'empa« rer de ma principauté, qui n'aura plus la présence « du prince pour sauve-garde? Si on lui accorde d'y res« ter, au premier moment le ministre fera naître de « nouvelles raisons d'attaquer le comte et son défen« seur. Il nous prendra peut-être au dépourvu. Puisque « nous sommes préparés, il faut vider la querelle, et « savoir à qui, du comte de Soissons ou de Richelieu, « demeureront les rênes du gouvernement. »

Les mécontents, dans leur manifeste du 2 juillet, ne dissimulent pas cette intention; car, outre les motifs du bien public, canevas ordinaire de ces sortes de pièces, on y voit en termes exprès le dessein de chasser le cardinal d'auprès du roi: or, comme on savoit que ce prince ne pouvoit se passer d'être gouverné, c'étoit dire clairement qu'on tendoit au ministère. Il semble que Louis étoit assez indifférent sur l'événement, et qu'il se seroit servi de Soissons, dont il prisoit la probité, ou de Bouillon, dont il estimoit la capacité, comme il se servoit de Richelieu. Il vint nonchalamment jusqu'à

1641. Péronne, sans montrer son activité ordinaire. Les troupes paroissoient participer à l'indolence du monarque. Elles ne marchoient qu'à regret contre un prince du sang, qu'on croyoit poussé au désespoir par le ministre. Richelieu voulut faire des traîtres dans la maison et l'armée de Soissons, et, avec tous ses trésors, il ne put y réussir; au lieu que, sans séduction, la cour et l'armée du roi étoient pleines de gens qui faisoient des vœux pour la prospérité du comte, et qui étoient disposés à l'appuyer.

Pour comble d'avantages du côté des confédérés, le maréchal de Châtillon, commandant des troupes royales, étoit brave soldat, mais le plus négligent des généraux. Il avançoit vers Sedan, s'imaginant n'avoir à combattre que des gens timidement renfermés dans leurs murs, et il ignoroit qu'il avoit en tête une armée aussi forte que la sienne. Soissons l'avoit formée de volontaires françois, accourus sous ses drapeaux, et d'un corps d'Allemands envoyés par l'empereur, sous les ordres du général Lamboy, capitaine vaillant et expérimenté. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité que le comte accepta ce secours. Lamboy avoit déja passé la Meuse, et s'étoit joint aux François, que Soissons vouloit encore qu'on écoutât des propositions d'accommodement. Bouillon, au contraire, les regardoit ou comme une ruse pour rendre le prince suspect à ses alliés, ou comme une preuve que le ministre se défioit de ses forces. Dans l'un et l'autre cas, il ne convenoit pas, disoit-il, de se laisser arrêter par des offres insidieuses ou intéressées. Le sort en fut jeté, et l'action s'engagea le 6 juillet dans la plaine de Bazeille, près du bois de la Marsée, à la vue de Sedan. Les meilleurs historiens

rendent un témoignage avantageux à Châtillon sur ses manœuvres et sur son courage; ils disent qu'il choisit bien son champ de bataille, qu'il rangea bien son armée, qu'il donna de bons ordres et bon exemple; mais tous ses efforts ne purent prévaloir contre la mauvaise volonté de ses troupes. L'officier étoit mécontent qu'on l'employât contre un prince du sang qu'il estimoit, et le soldat, de ce qu'on lui avoit fait quelque retenue sur d'anciennes montres; de sorte qu'après la plus foible résistance, toute l'armée comme de concert, se débanda. Des corps entiers de cavalerie se retirèrent cornettes hautes et trompettes sonnantes. On entendit des soldats qui, joignant la raillerie à la désertion, disoient en fuyant, en voilà pour leurs cinq écus. Le malheureux Châtillon, après les plus grandes preuves de valeur, se trouvant presque seul sur le champ de bataille, fut obligé de rejoindre les fuyards, qui l'entraînèrent à huit lieues de là (1). 1641.

Le comte de Soissons, entouré de quelques officiers, avançoit tranquillement dans la plaine, regardant fuir l'armée royale. Tout-à-coup on entend la détonation d'un pistolet : le prince tombe; on le relève, il étoit mort. Il avoit le coup au milieu du front, la bourre dans la tête, et le visage brûlé par la poudre. Les uns disent qu'il se tua lui-même, en relevant avec son pistolet la visière de son casque : mauvaise habitude dont on lui avoit représenté plusieurs fois le danger. D'autres rapportent qu'on vit passer devant lui un cavalier, qui, plus prompt que l'éclair, tira sur lui à brûle-pour-

(1) Monglat, t. I, p. 393. Montrésor, t. I, p. 325. Brienne, t. II, p. 141. Mém. d'Arnauld, t. I, p. 217.

1641. point, et disparut. Cette dernière opinion a prévalu, et comme plus singulière, et comme plus adaptée aux circonstances où se trouvoit le cardinal. Ce dernier ne régnoit que par la crainte. Il n'ignoroit pas que tous les ordres de l'état étoient révoltés contre lui. Il avoit traité le clergé et la noblesse avec fierté, les parlements avec mépris, les soldats étoient mal payés, les peuples écrasés d'impôts. Dans cet instant critique, il ne falloit qu'une victoire pour ouvrir au comte de Soissons le chemin jusqu'à Paris, parceque l'armée qui auroit pu suppléer à celle de Châtillon étoit occupée au siége d'Aire, et trop éloignée. Le roi paroissoit lui-même s'embarrasser peu des suites. A la première nouvelle de la défaite de ses troupes, il se disposa tranquillement à regagner Paris, sans montrer ni chagrin ni inquiétude, comme un homme qui avoit pris son parti, et qui étoit sûr de tout pacifier en sacrifiant son ministre. La mort du comte de Soissons étoit donc nécessaire au cardinal. Mais cette nécessité ne prouve point qu'il l'ait procurée; et le danger trop évident qu'elle eût fait courir à un assassin est encore un autre motif d'en douter (1).

Deux heures après la nouvelle de la déroute arriva celle de la mort du comte. Un instant changea les dispositions de Louis. Comme s'il eût été ébloui par la fortune de son ministre, il n'estima plus que ses conseils, ne goûta plus que ses projets; il se montra même plus ardent que Richelieu à punir les révoltés. L'armée battue retourna par ses ordres vers Sedan; il ne parloit que de forcer le duc de Bouillon, et de le priver

(1) Monglat, t. I, p. 393.

de son petit état; mais trop content d'être à si bon marché délivré d'un tel danger, le cardinal accorda des conditions avantageuses au duc. Il fit même, pour se l'attacher, des avances auxquelles Bouillon parut répondre; mais ce ne fut pas de bonne foi, et il porta quelque temps après la peine de sa dissimulation. Ses alliés ne furent pas également ménagés. Les fauteurs publics de la conjuration, Guise, La Valette et Vendôme restèrent sous l'anathême des procédures faites ou commencées contre eux; et tout espoir de retour dans le royaume leur fut ôté. Les complices secrets n'eussent-ils fait que des vœux pour le comte, essuyèrent des mortifications proportionnées à leur état. Le duc d'Épernon servit d'exemple; il fut tiré de sa belle maison de Plassac où il se plaisoit, et confiné dans le château de Loches, dont il étoit à la vérité gouverneur, mais qu'on devoit, dans la circonstance, regarder comme une prison. Il y mourut quelques mois après, âgé de quatre-vingt-sept ans, plus accablé de chagrin que d'années. Ainsi le résultat complet de cette malheureuse entreprise fut l'asservissement de tous à Richelieu et aux siens.

1641.

Cette prétention à la domination exclusive, même sur les volontés, est prouvée par l'exemple du malheureux de Thou, fils du célèbre historien. Son premier état fut la robe; le refus d'une intendance d'armée l'aigrit contre le cardinal. Il voulut prendre l'épée, et s'attachant à la cour sans emploi, il choisit le pire de tous les états pour un génie ardent, parceque la manie de vouloir être quelque chose le porta à se mêler de tout. Sa famille, inquiéte d'une conduite dont elle prévoyoit les dangers, le pria plusieurs fois de renoncer

1641. à ses chimères, et de s'attacher à quelque objet solide ; mais soit éloignement pour les assujettissements d'une charge, soit goût pour la considération que donne la familiarité des grands, il continua de vivre à la cour, et devint même l'ami et le conseil de Cinq-Mars, grand-écuyer et favori du roi (1).

Ce jeune homme, fils du maréchal d'Effiat, ami intime de Richelieu, dut sa faveur au choix du ministre, qui crut, en l'avançant à ce poste, s'en faire un rempart contre les dégoûts du roi et les suggestions des malintentionnés. Il n'omit aucune des instructions et des conseils qui, mis en pratique, auroient procuré au jeune favori la confiance entière de son maître. Ces soins ne réussirent pas d'abord. Cinq-Mars, à la fleur de l'âge, fait pour les plaisirs vifs et bruyants, ne pouvoit s'accoutumer à la vie sédentaire qu'exigeoient le goût et la santé vacillante de Louis. Le favori ne cachoit pas l'extrême répugnance qu'il sentoit à vivre, comme garrotté, auprès d'un homme de mauvaise humeur, toujours mécontent, grondeur, et qui, sans être vieux, avoit presque toutes les infirmités répugnantes de la vieillesse. Le cardinal exhortoit le favori à la complaisance, le tançoit de ses vivacités et de ses écarts ; d'un autre côté, il prioit le monarque, qui lui faisoit aussi ses plaintes, d'accorder quelque chose à l'extrême jeunesse, et d'user d'indulgence (2).

Tout alla bien pour la satisfaction réciproque des parties, et sur-tout pour celle du ministre, tant qu'il fut leur confident. Par-là il savoit les dispositions

(1) Merc. t. II, l. II. Brienne, t. II, p. 133 — (2) Monglat, t. I, p. 286, t. II, p. 30. Brienne, t. II, p. 133. Aubery, mém. t. II, p. 838. Montrésor, t. I, p. 158 et 283. Mém. d'Artagnan, t. I, p. 179. Mercurio, t. II, l. II.

secrètes du roi, et prenoit ses mesures en conséquence. 1641.
Mais cet arrangement politique pensa tourner au détriment du cardinal, son auteur. Comme il avoit été obligé, pour faire dévorer à Cinq-Mars l'ennui de son état, de lui présenter la perspective des honneurs et des autres avantages de la cour, le jeune homme trouva bientôt le dédommagement au-dessous de ses sacrifices, s'il n'y joignoit quelque part dans le gouvernement. C'étoit attaquer Richelieu par l'endroit sensible. Il tâcha de ramener son protégé à des desseins plus modérés; mais, d'autre part, sitôt que l'on connut des prétentions à celui-ci, tous les ennemis du cardinal l'assiégèrent. L'un lui donnoit un conseil, l'autre lui fournissoit un projet; les grands et les princes le recherchèrent; Gaston et la jeune reine le firent assurer de leur bienveillance. On l'encouragea à ne pas rester sous la tutèle du ministre, et on l'enhardit à demander au roi lui-même, ce que son éminence lui refusoit.

Il songea donc à se rendre plus agréable à son maître, et à employer, pour le gagner, les complaisances que le prélat lui avoit autrefois enseignées. Il y réussit au point que le roi, allant tenir conseil, et voyant Cinq-Mars à son côté, dit au cardinal: « Si « nous faisions entrer notre ami, afin qu'il apprenne? » A la vérité, cela fut dit d'un air honteux et embarrassé, qui donna de l'assurance au ministre. Il prit un air sévère qui imposa au monarque et au favori, et ils n'osèrent passer outre. Dans une autre occasion, le cardinal défendit à Cinq-Mars de se trouver au conseil; et sur ce qu'il s'autorisoit de l'aveu du roi: « Allez, lui « dit fièrement le ministre, allez lui demander si ce n'est « pas son sentiment. » Quand le grand-écuyer auroit

réussi dans ce projet, il n'auroit pas dû espérer grand
1641. avantage pour la suite, puisque Louis lui disoit lui-même : « Souvenez-vous bien que si M. le cardinal se « déclare ouvertement votre ennemi, je ne puis plus « vous garder auprès de moi ; comptez là-dessus. » Après cet avis, le favori, ne voulant pas plier sous le ministre, devoit prendre le parti d'accepter le gouvernement de Touraine, que le cardinal lui offroit, avec tout ce qui pouvoit lui en rendre le séjour agréable, la terre de Cinq-Mars y étant située; mais il ne voulut pas subir le déshonneur d'une disgrace, et il se plia aux circonstances, en attendant des événements plus favorables.

1642. Louis XIII s'affoiblissoit, et cet affoiblissement lui faisoit desirer le repos, tandis que la guerre, allumée sur toutes ses frontières, eût exigé de lui du travail et du mouvement. D'un autre côté dans cet état de souffrance habituelle, les soins attentifs d'une mère tendre et d'une épouse chérie sembloient indispensables à ses affections et à ses besoins; mais l'une, inutile à son fils, peut-être même à charge par les réflexions que son absence excitoit, se consumoit dans son exil; l'autre, privée de l'amour et de l'estime de son mari, ne l'abordoit jamais qu'avec cette crainte qui glace le cœur et engourdit la main. Il n'avoit pas seulement la consolation de pouvoir compter sur les soins empressés des subalternes qui le servoient, parceque, pour peu que le ministre s'aperçût qu'ils s'attachoient au roi, et que le roi s'attachoit à eux, il forçoit le foible prince à les renvoyer; de sorte qu'on vit avec étonnement des officiers de la chambre, des capitaines aux gardes, gens d'honneur et de probité, sacrifiés aux soupçons du cardinal

et forcés de s'éloigner. Ils emportoient les regrets de leur maître, qui eut quelquefois le courage de leur conserver, malgré son ministre, leurs charges et leurs appointements (1). 1642.

Ces sacrifices, l'impérieux Richelieu les exigeoit, sous peine d'abandonner le monarque au milieu des ennemis qu'il lui avoit faits au-dedans et au-dehors. Cette menace hautaine arracha quelquefois des plaintes au roi. Il se doutoit qu'on l'investissoit d'embarras, comme de chaînes pour le retenir. Les cris des peuples chargés d'impôts, les reproches des exilés, les gémissements des prisonniers, les murmures de toute l'Europe, lasse de voir perpétuer la guerre qui la dévoroit, perçoient quelquefois jusqu'à ce prince. Il lui arrivoit alors de murmurer lui-même, de faire connoître qu'il sentoit son esclavage, et de desirer d'en être délivré. Malheur cependant à ceux qui, prenant à la lettre ces desirs vagues, avoient l'imprudence de lui faire des offres et de lui fournir des projets! Richelieu arrivoit armé de tout son ascendant. Non seulement il rassuroit la conscience du monarque alarmé, mais il en tiroit les noms de ceux qui avoient jeté le trouble dans son esprit; et ces aveux, il les arrachoit en exécution d'un serment, par lequel ce prince pusillanime s'étoit engagé à révéler à son ministre ce qu'on diroit contre lui.

Cependant, comme tout a une fin dans le monde, Cinq-Mars crut que la puissance de Richelieu touchoit à son terme. Le prélat le crut aussi, mais dans un sens différent. Cinq-Mars, confident des mécontentements

(1) Mercurio, t. II, l. II. Lettres de Richelieu, p. 265. Mémoires d'Artagnan.

1642. de Louis et de ses murmures, s'imaginoit que le prince, dans un moment d'impatience, pouvoit congédier son ministre, ou trouver bon qu'on l'en débarrassât de quelque manière que ce fût. Richelieu, au contraire, qui connoissoit la foiblesse du roi, et combien il étoit effrayé des moindres affaires, ne pouvoit se persuader que le monarque eût jamais le courage de se priver de son secours. Ce n'étoit donc point par la disgrace qu'il craignoit de voir finir son crédit, mais par la mort de Louis. Le dépérissement du prince lui faisoit croire que ce moment n'étoit pas éloigné, et il ne doutoit pas qu'à cet instant mille bras n'avançassent pour l'arracher des degrés du trône, et l'en précipiter. Ainsi, la mort du roi arrivant, tout le monde regardoit la chute du cardinal comme certaine, et on n'imaginoit pas comment il pourroit se soutenir. Mais quelques observateurs crurent apercevoir que Richelieu ne s'abandonnoit pas lui-même, et ne désespéroit pas de la fortune.

On a déja vu quels pouvoient être ses projets quand Louis XIII viendroit à mourir, et il pouvoit se flatter que le besoin qu'auroient de lui les prétendants à la régence ne laisseroit pas ses espérances sans fondement; mais pour leur donner plus de solidité, il falloit que le cardinal se trouvât alors dans un centre de force capable de faire mouvoir les ressorts les plus éloignés: c'est à quoi il travailla très habilement. Quoique le roi fût languissant et presque mourant, il sut lui persuader de quitter son palais, et d'aller aux extrémités du royaume, s'assurer de la Catalogne, et conquérir le Roussillon. Il vouloit que la reine laissât ses enfants dans le château de Vincennes, sous la garde de Chavigni, son confident, et qu'elle-même suivît son mari

dans ces pays éloignés, où elle se seroit trouvée entre deux armées des meilleures troupes de France, commandées par les plus proches parents du prélat. Il est vrai que cet arrangement n'eut pas lieu, parceque la reine pleura, jeta des cris, et protesta qu'on lui arracheroit plutôt la vie que de la séparer de ses enfants. Il fallut la laisser dans la capitale : mais elle y resta sans autorité, et la puissance tout entière fut confiée au prince de Condé, dont Richelieu étoit sûr. Pour Gaston, il eut ordre de suivre son frère, et il obéit. 1642.

Le roi et son ministre marchèrent à leur conquête avec une pompe égale. La grandeur de leur cortége ne leur permettant pas d'aller ensemble, de Paris à Lyon ils ne se rencontrèrent que quatre fois dans les lieux où leur suite pouvoit se développer sans se gêner. Ainsi le cardinal, pendant une si longue route, qu'il ne fit qu'à petites journées, abandonna Louis aux insinuations de Cinq-Mars, qui accompagnoit le roi : imprudence qui auroit coûté cher au ministre, si le favori n'en eût commis de son côté de très grandes; ou plutôt toute sa conduite ne fut qu'un tissu d'imprudences qui le conduisirent à la dernière catastrophe.

On ne devoit pas attendre autre chose d'un jeune homme de vingt-deux ans, dont les projets, suggérés par la haine contre le cardinal, enfantés par des intérêts différents, dirigés par des gens passionnés, ne pouvoient être que contradictoires entre eux. Il détestoit Richelieu : il vouloit le détruire, et, dès le premier pas, il fut embarrassé sur le choix de celui qu'il présenteroit à sa place ; car il sentoit bien que Louis ne pouvoit se passer de ministre, et qu'avec son caractère méfiant et irrésolu il n'étoit pas homme à se con-

1642. tenter du premier qu'on lui indiqueroit. Cinq-Mars jeta les yeux sur le duc de Bouillon, dont le roi estimoit la capacité (1). Bouillon, qui s'étoit bien promis, après le danger qu'il avoit couru dans ses liaisons avec Soissons, de n'en plus hasarder de pareilles, changea d'avis par l'appât d'un si beau poste. Il prit confiance dans le favori. Le complot se forma; Gaston s'y joignit; la reine régnante y entra indirectement: les confidences s'étendirent, et une foule d'importants, de curieux, de mécontents se présenta pour y avoir part (2).

Chacun donna son avis. Les uns vouloient qu'on forcât le roi, par une guerre civile, à renvoyer son ministre: d'autres, qu'on tranchât le nœud par le meurtre du cardinal: projet odieux qui épouvantoit quelquefois le bouillant Cinq-Mars, mais auquel il revenoit quand son imagination s'échauffoit à la vue des difficultés et des périls qui l'environnoient de toutes parts. De Thou, le plus sincère et le plus sage de ses amis, rejetoit ces moyens. Il vouloit que le favori n'employât auprès du roi que l'insinuation et les raisons, armes dont il croyoit les effets inévitables, si elles étoient bien maniées. Il exhortoit donc le grand-écuyer à mieux cultiver l'amitié du roi, à mériter sa confiance et son estime par un extérieur moins dissipé, par de l'assiduité et plus de complaisance. Alors, disoit-il, vous pourrez trouver des moments favorables pour représenter au roi les torts de son ministre, ses dé-

(1) Monglat, t. I, p. 39.

(2) Le roi en étoit tacitement le chef; le grand-écuyer en étoit l'ame; le nom dont on se servoit étoit celui du duc d'Orléans, et leur conseil étoit le duc de Bouillon. Voyez Mém. de Motteville, t. I, pag. 90.

fauts, et la facilité de se passer de lui, tant pour la paix que pour la guerre (1). 1642.

Placé entre ces différents avis, Cinq-Mars les écoutoit tous, ne s'arrêtoit à aucun en entier, prenoit partie des uns, partie des autres; et, par une suite de sa fausse politique, il cachoit à de Thou ce qu'il tramoit avec Bouillon, et ne disoit qu'à demi à celui-ci ce qu'il traitoit avec Gaston. Cependant il suivoit toujours le plan que lui avoit tracé son ami; et il paroît qu'il réussissoit, puisque le roi s'accoutuma à entendre dire du mal de son ministre; qu'il ne trouva même pas mauvais qu'on lui parlât de l'en débarrasser par violence, et qu'il s'avança jusqu'à souffrir que de Thou écrivît à Rome et en Espagne, pour faire la paix sans la participation de Richelieu. Le prélat ne s'aperçut que trop de cette diminution de crédit, dans les entrevues qu'il eut avec Louis pendant la route. Il voulut parler contre le favori; mais il ne fut écouté qu'avec froideur et indifférence. Ses conversations sur la guerre, sur les détails d'administration, autrefois recherchées par le monarque, n'étoient plus souffertes qu'avec humeur. Dès-lors le ministre se mit sur ses gardes, et se tint toujours à quelque distance du roi. Pendant que le monarque étoit dans son camp devant Perpignan, il se tenoit à Narbonne. Quand Louis vint dans cette dernière ville, le cardinal rebroussa vers Tarascon, sous prétexte d'aller y prendre les eaux : mais il y travailloit sourdement à la ruine du favori, cherchant, examinant, attendant beaucoup du temps, et encore plus des imprudences du grand-écuyer.

(1) Montrésor, t. I, p. 334, et t. II, p. 228.

1642. La guerre parut rendre au roi quelque activité. Il avoit passé en revue à Lyon son armée, où servoient le vicomte de Turenne et le duc d'Enghien, et que commandoient les maréchaux de La Meilleraie et de Schomberg. A Valence, il donna la barrette au cardinal Mazarin, attaché désormais aux intérêts de la France; et le bâton de maréchal au comte de La Mothe-Houdancourt, qui venoit de battre les Espagnols en Catalogne, et qui les y observoit pour les empêcher de porter des secours en Roussillon. Le même honneur fut accordé au comte de Guébriant pour un avantage semblable obtenu en Allemagne. Chargé de garantir les frontières du royaume sur le Rhin, afin d'assurer l'expédition du midi, il s'étoit séparé de Torstenson, qui avoit été envoyé de Suède pour remplacer Banier; et qui avoit essayé vainement d'entraîner les François en Bohême. Éloignés l'un de l'autre, les deux généraux n'en furent pas moins vainqueurs des Autrichiens: Torstenson, à Schweidnitz en Silésie, ainsi qu'à Leipsick, champ de bataille toujours favorable aux Suédois; et Guébriant, à Kempen, près de Meurs, où il fit prisonniers les généraux Lamboy et Merci; avantage qui le rendit maître de l'électorat de Cologne. Du côté des Pays-Bas, la garde des frontières avoit été confiée à Antoine de Grammont, comte de Guiche, qui avoit été fait maréchal l'année précédente après le siége d'Arras, et au comte d'Harcourt que le duc de Bouillon remplaçoit en Italie. La guerre, cette année, cessa, dans cette dernière contrée, entre les princes de Savoie et la régente. Ils renoncèrent à l'alliance de l'Espagne; et les gages de la réconciliation furent d'abord le mariage du cardinal Maurice avec sa nièce, fille aînée de

Christine; et ensuite des terres et des pensions considérables qui furent assignées en France aux deux princes. 1642.

Au moyen de ces dispositions, les succès furent rapides en Roussillon; et un échec qu'éprouva le maréchal de Grammont à Honnecourt près du Catelet, ainsi que la reprise des villes de Lens et de la Bassée, par D. Francisco de Melos, n'y apportèrent aucun obstacle. Les Espagnols, défaits à Villefranche, au mois de mars, rendirent Collioure au mois d'avril, Perpignan au mois de septembre; et enfin le maréchal de La Mothe acheva la campagne par une victoire qu'il remporta à Lérida, sur le marquis de Léganez, lequel fut contraint de lever le siége de cette ville.

Cinq-Mars cependant se livroit à une dangereuse indiscrétion: les choses en étoient au point, par son imprudence, que la princesse Marie de Gonzague lui écrivoit: « Votre affaire est connue à Paris, comme on « y sait que la Seine passe sous le Pont-Neuf. » Mais cette publicité n'inquiétoit pas ce jeune homme, qui, se fiant aux démonstrations extérieures des courtisans, croyoit avoir tout le monde pour lui, et agissoit sans précaution. Oubliant les bons avis que lui avoit donnés de Thou, il s'abandonnoit à ses passions, à sa frivolité, s'attiroit du roi des réprimandes qui occasionoient de petites disgraces: mais elles ne duroient pas; et le grand-écuyer, pour peu qu'il voulût montrer d'application et d'attachement, reprenoit aisément son crédit. Celui de Richelieu diminuoit au point que l'expédient des revers, qui lui avoit réussi dans toute autre circonstance, fut inutile dans celle-ci. Ce fut lui, si l'on en croit Siri, qui, pour embarrasser le roi, engagea le

1642. comte de Guiche à se laisser battre sur la frontière de Picardie, restée ouverte à l'ennemi : mais cette ruse, si elle est vraie, n'aboutit qu'à attirer au cardinal un ordre très sec que le roi lui envoya, de remédier à cet accident, et ne lui rendit pas la confiance de Louis. D'un moment à l'autre le ministre s'attendoit à être disgracié : heureux si son infortune se bornoit à la perte de ses emplois! Mais une découverte inattendue changea entièrement la face des affaires.

Pendant que Cinq-Mars, vers la fin de l'année dernière, balançoit sur les moyens de renverser le cardinal, il lui vint dans l'esprit, ou on lui suggéra de se préparer un asile en cas de revers. Il demanda Sedan au duc de Bouillon. Gaston en fit autant. La reine régnante, saisie de terreur lorsqu'on voulut la contraindre de suivre le roi, sollicita aussi l'assurance d'être reçue avec ses enfants dans cet asile, si son mari venoit à mourir entre les mains de Richelieu. Bouillon, qui avoit déja exposé sa principauté avec le comte de Soissons, se fit long-temps prier pour la risquer une seconde fois. Enfin il ne l'accorda qu'à condition qu'on lui assureroit le secours de l'Espagne. Gaston et Cinq-Mars y consentirent. Ils dépêchèrent, tous trois de concert, à Madrid, un gentilhomme nommé Fontrailles, qui conclut un traité en leur nom, et le signa le 13 mars : il contenoit vingt articles, tous dirigés contre Richelieu, avec grande attention d'insinuer que, si on se lioit avec les étrangers, c'étoit la tyrannie du cardinal qui y contraignoit les confédérés. De Thou n'eut point connoissance de ce traité quand il se fit : mais il l'apprit quelque temps après de la bouche même du grand-écuyer ; il le désapprouva, et exhorta son ami à rompre ces

intelligences criminelles, et à prendre des mesures 1642.
promptes pour n'en pas éprouver de mauvaises suites : mais la multiplicité des affaires et des plaisirs étourdit ce jeune homme. Le cardinal, éloigné et malade, paroissoit sur le penchant de sa ruine; il sembloit qu'il ne falloit plus qu'un souffle pour le précipiter. Le roi, détaché de lui en apparence, redoubloit de bonté pour le favori. Il y eut pourtant des moments où celui-ci crut apercevoir du changement dans les manières du monarque : mais il le regardoit comme un des accès d'humeur auxquels Louis étoit sujet; et il se flattoit qu'il n'auroit pas de suite. Cependant il ne parut que trop que ce changement venoit du dégoût que le roi prit de son favori; dégoût occasioné d'abord par la vie déréglée de Cinq-Mars, et ensuite par la connoissance que Louis eut de son infidélité (1).

Elle lui parvint par le ministre, qui l'eut lui-même on ne sait comment. La copie du traité tombée entre les mains de Richelieu n'étoit pas authentique : il craignoit que s'il en donnoit directement avis au roi, ce prince ne regardât cette nouvelle comme une invention du prélat, qu'il n'en avertît lui-même les coupables, et qu'ils ne lui ôtassent les moyens de le convaincre. C'est pourquoi il en fit passer la première notion au roi par un homme qui ne parut point parler de sa part. Ensuite il dépêcha Chavigni, chargé de la copie du traité. Cinq-Mars, sachant qu'il arrivoit, voulut le faire assassiner avant qu'il parlât à Louis; mais il étoit déja avec le monarque. Le grand-écuyer n'avoit d'autre moyen

(1) Monglat, t. II, p. 39. Brienne, t. II, p. 142. Aubery, mém. t. II, p. 577. Montrésor, t. II, p. 240.

1642. de salut que la fuite; malheureusement il s'y prit trop tard. Sa conduite avoit été si imprudente, qu'elle avoit, pour ainsi dire, averti tous ses complices, qui se sauvèrent. Pour lui, il fut arrêté à Narbonne avec de Thou, le 13 juin. De ce moment, le monarque et le ministre agirent avec le plus grand concert. Le duc de Bouillon, à la tête des forces de France en Italie, fut le second exemple, sous ce régne, d'un général arrêté au milieu de l'armée qu'il commandoit. On le renferma dans la citadelle de Casal; et le duc d'Orléans, qui suivoit de loin la cour pour se conduire selon les événements, se trouva tout-à-coup investi de troupes en Auvergne (1).

Dans cette surprise, le premier acte de Gaston fut de jeter prudemment au feu l'original du traité; mais la suite ne répondit pas au commencement. Ce fut contre lui que Richelieu dirigea ses batteries pour en tirer des aveux qui servissent à charger les autres. Le ministre ne se trompa point dans ses mesures. Monsieur fit d'abord une démarche qui assuroit le cardinal du succès: il dépêcha au prélat l'abbé de La Rivière, avec des assurances vagues de repentir, et des prières de lui obtenir grace. C'étoit un augure favorable aux intentions de Richelieu, que l'intervention de cet abbé, ame vénale, flatteur bas et rampant, qu'il étoit aisé de rendre, par crainte ou par espérance, l'instrument des surprises qu'on feroit à la crédulité du prince. Dès la première entrevue on insinua à l'agent de Monsieur qu'on ne croyoit pas qu'il eût pu se rendre coupable à l'insu de ses confidents. Ce soupçon inspira une mortelle frayeur au négociateur. Il porta ses alarmes auprès de

(1) Monglat, t. II, p. 50. Montrésor, *passim*.

son maître, qu'il intimida, et qui le renvoya chargé d'aveux, sinon concluants, du moins propres à en faire exiger de plus étendus et de plus exacts. A une lettre très soumise, dont Gaston accompagna ces premières démarches, le cardinal répondit par celle-ci : « Monsieur, « puisque Dieu veut que les hommes aient recours à « une entière et ingénue confession de leurs fautes, pour « être absous en ce monde, je vous enseigne le chemin « que vous devez tenir, afin de vous tirer de la peine où « vous êtes. Votre altesse a bien commencé; c'est à elle « d'achever, et à ses serviteurs de supplier le roi d'user « de sa bonté à son endroit (1). » 1642.

Le premier témoignage de bonté que le ministre promit de tirer du roi fut qu'il permettroit à son frère de voyager et de se fixer à Venise, avec une modique pension, mais sans le voir avant son départ. Pour avoir une augmentation de pension et la faveur d'être admis en présence de son frère, Monsieur fit de nouveaux aveux. Nouvelles questions de la part du cardinal, et insinuation qu'on pourra le faire rester en France, seulement éloigné pour quelque temps de la cour. Enfin, par toutes ces prétendues graces, habilement graduées, on obtint du foible Gaston qu'il se laisseroit interroger par le chancelier, et que ses réponses serviroient de preuves contre ses complices. Il exigea seulement qu'il ne leur seroit point confronté, sans doute pour ne pas être exposé à des reproches qui l'auroient couvert de honte.

Sa facilité porta le coup mortel aux prisonniers : ils savoient que leur salut dépendoit de leur silence, et

(1) Journal de Richelieu, troisième partie, p. 1. Montrésor, t. III, pag. 228

1642. que s'ils persistoient à nier d'avoir eu recours à l'Espagne, jamais on ne trouveroit de preuve propre à faire décerner contre eux des peines juridiques. L'original du traité, la seule preuve qui pût les convaincre, étoit entre les mains du duc d'Orléans. Ils ne le croyoient pas assez pervers pour les trahir de gaieté de cœur; mais, d'après ce qui s'étoit passé dans l'affaire de Chalais, de Montmorency, de Soissons et de tant d'autres, ils auroient dû le soupçonner assez foible pour se laisser arracher les secrets les plus importants à la sûreté et à la vie de ses amis. C'est pourquoi le cardinal, très instruit du caractère de Gaston et de la manière dont il falloit le prendre, dirigea contre lui, comme nous venons de le voir, les opérations préliminaires à l'instruction du procès.

Le roi approuva à Tarascon ce plan de conduite, dans une visite qu'il fit, le 3 juillet, à son ministre. Ce fut un spectacle assez singulier que celui de deux moribonds, couchés chacun sur un lit, occupés à creuser, pour ainsi dire, le tombeau de deux infortunés, pendant qu'ils étoient près d'y descendre eux-mêmes. Il y eut dans cette entrevue des plaintes très vives de la part de Richelieu, et des excuses très soumises de la part de Louis, qui tâcha d'apaiser son ministre, en lui donnant une autorité absolue dans son royaume, avec injonction à ses sujets, de quelque condition et qualité qu'ils fussent, d'obéir au cardinal comme à lui-même. Après cela le roi regagna Paris, et le cardinal partit pour Lyon, traînant derrière lui les deux prisonniers dans un bateau attaché au sien; et le duc d'Orléans se rendit à deux lieues de cette ville, afin d'être plus à portée des juges qui devoient l'interroger. La commission établie

pour ce procès fut composée de conseillers d'état et de magistrats tirés du parlement de Grenoble, présidés par le chancelier. 1642.

L'affaire étoit trop bien commencée pour n'être pas terminée au gré du cardinal. Il n'y avoit que le silence qui pût sauver les coupables, et Monsieur avoit parlé. Il est vrai que sa confession, pour ainsi dire extrajudiciaire et sans confrontation, ne devoit pas valoir, selon les régles ordinaires : mais on prononça que ces formalités n'étoient pas nécessaires pour valider l'aveu d'un enfant de France. De plus, Cinq-Mars ne tint ferme à nier le traité que jusqu'à ce qu'il eût entendu la déposition de Gaston ; et dans ce moment même, périssant par la lâcheté du prince, il montra une modération qui dut couvrir le duc de confusion, s'il en fut instruit. Monsieur, non content de rapporter les faits, n'avoit pas eu honte de les aggraver en disant « que c'étoit « Cinq-Mars qui l'avoit fait tomber dans le crime par ses « pressantes sollicitations. » Un homme de quarante ans, frère du roi, sûr de sa grace, pour s'épargner peut-être quelques reproches, eut la bassesse d'accuser un jeune homme de vingt-deux ans de l'avoir séduit et détourné de son devoir! Tout prince qu'il étoit, Cinq-Mars auroit pu le dévouer au mépris par des détails flétrissants : il se contenta de raconter, sans aigreur et sans récrimination, ce qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire : « Que toutes les fois qu'il étoit mal avec le roi « ou avec le cardinal, le duc d'Orléans le faisoit solli- « citer de s'attacher à lui, et lui promettoit sa protec- « tion ; que c'étoit dans un de ces moments que, par la « suggestion de Monsieur et du duc de Bouillon, il avoit « imaginé de traiter avec l'Espagne, pour se procurer

1642. « un asile contre le ressentiment du ministre, et le for-
« cer de condescendre à la paix générale ; que tel avoit
« été son but ; qu'il ne s'en avouoit pas moins coupa-
« ble, et qu'il réclamoit la bonté du roi, sa seule res-
« source. »

L'infortunée victime de la foiblesse des deux frères ignoroit que, pendant que l'un fournissoit à ses juges des moyens de condamnation ; l'autre le dénonçoit publiquement comme criminel, par une lettre écrite à tous les parlements de son royaume. Il y disoit : « Depuis un an nous nous apercevions d'un notable « changement dans la conduite du sieur de Cinq-Mars ; « qu'il avoit des liaisons avec des calvinistes, des liber- « tins ; qu'il prenoit plaisir à ravaler nos bons succès, « à exagérer les mauvais, et à publier les nouvelles « désavantageuses. Nous avons aussi remarqué en lui « une maligne affectation à blâmer les actions de notre « cousin le cardinal duc de Richelieu, et à louer celles « du comte duc d'Olivarès. Cette manière de faire nous « a donné des soupçons, et, pour en pénétrer le but et la « cause, nous avons laissé le sieur de Cinq-Mars parler « et agir avec nous plus librement qu'auparavant. » Etrange conduite d'un monarque à l'égard d'un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, qu'il auroit fallu instruire, reprendre, éloigner même, plutôt que de le laisser entraîner à des fautes qu'on seroit ensuite forcé de punir ! Mais, sous les apparences de cette politique condamnable, puisqu'elle étoit insidieuse, Louis vouloit déguiser la faute qu'il avoit faite lui-même, d'enhardir son jeune favori à travailler contre son ministre, en lui confiant ses mécontentements, et en écoutant sans répugnance les offres assez claires qu'on

lui faisoit de le débarrasser de son tyran. Ces considérations, qui rendent Cinq-Mars, sinon innocent, du moins digne de grace, ne pouvoient influer sur la décision des juges. Le crime d'avoir traité avec les ennemis étoit prouvé. Ils furent obligés de le condamner; et, tout d'une voix, ils opinèrent à la mort. 1642.

De Thou les embarrassa davantage. On ne pouvoit l'accuser que de n'avoir pas révélé le traité fait avec l'Espagne. A la question pourquoi il ne l'avoit pas découvert, il répondit : « Je n'en ai eu connoissance que « long-temps après la conclusion, et par une simple « confidence du grand-écuyer. Depuis ce temps je n'ai « cessé de l'exhorter à le rompre, et à obtenir sa grace « du roi, en le découvrant. D'ailleurs étant certain, par « une clause expresse du traité, qu'il ne pouvoit avoir « lieu que si nos troupes étoient battues en Allemagne, « et voyant qu'elles y étoient toujours victorieuses, je « n'ai pas cru devoir exposer, trahir, livrer mon ami, « pour sauver l'état d'un danger qui ne pouvoit plus « être appréhendé. Enfin, ne sachant le traité que par « une conversation, et n'ayant aucune preuve à admi« nistrer de la vérité de ma déposition, je me serois « exposé à subir la peine due aux calomniateurs, si les « coupables persistoient dans la négative. »

Ces raisons étoient bonnes; plusieurs juges vouloient qu'on y eût égard : cependant, comme la loi qui condamne au dernier supplice tous ceux qui, ayant su une conspiration contre l'état, ne l'auroient pas révélée, n'admet aucune distinction ni exception, la pluralité opina à la mort. C'étoit le vœu de Richelieu, qui en vouloit, dit-on, à de Thou, parceque son père, dans sa belle histoire de nos guerres civiles, avoit inséré une

1642. anecdote peu honorable pour la mémoire d'un Richelieu. Mais il y a apparence que la haine du prélat et son desir de vengeance venoient plutôt de ce qu'il regardoit de Thou comme ayant été le conseiller de Cinq-Mars, dans tout ce que le grand-écuyer avoit tenté contre lui, et qu'il vouloit le punir du succès que son habileté avoit pensé procurer à son ami : peut-être aussi le ministre eut-il le dessein d'intimider les cabaleurs, en rendant la dénonciation nécessaire. Ainsi, victime, tant de la fidélité à l'égard de son ami que de la haine et de la politique, de Thou écouta sa sentence sans se plaindre de la fatale confidence qui le perdoit ; et quand Cinq-Mars voulut lui demander pardon de son indiscrétion, il l'interrompit, le serra dans ses bras, et lui dit : « Il ne faut plus songer qu'à bien mourir. » Il s'y étoit, dit-il, tellement disposé pendant sa prison, qu'il ne desiroit plus de vivre, dans la crainte de ne se pas trouver une autre fois si bien préparé à la mort (1).

Cette résignation fut en lui l'ouvrage de combats violents contre les répugnances de la nature ; combats dans lesquels la religion seule le rendit vainqueur. Pour le jeune Cinq-Mars, dont la vie si courte n'avoit été qu'une espèce de tableau mouvant, dont les objets, dans leur rapide passage, n'avoient pas eu le temps de faire une impression profonde sur les sens, il parut s'étourdir davantage sur son sort. Du faîte des grandeurs il descendit sur l'échafaud comme un acteur change de rôle ; et il ne montra d'émotion que quand on le con-

(1) Montrésor, t. III, p. 228 et 234. Journal de Richelieu, troisième partie, p. 60.

duisit dans la chambre de la question, à laquelle il avoit été condamné : alors il demanda grace, et il l'obtint, ou parcequ'on n'avoit dessein que de lui en donner la peur, ou parcequ'il avoua de lui-même ce qu'on vouloit savoir. Des historiens disent que l'objet de la curiosité de Richelieu fut moins de connoître les complices, que de s'assurer s'il étoit certain que le roi eût consenti qu'on le débarrassât de son ministre. Après la confession du grand-écuyer, le cardinal, ajoutent-ils, ne douta plus que s'il s'étoit trouvé un homme de résolution comme le maréchal de Vitri, Louis ne lui eût fait éprouver le même sort qu'au maréchal d'Ancre ; et cette connoissance détermina Richelieu à écarter du roi, plus que jamais, tous les gens capables d'un coup de main. 1642.

Ces deux infortunés furent conduits ensemble au supplice, sur la grande place de Lyon, le 12 septembre ; et, jusqu'à la fin, ils montrèrent chacun leur caractère distinctif. De Thou, que la maturité de l'âge rendoit plus capable de remords sur sa vie passée et de crainte pour la vie future, n'envisageoit qu'avec horreur la séparation de son ame d'avec son corps. Les exhortations de son confesseur, sa confiance en Dieu, les consolations puisées dans le sein de la religion, qu'il avoit toujours respectée, suffisoient à peine pour calmer ses frayeurs. Il mourut en regrettant publiquement d'avoir sacrifié à la vanité et au service des grands des jours que l'application à quelque état utile auroit rendus plus méritoires devant Dieu et devant les hommes. Cinq-Mars remplit aussi avec ferveur les devoirs de la religion ; mais du reste il parut plus étonné qu'effrayé. On lui reprocha même un air de légèreté

1642. et des manières hautaines jusque sur l'échafaud : mais c'étoit moins affectation d'indifférence et bravade, qu'habitude et défaut de l'âge. Enfin tous les deux touchèrent les juges : Cinq-Mars, par sa candeur et son ingénuité ; de Thou, par la force de son esprit et son humilité ; et ils arrachèrent des larmes aux spectateurs de leur supplice. Le duc de Bouillon, certainement plus coupable que de Thou, racheta sa vie et sa liberté moyennant la cession de sa principauté de Sedan contre les duchés d'Albret et de Château-Thierry, et les deux comtés d'Auvergne et d'Évreux qui lui furent donnés en échange ; et le duc d'Orléans, le plus criminel de tous, eut la permission de se retirer à Blois, pour y vivre en particulier. Ce fut la seconde fois qu'il traversa une partie de la France sans distinctions, sans honneurs, chargé de la honte d'avoir sacrifié des amis dont les images sanglantes auroient dû être sans cesse présentes à son esprit, et ajouter les remords à son humiliation.

Pendant que Gaston parcouroit les provinces en fugitif, Richelieu partit de Lyon le jour même de l'exécution, se rendit à Paris comme un triomphateur, porté par ses gardes, dans une chambre où étoient son lit, une table et une chaise pour une personne qui l'entretenoit pendant la route. Les porteurs ne marchoient que la tête nue, à la pluie comme au soleil. Lorsque les portes des villes et des maisons se trouvoient trop étroites, on les abattoit avec des pans entiers de muraille, afin que son éminence n'éprouvât ni secousse ni dérangement. Arrivé à Paris, il alla descendre au palais cardinal, où attendoit une foule de gens empressés, les uns de voir, les autres d'être remarqués. Il

parla à plusieurs, et congédia le reste d'un coup-d'œil obligeant. Sur son visage jauni par la maladie on aperçut un rayon de joie, lorsqu'il se vit dans sa maison, au milieu de ses parents et de ses amis, qu'il avoit appréhendé de ne plus revoir, et encore maître de cette cour où tant d'envieux se flattoient qu'il ne reparoîtroit plus. 1642.

La mauvaise volonté de ses ennemis n'étoit pas diminuée : mais, après cette dernière épreuve de sa puissance, il n'avoit plus rien à en craindre. Ils perdoient insensiblement leurs meilleurs appuis : les plus grands seigneurs étoient ou bannis ou en prison. Gaston, si humilié, ne pouvoit de long-temps être tenté de se mettre à la tête d'un parti. D'ailleurs, qui auroit voulu s'étayer d'un homme si foible et si décrié? La reine mère, toujours redoutable, tant par ses intrigues secrètes que par ses plaintes publiques, venoit de mourir le 3 juillet à Cologne, réduite, faute d'argent, à retrancher tout appareil royal, à renvoyer ses domestiques, et à se borner au pur nécessaire. On la plaignit, parcequ'on plaint toujours ceux qui souffrent : mais on ne peut disconvenir qu'elle ne se soit attiré ses malheurs par son caractère impérieux et opiniâtre. De plus, il y a dans sa vie une tache ineffaçable : c'est que, selon la remarque du président Hénault, « elle « ne fut pas assez surprise, ni assez affligée de la mort « funeste d'un de nos plus grands rois. » Le cardinal lui fit faire un service magnifique, et il en parla comme s'il avoit espéré que sous peu de temps elle lui auroit rendu ses bonnes graces. Il est vrai qu'elle lui pardonna en mourant; mais le nonce du pape qui l'exhortoit, voulant l'engager à envoyer à Richelieu, en signe

1642. de réconciliation, son portrait dans un bracelet qu'elle portoit au bras, elle se retourna de l'autre côté, en disant : « C'est trop. » Le ministre auroit sans doute été bien glorieux d'une marque d'estime qu'il auroit fait valoir au roi comme une justification sans réplique de sa conduite (1).

Cependant on peut croire qu'il étoit alors moins jaloux de l'approbation et de l'affection du monarque, qu'attentif à se tenir en garde contre son aversion. Il est presque prouvé que Louis XIII n'avoit pas rejeté les attentats proposés contre la vie ou la liberté du cardinal. C'en étoit assez pour que le prélat se défiât toujours de quelque trahison subite. En conséquence, il redoubla ses soins pour attacher à sa personne les militaires les plus renommés par leur bravoure, et pour engager le roi à éloigner ceux qu'il ne put gagner, et dont l'intrépidité lui faisoit appréhender quelque brusque exécution. Louis, harcelé par son ministre, se détermina à avoir une seconde fois cette complaisance; mais il faisoit observer à ceux qu'il sacrifioit que, d'après le déclin rapide de la santé du cardinal, leur feinte disgrace ne seroit pas de longue durée.

En effet, pendant que Richelieu s'entouroit ainsi de remparts contre la mort, il la portoit dans son sein. Il avoit été malade à Narbonne assez sérieusement pour se croire obligé de faire son testament. A une lueur de convalescence succédèrent des rechutes fréquentes, une fièvre qui le mina insensiblement, et des ulcères, signes d'un sang appauvri et corrompu. Il languit quelques mois, plus tourmenté par les remèdes

(1) Merc. t. XXIV.

que par son mal : enfin son état devint désespéré. On ne vit pas alors ce qu'on a coutume d'apercevoir en pareilles circonstances, des projets, des intrigues, des démarches de la part de ceux qui ambitionnoient sa place. Tout étoit si bien subjugué, que personne ne remua. Le cardinal disposa souverainement du ministère, de la faveur du roi, de sa confiance, lui indiqua ceux qu'il devoit préférer ; et le monarque docile ne s'écarta en rien de ses volontés : de sorte qu'on peut dire que Richelieu régna même après sa mort (1). 1642.

Il montra beaucoup de fermeté dans ce dernier moment, et reçut les sacrements de l'église avec piété et résignation. On remarqua qu'il ne demanda point pardon aux assistants des fautes qu'il avoit pu commettre, tant dans son administration que dans sa conduite particulière, soit que sa conscience ne lui reprochât rien, soit qu'il ne voulût pas accorder à ses ennemis le petit triomphe de dire qu'il s'étoit rétracté en quelque chose. Quant à ses affections privées, il témoigna beaucoup d'attachement pour ses parents, qu'il recommanda au roi, et conserva jusqu'au dernier moment une tendresse de préférence pour sa nièce la duchesse d'Aiguillon, qu'il avoit toujours aimée plus que les autres. Il l'établit comme surintendante de sa famille. Ces dispositions faites, il mourut tranquillement, le 4 décembre, dans la cinquante-huitième année de son âge, comblé d'honneurs et de dignités. Pendant son agonie on vit le roi sourire ; ce qui confirma l'opinion déja établie, que ce prince regardoit avec plaisir le terme

(1) Merc. t. XXIV. Mercurio, t. II, l. III. Motteville, t. I, p. 115. Montrésor, t. II, p. 170. Brienne, t. II, p. 152. Monglat, t. II, p. 65.

1642. de la domination exercée sur lui par son ministre. Quand on lui annonça qu'il venoit d'expirer, il dit simplement : « Voilà un grand politique de mort. »

Cette courte oraison funèbre renferme tout ce qu'on peut dire de lui, quant à l'administration. Il est l'auteur de l'équilibre établi entre les puissances de l'Europe, sur lesquelles la maison d'Autriche avoit eu jusqu'alors trop de prépondérance. Il a aussi réduit les réformés françois à un état d'impuissance, qui ne leur a plus permis de se faire redouter. Voilà les deux chefs-d'œuvre de son ministère : mais ils coûtèrent bien du sang à la France. On joint à ces chefs-d'œuvre politiques l'abaissement des grands qu'il tira de leurs châteaux, où ils jouissoient d'une force et d'une considération souvent nuisibles à la tranquillité du royaume, et qu'il rendit de simples courtisans. Il est accusé assez communément d'avoir travaillé à abattre la haute noblesse plus par intérêt personnel que pour le bien des peuples, et de n'y avoir réussi qu'en tendant des piéges à ceux qu'il vouloit perdre : cette imputation n'est pas dépourvue de vraisemblance. Mais un éloge qu'on peut lui donner sans mélange de blâme, c'est que la marine, la discipline militaire, le commerce étranger et plusieurs branches d'administration commencèrent à fleurir sous son gouvernement. Il protégea les lettres, et ne négligea rien de ce qui pouvoit illustrer la nation. Cependant on ne croira pas qu'il ait eu à cœur de la rendre heureuse, si on considère la multitude d'édits bursaux que ses plans rendirent nécessaires (1), et les coups d'autorité qui excitèrent sou-

(1) La totalité des impositions montoit à quatre-vingt millions,

vent les murmures du clergé, de la magistrature et des autres ordres de l'état : ainsi son ministère fut brillant, mais oppressif. 1642.

Cette conduite impérieuse à l'égard de tout le monde, même des souverains, étoit une suite de son caractère décisif, tranchant et ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Persuadé de sa capacité et de la supériorité de ses lumières, il prétendoit à tous les genres de réputation. Richelieu écrivit un livre de controverse théologique, s'exerça dans la poésie dramatique, s'érigea en juge des auteurs, dont les plus célèbres encoururent sa jalousie et sa disgrace, quand ils n'eurent pas la complaisance de lui céder à propos. La confiance dans ses talents lui persuadoit non seulement qu'il faisoit tout bien, mais qu'aucune chose n'étoit bien faite que par lui. En conséquence, il se permettoit les actions les plus étrangères à son état, comme de commander les armées en personne, d'instruire les procès criminels, de faire amener les prisonniers en sa présence, et de les interroger lui-même. A la vérité, peu de personnes eurent autant que lui l'esprit de détail, joint aux grandes vues et à la connoissance des moyens propres à les faire réussir. C'est ce qu'on peut remarquer dans ses dépêches, dans ses instructions aux ambassadeurs, et sur-tout dans ses lettres au roi. Le style en est noble, pur et sentencieux ; il y règne une adresse singulière à présenter ce qu'il veut insinuer, à prévenir et détruire toutes les objections : de sorte que, soit qu'il

dont quarante-cinq étoient employés en rentes, gages et taxations diverses. (Rich. Testam. polit. ch. 9, sect. 7.) Le marc d'argent étoit à vingt-six francs.

1642. parlât, soit qu'il écrivît, il étoit sûr de faire adopter ses idées à son maître

Aussi a-t-on remarqué que jamais Louis ne revint des préventions que son ministre lui avoit inspirées. Avant qu'il mourût, il lui donna la satisfaction de le venger de son frère par une déclaration flétrissante, qui fut enregistrée peu de jours après sa mort. Le roi y faisoit l'énumération des fautes de Gaston et de ses rechutes, les mots d'ingratitude et de trahison y étoient répétés avec affectation, et il finissoit par déclarer Monsieur incapable de toute charge dans l'état, notamment de la régence.

1643. Cependant, comme Richelieu n'étoit plus là pour soutenir ses résolutions, quelques mois après il reçut son frère en grace, et donna une déclaration contraire à la première : contraire quant aux dispositions concernant les dignités et la régence ; car, comme ce n'étoit qu'un pardon, les inculpations de trahison et d'ingratitude, et par conséquent les flétrissures restèrent. Il en fut de même à l'égard de presque tous les disgraciés de son règne. Après quelque temps d'attente, les prisons s'ouvrirent, les frontières ne furent plus fermées aux bannis, qui soupiroient après leur liberté. On vit reparoître auprès du roi ses officiers tant militaires que domestiques, que le cardinal avoit éloignés. La duchesse de Guise revint de Florence, traînant après elle les corps de son mari et de ses deux fils aînés morts en exil. Le duc de Vendôme, frère naturel du roi, et ses fils, eurent permission de revenir en France, et quittèrent l'Angleterre qui leur avoit servi d'asile. Tous ces seigneurs étoient suivis d'une foule de gens attachés à leur fortune, dont le retour occasionoit dans les fa-

milles des espéces de fêtes publiques ; et on peut croire que, dans les premiers transports de joie, la mémoire du cardinal n'étoit pas ménagée. Les maréchaux de Vitri et de Bassompierre, le duc de Crammail, et plusieurs personnes de qualité moins titrées, sortirent de la Bastille, de Vincennes, et des autres forts et citadelles où elles étoient retenues ; mais beaucoup d'entre eux, ou ne furent point admis en présence du roi, ou ne le furent que rarement et fort tard. Ainsi, quoiqu'il consentît à se relâcher de la dureté que son ministre lui avoit inspirée, Louis montra toujours des égards pour les volontés de Richelieu, en laissant, en quelque manière, le sceau de la disgrâce sur le front de ceux que le cardinal avoit réprouvés. 1643.

La mort de Richelieu ne répandit pas, sans doute, moins de joie au-dehors qu'au-dedans. L'Europe, fatiguée depuis si long-temps par les plans ambitieux de ce ministre, dut concevoir un moment l'espérance qu'ils s'évanouiroient avec lui, et se flatter que la paix, également desirée par toutes les puissances belligérantes, alloit enfin permettre à l'humanité de respirer. Mais le cardinal avoit si vigoureusement combiné ses moyens, qu'ils se maintinrent d'eux-mêmes après lui, et que, malgré la différence de génie du ministre qui le remplaça, malgré la foiblesse du monarque, les embarras d'une minorité et les inclinations de la régente, la guerre continua avec la même chaleur qu'auparavant, et que la maison d'Autriche ne put éviter le coup fatal qu'il avoit médité de lui porter. Mazarin, qui tenoit de lui sa place, craignant de décréditer dès l'abord son ministère, en se départant, par des mesures pusillanimes, de la conduite si ferme traçée par son prédéces-

1643. seur, poursuivit les mêmes projets; et ce fut par son conseil que, malgré les préjugés des uns et les alarmes des autres, le jeune allié du cardinal, le duc d'Enghien, qui n'avoit encore que vingt-un ans, fut mis à la tête de l'armée de Flandre, où la guerre devoit être poussée avec le plus de vigueur. En Catalogne et en Italie on projeta de se borner à la défensive.

Au milieu cependant de cette cour, que le rappel de tant d'exilés sembloit devoir rendre aux plaisirs, mais que la mélancolie du chef laissoit toujours également lugubre, Louis XIII, attaqué d'une maladie de langueur, se préparoit à la mort, qui avançoit à grands pas. Ses dernières années n'avoient été qu'un tissu de chagrins et d'inquiétudes, et ses derniers mois furent remplis de peines d'esprit à l'occasion de la régence. Il paroît que, de tous les griefs qui entretenoient l'indifférence du roi envers son épouse, celui qui l'affectoit davantage étoit la part qu'elle avoit eue dans l'affaire de Chalais. Si la reine, à l'occasion de la foible santé de son mari, a réellement eu le projet d'épouser Gaston après la mort de son frère, on ne peut l'exempter de blâme. On lui fit à la vérité reconnoître cette faute en plein conseil; mais elle a toujours soutenu qu'elle en étoit innocente, et qu'elle ne s'étoit soumise à l'humiliation de s'avouer coupable, que parcequ'on l'avoit menacée, si elle ne le faisoit, de la renvoyer en Espagne. Cependant Louis lui reprocha toujours, au fond du cœur, d'avoir desiré sa mort; et lorsque, voyant son époux près de descendre dans le tombeau, elle le conjura de n'y point emporter cette odieuse prévention, il répondit à Chavigni, qui parloit pour elle: « Dans l'état où je suis, je dois

« lui pardonner, mais je ne suis point obligé de la
« croire. » 1643.

Avec ce préjugé, fortifié par l'accession de la reine à beaucoup d'intrigues subséquentes, et par la persuasion où étoit le roi de l'incapacité de sa femme, et de sa partialité pour l'Espagne sa patrie, il n'est pas surprenant qu'il ait voulu l'exclure de la régence. Il en chercha long-temps les moyens. Mais ne pouvant y appeler ni son frère, qu'il n'estimoit pas davantage, ni d'autres princes, qui n'étoient pas assez considérés pour soutenir son choix, après bien des combinaisons politiques, il nomma la reine régente, et son frère lieutenant-général du royaume : mais il créa un conseil souverain, et défendit à Anne d'Autriche et à Gaston de le changer. Il en établit chef le prince de Condé; et, le 19 avril, ayant fait jurer à son épouse et à son frère de se conformer à ces dispositions, il signa sa déclaration, et mit au bas, de sa main : « Ce que dessus est « ma très expresse et dernière volonté que je veux être « exécutée. » Le lendemain elle fut enregistrée au parlement. Le roi languit encore près d'un mois, pendant lequel il éprouva une espéce d'abandon, autant causé par les cabales dont étoient occupés ceux qui auroient dû songer à lui, que par leur indifférence. Il mourut le 14 mai, à l'âge de quarante-trois ans, peu regretté, comme il avoit vécu peu aimé.

On a vu à Paris la statue équestre de Louis XIII; monument auguste, dont les inscriptions avoient été composées, sans doute, pour fixer le jugement de la postérité sur le prince qu'elles célébroient. Il y étoit dit que le monarque mit sa gloire à vaincre les ennemis de son

1643. royaume, à soumettre les rebelles, à dompter l'hérésie, à faire triompher la religion, et que, si ses travaux n'avoient hâté sa mort,

Il eût du saint tombeau vengé le long servage.

Mais le panégyriste n'a dit nulle part qu'il eut de l'affabilité, de la douceur, de la bonté, de l'amour pour ses sujets; vertus plus précieuses aux peuples, et aussi dignes des rois, que la bravoure et les talents militaires. Louis XIII avoit un caractère sombre et soupçonneux. On le gagnoit par des démonstrations d'attachement exclusif. L'amitié chez lui n'étoit pas toujours une suite de l'estime. Il aima sans estimer, il estima sans aimer; et comme l'estime est impérieuse, elle donna à Richelieu, sur son maître, l'ascendant dont il jouit toujours, malgré les efforts de ceux que Louis aimoit.

LOUIS XIV,

AGÉ DE PRÈS DE CINQ ANS.

Un mois étoit écoulé entre les dernières dispositions de Louis XIII et sa mort; pendant ce temps les alternatives de sa maladie varioient sans cesse le visage et la contenance des courtisans : quand le mal du roi augmentoit, les disgraciés nouvellement rappelés ne pouvoient s'empêcher de montrer de la satisfaction, à travers le sérieux que la bienséance leur imposoit; quand il diminuoit, les favoris du régne expirant reprenoient les apparences de la sécurité qu'ils n'avoient pas, mais qu'ils affectoient, pour tâcher de faire croire qu'ils ne craignoient point leurs ennemis. Cependant ces derniers s'attendoient à quelques revers, et les pre-

miers à des faveurs qui les dédommageroient des humiliations passées. Cette persuasion inspira de la docilité et de la souplesse à ceux qui avoient été les maîtres, de la roideur au contraire à ceux qui avoient plié, dispositions qui firent prendre aux affaires un cours tout différent de celui qu'on avoit prévu (1). 1643.

Il étoit naturel qu'Anne d'Autriche comptât de préférence sur les anciens confidents de ses peines; confidents dont quelques uns pouvoient être regardés comme martyrs de leur attachement pour elle: le principal d'entre eux étoit le duc de Beaufort, second fils du duc de Vendôme. On prétend qu'il avoit su l'intérêt que la reine prenoit, dans le commencement, au succès des desseins de Cinq-Mars contre le cardinal; que le prélat voulut acheter l'aveu du duc par toutes les graces et les faveurs qu'il pouvoit desirer; mais que Beaufort resta toujours inaccessible aux offres du ministre, et qu'il aima mieux quitter le royaume que d'y rester exposé à parler. Quand il revint, la reine le reçut avec la plus grande distinction, et dit publiquement: « Voilà le plus honnête homme de France. » Elle lui donna, la veille de la mort du roi, une marque non équivoque de son estime. Le duc d'Orléans et le prince de Condé eurent alors quelque différent; et précisément, le même jour, le maréchal de La Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, reçut un faux avis qu'au moment de la mort du roi on devoit l'arrêter avec tous les parents et les amis de Richelieu. Il manda, pour se défendre, les gens dépendants de sa charge. Anne d'Autriche, avertie de leur arrivée, s'imagina que c'étoient

(1) Brienne, t. II. La Rochef. p. 14.

1643. des troupes appelées par le duc d'Orléans ou par le prince de Condé, dans le dessein d'enlever le dauphin et le duc d'Anjou. Elle fit venir le duc de Beaufort, lui remit ses fils entre les mains en présence de toute la cour, et ordonna aux troupes de la garde de lui obéir comme à elle-même. Cette confiance en un homme si étroitement lié avec les anciens disgraciés marquoit assez de quel côté alloient désormais pencher la faveur et le crédit.

Anne d'Autriche, en effet, parut d'abord ne penser et n'agir que par l'inspiration de ceux des ennemis de l'ancien ministère qui se trouvèrent auprès d'elle à la mort de son mari. Saint-Ibal et Montrésor, ces deux hommes sombres, qui avoient autrefois tenu le poignard levé sur Richelieu, étoient comme les représentants du parti qui se forma alors. On l'appela *la cabale des importants*, parceque, fiers de la confiance de la reine, ils se donnoient des airs de suffisance et de protection. De ce nombre étoient des officiers, des gens de robe et des femmes. Ils avoient pour eux les maisons de Vendôme, de Guise et d'Epernon, les maréchaux de Vitri et de Bassompierre, et une foule de gens nouvellement échappés aux fers ou à la proscription; tous fidèles à leur haine pour Richelieu, mais se connoissant peu les uns les autres, ou s'étant oubliés dans les exils et les prisons; par conséquent sans liens d'amitié et d'estime, sans idée de la situation des affaires, et portant dans toute leur conduite la circonspection et la timidité que donne nécessairement le souvenir récent de la captivité (1).

(1) Monglat, t. II, p. 84. Artagnan, t. I, p. 246.

La cabale compta d'abord beaucoup sur Augustin Potier, évêque de Beauvais, dont la reine voulut faire un ministre: mais il n'avoit ni principes de gouvernement, ni aptitude pour les acquérir. C'étoit un homme avantageux et borné, qui croyoit tout facile, qui décidoit, tranchoit, et ne se doutoit seulement pas qu'il y eût une marche à suivre, et des expédients à employer pour assurer les succès. Aussitôt que le roi fut mort, Potier et toute sa troupe s'écrièrent que la régence appartenoit de droit à la reine; que les restrictions mises à son autorité par la création d'un conseil étoient injurieuses à sa majesté, et qu'il n'y avoit pas d'autres moyens d'en effacer la honte que de les détruire. Anne applaudit à ce transport de zèle, et résolut de faire casser la déclaration qu'elle avoit jurée à son mari d'observer; mais quand elle voulut mettre la main à l'œuvre, il se présenta des difficultés très embarrassantes. D'abord il n'étoit pas certain que le parlement se prêtât à abroger un réglement prudent en lui-même, et qu'il venoit d'enregistrer. Il y avoit à craindre que son refus ne fût d'autant plus ferme, qu'il seroit appuyé par le prince de Condé, chef du conseil qu'on vouloit supprimer; par le chancelier Séguier, le cardinal Mazarin, Chavigni, et les autres membres de ce conseil, qui avoient tous des partisans très dévoués. De plus, on avoit lieu d'appréhender qu'en donnant atteinte à la déclaration, qui étoit le titre de la puissance de la reine, le duc d'Orléans, quand cette déclaration seroit cassée, ne revendiquât la régence pour lui-même. Il n'étoit donc pas question de brusquer l'affaire, comme le prétendoient l'évêque de Beauvais et ses échos; il fallut négocier, flatter le prince de Condé, gagner le chancelier, 1643.

1643. et s'assurer par des promesses du consentement de Mazarin, de Chavigni et des autres membres du conseil (1).

Le prince de Condé céda aux instances de sa femme, intime amie de la reine, qui s'engagea de lui assurer en biens et en dignités des dédommagements supérieurs aux avantages qu'il pouvoit espérer de sa place. Pour décider Séguier et les autres à abandonner le rang et l'autorité que leur donnoit la déclaration, on leur promit la même puissance sous un autre titre. Il fallut aussi calmer les alarmes des amis du cardinal de Richelieu, pour lesquels la déclaration étoit un rempart contre la vengeance de la reine. Ils avoient encore un parti très puissant, qu'ils pouvoient faire agir dans le parlement. Anne vit les chefs en particulier, entre autres la duchesse d'Aiguillon; elle les assura de sa bienveillance, et leur docilité commença à la disposer plus favorablement pour eux. Quant au duc d'Orléans, il ne fut pas difficile à la princesse, avec l'ascendant qu'elle avoit sur lui, de l'amener à ses desirs. On gagna l'abbé de La Rivière, qui le gouvernoit, et le prince se soumit à tout; de sorte que les choses se passèrent au gré de la reine dans le lit de justice que le jeune roi tint le 18 mai. Anne d'Autriche fut déclarée régente, tutrice sans restriction, et maîtresse de former son conseil à sa volonté. Ainsi fut respectée *la très expresse et dernière volonté* de Louis XIII. Omer Talon, avocat-général, donna pour motif de cette disposition le danger de partager la puissance: « Parceque de cette division, dit-il, naissent « les factions et les partis »; premier exemple, souvent

(1) Talon, t. II, p. 12. Merc. t. XXIV.

renouvelé pendant cette minorité, des décisions parlementaires, dont le corps qui les prononçoit se croyoit l'auteur, pendant qu'il n'en étoit que l'organe. 1643.

La reine avoit été contente de la conduite du cardinal Mazarin dans cette conjoncture. Il ne s'étoit pas fait beaucoup prier pour se relâcher des droits que lui donnoit la déclaration. Il avoit même contribué à déterminer Chavigni, et il s'étoit montré disposé à tenir aussi volontiers quelque autorité de la bonté d'Anne d'Autriche, que du choix de Louis XIII. Ce procédé obligeant diminua le ressentiment qu'elle nourrissoit contre lui, parcequ'elle savoit qu'il avoit, avec Chavigni, rédigé la fatale déclaration, et qu'elle le soupçonnoit même de l'avoir inspirée à Louis XIII. Les amis de Mazarin firent entendre à la régente que ce qu'elle regardoit comme un mauvais office de sa part étoit au fond un véritable service, parceque, dans la disposition où étoit son époux de ne laisser à sa femme que ce qu'il ne pouvoit lui ôter, il auroit certainement pris contre elle des mesures plus difficiles à rompre. D'une part, les dévots de la cour, le P. Vincent de Paule, instituteur des missionnaires, le lord Montaigu, très zélé catholique, le duc et la duchesse de Liancourt, des dames pieuses, endoctrinées par des Carmelites et d'autres religieuses, prêchèrent à la reine le pardon des injures et l'amour des ennemis; d'une autre, les politiques, qui craignoient que la cabale des importants ne prît trop d'empire sur elle, lui représentèrent que le cardinal Mazarin avoit seul la clef des affaires étrangères, qu'il étoit laborieux, expéditif, de tout temps dévoué à la France, malgré quelque inclination pour l'Espagne, où il avoit été employé dans sa jeu-

1643. nesse; inclination d'ailleurs qui n'étoit pas un motif de réprobation auprès d'Anne d'Autriche. Tout cela ébranla la reine. Le ton poli de Mazarin, ses manières insinuantes, sa déférence aux volontés et au penchant de la régente, firent le reste (1).

Madame de Motteville rapporte, d'après la maréchale d'Estrées qui avoit connu Mazarin à Rome, avant qu'il eût intérêt à se déguiser, que « c'étoit l'homme « du monde le plus agréable; qu'il avoit l'art d'enchan- « ter les hommes, et de se faire aimer par ceux à qui « la fortune le soumettoit. » Sa conversation étoit enjouée et abondante; il paroissoit sans prétentions, « et il faisoit semblant fort habilement de n'être pas « habile. » Le premier acte qui le fit connoître en France, cette paix, qu'au péril évident de sa personne il avoit procurée sous Cassal, entre deux armées prêtes à se charger, dut lui donner du relief dans l'esprit des François, et ses manières nobles purent entretenir cette heureuse prévention. Il conserva toujours de son ancien état l'air aisé et galant; et le lord Montaigu semble l'avoir bien peint, lorsqu'aux différentes questions de la reine sur le caractère de l'Italien, il lui répondit: « C'est tout l'opposé du cardinal de Richelieu (2).

On a soupçonné Anne d'Autriche de n'avoir pas été insensible aux qualités aimables de Mazarin. Cette princesse étoit coquette, à prendre ce terme dans l'acception la plus favorable, c'est-à-dire, qu'elle aimoit à être louée, et à s'apercevoir qu'on ne la re-

(1) Brienne, t. II, p. 169, 179 et 212. Motteville, t. II, p. 153.

(2) Motteville, t. I, p. 150 et 182; et t. II, p. 82. Gourville, t. II, p. 301. Nemours, p. 85. Duplessis, p. 19.

gardoit pas sans intérêt, disposition qui, malgré la majesté du trône, l'exposa aux traits malins des courtisans. Pour Mazarin, il se conduisit avec la plus grande circonspection. Loin de s'enorgueillir des bonnes graces de sa souveraine, il flattoit et caressoit tout le monde : et afin de détourner les coups de l'envie, qui a coutume d'attaquer les nouveaux favoris, il disoit qu'il ne restoit dans le ministère que jusqu'à ce qu'il eût fait la paix ; et qu'après cela il se retireroit à Rome. Cette espèce d'engagement trompa les jaloux. Ils ne prirent pas garde aux progrès du cardinal auprès de la reine ; et l'évêque de Beauvais, amusé par la confidence que lui faisoit la régente, qu'elle ne gardoit le prélat italien que pour s'instruire des affaires, et qu'elle le renverroit ensuite, vécut avec lui comme avec un homme dont le crédit passager ne méritoit pas de l'inquiéter. 1643.

Ce qui devoit décider aux yeux du public de la prépondérance des partis, c'étoit l'accueil que feroit la reine à la duchesse de Chevreuse et au marquis de Châteauneuf ; personnages tout autrement considérables que ceux qui avoient jusqu'alors figuré à la tête des importants. L'un, renfermé dans le château d'Angoulême, l'autre, errante dans les Pays-Bas et en Espagne, avoient fait une longue pénitence de s'être attaqués à Richelieu, et de s'être proposé de le rendre le jouet de leurs artifices et de leurs intrigues. Soit que Louis XIII fût entré dans la passion de son ministre, soit qu'il eût reconnu par lui-même, dans ces deux personnes, des qualités dangereuses dont il craignoit les influences sur son épouse, il recommanda expressément, dans sa déclaration sur la régence, de ne les jamais rappeler à la cour. Cette dernière volonté du défunt fut respectée

1643. comme les autres. A peine avoit-il les yeux fermés, que les deux exilés demandèrent leur rappel. La reine, qui croyoit qu'ils avoient été persécutés pour elle, l'accorda; mais pendant leur voyage, il s'opéra une révolution imprévue dans l'esprit et dans le cœur d'Anne d'Autriche (1).

Les hommes qui craignoient la capacité du marquis, les femmes qui redoutoient les charmes de la duchesse, se réunirent pour les décrier. Châteauneuf trouva dans la princesse de Condé, que la reine aimoit et estimoit, une ennemie puissante, qui agit directement contre lui. Elle ne pouvoit lui pardonner d'avoir présidé à la condamnation du duc de Montmorency son frère, lui qui auroit pu s'en excuser, puisqu'il étoit dans les ordres sacrés, et qui le devoit, parcequ'il avoit été page dans sa maison. On remontra à la régente que ces personnes se flattoient de conduire le royaume; qu'elles promettoient des graces, assuroient de leur protection, se vantoient de distribuer seules les emplois et les dignités, et de la gouverner elle-même; que d'ailleurs Anne se trompoit sur la cause de leur ancienne disgrace; que Châteauneuf et la duchesse de Chevreuse n'avoient pas été punis de leur attachement pour elle, mais d'une intrigue galante entre eux. Ces observations parurent plausibles à la régente, et son amour-propre piqué fit taire son inclination. Sous prétexte de ne vouloir pas contredire ouvertement les dernières volontés de son mari, elle écrivit à Châteauneuf, qui revenoit d'un air

(1) Brienne, t. II, p. 229. Mém. de La Châtre, p. 340. Mém. de La Rochef. p. 14.

triomphant à la cour, de rester jusqu'à nouvel ordre dans sa maison de Mont-Rouge, près de Paris; et quant à la duchesse de Chevreuse, Anne d'Autriche, après l'avoir reçue publiquement comme une amie, lui dit en particulier que, pour les mêmes raisons qui l'empêchoient de voir pendant quelque temps Châteauneuf, elle lui conseilloit de se retirer aussi à la campagne. La duchesse, très étonnée, combattit ces raisons, pria, se rabattit à des conditions, et obtint enfin la permission, sinon de rester toujours à la cour, du moins d'y paroître quelquefois. La régente, en même temps, pour ne pas mécontenter tout-à-fait le parti, donna à l'évêque de Beauvais la nomination de France au cardinalat. 1643.

On ne sait si ce fut afin de gagner la duchesse de Chevreuse, ou pour la mettre dans son tort, que Mazarin fit auprès d'elle une démarche sans doute concertée avec la reine. Il alla la voir le lendemain de son arrivée, et, après les compliments qui peuvent flatter une femme pleine de prétentions à la gloire de l'esprit et à celle de la beauté, il lui offrit son crédit et sa bourse: sa bourse, sous le prétexte honnête qu'arrivant d'un long voyage, elle devoit être dénuée d'argent, et que le paiement des assignations sur le trésor royal étant quelquefois lent, elle se trouveroit peut-être embarrassée. La duchesse le remercia absolument pour l'argent. Quant aux offres de service, elle les reçut d'un air badin, comme une personne extrêmement piquée de ce qu'on lui faisoit entrevoir qu'elle pouvoit avoir besoin d'être protégée auprès de la reine. Cependant, elle promit de mettre la bonne volonté et le pou-

1643. voir du cardinal à l'épreuve; et cette épreuve, elle ne l'imagina pas médiocre (1).

Pleine de dépit contre la maison de Richelieu, ses alliés et ses amis, elle auroit voulu les ruiner, les anéantir. Elle demanda à différentes fois, mais coup sur coup, qu'on reprît au maréchal de La Meilleraie le gouvernement de Bretagne, dont il avoit été pourvu quand Louis XIII, après l'affaire de Chalais, l'ôta au duc de Vendôme. Elle vouloit qu'on le restituât à celui-ci; qu'on retirât l'amirauté à la maison de Brezé qui la possédoit, et qu'on en gratifiât le duc de Beaufort; enfin qu'on dépouillât le jeune duc de Richelieu du gouvernement du Havre, pour le donner au prince de Marsillac, depuis duc de La Rochefoucauld, nouvelle conquête qu'elle commençoit à attacher à son char. Ces prétentions, et beaucoup d'autres moins éclatantes, soulevèrent une partie de la cour contre les *importants*, dont la duchesse n'étoit que l'organe. Cependant la reine ne jugea pas à propos de rompre en visière à la cabale par un refus direct; elle chercha des tempéraments: et comme, de ces demandes, celle sur laquelle on insistoit davantage étoit la restitution du gouvernement de Bretagne à la maison de Vendôme, qu'on représentoit comme une justice, la régente en prit le titre pour elle-même, et en laissa l'essentiel au maréchal de La Meilleraie, qu'elle nomma lieutenant général de la province. Les autres demandes de moindre conséquence furent en partie accordées et en partie éludées. Il n'y eut que l'amirauté et le gouvernement du Havre, pour lesquels Mazarin satisfit en promesses;

(1) La Rochef. p. 20.

que les événements qui suivirent le dispensèrent d'exécuter. 1643.

Richelieu, prévoyant qu'après sa mort sa famille et ses amis seroient probablement inquiétés, leur prepara un appui dans la protection de la maison de Condé : c'est pour cela qu'il maria sa nièce au duc d'Enghien, et qu'il versa sur cette maison les biens, les honneurs, l'autorité, enfin tout ce qui pouvoit la mettre en état de défendre ses alliés. La princesse de Condé, joignant à ces avantages la faveur de la reine, détourna de dessus la tête de la duchesse d'Aiguillon, qui étoit la plus menacée, les premiers éclats de la disgrace. Elle vint aussi efficacement au secours des jeunes Richelieu et Brezé, qu'on vouloit priver, l'un du Havre, l'autre de l'amirauté; et elle employa d'autant plus volontiers ses soins dans cette affaire, que l'amirauté, selon les vues de la cabale, devoit passer entre les mains du duc de Beaufort, qu'elle haïssoit, parcequ'après avoir recherché en mariage mademoiselle de Bourbon, sa fille, il avoit négligé cette princesse, qui épousa depuis le duc de Longueville. Le prince de Condé ne montroit pas le même zéle à servir ses alliés. Il paroissoit regarder tout avec indifférence, toujours intérieurement piqué de ce que la reine lui avoit comme extorqué la place de chef du conseil de régence, que la déclaration de Louis XIII lui donnoit. Mais le duc d'Enghien ne s'en tint pas à la neutralité de son père, et il y eut un moment où on le crut absolument livré à la cabale des *importants*.

Ce guerrier, plus fait pour la franchise des camps que pour le manége des cours, et à qui ses fautes et ses malheurs n'ont pu ôter le nom de Grand, venoit, à

1643. vingt-deux ans, de gagner la bataille de Rocroy, et de remporter une victoire qui auroit illustré un vieux général. Don Francisco de Melos, vainqueur du maréchal de Grammont à Honnecourt, s'étoit promis cette année de plus grands succès. Ne projetant pas moins que l'envahissement de la Champagne, il leva ses quartiers de bonne heure et investit Rocroy. Cette ville, située au milieu d'une vaste plaine, étoit entourée de bois et de marais, et on ne pouvoit y pénétrer que par un défilé. Si don Francisco eût défendu ce passage, peut-être eût-il arrêté le prince et forcé la place après quelques assauts. Mais la confiance d'avoir bon marché des François, sous un général de vingt ans, lui fit laisser à dessein une issue libre jusqu'à lui; seulement, pour ne pas négliger les moyens d'assurer la victoire, il avoit mandé au général Beck de le venir joindre.

Le duc d'Enghien avoit été nommé en même temps au commandement de l'armée de Flandre et au gouvernement de Champagne. A ce double titre, il tenoit à déshonneur de se laisser enlever Rocroy, et il se hâtoit, avec l'intention de pousser vigoureusement les Espagnols, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du roi et l'ordre de ne rien hasarder. Les mêmes avis avoient été adressés au maréchal de l'Hôpital, qu'on lui avoit donné pour modérateur: mais autant celui-ci, d'après ses instructions, mettoit d'obstacles aux mesures qui pouvoient amener une bataille, autant le jeune prince, qui ne partageoit pas la circonspection du vieux maréchal, usoit d'adresse pour le faire tomber lui-même dans la nécessité de la livrer. Il ne témoigna d'abord que le dessein de jeter du secours dans Rocroy. L'Hôpital, persuadé que le défilé seroit gardé, et qu'il ne

résulteroit de cette tentative qu'une simple affaire de poste, n'y apporta pas d'opposition, mais sa prudence fut mise en défaut par les combinaisons présomptueuses de l'ennemi. La tête de l'armée ayant passé sans trouver de résistance, ce fut pour le reste une nécessité de la soutenir, et quand toute l'armée fut dans la plaine, ce fut encore une autre nécessité d'y demeurer, car la retraite eût été plus périlleuse que le combat. Il fallut même se hâter d'attaquer pour prévenir la jonction du général Beck, qui étoit attendu à chaque moment par les Espagnols, et qui eût ajouté à la supériorité du nombre qu'ils avoient déja. Le jeune duc faisoit ses dispositions en conséquence, lorsque l'imprudence du marquis de La Ferté, qui, sans ordre, essaya de faire pénétrer un secours dans Rocroy, découvrit son aile gauche et pensa le mettre dans l'impossibilité de prévenir sa défaite. Le prince, à la place du général espagnol, n'eût pas manqué une pareille occasion de battre son adversaire, et c'est même à ce coup d'œil si vif, qui lui faisoit saisir sur-le-champ les fautes de l'ennemi pour en profiter, qu'il dut par la suite la majeure partie de ses succès; mais don Francisco crut que les siens seroient plus assurés, s'il attendoit Beck pour agir, et cette prudence intempestive fut le salut de l'armée françoise. Cependant le temps nécessaire pour y rétablir l'ordre força le duc d'Enghien à différer la bataille et à la remettre au lendemain 19 mai, cinquième jour depuis la mort de Louis XIII. Soit lassitude, soit sécurité, il dormit profondément en attendant le combat, et il fallut l'éveiller à la pointe du jour, comme autrefois Alexandre à Arbelles.

1643.

L'armée espagnole comptoit dix-huit mille fantas-

1643. sins et huit mille cavaliers. L'armée françoise, moins forte de trois mille hommes de pied et de mille chevaux, s'ébranla néanmoins la première. Le duc commandoit la droite, l'Hôpital la gauche, et Sirot, baron de Viteaux, dont la bravoure étoit renommée pour avoir fait le coup de pistolet avec trois rois, et avoir percé d'une balle le chapeau de Gustave-Adolphe, conduisoit la réserve. Le prince, après avoir parcouru les rangs, harangué le soldat et l'avoir encouragé à étrenner la couronne du jeune roi, donna le signal du combat en assaillant de front la cavalerie qui lui étoit opposée, tandis que Gassion, son bras droit, et qui avoit eu son secret, prenoit cette même cavalerie en flanc, après avoir dispersé un parti de mousquetaires qui la couvroit. Cette double attaque la mit promptement en déroute. Le prince laissant à son lieutenant le soin de la poursuivre, et de l'empêcher de se rallier, rabat sur l'infanterie allemande, italienne et walonne; ces corps, malgré le désavantage du lieu, soutiennent avec courage les charges de la cavalerie, mais ils finissent par céder.

Le maréchal de l'Hôpital n'étoit pas aussi heureux à la gauche. Sa cavalerie, partie au grand galop, et tout essoufflée quand elle atteignit l'ennemi, fut repoussée avec une perte considérable. Blessé lui-même au milieu de ses efforts pour rétablir le combat, il crut la bataille perdue, et fit dire à Sirot d'aviser à la retraite. « Non, « non, répondit celui-ci, la bataille n'est pas perdue, « car Sirot n'a pas donné, et le duc d'Enghien vit en« core. » Il se hâte en même temps de donner avis à ce dernier de la détresse de son aile gauche, et, avec les forces inégales de la réserve, il maintient le combat

jusqu'à l'arrivée du prince, qui, aussitôt qu'il est instruit, tournant par derrière les bataillons espagnols, fond à l'improviste sur leur cavalerie victorieuse, mais débandée, et la dissipe en un instant. 1643.

Il ne restoit de l'armée que les fameuses bandes espagnoles, corps d'infanterie formidable, entièrement composé de soldats nationaux. Le comte de Fuentes les commandoit; quoique âgé et infirme, il avoit conservé toute la vigueur du commandement, et il se faisoit porter de rang en rang dans une chaise, pour raffermir au besoin le courage de ses braves vétérans. Ceux-ci, pour ne rien perdre de l'effet de leur feu meurtrier, avoient ordre de ne tirer que lorsque les François seroient à cinquante pas. Une barrière impénétrable de piques les couvroit d'ailleurs, et ne s'ouvroit que pour laisser agir dix-huit pièces de canon qu'ils cachoient dans leurs rangs. Cernés de toutes parts, ils repoussèrent, par cette manœuvre, jusqu'à trois attaques consécutives. Mais ils succomboient à la fatigue, quand, menacés d'une quatrième charge, leurs officiers, mettant un genou en terre, demandèrent quartier. Le duc d'Enghien s'avançoit pour l'accorder, lorsque son geste mal interprété fit siffler une grêle de balles autour de sa tête. Indignés de ce qu'ils croient une trahison, les soldats françois se jettent avec furie sur le bataillon espagnol, et ils y font une horrible boucherie. Le jeune vainqueur dérobe à leur rage un petit nombre de guerriers qui se réfugient près de lui; mais il fait de vains efforts pour sauver leur chef, et il ne put qu'envier sa mort. Ainsi fut détruite cette infanterie si redoutée, qui, depuis Charles-Quint, faisoit la force des armées espagnoles, et dont la gloire s'évanouit alors, sans

1643. rétour, pour passer aux armées francoises. Beck, arrivé trop tard, ne put qu'aider à la retraite, et recueillir les fuyards.

Depuis long-temps la France n'avoit remporté un avantage aussi décisif; mais il en falloit recueillir les fruits. C'est à quoi s'attacha le jeune prince, qui, en capitaine déja expérimenté, ne se laissa point endormir sur ses lauriers. Thionville pouvoit intercepter les secours envoyés d'Allemagne aux Pays-Bas; il forma le dessein de s'en emparer. Mais, à la tête d'une armée organisée pour la simple défensive, il n'avoit aucune provision de siége. Il donne des ordres pour se les procurer, et, en attendant qu'on les rassemble, il inquiète l'ennemi, menace le Brabant, fait craindre pour Bruxelles, et, lorsque Melos a porté toutes ses forces de ce côté, il décampe subitement, et Thionville est investi, avant qu'aucun secours ait pu y être porté. Beck cependant, trompant la vigilance de l'un des officiers du prince, y fit pénétrer deux mille hommes qui en prolongèrent la défense, mais ne purent en empêcher la prise.

La possession de cette place lui permit de donner la main au maréchal de Guébriant, dont les talents étoient continuellement enchaînés par l'indiscipline d'une armée mercenaire. Il se trouvoit alors pressé sur la rive gauche du Rhin par le Lorrain Mercy, attaché au service de Bavière, et par le duc de Lorraine, à qui son inconstance habituelle avoit encore fait oublier ses derniers serments. Un secours de cinq mille hommes, commandés par le comte de Rantzau, que le duc d'Enghien lui fit passer, lui donna les moyens de reprendre l'offensive. Il abandonna dès-lors un pays ruiné par la

guerre, repassa le Rhin dans l'intention d'hiverner en Souabe, et, afin de s'y établir avec plus de sûreté, assiégea Rothweil, dont il s'empara, mais où il fut blessé à mort. Rantzau, qui prit le commandement après lui, se laissa presque aussitôt surprendre à Dutlingen, par le duc de Lorraine, Mercy, et Jean de Werth. Il fut complétement battu et fait prisonnier, et cinq à six mille hommes seulement de cette armée, qui avoit si long-temps fait trembler l'Allemagne, parvinrent à repasser le Rhin sans chef. La cour se hâta de leur envoyer le vicomte de Turenne, qui leur étoit connu pour avoir servi autrefois avec eux sous le duc de Weimar. On le rappela d'Italie, où, pendant l'absence du prince Thomas, que sa santé avoit forcé de se retirer, il commandoit en chef, et où quelques succès venoient de lui mériter, à trente-deux ans, le bâton de maréchal de France. 1643.

Quand le duc d'Enghien, à la fin d'une campagne si brillante, reparut à Paris, tout resplendissant de gloire, et environné d'une foule de jeunes seigneurs compagnons de ses exploits, les partis qui divisoient la cour se le disputèrent pour ainsi dire, et firent tous leurs efforts pour s'attacher cette troupe brillante et son chef. Le choix du jeune prince fut bientôt fait : vain et frivole comme on l'est à son âge, il tourna du côté où l'appeloient la flatterie et les plaisirs (1). La cour d'Anne d'Autriche n'étoit ni sombre ni triste, et la reine elle-même laissoit souvent percer la gaieté à travers les crêpes lugubres du veuvage. Mais les dames admises à sa familiarité, privées des graces de la première jeu-

(1) Mémoires de Motteville, t. I, p. 220.

1643. nesse, ne possédoient que celles de l'âge mûr : la variété des connoissances, la justesse du raisonnement, et le sel de la conversation. Cette société, bonne pour des hommes réfléchis, étoit trop grave, trop imposante pour le vainqueur de Rocroy et son cortége pétulant. Ils se trouvoient moins gênés dans le cercle des duchesses de Chevreuse et de Montbazon : celle-ci avoit épousé le père de la première, et étoit plus jeune que la fille de son mari (1). C'étoient deux femmes qui avoient de l'expérience, de ces femmes qui remplacent les graces naïves de la jeunesse par des complaisances et des agaceries, et qui par-là usurpent souvent sur des cœurs neufs un empire que la vertu et la décence ne peuvent obtenir. Elles attiroient auprès d'elles les agréables des deux sexes; et la liberté qui régnoit dans ces assemblées gagnoit aisément les jeunes militaires. Le duc d'Enghein s'attacha à madame de Montbazon, et se trouva lié au parti des *importants*; mais une malice imprudente de la duchesse le refroidit, et le jeta dans le parti opposé.

Entre les personnes qu'on distinguoit dans cette société, et qui par conséquent excitoient la jalousie, brilloit la jeune duchesse de Longueville, sœur du duc d'Enghien. Des lettres galantes trouvées un jour sous ses pas, et reconnues par madame de Montbazon pour devoir être de son écriture, furent lues et commentées en plein cercle d'une manière très désagréable pour l'absente. La princesse de Condé, indignée de l'imputation,

(1) Marie de Rohan-Montbazon, duchesse de Chevreuse, naquit en 1600, et Marie de Bretagne, duchesse de Montbazon, en 1612. Cette dernière mourut en 1657, et fut enterrée aux Bénédictines de Montargis.

et encore plus de la publicité qu'on lui avoit donnée, en demanda justice à la reine, comme d'un affront fait à la famille royale. Cette tracasserie, qu'on auroit dû mépriser, devint une affaire sérieuse. Le duc de Beaufort se déclara le champion de madame de Montbazon, pour laquelle il faisoit le passionné; le duc d'Enghien défia dédaigneusement les détracteurs de sa sœur. Les courtisans, selon leurs inclinations ou leurs intérêts, vinrent offrir leurs épées aux rivaux, et on se vit à la veille d'un combat sanglant. La régente, après avoir employé inutilement la persuasion, prit le ton de l'autorité, et condamna la duchesse de Montbazon à faire une réparation. Mazarin en régla la forme, le lieu, le cérémonial : il y rencontra autant de difficultés que s'il avoit été question d'un traité qui auroit décidé du sort de deux empires. Pour l'exécution, la princesse de Condé convoqua chez elle une grande assemblée : la duchesse de Montbazon y parut. Elle lut d'un air moqueur quelques lignes d'excuses et de compliments qui avoient été concertés; la princesse y répondit par quelques mots doux, prononcés d'un ton aigre, et elles se séparèrent aussi brouillées qu'auparavant. Telle fut ce que M. de La Châtre appelle l'*amende honorable* de madame de Montbazon. La reine, dans la crainte que les rencontres n'occasionassent de nouvelles scènes, défendit à la duchesse, jusqu'à nouvel ordre, de rester dans les endroits où seroit la princesse de Condé. Cette injonction, qui mettoit la victoire tout entière du côté des Condés, qu'on savoit être soutenus par le cardinal Mazarin, avertit les *importants* de l'ascendant qu'il prenoit. Mais, au lieu de travailler à regagner auprès de la

1643.

1643. reine le terrain qu'ils avoient perdu, et à remettre leur crédit au niveau de celui du ministre, ils firent tout ce qui pouvoit accélérer son élévation et leur chute (1).

Anne d'Autriche étoit bonne, familière dans son domestique, disposée à obliger; mais elle ne vouloit pas que ses amis prétendissent la dominer; elle se roidissoit contre la contradiction. Madame de Chevreuse, madame de Hautefort, et les autres personnes attachées à la reine pendant la vie de son mari, n'avoient pu saisir ce caractère, parcequ'elles ne l'avoient connue alors que dans l'oppression : devenue maîtresse de suivre ses goûts, elle leur insinua, et leur déclara même fermement, selon les circonstances, qu'elle prétendoit n'être pas gênée dans sa confiance, ni exposée aux remontrances et aux critiques. Malgré ces avertissements, ces personnes s'imaginèrent qu'en ne laissant point ignorer à la reine les bruits qui se répandoient sur son compte, elles l'engageroient à congédier le ministre qui la rendoit l'objet des observations malignes de ses domestiques et du public. Mais il en arriva tout autrement : loin de savoir gré à ceux qui affectoient de prendre un intérêt si vif à sa réputation, elle les regarda eux-mêmes comme les auteurs des censures mortifiantes dont sa couronne ne la garantissoit pas; et se promit de saisir la première occasion favorable de se débarrasser de tous les donneurs d'avis. La morgue des *importants* fournit à la reine ce qu'elle desiroit (2).

Comme ce n'étoit qu'à contre-cœur et au grand regret du parti que la duchesse de Montbazon s'étoit sou-

(1) Mémoires de Motteville, t. I, p. 184. La Châtre, p. 370.
(2) Motteville, p. 166 et 208. Brienne, t. II, p. 229. La Porte, p. 209.

mise à céder par-tout la place à la princesse de Condé, elle s'imagina que des rencontres supposées fortuites pourroient faire exception à la régle, et la réintégrer insensiblement dans la compagnie de la reine, que la princesse ne quittoit guère. En conséquence, la duchesse de Chevreuse ayant obtenu la permission de donner à la régente une fête champêtre, madame de Montbazon s'y rendit, pour aider, disoit-elle, sa belle-fille à en faire les honneurs. La princesse de Condé, qui en fut avertie, offrit à la reine de s'absenter, afin de ne pas troubler ses plaisirs; mais la reine ne le voulut pas souffrir, et envoya dire à madame de Montbazon de prendre quelque prétexte pour se retirer. Celle-ci s'excusa d'obéir, et Anne d'Autriche, piquée de ce refus, ne parut point à la fête. Dès le lendemain elle exila la belle-mère, et fit dire à la belle-fille, qui lui avoit attiré ce désagrément, d'aller à la campagne. Cependant, quelques jours après, elle rappela madame de Chevreuse. Sensible au souvenir de la liaison qu'elle avoit eue autrefois avec cette femme, elle lui parla en amie, et lui conseilla, pour leur commune tranquillité, de ne songer qu'à vivre agréablement en France, sans se mêler d'aucune intrigue. « Je vous promets, lui dit-elle, « mon amitié à cette condition; mais si vous voulez « troubler la cour, je vous forcerai de vous en éloigner, « et je ne peux vous promettre de grace plus grande « que celle d'être au moins chassée la dernière (1). » 1643.

Le duc de Beaufort prit l'exil de madame de Montbazon en héros de roman. Comme s'il eût cherché à rompre la lance contre tous ceux qui ne se déclaroient

(1) Motteville, p. 201.

1643. pas pour la dame de ses pensées, il ne se montroit plus qu'avec un air de dépit et d'humeur. Il brusquoit les uns, bravoit les autres, et en vouloit sur-tout au cardinal, qu'il accusoit d'avoir excité la reine à éloigner la duchesse. Ce prince, aussi dépourvu de jugement que de politesse, en agit très peu respectueusement avec la régente elle-même. Il affectoit de tourner le dos quand elle l'appeloit : si elle lui parloit, il ne lui répondoit pas, ou il le faisoit en termes ironiques et mordants. La reine souffrit quelque temps ses folies : mais à la fin, elle appréhenda qu'une trop grande indulgence ne le portât à des violences ; d'autant plus qu'on parloit d'assemblées secrétes, de complots, et de gens armés qui guettoient le cardinal pour l'enlever ou l'assassiner. Ce projet n'a jamais été vérifié ; mais Mazarin eut peur, ou en fit semblant. La régente entra dans ses craintes ; elle en fit part au duc d'Orléans et au prince de Condé, s'autorisa de leur consentement, et au moment que le duc de Beaufort se croyoit au-dessus de toute attaque, le brave de la cour, le gardien du trône, le protecteur de la régente, à qui elle avoit confié le soin de ses enfants, cinq mois après cette distinction glorieuse, fut arrêté le 2 septembre, et renfermé dans le château de Vincennes. Sa disgrace s'étendit sur la duchesse de Chevreuse, Châteauneuf, Saint-Ibal, Montrésor et beaucoup d'autres, qui eurent ordre de s'éloigner de la cour. L'évêque de Beauvais fut aussi renvoyé dans son diocèse, privé même de l'espérance du cardinalat. Ainsi expira, sans presque aucune convulsion, la cabale des *importants* (1).

(1) La Châtre, p. 378. Motteville, t. I, p. 204. Brienne, t. II, p. 229.

Après la bourrasque causée par les *importants* commencèrent les beaux jours de la régence; jours célébrés par les poëtes, comme l'âge d'or de la France. Il sembloit que, délivrée d'un ministère soupçonneux sous un roi taciturne et mélancolique, elle commençoit à jouir d'une existence nouvelle. Le cœur des courtisans, auparavant serré par la crainte, s'épanouissoit et s'ouvroit à la gaieté, compagne ordinaire de la confiance. Le peuple se réjouissoit; il couroit en foule aux fêtes qu'on lui donnoit fréquemment à l'occasion des victoires qu'on remportoit sur les ennemis. Il n'y alloit pas admirer en silence des magnificences dont les yeux seuls étoient satisfaits; mais il y faisoit éclater une joie naïve, marquée pas ses acclamations. Le magistrat se livroit avec zéle à ses fonctions, sûr de ne plus éprouver ces coups d'autorité qui jetoient le trouble dans les tribunaux. Le guerrier s'exposoit volontiers aux dangers, ne craignant pas qu'une politique ombrageuse le rendît responsable de l'événement. Enfin tous les ordres de l'état, guéris de leur langueur, sembloient revivre. Les impôts étoient cependant considérables, mais on les payoit sans murmure, parcequ'on gagnoit des batailles, et qu'à chaque succès on espéroit la paix. 1644.

Turenne, après avoir pris ses quartiers d'hiver dans la Lorraine, province moins désolée que l'Alsace, et avancé même les fonds pour habiller et remonter sa petite armée, avoit repassé le Rhin à Brisach pour observer Mercy qui assiégeoit Fribourg. Trop foible pour le combattre, il demanda des secours, et en les attendant il s'efforça d'inquiéter au moins l'ennemi. Mais quelque talent qu'il mît en œuvre, il ne put que retarder ses succès, et Fribourg étoit pris lorsque le duc

1644. d'Enghien, envoyé pour se réunir à lui, arriva. Quoique Mercy, malgré la jonction des deux généraux françois, leur fût encore supérieur par le nombre, il ne jugea pas à propos de commettre le sort d'une conquête assurée aux hasards d'un combat, et il prit toutes les mesures pour n'y être pas forcé. Entouré dans la plaine de Fribourg de marais, de lacs, de ravins et de montagnes impraticables, qui ne laissoient entre elles que des défilés étroits, il mit tout son art à fortifier encore ces défenses naturelles. Elles parurent inexpugnables à Turenne, qui proposoit d'affamer le Bavarois, mais non pas au jeune prince, qui, moins avare du sang du soldat, résolut d'attaquer de vive force. Turenne eut la commission d'occuper un défilé, pendant que le duc d'Enghien à l'opposite devoit escalader une montagne.

Malgré les difficultés nombreuses qu'offroit le passage de la gorge, coupée de tranchées, et hérissée d'abattis qui arrêtoient les assaillants à chaque pas, Turenne déboucha le premier dans la plaine, mais non sans de nouveaux dangers, par le défaut absolu de cavalerie pour protéger sa division. Le prince, qui peu de moments après, gagna la crête de la montagne, ne pouvoit lui être encore d'aucun secours. Heureusement la nuit survint. Mais si elle sauva Turenne, elle couvrit en même temps l'habile retraite de Mercy, qui n'étoit plus couvert, et qui alla se retrancher de la même manière à une lieue de là.

Le lendemain, il y fut attaqué avec le même courage que la veille, mais avec moins de succès, et la perte des François fut énorme: le prince ne put, suivant son desir, renouveler le combat le jour suivant; les troupes harassées exigèrent du repos, et l'on en revint au plan

de Turenne, au projet de couper la retraite à l'ennemi, 1644.
et de l'affamer dans son camp. L'armée se mit dès-lors en marche pour s'emparer des postes qui assuroient les communications et les vivres du général bavarois; mais Mercy, éclairé pas ses appréhensions, ne tarda pas à pénétrer le motif de ce mouvement, et il décampa lui-même, pour en prévenir l'effet. Rose, détaché contre lui pour le retarder, bravoit son armée avec huit cents hommes; il alloit être écrasé, lorsque le duc, qui du haut d'une montagne reconnut le danger qu'il couroit, se détourna de sa première direction pour voler à son secours. Mercy, profitant habilement du retard qu'éprouvoit l'armée françoise par cet incident, abandonne dans les bois de la forêt noire ses bagages et son canon, et échappe, comme par enchantement, aux savantes combinaisons sous lesquelles il devoit succomber. Ainsi se terminèrent ces combats fameux, connus sous le nom des *Journées de Fribourg*, et où le vaincu fit chèrement acheter la victoire au vainqueur. Il conserva même Fribourg, mais il ne put empêcher les deux rives du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Cologne, de tomber au pouvoir des François. Ce fut dans la première de ces journées que le duc d'Enghien, mettant pied à terre, et lançant avec force son bâton de général dans les retranchements ennemis, s'y jeta lui-même à la tête de deux mille soldats rebutés, qui en chassèrent trois mille victorieux et couverts.

Gravelines dans le même temps tomboit au pouvoir du duc d'Orléans. Les corps des deux maréchaux de La Meilleraie et de Gassion, qui servoient sous lui, pensèrent se charger après la prise de la ville, pour le vain honneur d'y entrer les premiers. Lambert,

maréchal de camp, se jette au milieu d'eux, défend
1644. aux troupes avec l'autorité d'obéir aux maréchaux, et, par cet acte de présence d'esprit et de fermeté, sauve des milliers de braves, en donnant le temps à Gaston de statuer à l'amiable sur le pas. La campagne d'Italie fut à-peu-près nulle; et en Catalogne, le maréchal de La Mothe ne put empêcher le roi d'Espagne de reprendre Lérida. Il fut traduit, pour ce sujet, devant un conseil de guerre, et ne fut absous qu'au bout de quatre ans.

1645. Le soin de conserver des conquêtes sur le Rhin avoit été confié à Turenne. C'étoit une tâche difficile avec la petite armée qu'on lui avoit laissée. Il eut le talent de la doubler pendant l'hiver par des enrôlements, et se trouva en état au printemps d'aller chercher Mercy, qui avoit aussi réparé la sienne, mais auquel on venoit d'enlever quatre mille hommes pour la défense des pays héréditaires de la maison d'Autriche. C'étoit la suite d'une victoire nouvelle, remportée à Jenkowitz près de Tabor en Bohême, par Torstenson; victoire après laquelle il marcha sur Vienne, mais avec une lenteur qui permit de lui opposer d'autres troupes, ce qui l'obligea de regagner la Bohême. Turenne, mettant à profit l'affoiblissement de son adversaire, le força d'évacuer la Souabe; et le poussa même en Franconie jusqu'au-delà de Wurtzbourg et de Nuremberg, où il le perdit de vue. Ses troupes alors lui demandèrent des quartiers pour se refaire. L'éloignement de Mercy et l'exemple de ce général qui, au rapport de Rose envoyé à la découverte, se cantonnoit lui-même, sembloient déja autoriser cette condescendance; la fatigue des troupes, l'appréhension de leur mutinerie habi-

tuelle, mais sur-tout la commisération du chef pour des soldats excédés des travaux d'une campagne laborieuse, achevèrent de lui arracher son aveu. Le vigilant Mercy épioit cette faute, la seule qu'on ait jamais reprochée à Turenne, faute qu'il se reprocha lui-même aussitôt, et qu'il songeoit même à réparer. Mais Mercy ne lui en laissa pas le loisir : à peine fut-elle commise, que tout-à-coup il tombe à Mariendal sur ces quartiers séparés. Turenne fait passer en vain des ordres pour les rapprocher : dans la confusion de la surprise, ils sont mal exécutés, et le général françois, n'ayant pu réunir encore qu'une partie de ses forces lorsque l'ennemi parut avec toutes les siennes, se vit dans la nécessité de courir la chance d'un combat inégal, auquel il ne put se refuser. Son foible corps, bientôt enveloppé, n'eut de ressource que la fuite, et lui-même pensa être fait prisonnier. Dès qu'il se vit en sûreté, il recueillit ses débris, et au lieu de chercher à regagner le Rhin, ainsi que sa foiblesse sembloit le lui conseiller, il fit sa retraite sur la Hesse. Il avoit formé le dessein d'y attirer Mercy et de forcer par-là les Hessois et les Suédois, ménagers de leurs troupes, à lever enfin leurs quartiers d'hiver, et à sortir d'une inaction nuisible à la cause commune. Cette adresse eut le succès qu'il en avoit espéré, et lui rendit une armée avec laquelle il fit reculer Mercy à son tour. 1645.

Mais déja, sur le bruit de sa défaite, la cour lui avoit envoyé un supérieur en la personne du duc d'Enghien, qui amenoit des renforts. Le duc, ayant adopté le plan d'opérations de Turenne, mettoit à la poursuite de Mercy l'ardeur qui lui étoit naturelle, lorsqu'il se vit arrêté tout-à-coup dans sa marche par le refus positif

1645. d'aller plus loin, que les généraux alliés, choqués de la hauteur de son commandement, lui signifièrent. Déja le prince ne parloit que de les charger, lorsque le prudent Turenne lui conseilla de la condescendance, et s'entremit pour rapprocher les esprits. Il y réussit, du moins à l'égard des Hessois; mais il échoua auprès de l'inflexible Konigsmark, qui, faisant monter ses fantassins en croupe, disparut avec tous ses Suédois.

Mercy continua d'être harcelé avec le reste; mais ayant reçu un renfort, il fit halte à Nordlingue et s'y fortifia de manière à n'être pas facilement délogé. Le duc d'Enghien, contre l'avis de Turenne, se détermina, quoique inférieur en nombre, à le combattre, et Mercy, se promettant la victoire d'une résolution qu'il taxoit d'imprudence, se félicita de se voir attaqué. Le commencement de l'action répondit assez au jugement qu'il avoit porté. Le maréchal de Grammont, qui commandoit l'aile droite de l'armée françoise, fut mis dans une déroute complète par Jean de Werth, et les espérances de Mercy commençoient à se réaliser, lorsque cet habile général reçut le coup mortel. Quelque désespoir qu'en conçurent ses troupes, et quelques efforts qu'elles fissent pour le venger, leur furie ne put suppléer au conseil; et les succès de Turenne à la gauche, ainsi qu'une charge du duc d'Enghien à la tête des Hessois, achevèrent de donner la victoire aux François, et d'enlever aux champs de Nordlingue la renommée sinistre que, onze ans auparavant, ils avoient acquise. Mais il s'en fallut de tout d'ailleurs que cette victoire eût les mêmes suites. Une maladie dont fut attaqué presque aussitôt le duc d'Enghien, et un secours considérable amené par l'archiduc Léopold aux Impériaux et qui

doubla leurs forces, obligea les François victorieux à 1645.
faire retraite, et à se borner à la défensive sur le Rhin. Cependant l'hiver ayant éloigné le prince allemand, qui alla prendre ses quartiers en Bohême, Turenne investit Trèves, et y rétablit l'électeur, dont la régente avoit déja procuré l'élargissement. C'étoit la condition expresse qu'elle avoit mise à se prêter aux ouvertures de la paix qui se négocioit alors.

Le duc d'Orléans prit encore quelques villes en Flandre; et, au midi, le comte d'Harcourt, après avoir établi une entière communication entre le Roussillon et la Catalogne, en favorisant la prise de Rose par Duplessis-Praslin à qui elle valut le bâton de maréchal de France, passa la Ségre et remporta encore à Liorens une victoire qui termina la campagne.

Celle de l'année suivante n'eut rien de très brillant 1646.
pour les armes françoises. La jonction de Turenne avec Wrangel, qui avoit succédé à Torstenson, et les manœuvres habiles de ces deux généraux, qui devoient opérer la ruine de l'électeur de Bavière, devinrent inutiles par le bonheur qu'eut celui-ci, à la fin de l'année, de faire agréer sa neutralité à la régente. Cet incident fit rappeler Turenne dans le Luxembourg: et il y étoit à peine rendu que déja l'électeur avoit repris ses anciennes liaisons. Gaston, toujours en Flandre, et ayant sous lui les maréchaux de Gassion et de Rantzau, s'empara de Mardik à la vue du duc de Lorraine, qui n'osa hasarder le combat que le prince lui offrit. Il se retira après cet exploit et remit le commandement au duc d'Enghien. Celui-ci, secondé par l'amiral hollandois Martin Tromp, enleva Dunkerque en dix-huit jours, et lorsqu'on croyoit la campagne finie.

1646. Ces avantages furent compensés par un échec qu'essuya le comte d'Harcourt, toujours heureux jusqu'alors : il fut battu par le marquis de Léganez, qu'il avoit autrefois contraint de lever le siége de Casal, et qui le contraignit à son tour de lever celui de Lérida. Il en fut de même à-peu-près en Italie, où le prince Thomas se vit forcé de renoncer au siége d'Orbitello, ville située à une journée de Rome, et dans l'*état des présides*; où, pour inquiéter Innocent X, et satisfaire une vengeance particulière de Mazarin, ce ministre avoit fait porter la guerre. Le duc de Brezé, beau-frère du duc d'Enghien, devoit coopérer par mer à ce siége : il battit en effet la flotte espagnole qui vint au secours, mais il fut tué dans le combat.

1647. L'année 1647 fut encore moins heureuse. Une suspension d'armes entre l'Espagne et les Provinces-Unies, toujours inquiètes des succès du voisinage des François, permit à l'archiduc Léopold de tourner toute son attention et toutes ses forces du côté de la Flandre, où Rantzau et Gassion ne purent l'empêcher de faire des progrès. Le dernier fut tué comme il s'emparoit de Lens : et, dit Monglat à cette occasion, « la « France gagna une bicoque, et perdit un grand capi« taine. »

Turenne fut enchaîné pendant toute la campagne par la révolte et la retraite des Weimariens, qu'on n'avoit pu satisfaire entièrement sur leur solde. Il les suivit dans leur marche; et, négociant toujours avec leurs officiers, il en fit arrêter quelques uns, en passant près de Philisbourg, et entre autres Rose, qu'ils avoient élu pour chef. Quelques uns furent ramenés par la persuasion : avec ceux-ci il poursuivit les plus mutins jus-

qu'en Franconie, les chargea, leur fit quelques prisonniers, mais il ne put empêcher qu'ils ne lui échappassent en majeure partie, et qu'ils n'allassent grossir l'armée suédoise. On touchoit à l'automne lorsque Turenne put revenir dans le Luxembourg, où sa présence, obligeant l'archiduc à diviser ses forces, arrêta aussi ses progrès. 1647.

Le duc d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père à la fin de l'année précédente, et qui avoit été envoyé en Catalogne pour réparer l'échec du comte d'Harcourt, ne fut pas plus heureux que lui. Soit que ce fût l'usage du pays, soit par fanfaronnade, il fit ouvrir la tranchée devant Lérida au son des violons. Le gouverneur Gregorio Brit, Portugais, y répondit d'abord par des honnêtetés, et ensuite par un feu si terrible et des sorties si bien conduites, que le prince, dont l'armée diminuoit sensiblement par les combats, les maladies et la désertion, et qui étoit menacé encore de l'approche d'une armée supérieure, prit sagement, mais non sans regret, le parti de la retraite.

Il n'y eut point d'événement marquant en Italie, où le duc de Modène avoit succédé au prince Thomas dans le commandement des troupes combinées, et où les Espagnols restèrent sur la défensive par l'inquiétude que leur causoit le soulèvement des Napolitains, révoltés des extorsions de leurs vice-rois. Ils s'étoient mis sous la protection de la France, et avoient appelé le duc de Guise pour les commander. Mais celui-ci, mal secondé par la cour, fut fait prisonnier l'année suivante par don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, et Naples rentra dans le devoir.

La bonne situation des affaires, et dans le cabinet 1648.

1648. et chez l'étranger, au commencement de la régence, donnoit à la nation un air de sérénité; aussi la vit-on tout-à-coup reprendre ce caractère vif, léger, et enjoué qui la distingue; les troubles même de la fronde, qui survinrent ensuite, ne l'altérèrent pas. On la verra s'amuser des affaires publiques, sans trop s'en occuper; se passionner pour les partis, sans s'acharner à se détruire; lire avidement les libelles et n'en retenir que les plaisanteries; se faire la guerre sans se haïr; se battre avec bravoure, et ne mêler aux hostilités ni atrocités ni noirceurs; passer sans presque aucun intervalle de la tranquillité au tumulte, de la révolte à la soumission. On peut dire que l'état de la nation, pendant tout ce temps, fut un état de délire, et c'est sous ce point de vue qu'il faut envisager les événements qui vont suivre. Le cardinal de Retz, le duc de La Rochefoucauld, et plusieurs autres personnes d'un rang distingué, ont laissé d'amples mémoires sur ce sujet. Comme ils voyoient les événements de plus près, et qu'ils y jouoient les principaux rôles, ils les jugeoient très importants, et se les grandissoient pour ainsi dire à eux-mêmes. Mais l'œil de l'histoire les voit dans leur juste proportion; et c'est ainsi que nous les représenterons, sans nous appesantir sur les détails, et sans rien retrancher de ce qui peut les rendre instructifs.

Ces beaux jours de la régence durèrent à-peu-près trois années, pendant lesquelles le cardinal s'affermit dans le ministère contre les secousses qui alloient ébranler sa fortune. Mazarin fut haï, parcequ'il ne sut s'attirer ni l'estime ni la confiance, qui sont les pivots du gouvernement. Il n'avoit pas de grands vices, mais presque toutes ses vertus étoient plus ou moins infec-

tées des défauts contraires. S'il donnoit, c'étoit avec parcimonie et contrainte; s'il promettoit, c'étoit dans l'intention de ne tenir qu'autant qu'il y seroit forcé. Il parloit beaucoup et avec agrément; mais il abusoit de cette facilité, pour s'envelopper dans de grands raisonnements qui lui fournissoient ensuite une foule d'*échappatoires*. Un autre expédient qu'il employoit volontiers étoit la lenteur. *Le temps et moi*, disoit-il quelquefois. Cette marche tardive et tortueuse désoloit les François, amis de la promptitude dans le conseil comme dans l'exécution. Leur penchant à la précipitation leur rendoit le ministre ridicule; lui, de son côté, les regardoit comme une nation purement frivole. Il résulta de là un mépris réciproque, très mal fondé de part et d'autre, mais qui influa beaucoup sur les événements suivants. Il semble que le cardinal Mazarin auroit préféré la vie d'un homme riche sans affaires à celle d'un ministre: car il aimoit les plaisirs, la table et le jeu. Il haïssoit le travail, et laissoit en arrière une multitude de réponses et de dépêches. Cependant, quand il vouloit s'appliquer, il avançoit beaucoup en peu de temps. Les audiences, la représentation lui déplaisoient; il seroit resté volontiers enfermé dans l'intérieur de son domestique, occupé de bagatelles, d'oiseaux, de singes, d'ameublements, de bijoux; et jamais on ne l'en tiroit qu'il ne montrât de l'humeur. Enfin, un défaut très essentiel dans un ministre, c'est qu'on savoit qu'il ne falloit que lui faire peur pour obtenir de lui tout ce qu'on vouloit. « Faites du bruit, « disoit le cardinal de Sainte-Cécile, son propre frère, « et il accordera tout. » Dans une cour où les plaisirs faisoient qu'on se communiquoit beaucoup, ces dé-

1648.

1648. fauts du ministre ne tardèrent pas à être remarqués, et bien des personnes se proposèrent de les tourner à leur profit. Le cardinal sentit les inconvénients de cette familiarité; et les efforts qu'il fit pour la diminuer occasionèrent le premier soulèvement contre lui (1).

Anne d'Autriche, pendant la vie de son mari, n'avoit pas eu de plus grande consolation dans ses peines que la liberté de s'en plaindre avec ses domestiques, ses femmes et les autres personnes qui l'environnoient. Lorsqu'elle eut pris en main les rênes du gouvernement, elle continua de parler de ce qui l'affectoit; de sorte qu'à son exemple tout le monde s'entretenoit des affaires d'état. Mazarin fit sentir à la régente les inconvénients de cette habitude, et elle s'en corrigea; mais les familiers de la reine, privés de ces confidences qui satisfaisoient leur curiosité, et qui leur donnoient un air d'importance, conçurent un extrême ressentiment contre le ministre. Il s'embarrassa peu de la haine des subalternes, persuadé que, pourvu qu'il eût pour lui les princes du sang, les grands officiers de la couronne et les chefs les plus éminents des corps, tous les autres seroient trop heureux de se ranger sous sa protection. Il s'attacha donc à contenter les premiers, à prévenir leurs desirs, et sur-tout à les flatter et à les endormir par de belles paroles. Mazarin ne fit pas réflexion que presque toujours les grands sont conduits par les petits. Ceux-ci, gens d'affaires, fournisseurs,

(1) Brienne, t. II, p. 182. Motteville, t. I, p. 182. Joly, t. I, p. 5. Bussé, t. I, p. 119. La Rochef. p. 40. Nemours, p. 8. Mascurat, p. 191, 445 et 448. Lenet, l. II, p. 416. Talon, t. VII, p. 79. Artagnan, t. II, p. 130. Monglat, t. II, p. 298.

domestiques, en rapport continuel avec les courtisans, n'eurent pas de peine à leur inspirer des préventions contre le ministre qui les négligeoit. S'il accordoit des graces, il ne falloit pas, disoient-ils, lui en avoir obligation, parceque c'étoit, de sa part, crainte plutôt qu'inclination; il falloit au contraire, profiter de sa foiblesse, et exiger encore davantage. Si, excédé des demandes, il hasardoit un refus, l'essaim des mécontents se répandoit dans les cercles, dans les sociétés bourgeoises, dans les cours souveraines, où ils avoient leurs amis, leurs parents et leurs alliés. Là on faisoit sans miséricorde le procès au ministre. C'étoit, disoit-on, un avare, un ambitieux, un homme qui ne pensoit qu'à lui, qui se revêtoit de toutes les dignités, se chargeoit de bénéfices, pilloit le trésor royal, dont il s'étoit rendu maître en y préposant ses affidés; qui prolongeoit la guerre pour avoir un prétexte de pressurer les peuples; enfin une sangsue publique, un fourbe qui déshonoroit le gouvernement chez les étrangers, et dont il falloit nécessairement se défaire (1). 1648.

Les murmures contre la régente n'étoient pas moindres. « *Effusa est contemptio super principes*, disoit « Talon (2), avocat général, le mépris universel s'est « répandu sur les princes. La personne du roi a été « honorée à cause de l'innocence de son âge; mais « celle de la reine a reçu toute sorte d'opprobres et « d'indignités; le peuple s'est donné la liberté d'en par- « ler avec insolence et sans retenue. » On noircissoit, en effet, la régente par des soupçons injurieux à son

(1) Talon, t. IX, p. 322. — (2) Ibid. t. II, p. 376; t. V, p. 296. Psaume 106, v. 40.

honneur. On ne l'épargnoit pas non plus sur sa con-
1648. duite politique: on la blâmoit ouvertement de donner toute sa confiance à un étranger qui savoit à peine la langue, qui ne connoissoit ni le génie, ni les lois, ni les usages de la nation; et d'avoir composé le conseil moins selon les besoins de l'état que selon les desirs de son ministre. A la vérité, elle avoit conservé à la tête le chancelier Seguier, homme habile, ami des savants et des lettres, exercé dans le travail, employé avec succès sous Richelieu, et capable de donner de bons avis; mais il passoit pour l'homme de la cour contre le parlement, et il étoit « si souple, dit Talon, si dé« férant, si abaissé dans sa conduite à l'égard de la « reine et des ministres, qu'il en étoit ridicule et sans « estime dans le cabinet. » D'ailleurs, il lui étoit échappé de dire en pleins états « qu'il y avoit deux sortes « de consciences: l'une d'état, qu'il falloit acommoder « à la nécessité des affaires; l'autre à nos actions par« ticulières. » Cette proposition scandalisa à juste titre, et ôta au chancelier la confiance du public, qui est le plus bel apanage d'un homme en place.

Par une conduite contraire, Chavigni se fit un puissant parti dans le parlement. « Il faisoit profession de « dévotion, dit Talon (1) et même de jansénisme; et il « se trouvoit que tous ceux qui étoient de cette opinion « n'aimoient pas le gouvernement présent de l'état. » C'étoit un homme *de haut sens*, très propre aux affaires. Mazarin lui devoit son élévation: mais bientôt il le trouva de trop dans le conseil, et l'en éloigna. « Il « est difficile et audacieux, disoit le cardinal; il seroit

(1) Talon, t. V, p. 311. Motteville, t. I, p. 360.

« heureux, s'il vouloit se contenter d'avoir part à ma « fortune; mais il demande toujours et me contraint « infiniment. » On cria à l'ingratitude. Chavigni se cantonna, pour ainsi dire, dans le parlement, où il avoit pour partisans déclarés les présidents Longueil et Viole, auxquels se joignirent les présidents de Novion et de Blancmesnil, piqués contre le ministre, à cause de la disgrace de Potier, évêque de Beauvais, leur parent. Châteauneuf, qu'on avoit toujours laissé à Mont-Rouge, se mêla de cette cabale, qui devint très dangereuse, par la jonction de plusieurs conseillers disposés à brouiller. Mazarin ne trouva pas de meilleur moyen pour l'affoiblir que de disperser les chefs. Châteauneuf eut ordre de se retirer en Berry; Chavigni fut réduit au gouvernement de Vincennes, qui lui avoit été donné par Richelieu; d'autres furent relégués dans leurs maisons de campagne, d'où le ministre, peu enclin à la rigueur, les rappela bientôt. Cependant, comme tout cela s'étoit fait sans forme de procès, et par des coups d'autorité, le parlement, dont les exilés étoient presque tous membres, en marqua beaucoup de mécontentement.

1648.

La guerre d'Espagne, très dispendieuse, quoique accompagnée de succès brillants, duroit toujours. Il falloit de l'argent pour la soutenir: il en falloit pour fournir à la magnificence et aux plaisirs d'une cour fastueuse, pour acquitter les pensions des grands, créées dans l'intention de payer leur fidélité, enfin pour remplir les vides du trésor, causés par une administration peu économe. Les provinces épuisées n'offroient plus de ressources, malgré l'habileté du surintendant des finances à trouver des prétextes et des

1648. moyens d'impositions. C'étoit l'Italien Jean Particelli, sieur d'Emery, exacteur impitoyable, qui se faisoit même honneur de sa dureté. On raconte qu'un poëte venant un jour lui offrir l'encens dont les auteurs indigents ne parfument que trop souvent les distributeurs des richesses, d'Emery lui dit naïvement : « Au lieu de me louer, faites en sorte qu'on m'oublie; « les surintendants ne sont faits que pour être maudits. » De la part d'un homme qui se dévouoit si gaiement à l'exécration publique il étoit permis de tout appréhender : aussi la crainte fut-elle vive dans la capitale; et les esprits commencèrent à s'agiter fortement, lorsque les bourgeois virent leurs possessions menacées, et la violence jointe aux prétentions de la cour (1).

Il parut odieux que, pour se procurer de l'argent, on tirât des archives de la finance un réglement qui avoit cent ans de date. C'étoit un édit de 1548, qui faisoit défense de prolonger les faubourgs de Paris, et de bâtir au-delà des bornes posées à cet effet, sous peine de démolition, de confiscation des matériaux, et d'amende arbitraire. Plus il s'étoit écoulé de temps depuis ce réglement, plus les contraventions s'étoient multipliées, et plus le surintendant espéroit d'argent. Il fit donner un arrêt du conseil qui rappela celui de 1548, et les peines prononcées contre les délinquants. En conséquence, on commença à toiser le terrain occupé par les nouvelles constructions, afin d'imposer des amendes proportionnées à l'étendue, et de forcer les propriétaires à racheter, par une contribution, la

(1) Talon, t. II, p. 41. Histoire du temps, p. 10 et suiv.

démolition de leurs maisons, et la confiscation des matériaux. Cette opération du *toisé* jeta l'alarme dans beaucoup de familles, qui se voyoient menacées d'une multitude de procès entre les cohéritiers ou les acquéreurs. Le peuple s'émut, insulta les préposés au *toisé*, et troubla les ouvriers. Ils demandèrent main-forte; on leur donna deux compagnies de soldats, qui empêchèrent les violences, mais non les murmures; les propriétaires réclamèrent l'autorité du parlement, qui intervint dans cette affaire, et qui fit des remontrances. La cour mollit insensiblement, et crut avoir obtenu la victoire, parcequ'elle avoit soutiré quelques deniers; mais elle accoutuma le peuple à s'attrouper, et le parlement à s'assembler. 1648.

La fermentation devint plus générale par la publication d'un *tarif* qui augmentoit considérablement les droits d'entrée dans la capitale. Le *toisé* n'avoit inquiété que quelques familles : le *tarif* mécontenta tout Paris. La cour, effrayée des murmures qui dégénéroient en clameurs, le retira, et y substitua d'autres édits bursaux, qui parurent si onéreux, que le parlement préféra encore le *tarif*, que l'on modifia : mais ces arrangements ne se firent pas sans des pourparlers avec le ministre, des assemblées de chambres, des députations à la régente, des réponses aigres, des coups d'autorité de sa part, des discours et des écrits, dans lesquels les grandes questions du droit des rois et des peuples, du pouvoir arbitraire et du pouvoir limité, étoient discutées et livrées aux réflexions du public. Les maîtres des requêtes, cette jeunesse, l'espérance de la haute magistrature, ordinairement attachée à la cour, de laquelle dépend son avancement, s'élevèrent

1648. aussi contre le ministre, parcequ'on créa douze nouvelles charges, dont l'addition diminuoit le prix des anciennes, et les rendoit moins honorables. Enfin, les trésoriers de France, et d'autres possesseurs de charges et d'offices, firent entre eux des associations pour borner les projets de la maltôte, et écrivirent en province des lettres circulaires, pour engager ceux qui possédoient des charges à se joindre à eux. On mit en prison quelques uns des plus ardents, et ils furent relâchés aussi promptement et aussi imprudemment qu'ils avoient été resserrés. L'enthousiasme devint si violent, qu'un des plus emportés, qu'on avoit laissé libre par des égards particuliers, alla se plaindre au ministre de ce ménagement, comme d'un affront, ne méritant pas, disoit-il, d'être plus épargné que les autres, puisqu'il n'étoit pas plus innocent; et cette bravade resta impunie.

Mais ce qui rendit ces petites attaques plus dangereuses, c'est le soulévement de toute la magistrature au sujet de la *paulette*. Ce droit, ainsi appelé de Charles Paulet, son inventeur, étoit un expédient imaginé pour rendre la vénalité des charges profitable au trésor royal. Chaque particulier pourvu d'office étoit obligé de payer tous les ans le soixantième du prix de l'achat. A cette condition, quand il mouroit, sa famille héritoit de sa charge; mais s'il y manquoit et mouroit dans l'année, la charge étoit dévolue au roi, et perdue pour la famille. Ce droit de vénalité, acquis par la *paulette*, n'étoit pas perpétuel; les rois le renouveloient tous les neuf ans, comme une grace. Cette espèce de bail finissant dans l'année, le ministre, en accordant la continuation, imagina d'exiger de toutes les cours souve-

raines, le parlement excepté, quatre années de leurs gages, par forme de prêt. 1648.

Le grand-conseil, la cour des aides, la chambre des comptes, se récrièrent contre une pareille exaction; elles remontrèrent au parlement que l'exception n'étoit faite que pour les désunir, et que, s'il abandonnoit les autres corps dans cette occasion, on reviendroit contre lui après les avoir abattus. Cette crainte prévalut contre toutes les mesures que prit la cour, pour empêcher ces compagnies de faire cause commune; et le 13 mai fut donné le fameux *arrêt d'union*, qu'on peut regarder comme l'étendard sous lequel se rangèrent par suite tous ceux qui voulurent molester le ministère. Il portoit qu'on « choisiroit dans chaque chambre « du parlement deux conseillers, qui seroient chargés « de conférer avec les députés des autres compagnies, « et qui feroient leur rapport aux chambres assem- « blées, lesquelles ensuite ordonneroient ce qui con- « viendroit. » La régente sentit que cette démarche des cours souveraines, bornée d'abord à leurs intérêts particuliers, ne tarderoit pas à s'étendre plus loin. Elle fit l'impossible pour empêcher ces assemblées. L'*arrêt d'union* fut cassé par un arrêt du conseil. Le parlement fut mandé au pied du trône. La reine lui fit essuyer des réprimandes générales, et menaça les particuliers; elle flatta ensuite le corps, et caressa les membres qu'elle craignoit, ou dont elle espéroit quelque complaisance. Le duc d'Orléans, depuis la régence, vivoit tranquille, sans se mêler des affaires publiques. Anne d'Autriche le pria d'en prendre connoissance, et de traiter avec le parlement. Il se fit une grande députation à son palais: on entra en conférence. Gaston parloit bien, et mettoit

1648. dans ses discours et ses manières autant de dignité que de douceur; il gagna ceux qui le virent et l'entendirent. Mais ses propositions rapportées aux chambres assemblées, dénuées du charme qu'il leur prêtoit, n'eurent pas le même succès (1).

Mazarin voulut aussi entrer en conférence; mais, comme il prononçoit mal le françois, son idiome étranger donna lieu à des plaisanteries de la part de la jeunesse admise à ces pourparlers, et il devint ridicule; tort qui éclipse en France toutes les bonnes qualités. On crut d'ailleurs s'apercevoir dans l'intimité de la conversation qu'il étoit double, artificieux, plus rusé qu'adroit, hardi jusqu'à l'insolence quand il ne craignoit pas, et bas flatteur près des gens dont il avoit besoin. Dans ces conférences il combloit de caresses les conseillers jeunes et vieux; il les appeloit « les restaurateurs de la France et les pères de la patrie » : adulation fade dont personne n'étoit dupe, et qui ne lui attira que du mépris. Les expédients qu'il proposa pour ramener les esprits à la soumission, expédients qu'il vouloit faire valoir comme un grand relâchement de l'autorité royale, furent rejetés avec dédain. Les magistrats s'opiniâtrèrent à soutenir l'*arrêt d'union;* et le peuple commençant à s'émouvoir, la cour fut obligée de souffrir les assemblées de la *chambre de St.-Louis*, où se réunirent les conseillers députés par le parlement et par les autres compagnies souveraines (2).

La reine, en tolérant cette espèce de comité, lui fit dire « que son intention étoit que les affaires s'y expé-

(1) Journal du parlement. — (2) Talon, t. V, p. 296. Motteville, t. II, p. 144. Journal du parlement, p. 9. Histoire du temps, p. 158.

« diassent en peu de temps, pour le bien de l'état; mais « sur-tout qu'il y fût avisé aux moyens d'avoir de l'ar- « gent promptement. » De ces deux objets, le second, qui affectoit si vivement la cour, fut précisément celui qu'on négligea. Les députés des compagnies aimèrent mieux s'attacher à la discussion des affaires publiques, comme plus propre, par l'importance des questions, à leur faire obtenir de la considération. Les matières étoient présentées à la chambre par un des membres : on les examinoit attentivement; on portoit même une décision, mais qui n'avoit de force que par la sanction des chambres assemblées. Il résulta de là deux inconvénients, qui jetèrent la cour dans de grands embarras : le premier, qui s'est long-temps perpétué, c'est qu'une séance des chambres assemblées ne suffisant pas quelquefois aux affaires d'état, on continuoit la délibération dans les séances suivantes, sans donner aucun temps aux affaires des particuliers. Ainsi le peuple se trouvoit sans justice, et les suppôts du palais sans occupation. Ceux-ci, ou par désœuvrement, ou par curiosité, se portoient en foule dans les salles, et y passoient les journées entières à recueillir les murmures, les réflexions, les bons mots, dont ils amusoient les cercles de Paris et des provinces. Les projets de réforme, et les moyens même violents d'y parvenir, devenoient le sujet des conversations. On s'en entretenoit dans les boutiques des marchands, dans les ateliers des artisans, et jusque dans les marchés et les places publiques. Cette manie de s'occuper des affaires d'état s'empara de toutes les têtes, et la France entière se trouva disposée à prendre part aux troubles de la capitale. 1648.

L'autre inconvénient de la chambre de Saint-Louis,

1648. c'est la facilité qu'elle donna aux malintentionnés de commettre le parlement avec la cour. Car le seul frein qui puisse arrêter les caractères fougueux dans les grandes assemblées, c'est la crainte de s'attirer, par des propositions hardies, le ressentiment des ministres. Or, en permettant ce comité préparatoire, la régente ôta ce frein de la crainte, parceque les conseillers qui vouloient faire agiter des questions désagréables au ministère en chargeoient secrétement les députés à la chambre de Saint-Louis, qui s'en occupoient, et portoient ensuite les propositions aux chambres assemblées, sans que l'inventeur, qui restoit caché, eût rien à appréhender (1).

On est étonné de la multiplicité des objets que la chambre de Saint-Louis fit passer sous ses yeux, en dix séances, qui durèrent dix jours, depuis le 30 juin, jusqu'au 9 juillet. Justice, finance, police, commerce, solde des troupes, graces, domaine du roi, état de sa maison; en un mot, tout ce qui concerne le gouvernement fut porté à la connoissance de ce comité, et devint, par une suite nécessaire, du ressort du parlement.

Les difficultés sur tous ces objets, présentées à l'assemblée des chambres, auroient été décidées aussitôt que proposées, si cela n'avoit dépendu que de la jeunesse du parlement, qui étoit très contraire au ministre. Plusieurs causes contribuoient à échauffer les esprits, tant de cette jeunesse tumultueuse, que de personnages plus graves et plus mûrs, qui ne se montroient pas moins animés. D'abord ces jeunes gens, la

(1) Talon, t. V, p. 300.

plupart dégoûtés de l'étude aride des lois, et fatigués par les sollicitations importunes des plaideurs, trouvoient fort agréable d'avoir un prétexte plausible de quitter ces occupations obscures, pour se livrer à la recherche amusante des faits, se donner en spectacle dans les assemblées des chambres, et y faire briller leur éloquence. Il est possible aussi que plusieurs d'entre eux se soient regardés comme *les protecteurs nés du peuple*, titre que leur donnoient leurs flatteurs, et qu'ils se soient crus très nécessaires à la patrie : persuasion capable toute seule d'inspirer l'enthousiasme républicain, toujours dangereux dans une monarchie. Enfin, il devint à la mode de censurer le gouvernement, et de décrier les ministres, sur-tout le cardinal. On se donna des noms de faction : les partisans de la cour s'appeloient *Mazarins*, les autres furent nommés *Frondeurs* (1). 1648.

Cette dénomination dut son origine à des jeux d'enfants qui, partagés en plusieurs bandes dans les fossés de Paris, se lançoient des pierres avec la fronde. Comme il résultoit quelquefois des accidents de ces amusements, la police les défendit, et envoya des archers pour séparer les frondeurs. A leur vue, les enfants se dispersoient; mais, après le départ de cette patrouille, ils revenoient sur le champ de bataille. Quelquefois, lorsqu'ils se sentoient les plus forts, ils faisoient face à la garde, et la poursuivoient à coups de fronde. Le flux et le reflux de ces troupes d'enfants, qui, tantôt cédoient à l'autorité, et tantôt y résistoient, parurent, à un plai-

(1) Retz, t. I, p. 110 et 387. Nemours, p. 8. La Rochefouc. p. 56. Monglat, t. II, p. 308.

1648. sant du parlement, peindre assez naturellement les alternatives de sa compagnie. Il compara les adversaires de la cour à ces *frondeurs*. Le mot prit, et dès ce moment, habits, repas, équipages, ajustements, bijoux, tout fut à la *fronde*. Sitôt qu'elle devint une affaire de mode, les femmes s'en mêlèrent de droit; et, pour être bien reçu dans les cercles, il fallut tenir à la fronde, au moins par quelques marques extérieures. Cette nécessité fit déclarer contre la cour les jeunes conseillers, que d'autres raisons n'avoient pas encore déterminés.

Quant aux magistrats plus âgés et plus sérieux, qu'on nomma par dérision les *Barbons*, on sait à-peu-près les motifs des principaux qui, dans l'assemblée des chambres, tonnoient ordinairement contre les abus vrais ou faux du gouvernement (1). On a déja fait observer que le président René Potier de Blancmesnil, et toute la maison de Gêvres, en vouloient au cardinal, à cause de la disgrace de l'évêque de Beauvais, que le cardinal avoit supplanté. René Longueil de Maisons étoit piqué de ce qu'il ne pouvoit obtenir une place de président pour son frère, et pour lui-même la charge de chancelier de la reine. Le président Viole épousoit la querelle de son ami Chavigni, ex-ministre, qui accusoit Mazarin, non seulement de ne pas l'avoir soutenu, mais encore d'avoir contribué à sa chute. Le président Charton, qu'on appeloit aussi le président *Je dis ça*, parceque telle étoit sa manière de conclure en opinant, étoit un esprit turbulent et séditieux, qui détestoit les ministres, par la seule raison qu'ils jouissoient de l'au-

(1) Retz, t. I, p. 145.

torité. Enfin Broussel, simple conseiller, devenu depuis si fameux, tenoit du caractère de ces mécontents de profession, dont la bile est exaltée par la pauvreté et l'obscurité où on les laisse, pendant que d'autres, qu'ils prétendent bien inférieurs à eux en mérite, sont élevés aux honneurs. La cour auroit pu le gagner, en donnant à son fils une compagnie aux gardes, qu'il desiroit; elle le négligea. Soit que cette indifférence ait aigri le vieux conseiller, ou qu'il ait été excité par le zèle du bien public, il est certain qu'il ne s'ouvrit jamais un avis mortifiant pour la cour, que Broussel n'en fût l'auteur ou l'appui; et, quelque biais que l'on proposât, il étoit impossible de lui faire agréer aucun tempérament, sur-tout en matière d'impôts. Aussi le peuple, témoin de cette fermeté, le bénissoit tout haut, et l'appeloit *son père*. Ses opinions, toujours extrêmes, et suivies par le plus grand nombre, auroient entraîné rapidement le parlement dans des résolutions violentes, sans les barrières que la sage circonspection de Matthieu-Molé, premier président, opposa à la manie du moment. 1648.

Ce magistrat, fait pour les circonstances où il se trouva, fut alors jugé défavorablement par les deux partis. Les ministres, voyant la vigueur qu'il mettoit dans les démarches que sa compagnie lui prescrivoit contre eux, le taxoient de partialité pour les frondeurs. Ceux-ci, fâchés d'être toujours contenus par le premier président dans les bornes qu'ils vouloient franchir, l'accusoient d'être secrètement vendu à la cour : mais, incapable de craindre ni de flatter, Molé n'avoit que la paix en vue; et s'il ne réussit pas à la procurer, on lui doit d'avoir empêché que les troubles n'ébranlas-

1648. sent les fondements de la monarchie. Il avoit une sagacité singulière pour démêler dans les entretiens particuliers les intérêts secrets, et pour prévoir les entreprises qu'il pouvoit occasioner; et il étoit doué surtout de l'esprit d'à-propos, qui fait qu'on dit toujours à chacun ce qu'exigent le caractère, le lieu et les circonstances. Dans ses discours, au travers de quelque rudesse d'expression, on remarque des pensées fortes, un style mâle et nerveux; beaucoup de netteté et de justesse, sans aucune de ces métaphores et de ces digressions scientifiques, familières à l'éloquence de ce temps (1).

Matthieu Molé passe pour avoir été un des hommes les plus intrépides de son siècle. Tel qui affronte hardiment la mort dans les batailles trembleroit peut-être en entendant les cris et les hurlements d'une populace mutinée, et en voyant mille instruments meurtriers levés sur sa tête. Aussi tranquille dans ces occasions que s'il eût été sur son tribunal, Molé, d'un regard, glaçoit d'effroi les séditieux, et, par une seule menace prononcée d'un ton ferme, il les mettoit en fuite. Le courage chez lui n'étoit pas borné à quelques occasions, il le portoit dans toutes ses actions. Sa conduite fut toujours également ferme et soutenue, quoique exposée aux malignes interprétations de ses ennemis, aux railleries des plaisants, à la critique d'un public prévenu, et souvent au blâme de ses parents, de ses confrères et de ses amis. Sa constance fut perpétuellement soumise à ces épreuves, à la cour, à la ville, dans le parlement; et jamais elle ne se démentit.

(1) Motteville, *passim*.

Il connoissoit les boute-feux qui excitoient la fermentation dans sa compagnie, et il n'ignoroit pas leurs motifs secrets. Les principaux étoient Châteauneuf, Laigues, Fontrailles, Montrésor, Saint-Ibal, reste de la cabale des *importants;* Chavigni, qui s'étoit joint à eux; et, le plus dangereux de tous, Jean-François-Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle, décoré lui-même du titre d'archevêque de Corinthe, et connu depuis sous le nom de cardinal de *Retz*. Le but de ces intrigants étoit de susciter à la régente des embarras de toute espèce, afin de la forcer de changer ses ministres, dont ils se flattoient d'occuper la place: mais ils se gardoient bien de laisser pénétrer leurs intentions aux magistrats qu'ils séduisoient; au contraire, ils n'étaloient devant eux que des principes de désintéressement, de modération, de bienfaisance pour le peuple, et paroissoient n'avoir en vue que la réforme du gouvernement et la gloire de la nation, qui seroient l'ouvrage du parlement, s'il vouloit l'entreprendre. Pour soutenir la bonne opinion qu'ils tâchoient de donner d'eux, ils avoient soin que les projets contre la cour, portés de la chambre de Saint-Louis aux chambres assemblées, ne parussent enfantés que par le pur zèle du bien public. Telle étoit la suppression des intendants de province, qui fut prononcée d'une voix unanime; l'érection d'une chambre de justice, destinée à pressurer les traitants, chose toujours agréable au peuple; enfin, beaucoup de réglements de finance, bons en eux-mêmes, mais mauvais pour le moment présent, parcequ'ils jetoient l'alarme parmi les prêteurs, qu'ils ôtoient la confiance, et qu'ils faisoient fermer les bourses. Il s'ensuivit que, 1648.

1648. dans quelques provinces, le peuple, voyant le discrédit dans lequel les opérations du parlement faisoient tomber les collecteurs des impôts, refusa de payer. Des paysans attroupés pillèrent les recettes, et le moins qui en arriva, c'est que chacun s'abstint de verser sa part de contribution, et tout resta en souffrance, en attendant la fin des débats de la magistrature avec le ministère (1).

Le duc d'Orléans, prié par la reine, vint aux assemblées des chambres, et il s'y rendit assidu, pour tâcher de mettre des bornes à l'étendue et à la multiplicité des prétentions. Il représenta que les intendants étoient nécessaires pour la marche, la distribution, la subsistance des troupes dans les provinces; qu'ils seroient difficilement suppléés à cet égard; qu'au lieu de les révoquer, il n'y avoit qu'à restreindre leurs fonctions et leurs pouvoirs, et que la cour se prêteroit volontiers à des arrangements. Quant à la chambre de justice, on éleva une difficulté; savoir, si les membres seroient tirés de toutes les compagnies souveraines, ou bien uniquement du parlement. Il y eut à ce sujet des débats qui empêchèrent la formation de la chambre, et c'est ce que le ministère demandoit. Sur d'autres matières, comme la confection d'un nouveau tarif des entrées de Paris, le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville, et d'autres objets de finance, on suscitoit des incidents pour faire perdre de vue l'objet principal, et refroidir le zéle des frondeurs; mais ces stratagèmes n'aboutissoient qu'à retarder la décision, et non à changer les opinions.

(1) Retz, t. I, p. 2. Histoire du temps, p. 195.

Cependant, comme le premier président espéroit beaucoup du temps, il secondoit l'expédient des délais, en profitant des moindres ouvertures pour rompre les assemblées, ou pour les rendre inutiles. A cet effet furent employées les longues délibérations, les harangues étudiées, les digressions, les conférences chez le duc d'Orléans, et d'autres moyens par lesquels on amuse les corps plus aisément que les particuliers; mais, à la fin, la diligence vint d'où provenoient auparavant les retards. Les coffres du roi se vidoient sans se remplir; tout languissoit. Les armées n'étoient pas payées, et il y avoit à craindre *la sédition du ventre, la pire de toutes,* disoit Gaston, qui ajoutoit que les ennemis triomphoient de ces désordres, et devenoient moins traitables sur l'article de la paix, qu'ils comptoient faire ou différer, selon leur volonté, à l'aide de nos mésintelligences. La régente prit donc le parti de finir toutes les tracasseries, en accordant de bonne grace au parlement une partie de ce qu'il paroissoit disposé à se faire donner de force. Le roi tint pour cela un lit de justice le 31 juillet (1). 1648.

La déclaration qui y fut lue portoit remise du quart des tailles pour l'année suivante, révocation de l'édit du toisé, et de plusieurs droits pécuniaires établis successivement sur les denrées et marchandises; suppression de douze charges de maîtres des requêtes, dont la création avoit occasioné les premiers murmures de la magistrature : il fut fait de plus, sur le maniement des finances, des réglements qui sembloient devoir mettre un frein à la cupidité des partisans. Le chan-

(1) Histoire du temps, p. 225.

1648. celier ajouta que le roi établiroit incessamment une chambre de justice pour rechercher les anciennes déprédations : et il finit par une défense de continuer les assemblées de la chambre de Saint-Louis, et une injonction de rendre la justice aux sujets du roi.

Il falloit bien peu connoître les hommes, pour imaginer qu'avec ces concessions, la plupart équivoques, on satisferoit la jeunesse frondeuse du parlement, et qu'après avoir pris part aux affaires d'état elle reviendroit sans peine aux affaires ennuyeuses du barreau. Dès le lendemain du lit de justice les assemblées des chambres recommencèrent. En vain le premier président représenta que tout étoit fini par la déclaration de la veille, et qu'il ne falloit plus songer qu'à rendre justice aux parties qui la demandoient à grands cris. Inutilement aussi le duc d'Orléans vint prendre séance, et déclarer que l'intention du roi étoit qu'on cessât les assemblées: on répondit que sa déclaration ne remédioit pas aux maux dont on s'étoit plaint ; qu'il y avoit bien d'autres griefs à redresser ; qu'à la vérité le chancelier avoit défendu les assemblées de la chambre de Saint-Louis, mais non celles de toutes les chambres, et qu'il étoit du devoir des magistrats de rendre plutôt justice à la nation entière, qui l'attendoit d'eux, qu'à quelques particuliers. On soumit donc la déclaration à l'examen, et il fut décidé qu'on feroit des remontrances. Pendant que des commissaires nommés y travailloient, on remit sur le bureau, dans l'assemblée des chambres, d'autres articles oubliés ou différés (1).

La régente se doutoit bien que ce feu, qui couvoit

(1) Retz, t. I, p. 116.

1648.

toujours, étoit entretenu par des personnes intéressées à ne pas le laisser éteindre. Sur quelques soupçons, elle fit arrêter, le 2 août, l'intendant du duc de Vendôme, et fit saisir ses papiers qui pouvoient éclairer la conduite du duc et celle de son fils, le duc de Beaufort. Elle répandit aussi des espions autour des gens suspects, pour connoître leurs démarches, sur-tout celles du coadjuteur. Ce prélat qui, dans ses mémoires, s'est, pour ainsi dire, confessé au public, dit que, depuis le 28 mars jusqu'au 25 août, il dépensa, pour se faire des partisans, trente-six mille écus, qui, selon le cours actuel de nos espèces, passent deux cent mille livres. Il ajoute que, dans l'intention de s'attirer l'estime et la confiance du public, il voyoit souvent les curés de Paris ; qu'il les appeloit à sa table, et les consultoit sur le gouvernement de son diocèse. Il se montroit très zélé pour la décence du culte, pour la pompe des cérémonies, les messes d'éclat, les saluts, les processions : il assistoit à tout, officioit souvent lui-même, et prêchoit dans la cathédrale, les couvents et les paroisses ; ce qui lui donnoit un merveilleux crédit parmi le peuple. Gondi raconte, avec un air de complaisance, que ces occupations graves ne l'empêchoient pas de fréquenter les cercles, où il faisoit sa cour aux dames avec succès. Il peint au naturel sa conduite dans les conventicules où il se trouvoit avec les jeunes conseillers ; conduite artificieuse et séduisante. Le coadjuteur les attaquoit par les sentiments d'honneur et de patriotisme. Ils se devoient, disoit-il, au salut des peuples, dont ils étoient l'unique ressource. Le prélat plaignoit ce peuple gémissant sous le poids des impôts, les armées mal payées et souffrantes, le clergé opprimé,

1648. la noblesse vexée, le commerce languissant, la gloire de la nation exposée, par l'aveugle prévention de la régente en faveur de son ministre (1).

Gondi reconnoît qu'il avoit de grandes obligations à la reine. Elle l'avoit nommé coadjuteur; mais elle lui refusa le bâton de gouverneur de Paris, qu'il vouloit joindre à la crosse. Souvent elle lui avoit fait sentir qu'elle désapprouvoit ses prétentions, sa vanité, et que sa régularité extérieure ne lui en imposoit pas comme au peuple. Enfin, elle donnoit ouvertement la préférence, dans sa faveur, au cardinal Mazarin. Ces griefs altérèrent considérablement la reconnoissance du jeune prélat, s'ils ne la détruisirent pas entièrement. Cependant il insinue qu'il auroit pu rester sujet soumis, sans les conseils de Laigues, Saint-Ibal, Montrésor, ses parents, qui l'irritèrent et soufflèrent le feu; mais il convient qu'ils trouvèrent les matières bien préparées : de sorte que, de son aveu, et pour appeler les choses par leur nom, Jean-François-Paul de Gondi, archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris, étoit un ingrat, un factieux, un brouillon, un homme déréglé, un ambitieux, un hypocrite, à qui il n'a manqué que de pouvoir jeter dans les affaires une étincelle de fanatisme, pour embraser tout le royaume.

Tel qu'on vient de le dépeindre d'après lui-même, le coadjuteur souffroit impatiemment les délais qui suspendoient les opérations du parlement, et qui empêchoient de porter les choses à l'extrême. Il crut se voir bien éloigné de son but, lorsqu'il apprit la nouvelle

(1) Retz, t. I, p. 117; t. II, p. 17; t. III, p. 93, et *passim*. Nemours, p. 25. Joly, t. I, p. 7.

d'une victoire remportée à Lens sur les Espagnols par le prince de Condé. Il étoit naturel de penser que cet avantage enfleroit le courage du cardinal, et lui inspireroit quelque projet hardi contre les frondeurs. Le coadjuteur en fut persuadé, et il courut sur-le-champ au Louvre, pour juger, par la contenance de la régente et de son ministre, de ce que les frondeurs avoient à appréhender. Il vit un air de satisfaction, mais rien dans les propos ni dans les manières qui dût faire craindre la moindre violence. Gondi s'en retourna, bien persuadé que Mazarin laisseroit échapper cette occasion d'imprimer, par un coup d'éclat, de la terreur à ses ennemis. La sécurité passa de l'archevêque à ceux en qui les remords et la conscience pouvoient exciter quelques frayeurs ; et jamais on ne remarqua plus de joie dans le peuple que le 26 août, lorsque le jeune roi, accompagné de sa mère et d'un brillant cortége, alla à la cathédrale, où les cours souveraines avoient été mandées pour rendre graces à Dieu de la victoire remportée à Lens (1). 1648.

La cérémonie se termina par une catastrophe à laquelle on ne s'attendoit pas. A peine le roi étoit sorti de l'église, qu'il s'y répandit un bruit que les gardes qui restoient avoient ordre d'arrêter plusieurs conseillers. Ceux-ci, troublés, se précipitent de leurs places, sortent en foule de l'église, se dispersent dans les rues voisines, et se cachent par-tout où ils peuvent. Déja les menaces du peuple se faisoient entendre ; on crioit aux armes de tous côtés ; et Paris, si calme avant

(1) Joly, p. 93. Talon, t. V, p. 253. Retz, t. I, p. 119. Motteville, t. II, p. 239.

1648. le *Te Deum*, offroit, une heure après, le spectacle d'une ville prête à être bouleversée. Ce changement avoit une cause, mais qui n'auroit pas dû produire des effets si effrayants.

La regente, choquée des obstacles que le parlement mettoit perpétuellement à sa volonté, s'étoit déterminée à faire, sur les membres les plus opiniâtres, un exemple capable de contenir les autres. Elle crut donner à la puissance royale plus d'éclat, et l'exercer avec moins de risque, en profitant d'un jour de réjouissance publique; parceque alors les gardes françoises et suisses, et le reste de la maison militaire du roi, étant sur pied, pouvoient réprimer le peuple en cas de soulévement. D'après ces considérations, elle donna ordre d'arrêter Charton et Blancmesnil, présidents, et Broussel, conseiller. Le premier fit prendre adroitement le change aux gardes, et se sauva. Le second fut saisi sans peine, et conduit à Vincennes. Le troisième demeuroit dans la Cité, près du port Saint-Landry, quartier habité par des mariniers et d'autres gens *mécaniques*, dont il étoit l'idole. La vue d'un carrosse à sa porte, et d'un capitaine des gardes qui entra chez lui, excita leur attention. Pendant qu'ils regardoient, la fenêtre s'ouvre, la fille de Broussel et une vieille servante, son unique domestique, s'y montrent, crient, pleurent, demandent du secours; en même temps paroît à la porte le vieillard lui-même, malade pour lors, pâle et défait. Les gardes lui aidoient à marcher; ils le soulévent, le placent dans le carrosse, et partent. Une foule de peuple suit la voiture. Ses clameurs avertissent les habitants des rues voisines. On sort des maisons, on court: la foule s'épaissit, on embarrasse le passage avec des meubles;

les chevaux franchissent cet obstacle; mais le carrosse se rompt: un second, qui lui est substitué, se brise encore; enfin, Comminges, capitaine des gardes, se jette, avec son prisonnier, dans un troisième, et le mène au château de Madrid. 1648.

Pendant ce temps le peuple débouche, de toutes les rues, sur les gardes françoises et suisses, qui, n'ayant pas d'ordres, se replient vers le Palais-Royal. Le maréchal de La Meilleraie fait sortir les gardes à cheval, travaille à dégager les fantassins, et y réussit, non sans peine. Dans ce moment il est joint par le coadjuteur, qui traînoit après lui une foule de femmes et d'enfants, et toutes les harangères du Marché-Neuf, criant *Broussel et liberté!* Cette troupe s'étoit attachée sur ses pas malgré lui, lorsqu'au premier bruit de l'émeute il alloit se ranger auprès de la reine. Le grand-maître et le prélat réunis s'acheminent au Palais-Royal, et entrent ensemble chez la régente, qu'ils trouvent environnée de toute la cour. Les femmes trembloient: les hommes, voyant Anne d'Autriche peu intimidée, faisoient assez bonne contenance, et y joignoient la plaisanterie. « Il « faut que votre majesté soit bien malade, lui disoit « Bautru à demi-voix, puisque le coadjuteur vous ap- « porte l'extrême-onction. » D'autres tournoient en ridicule les transes de Broussel, les pleurs de sa fille, les plaintes de sa servante, qu'ils métamorphosoient en nourrice de ce vieillard de quatre-vingts ans, et qu'ils représentoient comme demandant à grands cris qu'on lui rendît son nourrisson. Ces bouffonneries étoient accompagnées de mots à l'oreille, d'éclats de rire, de gestes moqueurs. La Meilleraie se mit en devoir de persuader que la révolte étoit sérieuse. « Il y a de la

1648. « révolte, répondit sèchement la reine en regardant « Gondi, il y a de la révolte à croire qu'on puisse se « révolter. »

Cependant le bruit continuoit, le peuple menaçoit de forcer les gardes. Il entra successivement plusieurs personnes, qui dirent que la sédition alloit en augmentant. On commença pour lors à quitter le ton plaisant, et à délibérer sur ce qu'il conviendroit de faire. Chacun se donnoit la liberté de parler. « Pour moi, dit Guitaut, mon avis est de rendre le « vieux coquin de Broussel mort ou vif. » « Je pris la pa« role, dit le coadjuteur, et répondis : le premier parti « ne seroit ni de la piété ni de la justice de la reine ; le « second pourroit faire cesser le trouble. » La régente rougit, et s'écria : « Je vous entends, M. le coadjuteur, « vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel ; « je l'étranglerai plutôt de mes deux mains, et ceux « qui...... ajouta-t-elle en me les portant presque au « visage. » Mazarin s'approcha, lui parla à l'oreille, et la fit revenir à elle-même. Pour lui, sans trop donner dans les plaisanteries, sans pencher non plus vers l'assurance, il avoit une physionomie équivoque, que l'arrivée du lieutenant-criminel et du chancelier décida bientôt.

Ces deux magistrats venoient de parcourir la ville : quoiqu'ils n'eussent adressé au peuple que des paroles de paix, ils avoient été reçus à coups de pierres. La frayeur qu'ils rapportèrent étoit si naïve, qu'elle pénétra tous les cœurs, et celui du cardinal sur-tout. Il balbutie d'un air déconcerté quelques phrases sans suite, et conclut qu'il faut promettre la liberté de Broussel, à condition que chacun rentrera dans sa

maison. Tout le monde trouve l'expédient admirable. 1648.
On se regarde, comme pour se demander qui portera la parole : Mazarin nomme le coadjuteur. Il se défend; on le presse ; il demande du moins un billet de la reine, qui s'engage de rendre la liberté aux prisonniers : elle dit que sa parole suffit. Les courtisans environnent Gondi ; ils le conjurent de rendre ce service à la France. Gaston le sollicite avec amitié ; les gardes du roi l'entraînent, le portent pour ainsi dire sur leurs bras. En un clin-d'œil il se trouve à la porte du palais ; les chevau-légers l'escortent, et le pétulant La Meilleraie se met à son côté.

Cet homme, *tout pétri de bile et de contre-temps*, dit le coadjuteur, au lieu de prendre une contenance pacifique, met l'épée à la main, et crie : *Vive le roi, liberté à Broussel!* Comme on voyoit beaucoup mieux son geste qu'on n'entendoit ses paroles, la populace, loin de se calmer, s'échauffe : on attaque le maréchal à coups de pierres et de bâtons : il est obligé de se mettre en défense. Après avoir quelque temps patienté, il tire ses pistolets et blesse mortellement, vers la Croix du Trahoir, un crocheteur chargé, qui passoit, et qui tombe à ses pieds. Le coadjuteur, qui répandoit à grands flots ses bénédictions, arrive et confesse ce malheureux sur la place où il étoit étendu. Cet acte de charité suspend, pour un moment, la fougue de la populace : mais pendant qu'elle paroît hésiter entre l'attaque et la retraite, trente ou quarante hommes armés de mousquetons, de hallebardes, débouchent, de la rue des Prouvaires, dans la rue Saint-Honoré, et font une brusque décharge sur la troupe de La Meilleraie ; plusieurs sont blessés autour de lui. L'archevêque est

1648. jeté à terre d'un coup de pierre : comme il se relevoit, un forcené lui porte le bout du mousqueton sur la tête, prêt à tirer. « Ah, malheureux ! s'écrie Gondi, si ton « père te voyoit. » Ces paroles, prononcées au hasard, sauvent le prélat ; on reconnoît son habit, et tout le peuple crie : *Vive le coadjuteur !* Il profite de ce retour de tendresse, tourne vers les halles, et entraîne avec lui une grande multitude : ainsi La Meilleraie se trouve dégagé sans efforts, et regagne librement le palais.

L'archevêque trouve dans ce quartier beaucoup de gens sous les armes ; il les engage à les quitter, et dit que ce n'est qu'à cette condition qu'il ira avec eux demander à la reine la liberté des prisonniers. Ils y consentent ; et Gondi revient au palais à la tête de trente ou quarante mille hommes, non, comme auparavant, furieux et menaçants, mais tranquilles et désarmés. « Venez, lui dit La Meilleraie en l'embrassant, parlons « à la reine en vrais François, en bons citoyens, et « prenons des dates pour faire pendre, sur notre té« moignage, à la majorité du roi, ces pestes d'état, ces « flatteurs infames qui font croire à la reine que cette « affaire n'est rien. » Le maréchal parle à la régente avec effusion de zèle pour l'état, et de reconnoissance pour l'archevêque : elle l'écoute froidement. La Meilleraie s'échauffe, et lui dit que, dans l'extrémité où sont les choses, il n'y aura pas le lendemain dans Paris pierre sur pierre, si elle ne met Broussel en liberté. Le prélat veut appuyer le maréchal. Anne d'Autriche l'interrompt, et lui dit d'un ton ironique : « Allez-vous « reposer, monsieur, vous avez bien travaillé. » Il se retire très confus, et ne trouve plus dans les apparte-

ments cette foule caressante, qui, deux heures auparavant, l'exaltoit comme la ressource de l'état et le sauveur du royaume. Il eut la prudence de cacher son ressentiment, et composa son visage, pour rendre compte au peuple, qui attendoit réponse. Comme on avoit peine à l'entendre parler, quelques hommes robustes l'enlevèrent, et le placèrent sur l'impériale de son carrosse. Du haut de cette tribune singulière, le prélat les assura que leur docilité avoit fait impression sur la reine; que la soumission étoit le seul moyen de l'adoucir, et d'obtenir ce qu'ils demandoient. Après ce peu de paroles, il les exhorta à se retirer; et « je n'eus « pas, dit-il, beaucoup de peine à les y engager, parce- « que l'heure du souper approchoit: et j'ai observé, à « Paris, dans les émotions populaires, que les plus « échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se dés- « heurer. » Ainsi se dissipa cette tumultueuse assemblée; et Retz se retira à l'archevêché, où il demeuroit, d'autant plus outré de dépit, qu'il s'étoit plus contenu.

1648.

Pour expliquer la conduite de la reine à l'égard du coadjuteur, il faut supposer cette princesse parfaitement instruite des menées secrètes du prélat, et convaincue que, s'il n'étoit pas directement auteur de cette dernière commotion, il étoit coupable d'avoir, de longue main, échauffé les esprits, et de les avoir disposés à l'éclat qui venoit de se faire. D'ailleurs, Anne d'Autriche croyoit très fermement que cette émeute n'étoit qu'*un feu de paille*, qui s'éteindroit de lui-même; et elle se trouvoit moins disposée à témoigner de la reconnoissance au prélat, pour les peines qu'il s'étoit données, qu'à abaisser, par un dédain marqué, les fu-

1648. mées d'orgueil que ce service pouvoit élever dans son esprit, et les prétentions qu'il pouvoit faire naître. C'est ainsi qu'on traita cette matière au souper de la reine : les démarches du coadjuteur, ses mouvements, ses conseils, ses frayeurs y furent bafoués, et toute sa personne fut tournée en ridicule. On se permit même des mots qui faisoient entendre qu'on avoit à son égard des desseins qui s'exécuteroient quand on se seroit mis en sûreté contre le parlement et le peuple. Ces desseins ne furent que conjecturés : mais moins Gondi les sut au juste, plus il se crut autorisé à les amplifier. Forcé de s'avouer à lui-même « que les vertus d'un chef de « parti sont des vices dans un archevêque », il adopta cependant ces vices, et les *purifia* à ses yeux, par l'idée qu'ils étoient nécessaires à sa conservation et à celle de son troupeau. Ces réflexions inspirèrent au coadjuteur la résolution de se faire craindre à la cour, puisqu'il ne pouvoit s'y faire aimer, et il ne trouva pas de meilleur expédient pour réussir que de renouveler les barricades de la ligue (1).

La même distinction que nous avons faite à l'égard des membres du parlement doit avoir lieu à l'égard des habitants de Paris. Il y avoit parmi eux des hommes à prévention, de ces personnes qui se pénètrent des sentiments d'autrui, et qui aiment, comme par instinct, le changement et le bruit. On ne comptoit dans cette classe que quelques bons bourgeois, mais beaucoup d'artisans, une grande partie de la populace, et presque toutes les femmes. C'étoient là les gens du coadjuteur. Les autres voyoient les défauts du gouvernement;

(1) Retz, t. I, p. 131.

ils auroient bien desiré une réforme ; en cela ils pensoient comme les plus raisonnables du parlement, et même de la cour ; mais, quoiqu'ils ne goûtassent pas les sentiments du ministère, ils s'attachoient cependant à l'autorité, dans la crainte que l'anarchie ne causât de plus grands maux. Ce furent ces hommes modérés qui sauvèrent la ville de la fureur des boute-feux, que Gondi ameutoit. Il fit courir, pendant la nuit, des émissaires porteurs de nouvelles appropriées à l'esprit des personnes qu'il vouloit séduire. Aux unes ils disoient que la cour devoit emprisonner tout le parlement, décimer les conseillers et les bourgeois, pour les faire pendre avec Broussel et les autres prisonniers. Ils assuroient aux autres que la régente étoit déterminée à tirer le roi de Paris, et à faire ensuite mettre le feu aux quatre coins de la ville, qui seroit pillée et saccagée sans miséricorde ; et le refrein de ces discours étoit toujours qu'à la première alarme il falloit se mettre sur la défensive, et faire des barricades (1). 1648.

Comme si elle eût voulu seconder les mauvais desseins du coadjuteur, la régente, au lieu de laisser apaiser la fureur du peuple, l'irrita par de nouvelles entreprises. On n'a jamais su précisément ce qu'elle avoit résolu : les uns disent qu'elle vouloit casser tout ce qu'avoit fait le parlement depuis l'établissement de la chambre de Saint-Louis ; les autres, qu'elle prétendoit casser le parlement lui-même, ou l'interdire et l'exiler. Mais, quels que fussent ses desseins, il est certain qu'ils étoient violents ; et de toutes les mesures à pren-

(1) Retz, t. I, p. 136. Joly, t. I, p. 17. Motteville, t. II, p. 254. Talon, t. V, p. 253.

1648. dre pour en assurer l'exécution, Anne choisit les pires : car, sachant que les mutins ne désarmoient pas, elle fit dire aux bons bourgeois, dont elle connoissoit la fidélité, de s'armer aussi. La vue de cette milice autorisée engagea ceux que le coadjuteur faisoit agir à établir des corps-de-garde, et à se fortifier pendant la nuit. Ils remarquèrent qu'il y avoit de fréquents messages entre les ministres et le chancelier Seguier; nouveau sujet d'alarmes pour les factieux, et motif pressant de se tenir sur leurs gardes. Par-tout où la cour paroissoit vouloir se mettre en force, les frondeurs opposèrent une troupe prête à lui disputer le terrain. Mais on se contenta de s'observer, et tout resta tranquille jusqu'au moment où le chancelier se mit en marche, le 27 août, pour aller au palais.

Il n'étoit que six heures du matin, et le parlement étoit déja assemblé. Presqu'en sortant de chez lui, le chancelier trouva une barricade qui le força de quitter son carrosse, et de se mettre dans sa chaise, qu'il avoit fait suivre. Quelques pas plus loin, une autre barricade arrêta sa chaise : comme il étoit résolu de continuer son chemin à pied, trois ou quatre gens apostés l'approchent, le reconnoissent et le chargent d'injures. Un plaideur qui lui en vouloit pour la perte récente d'un procès se joint à eux. En un moment ce magistrat se voit environné de furieux, criant, hurlant, prêts à le frapper. Il fend la foule comme il peut, accompagné de l'évêque de Meaux, son frère; et de la jeune duchesse de Sully, sa fille, qui, sentant le danger de sa mission, n'avoit pas voulu l'abandonner. Arrivés sur le quai des Augustins, et trouvant ouvert l'hôtel d'O, occupé par le duc de Luynes, ils s'y jettent et ferment la porte sur

eux. Avant que les mutins l'aient enfoncée, une vieille femme les cache tous trois dans un petit cabinet, au bout d'une grande salle. De cet asile, défendu par une simple cloison, Seguier entend cette populace irritée qui menace de le mettre en pièces. Les plus modérés se promettent de le garder en otage, pour l'échanger avec leur cher Broussel. Ils frappent contre les ais de ce cabinet, ils écoutent s'ils n'entendent personne; enfin ils jugent que c'est un galetas abandonné, et portent leur rage dans les autres appartements, dont ils pillent la plus grande partie. 1648.

Le bruit du péril où se trouve le chancelier est porté jusqu'au Palais-Royal. Le duc de La Meilleraie en part à la tête d'une compagnie des gardes, et vient à son secours. Il le tire de l'hôtel d'O. Le lieutenant-civil lui améne un carrosse pour hâter sa retraite : il y monte avec sa famille. Les séditieux, irrités de se voir enlever leur proie, les poursuivent avec des huées. La Meilleraie, toujours aussi imprudent que zélé, fait volte-face avec ses gardes, tire, et tue une vieille femme qui passoit. Aussitôt une grêle de pierres et de mousquetades fond sur les gardes et le carrosse; plusieurs sont tués; la duchesse de Sully est blessée légèrement, et ce n'est qu'à grande peine que cette troupe effrayée parvient au Palais-Royal, où elle se réfugie.

Il étoit temps; car, pendant que l'escorte de La Meilleraie étoit retardée par les frondeurs qu'il avoit en tête, il leur venoit des renforts, qui auroient rendu sa fuite impossible. Les premiers arrivèrent de la porte de Nesle. La cour y avoit placé des Suisses, pour tenir cette sortie libre en cas de besoin. Un officier, déguisé en maçon, émissaire de Gondi, leur chercha querelle,

1648. soutenu par des soldats déguisés comme lui, les chargea, en tua trente ou quarante, leur prit un drapeau, et les dispersa. Le bruit des mousquetades tira de leur travail les jardiniers du faubourg Saint-Germain. Ils se ramassèrent par pelotons, et remontèrent en foule le long de la rivière vers le Pont-Neuf, tandis que les vainqueurs de la porte de Nesle prenoient le même chemin. A la même heure, du haut du faubourg Saint-Jacques se précipitoit une troupe formée par la femme de Martineau, conseiller des requêtes et colonel de ce quartier, fort attachée au coadjuteur. Ce fut elle qui fit donner le premier coup de tambour. A ce bruit, l'alarme se répandit avec la rapidité d'un incendie dans le pays latin, les faubourgs Saint-Marceau, Saint-Victor et la place Maubert. Ces quartiers vomirent en un instant des flots d'ouvriers d'imprimerie, de suppôts de collége, des tanneurs, des bouchers, des bateliers, qui passèrent le Petit-Pont et le pont Saint-Michel, et se répandirent dans la Cité et autour du Palais, où tout étoit déja en armes par les soins de Gondi. Ils se firent un drapeau d'un mouchoir blanc au bout d'une perche, et se mirent à courir les rues, en criant : *Liberté, Broussel, vive le roi, vive le parlement!* Quelques uns ajoutoient : *Vive le coadjuteur!* Ils voulurent pénétrer, par les ponts au Change et Notre-Dame, dans les rues Saint-Denys et Saint-Martin : mais les marchands, joints à la bonne bourgeoisie, arrêtèrent cette populace effrénée. Ils tendirent les chaînes, qu'ils soutenoient avec des barriques pleines de terre, derrière lesquelles ils se tenoient en sentinelles, armés de piques, de mousquetons, et de toutes les armes qui leur tomboient sous la main. Ainsi se formoient les *barricades*. A dix heures du

matin on en comptoit, dit Talon, douze cent soixante dans la ville, dont quelques unes furent plantées presque à la porte du Palais-Royal. 1648.

Le parlement, pendant ce tumulte, qui ne déplaisoit pas à tous ses membres, prononçoit assez tranquillement des arrêts contre Comminges et les autres officiers qui avoient arrêté Blancmesnil et Broussel. Cependant, comme on ignoroit où cela pourroit aboutir, on se mit à délibérer sur ce qu'il conviendroit de faire dans ces circonstances. Toutes les voix se réunirent à aller supplier la reine de rendre sur-le-champ la liberté aux prisonniers. C'étoit peut-être légitimer, en quelque manière, les violences du peuple, que de demander juridiquement ce qu'il exigeoit par la force : mais il y a des moments où l'on n'a que le choix des fautes. Le corps entier du parlement se mit en marche, au nombre de cent soixante personnes : « Il y fut reçu, et accompagné « dans toutes les rues, avec des acclamations et des ap« plaudissements incroyables, dit le coadjuteur; toutes « les barrières tombèrent devant lui (1). »

Il n'en fut pas de même à la cour. La régente les reçut d'un air sévère; elle leur imputa la sédition, leur dit qu'ils en étoient originairement les auteurs, par l'esprit d'indépendance que leurs désobéissances multipliées depuis quelque temps avoient répandu. « La « postérité, ajouta-t-elle, regardera avec horreur la « cause de tant de désordres, et le roi mon fils vous en « punira un jour. » Elle marqua son étonnement de ce que, n'ayant témoigné aucun ressentiment lorsque la

(1) Motteville, t. II, p. 260. Retz, t. I, p. 141. Histoire du temps, p. 309. Journal du parlement, p. 66.

1648. reine sa belle-mère avoit fait mettre le prince de Condé à la Bastille, ils faisoient tant de bruit pour un de leurs membres. Après ce reproche, Anne d'Autriche les quitta brusquement. Étourdis de cette réception, les conseillers se regardoient en silence, et quelques uns gagnoient déja la porte : le premier président les arrêta, et proposa de faire un nouvel effort. Il demanda une seconde audience, et employa, pour l'obtenir, la prière des princes et des grands, qui avoient des entrées libres. A force de persévérance, il pénétra jusqu'à la reine : mais, toujours obstinée à ne pas relâcher les prisonniers, elle ne répondoit pas, et fuyoit du cabinet dans sa chambre, de sa chambre dans la galerie. Molé la poursuivoit. Le cardinal Mazarin vint à son secours. On s'aboucha enfin, et elle consentit à rendre les prisonniers, à condition que le parlement ne se mêleroit plus des affaires d'état. Le premier président ne pouvoit prendre seul un pareil engagement : il en parla à sa compagnie, qui répondit qu'il falloit mettre la matière en délibération. Le cardinal desiroit qu'elle se fît sur-le-champ, mais les gens du roi représentèrent que cette précipitation auroit un air de violence. La compagnie promit de s'assembler l'après-midi, et d'apporter le lendemain la réponse. C'étoit beaucoup pour la cour que de gagner ce temps ; beaucoup aussi pour le parlement de n'être pas refusé tout-à-fait : par conséquent, cet expédient accommodoit tout le monde, et on se retira assez satisfait les uns des autres.

Le peuple s'imaginoit que Broussel et Blancmesnil étoient détenus dans le Palais-Royal ; il les chercha des yeux, quand il vit sortir le parlement. Ne les voyant pas, il les demanda : on répondit que la liberté n'étoit

pas encore accordée, mais qu'il y avoit de bonnes espérances. Les bourgeois de la première barricade se contentèrent de cette raison, et laissèrent passer; ceux de la deuxième murmurèrent; mais, à la troisième, qui étoit vis-à-vis la Croix du Trahoir, il s'éleva un cri de sédition universel. Un marchand de fer, nommé Raguenet, capitaine de ce quartier, saisit le premier président par le bras, et appuyant le pistolet sur son visage, lui dit: « Tourne, traître, si tu ne veux être massacré, « toi et les tiens; ramène-nous Broussel, ou le Mazarin « et le chancelier en otage (1). » 1648.

Effrayés de cette violence inattendue, cinq présidents à mortier et une vingtaine de conseillers quittent leur rang, et se confondent dans la foule; les autres hésitent s'ils s'échapperont ou s'ils resteront auprès de leur chef, que les mutins harcellent et menacent. Pour lui, « conservant toujours la dignité de la magistrature « dans ses paroles et dans ses démarches, il rallie ce « qu'il peut de sa compagnie, et revient au Palais-Royal « au petit pas, dans le feu des injures, des exécrations « et des blasphêmes. »

En voyant rentrer le parlement, la patience pensa échapper à la reine, qui s'étoit crue quitte de cette aventure. Dans son dépit, elle sembloit ne méditer que des desseins violents: tantôt d'envoyer couper la tête à Broussel, et de la jeter au peuple; tantôt de faire pendre, pour l'exemple, quelques conseillers aux fenêtres du palais, ou du moins de retenir les plus modérés, et de livrer les autres à la rage de la populace, projets aussi dangereux qu'odieux, qu'appuyoient néan-

(1) Retz, t. I, p. 145.

1648. moins quelques courtisans encore imbus des principes sanguinaires de Richelieu. On eut beaucoup de peine à calmer la régente, à lui faire sentir les redoutables conséquences de la moindre violence. Le premier président, « qui ne parloit jamais si bien que dans le pé« ril », y employa toute son éloquence. Le duc d'Orléans la supplia de céder aux circonstances; les princes se jetèrent à ses pieds, et enfin on lui arracha ces paroles : « Eh bien! messieurs du parlement, voyez donc ce qu'il « est à propos de faire. » On décida de délibérer sur-le-champ et sans se déplacer.

On dressa à la hâte des bancs dans la grande galerie. Le parlement y prit séance, et arrêta que la reine seroit remerciée de la liberté qu'elle accordoit aux prisonniers, et que jusqu'aux vacances la compagnie ne s'occuperoit plus des affaires publiques, excepté du paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville et du tarif. La reine signa les ordres pour le retour de Broussel et de Blancmesnil. On fit sortir publiquement du palais deux carrosses du roi, dans lesquels étoient des parents et des amis des prisonniers, porteurs de ces ordres. Le parlement suivit d'un air satisfait. La populace applaudit, par des acclamations, à son succès, et les présidents et conseillers allèrent chacun chez eux, laissant à la vérité les barricades subsistantes, mais la bourgeoisie qui les gardoit fort adoucie, et la populace disposée à se retirer.

Le lendemain matin, 28 août, le parlement se rassembla. Le premier président auroit voulu que les conseillers fussent restés chacun dans leurs chambres, pour vaquer aux affaires ordinaires : mais les enquêtes et les requêtes se prétendirent en droit d'examiner l'ar-

rêté de la veille, comme fait sans liberté et dans un lieu incompétent. Pendant que la compagnie s'en occupoit, elle entendit des mousquetades, dont le bruit, qui s'approchoit, causa de l'alarme : mais elle fut bientôt rassurée, parcequ'on sut que c'étoit la bourgeoisie, qui célébroit par des salves le retour de Broussel. Du moment qu'il entra dans la ville, les principaux citoyens l'accompagnèrent jusqu'au palais, suivis d'une populace nombreuse, qui crioit : *Vive Broussel! vive notre libérateur! vive notre père!* Quand il fut entré dans la grand'chambre, le premier président, qui ne s'étoit prêté que malgré lui aux démarches faites pour sa liberté, le harangua. Broussel le remercia. Le retour de Blancmesnil fit recommencer le même cérémonial : enfin, la séance finit par un arrêt qui enjoignoit à tous les bourgeois de mettre bas les armes et d'ôter les barricades ; et à midi toutes les rues de Paris étoient nettoyées et libres. Néanmoins il se conserva encore pendant quelques jours une fermentation assez forte, qui donna beaucoup d'inquiétude à la reine et au cardinal. Celui-ci resta déguisé, botté, prêt à partir, parcequ'on disoit que le peuple vouloit le prendre pour otage, et le rendre l'objet de représailles, si la cour usoit de violence. En effet, sur les bruits qui se répandoient qu'il y avoit des troupes autour de Paris, il s'élevoit tout-à-coup, tantôt dans un quartier, tantôt dans l'autre, des cris, des hurlements ; on entendoit un cliquetis d'armes, des salves de mousqueterie, qui faisoient trembler. La régente ne vint à bout d'apaiser entièrement le peuple qu'en lui marquant la plus grande confiance, en renvoyant les troupes qui lui portoient ombrage, et en se réduisant à une très petite 1648.

1648. garde : condescendance qui coûta beaucoup à la fierté d'Anne d'Autriche.

Telles furent les barricades, que la proximité des temps et l'élégance des écrivains, presque tous acteurs dans cette affaire, ont rendues fameuses. Il faut cependant avouer que le coadjuteur en fait, dans ses mémoires (1), plutôt un objet de risée que d'épouvante. Il vit, dit-il, un enfant de huit ans traînant une lance pesante, en usage du temps de la guerre des Anglois ; il vit des mères armer elles-mêmes leurs enfants de poignards, et leur attacher au côté de grandes épées rouillées. Si les barricades étoient bordées des étendards conservés dans les familles depuis la ligue, en récompense, les bourgeois qui les gardoient étoient plus occupés, derrière leurs retranchements, du jeu et de la bonne chère, que des factions militaires. On fit remarquer à Gondi un haussecol de vermeil, sur lequel étoit gravée la figure de l'assassin de Henri III, avec cette inscription : *Saint Jacques Clément.* Il n'oublie pas de se vanter d'avoir réprimandé vivement l'officier qui portoit cet ornement, et de l'avoir fait rompre publiquement sur l'enclume d'un maréchal. On doit remarquer que ce peuple, dans le feu de la révolte, voyant une action qui marquoit du respect pour son souverain, y applaudit en criant : *Vive le roi !* « Mais, « dit le coadjuteur, l'écho répondoit : *Point de Ma-* « *zarin.* »

Ce vœu étoit celui du prélat, qui avoit su l'inspirer au peuple. Gondi n'étoit ennemi de l'autorité royale que parcequ'elle passoit par les mains de Mazarin. Il

(1) Retz, t. I, p. 139.

vouloit punir la reine de la préférence qu'elle continuoit de donner à son ministre. Pendant le tumulte, elle l'envoya prier plusieurs fois d'arrêter la sédition : il répondit avec une feinte modestie qu'il ne se croyoit pas assez d'empire sur l'esprit du peuple. Mais il n'étoit pas si dissimulé avec ses amis ; et il savouroit volontiers dans la société des frondeurs les louanges qu'on lui donnoit pour avoir si bien concerté sa vengeance. 1648.

Cependant, après avoir rassasié son amour-propre du plaisir de s'être fait craindre, Gondi, réfléchissant sur ce qui venoit de se passer, commença à redouter pour lui-même les suites de son audace. La régente l'envoya chercher le lendemain des barricades : elle lui fit la réception la plus distinguée, le remercia des bons avis qu'il lui avoit donnés dans cette occasion, et lui dit que si elle l'avoit cru elle ne se seroit pas trouvée dans cet embarras. Le cardinal renchérit encore : il dit à Gondi en face, « qu'il n'y avoit que lui d'homme de « bien en France ; que tous les autres étoient des flat- « teurs infames, et qu'il vouloit désormais ne se con- « duire que par ses conseils. » C'étoit, en style de cour, l'avertir qu'on connoissoit ses menées, qu'on prendroit son temps pour l'en faire repentir, et qu'en attendant on cherchoit à l'endormir : mais il n'étoit pas homme à se laisser surprendre, et il n'avoit d'embarras que sur le choix d'un plan de conduite. Il sentoit qu'il ne pouvoit guère se soutenir que par le concours du parlement. Or, de son aveu, cette compagnie étoit un appui fort incertain dans une intrigue : car il pouvoit arriver que, mené trop loin, le parlement revenant sur ses pas, fît le procès à ceux-mêmes qui l'auroient excité à des écarts. Ouvrir l'oreille aux insinuations des ennemis

1648. de l'état, des Espagnols qui offroient leurs secours à Paris, si on vouloit le faire révolter, c'étoit un parti extrême, dont Gondi croyoit n'avoir pas encore besoin. Il en prit un moyen, qui fut de se mettre, pour ainsi dire, sous l'étendard d'un prince du sang, dont le nom donneroit du poids et du crédit à son parti, et aucun ne lui parut plus propre à opérer cet effet que le vainqueur de Lens et de Rocroy. Condé étoit jeune; le commandement des armées l'avoit accoutumé à la domination; deux motifs d'espérer qu'il seroit aisé à séduire, quand on lui présenteroit les moyens d'attirer à lui l'autorité. Ce prince devoit venir, à la fin de la campagne, se délasser à Paris de ses travaux guerriers. En attendant, le coadjuteur s'appliqua à ménager le feu qu'il avoit allumé dans le parlement, de manière qu'il continuât à brûler, sans trop éclater; mais il ne fut pas le maître d'en modérer l'activité.

On doit se rappeler que, le lendemain des barricades, la jeunesse du parlement fit passer par l'examen l'arrêté prononcé la veille au Palais-Royal. A la vérité, la pluralité le confirma : mais plusieurs d'entre eux résolurent intérieurement de ne pas se renfermer dans les bornes qu'il prescrivoit aux délibérations. Cependant il ne fut question, les premiers jours, que des matières permises : savoir, le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, et le réglement du tarif. Mais on ne tarda pas à glisser dans les opinions, comme sans dessein, quelques mots sur des objets plus immédiatement relatifs au gouvernement. Le coadjuteur s'étoit introduit dans les assemblées secrètes que tenoient quelques membres du parlement. Il y faisoit statuer les matières qui seroient présentées aux chambres assemblées, et de

quelle manière on les proposeroit, afin de tenir toujours la compagnie en haleine. Pour agiter le peuple il avoit d'autres inventions. Ses émissaires répandoient des nouvelles alarmantes; savoir, que la reine avoit toujours dessein d'assiéger Paris; que les troupes destinées à cette expédition étoient déja dans les environs: l'un avoit vu des cavaliers à figures effrayantes; un autre, des Flamands et des Suisses, gens sans pitié, dont la régente devoit se servir pour renouveler les horreurs de la Saint-Barthélemi. Il n'étoit pas permis de révoquer ces projets en doute, puisqu'ils étoient annoncés par des prophéties qu'on se communiquoit à la dérobée, et qui marquoient clairement le jour et le moment du désastre. Elles menaçoient aussi de cherté des denrées, de maladies, d'inondations, d'incendies, de fléaux de toute espèce, dont on ne pouvoit manquer d'être affligé sous un gouvernement si dépravé. Outre cela, des colporteurs clandestins distribuoient des libelles, des vers, des chansons, qui frappoient malignement sur la prévention d'Anne d'Autriche en faveur de son ministre; de sorte qu'il y avoit comme une crainte inquiéte répandue dans tous les esprits, et les têtes s'échauffèrent même beaucoup plus tôt que Gondi n'auroit voulu. 1648.

La reine comptoit sur les vacances, qui approchoient: mais le parlement demanda une prolongation de service, sous prétexte d'affaires urgentes, et qui ne permettoient pas de délais. La régente refusa; le parlement insista; et enfin, comme il laissa apercevoir qu'il se continueroit de lui-même, la reine accorda quinze jours. L'assurance de conserver ses protecteurs enhardit le peuple, toujours prêt à s'échapper. Il osa manquer de

1648. respect à la régente dans les promenades : elle eut la mortification d'entendre, dans les rues, des chansons faites contre elle, et de se voir poursuivie avec des huées. La persévérance du parlement dans ses entreprises et l'insolence de la populace déterminèrent Anne d'Autriche à quitter Paris. Elle en sortit le 13 septembre, et emmena le roi à Ruel. Il fut suivi du duc d'Orléans, des autres princes du sang, des ministres, du chancelier, et de toute la cour. En partant, la reine fit savoir au prévôt des marchands qu'elle ne quittoit le Palais-Royal que pour le faire nettoyer, et qu'elle rameneroit le roi dans huit jours (1).

Peut-être n'avoit-elle dessein que d'éprouver ce que produiroit ce coup d'éclat, et de voir si la crainte des suites ne rameneroit pas les frondeurs à la modération. En effet, les choses auroient pu tourner de cette manière, si le coadjuteur avoit réussi à faire prévaloir son sentiment, qui étoit de ne pas forcer la cour à des résolutions extrêmes, pendant qu'il n'avoit pas encore pris ses dernières mesures. Mazarin et lui se faisoient une espéce de guerre d'observation ; mais le ministre y avoit un grand avantage, parceque, quand la ruse ne suffisoit pas ; il étoit maître d'employer la force. Il s'en servit à l'égard de trois personnes qu'il ne se flattoit pas de vaincre de finesse ; Chavigni et Châteauneuf, trop liés avec les frondeurs du parlement ; et Goulas, secrétaire de Gaston, soupçonné de travailler avec le coadjuteur à aigrir son maître contre le ministre. Le premier fut constitué prisonnier dans Vincennes, dont il étoit gouverneur ; les deux autres furent exilés.

(1) Journal du parlement, p. 83.

Cet acte d'autorité porta tout d'un coup les affaires à une rupture. L'intérêt particulier des principaux frondeurs, qui se virent menacés d'un traitement pareil, les détermina à brusquer le ministre, et à travailler sur-le-champ à sa perte. De peur qu'il ne les prévînt, ils allèrent exciter, dans l'assemblée des chambres du 22 septembre, la chaleur dont ils étoient animés, en représentant ce qui venoit de se passer à l'égard de Chavigni et des autres comme une action de tyran de la part du ministre, et un attentat à la sûreté publique. Pour la première fois, Mazarin fut désigné par son nom dans les opinions, et traité d'homme ignorant, incapable, malintentionné, et on proposa de renouveler, à son occasion, l'arrêt porté en 1617 contre le maréchal d'Ancre; arrêt par lequel le ministère étoit interdit aux étrangers sous peine de la vie. La pluralité n'adopta pas cette mesure, mais il fut statué que les princes et pairs seroient convoqués, et il y eut arrêt en conséquence. La reine le cassa par un arrêt du conseil, et se fit amener furtivement le duc d'Anjou, son fils, qu'elle avoit été obligée de laisser à Paris, parce-qu'il étoit malade (1). 1648.

Cette espéce d'enlévement fut comme un tocsin qui sonna l'alarme dans la capitale; on y prit les précautions usitées à l'égard d'une ville qui va être assiégée. Le parlement ordonna au prévôt des marchands et aux échevins de pourvoir à l'approvisionnement et à la sûreté de la ville. Les bourgeois préparèrent leurs armes. Il paroît même qu'ils n'étoient effrayés ni de la fatigue, ni de la dépense, ni des dangers, et qu'ils se

(1) Journal du parlement, p. 84. Histoire du temps, p. 346.

1648. seroient volontiers exposés aux hasards d'une guerre civile : mais le coadjuteur avoit encore intérêt de la suspendre ; et, par ce principe, moins que par amour de la paix, il adopta des moyens de conciliation, qui se présentèrent au moment qu'il croyoit la rupture inévitable (1).

Il étoit prêt à faire partir pour Bruxelles un négociateur chargé d'engager le comte de Fuensaldagne à amener une armée espagnole au secours de Paris, lorsque le duc de Châtillon, confident de Condé, vint lui annoncer l'arrivée du prince, à laquelle le prélat ne s'attendoit pas sitôt. Il renonça sur-le-champ à son projet du côté de l'Espagne, et dressa son plan pour séduire le prince et procurer sa protection au parti. Il arriva pour lors à Condé ce qui lui étoit arrivé du temps des *importants :* la cour et la fronde se le disputèrent. Le coadjuteur eut avec lui plusieurs conférences, dans lesquelles il s'efforça de lui prouver que la reine avoit eu tort dans tout ce qui s'étoit passé ; que c'étoit son mauvais gouvernement qui avoit provoqué la résistance du parlement et les éclats qui s'en étoient suivis ; que tout le mal prenoit sa source dans l'entêtement de la régente en faveur de son ministre, et qu'il falloit la forcer de l'abandonner. Le prince convenoit assez avec Gondi du dernier point, parcequ'il avoit à se plaindre lui-même du cardinal ; mais il ne pouvoit accorder au coadjuteur que les prétentions du parlement n'eussent été quelquefois outrées, et qu'il n'eût pas souvent excédé la modération dans la manière de les signifier. « Appuyer ces prétentions, disoit-il, c'est

(1) Histoire du temps, p. 375.

« donner au parlement une puissance dont il sera bientôt tenté d'abuser au détriment de celle du roi : or, « je m'appelle Louis de Bourbon, et je ne veux pas « ébranler la couronne. La reine me presse de seconder « sa vengeance ; je sens que, si je lui prête mon bras, je « vais exposer ma réputation et ma vie pour soutenir « un étranger que je méprise. Encore si le parlement « pouvoit se modérer pour quelque temps. Mais, ajouta-t-il dans un transport d'impatience, ces chiens « de bonnets carrés sont-ils enragés, de m'engager à « faire demain la guerre civile et à les étrangler eux-« mêmes (1)? » 1648.

Enfin, après avoir bien considéré l'affaire sous toutes ses faces, Condé décida qu'il falloit prendre un parti mitoyen : savoir, assoupir la querelle actuelle, et travailler ensuite à dessiller les yeux de la reine, de manière qu'elle se dégoûtât insensiblement de Mazarin ; et, si elle ne vouloit pas le précipiter du rang où elle l'avoit élevé, qu'elle le laissât du moins *glisser*, afin qu'on pût après cela l'éloigner tout-à-fait. Le coadjuteur goûta ce plan, non, comme le prince, par zéle pour le bien public, mais pour le double avantage de n'être pas forcé à une guerre défensive, lorsqu'il n'y étoit pas encore prêt, et cependant de n'en conserver pas moins l'espérance de supplanter le ministre, ou de renouveler les troubles.

Pendant que le parlement, en conséquence de son arrêt, ordonnoit une députation aux princes et pairs pour les engager à venir prendre séance, il reçut des lettres de Gaston et de Condé, qui l'exhortoient à con-

(1) Retz, t. I, p. 154. Joly, p. 33.

1648. sentir à une conférence où on pût régler les différents à l'amiable. Elle fut acceptée, commença à Saint-Germain, le 25 septembre, et dura, à plusieurs reprises, jusqu'au 22 octobre. Le cardinal Mazarin eut la mortification de n'y être pas admis, et de n'en pouvoir exclure ses plus mortels ennemis, comme il le desiroit; mais il prît la chose en homme de cour, et il se trouva sur le passage des députés, qu'il salua profondément. Cette affectation apprêta à rire aux membres du parlement, peu accoutumés aux manières des courtisans (1).

L'article qui éprouva les plus grandes difficultés fut celui qu'on appeloit de la *sûreté*, parcequ'il y étoit question de borner l'exercice du pouvoir absolu sur la liberté des citoyens (2). Cette question fut agitée à l'occasion de l'emprisonnement de Chavigni et d'autres, détenus par des ordres particuliers, sans forme de procès. Le parlement demandoit qu'il ne fût pas permis de garder personne en prison plus de vingt-quatre heures sans l'interroger. Les princes s'opposoient à ce réglement, prétendant qu'en matière d'affaires d'état un interrogatoire trop prompt pourroit faire évanouir ou énerver des preuves qui se seroient fortifiées dans le silence. La régente offrit de s'engager à ne retenir que six mois, sans interrogatoire, ceux dont on seroit forcé de s'assurer: elle se réduisit ensuite à trois. Le parlement étoit tenté d'accepter cette espèce de composition; mais le président de Blancmesnil s'y opposa, pour des raisons qu'un homme, récemment échappé des fers, devoit trouver et faire valoir mieux qu'un autre. Il

(1) Journal du parlement, p. 87 et suiv. Histoire du temps, p. 381. Talon, t. V, p. 398. — (2) Histoire du temps, p. 373.

posa en principe que les rois, par privilége de leur couronne, ni par aucune loi de l'état, n'ont point de titre pour retenir leurs sujets prisonniers, sans leur faire faire leur procès. « Accorder trois mois de délais, « ajouta-t-il, ce seroit leur accorder ce titre, au préju- « dice de l'ordonnance et de la sûreté publique; ce se- « roit hasarder le repos et la vie des princes et des offi- « ciers de consentir à une si étrange loi : car les minis- « tres ayant trois mois pour exercer la violence sur les « prisonniers qui seroient entre leurs mains, ils trou- « veroient beaucoup de moyens de les faire mourir, « plutôt que de les rendre dans cet intervalle; et cela « auroit été exécuté en la personne de M. de Bassom- « pierre et de plusieurs autres pendant le gouverne- « ment du cardinal de Richelieu : mais comme il avoit, « par son injustice ordinaire, le pouvoir de les retenir « prisonniers tant que bon lui sembleroit, rien n'a pu « l'obliger à se défaire de tant de personnes de condi- « tion et de naissance, qui s'étoient voulu opposer à la « violence de son ministère. Tellement qu'il faut laisser « la liberté de retenir les prisonniers, sans connois- « sance de cause, tant que l'on voudra, ou bien garder « ponctuellement l'ordonnance des vingt-quatre heures; « parceque, dans si peu de temps, les ministres, qui « veulent toujours couvrir leurs crimes le plus qu'ils « peuvent, ne pourront pas trouver l'invention de faire « mourir les prisonniers; outre que leur mort étant « ainsi précipitée, ce seroit un soupçon, ou plutôt une « conviction tout entière de leur tyrannie. » Ces ré- flexions ramenèrent tout le monde à la loi des vingt- quatre heures. La reine demanda qu'elle fût de trois jours, et après bien des difficultés on les accorda : mais 1648.

1648. elle ne voulut pas que cette restriction, mise au pouvoir absolu, fût insérée dans la déclaration qui devoit régler les autres objets contestés : elle dit qu'on devoit se contenter de la parole qu'elle donnoit de ne faire arrêter personne pendant sa régence sans qu'ils fussent interrogés dans les trois premiers jours de la détention. Le prince de Condé, qui ne prévoyoit pas qu'il se repentiroit un jour de n'avoir pas pris contre la reine d'autres précautions qu'une promesse verbale, engagea le parlement à n'en pas exiger davantage.

Comme on n'insista pas dans les conférences sur la nécessité de remettre en vigueur l'arrêt de 1617 contre le ministère des étrangers, la reine, qui voyoit son ministre sauvé, accorda volontiers tout le reste, c'est-à-dire presque tous les objets présentés par la chambre de Saint-Louis; elle s'en rapporta même au parlement pour la confection de la déclaration et des édits et arrêts qui furent publiés le 24 octobre. Ils portoient une diminution des tailles, la suppression d'une partie des droits de tarif, des réglements de finance, et enfin une assurance pour les officiers des cours souveraines de n'être point troublés dans leurs fonctions par lettres de cachet ou autrement (1).

Ce même jour fut signée à Munster *la paix* dite de *Westphalie*, qui termina la guerre de trente ans. Elle avoit été amenée par les négociations qui duroient depuis l'avénement du roi, et par les succès de la campagne de cette année, qui fut aussi vive que si la paix n'eût point été prête à se faire. Le prince de Condé, envoyé en Flandre, avoit atteint l'archiduc auprès de

(1) Histoire du temps, p. 386.

Lens, dont celui-ci venoit de s'emparer. L'armée françoise étoit alors dans le plus mauvais état, mal payée, mal vêtue, minée par les maladies et la désertion; et, pour comble de malheur, Rantzau, subordonné au prince, recevoit de la cour des ordres immédiats, qui contrarioient souvent ses opérations. L'archiduc, profitant du peu de concert des chefs, du délabrement de leurs armées et de la supériorité du nombre, gagnoit toujours du terrain, et s'étoit flatté, à la faveur des troubles de l'intérieur, de reporter enfin le théâtre de la guerre sur le territoire de la France. Néanmoins, à l'approche du prince, dont le caractère entreprenant étoit connu, il se fortifia dans sa position, et si bien que Condé, qui d'ordinaire ne voyoit rien d'impossible à son courage, prit le parti de décamper. Il avoit espéré d'ailleurs, par cette démarche, amener l'archiduc à un changement de position, et il ne se trompa point: sa retraite fut inquiétée et son arrière-garde attaquée, et même maltraitée. Mais le grand nombre d'ennemis que sa résistance mit en mouvement décida celui de leur armée; et leur premier succès leur faisant augurer une victoire facile, ils sacrifièrent leur position à cet espoir. L'armée françoise revint dès-lors sur ses pas; et déja en bataille dans le nouveau poste que lui avoit assigné son général, elle eut dès l'abord l'avantage de l'ordre sur l'armée espagnole, qui ne pouvoit se former qu'à mesure que ses bataillons arrivoient. Le reste de la journée répondit à la sagesse de ces premières dispositions, et le sang-froid du prince ne s'y fit pas moins remarquer que sa valeur. La déroute de l'ennemi fut compléte et ne coûta aux François que cinq cents hommes.

1648.

1648. La branche impériale d'Autriche n'avoit pas été plus heureuse en Allemagne. Turenne et Wrangel s'étoient portés sur le Danube, pour punir la défection de l'électeur de Bavière, qui, après avoir reconquis tout ce qu'il avoit abandonné l'année précédente pour obtenir sa neutralité, avoit encore repoussé les Suédois jusque dans le pays de Brunswick. Ils attaquèrent Mélander, général de l'armée impériale, à Summerhausen, au-delà du Danube, dans le moment qu'il se retiroit pour les éviter. Peu s'en fallut que son arrière-garde, à la tête de laquelle étoit le comte de Montécuculli, ne fût taillée en pièces par Turenne, qui se trouvoit à l'avant-garde de l'armée françoise. Mélander, qui survint, la sauva; mais il succomba dans l'action. Les Impériaux, se retirant sur Augsbourg, mirent d'abord le Lech entre eux et les alliés, et bientôt après l'Ammer, l'Iser et l'Inn, en se retirant dans les pays héréditaires, et abandonnant la Bavière à la discrétion des vainqueurs. L'électeur, âgé de soixante et dix-huit ans, quitta Munich à la hâte et s'enfuit à Saltzbourg, d'où il pressa l'empereur de se prêter à la conclusion de la paix, seule ressource qui pût sauver ses états. Les pertes que de son côté faisoit celui-ci en Bohême, où le général suédois Konigsmarck, et le prince Charles Gustave, comte palatin de Deux-Ponts et depuis roi de Suède, venoient de lui enlever Prague, et de faire un butin immense, le déterminèrent aussi lui-même à mettre enfin un terme à cette longue et désastreuse guerre.

Dès le temps de Richelieu des dispositions pacifiques s'étoient manifestées entre les puissances belligérantes, et, par la médiation du Danemarck, des préliminaires avoient été arrêtés à Hambourg, à la fin de 1641,

mais ils n'avoient eu aucunes suites. Une des premières opérations de la régente fut de reprendre ces négociations. On en assigna le siége à Munster et à Osnabruck; villes de Westphalie peu distantes l'une de l'autre. Les catholiques se réunissoient dans la première, et les protestants dans la seconde. L'empereur avoit des envoyés dans les deux villes. 1648.

Malgré les vœux de l'Europe pour l'ouverture de ce congrès, les conférences ne furent entamées que dans les premiers jours de mai de l'année 1644. Les catholiques avoient pour médiateurs Fabio Chigi, nonce du pape, et depuis pape lui-même sous le nom d'Alexandre VII, et le noble Vénitien Charles Contarini, qui devint doge de sa république. Les protestants ne reconnurent point de médiateurs. Les plénipotentiaires de la France furent le duc de Longueville; Claude de Mesmes, comte d'Avaux, et Abel Servien. Ceux de la Suède; Jean Oxenstiern, fils du grand-chancelier Axel; et Adler Salvius, chancelier de la cour. L'empereur nomma pour traiter avec les premiers les comtes de Trautmansdorff et de Nassau-Hadamar, et le conseiller Wolmar; et avec les seconds le même comte de Trautmansdorff; celui de Lemberg et le conseiller Crane. Les princes catholiques avoient à leur tête Philippe de Schœnborn, évêque de Wurtzbourg, et les protestants le duc de Saxe-Altenbourg, cousin-germain du fameux Bernard de Saxe-Weimar.

Mably nous trace en peu de mots l'objet et le but de ce congrès célèbre: « Il s'agissoit, dit-il, de débrouiller « un chaos immense d'intérêts opposés, d'enlever à la « maison d'Autriche des provinces entières, de rétablir « les lois et la liberté de l'Empire opprimé, et de porter

1648. « en quelque sorte des mains profanes à l'encensoir, « en enrichissant les protestants aux dépens des catho- « liques, pour établir entre eux une espèce d'équilibre. » Telle étoit en général la matière des négociations qui alloient s'entamer au congrès. La France y portoit des prétentions, qui sont très habilement exposées dans les instructions données à ses négociateurs; instructions où sont tracées avec beaucoup d'intelligence, et la manière de les produire sous un jour flatteur pour les faire agréer, et la marche lente et circonspecte à suivre pour ne pas effrayer par des demandes trop étendues. Fidèles à leurs instructions, et afin de se gagner d'abord le suffrage de tous les petits princes allemands, les plénipotentiaires françois refusèrent d'ouvrir les conférences avant l'arrivée de ceux-ci, et s'en expliquèrent dans une circulaire répandue avec profusion, et où le despotisme impérial étoit inculpé de leur avoir enlevé jusqu'alors un droit inhérent à leurs intérêts. L'empereur se plaignit en vain qu'on faisoit naître des prétentions insolites, et qu'on calomnioit le légitime exercice de l'autorité impériale; il ne put obtenir à cet égard que des satisfactions sur la forme.

De part et d'autre on produisit enfin ses demandes. Les Impériaux offroient de prendre pour base du traité celui de Ratisbonne, en 1630; c'est-à-dire à une époque où la France, n'ayant point encore pris part à la guerre, n'avoit point fait de conquêtes en Allemagne, ce qui l'eût mise, en acceptant cette base, dans la nécessité de restituer tout ce que depuis elle y avoit conquis. Cette communication se faisoit dans le temps même où le duc d'Enghien étoit vainqueur à Fribourg, et où Gaston, maître de Gravelines, menaçoit toute la Flandre. Aussi

les négociateurs françois firent-ils des réponses évasives. Ce ne fut que l'année suivante qu'on parla plus sérieusement. Les plénipotentiaires françois proposèrent dix-huit articles, où il étoit fort peu question de la France, mais beaucoup de l'Empire: le seul objet, disoient-ils emphatiquement, qui leur tenoit à cœur. Les Impériaux, d'autre part, ne parurent pas choqués des demandes excessives des Suédois: il sembloit qu'il ne tenoit à rien qu'on ne fût d'accord; mais ce grand désintéressement d'une part, et cette extrême condescendance de l'autre, n'en imposoient qu'aux malhabiles, et le vieux Oxenstiern répondoit à ceux qui le félicitoient de la perspective prochaine de la paix, « qu'il y avoit encore bien des nœuds qui ne seroient « tranchés qu'avec l'épée. » 1648.

Les événements de la guerre, en effet, changeoient à chaque instant les dispositions de toutes les parties, et la jalousie même des alliés entre eux apportoit des obstacles à l'unité et à la persévérance de leurs efforts communs. Les Suédois, par exemple, qui travailloient à obtenir un territoire en Allemagne et des voix à la diéte, traversoient la France dans une prétention pareille; et les François, qui consentoient bien à ce qu'on fît aux protestants des concessions importantes, s'opposoient de leur côté à ce qu'on dépouillât entièrement le clergé catholique, contre lequel les Suédois élevoient des prétentions sans bornes. Trautmansdorff profita souvent de ces dissentions pour obtenir des conditions meilleures; et enfin, après mille intrigues, la force des circonstances fit convenir d'un accord dont toutes les parties furent satisfaites, parceque tous les avantages faits aux protestants ne coûtèrent rien aux catholi-

1648. ques, et qu'ils furent pris sur le clergé. Aussi n'y eut-il que le pape qui fit des protestations contre les décisions qui furent adoptées; et ni l'empereur, ni aucun état catholique ne fut d'humeur à se rengager dans une guerre de religion pour les soutenir.

Les articles de ce traité célèbre sont de deux sortes. Les uns sont relatifs aux satisfactions accordées aux puissances intéressées; les autres concernent l'état public de la religion et du gouvernement de l'Allemagne.

Par les premiers, la France fut reconnue tenir en toute souveraineté les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et la ville de Pignerol, qu'elle possédoit avant la guerre; et il lui fut de plus abandonné l'Alsace et le droit de garnison dans Philisbourg, en conservant d'ailleurs aux états de la province cédée tous les droits et privilèges compatibles avec la souveraineté du monarque.

La Suède obtint la Poméranie citérieure ou occidentale, Stettin, Wismar, l'île de Rugen, l'archevêché de Brêmen et l'évêché de Verden, qui furent sécularisés; trois voix à la diète, et cinq millions d'écus impériaux, payables par les cercles de l'Empire, à l'exception de la Bavière et de l'Autriche.

L'électeur de Brandebourg reçut l'évêché de Magdebourg, et les évêchés d'Halberstadt, Minden et Camin. Le duc de Mecklenbourg les évêchés de Schwerin et de Ratzebourg, et les deux commanderies de Mirow et de Nimirow. Les ducs de Brunswick-Luneboùrg l'alternative dans l'évêché d'Osnabruck, possédé tour-à-tour par un catholique, élu par le chapitre, et par un prince de la maison de Brunswick. Le landgrave de Hesse-Cassel obtint des abbayes, et il en fut de même de divers autres princes moins marquants.

L'électeur palatin rentra dans ses possessions, sauf dans le Haut-Palatinat, qui demeura à la Bavière; et un huitième électorat fut créé en sa faveur, pour subsister jusqu'à l'extinction de la ligne masculine de l'une ou de l'autre des maisons palatine et de Bavière. 1648.

En compensation du Haut-Palatinat, qui fut ainsi confirmé à l'électeur de Bavière, celui-ci renonça à un prêt de treize millions qu'il avoit fait à l'empereur, et ce dernier reçut encore trois millions de la France en indemnité de l'Alsace, dont il avoit donné l'investiture à l'archiduc Ferdinand-Charles, son cousin.

Quant aux dispositions relatives à la religion et au gouvernement de l'Allemagne, les calvinistes furent admis à participer à tous les droits acquis aux luthériens: tous les biens ecclésiastiques possédés par les princes protestants en 1624, et par l'électeur palatin, en 1619, durent leur rester, et tout bénéficier catholique ou protestant, changeant de religion, dut perdre son bénéfice. *La chambre impériale*, investie du droit de connoître des différents entre les états, fut composée de vingt-six conseillers catholiques et de vingt-quatre protestants; et *le conseil aulique*, dont le jugement des causes féodales étoit la principale attribution, reçut six conseillers protestants.

On pourvut aussi à la manière de résoudre la guerre et de faire la paix, de porter des lois générales, d'imposer des contributions, de convoquer les diétes à des termes fixes (1), et on régla la qualité de ceux qui y auroient entrée et suffrage. On renvoya enfin à la pro-

(1) Ce n'est qu'en 1663 que la diète de l'Empire fut déclarée permanente à Ratisbonne.

chaine diéte à statuer sur l'élection d'un *roi des Romains*,
1648. du vivant de l'empereur, et sur la faculté de le choisir dans la famille régnante: deux points sur lesquels la maison d'Autriche eut à combattre les intrigues de la France, et vint à bout de les déjouer. Déja elle l'avoit fait échouer dans ses prétentions à obtenir à la diéte, en vertu de sa possession de l'Alsace, des voix qui l'auroient autorisée à s'immiscer dans les affaires de l'Empire; mais, déchue à cet égard, la France arriva au même but, en se faisant reconnoître garante, ainsi que la Suéde, du traité qui venoit d'être conclu.

L'Espagne, qui dès le commencement de l'année avoit fait sa paix avec les Provinces-Unies, en leur abandonnant leur territoire en Europe, et au-dehors tous les établissements commerciaux qu'ils avoient enlevés au Portugal, pendant qu'il faisoit partie de la monarchie espagnole, refusa d'accéder au traité de Westphalie, tant à cause du sacrifice qu'on exigeoit des Pays-Bas et de la Franche-Comté ou du Roussillon et de la Cerdagne, que parcequ'elle se flattoit de trouver dans les troubles de la France un équivalent à la diversion qu'elle perdoit du côté de l'Allemagne. Enfin le duc de Lorraine, à qui la France consentoit bien de rendre ses états, mais en y conservant des forteresses et des chemins militaires, refusa d'y rentrer à ces conditions, et il préféra de continuer de vivre en aventurier, et à la tête d'un petit corps d'armée, au service des princes qui le payoient le mieux.

Cependant la cour, réconciliée avec le parlement, rentra dans la capitale à la fin d'octobre, aux acclamations de tout le peuple enivré. « Il ne reste plus après « cela, divine compagnie! s'écrie l'auteur de l'Histoire

« du temps, qu'à vous consacrer nos vies, et ces beaux 1648.
« jours que vous avez tirés de tant d'obscurité et de
« ténèbres, où nous étions ensevelis. Il ne reste plus
« qu'à vous faire des sacrifices, et à vous élever des
« autels pour tant d'actions glorieuses et de victoires
« signalées. Vous avez, seigneurs, abattu tous ces mons-
« tres, qui faisoient tant de maux et de ravages sur la
« terre, et qui avoient mis la France dans un si dé-
« plorable état. Partant, généreuse bande, glorieux
« héros, nous n'avons plus de voix que pour publier
« vos éloges et célébrer votre gloire. Vous êtes à pré-
« sent les maîtres du champ de bataille; vous saurez
« bien ménager le gain de la victoire et l'honneur du
« triomphe. »

Les frondeurs du parlement n'avoient pas besoin de cet encouragement pour rentrer dans la carrière où ils avoient si heureusement combattu. Quand le parlement fut réuni, le 13 novembre, les assemblées des chambres recommencèrent sur l'inexécution de quelques articles de la déclaration. Le premier président représenta que ces infractions ne méritoient pas d'occuper la compagnie entière, et que des commissaires suffiroient: mais les jeunes conseillers étoient trop flattés de jouer un rôle dans les affaires d'état pour écouter la voix du chef. Les assemblées continuèrent; et non seulement on y traitoit les points clairement énoncés dans la déclaration, mais encore toutes les matières relatives à l'administration, pour peu qu'on trouvât jour à les faire entrer dans les délibérations. Les ennemis du cardinal Mazarin, qui étoient en grand nombre, le représentoient ouvertement, en opinant, comme l'auteur des atteintes portées aux articles de la

1648. déclaration faite en faveur du peuple, et ils le rendoient, par leurs déclamations, l'objet de la haine publique (1).

Mais, outre que les frondeurs avoient l'avantage de plaider dans le parlement la cause du peuple au sujet des impôts, ce qui leur donnoit beaucoup de hardiesse, ils se trouvoient encore encouragés à tenir tête à la cour, parcequ'il s'y fomentoit des brouilleries, dont ils espéroient tirer parti. Pendant les débats parlementaires que produisoit la déclaration d'octobre, le ministre, pour gagner le duc d'Orléans, qui ne voyoit jamais que par les yeux d'autrui, avoit été obligé d'intéresser Louis Barbier, abbé de La Rivière, son favori. Cet homme s'éleva des derniers emplois dans la maison de Gaston, jusqu'à être son confident et son conseil. Peu d'intrigants ont été peints avec des couleurs plus noires. Ce n'est pas qu'on l'ait accusé d'actions cruelles et atroces, mais on lui a reproché tous les défauts méprisables : l'adulation, le mensonge, la sordide avarice, l'abus de confiance, la trahison, la bassesse de vendre les intérêts de son maître et de trafiquer de son honneur. Il faut vivre à la cour pour n'être pas surpris qu'il existe des hommes si vils, et que les princes en soient toujours dupes. Dans la crise des affaires, Mazarin avoit promis à La Rivière le chapeau de cardinal, s'il lui rendoit le duc d'Orléans favorable : mais, le danger passé, le ministre ne songea plus qu'à éluder l'accomplissement de sa promesse, et il imagina de faire demander ce chapeau par le prince de Conti. Condé, voyant l'avantage de faire entrer son frère

(1) Journal du parlement, p. 105. Retz, t. I, p. 169.

dans l'état ecclésiastique, appuya la prétention de Conti. Alors La Rivière, incapable de soutenir la concurrence, n'eut d'autre parti à prendre que de se retirer; mais, aussi rusé que l'Italien, il échauffa l'esprit de son maître, et lui persuada que le déshonneur de l'affront fait à un homme qu'il considéroit retomboit sur lui-même. Gaston éclata en plaintes; il menaça de reprendre son titre de lieutenant-général du royaume, et d'en faire valoir les droits: mais en même temps qu'il parloit si haut, sur quelques mouvements qu'il vit faire à la régente il craignit d'être arrêté. La peur le disposa à écouter des propositions; et La Rivière, voyant que son maître mollissoit, se contenta, en échange du chapeau, d'obtenir l'entrée au conseil (1). 1648.

La hauteur et la fermeté de Condé en cette occasion piquèrent au vif le duc d'Orléans, déja travaillé d'une forte jalousie contre le vainqueur de Lens et de Rocroy. Cependant, malgré les efforts de ceux qui vouloient les brouiller, ils agirent avec assez de concert dans les affaires publiques. Quand les assemblées du parlement recommencèrent, la régente les pria l'un et l'autre de s'y trouver pour modérer la chaleur des esprits. Gaston y porta des manières complaisantes, un air d'estime et de confiance, et sur-tout une éloquence insinuante qui le rendoit très propre à représenter sur cette espèce de théâtre. Condé, jeune et bouillant, n'avoit pas la patience nécessaire dans ces assemblées, où tous ceux qui les composent, sages et fous, savants et ignorants, expérimentés et sans expérience, se croient, pour ainsi

(1) Mémoires de La Rochefouc. p. 51. Mém. de Retz, de Motteville, de Montpensier et autres, *passim*. Menagiana, t. I, p. 320.

1648. dire, en droit de penser tout haut. La longueur des délibérations l'ennuyoit; il écoutoit avec un air de dédain, et ne pouvoit souffrir d'être contredit. Il lui arriva même, dans une séance un peu tumultueuse, de laisser échapper un geste menaçant. Il fut relevé, et le duc d'Orléans se chargea de faire en son nom une espéce de réparation qui humilia le prince sans satisfaire les personnes offensées. Dès ce moment Condé perdit beaucoup de son crédit dans le parlement, et lui-même se dégoûta d'un parti dans lequel il falloit perpétuellement jouer un rôle si peu analogue à son caractère. La cour, qui s'en aperçut, lui prodigua les caresses, et, à force de flatteries, le ministre le disposa à entrer dans ses intérêts (1).

Le coadjuteur tâcha de le retenir. Il lui répétoit ce qu'il lui avoit déja dit: que ce n'étoit pas à l'autorité royale que le parlement en vouloit, mais à Mazarin seul, dont les défauts et l'incapacité lui étoient connus; qu'il savoit lui-même combien le gouvernement de cet homme étoit pernicieux à l'état, et qu'il ne tenoit qu'à lui d'en débarrasser le royaume, par le moyen du parlement. « Si vous n'avez pas un crédit sans bornes dans « la compagnie, lui disoit-il, c'est que vous ne voulez « pas vous plier à quelques égards. Ayez plus de popu- « larité, plus de condescendance; marquez de la consi- « dération aux vieux conseillers, de l'amitié aux jeunes, « et vous verrez que vous les mènerez comme vous vou- « drez.—Non, répondit Condé, il n'y a aucunes mesu- « res sûres à prendre avec des gens qui ne peuvent ja- « mais répondre d'eux-mêmes d'un quart d'heure à l'au-

(1) Retz, t. I, p. 172. La Rochefouc. p. 59. Artagnan, t. I, p. 547.

« tre, puisqu'ils ne peuvent jamais se répondre un in- « stant de leurs compagnies ; je ne peux me résoudre à « devenir le général d'une armée de fous, et il n'y a pas « un homme sage qui voulût s'engager dans une cohue « de cette nature. Je suis prince du sang, et je ne veux « pas ébranler l'état. » Après cette ferme réponse, Condé offrit au coadjuteur de le réconcilier avec la cour, et lui conseilla amicalement d'abandonner le parlement, qui se perdoit. 1648.

En effet, ce corps, dont la partie saine n'avoit en vue que le bien public, donnoit tête baissée dans tout ce qu'on lui présentoit sous un jour avantageux au peuple. Il demandoit de fortes diminutions sur les impôts, publioit des réglements sévères pour arrêter la cupidité des traitants, et les empêcher de faire au trésor royal des avances qui chargeoient les finances d'intérêts ruineux. Emporté par son zéle, le gros de la compagnie ne prenoit pas garde que cette gêne, avantageuse dans un sens, ôtoit au roi tout crédit, et l'empêchoit de trouver de l'argent dans la crise urgente de la guerre, où le royaume étoit toujours engagé avec l'Espagne ; que cette conduite réduisoit la cour au désespoir, et la rendoit capable de tout tenter contre les auteurs de sa détresse. Aussi les Parisiens auroient-ils été bientôt affamés, et forcés, comme disoit le prince de Condé, de venir, la corde au cou, se jeter aux pieds de la régente, si le coadjuteur n'eût pourvu à leur défense, sans qu'ils le sussent.

Quand il vit qu'il ne devoit plus compter sur Condé, il chercha quelqu'un propre à le remplacer, et il le trouva, du moins quant au titre, dans le frère même de celui-ci, dans le prince de Conti, mécontent de n'a-

voir point entrée au conseil, et blessé de la supériorité
1648. et des mépris de son aîné. Conti, âgé de dix-huit ans, d'une complexion délicate, doux, poli, aimant les sciences et les arts, montroit presque toutes les qualités qui font un excellent prince, et peu de celles qui font un grand homme. Né pour la vie tranquille, il n'avoit ni la vivacité d'esprit, ni la force de santé nécessaire à un chef de parti; et jamais il ne seroit entré dans la faction, si la duchesse de Longueville, sa sœur, qui exerçoit le plus grand empire sur lui, ne l'y eût entraîné. On prétend que cette princesse elle-même n'étoit pas portée non plus au mouvement et à l'intrigue, et qu'elle ne s'y livroit que par complaisance pour ceux qui avoient acquis quelque pouvoir sur son cœur. Naturellement nonchalante, elle adoptoit, dit-on, leurs goûts, plutôt qu'elle ne leur inspiroit les siens. Mais la langueur, qui faisoit un de ses principaux charmes, n'est pas toujours incompatible avec la vivacité; et il est difficile de se persuader que des hommes qui ne cherchoient qu'à lui plaire eussent hasardé de demander à leur idole des actions répugnantes à son caractère. Elle étoit alors fort irritée contre le prince de Condé, qu'elle avoit traversé dans une intrigue de cœur, qui ne tendoit pas à moins qu'à la rupture de son mariage, et qui, dans son ressentiment, s'étoit cru autorisé à révéler au duc de Longueville les foiblesses vraies ou fausses de la duchesse, et à lui conseiller même de la faire renfermer. C'est sur la connoissance des dispositions intérieures de cette famille que le coadjuteur forma son plan (1).

(1) Retz, t. I, p. 182. La Rochefouc. p. 58. Nemours, p. 19. Talon, t. VI, p. 1 et suiv. Brienne, t. III, p. 53.

En gagnant la duchesse, il étoit sûr d'avoir le prince : il la tenta par l'appât de causer du dépit au prince de Condé son frère; moyen qui lui réussit. Il présenta d'autres amorces aux grands seigneurs dont il connoissoit les mécontentements ou les desirs. Vues d'intérêts, ambition, jalousie d'honneurs, liaisons ou picoteries de famille, grands et petits ressorts, il employa tout pour susciter des partisans à la fronde : de sorte qu'au moment où la cour se prépara à attaquer, la cabale se trouva prête à une résistance beaucoup plus vigoureuse que la régente ne l'avoit imaginé. 1648.

Anne d'Autriche et son ministre, bien convaincus que le parlement ne cesseroit jamais de lui-même ses assemblées, résolurent de l'y contraindre. A force de prières, ils firent consentir le duc d'Orléans à permettre que Paris fût investi, et ils déterminèrent le prince de Condé à se charger du blocus : ils se figuroient qu'en plaçant des soldats sur toutes les avenues, et en occupant les postes qui commandoient les rivières et les grands chemins de la capitale, les provisions de toute espéce cesseroient bientôt d'y arriver; que la famine et d'autres besoins ne tardant pas à s'y faire sentir, le peuple ne manqueroit pas de s'en prendre au parlement; qu'il le chasseroit de la ville, ou le mettroit dans une situation à desirer de s'accommoder avec la cour, et qu'alors elle feroit la loi. Les courtisans n'imaginoient pas que les choses pussent aller autrement, parceque, pour déboucher les chemins, il auroit fallu aux Parisiens des troupes et des généraux, et on ne leur voyoit ni l'un ni l'autre : mais il y avoit beaucoup d'argent, et une grande animosité contre le cardinal. Avec ces deux

1649. moyens, bien ménagés, que ne fait-on pas faire à un peuple nombreux?

Le parlement continuoit de molester la régente par les obstacles qu'il ne cessoit de mettre à ses projets de finances. Le coadjuteur, de son côté, harceloit le ministre par des libelles qui le rendoient l'objet du mépris public. A l'aide d'une assemblée de curés, de docteurs, de chanoines, et de religieux auxquels il donna à examiner les conditions d'un emprunt que le cardinal proposoit, « Je mis, dit-il, l'abomination dans le ridicule, « ce qui fait le plus dangereux et le plus irrémédiable « de tous les composés; et en huit jours je le fis passer « pour le juif le plus convaincu de l'Europe. » De sorte que l'impatience de la reine étant montée à son comble, elle prit la résolution d'éclater; et, le 6 janvier, jour des Rois, vers les trois heures du matin, elle enleva le roi et son frère, et sortit de Paris. Le duc d'Orléans, le prince de Condé et toute la famille royale, à l'exception de la duchesse de Longueville, l'accompagnèrent; les ministres suivirent, et ceux qu'on n'avoit pu prévenir, dans la crainte d'ébruiter le secret, furent avertis, par des billets, de se rendre à Saint-Germain. Les plus diligents s'échappèrent à la suite des princes. Quoique l'obscurité de la nuit et le froid retinssent encore tout le monde dans les maisons, le bruit des gens à cheval envoyés dans tous les quartiers pour avertir ceux qu'on vouloit emmener apprit aux bourgeois l'évasion de la cour. Ils prirent les armes, s'emparèrent des portes, y mirent des corps-de-garde; et dès la pointe du jour il ne fut plus possible de sortir sans passe-ports (1).

(1) Motteville, t. II, p. 445. Journal du parlement. p. 110. Retz, t. I, p. 188.

Le parlement s'assembla, malgré la solennité de la fête, et il continua tous les jours suivants, soir et matin. Il n'y eut que trouble et confusion dans les premières délibérations. On envoya chercher une lettre que la régente avoit fait porter à l'Hôtel-de-Ville, pour le prévôt des marchands et les échevins. Elle y disoit, au nom du roi, « qu'il étoit sorti de Paris pour ne pas demeurer exposé aux pernicieux desseins d'aucuns officiers de sa cour de parlement, lesquels ayant intelligence avec les ennemis déclarés de l'état, après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres et abusé longuement de sa bonté, se sont portés jusqu'à conspirer de se saisir de sa personne. » Elle leur ordonnoit ensuite de veiller à la sûreté et à la tranquillité de la ville. Cette lettre, et deux autres du duc d'Orléans et du prince de Condé, qui assuroient qu'ils avoient conseillé eux-mêmes à la reine d'emmener le roi hors de Paris, occasionèrent un arrêt assez bizarre, par lequel il étoit enjoint au lieutenant civil « de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres en sûreté à Paris; et au prévôt des marchands et autres officiers de ville, d'aller à la conduite d'iceux, et de faire retirer les gens de guerre qui étoient dans les villes et villages à vingt lieues de Paris »; comme si de pareilles choses pouvoient s'exécuter sur le vu d'un simple arrêt du parlement (1). 1649.

Le lendemain, nouvel embarras. La régente ordonna aux gens du roi de se retirer à Montargis. Elle vouloit aussi y transférer le parlement. Les lettres qui contenoient cet ordre furent présentées cachetées à l'assem-

(1) Journal du parlement, p. 111.

1649. blée des chambres : après bien des discussions, on conclut de ne pas les ouvrir, mais de faire à la régente des remontrances et de la prier de nommer les personnes qui avoient calomnié le parlement, afin de procéder contre elles selon la rigueur des lois. Quelques uns, dès ce jour, 7 janvier, opinèrent à demander l'expulsion du ministre. Cette opinion fut peu accueillie, parcequ'on vouloit attendre l'effet des remontrances : mais quand on vit que la reine avoit même refusé de voir les gens du roi, toutes les chambres assemblées, le matin du 8 janvier, portèrent unanimement contre le cardinal Mazarin le fameux arrêt qui prononce : « Qu'attendu que le « cardinal Mazarin est notoirement auteur des désor« dres de l'état, la cour le déclare perturbateur du re« pos public, ennemi du roi et de son état, lui enjoint « de se retirer de la cour dans le jour, et du royaume « dans huitaine, et, ledit terme expiré, enjoint à tous les « sujets du roi de lui courre sus, et défend à toutes per« sonnes de le recevoir (1). »

Cet arrêt perça, pour ainsi dire, la digue qui arrêtoit le débordement de la haine générale contre Mazarin. On parla, on dit des bons mots, on écrivit en vers et en prose, on fit des chansons; les esprits s'échauffèrent, et passèrent de l'abattement à l'audace. Le parlement tint la grande police, et fit des réglements pour la subsistance et la défense de la ville. Il ordonna au prévôt des marchands, aux échevins et au duc de Montbazon, gouverneur, de lever des troupes. Au contraire, la régente, par de nouvelles lettres, commanda à ceux-ci de signifier au parlement de se rendre à Montargis, et de

(1) Journal du parlement, p. 113, Talon, t. VI, p. 12.

le contraindre d'obéir. Loin de pouvoir donner cette satisfaction à la reine, le président Le Feron, prévôt des marchands, pensa être massacré par le peuple, sur le simple soupçon de n'être pas sincèrement attaché au parlement. A cette compagnie se joignirent la chambre des comptes et la cour des aides, qui eurent aussi ordre de quitter Paris. Elles bornèrent leur obéissance à des remontrances très fortes en faveur du parlement. Le seul grand conseil voulut se rendre à Mantes, où il étoit transféré; mais il ne put obtenir de passe-port. Ses efforts pour obéir furent plus sincères que ceux du coadjuteur. Celui-ci avoit été mandé à Saint-Germain, et il sortit de l'archevêché comme pour s'y rendre; mais il avoit aposté des gens qui arrêtèrent ses chevaux et brisèrent son carrosse. La populace l'entoura, le serra, le reporta dans son palais; il crioit et conjuroit, les larmes aux yeux, qu'on le laissât exécuter les ordres du roi. Enfin il parut céder à la force, et écrivit une lettre d'excuse: mais la cour n'y fut pas trompée (1). 1649.

Pendant qu'il triomphoit de voir l'incendie se répandre, il n'étoit pas sans inquiétudes sur les suites. A la vérité, le clergé, la robe, la bourgeoisie, jusqu'aux artisans et au plus bas peuple, tous paroissoient brûler du même zèle pour la cause commune. Mais il étoit à craindre qu'au premier embarras, au moindre revers, ce feu ne se ralentît, faute d'un chef accrédité qui l'alimentât et l'entretînt; événement d'autant plus probable, que le concert entre tant de personnes n'étoit pas si parfait qu'il le paroissoit. On savoit que le prévôt des marchands, plusieurs officiers du corps de ville, et

(1) Retz, t. I, p. 171.

1649. les plus riches bourgeois, penchoient pour la cour. Les curés de Paris, qui ont ordinairement un si grand ascendant sur l'esprit de leur peuple, n'étoient pas bien persuadés de la rectitude des intentions du coadjuteur, ni livrés exclusivement à ses volontés. Enfin bien des gens croyoient que le premier président ne restoit à la tête de son corps, et ne résistoit en apparence à la cour, que pour la mieux servir. A la vérité, il disoit d'une manière très ferme les choses dont il étoit chargé par sa compagnie : mais on s'apercevoit qu'il ne manquoit aucune occasion de gagner du temps, et de faire valoir les opinions modérées. Gondi se défioit donc du présent, et craignoit pour l'avenir, d'autant plus que trois jours s'étoient déja écoulés depuis la sortie de la cour, sans que, de tous ceux qui avoient promis de seconder le parlement, aucun eût encore paru (1).

Enfin, le 9 janvier, arriva avec ses enfants le duc d'Elbeuf, de la maison de Lorraine, frère aîné du comte d'Harcourt. « Il n'a pas trouvé à dîner à Saint-Germain, « disoit le duc de Brissac, et il vient voir s'il trouvera « à souper à Paris (2). » C'étoit assez désigner le motif qui l'amenoit, c'est-à-dire l'envie de faire fortune. Sa présence, loin de tranquilliser le coadjuteur, ne fit que le troubler. D'abord il craignoit tout de la part d'un homme avec lequel il avoit eu des querelles, qui étoient mal assoupies, et qui, aisé à gagner, à cause de sa pauvreté, pouvoit être un émissaire de la cour. En second lieu, il attendoit d'heure à autre le prince de Conti, dont le nom et la qualité de prince du sang

(1) Retz, t. I, p. 197 — (2) Ibid. p. 198. Journal du parlement, pag. 122.

étoient bien plus propres à figurer à la tête d'un parti. 1649.
On ignoroit cette ressource du coadjuteur; aussi, quand le duc d'Elbeuf se présenta, les Parisiens, dans la disette où ils se trouvoient de gens de distinction, le reçurent comme leur sauveur, et le désignèrent leur général. La nuit même du 9 au 10, arriva le prince de Conti, qui, soupçonné par la cour, étoit gardé à vue à Saint-Germain, et n'avoit échappé qu'avec peine à la vigilance du prince de Condé son frère. Il vint accompagné du duc de Longueville, du duc de Bouillon, du maréchal de La Motte, et de beaucoup d'autres gens de qualité. Cette troupe donna l'alarme à la bourgeoisie, qui gardoit la porte : elle refusa de l'ouvrir. Il fallut aller chercher le coadjuteur. Gondi courut à la porte avec une nombreuse escorte et des flambeaux, qui donnèrent à l'entrée du prince un air de triomphe. Mais, dès le matin de ce même jour, la gloire du triomphateur reçut un échec. Elbeuf fut nommé par le parlement général des troupes qu'on alloit lever, et il obtint cet avantage en insinuant que Conti étoit d'intelligence avec la cour. Le même soupçon de trahison fut rétorqué le lendemain avec succès contre le duc d'Elbeuf par le coadjuteur. Ces deux rivaux se choquèrent le 11, dans l'assemblée des chambres. Le premier président et quelques magistrats, espérant que cette querelle pourroit éloigner la guerre civile, fomentoient la désunion : mais, lorsque les prétendants étoient le plus animés, des amis communs les réconcilièrent. Il fut convenu que le prince de Conti seroit généralissime, à condition qu'il ne sortiroit pas de Paris, et qu'il viendroit prendre sa place en toute occasion au parlement; que le duc de Longueville l'aideroit de

1649. ses conseils; que les ducs d'Elbeuf, de Bouillon et le maréchal de La Mothe seroient tous trois ses lieutenants-généraux, chacun leur jour; que M. d'Elbeuf commenceroit; qu'il auroit la première place au conseil de guerre, et que ses enfants auroient les premiers emplois. Après le prince, arrivèrent à la file beaucoup de seigneurs, qu'on chargea des levées, des fortifications, de l'exercice des soldats, et auxquels on donna différents départements dans les conseils qu'on créa. Cette troupe de mécontents fut renforcée par le duc de Beaufort, qui s'étoit depuis quelque temps sauvé de Vincennes. Il devint bientôt l'idole de la populace; et on l'appela le roi des *Halles*. Enfin il y eut peu de familles considérables qui ne fournissent des défenseurs à Paris, pendant que leurs plus proches parents l'attaquoient.

Comme les intérêts qui divisoient la cour et la ville n'étoient pas de la première importance, qu'il y avoit dans les chefs plus de pique que de véritable haine, dans le peuple plus de prévention que d'animosité, il arriva que les troubles n'enfantèrent que rarement les atrocités qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Au contraire, excepté quelques moments lugubres, après de petits combats, dans lesquels périrent des gens dignes de regrets, on ne vit régner le reste du temps que de la gaieté; les revues devenoient des spectacles, les expéditions militaires des espèces de fêtes publiques. Les femmes animoient par leur présence les bourgeois devenus soldats; l'artisan regardoit comme un jour de plaisir celui où il devoit paroître sous les armes. En revenant d'un combat malheureux, les fuyards se consoloient de leur défaite par des bons mots ou des chansons sur leurs généraux. On n'enten-

doit ni plaintes ni murmures, parcequ'il y avoit abondance de toute espéce de denrées; et cette abondance venoit de celle de l'argent, qui attire tout à lui, malgré les plus forts obstacles (1). 1649.

A Saint-Germain-en-Laye les choses étoient bien différentes. La cour avoit pris la fuite si précipitamment, qu'elle se trouvoit, au milieu de l'hiver, sans meubles, sans habits, sans provisions, exposée, dans les appartements délabrés, à toutes les injures de l'air, privée des choses les plus nécessaires, et réduite à éprouver les besoins les plus pressants; de sorte que ceux qui n'étoient pas soutenus, comme la reine et son ministre, par le dépit et l'espoir de la vengeance, desiroient la paix, avant même que la guerre fût commencée. Condé, ayant sous lui les maréchaux de Grammont et de Duplessis-Praslin, l'entreprit avec six ou sept mille hommes, dont il plaça les principaux corps dans Lagny, Corbeil, Saint-Cloud, Saint-Denys, d'où l'on faisoit sortir des détachements pour battre l'estrade sur les routes voisines, et pour intercepter la communication de la capitale avec les provinces. Les soldats et les officiers royaux, obligés à des factions pénibles sur les grandes routes et sur les bords des rivières, la nuit, sans feu, sans maisons, sans abris, envioient le sort des parlementaires, qui, étant plus nombreux, étoient moins chargés de gardes et les faisoient à leur aise, bien couverts, bien payés et bien nourris. Cette différence découragea les soldats de Condé; et le peu d'intérêt qu'ils prenoient à cette guerre, qu'ils ne faisoient qu'à contre-cœur, les rendoit faciles

(1) Retz, Monglat, La Rochefoucauld, Nemours, *passim*.

1649. à laisser passer les vivres, dont ils tiroient leur part et de l'argent (1).

La régente avoit si mal pris ses mesures, qu'en quittant Paris elle ne songea pas seulement à s'assurer de la Bastille, qui auroit pu tenir la ville en bride : elle la laissa sans pain, sans munitions, avec vingt-deux soldats, sous le commandement du sieur du Tremblay, frère du fameux P. Joseph; garnison plus propre à garder des prisonniers qu'à défendre une place. Elle fut sommée le 11, et on tira deux coups de canon qui *firent brèche*, dit le journal du parlement; c'est-à-dire, apparemment, que les boulets emportèrent quelques éclats de pierres. Le gouverneur promit de se rendre, s'il n'étoit pas secouru dans vingt-quatre heures, et il sortit en effet le 13 à midi : mais il abrégea les plaisirs des dames de Paris, qui, pendant le siége, eurent le courage de se promener dans le jardin de l'Arsenal. Plusieurs même poussèrent l'intrépidité jusqu'à visiter la batterie dirigée contre cette forteresse. Le parlement fit entendre qu'il souhaitoit qu'un de ses membres fût pourvu du gouvernement; et les généraux, par complaisance, y nommèrent le bon-homme Broussel, qui eut liberté de se faire suppléer par Lalouvière, son fils (2).

Pendant que les frondeurs mettoient fin à cette périlleuse entreprise, un de leurs partis, fort de cinq cents chevaux, poussoit fièrement quelques escarmoucheurs qui venoient faire le coup de pistolet jus-

(1) Motteville, t. II, p. 481. La Rochefouc. p. 66. — (2) Journal du parlement, p. 124.

que dans les faubourgs. Les troupes parisiennes étoient composées d'artisans et de gens de boutique, qui, au premier coup de tambour, sortoient mal armés des maisons, les uns à pied, les autres à cheval, et suivoient le drapeau ou le quittoient à volonté. A leur tête cependant marchoient des soldats mieux disciplinés, mais en petit nombre, que les généraux avoient fait venir des garnisons qui dépendoient d'eux. C'étoit à l'Hôtel-de-Ville que les jeunes officiers alloient prendre les marques de leurs dignités, des mains des duchesses de Longueville et de Bouillon, et c'étoit aux pieds de ces héroïnes qu'ils venoient déposer les trophées de leurs victoires. « Le mélange d'écharpes bleues, de « dames, de cuirasses, de violons dans les salles; le « bruit des tambours, et le son des trompettes dans la « place, donnoient, dit Gondi, un spectacle qui se voit « plus dans les romans qu'ailleurs. » Le coadjuteur connoissoit mieux qu'un autre le pouvoir de ces représentations; il s'en étoit déja servi utilement pour concilier la faveur du peuple au prince de Conti, contre le duc d'Elbeuf, dans le temps que celui-ci jetoit sur le prince des soupçons de connivence avec la cour. Alors Gondi alla prendre la duchesse de Longueville, qu'il fit accompagner par la duchesse de Bouillon; il mena ces deux dames en grande pompe à l'Hôtel-de-Ville, les y déposa comme des gages de la fidélité, l'une de son frère, l'autre de son mari. « Elles parurent, dit-il, « sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, plus belles, en ce « qu'elles paroissoient négligées, quoiqu'elles ne le fus- « sent pas. Elles tenoient chacune un de leurs enfants « entre leurs bras, qui étoient beaux comme les mères. 1649.

1649. « La Grève étoit pleine de peuple jusqu'au-dessus des « toits; tous les hommes jetoient des cris de joie, toutes « les femmes pleuroient de tendresse (1). »

Le coadjuteur, si fertile en comparaisons, auroit pu ajouter, dans son style familier, qu'il faisoit dans cette occasion le rôle de ces charlatans qui amusent le peuple pour attraper son argent. C'étoit en effet le but de ces scènes populaires. Elles jetèrent un grand enthousiasme dans les esprits, et il en résulta une offre volontaire de près de deux millions, dont le parlement seul paya au moins cinq cent mille livres. Les autres cours souveraines se taxèrent selon leurs moyens. On saisit les recettes royales; on arrêta chez les banquiers les deniers qu'on crut appartenir au cardinal Mazarin. On nomma des commissaires, qui alloient chez les particuliers soupçonnés de *mazarinisme*, discuter leur fortune et les imposer à proportion. Avec ces secours on leva des troupes plus régulières; les cavaliers se montérent, partie avec les chevaux qu'on trouva dans les auberges, partie avec ceux que chacun détacha de ses équipages. Le coadjuteur, qui étoit archevêque titulaire de Corinthe, forma à ses dépens un régiment de cavalerie, dont le début ne fut pas heureux; il essuya un échec considérable la première fois qu'il sortit; et cette déroute fut appelée *la première aux Corinthiens*.

C'est avec ces forces et ces ressources que la capitale, séduite, se disposoit à soutenir tout le poids de la puissance royale. Peu de ses habitants auroient pu dire

(1) Retz, t. I, p. 223. La Rochef. p. 71. Journal du parlement, p. 128. Talon, t. VI, p. 18.

clairement pourquoi on se battoit. Les harangueurs eux-mêmes etoient souvent embarrassés à donner un air spécieux aux motifs de la querelle. La régente se réduisoit à un point : « Chassez, disoit-elle au prévôt « des marchands et aux échevins, chassez le parle- « ment ; et en même temps qu'il sortira par une porte, « je rentrerai par l'autre (1). » En effet, si le parlement avoit été forcé de fuir, ou de se raccommoder avec la cour, le coadjuteur, les généraux et leurs adhérents se seroient trouvés contraints de s'abandonner à la régente, qui leur auroit fait d'autant moins de grace, que la plupart s'étoient mis en état de rebellion, ou sans motifs, ou par des raisons très foibles. On connoît celles du duc de La Rochefoucauld, par les vers écrits de sa main, derrière un portrait de la duchesse de Longueville. 1649.

Pour captiver son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre au roi; je l'aurois faite aux dieux.

Le coadjuteur, qui ne l'aimoit pas, lui prête aussi un goût très décidé pour l'intrigue, mais en même temps beaucoup d'irrésolution. « Tous les matins, di- « soit le comte de Matha, le plaisant de la cour, il fait « une brouillerie, et tous les soirs il travaille à un rha- « billement. « La Rochefoucauld étoit l'homme à projets du parti ; le duc de Bouillon en étoit le discoureur : il s'y livra, parcequ'il espéroit, ou se faire rendre par la guerre sa principauté de Sedan, ou obtenir un sort équivalent, que la cour lui promettoit, sans effet, depuis long-temps. Sa femme d'ailleurs, qui n'étoit

(1) Mémoires de Nemours, p. 14 et 16. Monglat, t. III, p. 17. Retz, t. I, p. 266.

pas françoise, et qui étoit très attachée aux Espagnols,
1649. aimoit tout ce qui pouvoit la mettre en liaison avec eux. Plusieurs personnes étoient contre la cour, parceque Condé étoit pour elle; d'autres vouloient se venger, d'autres s'avancer; quelques unes se rangèrent d'un côté plutôt que de l'autre, uniquement parcequ'ils y voyoient des parents ou des amis. Enfin, il y en avoit dont les motifs n'étoient nullement conformes à leur objet. Tel est celui qu'on prête au duc de Luynes. Il étoit fort dévot et l'austérité de la morale qu'il remarquoit dans ceux qu'on appeloit *jansénistes* l'attachoit à eux. Comme le coadjuteur les favorisoit, il se déclara pour le prélat, dont les vues n'étoient certainement pas si pures que celles du duc: car Gondi avoue lui-même qu'il n'avoit des complaisances pour les jansénistes que parcequ'il les trouvoit disposés à parler et à écrire contre le luxe et les plaisirs de la cour, contre le faste du cardinal Mazarin et ses systèmes de finances: de sorte que, sans être obligé de se réformer lui-même, il jouissoit de l'avantage de faire passer son ennemi pour débauché et usurier.

A la suite des personnes qualifiées, qui prirent le parti de la fronde, il entra dans Paris beaucoup d'officiers pleins d'expérience et de valeur, qui rendirent l'entreprise du blocus plus difficile que le prince de Condé ne l'avoit cru. Il étoit jour et nuit à cheval, sans cesse occupé à parcourir ses postes, ne donnant aucun relâche à ses troupes, et n'en prenant aucun lui-même; mais sa vigilance et son activité ne pouvoient empêcher qu'il n'entrât des convois dans la place. Il n'avoit que sept à huit mille hommes, tous bons soldats à la

vérité; mais, quoique bien distribués, ils ne suffisoient pas pour garnir tous les endroits qui devoient être gardés. Pendant que quelques troupeaux et quelques charrettes, se montrant d'un côté, attiroient l'attention des garnisons, des convois plus considérables passoient de l'autre; et non seulement Condé avoit à se garantir des surprises, mais aussi des coups de vigueur que ces troupes, qu'il méprisoit, hasardoient quelquefois. 1649.

L'action la plus considérable de cette guerre est l'attaque et la prise de Charenton, poste important qui commandoit les rivières de Seine et de Marne. Les Parisiens y avoient mis une forte garnison, sous les ordres du marquis de Chanleu. Le matin 8 février, les royalistes se présentèrent devant la place, ayant à leur tête le duc de Châtillon. Ils allèrent droit à l'assaut, qui fut soutenu avec la plus grande intrépidité. Condé, placé sur les hauteurs de Saint-Mandé, couvroit les assaillants contre la diversion qu'il craignoit du côté de Paris. En effet, toute la nuit le tambour se fit entendre dans la ville, et au point du jour il se trouva trente mille hommes sous les armes. L'avant-garde de cette armée s'avança jusqu'à Vincennes, pendant que l'arrière-garde étoit encore dans la Place-Royale. Les généraux sortirent de la ville, en publiant qu'ils alloient livrer bataille. Le coadjuteur, monté sur un grand cheval, avec des pistolets à l'arçon de la selle, opinoit pour le combat. On tint conseil à Picpus. Ces guerriers entendoient de là le bruit du canon et des mousquetades de Charenton. Pendant qu'ils délibéroient, les royalistes forcèrent les barricades. Chanleu s'ensevelit

1649. sous la dernière, sans vouloir recevoir quartier, ce qu'on lui offroit; et le silence qui succéda avertit l'armée parisienne que Charenton étoit pris (1).

Il lui restoit la ressource d'attaquer le petit corps d'observation de Condé, et de reprendre la place. Les généraux délibérèrent de nouveau, admirèrent la bonne contenance de leurs troupes, et les firent rentrer dans la ville; prudence dont ils se surent très bon gré, et qui est applaudie dans le Journal du parlement. « Car il y a « beaucoup d'apparence, y dit-on, que le prince de « Condé n'avoit fait cette attaque que pour attirer les « Parisiens à une bataille, se promettant de les défaire, « sans la prévoyance des généraux. » Il n'y a pas en effet de meilleur moyen de prévenir une défaite, que de se retirer. Le lendemain de ce trait de prudence, le prince de Conti en apprit aux chambres assemblées les motifs obligeants, en ces termes: « Ayant « tenu conseil de guerre pour savoir si nous donnerions « bataille ou non, il a été résolu, tout d'une voix, de ne « le pas faire, et de ne pas hasarder la vie du grand « nombre d'infanterie des bourgeois de Paris qui étoient « sortis sous les armes, dont nous ne pouvons assez « louer le cœur et le courage; de crainte que, s'il arrivoit « perte de quelques uns d'entre eux, ce qui auroit été « inévitable, de faire crier leurs femmes et leurs en- « fants. »

Ces ménagements n'empêchoient pas que les Parisiens ne trouvassent la guerre onéreuse. Ils se lassoient de payer les contributions, et il leur tardoit de voir

(1) Journal du parlement, p. 180. Motteville, t. I, p. 521. La Rochef. pag. 71.

leurs maisons de campagne délivrées des soldats, amis et ennemis, qui les ravageoient. Dans ces circonstances, il n'y a pas de moyens que le coadjuteur ne tentât pour ranimer l'ardeur prête à s'éteindre. Il étoit parvenu à se procurer séance au parlement, comme substitut de l'archevêque de Paris, son oncle, qui étoit absent. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il obtint ce privilége. Le premier président s'y opposa ouvertement : il disputa ce droit au coadjuteur, incidenta ensuite sur le temps que dureroit ce privilége, sur la manière dont il seroit permis au prélat de l'exercer, sur le serment qu'on lui feroit prêter. Gondi, content d'emporter le fond de l'affaire, ne chicana pas sur les formes, et se soumit à tout. On conçoit les avantages qu'il tira de ce droit d'assister aux assemblées. Il s'y familiarisa avec les conseillers ; il les étudioit, approfondissoit leur caractère, pénétroit leurs dispositions secrètes, et, en adaptant à cette connoissance ses discours, ses reparties, ses gestes, il étoit sûr de faire passer ce qu'il proposoit (1). 1649.

Voici la marche qu'il s'étoit tracée dans l'assemblée des chambres et dont il s'écarta peu. Quand il s'agissoit de quelque nouveauté, soit projet, soit manière de l'exécuter, jamais il ne se chargeoit des premières ouvertures ; il en laissoit l'honneur à de jeunes conseillers, que cette déférence flattoit, et il se réservoit l'emploi de dire et d'appuyer les raisons qui pouvoient procurer la réussite. C'étoit aussi lui qui se chargeoit de commenter et de paraphraser les nouvelles annoncées par d'autres, mais qu'il avoit souvent forgées lui-

(1) Retz, t. I, p. 218. Saint-Evremont.

1649. même. On ne manquoit pas alors d'évènements susceptibles d'embellissements, parceque le feu de la rebellion éclatoit dans quelques provinces, et couvoit dans d'autres. Mais les avantages du parti n'étoient pas si grands, dans tous ces lieux, que les frondeurs de Paris les faisoient pour leurrer le peuple.

C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer ce qui se publioit du duc de Longueville. Il étoit sorti de Paris, en se vantant qu'il alloit faire soulever son gouvernement de Normandie; et quelques jours après il écrivit qu'il amenoit au secours de la capitale mille gentilshommes et trois mille soldats. Ce nombre lui-même étoit enflé, et on l'exagéra encore dans des écrits qu'on répandit, qui portoient que le duc de Longueville venoit, à la tête de dix mille hommes, au secours de la capitale; qu'en passant à Saint-Germain il tenteroit d'enlever la cour, si elle ne se faisoit garder par les troupes qui investissoient Paris, et qu'ainsi le blocus alloit être levé. Le vrai de ce récit, c'est que le parlement de Rouen avoit répondu favorablement à la lettre du parlement de Paris, écrite tant à lui qu'aux autres parlements du royaume, pour les engager de se joindre à celui de la capitale; qu'en conséquence le duc de Longueville pouvoit être censé puissant dans Rouen, que cependant il n'y étoit pas le maître, qu'il ne s'y soutenoit que par adresse, et que personne ne remuoit dans le reste de la Normandie. Il en étoit de même en Provence: le parlement d'Aix s'étoit uni à celui de Paris, en haine de Louis d'Angoulême, comte d'Alais, commandant de la province, et fils du comte d'Auvergne. La populace voulant le chasser de la ville, ainsi qu'Armand-Jean Vignerod, duc de Richelieu, petit-neveu du cardinal, qui

étoit venu à son secours, leur fit courir à tous les deux risque de la vie; mais la bourgeoisie les sauva des mains de ces furieux. Pareille chose arriva à Reims, où le marquis de La Vieuville, lieutenant pour le roi, courut le plus grand danger de la part du peuple, et fut de même garanti par les principaux habitants. Il y eut aussi des émeutes à Caen, à Rennes, à Bordeaux, et des courses dans le plat pays, sous les ordres des gentilshommes amis ou alliés des généraux de Paris. Les relations de ces différents exploits, qu'on répandoit dans Paris, étoient tellement circonstanciées et amplifiées, qu'elles faisoient croire aux Parisiens que la Normandie, la Champagne, la Provence, la Guienne, en un mot les trois quarts du royaume combattoient pour eux. Enfin ceux qui étoient capables de secret, on les flatta de l'espérance que le vicomte de Turenne, frère du duc de Bouillon, qui commandoit une armée contre les Espagnols, alloit l'amener au secours de Paris: agréable illusion qui ne se réalisa pas. 1649.

Cependant quoique les feux allumés de tous côtés par les frondeurs se dissipassent en fumée, il étoit à craindre qu'ils ne trouvassent à la fin des aliments plus considérables, et que l'incendie ne devînt plus difficile à éteindre. C'étoit de même par des mécontentements, des murmures, des plaintes, qu'avoit commencé l'embrasement affreux qui consumoit l'Angleterre. Charles I périssoit en ce moment (1) sur l'échafaud; victime d'un parti fanatique, qui subjugua la nation, et qui commit le plus étonnant des crimes. Sa veuve, réfugiée en France, fille de Henri IV, et belle-

(1) Le 30 janvier 1649, vieux style, ou 9 février, nouveau style.

1649. sœur de la régente, vivoit à Paris dans le palais de ses pères, et, par un fatal concours de circonstances, y étoit exposée aux plus grands besoins. La vue de cette reine désolée rappela aux plus raisonnables des Parisiens séduits l'enchaînement des moyens par lesquels un peuple est quelquefois excité à des atrocités, qu'il détesteroit ensuite inutilement. Il ne se pouvoit aussi que la régente ne songeât à cette effrayante catastrophe, et aux gradations qui l'avoient amenée, sans s'alarmer sur les effets à craindre des troubles actuels. Ces réflexions, jointes aux insinuations des personnes bien intentionnées, disposèrent les deux partis à la paix, sans qu'ils s'en aperçussent.

Le ministère fit les premières démarches, mais de manière qu'on ne pût en inférer qu'il recherchoit l'accommodement. Il envoya un héraut qui parut le matin du 12 février, à la porte St.-Honoré, revêtu de sa cotte-d'armes. Il fit battre la chamade, et demanda à être introduit pour remettre des paquets de la régente au prince de Conti, au parlement, au prévôt des marchands et aux échevins. Le coadjuteur n'étoit prévenu, ni sur ces lettres, ni sur leur contenu. S'il avoit cru qu'elles renfermassent des ordres ou des menaces capables de révolter les esprits, il n'auroit pas hésité d'opiner à recevoir le héraut: mais, si ces lettres contenoient des choses obligeantes, il craignoit que le parlement ne se laissât toucher, ne votât pour la paix, et n'abandonnât ses défenseurs. C'étoit donc un fâcheux contre-temps que l'arrivée inopinée de ce héraut, et Gondi fut long-temps à chercher quelques biais pour le renvoyer, sans paroître manquer de respect au roi. A force de rêver, il en trouva un qu'il fit proposer par

Broussel. Ce conseiller représenta que l'envoi du héraut étoit un piége que Mazarin tendoit à la compagnie, parceque ces sortes de formalités ne s'observent qu'à l'égard d'ennemis. Si le parlement le reçoit, ce sera, disoit-il, se déclarer ennemi du roi : il n'y a donc d'autre parti à prendre que de le renvoyer. Mais il faut le faire suivre par une députation chargée d'aller recevoir les ordres de la régente, et l'assurer de la fidélité de la compagnie. Cet avis passa avec acclamation. Gondi crut remporter une victoire, en empêchant que le héraut ne fût reçu ; mais tout l'avantage fut pour la cour, qui gagna un acte de soumission de la part du parlement, et eut l'espérance d'entamer une négociation : le seul but qu'elle se proposoit (1). 1649.

Il fallut quelques jours pour convenir de la forme des passe-ports, et fixer les objets des remontrances. Pendant cet intervalle, le coadjuteur imagina de partager l'attention qu'avoit excitée la venue du héraut, par une apparition aussi inattendue. Il savoit que toute la France souhaitoit la paix avec l'Espagne, que le parlement seroit certainement flatté d'en être l'instrument. D'ailleurs, les frondeurs de la compagnie, dans laquelle le desir d'un accommodement commençoit à dominer, avoient besoin d'être soutenus par l'espérance de quelque puissant secours. Gondi, certain que, quand la passion s'est une fois emparée d'un corps, il n'y a pas de ruse, si grossière qu'elle soit, qu'on ne puisse hasarder pour le tromper, en employa une qui auroit à peine réussi auprès d'un homme médiocrement éclairé (2).

(1) Retz, t. I, p. 233. Journal du parlement, p. 184. — (2) Journal du parlement, p. 200. Retz, t. I, p. 237 et 249. Joly, t. I, p. 49.

1649. Le prélat avoit à Bruxelles, pour agents, la duchesse de Chevreuse, Noirmoutier et Laigues; par leur moyen il entretenoit une négociation sourde, mais assez échauffée du côté des Espagnols, qui ne demandoient pas mieux que de se mêler des affaires de la France; pourtant le coadjuteur alloit bride en main, et n'osoit pas s'engager trop ouvertement avec eux « dans la « crainte, disoit-il lui-même, d'être réduit à devenir, « d'archevêque de Paris, aumônier de l'archiduc. » Cependant les choses commençoient à tourner de manière qu'il falloit ou céder la victoire à la cour et recevoir les conditions qu'elle voudroit imposer, ou appeler des secours étrangers. Pour enhardir la partie frondeuse du parlement, et l'aider à subjuguer l'autre, il fut proposé, dans le conseil secret de la cabale, de renouveler la scène de Bussi le Clerc, qui traîna pendant la ligue le parlement à la Bastille; et il faut avouer que cette violence auroit pu réussir par le moyen de la populace, qui étoit toute dévouée à la fronde. Mais Gondi et Bouillon, qui dirigeoient les mouvements du parti, aimèrent mieux se couvrir du manteau du parlement que de le détruire. Ils écrivirent donc à l'archiduc qu'on étoit disposé à accepter son secours.

Aussitôt le comte de Fuensaldagne, son ministre, dépêche un homme chargé d'examiner le fond des affaires, et propre à tous les rôles qu'on voudroit lui faire jouer. C'étoit un moine bernardin, nommé Arnolfini. Gondi lui fait quitter robe et capuchon, le revêt d'un habit de cavalier, et lui donne le nom pompeux de don Joseph de Illescas. On lui fabrique des instructions, des harangues, des lettres pleines de projets et de promesses, appropriées à l'état des choses et au ca-

ractère des personnes. Muni de ces pièces, et d'une lettre de créance, courte et vague, après trois jours de leçons données en secret par Gondi et Bouillon, le moine Arnolfini, devenu don Joseph de Illescas, arrive avec grand fracas, au milieu de la nuit, chez le duc d'Elbeuf, qu'on vouloit tromper le premier, afin qu'il aidât à tromper les autres. 1649.

Elbeuf, flatté de la confiance des Espagnols ses anciens amis, chez lesquels il avoit demeuré douze ans, sous le dernier régne, reçoit l'envoyé avec effusion de joie. Il questionne don Joseph, prend communication de ses ordres, y joint ses avis, et après avoir long-temps rêvé et raisonné sur la manière d'entamer la négociation proposée, il invite à dîner le prince de Conti, les généraux et les frondeurs du parlement les plus zélés, sans oublier le duc de Bouillon et le coadjuteur. Pendant le repas, la conversation roula naturellement sur l'état des affaires. Quelques uns firent observer le danger de la position critique où on alloit se trouver sans défense contre la cour: et cette remarque fournit au duc d'Elbeuf l'occasion d'insinuer qu'il avoit sous la main le moyen de les mettre tous en sûreté. Cette insinuation, Elbeuf la fit avec des circonlocutions, un air de mystère, qui réjouirent fort Gondi et Bouillon, et qui inspiroient beaucoup de curiosité aux autres: à la fin, il nomma l'archiduc, et présenta la lettre de créance de son envoyé. Cette vue effaroucha la plupart des parlementaires, sur-tout le président de Nesmond, quoique déterminé frondeur; le président Le Coigneux n'en fut pas si effrayé; les autres, à la fin s'apprivoisèrent, et le premier moment de surprise passé, on se mit à examiner les avantages que le parti pouvoit

1649. tirer de l'intervention des Espagnols. On fit paroître le député. On convint des faits; et le prince de Conti fut chargé de le présenter le lendemain aux chambres assemblées.

C'étoit le 19 février, jour auquel les gens du roi devoient rendre compte de leur voyage à la cour, entrepris pour faire goûter les raisons sur lesquelles le parlement s'étoit déterminé à ne pas recevoir le héraut. La régente, les princes, les ministres, leur avoient fait l'accueil le plus favorable. A peine en finissoient-ils le récit, qu'afin de croiser les idées pacifiques qu'il pouvoit produire, le prince de Conti annonce qu'il y avoit à la porte un envoyé de l'archiduc, et demande qu'il soit entendu. Le président de Mesme se léve tout ému, et dit au prince: « Est-il possible, monsieur, « qu'un prince du sang de France propose de donner « séance sur les fleurs-de-lis au plus cruel ennemi des « fleurs-de-lis! » L'apostrophe étoit violente, et elle auroit peut-être réussi, si le président, emporté par son zéle, n'eût ajouté: « Quoi! monsieur, vous refusez « l'entrée au héraut de votre roi, sous le prétexte le « plus frivole, et.... » C'étoit là que le coadjuteur l'attendoit; il lui coupe la parole, et lui dit gravement: « Vous me permettrez, monsieur, de ne pas traiter de « frivoles des motifs qui ont été consacrés par un arrêt. » A ces mots *la cohue du parlement*, ainsi que Gondi appelle les chambres des requêtes, la cohue jette un cri d'approbation. Le premier président et les anciens veulent soutenir le président de Mesme. La querelle s'anime, et on en vient aux reproches personnels: l'un affirme; l'autre nie; le temps s'écoule: il faut conclure; et la crainte de quelque chose de pis force en-

fin les plus sages de céder. Jamais succès ne vérifia mieux cette maxime du coadjuteur : « Que le moyen le « plus sûr et le plus propre pour faire passer une affaire « extraordinaire dans les compagnies, c'est d'échauffer « la jeunesse contre les vieux. » Le faux don Joseph entra donc, prit place au bout du bureau, et prononça un discours, dont la substance se réduisoit à ceci; « Que Mazarin avoit offert à l'Espagne une paix très « avantageuse; mais que le roi son maître, sachant ce « qui se passoit en France, n'avoit pas voulu traiter « avec un homme détesté de la nation; qu'il croyoit « plus convenable à sa dignité de s'adresser au parle- « ment, le regardant comme le conseil et le tuteur de « ses rois, et qu'il avoit si grande confiance dans la « sagesse de cette illustre compagnie, qu'il la laissoit « maîtresse des conditions. » Le faux de cet exposé sautoit aux yeux: car, comment se persuader que le roi d'Espagne auroit rejeté des offres avantageuses faites par un ministre qui pouvoit les réaliser sur-le-champ, pour recourir à un corps hors d'état de rien céder ni garantir? Mais il y a des moments où tout passe. L'envoyé fut remercié, et on décida qu'il seroit fait registre de son discours, pour en être référé à la régente. C'est tout ce que gagna le coadjuteur. On croiroit qu'il dût être honteux et fâché d'avoir pris tant de peine pour obtenir si peu : mais c'est tout ce qu'il demandoit, et plus même qu'il n'avoit osé espérer. L'espéce d'engagement que venoit de prendre le parlement en écoutant les Espagnols actuellement en guerre ouverte avec la France, étoit comme une autorisation et une sauvegarde pour Gondi, et tous ceux qui voudroient désormais entamer des liaisons avec l'ennemi. 1649.

1649. Le prélat sentit si bien l'importance de cette démarche, et les avantages que son parti pouvoit en tirer, qu'il fut étonné de son propre succès. Mais il n'étoit pas seul à connoître le danger qui accompagnoit cet avantage; Molé, de Mesme, l'avocat-général Talon, et les plus éclairés du parlement, s'effrayèrent de l'ascendant que les brouillons prenoient dans leur compagnie. Ils en craignoient les suites, et ils résolurent de tout sacrifier pour finir ces intrigues et ramener la paix.

Malgré les efforts des frondeurs, ils soutinrent la négociation qu'ils avoient entamée à la cour. Les dégoûts qu'on leur donnoit quelquefois ne les rebutoient pas. Lorsqu'il arrivoit aux princes et aux ministres de hasarder des propositions, des expressions, des manières capables de choquer, ces prudents magistrats les passoient sous silence, ou les adoucissoient dans leur rapport. Enfin, ils dévoroient les désagréments et ne s'attachoient qu'à l'essentiel. Par ces ménagements dignes des éloges de tous les bons François, ils amenèrent les affaires à un point de conciliation qui effraya les frondeurs. Ceux-ci leur suscitèrent toutes sortes d'obstacles. Ils firent arriver un nouvel envoyé de l'archiduc, et signèrent avec lui un traité qui devoit introduire les Espagnols en France, et mettre la capitale et le parlement dans la dépendance des ennemis. Ils ameutèrent la populace, et les députés ne revenoient jamais de Ruel, où se tenoit la conférence, sans être assaillis, à leur arrivée, par une troupe de gens qui crioient: *Point de Paix! point de Mazarin!* Ces violences n'ébranloient pas Molé et ses collégues: ils marchoient d'un pas égal, entre l'opiniâtreté qui refuse, et la basse complaisance qui accorde tout; et quand la cour, instruite de leur

embarras, vouloit en profiter pour mettre à la paix des conditions trop dures, elle les trouvoit armés de fermeté contre ses insinuations et ses menaces. Il leur arriva même un jour de vouloir rompre la conférence, parceque le prince de Condé prétendoit ne se relâcher en rien. Déja ils partoient; toute voie à la conciliation alloit être fermée, sans le duc d'Orléans, qui dit au prince: « Mon cousin, si ces gens-ci gagnent le prin- « temps, ils se joindront à l'archiduc; ils feront un « parti si dangereux à l'état que ce sera à notre tour à « nous humilier. Présentement que nous les tenons, « profitons de l'occasion, faisons la paix: c'est ce que les « gens de bien doivent souhaiter. » On rappela les députés, qui reprirent volontiers la négociation (1). 1649.

Mais il leur étoit difficile de faire goûter cette conduite modérée au plus grand nombre de leurs confrères: les uns disoient qu'ils étoient trop mous et trop timides; les autres déclaroient nettement qu'ils étoient vendus à la cour. Les frondeurs, qui suggéroient et appuyoient cette calomnie, n'en croyoient rien; mais il leur importoit de rendre ces magistrats suspects, afin de retarder leur ouvrage. Dans cette intention, on les faisoit charger par le parlement de demandes outrées. Lorsqu'ils étoient prêts à user de leurs pouvoirs pour signer la paix, on les suspendoit, ou on y mettoit des restrictions qui les arrêtoient tout court. Cependant, par patience, par adresse, ils surmontoient les difficultés, et ils avançoient toujours. D'un autre côté, Conti, Bouillon, Elbeuf, le coadjuteur, et les autres

(1) Retz, t. I, p. 271 et 289; t IV, p. 93. La Rochef. p. 79. Montev. t. III, p. 1. Joly, t. I, p. 51. Journal du parlement, p. 203, 338, 380. Et Procès-verbal des conférences, p. 3 et 92.

principaux de la faction, qui craignoient de laisser
1649. apercevoir au peuple qu'ils avoient des intérêts personnels, avoient déclaré qu'ils seroient contents et poseroient les armes quand le parlement seroit satisfait ; les députés ne parloient pas d'eux dans les conférences, et ce silence malin de la part de Molé et de ses collègues commença à inquiéter les généraux, qui n'étoient pas si désintéressés qu'ils vouloient le paroître. Ils résolurent de se faire considérer par eux-mêmes, si le parlement les abandonnoit. A force d'augmenter la solde, et en recevant tous les gens de service qui se présentoient, ils étoient venus à bout de former une armée d'à-peu-près dix mille hommes, composée d'assez bons soldats. Ils la tirèrent de Paris, et la placèrent sur la pointe que forme le confluent des rivières de Seine et de Marne, dans un camp que Condé lui-même jugeoit inexpugnable. S'étant bien retranchés, ils firent entendre qu'ils alloient y attendre les secours de l'archiduc et l'armée de Turenne. Cette contenance embarrassa Mazarin ; il apprit en même temps que, pendant qu'il retenoit les députés pour conférer, les frondeurs, profitant de l'absence de ces magistrats, prenoient le dessus dans l'assemblée des chambres, et qu'ils étoient même à la veille de faire révoquer la députation. Le ministre appréhenda, à son tour, que les généraux ne le forçassent de leur accorder des conditions préjudiciables à l'autorité royale, et il s'ouvrit sur ses craintes au président de Mesme.

De Mesme lui fit alors cette réponse, digne d'être consignée tout entière dans l'histoire : « Puisque les choses sont en cet état, il faut que nous payions de nos « personnes pour sauver l'état ; il faut que nous signions

« la paix. Car, après la restriction que le parlement a 1649.
« mise aujourd'hui à nos pouvoirs, il n'y a plus de me-
« sure, et peut-être il nous révoquera demain : nous
« hasardons tout : si nous sommes désavoués, on nous
« fermera les portes de Paris, on nous fera notre pro-
« cès, on nous traitera de prévaricateurs et de traîtres.
« C'est à vous de nous donner des conditions qui nous
« donnent lieu de justifier notre procédé. Il y va de vo-
« tre intérêt, puisque, si elles sont raisonnables, nous
« les saurons bien faire valoir contre les factieux : mais
« faites-les telles qu'il vous plaira ; je les signerai toutes,
« et je vais, de ce pas, dire au premier président que
« c'est mon sentiment, et l'unique expédient pour sau-
« ver le royaume. S'il nous réussit, nous avons la paix ;
« si nous sommes désavoués, nous affoiblissons tou-
« jours la faction, et le mal n'en tombera que sur
« nous. » Ces généreux sentiments trouvèrent un accès facile dans l'ame courageuse de Molé. On se remit à conférer avec plus d'ardeur, et avec un desir égal de réussir.

Enfin l'accommodement fut conclu à Ruel le 11 mars, et signé par les princes, les ministres et tous les députés. Le cardinal Mazarin lui-même y souscrivit, quoique les députés s'y opposassent, sur cette raison qu'ils n'oseroient présenter au parlement un acte taché du nom d'un homme flétri par arrêt. Cet accommodement contient vingt-un articles, dont les principaux sont un engagement du parlement d'aller à Saint-Germain, où le roi tiendra son lit de justice, et de ne point faire d'assemblée de chambres pendant toute l'année 1649 ; une amnistie pour tous ceux qui ont pris les armes, tant dans la capitale que dans

1649. les provinces, et une espérance que donna la régente de ramener incessamment le roi à Paris. C'est à ces conditions, à quelques réglements de finance, et à une promesse assez vague de diminuer les tailles et de travailler à la paix générale, que se réduisit un traité qui, vu la chaleur des esprits et les matières agitées en public et en particulier, sembloit devoir embrasser toute l'administration, et donner une nouvelle forme à la monarchie (1).

Les frondeurs en furent outrés. Ceux d'entre eux qui étoient de bonne foi furent fâchés, parcequ'ils croyoient qu'on avoit abandonné les intérêts du peuple; les autres, et sur-tout les chefs, parcequ'ils se voyoient déchus des espérances qui leur avoient mis les armes à la main. Quand le premier président et ses collégues vinrent, le 13, rendre compte de leur opération, il s'éleva un grand murmure dans l'assemblée des chambres. La séance fut très tumultueuse; elle se passa en plaintes et en justifications. Celles qui suivirent cette première ne furent pas plus tranquilles. Aux reproches piquants des conseillers frondeurs se joignirent les fureurs du peuple. Répandu en foule dans les salles, il demandoit à grands cris qu'on leur abandonnât la signature de Mazarin pour la brûler, et qu'on leur livrât les traîtres qui avoient fait cet infame traité. Molé soutint cet assaut avec son intrépidité ordinaire; il brava également et le ressentiment de ses confrères, et l'emportement brutal de la populace. Les chefs des factieux eux-mêmes, qui, le haïssant, ne pouvoient s'empêcher de l'estimer, craignirent pour sa vie lorsqu'il sortiroit

(1) Procès-verbal, p. 1.

de l'assemblée, et voulurent le faire sauver par des détours. Il répondit gravement : « La cour ne se cache 1649.
« jamais. Si j'étois assuré de périr, je ne commettrois
« pas cette lâcheté, qui de plus ne serviroit qu'à donner
« de la hardiesse aux séditieux ; ils me trouveroient bien
« dans ma maison, s'ils croyoient que je les eusse ap-
« préhendés ici. » Au milieu des factieux déchaînés, sous le poignard, pour ainsi dire, des mutins, il railloit le coadjuteur, qu'il croyoit auteur de la révolte, et qui paroissoit se donner beaucoup de mouvement pour le mettre en sûreté. « Eh ! mon bon seigneur, lui di-
« soit-il ironiquement, dites le bon mot. » Un forcené lui appuya le pistolet sur le visage. Sans pencher la tête, Molé se contenta de lui dire : « Quand vous m'au-
« rez tué, il ne me faudra que six pieds de terre » ; et il n'en alla pas un pas plus vite. Enfin, dans le plus fort même du péril, il n'oublia pas ce qu'il devoit à son roi ; jamais il ne manqua d'en faire souvenir les autres. Au moment de la plus grande puissance des frondeurs sur le parlement, un des chefs ayant dit qu'il seroit bien fâcheux d'être abandonné au moment que plusieurs d'entre eux venoient de faire un traité avec les Espagnols, sous la sauvegarde de la compagnie : « Nom-
« mez-les, dit impétueusement Molé, et nous leur fe-
« rons leur procès, comme à des criminels de lèse-ma-
« jesté. » Ainsi se vérifioit l'observation qu'avoit faite le coadjuteur dans une autre occasion : « Qu'il ne faut
« pas badiner avec ces compagnies, qui vous approuve-
« ront aujourd'hui, et qui vous feront demain votre
« procès. »

C'étoit cette difficulté de pouvoir compter sur l'appui constant du parlement qui embarrassoit le plus les

1649. frondeurs. Entre eux ils n'hésitoient pas à se permettre des maximes d'indépendance : mais dans les assemblées il falloit bien peser toutes ses expressions : il falloit que les protestations de fidélité au roi, et de soumission à ses ordres, précédassent toujours les propositions de résistance ; encore n'obtenoient-ils rien, qu'ils n'eussent persuadé d'abord qu'ils n'avoient en vue que le bien public (1). Cette espéce d'imposture devint, après la signature de l'accommodement de Ruel, plus nécessaire que jamais, et cependant plus difficile : nécessaire, parcequ'il ne leur restoit que ce moyen d'empêcher l'enregistrement de l'accommodement ; et difficile, parcequ'on commençoit à n'être plus dupe de leur faux désintéressement. Néanmoins ils réussirent à soutenir encore quelques jours l'illusion, en paroissant s'oublier, et n'attaquant l'accommodement que par les articles qui pouvoient toucher le parlement : comme étoient la honte d'aller assister à un lit de justice à Saint-Germain ; l'affront de recevoir un pardon, qui, n'étant pas accompagné de graces, devenoit humiliant, et pouvoit, par la suite, ne pas mettre à l'abri de la punition ; enfin le déshonneur de traiter d'égal à égal avec Mazarin, qu'ils avoient flétri par arrêt. Les frondeurs surent si bien faire valoir leurs observations sur ces articles et d'autres moins importants, qu'ils firent résoudre que les députés seroient renvoyés à la cour, pour réformer les uns et éclaircir les autres. Cet arrêté occasiona de nouvelles conférences, qui commencèrent à Saint-Germain-en-Laye le 16 mars, et dans

(1) Procès-verbal, p. 98 et 170, et Journal du parlement, p. 420. Retz, t. I, p. 367. Talon, t. VI, p. 107. Monglat, t. III, p. 38.

lesquelles les généraux, levant enfin le masque, firent connoître toutes leurs prétentions. Elles étoient exorbitantes (1), et ils les signifièrent avec hauteur, quoiqu'ils vinssent d'éprouver un cruel revers, par la défection de l'armée de Turenne, composée des bandes weimariennes, troupes vaillantes, mais mercenaires. Turenne, qui les commandoit, avoit été sollicité par tous les partis. Mais l'esprit d'intrigue étoit si étranger à son caractère, qu'il paroissoit hors de doute que son choix seroit pour la cour. Cependant, au grand étonnement de tous, et par des motifs « que je suis encore à « deviner, disoit Gondi, il s'avisa de se déclarer contre « elle, étant général de l'armée du roi ; et de faire une « démarche sur laquelle je suis assuré, ajoute-il, que « le Balafré et l'amiral de Coligni auroient balancé. » Il promit une forte récompense aux colonels, s'ils vouloient se laisser conduire au secours de Paris, et ils se mirent en chemin. Mais Bouillon ne put obtenir d'argent du parlement, ni par conséquent en envoyer à son frère ; et, faute d'une somme assez modique, cette ar- 1649.

(1) Voici celles du duc de La Trémouille, par lesquelles on pourra juger des autres : « Que, conformément au contrat de mariage de sa « trisaïeule, passé en 1481, le roi lui rendît la jouissance du comté « de Bouillon, ou du moins vingt-cinq, tant villes, places, que châ« teaux, châtellenies, bailliages, terres et seigneuries comprises dans « ce comté ; plus, les seigneuries d'Amboise, Montrichard, Bleri, le « comté de Guines, et la baronnie de l'Ile-Bouchard. » Voyez procès-verbal de la conférence tenue à Saint-Germain-en-Laye, en 1649, pag. 112.

Ceux qui veulent connoître les ruses qui s'emploient dans les négociations, et apprendre comment on mène les compagnies et les particuliers, doivent lire attentivement ces procès-verbaux des conférences, le journal du parlement, et les mémoires du cardinal de Retz, qui en sont la clef.

1649. mée, la plus grande espérance de la fronde, lui échappa. Elle fut regagnée au service du roi, par les insinuations pécuniaires des négociateurs que Mazarin dépêcha, et le général, délaissé, s'estima heureux de pouvoir se sauver, lui sixième, en Allemagne, chez la landgrave de Hesse, sa cousine-germaine. Un autre malheur qu'essuya encore le parti fut la retraite de l'archiduc, qui, sur l'invitation des frondeurs, s'étoit avancé jusqu'au-delà de Reims, avec une forte armée. Averti que le parlement avoit fait sa paix, et que les généraux traitoient aussi, il les abandonna à eux-mêmes, et retira ses troupes.

Il se jeta dès-lors sur Ypres et sur Saint-Venant, dont il s'empara, et fit lever le siége de Cambray au comte d'Harcourt, sous le commandement duquel on avoit fait passer les troupes weimariennes. Le comte se dédommagea de cet échec sur le duc de Lorraine, qu'il battit près de Valenciennes, et prit ensuite Maubeuge. Mais en Catalogne et en Italie on n'avoit pas même ces foibles compensations. Dans le dénuement d'argent et de munitions où les troubles de l'intérieur laissoient les armées, on regarda comme un succès que le comte de Marsin, en ravitaillant Barcelonne, l'eût soustraite aux progrès des Espagnols dans la province; et en Italie on permit au duc de Modène, qu'on ne pouvoit secourir, de faire sa paix particulière avec l'Espagne.

Les généraux de la fronde, délaissés par l'archiduc, payèrent de hardiesse vis-à-vis du ministre, qu'ils connoissoient timide. D'ailleurs, comme il arrive toujours dans les guerres civiles, ils avoient à la cour beaucoup d'amis et de parents, qui, les voyant abattus, n'auroient

pas voulu souffrir qu'on les écrasât, et il auroit peut-être, en effet, été dangereux de les réduire au désespoir. Le duc de Bouillon avoit dit qu'il falloit *purger* le parlement : dans son style, c'étoit dire qu'il falloit au moins le décimer. Le coadjuteur s'étoit laissé emporter par sa passion, jusqu'à délibérer en lui-même s'il se serviroit de la fureur du peuple contre les auteurs de la paix. Le duc de Beaufort, idole de la populace, dont il avoit le langage et les manières, ne parloit que de la soulever ; et il y auroit réussi, si Gondi, poussé à bout, eût voulu le laisser agir. Des gens capables de ces extrémités étoient à ménager : aussi ne rejeta-t-on pas durement leurs prétentions, quelque outrées qu'elles fussent. Mazarin même ne leur montra point d'aigreur de ce qu'ils offrirent de se désister de toutes leurs demandes, si on vouloit l'expulser de France ; offre qui n'étoit faite que pour retarder la conclusion, ou pour obtenir des dédommagements considérables du refus. Le ministre négocia, promit, pria ; et cet homme, dont ils méprisoient hautement la capacité, fit si bien qu'il garda sa place, et qu'il amena ses ennemis à se contenter d'une simple lettre de cachet adressée au parlement ; lettre qui pouvoit passer plutôt pour une ironie continuelle, que pour un acte sérieux. 1649.

A la vérité, elle commençoit par une amnistie très ample, et c'est tout ce qu'il y avoit d'important. Le roi reprenoit ensuite les demandes de chacun des prétendants, et y répondoit en termes très obligeants. Pour le duc de Beaufort : « Sa majesté ayant toujours affec-« tionné la maison de Vendôme, desire la favoriser « en toutes les occasions qui se présenteront, et « em-« ploira son autorité, pour faire que les états de

1649. « Bretagne exécutent ce qui a été promis » pour le dé-
« dommagement de la démolition de ses châteaux......
« Sa majesté trouve très juste la prière que fait le duc « d'Elbeuf, qu'on lui paye la somme due à sa femme « (1) » et elle y fera pourvoir à son contentement.......» « Sa majesté fera, en faveur des comtes d'Harcourt, « de Rieux et de Lilebonne, « tout ce qui sera possible, « et leur donnera les emplois que méritent leurs ser- « vices. » Le comte de Rieux sur-tout sera payé « aussi- « tôt que les affaires de sa majesté le pourront permet- « tre...... » On fera au duc de Bouillon un contrat de la « valeur de la principauté de Sedan, qu'il céde au roi. « Quand sa majesté mettra quelque armée en campa- « gne, « elle considérera le sieur maréchal de Turenne, « et le gratifiera, dans les occasions qui se trouveront, « de ce qui lui conviendra selon sa qualité.... » Le maré- « chal de La Mothe-Houdancourt, continuant à rendre « ses services à sa majesté, « elle y fera toute la consi- « dération qui se doit, tant pour le passé que pour « l'avenir, et lui répartira toutes les graces qu'il pourra « mériter..... (2) »

Ainsi est conçue cette lettre pleine d'équivoques, dans laquelle tout est obscur, sujet à interprétations et à restrictions. Elle fut apportée le premier avril aux chambres assemblées; on en fit lecture devant elles, et voilà toute l'authenticité qu'on donna à cette piéce singulière. La régente y joignit une déclaration, contenant les mêmes clauses et conditions que celle du 11 mars, excepté qu'on n'y parloit plus de tenir un lit de

(1) Catherine-Henriette, fille naturelle de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort.

(2) Procès-verbal de la conférence, p. 174. Motteville, t. III, p. 73.

justice à Saint-Germain, ni d'empêcher les chambres de s'assembler pendant l'année 1649: mais le premier président et les autres députés s'étoient engagés verbalement à ne le pas souffrir. Le parlement ajouta à son enregistrement « que le roi et la reine régente seroient « suppliés d'honorer Paris de leur présence. » Et comme les frondeurs marquèrent leur mécontentement de ce que les députés du parlement avoient obtenu pour eux si peu de chose, la compagnie, afin de leur donner quelque consolation, arrêta « qu'il seroit fait instance « pour les intérêts particuliers de tous les généraux, « et qu'au surplus il seroit donné ordre au licenciement « des troupes. » Le ministre acheta avec la même monnoie, c'est-à-dire par des promesses, la soumission de ceux qui avoient pris les armes dans les provinces. Enfin, on donna des déclarations satisfaisantes aux parlements de Normandie et de Provence, qui avoient porté leurs prétentions à la conférence de Saint-Germain; et ainsi finit la guerre. 1649.

Le caractère communicatif des François ne permit pas qu'on gardât une longue rancune. Le duc d'Orléans et le prince de Condé vinrent à Paris avec tous ceux qui leur étoient attachés, et y furent très bien reçus. Les ducs de Bouillon, d'Elbeuf et tous leurs adhérents, allèrent à la cour; et si la majesté du trône les déconcerta à la première vue, ils reprirent bientôt l'air d'aisance naturel à la nation. Enfin, les gens de différents partis se virent, s'embrassèrent, parlèrent du passé, en raillèrent ensemble, se picotèrent, se racommodèrent, et se brouillèrent de nouveau. Ces alternatives se remarquèrent sur-tout dans les parties de plaisir des jeunes gens de qualité. Il y eut des querelles qui ne se

1649. terminèrent pas sans combats. Malgré la paix, on continua de répandre des pasquinades, des satires grossières, des chansons sur l'attachement de la reine pour son ministre. Ces libelles entretenoient la prévention du public contre Mazarin; et leur effet réjouissoit fort le coadjuteur. « Nous avons encore pour long-temps, « disoit-il, de la provision dans l'imagination des peu« ples (1). »

Entre les personnes qui portèrent à la cour, sinon la réalité, du moins les apparences du repentir, on ne vit paroître ni le duc de Beaufort, ni le coadjuteur. Le premier refusa d'acheter la permission de saluer la régente par une visite à son ministre; le second prit un milieu dont il ne convient pas, mais que Joly avoue: il fit sa harangue à la reine, sans daigner jeter un coup-d'œil sur le cardinal, qui étoit à côté d'elle; et ensuite il eut avec le ministre une entrevue secrète, dans laquelle il fut question du retour du roi à Paris, dont Gondi vouloit se donner l'honneur dans le public. Le ministre croyoit en effet ne pouvoir se montrer en sûreté dans la capitale, si le coadjuteur ne lui en ouvroit le chemin. La reine lui fit sentir qu'elle lui en auroit obligation; et Gondi, qui ne vouloit pas se fermer sans retour la porte de la faveur, adoucit les esprits pour ce retour, ou plutôt ne les aigrit pas; de sorte que, quand le roi fit son entrée le 18 août, les Parisiens virent sans émotion le cardinal à la portière du carrosse, auprès de Condé, qui lui servoit de sauvegarde. Ce fut le dernier service que ce prince rendit au ministre; ce fut aussi le terme de la reconnoissance de Mazarin. On dit

(1) Retz, t. II, p. 12.

même qu'il y avoit déja quelque temps que le cardinal portoit avec peine le fardeau du bienfait, et que le prince s'en étoit aperçu (1). 1649.

Il devoit ces lumières à la princesse de Longueville sa sœur, et à sa mère. « Dans les monarchies, dit Montesquieu, les brouilleries des femmes, leurs indiscrétions, leurs répugnances, leurs jalousies, leurs piques, cet art qu'ont les petites ames d'intéresser les grandes, ne sauroient être sans grande conséquence. » Cet art, habilement employé par la mère et la sœur de Condé, triompha du prince, et fut la cause de ses disgraces. La première, fière d'un tel fils, qui, joignant la bravoure des Bourbons à la capacité militaire des Montmorencys, la rendoit la mère la plus illustre de l'Europe, croyoit que toutes les prétentions étoient au-dessous des services de son héros. La sœur, nouvellement réconciliée avec son frère, dont le dépit, pendant leur brouillerie, marquoit encore l'excès de sa tendresse, vouloit trouver dans ce retour d'amitié le crédit qu'elle n'avoit pu se procurer par la révolte. Toutes deux l'engagèrent à demander au ministre, tantôt des distinctions pour lui, tantôt des charges lucratives pour ses créatures. Le cardinal accordoit quelque chose, et s'excusoit d'en faire davantage, par des raisons qui auroient pu contenter le prince, s'il n'avoit pas été entouré de personnes qui crioient sans cesse à l'*ingratitude*. Elles lui suggérèrent d'exiger pour le duc de Longueville le gouvernement du Pont-de-l'Arche et d'autres places, qui l'auroient rendu tout-puissant en Normandie. Condé, entraîné par les solli-

(1) Joly, t. I, p. 59. Motteville, t. II, p. 102. Retz, t. II, p. 7.

1649. citations de sa famille, signifia à Mazarin, avec hauteur, qu'il vouloit qu'on soutînt le comte d'Alais, fils d'une sœur de sa mère, et gouverneur de Provence, contre le parlement d'Aix, qui s'opposoit, les armes à la main, à sa tyrannie; et, au contraire, qu'on abandonnât le duc d'Épernon, gouverneur de Guienne, qu'il haïssoit, à la discrétion du parlement de Bordeaux, aussi mécontent du ton altier du fils, qu'il l'avoit été de la fierté du père. A ces demandes impérieuses le ministre opposa les délais et les promesses. Il se servit aussi du bénéfice du temps, pour amortir le dessein ambitieux qu'on inspira à Condé, de se former une armée d'aventuriers, que sa réputation attireroit en grand nombre sous ses étendards, et de conquérir, avec la protection de la France, la Franche-Comté, dont il se feroit une souveraineté. Au défaut de cette entreprise gigantesque, le prince conçut le dessein d'acquérir la principauté de Montbéliard, qui étoit à vendre. Mazarin parut entrer dans ses vues, et envoya des acheteurs; mais ils avoient ordre de chercher à ne pas réussir. Enfin, Condé se rabattit sur l'amirauté enlevée à la maison de Vendôme pendant ses disgraces (1).

Las de soutenir contre la puissance royale des combats qui leur avoient toujours été funestes, le duc et la duchesse de Vendôme tâchèrent alors de s'en faire un appui. Ils recherchèrent Mazarin, et concertèrent le mariage du duc de Mercœur, leur fils aîné, avec Laure Mancini, niéce du cardinal, qui devoit apporter en dot

(1) Retz, t. II, p. 12. Motteville, t. III, p. 122. Esprit des Lois, in-12, t. I, p. 281. Lenet, t. I, p. 24. La Rochefouc. p. 87 et 118. Nemours, p. 60.

l'amirauté. Cette charge, depuis la mort de Brezé, beau-frère de Condé, étoit toujours comme en dépôt entre les mains de la régente, qui se l'étoit appropriée sous le titre de surintendante des mers. Elle avoit pris cet expédient dans le temps pour ne pas rendre cette charge aux Vendômes, qui la redemandoient: mais quand elle voulut, dans cette circonstance, les en gratifier, le prince de Condé s'y opposa; il fallut même, pour ne le pas choquer, différer le mariage projeté, qu'il regardoit comme un rempart dont le ministre vouloit se fortifier contre lui. 1649.

La hauteur de Condé, ses railleries amères, ses manières dédaigneuses, des propos outrageants qui lui échappoient journellement au sujet de Mazarin, choquoient à la cour les personnes les plus disposées à excuser les écarts des princes: le cardinal s'abaissa, s'humilia, et ne remporta d'autre récompense de ses empressements que des marques éclatantes de mépris. La reine témoigna du chagrin des procédés du prince, et il fit semblant de ne pas s'en apercevoir. Il paroissoit aussi indifférent sur l'amitié du peuple, que les grands ne dédaignent pas toujours sans risque. Sa maison, son cortége étoient composés de jeunes gens badins, railleurs, suffisants, qui, fiers du crédit de leur maître, affectoient des airs de supériorité. On les appela *petits-maîtres*, nom qui est resté à la langue, comme celui d'*importants* et de *frondeurs*.

Après avoir refroidi la cour et la ville, Condé s'aliéna la noblesse. Il s'entêta du dessein de procurer les honneurs du Louvre à la princesse de Marsillac, dont le mari n'étoit pas encore duc de La Rochefoucauld. Plusieurs gentilshommes prétendirent avoir un droit égal

1649. à cette distinction, et demandèrent qu'on l'accordât à leurs femmes, ou qu'on ne la donnât pas à la princesse de Marsillac. Il fut fait à ce sujet des représentations au prince de Condé. Mais comme il n'en étoit pas ébranlé, la noblesse tint d'abord des assemblées particulières, pour discuter ses priviléges, et en indiqua ensuite de générales, auxquelles elle appela le clergé, et des députés des cours souveraines, qui se disposèrent à s'y rendre. Ainsi les états se seroient trouvés assemblés sans qu'on en eût eu le dessein. La reine avoit laissé volontiers commencer cette affaire, qui commettoit Condé avec la noblesse; mais quand elle vit les suites que ces assemblées pouvoient avoir, elle défendit au clergé de s'y trouver, et il obéit. On promit à la noblesse de ne rien innover, et elle se sépara : mais il resta à beaucoup de seigneurs du ressentiment contre le prince, qu'ils accusoient d'avoir signifié ses prétentions avec trop de fierté. Cependant, malgré ces fautes, qui aliénèrent bien des esprits, sitôt qu'on fut assuré qu'il avoit rompu avec le cardinal, l'estime qu'inspiroient ses belles qualités fit qu'une foule de gens, distingués par leurs emplois ou leur naissance, vint s'offrir à lui.

Les frondeurs ne furent pas les derniers. Depuis le retour du roi à Paris, ils vivoient dans un état de perplexité fort alarmant, haïs de la régente, qui leur attribuoit les préventions outrageuses du peuple contre elle et son ministre. Si Anne d'Autriche avoit connu sa force, elle auroit pu se débarrasser d'eux par l'exil ou la prison, pendant que la majesté royale, reparoissant avec tout son éclat, imposoit également aux corps et aux particuliers. Le coadjuteur et ses adhérents, convain-

cus de leur foiblesse, étoient dans des craintes perpétuelles, et, malgré la sécurité qu'ils affectoient, ils cherchoient de tous côtés de la protection contre la vengeance de la cour. Quand ils virent Condé en brouillerie ouverte avec le ministre, ils crurent que jamais le ressentiment du prince ne finiroit que par l'éloignement du prélat; et, sans tergiverser, Gondi alla lui proposer d'unir leurs forces pour expulser Mazarin. On devoit après cela composer le ministère au gré de la faction; ôter les sceaux à Seguier pour les donner à Châteauneuf; faire rentrer Chavigni dans le conseil; y appeler aussi Molé, non pour le récompenser, mais pour l'enlever au parlement, et mettre à sa place Bellièvre, dont la fronde seroit plus sûre. Après avoir bien écouté le coadjuteur, Condé lui dit: « La reine est si at« tachée à son ministre, que tout cela ne peut réussir « sans une guerre civile. » Gondi s'attendoit que le prince alloit s'y déterminer, lorsqu'il ajouta: « Il n'est « ni de ma conscience ni de mon honneur de prendre ce « parti. Je suis d'une naissance à laquelle la conduite du « *Balafré* ne convient pas. » Après ce peu de mots, il renvoya le tentateur confus, et donna les mains à un accommodement dont le duc d'Orléans se rendit médiateur. Ce fut l'abbé de La Rivière qui engagea Gaston à se mêler de cette affaire, dans l'espérance que cette réconciliation, si elle avoit lieu, lui rendroit le chapeau de cardinal. Condé mit à haut prix la promesse de laisser Mazarin dans le ministère. Il força la reine de s'engager, par un accord qui fut signé le 15 septembre, à ne disposer d'aucune charge, d'aucun bénéfice, de ne point lever d'armées, ni nommer de généraux sans son

1649.

1649. consentement. Ce traité contenoit encore d'autres clauses si impérieuses, que, pour ne pas rester dans la dépendance d'un prince qui lui donnoit des entraves si étroites, Mazarin aima mieux se jeter entre les bras des frondeurs ses ennemis; et d'abord il chercha à commettre le prince avec eux (1).

Le surintendant d'Emeri, privé du maniement des finances pour complaire au public, venoit de rentrer dans sa charge, à la grande satisfaction de ce même public, qui, un an auparavant, avoit demandé sa destitution. Il fit précéder son retour par quelques largesses qui lui gagnèrent la populace: mais, moins jaloux de la faveur de la bourgeoisie, ou pressé par les dettes de l'état, il appliqua à des dépenses qu'il crut plus nécessaires le revenu des gabelles, que plusieurs arrêts du parlement avoient destiné au paiement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville. Les rentiers n'étant pas payés se plaignirent; et, comme le prévôt des marchands et les échevins, par égard pour la cour, ne prenoient pas assez chaudement leurs intérêts, ils élurent douze syndics, au nombre desquels se trouva le fameux Joly, conseiller au châtelet. Le premier président s'opposa à l'élection, comme faite sans droit de la part des électeurs, qui, ne formant pas un corps reconnu dans l'état, ne pouvoient se donner des chefs. Il prétendit aussi que cette affaire n'exigeoit pas l'assemblée des chambres. On tint à ce sujet des conférences à son hôtel; et pendant qu'il temporisoit, la cour prenoit des mesures pour s'assurer des syndics les plus ardents, et en faire un exemple; et, au contraire, les frondeurs trouvèrent

(1) Retz, t. II, p. 16.

dans cet événement les moyens de procurer l'assemblée des chambres, que la cour redoutoit (1). 1649.

Ils y réussirent, en faisant soulever le parlement et le peuple par une imposture très habilement ménagée. On fit d'abord circuler dans le public les mauvaises intentions de la cour, vraies ou supposées, contre les syndics; on ajoutoit, dans les cercles, que, ne pouvant se venger par la prison, l'Italien étoit bien capable d'un assassinat. Quand les esprits furent ainsi disposés, Joly, le plus hardi des syndics, le plus véhément dans ses discours contre le ministère, et par-là le plus cher à la foule des rentiers, se proposa pour être la victime feinte du courroux du cardinal. On ajusta le pourpoint et le manteau de Joly sur un morceau de bois, dans une certaine attitude. Un bon tireur, nommé d'Estainville, perça la manche d'un coup de pistolet, et Joly se fit, pendant la nuit, avec une pierre à fusil, une blessure au bras, correspondante au trou de la balle. Le lendemain, 31 décembre, Joly sort dès le matin dans son carrosse. Estainville paroît dans le lieu convenu, rue des Bernardins: Joly, qui l'aperçoit, se baisse. Estainville tire, et la balle perce le carrosse dans l'endroit où auroit dû être appuyée la manche trouée. Joly s'écrie; le peuple s'assemble et le porte chez un chirurgien voisin, qui prend l'égratignure de la nuit pour une blessure véritable, et y met un appareil. Le bruit du coup retentit en un instant jusqu'au palais, où se trouvoient beaucoup de rentiers. On crie de toutes parts qu'un des rentiers vient d'être assassiné. L'audience est interrompue. Les enquêtes se jettent dans la grand'

(1) Joly, t. I, p. 63. Talon, t. VII, p. 87.

1649. chambre, pêle mêle avec les rentiers, et demandent qu'on informe. Le premier président soutient l'assaut : il fait voir que cette affaire n'est pas de celles qui exigent l'assemblée des chambres, et fait décider qu'on suivra, dans la procédure, la forme ordinaire. La comédie auroit peut-être fini à cet acte, sans un nouvel incident qui suspendit le dénouement, et pensa le rendre tragique (1).

Par un hasard des plus singuliers, le même jour que les frondeurs vouloient faire émeute, la cour eut le même dessein. Ou bien elle méditoit une supercherie à-peu-près du genre de celle des frondeurs, et qui eut un succès pareil ; ou l'imposture du matin fit imaginer celle du soir. Le marquis de La Boulaye, connu des Parisiens, qu'il avoit servis pendant le siége, n'eut pas plus tôt aperçu que le coup de pistolet tiré contre Joly avoit causé quelque émotion dans le peuple, qu'il se jeta dans la grand'salle comme un *démoniaque*, dit Gondi, criant qu'on n'a assassiné Joly que parcequ'on redoutoit sa fermeté à défendre les intérêts publics ; qu'il faut prendre les armes, se mettre en défense, parcequ'on est menacé d'un massacre général, dont le meurtre du duc de Beaufort et du coadjuteur sera le signal. L'éloquence de La Boulaye et les cris de ses satellites ne firent pas grande impression, ni au palais, ni dans les rues. Broussel et Gondi, chez lesquels il alla faire parade de son attachement au parti, le réprimandèrent fortement, et le renvoyèrent. Le zèle inconsidéré de cet homme, qui n'étoit pas commandé, a fait écrire aux frondeurs qu'il avoit été aposté par

(1) Joly, t. I, p. 70. Retz, t. II, p. 14.

la cour, et que ce qu'il fit ensuite, il le fit de concert avec elle (1). 1649.

La Boulaye promena une grande partie de la journée sa troupe dans Paris, avec des tambours, sans la voir grossir. Le soir, il posa à l'entrée de la place Dauphine des cavaliers en forme de vedettes, qui paroissoient embusquées pour faire quelque irruption sur le Pont-Neuf: le guet vint les reconnoître, et fut reçu à coups de pistolets. Les bourgeois de la place, craignant quelque violence de ces inconnus, prennent les armes et tirent sur eux. Au milieu de ce désordre, un coup perdu, et qu'on suppose prémédité, atteint l'équipage du prince de Condé, qui passoit à vide sur le Pont-Neuf. Condé étoit au Palais Royal, où il étoit accouru à la première alarme du matin. Il étoit près de s'en retourner; mais des gens effrayés viennent, coup sur coup, lui dire qu'on en veut à sa vie. Il se moque de l'avertissement. On l'assure alors qu'il y a une conspiration formée contre lui, et que depuis trois ou quatre jours on ne parle d'autre chose. La reine le prie de ne se pas exposer; le cardinal se met presqu'à genoux devant lui pour le retenir; tous les courtisans le supplient, le conjurent de rester; il traite leur crainte de terreur panique, et veut aller lui-même juger de la vérité. Enfin, on obtient à grande peine qu'il renverra son équipage avec un laquais dedans. Le carrosse passe sur le Pont-Neuf. Deux hommes à cheval approchent: l'un, qu'on prétendit être La Boulaye, tire un coup de pistolet, et blesse le laquais. Quelques écrivains disent que le laquais n'en eut que la peur: mais, quoi qu'il en soit, il résulta

(1) Retz, t. II, p. 24.

1649. toujours de cet attentat que le prince de Condé crut réellement qu'on avoit voulu l'assassiner. Après les instances qu'Anne d'Autriche et Mazarin venoient de faire pour le retenir, il ne pouvoit leur imputer cette noirceur. Ses soupçons tombèrent donc naturellement sur les frondeurs : il résolut d'en avoir raison ; et la reine épousant le ressentiment du prince, afin de le brouiller sans retour avec eux, envoya au parlement ordre d'informer contre le duc de Beaufort, le coadjuteur et Broussel, soupçonnés d'avoir commandé cet assassinat. Cette affaire absorba celle de Joly.

Il seroit difficile d'exprimer l'étonnement du coadjuteur, quand il se vit enveloppé du même filet qu'il préparoit aux autres. Il avoit voulu charger la cour de l'assassinat de Joly, et la cour le chargeoit de celui de Condé : car bientôt on ne put plus douter que l'imputation ne vînt du ministre. Ce fut lui qui fournit les témoins, qui concerta la procédure avec le premier président, et sur-tout qui répandit si bien dans Paris l'opinion du crime du coadjuteur et du duc de Beaufort, qu'ils se virent les premiers jours regardés de mauvais œil par presque tous ceux qu'ils rencontrèrent. Ce changement d'affection du public jeta l'alarme parmi les frondeurs. Les femmes s'effrayèrent. La duchesse de Montbazon résolut de s'enfuir à Péronne, et d'entraîner avec elle le duc de Beaufort et le coadjuteur (1).

Cette fuite étoit suggérée par des émissaires de la cour, qui auroient voulu que les frondeurs prissent l'épouvante, et pussent la débarrasser de leur pré-

(1) Retz, t. II, p. 29.

sence : mais Gondi, sans être effrayé des suites d'un procès criminel intenté par une partie si puissante devant un juge prévenu, commença par aller chez le prince, pour le supplier de ne lui pas faire l'injure de le croire coupable. Voyant que cette déférence n'avoit rien produit ; que Condé, au contraire, non content de demander justice, mettoit dans ses sollicitations une ostentation insultante, et ne paroissoit au palais qu'avec un cortége de mille personnes, tant gentilshommes qu'officiers du roi, le coadjuteur résolut d'opposer bravade à bravade. Il fit venir des provinces d'autres gentilshommes et des militaires, qui, réunis aux frondeurs de Paris, lui formèrent une escorte brillante : mais il ne se donna ces airs d'égalité que quand le public commença à revenir de ses préjugés ; ce qui arriva sitôt qu'on connut les témoins et leurs dépositions. 1649.

On ne pouvoit avoir plus mal choisi les uns et les autres. Les témoins étoient des hommes également ridicules et infames ; Canto, Pichon, Sociande, La Comète, Macassar, Gorgibus, » noms aussi saugrenus, dit « Gondi, que ceux des Escobar et des Tambourin des « petites lettres de Port Royal. »

L'un d'entre eux avoit été condamné à la potence, l'autre à la roue, le troisième étoit décrété pour crime de faux ; les deux autres avoient la réputation de *filous fieffés*. Ces hommes méprisables étoient porteurs de *brevets* signés par la régente, et contre-signés par un secrétaire d'état, qui les autorisoient à assister aux assemblées des rentiers, à y parler, agir, délibérer, sans qu'ils pussent jamais être repris pour tout ce qu'ils y auroient dit ou fait. C'étoit dans ces assemblées,

1649. disoient-ils, qu'ils avoient entendu dire que le coadjuteur et le duc de Beaufort devoient faire assassiner M. le prince et le premier président; ils ajoutoient que le conseiller Broussel étoit du complot.

Lorsqu'on eut lu ces dépositions devant l'assemblée des chambres, et qu'on vit que ce prétendu complot dont on faisoit tant de bruit, jusqu'à le comparer à la conjuration d'Amboise, se réduisoit à de simples ouï-dire avancés par des gens dignes du gibet, contre un petit-fils de Henri IV, un archevêque et un magistrat respectable, les idées changèrent. On soupçonna bien un complot, mais formé contre les accusés et non par eux. Gondi, dans un discours précis, exposa ses moyens avec une force qui fit impression; il peignit sur-tout avec des couleurs si vives l'infamie des *accusateurs à brevet*, et la bassesse du ministre qui employoit un pareil espionnage, qu'il s'éleva dans toute la chambre un murmure d'indignation. Cependant, comme l'accusation subsistoit, le premier président prononça que le duc de Beaufort, le coadjuteur et Broussel, étant parties, ne pouvoient rester juges, et qu'ils eussent à se retirer. « Et monsieur le prince, s'écria le coadjuteur. —Moi! Moi! répondit Condé d'un ton vif et « piqué. —Oui! Oui! monsieur, reprit fièrement Gondi; « la justice égale tout le monde. » Le prince, dans ce moment, ne dut pas savoir bon gré à ceux qui, par leurs conseils, l'avoient engagé à descendre dans une arène où il étoit forcé de se battre contre des champions qu'il auroit dédaignés par-tout ailleurs. Le coadjuteur ne remporta cependant que l'honneur d'avoir, pour ainsi dire, fait assaut avec un prince du sang. Comme accusés, lui, Beaufort et Broussel furent obligés de

se retirer pour laisser délibérer : mais les applaudissements d'un peuple nombreux qui remplissoit les salles 1649.
donnèrent à leur retraite un air de triomphe.

Le 29 décembre la scène changea. A leur tour, ils firent descendre le premier président de son siége, en demandant à le récuser. Ils disoient dans leur requête qu'il s'étoit toujours montré leur antagoniste ; que d'ailleurs ils étoient accusés d'avoir voulu l'assassiner, et que, quoique la calomnie fût notoire, elle pouvoit laisser dans son esprit des préventions qui devoient l'empêcher de rester juge. Molé répondit qu'il n'étoit choqué ni épouvanté de rien, et qu'il ne se sentoit pas le moindre préjugé contre les accusateurs ni contre les accusés. Néanmoins, soit qu'il se fût glissé quelque apparence de partialité dans sa conduite, soit que la jeunesse se fît un malin plaisir de mortifier son chef, qui la *gourmandoit* quelquefois, on voulut délibérer sur la requête, et Molé fut obligé d'aller attendre au greffe la décision. Elle lui fut favorable : on jugea qu'il n'y avoit pas matière à récusation ; mais le premier président ne tint pas contre cette espèce d'affront ; et cet homme si ferme laissa échapper quelques larmes en quittant sa place.

Pendant tout le cours de cette affaire, le palais fut 1650.
plein de gens armés. Il y avoit peu de conseillers et de présidents qui n'eussent des poignards sous leurs robes. Gondi en portoit un lui-même ; et quelqu'un en ayant vu passer la poignée par la poche, s'écria : *Voilà le bréviaire du coadjuteur.* La plupart des gentilshommes et des officiers que les deux partis appeloient à leur secours se connoissoient. Ils causoient ensemble familièrement dans les salles ; mais au moindre bruit qui se

faisoit entendre dans la grand'chambre, ils se démê-
1650. loient brusquement les uns des autres, et se rangeoient chacun de leur côté, prêts à se charger; c'est-à-dire, « les militaires appelés par le coadjuteur de son côté » « et tous ceux de la cour du côté du prince : et, ce qui « est rare, ajoute Gondi, c'est que ceux qui nous eus- « sent égorgés eussent été ceux-là mêmes avec qui nous « étions d'accord. » Cette énigme s'explique d'un mot: alors le coadjuteur étoit raccommodé avec le ministre (1).

Ce phénomène, encore ignoré de tout le monde, fut causé par les imprudences du prince. Madame de Nemours dit à cette occasion dans ses mémoires. « Pres- « que tous les grands princes, même ceux qui devien- « nent les plus modérés et les plus judicieux dans la « suite de leur vie, sont, dans leur jeunesse, aussi per- « suadés qu'on les craint, que les belles femmes, ou « celles qui se piquent de l'être, sont persuadées qu'on « les aime. Il n'est pas plus aisé de dépersuader ceux-là « de la terreur que cause leur nom, que de détromper « celles-ci de l'effet de leurs charmes. » Cette confiance dans ses forces fit hasarder au prince bien des démarches qu'il auroit dû mesurer davantage. Il se brouilla ouvertement avec les frondeurs, sans être entièrement réconcilié avec Mazarin, dont il ne parloit jamais qu'en termes de mépris. Les lenteurs de son procès qui exigeoit de lui l'assiduité aux audiences dans lesquelles il entendoit souvent des choses peu agréables, lui causoient un dépit mortel; et il lui arriva souvent de faire entendre qu'il se vengeroit un jour du ministre, qui

(1) Retz, t. II, p. 57. Nemours, p. 60.

l'avoit jeté dans cet embarras en lui disant que ce ne seroit que l'affaire de quelques jours. Les frondeurs lui proposèrent de l'abréger; en se réconciliant avec eux, et il dédaigna leurs offres. Dans le particulier, il reconnoissoit leur innocence à son égard, mais il vouloit qu'ils fussent punis, pour avoir osé lutter contre lui, et il exigeoit que le coadjuteur s'éloignât pour quelque temps : consentant néanmoins qu'on lui donnât l'ambassade de Rome ou celle d'Allemagne, pour cacher sa disgrace. Condé accusoit la reine de ne pas l'aider comme elle auroit dû dans la poursuite de son procès; il harceloit le ministre; il fatiguoit le duc d'Orléans, qu'il traînoit malgré lui à l'audience; aussi Gaston faisoit-il souvent le malade pour s'en dispenser. Comme si tout le monde devoit plier sous ses lois, il favorisa la passion du jeune duc de Richelieu pour madame de Pons, et les fit marier malgré la duchesse d'Aiguillon, tante du duc. Le prince espéroit par-là se rendre maître du Havre-de-Grace, dont Richelieu étoit gouverneur, et en gratifier le duc de Longueville, son beau-frère, mais la duchesse d'Aiguillon prit les devants, s'assura du commandant et de la garnison, et ferma les portes à son neveu. Condé fit deux fautes en cela : la première, d'indisposer une femme dont les conseils hardis pouvoient lui être funestes; la seconde, de redoubler le mécontentement des frondeurs, en leur enlevant un riche héritier, qu'ils comptoient faire épouser à mademoiselle de Chevreuse.

1650.

Mais ce qui combla la mesure, fut une insulte faite à la reine. Il y avoit à la cour un marquis de Jarsay, homme avantageux et frivole, qui s'avisa de vouloir mettre Anne d'Autriche au nombre de ses conquêtes.

1650. Cette folie étoit héréditaire dans sa famille. Le maréchal de Lavardin, son grand-père, s'étoit donné pour amant public de Marie de Médicis, et en avoit été puni. Le petit-fils le fut aussi, mais assez foiblement, parceque la régente, après s'être quelque temps amusée de ses galanteries, qu'elle croyoit sans conséquence, craignit d'éveiller le scandale en se plaignant des impertinences auxquelles il se porta. Elle se contenta donc de lui défendre de paroître devant elle. Jarsay, qui étoit de la cour de Condé, alla se plaindre à lui de sa disgrace. Le prince, qui avoit enhardi le marquis à parler et à écrire, se fit un point d'honneur de le faire rappeler. « Il vint trouver le cardinal, dit madame de « Nemours, et lui dit qu'il vouloit que la reine vît Jar« say dès le même jour. Le cardinal eut beau lui repré« senter qu'après une pareille imprudence il n'y avoit « personne qui y pût obliger la moindre femme du mon« de ; il ne répondit autre chose, selon la coutume de ce « temps-là, sinon : il le faut pourtant bien, parceque « je le veux. La reine se trouva donc forcée à le voir (1). »

Ce dernier acte de tyrannie détermina la régente et son ministre à tout sacrifier, pour n'y être plus davantage exposés. Mazarin fit quelques avances à la duchesse de Chevreuse. Anne d'Autriche écrivit un billet flatteur au coadjuteur : il vola auprès d'elle dans un autre costume que le sien, pour n'être pas reconnu ; et en trois ou quatre conférences nocturnes, tout ce qui pouvoit assurer la vengeance de la régente et des frondeurs fut réglé et arrêté. Quelque secret qu'on apportât à ces entrevues, le prince en eut avis, et en parla au cardi-

(1) Motteville, t. III, p. 350. Lenet, t. I, p. 27. Nemours, p. 60.

nal, mais comme d'une chose plus plaisante que sérieuse. Mazarin le prit sur le même ton. « Sans doute, « dit-il à Condé, ce seroit une chose fort plaisante, de « voir le coadjuteur avec de grands canons, un bouquet « de plumes, un manteau rouge, et l'épée au côté. Je « promets à votre altesse de la réjouir de cette vue, s'il « prend envie à ce prélat de me visiter dans cet équi- « page. » Le cardinal dit tout cela au prince d'un air si libre et si dégagé, que Condé y fut trompé (1). 1650.

L'Italien employa, auprès du prince, une autre espéce d'ironie que l'événement rendit bien piquante. Il lui dit qu'un nommé Descoutures, témoin décisif dans son affaire contre les frondeurs, venoit d'être arrêté hors de Paris; mais qu'il y avoit à craindre, lorsqu'on l'améneroit, qu'il fût enlevé; qu'il falloit donc envoyer des troupes à sa rencontre. Condé y consentit, et signa lui-même l'ordre aux gendarmes et aux chevau-légers de conduire au château de Vincennes le prisonnier qu'on leur remettroit. Il ne manquoit plus que le consentement du duc d'Orléans. Quoique Gaston répugnât à la violence, la reine l'obtint à force de prières, et en réveillant sa jalousie contre le vainqueur de Rocroy. Elle gagna même sur lui qu'il en feroit mystère à l'abbé de La Rivière, son favori, dont les liaisons avec la maison de Condé faisoient craindre une indiscrétion. Quand toutes les mesures furent prises, on attira au Louvre, sous prétexte d'un conseil, les princes de Condé et de Conti, et le duc de Longueville, et ils furent arrêtés le 18 janvier. Ce coup imprévu terrassa Conti et Longueville; Condé ne marqua que de la sur-

(1) Retz, t. II, p. 15. Joly, t. I, p. 82. Nemours, p. 61.

1650. prise. Cependant, comme on les faisoit descendre par un escalier dérobé un peu obscur, et qui étoit bordé de gardes, « voudroit-on, dit-il à Guitaut, qui l'avoit « arrêté, renouveler ici la scène des états de Blois? — « Non, non, mon prince, repartit celui-ci, ne craignez « rien : jamais un assassinat ne se commettra sous mes « yeux, et encore moins par mes ordres. » Lorsque Condé se vit ainsi livré aux gendarmes et aux chevau-légers, auxquels il avoit donné lui-même l'ordre pour être conduit à Vincennes, il leur cria : « Amis, ce « n'est point ici la bataille de Lens (1). »

Il seroit difficile de peindre l'étonnement de la cour et de la ville. Comme la résolution prise contre la liberté des princes, quoique confiée à une douzaine de personnes, n'avoit pas transpiré, chacun les croyoit toujours en faveur, et continuoit auprès d'eux ses assiduités; de sorte que tous furent surpris dans les démonstrations d'attachement aux disgraciés, surprise très désagréable pour des courtisans. Plusieurs craignirent de partager leur malheur; mais ils durent être rassurés par la conduite et les discours de la régente. Elle marqua une vraie douleur d'avoir été forcée d'en venir à cette extrémité contre un prince qu'elle estimoit, et de causer ce chagrin à la douairière de Condé, princesse qui avoit toujours été son amie, et sa consolation dans ses peines: mais les frondeurs ne continrent pas leur joie : ceux qui auparavant ne paroissoient presque pas à la cour se répandirent autour de la reine, qu'ils environnoient d'un air de triomphe. L'accusation criminelle intentée con-

(1) Lenet, t. I, p. 80. Nemours, p. 62. Retz, t. II, p. 58. Joly, t. I, p. 88. Bussi, t. I, p. 239. La Rochefouc. p. 122. Talon, t. VII, p. 88. Artagnan, t. II, p. 2. Motteville, t. III, p. 355.

tre Beaufort et le coadjuteur tomba d'elle-même : à peine se permit-on de faire précéder l'arrêt en leur faveur par les formalités d'usage. On n'apporta pas plus de difficulté à l'enregistrement de la déclaration envoyée au parlement contre les prisonniers. Le peuple de Paris fit des feux de joie. Les deux princesses de Condé eurent ordre de se retirer à Chantilly. La duchesse de Longueville, qu'on vouloit arrêter, se sauva en Normandie : Turenne, La Rochefoucauld, Bouteville, et beaucoup de seigneurs et de gentilshommes attachés aux princes, allèrent se cacher dans les provinces, où ils espéroient trouver de la protection. Enfin, l'abbé de La Rivière, jugeant bien qu'après les marques de défiance que lui avoit données Gaston il ne devoit plus compter sur ses bonnes graces, quitta la cour, et perdit l'espérance du chapeau rouge, qui lui avoit fait imaginer tant d'intrigues (1). 1650.

A juger de l'avenir par les premiers événements qui suivirent la prison des princes, on auroit cru qu'elle seroit de longue durée. La duchesse de Longueville ne trouva point d'aide dans la Normandie, qu'elle comptoit faire révolter. La régente ne fit qu'y montrer le roi à la tête de quelques troupes commandées par le comte d'Harcourt, et tous ceux qui auroient eu envie de remuer se cachèrent. La duchesse s'enfuit en Flandre, d'où, après plusieurs courses, elle se rendit à Stenai, ville cédée par le duc de Lorraine au roi, en 1641, donnée par lui cinq ans après au prince de Condé, et où Turenne s'étoit réfugié. Ses instances et ses charmes eurent assez d'empire pour faire dévier encore une fois

(1) Retz, t. II, p. 62.

1650. le sage Turenne de la route du devoir. Les pierreries de la duchesse l'aidèrent à lever une petite armée, dont il se déclara « lieuteuant-général pour le roi, à l'effet « d'obtenir la liberté des princes »; elle l'amena même à négocier avec les Espagnols, et il conclut avec eux un traité par lequel ceux-ci ne devoient entendre à aucune proposition d'accommodement que les princes ne fussent mis en liberté; et il prenoit l'engagement de demeurer à leur service jusqu'à ce qu'on leur eût offert à eux-mêmes des conditions de paix raisonnables. Les partisans des princes n'eurent pas plus de succès en Bourgogne qu'en Normandie. Une petite armée, à la tête de laquelle étoit le duc de Vendôme, et la présence du roi, qui s'y rendit en quittant la Normandie, calmèrent tout d'un coup le peu d'émotion qu'une première chaleur en faveur de Condé, gouverneur de cette province, avoit excité. Le feu de la rebellion se concentra en Guienne. Il s'y nourrit par la maladresse du ministre, qui, d'un souffle, auroit pu l'éteindre au commencement. « Mais, dit Gondi, le bonheur monta un « peu trop à la tête du cardinal. »

Le prince de Condé, soit hainé contre le duc d'Epernon, soit persuasion que les plaintes des Gascons étoient fondées, avoit toujours soutenu ces peuples contre leur gouverneur; et le jour même qu'il fut arrêté, il devoit plaider leur cause au conseil. Cette circonstance inspira aux Bordelois beaucoup de compassion pour le prince leur bienfaiteur, quand ils apprirent sa prison; de sorte que ceux de ses partisans qui se réfugièrent dans cette province y trouvèrent beaucoup de gens disposés à les seconder. Le gouverneur avoit aussi des gens disposés à le défendre contre les

1650.

assauts du parlement. La noblesse et les troupes étoient pour lui ; la bourgeoisie et le peuple pour le parlement ; mais il y avoit division dans ces corps mêmes, et schisme dans les familles. « La diversité des « intérêts et des caractères faisoit, dit le coadjuteur, « un galimatias inexplicable dans les affaires de la « Guienne, et je ne pense pas que, pour les débrouil- « ler, le bon sens des Jeannin et des Villeroy, infusé « dans la cervelle du cardinal de Richelieu, eût même « été assez bon. » Mais cette confusion, très fâcheuse pour qui aime la paix, est excellente pour des chefs de parti qui ne cherchent qu'à brouiller. (1).

Au moment de la prison des princes, le duc de La Rochefoucauld, échappé aux recherches de la cour, se déclara ouvertement pour eux. Il prit les armes, et commença la petite guerre du côté de l'Anjou. Il n'y fut pas heureux, parcequ'il étoit trop foible. Après une défaite, il se sauva à Turenne, auprès du duc de Bouillon, qui s'y étoit mis à l'abri contre les ordres donnés pour l'arrêter. Ces deux hommes, habiles en expédients, formèrent le projet de lier la cause des Bordelois à celle des princes, et de conclure avec les Espagnols une alliance qui donneroit de la consistance au parti. Ils se flattèrent de faire de la ville de Bordeaux comme une espéce de place d'armes, d'où ils étendroient le feu de la guerre dans le midi de la France, pendant que le maréchal de Turenne, avec le petit corps de troupes, qu'il avoit rassemblé à Stenai, inquiéteroit les frontières du nord, et feroit une diversion avantageuse :

(1) Retz, t. II, p. 69. La Rochefouc. p. 127. Joly, p. 90. Lenet, t. I, p. 172. Nemours, p. 70.

1650. mais ils sentirent bien qu'eux seuls ne seroient pas capables de soutenir dans les esprits l'enthousiasme qui est nécessaire dans les guerres civiles. Il faut du spectacle au peuple. La Rochefoucauld et Bouillon le servirent selon son goût, en faisant marcher devant eux la jeune princesse de Condé, épouse du prisonnier, et le duc de Bourbon leur fils, encore enfant.

Claire-Clémence de Maillé de Brezé n'avoit pas joui jusque-là d'une grande considération dans la famille de son mari, parcequ'elle étoit fille d'un simple gentilhomme, et que son mariage ne s'étoit fait que pour ne pas désobliger le cardinal de Richelieu, dont elle étoit nièce. Quand le prince fut arrêté, la cour, qui ne la regardoit pas comme fort dangereuse, s'étoit contentée de la reléguer à Chantilly avec son fils. Cependant on les y gardoit à vue. La vie qu'on mena quelque temps dans ce beau lieu étoit bien capable de rassurer le ministre. Lenet, conseiller au parlement de Dijon, un de ces hommes qui s'attachent aux grands, qui s'intriguent, qui sont de tout, des affaires et des plaisirs, raconte dans ses mémoires qu'une troupe folâtre de jeunes officiers venant prendre congé des princesses et des dames qui formoient leur cour, s'occupoient en effet beaucoup plus d'élégies, de chansons et de madrigaux, que des intérêts du parti (1).

Ces agréables passe-temps furent interrompus par les exprès du duc de Bouillon, qui demandoit auprès de lui la princesse et son fils. On trompa l'espion de la cour, en supposant qu'elle étoit malade, et en lui substituant, dans une chambre obscure, une de ses

(1) Lenet, t. I, p. 128, 172 et 335.

filles, qui lui ressembloit beaucoup, avec le fils du jardinier, du même âge que le jeune duc; de sorte que, quand la régente fut instruite de cette supercherie, Clémence avoit déja gagné Montrond, forteresse assez importante en Bourgogne. La princesse se vit bientôt menacée d'y être investie; elle en sortit, y laissant une garnison capable de résistance, qu'elle paya de caresses: « caresses des grands, dit Lenet, monnoie qui passe par-tout. Les sots s'en payent, et les « honnêtes gens les souhaitent. » 1650.

Clémence possédoit supérieurement l'art de donner cours à cette monnoie. Agréable sans être belle, d'un caractère doux, accessible, prévenante, elle parloit avec grace et facilité, et se montroit avantageusement dans des occasions qui demandoient de la présence d'esprit et de la vigueur. De Montrond elle passa à Turenne, et de Turenne les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld la menèrent, avec une forte escorte, à Bordeaux. Ils croyoient y être reçus sans difficulté, parcequ'ils avoient pour eux le peuple: mais les bons bourgeois, et sur-tout le parlement, répugnoient à admettre dans leur ville un parti armé, capable de les maîtriser et de les mener plus loin qu'ils ne voudroient. Craignant donc que leur jonction avec les partisans des princes ne les plongeât dans une longue guerre, ils consentirent à recevoir dans leur ville la princesse et son fils; mais ils refusèrent d'ouvrir leurs portes à un gros corps de noblesse et de troupes réglées, dont elle étoit accompagnée, ainsi qu'au duc de Bouillon et de La Rochefoucauld, tant qu'ils seroient à la tête de cette espèce d'armée. Les deux ducs restèrent dans les faubourgs; mais tous les jours ils entroient dans la

1650. ville sous prétexte d'aller faire leur cour à la princesse; ils voyoient les conseillers et les bons bourgeois qu'ils croyoient les plus aisés à séduire; ils caressoient le peuple, dont ils gagnèrent le plus grand nombre par quelque argent distribué à propos, et ils se conduisirent si habilement, qu'ils firent recevoir leurs troupes dans la ville (1).

Il fut ensuite question de faire paroître le parlement d'accord avec le parti. Comme les ducs surent que la compagnie ne se prêteroit pas volontairement à cette apparence, ils résolurent de la forcer, et de lui arracher des arrêts qui liassent publiquement le parlement à leur cause. Lenet proposa l'expédient de faire à Bordeaux ce qu'on avoit fait à Paris, d'ameuter la populace : mais comme les Gascons sont plus vifs que les Parisiens, peu s'en fallut que, dès la première fois, ils ne passassent les bornes auxquelles ceux-ci s'étoient arrêtés. Ils entourèrent le parlement, qui délibéroit sur le parti qu'il prendroit, de se joindre aux princes ou de les abandonner; ils se mirent à crier, à menacer : quelques conseillers eurent peur, et voulurent se sauver; ces forcenés les repoussèrent dans la chambre, et en blessèrent plusieurs. Le parlement fit avertir la princesse du danger où il se trouvoit, et en même temps appela à son secours les bourgeois, qui prirent les armes et vinrent au palais tambour battant. Lenet, qui n'avoit pas cru que les choses dussent être portées à cet excès, engage la princesse d'aller apaiser le tumulte. Elle prend deux femmes avec elle; elle paroît sur le perron du palais, au moment que les deux troupes,

(1) La Rochef. p. 129. Motteville, t. III, p. 525.

celle des mutins et celle de la bourgeoisie, étoient prêtes à se charger. Déja quelques coups avoient été tirés; 1650.
Clémence fait signe de la main, et s'écrie : *Qui m'aime me suive !* En même temps elle tourne vers son logis ; toute la populace la suit, en criant : *Vive la princesse !* et le parlement est délivré. Condé, apprenant cet événement dans sa prison, ne put s'empêcher de rire du contraste de sa situation avec celle de son épouse. « Qui auroit cru, dit-il, que j'arroserois des fleurs, « pendant que ma femme fait la guerre (1) ? »

Le plus grand embarras des partisans des princes, à Bordeaux, étoit d'empêcher le parlement de conclure la paix, sans stipuler la liberté des princes. S'il avoit voulu la faire à cette condition, les émissaires de la cour lui promettoient les plus grands avantages : mais outre que la compagnie, maîtrisée par la populace, n'étoit pas sûre de faire exécuter ce qu'elle décideroit, plusieurs de ses membres penchoient à attendre les événements. On savoit que les frondeurs, toujours très puissants à Paris, desiroient que la paix de Bordeaux ne se fît pas sitôt, de peur que Mazarin, libre de ce côté, ne tournât ses forces contre eux (2).

La bonne intelligence entre les frondeurs et le cardinal commençoit en effet à s'affoiblir. Celui-ci se repentit d'avoir éloigné du duc d'Orléans La Rivière, qui lui servoit à inspirer au prince les résolutions dont il avoit besoin. Il craignoit avec raison que Gondi, qui avoit pris la place de l'abbé dans la confiance de Gaston, n'eût pas la même complaisance pour les volontés du ministre, ou ne la fît acheter trop cher. Il crut même

(1) Lenet, t. I, p. 192. — (2) Retz, t. II, p. 72.

1650. voir des tergiversations politiques, suggérées par le coadjuteur, dans la conduite molle que le duc d'Orléans tint au parlement, dont les assemblées recommencèrent à être aussi tumultueuses qu'auparavant. Mazarin résolut de ne pas laisser apercevoir son mécontentement : au contraire, il combla le prélat de caresses, l'assura qu'il alloit mettre tout en œuvre pour lui procurer le chapeau de cardinal, donna des ordres positifs à cet effet, lui demanda son amitié, et lui offrit séance au conseil. Loin de se livrer à ses empressements, Gondi se tint sur la défensive. Il refusa toutes les graces apparentes, persuadé qu'elles ne lui étoient proposées qu'afin de le faire croire ami de Mazarin, et de le rendre par-là odieux au peuple. Pour éviter ce piége, le coadjuteur ne s'abouchoit jamais avec le ministre qu'en secret, presque toujours la nuit, et affectoit extérieurement toutes les manières et les discours qui pouvoient le faire regarder comme constant dans sa haine pour le cardinal. Au défaut de l'amitié de Gondi, Mazarin tâcha de gagner celle des autres frondeurs. Il leur distribua des graces qui les contentèrent ; et, sachant qu'ils se défioient du chancelier Seguier, la reine, sans en être mécontente, lui ôta les sceaux et les donna au marquis de Châteauneuf, intime ami de la duchesse de Chevreuse. Tout cela se faisoit afin de tirer sans obstacles la cour de Paris, où elle se voyoit toujours avec peine sous la main des frondeurs. La régente réussit enfin, malgré les menées du coadjuteur, à faire agréer par les autres son voyage en Guienne, où la révolte de Bordeaux exigeoit la présence du roi. Elle partit les premiers jours de juillet, et laissa à Paris le duc d'Orléans et le garde-des-sceaux, chargés, de concert avec

le premier président et le Tellier, de veiller à la tranquillité de la capitale (1). 1650.

Si le coadjuteur a appelé ce qui se passoit à Bordeaux, au commencement des troubles, *un galimatias inexplicable*, ce qui se passa à Paris pendant le voyage de Guienne ne mérite pas moins ce nom : c'est un enchaînement d'intérêts, de vues, de résolutions, de projets disparates, qui marquent l'embarras de tous les acteurs. Le parlement se trouva de nouveau engagé dans les affaires d'état, par les instances de celui de Bordeaux, qui se flatta d'obtenir ainsi des conditions de paix plus avantageuses. Des présidents et conseillers parisiens, députés de leur corps, allèrent négocier en Guienne, où on les amusa de belles paroles, pendant que les troupes royales serroient Bordeaux. Les Espagnols, ne pouvant y porter des secours efficaces, revinrent à leur ancienne ruse, de proposer avec affectation la paix, afin de faire tomber sur le cardinal le blâme de la continuation de la guerre. Celui-ci, aussi habile en contre-ruse, battit les Espagnols de leurs armes : car non seulement il parut voir avec plaisir leurs dispositions pacifiques, mais encore il nomma avec appareil des plénipotentiaires tirés du parlement, au nombre desquels il offrit de mettre le coadjuteur, pour traiter la paix sous la direction du duc d'Orléans. En même temps il entama lui-même un traité secret avec le conseil d'Espagne, auquel il n'eut pas de peine à faire entendre qu'un ministre maître des armées et des places étoit plus en état de leur faire des avantages que des particuliers, eussent-il un prince du sang à

(1) Retz, t. II, p. 75.

1650. leur tête. Cette contre-batterie produisit la rupture brusque des négociations de Paris. Enfin, attentif et adroit à profiter de toutes les circonstances, Mazarin se montra très alarmé d'une incursion des Espagnols en Champagne (1).

Turenne, après avoir pris le Catelet, la Capelle, Château-Porcien et Rethel, laissant à la fin d'août le gros de l'armée espagnole, s'étoit avancé sur Paris avec trois mille cavaliers, et, ayant dissipé les troupes du marquis d'Hocquincourt, qui lui disputa le passage, il campa à Dammartin, d'où il comptoit gagner le lendemain Vincennes. Les émissaires du cardinal surent si bien inspirer la terreur que le duc d'Orléans et son conseil consentirent à laisser transférer les princes à Marcoussi, château à six lieues de Paris, sur la route d'Orléans, et que les rivières qu'il auroit fallu passer mettoient à l'abri des incursions des Espagnols. Gondi sentit bien que cette précaution étoit prise moins contre les ennemis que contre les frondeurs, dont on appréhendoit la réconciliation avec les prisonniers, tant qu'ils resteroient à leur portée ; aussi fit-il opiner par ses affidés à les mettre plutôt à la Bastille, si on avoit peur d'un coup de main hors de Paris. Le prélat s'aperçut qu'il n'avoit pas mal conjecturé, lorsqu'il vit diminuer les égards que le ministre avoit coutume de lui marquer, et lorsque, sur la plainte qu'il lui en fit, le garde-des-sceaux, qui étoit alors l'homme de la cour, répondit : « Les princes ne sont plus à la vue de Paris, « il ne faut pas que le coadjuteur parle si haut. »

C'étoit de dessus les murs de Bordeaux que Mazarin

(1) Retz, t. II, p. 83 et 118.

menoit toutes ces intrigues. Il falloit son astuce, sa sagacité, le goût de la chose, pour ne se pas rebuter et ne pas se perdre dans ce labyrinthe; car, outre l'attention que demandoit la substance, pour ainsi dire, des affaires, il avoit à fixer l'éternelle irrésolution du duc d'Orléans, la légèreté de la duchesse de Chevreuse, le caprice de madame de Montbazon, et la coquetterie d'une foule d'autres femmes; à pénétrer la malice profonde du coadjuteur; à s'assurer contre ce que Gondi appeloit les saccades du duc de Beaufort; à démêler le bon du mauvais, et le vrai du faux dans les offres insidieuses de Bouillon, de Lenet, de La Rochefoucauld, et des autres chefs de Bordeaux, qui ne présentoient souvent l'olive que pour cacher le poignard. Le plus fâcheux de la situation de Mazarin, c'est qu'il avoit très peu de gens auxquels il pût véritablement se fier. Excepté Servien, Le Tellier et Lionne, qu'on nomma depuis les *sous-ministres;* excepté l'abbé Fouquet et l'évêque Ondedey, ses bas adulateurs, toute la cour étoit contre lui. Les troupes même ne servoient qu'à regret, croyant que c'étoit plutôt la cause du cardinal qu'on leur faisoit soutenir que celle du roi: mais la présence de ce jeune prince les forçoit de faire leur devoir, même malgré elles; ce qui rendit l'attaque et la défense de Bordeaux assez meurtrières. La pétulance ordinaire au maréchal de La Meilleraie occasiona un événement fort triste. Il avoit reçu à discrétion un officier bordelois, et il le fit pendre. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld retenoient dans Bordeaux le baron de Canolles, capitaine royaliste, qui s'étoit rendu à la même condition. Sur la nouvelle de la cruauté exercée par le maréchal, le conseil de guerre s'assemble, il fait

1650.

1650. prendre le baron, qui étoit alors en partie de plaisir : on ne lui donne que quelques moments pour se préparer à la mort, et il est attaché à une potence, à la vue d'un peuple immense, qui applaudissoit à cette exécution (1).

Cette cruelle représaille n'empêchoit pas que l'accommodement ne se traitât toujours. A la fin, comme le secours d'une flotte promise par les Espagnols n'arrivoit pas, il fallut que les rebelles en passassent par les conditions qu'on leur imposa. Les Bordelois reçurent une amnistie, sans aucune satisfaction publique sur leurs griefs. On promit seulement en secret de les soustraire à l'empire du duc d'Epernon, leur gouverneur, dont ils étoient mécontents. La princesse de Condé, son fils, Bouillon, La Rochefoucauld, et ses autres adhérents et défenseurs, eurent permission de retourner dans leurs maisons : mais on ne leur rendit pas les charges et emplois dont ils avoient été privés au commencement de la rebellion. En se retirant, la princesse fut admise à l'audience de la régente, et les ducs eurent avec le cardinal des conférences clandestines qui causèrent beaucoup de jalousie aux frondeurs. Gondi présume que c'étoit le but de Mazarin, qui cherchoit par-là à jeter la mésintelligence entre eux. « Il « employoit, dit-il, volontiers ces petites finesses qui « infectoient toujours sa politique, quoique habile. Il « croyoit amuser par la négociation, et on le trompoit « par la même voie. Ce qui en arriva, c'est que ces né- « gociations formèrent une nuée dans laquelle les fron-

(1) La Rochefoucauld, p. 130. Lenet, t. I, p. 160 ; et t. II, p. 20. Motteville, t. III, p. 519. Gourville, p. 75.

« deurs s'enveloppèrent ; ils y enflammèrent les exha- 1650.
« laisons, et y formèrent les foudres. » Ainsi sont désignées par le coadjuteur les nouvelles intrigues qui ramenèrent la fronde à sa première haine contre Mazarin, et qui lièrent à cette faction les partisans de Condé.

Quand le cardinal se vit débarrassé de la guerre de Bordeaux, et maître des prisonniers, il ne crut plus devoir prendre la peine de cacher ses dispositions à l'égard de Gondi. Il disoit à qui vouloit l'entendre que s'il avoit éprouvé des difficultés dans l'expédition de Bordeaux, c'étoit au prélat qu'il en avoit obligation ; que c'étoit lui qui avoit fait intervenir le parlement de Paris, qui avoit provoqué les offres des Espagnols, les sollicitations hautaines de Gaston en faveur des rebelles, et les obstacles à la translation des prisonniers. Il n'a pas tenu à lui, ajoutoit malignement l'Italien, qu'on n'ait pris contre le prince un parti plus extrême ; et en même temps que Mazarin répandoit ces insinuations odieuses, il faisoit dire au duc d'Orléans que son favori le jouoit, et sacrifioit Gaston à Condé, avec lequel il vouloit se réconcilier (1).

Attaqué avec tant d'animosité, le coadjuteur commença à craindre. On lui rapportoit de tous côtés que la reine étoit fort irritée contre lui ; qu'elle le regardoit, ainsi que le pensoit son ministre, comme l'auteur de tous les troubles, et qu'elle étoit résolue à le faire arrêter. Peut-être ne vouloit-on que l'épouvanter et le déterminer à fuir : mais il se pouvoit aussi que le dessein fût véritable ; et, en y réfléchissant, le coadjuteur n'en

(1) Retz, t. II, p. 120.

1650. trouvoit l'exécution que trop facile. Il ne comptoit plus que foiblement sur le peuple, dont il avoit perdu la faveur par ses tergiversations, et parceque ses liaisons avec Mazarin avoient fini par être divulguées. De ses amis les frondeurs, les uns étoient charmés de se trouver réconciliés avec la cour, et ne songeoient qu'à en tirer des graces dont Mazarin se montroit assez libéral à leur égard; les autres conservoient intérieurement quelque ressentiment de ce que Gondi, dans le temps de sa gloire, les avoit négligés, et ils étoient refroidis ou jaloux. Il ne lui restoit que le duc d'Orléans, foible ressource, quand on connoissoit l'inconstance de ce prince, et son indifférence pour tout ce qui n'étoit pas sa personne ou son bien. Les amis intimes du coadjuteur, auxquels il fit voir sa position critique, en furent effrayés: ils cherchèrent des expédients, une sauvegarde pour le soustraire à la vengeance du ministre, et ils n'en trouvèrent pas de meilleure que la dignité de cardinal.

Mazarin l'avoit offerte à Gondi, et l'avoit même pressé de l'accepter dans les conférences qui précédèrent la prison des princes. Celui-ci, toujours en garde contre les présents trop publics de son ennemi, s'en étoit défendu, en disant qu'il ne vouloit pas devoir son avancement aux besoins et aux malheurs de l'état. D'autres circonstances amenèrent d'autres idées. Gondi s'étoit fait honneur d'un refus appuyé sur un motif si noble, il ne craignoit rien du ministre, qui, au contraire, avoit besoin de lui: mais, dans ce moment, il ne voyoit que la nomination au cardinalat qui pût le sauver, soit que le ministre l'accordât ou non. S'il l'accordoit, il se donnoit un égal, qui, couvert des priviléges

de sa dignité comme d'une égide, pouvoit braver sa vengeance. S'il ne l'accordoit pas, il alloit se faire autant d'ennemis qu'il y avoit de personnes prenant intérêt à cette promotion. Gondi s'appliqua à en grossir le nombre. Dans un conseil de frondeurs tenu exprès, il présenta la tentative qu'on feroit auprès de Mazarin pour obtenir son consentement comme une espéce de pierre-de-touche qui devoit faire connoître la confiance qu'on pourroit prendre en ses promesses. La conquête du chapeau fut envisagée sous ce point de vue; les assistants s'enflammèrent du desir de l'emporter, comme s'il eût été pour chacun d'eux; et Gaston, à qui on persuada qu'il convenoit que son favori fût décoré de la pourpre, prit l'affaire très à cœur. 1650.

La cour étoit à Fontainebleau. Elle n'y fut pas plus tôt arrivée après la paix de Bordeaux, que la régente pria le duc d'Orléans de s'y rendre. Elle vouloit obtenir son consentement pour tirer les princes de Marcoussi, où elle ne les croyoit pas assez à l'abri des surprises. Elle se flattoit aussi qu'en tenant Gaston éloigné de ses conseillers elle pourroit plus facilement détruire les préjugés qu'il montroit contre son administration, et sur-tout son aversion contre Mazarin, qu'elle soupçonnoit lui être inspirée par le coadjuteur. Celui-ci, par la même raison, craignoit que le duc, échappé de ses mains, ne pût résister aux insinuations de la reine, qui prenoit un grand ascendant sur lui, quand elle pouvoit prolonger son séjour auprès d'elle. Cependant les instances d'Anne d'Autriche devinrent si pressantes, qu'il fallut laisser aller Gaston. On se contenta de le bien endoctriner. On lui recommanda de ne pas refuser trop opiniâtrément son consentement à la translation

1650. des prisonniers, de peur que la régente, fatiguée de ces oppositions continuelles à ses volontés, ne cherchât à s'accommoder avec eux. Le duc devoit donc ne faire de difficultés qu'autant qu'il en faudroit pour donner du prix à sa complaisance, et pour obtenir en échange la nomination desirée (1).

Gaston arriva à Fontainebleau le 10 novembre. Le roi, accompagné du ministre, alla au-devant de lui; la reine le reçut avec cordialité, et lui parla bientôt du dessein qu'elle avoit de faire transférer les prisonniers dans la citadelle du Havre, parceque leur garde y seroit plus sûre et coûteroit moins. Le duc lui dit fanchement qu'il lui soupçonnoit une raison plus déterminante : savoir, l'envie de se rendre maîtresse de leur sort. Chargez-vous de les garder, répondit fièrement la régente, bien sûre que le duc ne voudroit pas prendre sur lui l'odieux de cette commission. Il batailla quelques moments, et fit entendre que son consentement dépendoit de la complaisance qu'on mettroit à faire obtenir à son favori la nomination au cardinalat. Sans promettre positivement, la régente donne des espérances; elle présente l'ordre au duc d'Orléans, qui signe; et aussitôt on tira les prisonniers de Marcoussi, d'où ils furent conduits au Havre avec une forte escorte commandée par le duc d'Harcourt. Quand il fut question ensuite du cardinalat, la reine répondit qu'elle ne pouvoit rien décider sans son conseil. On le convoqua. Mazarin parla en faveur du coadjuteur; mais Servien et Le Tellier s'élevèrent contre son opinion « avec une

(1) Joly, t. I, p. 97. Motteville, t. III, p. 519. Talon, t. VII, p. 162. Retz, t. II, p. 136.

« hauteur et une fermeté qu'on ne trouve pas, dit Gondi, « dans les conseils, quand il s'agit de combattre les « avis du premier ministre. » Le vieux Châteauneuf, qui n'auroit pas été fâché d'ombrager ses cheveux blancs du chapeau rouge, parla avec une véhémence qui marquoit plus que du zèle. Il peignit des couleurs les plus noires le caractère du coadjuteur, ses intrigues, ses liaisons, ses mœurs, et finit par se jeter aux pieds de la reine, et la conjurer à genoux de ne pas se laisser arracher des graces par un sujet rebelle, qui les demandoit, pour ainsi dire, les armes à la main. Le *pauvre cardinal*, atterré par le pathétique de cette scène, se rétracta; et le duc d'Orléans s'en revint très peu content à Paris, où la fronde n'attendoit que son retour pour faire jouer ses ressorts. 1650.

Il est certain que les partisans des princes auroient mieux aimé tenir leur liberté de la cour que des frondeurs : mais Mazarin ne put se persuader que Condé, si maltraité après tant de services rendus, se déterminât jamais à lui pardonner; au lieu que le coadjuteur, qui n'avoit fait de mal au prince que pour se soustraire à sa persécution, ne le crut pas implacable, et se livra volontiers à l'idée de rendre la liberté à ceux qu'il en avoit privés. Ce fut Anne de Gonzague, seconde fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, et épouse d'Edouard, prince palatin, quatrième fils du malheureux électeur Frédéric V, connue, pour cette raison, sous le nom de la Palatine, qui conçut la première le projet d'employer à briser les fers de Condé les mêmes mains qui les avoient forgés. Il ne faut pas la confondre avec les autres femmes qui donnoient alors dans les affaires. La Palatine, à la vérité, se servoit

1650. d'elles. Elle employa la duchesse de Chevreuse et sa fille, mesdames de Guimené, de Rhode, de Montbazon, et toutes celles qui lui tombèrent sous la main, pour inspirer aux hommes qui leur faisoient la cour les dispositions dont elle avoit besoin; mais elle leur étoit bien supérieure en politique. Le coadjuteur, dès la première entrevue, la trouva « d'une capacité étonnante, sur« tout en ce qu'elle savoit se fixer; ce qui est, dit-il, « une qualité rare, et qui marque un esprit éclairé « au-dessus du commun. » Une qualité plus rare encore dans les personnes qui se mêlent d'intrigues, c'est la bonne-foi: la Palatine la prenoit pour base de toutes ses opérations, ne cherchoit jamais à tromper, parloit toujours vrai; de sorte que, lorsqu'elle avoit réussi dans une entreprise, ceux dont elle triomphoit, loin de lui en savoir mauvais gré, ne se trouvoient que plus disposés à lui donner leur confiance (1).

L'embarras du coadjuteur et de la Palatine roula moins sur les conditions de l'union des deux partis, que sur la manière de les stipuler. Un traité seul, s'il venoit à être découvert, pouvoit mettre en évidence les moyens de la fronde et du parti des princes, qu'on commença à appeler la petite fronde. Alors Mazarin, devenant maître du secret de l'entreprise, auroit pu la rompre, ne fût-ce qu'en s'accommodant. Les deux contractants jugèrent donc à propos de faire trois traités: le premier, de tous les chefs de l'ancienne fronde, avec ceux de la nouvelle, contre le ministre; ils s'engageoient à s'aider réciproquement de toutes

(1) Retz, t. II, p. 141. La Rochefouc. p. 142.

leurs forces ; et le gage de cette union devoit être le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse. Le second traité étoit du duc de Beaufort seul. Condé consentoit à lui sacrifier toutes ses prétentions à l'amirauté, à condition qu'il travailleroit, auprès du duc d'Orléans, à procurer la liberté des princes, et qu'il romproit même avec le coadjuteur, s'il s'y opposoit. Cette dernière clause fut ajoutée par Gondi, afin que Mazarin soupçonnât entre eux de la mésintelligence, si les espions qu'il avoit auprès de Beaufort lui donnoient connoissance du traité. Enfin, le troisième étoit du duc d'Orléans, aussi seul : il promettoit délivrance et toute assistance à Condé, et communauté d'intérêts, qui seroit assurée par le mariage de mademoiselle d'Orléans, fille de Gaston, avec le duc d'Enghein, quand ils auroient l'âge, et, dès-à-présent la charge de connétable, qu'on feroit revivre pour le duc d'Orléans, et le chapeau de cardinal pour Gondi, son favori. La clause du mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse fut aussi insérée dans ce traité. « Gaston, « l'homme du monde, dit Gondi, qui aimoit le plus le « commencement des affaires, s'étoit beaucoup amu« sé de ces traités pendant qu'on les faisoit ; mais, « comme il étoit aussi l'homme du monde qui des af« faires en craignoit plus la fin », il fit des objections, et chercha des détours quand il fallut signer. Caumartin, l'ami, le conseil et l'agent de Gondi, se chargea d'obtenir la signature desirée ; il se mit en embuscade dans les appartements, surprit le duc entre deux portes, lui mit la plume entre les doigts, présenta son dos pour pupitre, et « Gaston signa, disoit madame de

1650.

1650. « Chevreuse, comme il auroit signé la cédule du sab-« bat, s'il avoit eu peur d'y être surpris par son bon « ange (1). »

Quant aux prisonniers, on avoit d'eux des procurations qui valoient des signatures. Malgré la vigilance du farouche Debar, leur geolier, on entretenoit avec eux un commerce réglé. Ils proposoient, on repondoit, et les affaires se traitoient aussi sûrement et aussi promptement que s'ils eussent été en liberté. Dans l'argent qui leur étoit envoyé pour leur amusement, on glissoit des écus creux, si bien fabriqués, qu'ils passoient par les mains de Debar, sans qu'il s'aperçut jamais qu'ils pouvoient contenir quelque chose : c'est par ce moyen qu'ils écrivoient et répondoient. De plus, malgré l'attention minutieuse de l'infatigable geolier, tant est grande l'industrie des prisonniers! Condé trouva moyen de se procurer une épée et des poignards. A l'époque où ils furent transférés de Vincennes et de Marcoussi, il y avoit eu des entreprises formées pour leur évasion; et peut-être, quelques jours plus tard, auroient-ils été délivrés. On forma aussi des projets pour les tirer de la citadelle du Havre; mais comme il auroit fallu employer la force, et que la vie des princes pouvoit être exposée, leurs partisans les plus empressés pour leur liberté jugèrent à propos de renoncer à ce moyen, et de s'en tenir au plan arrêté par les confédérés, selon lequel l'attaque étoit destinée au parlement.

Au moment de la prison des princes, la compagnie avoit vu la douairière de Condé lui demander à genoux

(1) Retz, t. II, p. 148.

la liberté de ses enfants : plusieurs conseillers opinoient à recevoir sa requête ; mais le corps, entraîné par le duc d'Orléans, et dominé par les frondeurs, renvoya la princesse à la commisération de la reine. Cette mère désolée ne survécut pas long-temps à un coup si sensible : elle témoigna en mourant le regret de laisser dans la captivité un fils dont elle s'étoit trop enorgueillie. Ce que n'avoit pu faire, quelques mois auparavant, le spectacle d'une princesse prosternée aux pieds des juges, une simple requête le fit alors, parceque les esprits étoient bien disposés. Elle fut présentée le lendemain de la rentrée par un conseiller, au nom de la princesse épouse. Elle demandoit que son mari fût tiré du Havre, lieu malsain, dont l'air pouvoit nuire à sa santé ; qu'il fût amené à la Conciergerie sous la garde du parlement, et qu'on lui fît son procès. Le premier président incidenta sur un défaut de forme : savoir, que la princesse n'étoit pas autorisée de son mari. Aussitôt il parut un gentilhomme, porteur d'une lettre écrite, disoit-on, par les princes eux-mêmes, pendant leur voyage au Havre. « Molé dit « qu'il trouvoit la chose difficile, non pas impossible « pourtant, car, ajouta-t-il, nous avons vu pendant « la guerre des lettres de la part de l'archiduc, venant « tout à propos comme celle-ci, écrites sans doute « dans la rue Saint-Denis. » Malgré cette remarque ironique, on prit la lettre pour bonne ; la requête fut envoyée au parquet, et on fixa un jour pour délibérer. La reine envoya défense de le faire ; le parlement arrêta des remontrances : ainsi s'engagea le combat. Cette première charge n'effraya pas beaucoup le cardinal ; et quand il auroit eu quelque alarme, un avan-

1650.

1650. tage qui lui arriva pour lors étoit bien capable de le rassurer (1).

La campagne n'avoit été rien moins qu'heureuse cette année. Faute d'avoir pu faire passer des secours en Italie, les François y avoient perdu Piombino et Porto-Longone, dont ils s'étoient emparés quatre ans auparavant. Par la même cause, le duc de Mercœur, envoyé en qualité de vice-roi en Catalogne, où il avoit fait arrêter le comte de Marsin, soupçonné de cabaler pour les princes, n'avoit pu prévenir la prise d'Urgel, de Balaguer et de Tortose. Mais ce qui étoit plus affligeant, c'étoit l'état de la Champagne, entièrement ouverte à l'ennemi. Lorsque Turenne eut manqué l'entreprise sur Vincennes, il rejoignit les Espagnols qui s'étoient avancés jusqu'à Fismes, sur la lisière du Soissonnois, et qui regagnèrent avec lui la frontière, où ils s'emparèrent encore de Mouzon. Turenne vouloit que toute l'armée continuât à séjourner entre la Meuse et l'Aisne, pour protéger ses conquêtes; mais l'archiduc s'obstina à aller prendre ses quartiers d'hiver en Flandre, et laissa seulement huit mille hommes au général françois pour veiller à la sûreté des places conquises. Cette mesure ne manqua pas d'occasioner le rapprochement de l'armée françoise, accrue de renforts considérables, qu'on avoit fait venir de Guienne où ils n'étoient plus nécessaires. Duplessis-Praslin qui la commandoit investit Rhetel à l'improviste. Turenne, beaucoup moins fort que lui, crut devoir laisser former le siége, et n'arriva que « deux ou trois jours « après, afin de trouver l'armée séparée dans ses quar-

(1) Retz, t. II, p. 58. Motteville, t. III, p. 543.

« tiers autour de la ville, les tranchées ouvertes et le « canon en batterie, ce qui, dit-il dans ses mémoires, « affoiblit toujours beaucoup. » Il comptoit d'ailleurs sur les talents connus du gouverneur Delli Ponti, qui venoit de l'assurer par une lettre qu'il étoit en état de tenir encore quatre jours. Rien n'étoit mieux combiné que les dispositions du maréchal pour se donner la supériorité qui lui manquoit, et le quatrième jour n'étoit pas encore arrivé qu'il s'approcha de la ville, ainsi qu'il l'avoit projeté. Mais elle ne répondit point aux signaux par lesquels il lui donna avis de son arrivée, et il apprit bientôt que la place étoit rendue de la veille. C'étoit l'effet de l'habileté du cardinal, qui avoit voulu être présent à cette expédition, et qui avoit acheté la défection du commandant. Turenne n'eut alors d'autre parti à prendre que celui de la retraite : mais l'armée de Praslin l'atteignit près du bourg de Sommepy, et le força le 15 décembre à un combat désavantageux. Turenne, à l'aile gauche qu'il commandoit, eut d'abord de l'avantage sur d'Aumont, qu'il fit plier ; mais l'aile droite ayant été mise en déroute par Rose et par le marquis d'Hocquincourt, il se trouva enveloppé et courut risque d'être pris. Il laissa deux mille hommes sur le champ de bataille, et on lui fit trois mille prisonniers, entre autres, don Estevan de Gamare, général des Espagnols. Pour lui, il se sauva, douze ou quinzième, à Montmédy, où se rassemblèrent les débris de son armée. Cette victoire importante, qui tira la France d'une position si critique, valut le bâton de maréchal de France aux lieutenants du général, d'Hocquincourt, d'Aumont, la Ferté-Sennetere, et de simples félicitations et de vaines promesses d'un du- 1650.

1650. ché-pairie à leur chef, qui y avoit perdu un fils. Mazarin s'en attribua la gloire, parcequ'il avoit donné des conseils, qu'il fut présent à l'action, et que ses gardes y donnèrent. Ce succès enfla son cœur : il se crut général, et demeura même après le départ de Praslin, pour disposer les quartiers. Ce ne fut qu'après y avoir donné ses soins, que, plein de confiance en son pouvoir, auquel il présuma que rien désormais ne pourroit résister, il regagna la capitale, où il ne doutoit pas qu'il ne dût faire une entrée triomphante ; mais le coadjuteur lui en préparoit une bien différente (1).

Il y avoit déja beaucoup de membres du parlement gagnés par les princes, à l'insu du premier président. Il desiroit lui-même leur délivrance, et les frondeurs le firent servir à leurs desseins, sans qu'il s'en doutât. Ce fut chez lui qu'ils firent minuter la requête en faveur des prisonniers ; et en la dressant Molé disoit d'un air satisfait : « Voilà servir les princes dans les « formes et en gens de bien, et non pas comme des « factieux. » En effet, il n'y avoit pas de mal jusque-là : ce ne fut qu'insensiblement que se développèrent les ressorts de la faction, et la résolution prise d'employer, s'il le falloit, la violence, pour arracher à la reine son consentement à l'élargissement des prisonniers et à l'éloignement du ministre (2).

La victoire de Rhetel consterna les frondeurs du parlement et de la ville. On remarqua un air d'inquiétude sur les visages au *Te Deum* qui fut chanté ; mais le coadjuteur se servit de cet événement même pour frapper le premier coup contre le cardinal. Il s'y prit de

(1) Mém. de Duplessis, p. 361. — (2) Retz, t. II, p. 158 et 162.

manière à tromper le premier président, auquel il ne falloit pas laisser pénétrer l'union de la grande et de la petite fronde, de peur qu'il ne s'opposât à leurs efforts communs, comme étant l'ouvrage d'une cabale. Gondi représenta donc à l'assemblée des chambres que jusqu'alors il n'avoit point parlé des vices de l'administration et de l'oppression des peuples, dans la crainte que les ennemis ne se prévalussent de la connoissance de nos maux, et du mécontentement que cette connoissance exciteroit; mais que la dernière victoire ayant mis la France à l'abri de toute appréhension de leur part, et donnant le loisir de penser aux maladies internes, qui sont les plus dangereuses, il croyoit devoir mettre sous les yeux du parlement des objets si dignes de son attention : il conclut à ce qu'il fût fait des remontrances à la régente sur les désordres de l'état; « et la conservation des membres de la maison royale « étant, dit-il, la principale ressource du royaume, « il faut supplier le roi de les faire sortir du Havre, où « l'air est infect et malsain, et de les mettre, en at- « tendant leur liberté, dans quelque endroit où leur « santé ne coure point de risque. L'avis est artificieux, « dit Molé : il est favorable aux princes; mais on voit « toujours percer à travers l'animosité du prélat contre « eux. » 1650.

Cependant, par la raison que l'acquiescement du parlement devoit être utile à la liberté des prisonniers, et déplaire à la fronde, le premier président concourut à l'arrêt par lequel il étoit ordonné que très humbles remontrances seroient faites à la reine pour demander la réconciliation de la famille royale et la liberté des princes; qu'il seroit permis à leurs parents de rester pu-

1650. bliquement à Paris pour solliciter, et qu'un président et deux conseillers iroient supplier le duc d'Orléans de s'entremettre de cette affaire.

Avant ce pas décisif que la fronde fit faire au parlement le 30 décembre, elle l'avoit accoutumé à entendre nommer Mazarin auteur des maux de l'état, et à entendre proposer que la reine fût priée de le chasser du ministère. Les mêmes discours se répandoient dans le peuple, qui commençoit à murmurer de nouveau. Le duc de Beaufort étoit toujours son idole. Son carrosse passant un soir à dix heures dans la rue St.-Honoré fut arrêté : on tua un de ses gentilshommes dans la voiture. Le premier président décida d'abord que c'étoit une *joliade renforcée;* d'autres pensèrent que les assassins étoient des voleurs; d'autres, des gens apostés par le cardinal pour attenter à la vie de Beaufort. Les frondeurs parurent adopter cette dernière opinion, et la revêtirent de toutes les probabilités qui pouvoient la faire prévaloir dans le public. Le coadjuteur s'en crut autorisé à prendre des précautions, à ne marcher qu'escorté, à poser des sentinelles quand il sortoit dans la nuit; et ces précautions tendoient à persuader que le cardinal étoit un scélérat, capable de tout pour se défaire de ses ennemis (1).

1651. On Mazarin fut bien mal averti de la haine générale qui s'allumoit contre lui, ou il fut bien imprudent en ne pas éloignant la cour de Paris : il pouvoit à chaque moment être enveloppé par les frondeurs, et forcé à faire tout ce qu'ils exigeroient. Sans doute il se flatta de diviser la cabale, à force de négociations; et les

(1) Retz, t. II, p. 155.

frondeurs ne lui en ôtèrent pas tout-à-fait l'espérance, de peur qu'il ne se jetât du côté des princes, ou qu'il ne s'accommodât avec eux. On s'observa, pour ainsi dire, comme deux armées en présence, tout le mois de janvier ; le parlement demandant, tantôt qu'on écoutât ses remontrances, tantôt qu'on y fît réponse ; et la reine s'excusant de l'un et de l'autre sur sa santé, que les peines d'esprit rendoient assez mauvaise. Néanmoins, pendant cet intervalle, il y eut des espéces d'escarmouches, dont la cour se tira mal. La reine et son ministre, persuadés que, sans les conseils du coadjuteur, le duc d'Orléans ne seroit ni si hardi dans ses projets, ni si tenace dans ses résolutions, travailloient à inspirer à Gaston de la défiance contre lui. Le cardinal se ménagea une entrevue dans laquelle il exposa à Monsieur la conduite intrigante et déréglée de Gondi. Gaston voulut l'excuser, Anne d'Autriche renchérit; la dispute s'échauffa; et comme la reine étoit d'un caractère aigre, elle s'emporta si fort, que son beau-frère eut peur; et, en sortant du Palais Royal, il dit tout haut que jamais il ne se remettroit entre les mains de cette *enragée furie*. C'est ce que demandoient les frondeurs; ils desiroient qu'il se tînt éloigné de la reine, dans la crainte qu'elle ne le fît arrêter, ou ne le gagnât, deux choses également à redouter pour eux. Dans la même conversation Mazarin commit une autre imprudence : il compara le parlement à la chambre basse de Londres, et quelques uns de ses membres à Fairfax et à Cromwell; comparaison qui, quand elle fut connue, lui attira la haine de ceux qui étoient demeurés jusqu'alors indifférents (1).

1651.

(1) Retz, t. II, p. 171 et 178.

1651. Cette scène mit les affaires dans leur crise. Le coadjuteur ne cessoit de remontrer au duc d'Orléans que s'il n'agissoit vigoureusement, il laisseroit à Mazarin l'avantage de pouvoir se donner l'honneur de la liberté des princes, et qu'ils ne lui en auroient plus d'obligation; qu'il n'y avoit donc pas à différer; qu'il falloit que la régente fût forcée d'y consentir, et que le vrai moyen étoit de la faire servir d'otage. Gaston sentit toute la force du raisonnement; mais l'idée de faire son roi prisonnier l'effrayoit. Il auroit voulu trouver des détours; et, « en une nuit, disoit sa femme, il accoucha d'une multitude de projets, bien plus douloureusement que je n'ai jamais accouché de tous mes enfants. » Il craignoit sur-tout que le parlement, effrayé comme lui d'une violence si téméraire, ne l'abandonnât dans l'exécution. C'est pourquoi Gondi s'appliqua à si bien lier la compagnie par ses propres délibérations et ses arrêtés, qu'elle ne pût plus se dédire. Son art, pour cela, consistoit à faire proposer dans les assemblées des chambres, par ses affidés, tantôt d'assigner le cardinal pour être ouï sur son administration, tantôt de le décréter d'ajournement personnel ou de prise de corps: ou enfin, sans tant d'examen, de demander à la reine son éloignement: propositions qui n'étoient pas tout d'un coup adoptées en entier; mais il en restoit toujours dans les registres quelque chose qui servoit de base à d'autres.

Cette continuité d'imputations graves, de résolutions extrêmes, d'observations malignes, enflammoit les esprits des jeunes gens, que leur impétuosité emportoit à faire des exclamations inconsidérées, à parler sans ordre, à prévenir leur tour; et quand les anciens

vouloient réclamer la décence, leurs voix étoient étouffées par *l'escopeterie des enquêtes*, soutenue des *salves* du peuple, qu'on avoit soin de faire tenir en grand nombre dans les salles, afin d'épouvanter les hommes timides et d'appuyer les audacieux. 1651.

La cour, voyant que c'étoit par le parlement que Gondi dirigeoit son attaque, entreprit de lui ôter son crédit dans la compagnie. Le 4 février, les chambres étant assemblées pour délibérer sur le sort du ministre, arrive le grand-maître des cérémonies, porteur d'une lettre de cachet, qui enjoignoit au parlement de faire une députation nombreuse au Palais Royal. Après quelque doute si on devoit obéir à un ordre donné sans l'aveu de Monsieur, la députation part, et revient avec un écrit signé de quatre secrétaires d'état, et dont lecture lui avoit été faite. C'étoit une invective sanglante, que le premier président fit lire sur-le-champ. La reine y disoit « que le coadjuteur étoit un méchant, « un dangereux esprit, qui donnoit de pernicieux con« seils au duc d'Orléans. Il veut perdre l'état, ajou« ta-t-elle, parcequ'on lui a refusé le chapeau, et il « s'est vanté qu'il mettra le feu aux quatre coins du « royaume, et qu'il se tiendra auprès avec cent mille « hommes qui lui étoient engagés, pour casser la tête « à ceux qui se présenteront pour l'éteindre. » Une pareille déclaration pouvoit passer pour une véritable accusation, et Molé comptoit bien lui en donner les effets : il s'apercevoit enfin que Gondi s'étoit servi contre lui-même de son attachement aux formes, et qu'il avoit amené sa compagnie sur le penchant d'un précipice. Il ne désespéroit cependant pas d'embarrasser à son tour le prélat, si les opinions alloient à l'ajourne

1651. ment ou au décret : mais le grand banc, intimidé par le vacarme qu'il entendoit dans les salles, ne fit que balbutier : les uns demandoient qu'on priât le duc d'Orléans de veiller au salut de l'état ; d'autres, qu'on ordonnât des prières publiques, comme dans un temps de calamité (1).

Le coadjuteur étoit placé entre les conseillers de grand'chambre et les enquêtes. Quand son tour d'opiner fut arrivé, il se leva d'un air tranquille et assuré, et dit que messieurs qui venoient d'opiner, n'ayant point parlé de cette *paperasse*, sembloient l'avertir de n'en faire pas plus de cas que des brevets donnés autrefois aux espions, quoique dans tous ces actes on eût également employé ou plutôt profané le nom sacré du roi : puis, prenant le ton de Scipion, lorsque, dédaignant de répondre aux calomnies de ses ennemis, il mena le peuple au Capitole remercier les dieux de ses victoires, il forgea une citation latine, dont le sens étoit : « Dans « les temps difficiles, je n'ai point abandonné la répu« blique ; dans les bons, je n'ai rien appliqué à mon « profit ; et quand tout paroissoit désespéré, je n'ai « point tremblé. Pardonnez, messieurs, ajouta-t-il, si, « par cette courte justification, j'ai paru sortir un in« stant de l'objet de la délibération... ; j'y rentre, en di« sant que mon avis est de faire de très humbles re« montrances au roi, et de le supplier d'envoyer inces« samment une lettre de cachet pour la liberté des « princes, et une déclaration en leur faveur, d'éloigner « de sa personne et de ses conseils le cardinal Mazarin, « et de nous ajourner à lundi, pour savoir la réponse

(1) Retz, t. II, p. 181. Joly, t. I, p. 106.

« de sa majesté. » L'arrêt ainsi conçu passa presque tout d'une voix. 1651.

Mais Gondi pensa ne pas jouir long-temps de son triomphe. A peine l'arrêt étoit-il rendu que Brienne, secrétaire d'état, vint prier publiquement le duc d'Orléans de revenir auprès du roi, où sa présence étoit nécessaire ; et, si le prince refusoit, Brienne étoit chargé d'engager le parlement à demander cette complaisance à Gaston. Inutilement la reine, depuis plusieurs jours, sollicitoit cette entrevue ; elle avoit même offert de faire elle-même les premières démarches, et de mener le cardinal au Luxembourg, pour se justifier. Le prince s'étoit toujours opiniâtrément excusé de la recevoir, comme de l'aller trouver, disant qu'il n'y avoit pas de sûreté pour lui dans la seconde démarche, ni de bienséance à la reine dans la première. Il fit la même réponse dans cette occasion. Le premier président le pressa, le conjura les larmes aux yeux. Talon, avocat-général, parla avec toute l'énergie d'un vertueux citoyen vivement touché. Il mit un genou en terre, tendit vers le ciel des mains suppliantes, invoqua les mânes de saint Louis, et lui demanda sa protection pour la France, près de périr. « Ah, monsieur! lui dit Molé d'un « ton pénétré, ne perdez pas le royaume ; vous avez « toujours aimé le roi. » Tout le monde étoit ému ; on gardoit le silence : Gaston chanceloit ; un coup-d'œil du coadjuteur le raffermit. Il suggéra au prince de dire qu'il s'en rapportoit à l'avis du parlement. « Il faut donc « délibérer, reprit le prélat. — Il faut délibérer, il faut « délibérer », s'écrièrent les enquêtes ; et la délibération ne donnant rien de clair ni de décisif, Gaston, qui parloit très bien en public, fit un court exposé de sa con-

1651. duite, qu'il termina par la résolution expresse de ne point s'exposer entre les mains de la reine (1).

Ce fut alors peut-être que cette princesse, outrée de la violence qu'on lui faisoit, voulut, plutôt que de fléchir, risquer le tout pour le tout: appeler des troupes, se cantonner dans le quartier du Palais Royal, et tenir tête au duc d'Orléans, qui demeuroit au Luxembourg. Mais, soit prudence, soit timidité, le cardinal s'opposa à ce dessein; et, sur des espérances qu'on lui donna que son éloignement pouvoit calmer les esprits, le soir du 6 février il quitta Paris, et se retira à Saint-Germain.

Après ce sacrifice, Anne d'Autriche renouvela ses instances pour obtenir une conférence. Monsieur y étoit assez porté: mais le coadjuteur ne prit pas le change, et il détermina le prince à répondre que le cardinal étoit trop près, qu'on savoit qu'il gouvernoit comme à l'ordinaire, et que tant qu'il ne seroit pas plus éloigné, il ne croyoit pas qu'il y eût sûreté pour sa personne. La reine redoubla ses prières; elle fit une assemblée de la noblesse, des grands du royaume et des maréchaux de France, qui allèrent tous s'offrir pour otages à Gaston. Il les remercia, et persista dans son refus. Les frondeurs ne se laissèrent pas non plus prendre aux assurances verbales que la reine donnoit de délivrer les princes, quoiqu'elle poussât la condescendance jusqu'à faire partir le duc de Grammont comme porteur des ordres pour leur liberté. On continua de la harceler par des remontrances, qui toutes tendoient à

(1) Motteville, t. IV, p. 5, 34 et 52. Talon, t. VII, p. 201, et 2e part. p. 75; Nemours, p. 83. La Rochefouc. p. 148. Retz, t. II, p. 185. Joly, t. I, p. 107. Monglat, t. III, p. 170.

demander pour préalable et assurance de leur accomplissement l'éloignement sans retour du cardinal. Enfin Anne d'Autriche se rendit; et, après de violents combats, elle se laissa arracher, le 9 février, la promesse de ne jamais rappeler son ministre. Aussitôt, de peur qu'elle ne se dédît, le parlement donna un arrêt qui portoit: « Qu'en conséquence de la déclaration et « volonté du roi et de la régente, dans le quinzième « jour de la publication du présent arrêt, le cardinal « Mazarin, ses parents et domestiques étrangers, vide« roient le royaume, et que, ledit temps passé, il seroit « procédé contre eux extraordinairement, et permis « aux communes et tous autres de leur courre sus. » 1651.

Cette promesse, que le parlement se hâta de rendre solennelle par un arrêt, la reine ne l'avoit donnée, en partie, que pour endormir la vigilance des frondeurs et s'échapper de leurs mains. Il est étonnant qu'elle ne l'eût pas fait en même temps que le cardinal, et en vain tenta-t-elle encore de réparer sa faute. Comme les courtisans ne connoissent de souveraine que la prospérité, voyant que tout réussissoit aux frondeurs, ils les avertirent sous main que la régente devoit se sauver la nuit même qui suivit l'arrêt, et emmener le roi. Ce fut alors que le coadjuteur eut besoin de toute son éloquence auprès du duc d'Orléans; mais ni lui, ni Madame, qui s'y employa de toutes ses forces, ni mademoiselle de Chevreuse, ni ses serviteurs les plus accoutumés à le conduire, ne purent obtenir de lui l'ordre de mettre sur pied des troupes pour environner le Palais Royal et empêcher la reine de s'évader. Madame le donna, au défaut de son mari, et Gondi, qui avoit pris ses mesures de loin, l'eut bientôt exécuté. Quoique ce fût au

1651. milieu de la nuit, il se trouva en une heure de temps des patrouilles répandues par toute la ville, dont les unes s'emparèrent des portes, et les autres gardèrent les avenues du Palais, avec un peuple nombreux, qui se mit sous les armes; de sorte qu'Anne d'Autriche, instruite de ces dispositions, renonça à son projet, et fit coucher le jeune roi, qui s'endormit profondément. Elle le montra en cet état au capitaine des gardes de Monsieur, que ce prince avoit dépêché pour lui représenter le danger du parti qu'elle prenoit. Ce témoin non suspect certifia au peuple qu'on ne songeoit pas à lui enlever son roi, et que tout étoit au Palais dans la plus grande tranquillité. Plusieurs demandèrent à s'en assurer par leurs propres yeux, et leur empressement produisit une scène attendrissante dans le désordre de cette nuit. La reine fit ouvrir les portes. Ils entrèrent en foule; mais s'imposant l'un à l'autre le silence et la circonspection du respect, ils regardoient avec une espéce d'avidité ce jeune prince, embelli par le calme d'un doux sommeil; ils admiroient ses graces naissantes. Ceux qui étoient auprès de lui ne pouvoient le quitter; ceux qui l'avoient vu vouloient le revoir encore, et en se retirant le combloient de bénédictions. Cette mère attristée jouit alors de quelque satisfaction au milieu de ses alarmes. Elle ne dédaigna pas d'employer ces manières populaires que savent si bien prendre les grands quand ils en ont besoin, et qui leur réussissent toujours; et, pour ôter au peuple tout soupçon, elle abandonna aux bourgeois la garde de la ville (1).

(1) Talon, t. VII, deuxième part. p. 29 et 31. Motteville, t. IV, p. 72. Retz, t. I, p. 197.

Le lendemain de cette nuit orageuse, il fut question de faire approuver au parlement ce qui s'étoit passé. 1651.
Le duc d'Orléans ne s'y présenta qu'avec une espéce de remords, et seulement quand il fut assuré que le plus grand nombre applaudissoit à ce qui s'étoit fait sous son nom. Le coadjuteur lui donna aisément cette assurance, parcequ'il avoit disposé dans les salles une multitude de frondeurs de tous états, qui devoient, par leurs clameurs, imposer silence à ceux qui voudroient se plaindre; mais il n'en fut pas besoin. Le seul Molé osa montrer son ressentiment de l'affront fait à la majesté royale. Le coadjuteur le trouva, dès le matin, assis à sa place dans la grand'chambre, et jugeant les affaires ordinaires. » La tristesse, dit Gondi, « paroissoit dans ses yeux, mais cette sorte de tristesse « qui touche et qui émeut, parcequ'elle n'a rien de l'a- « battement. » En arrivant, le duc d'Orléans annonça qu'il avoit pris des mesures efficaces pour la liberté des princes. Molé dit: « Monsieur le prince est en liberté, « et le roi, le roi notre maître est prisonnier. » Gaston repartit: Le roi étoit prisonnier entre les mains de Ma- « zarin; mais, Dieu merci, il ne l'est plus.— Il ne l'est « plus, il ne l'est plus », s'écrièrent les enquêtes comme par écho; et la séance finit par un discours dans lequel Monsieur prouva qu'il avoit été nécessaire de retenir le roi, dans la crainte que sa sortie n'occasionât une guerre civile,

Cette fermeté fit connoître au cardinal, qui étoit toujours à Saint-Germain, qu'il n'avoit plus rien à espérer de la négociation à Paris. Le prélat voulut voir s'il seroit plus heureux au Havre, et se chargea lui-

même de mettre les princes en liberté. Il y arriva le 13.
1651. Ce qui se passa dans cette entrevue est raconté diversement. Joly dit : « Qu'il s'humilia jusqu'à embrasser « les genoux de M. le prince, les larmes aux yeux, et « lui demander sa protection. » La Rochefoucauld, qui doit avoir été mieux instruit, raconte qu'il voulut justifier sa conduite envers eux, en leur disant le sujet qu'il avoit eu de les faire arrêter ; qu'ensuite il leur demanda leur amitié, « et leur dit néanmoins avec fermeté « qu'ils étoient libres de la lui accorder ou de la refuser, « et que, quoi qu'ils fissent sur cela, ils pouvoient dès « ce moment sortir du Havre, et aller où il leur plairoit. « Apparemment, ajoute La Rochefoucauld, ils lui pro- « mirent ce qu'il voulut ; il dîna avec eux, et partit « pour Sedan », d'où il se retira sur les terres de l'électeur de Cologne. Sans doute, il vouloit que les princes lui eussent obligation de leur liberté, puisqu'il prévint les ordres, qui n'arrivèrent que lorsqu'ils étoient déja libres. Peut-être espéroit-il, à la faveur de cette prévenance, entamer un traité ; mais il étoit trop tard. On ne sait cependant si, au défaut d'un accommodement, Mazarin n'emporta pas le plaisir d'inspirer aux princes, à l'aide de l'enjouement du repas, qui fut fort gai, des préventions contre leurs libérateurs. Condé, Conti et Longueville arrivèrent à Paris le 16. Le duc d'Orléans alla au-devant d'eux avec le coadjuteur et le duc de Beaufort. Ils furent présentés à la régente par Gaston, qui avoit été lui rendre ses devoirs la veille. Ces deux entrevues furent également froides : mais tous les grands, même leurs ennemis, vinrent féliciter les princes ; et le même peuple, qui avoit fait des

feux de joie pour leur emprisonnement, en fit, treize mois après, pour leur délivrance (1). 1651.

Tant que les troubles durèrent, on vit de ces alternatives, non seulement dans le peuple, mais encore dans les chefs. Les intérêts changèrent souvent au point de devenir absolument contraires. La haine contre le cardinal enfanta la fronde; le prince de Condé combattit pour le ministre sous les murs de Paris; il se joignit ensuite aux frondeurs, et devint la victime de Mazarin et de la fronde réunis, qui lui donnèrent des fers. Ces ennemis réconciliés se divisèrent; et la liberté du prince, arrachée à la régente, fut le gage d'une nouvelle union entre lui et la fronde: enfin, des germes de discorde révivifiés changèrent encore les intérêts (2).

Le triomphe de Condé étoit complet; Mazarin fuyoit chargé de la haine et du mépris publics. On admiroit le prince qui, du fond de sa prison, avoit tenu son roi assiégé dans son palais. Tous les yeux étoient fixés sur lui, comme si de sa volonté eût dû dépendre désormais le sort du royaume. Les frondeurs, qui avoient fait des conditions avec lui pour le tirer de sa prison, les lui remirent quand il en fut sorti; et Condé, sensible à leur générosité, pour ne pas être en reste d'honnêteté, leur confirma ses promesses: de sorte qu'on regarda le mariage du prince de Conti et de mademoiselle de Chevreuse comme près de se conclure. Condé s'y attendoit lui-même; mais, toujours destiné à être entraîné par les passions des autres, il changea bientôt d'idées.

(1) La Rochefouc. p. 148. Nemours, p. 87. Joly, t. I, p. 120. — (2) Retz, t. I, p. 207. La Rochef. p. 144 et 149. Joly, t. I, p. 128. Nemours, p. 94.

1651. Le duc de La Rochefoucauld détestoit le coadjuteur; ils s'étoient donné plusieurs fois des marques d'antipathie, qui prouvoient que, quoiqu'ils fussent du même parti, jamais ils ne pourroient vivre ensemble. Il n'avoit pas même tenu au duc que le prélat ne perdît tout le fruit de ses traités pour la délivrance des princes, et que son intrigue ne tournât contre lui-même; car, au moment que les deux frondes alloient se réunir, La Rochefoucauld alla trouver Mazarin, lui raconta, sans cependant compromettre personne, tout ce qui se passoit; lui prédit affirmativement que ses prisonniers lui seroient enlevés malgré lui, et l'exhorta à négocier avec eux. Le cardinal ne le crut pas dans le temps, et eut tout lieu de s'en repentir: mais les ouvertures du duc ne furent pas tout-à-fait perdues. Elles firent connoître à Mazarin qu'il ne seroit pas impossible de jeter de la division entre la grande et la petite fronde. Retiré à Breuil, maison de campagne de l'électeur de Cologne, d'où il dirigeoit toutes les affaires, il manda à la reine qu'elle devoit tâcher de trouver auprès du prince de Condé quelqu'un qui lui fît entendre qu'il seroit beaucoup plus avantageux pour lui de revenir à la régente, que de demeurer lié avec les frondeurs. De tous ceux qui approchoient du prince, le plus aisé à entamer sur cette matière, étoit le duc de La Rochefoucauld, parcequ'il appréhendoit que le coadjuteur, se rendant nécessaire, ne lui enlevât la confiance de Condé; chose aisée, quand le prélat seroit appuyé de l'esprit et des graces de mademoiselle de Chevreuse, devenue princesse de Conti. La Rochefoucauld souleva donc contre ce mariage la duchesse de Longueville, très disposée à être jalouse d'une belle-sœur trop aimable: il aigrit

1651.

aussi le duc de Beaufort, madame de Montbazon, et les autres auxquels on avoit fait mystère de ce mariage dans les traités. Toutes ces personnes se réunirent, et disposèrent le prince, tant à s'éloigner de Gondi qu'à se rapprocher de la reine.

Condé n'aimoit pas le coadjuteur, qu'il regardoit comme un intrigant dangereux, capable de tout conseiller et de tout oser. Mais, avant même que de rompre avec lui, il commit, en pleine assemblée du parlement, l'imprudence de laisser apercevoir à cet égard le fond de son cœur. On venoit de prononcer contre Mazarin l'exclusion du ministère, comme cardinal. Broussel opina d'étendre cette espéce de proscription aux cardinaux même françois, sous prétexte du serment qu'ils prêtoient à un prince étranger. Molé savoit que cette décision ne pouvoit que déplaire très fort au coadjuteur, parcequ'il desiroit ardemment le cardinalat, et le desiroit principalement pour s'en faire un degré vers le ministère. C'est pourquoi le premier président appuya fortement l'avis de Broussel. Presque tout le monde s'y joignit; et, témoin de ce concert, Condé dit avec un sourire malin: « Le bel écho! » Ces trois mots ouvrirent à Gondi les yeux sur les secrétes dispositions du prince.

Il auroit dû les apercevoir plus tôt et soupçonner la défection de Condé, lorsqu'il le vit entrer complaisamment dans les vues de la cour, au sujet de l'assemblée de la noblesse. Elle s'étoit formée pour la délivrance des princes; et depuis cette délivrance, deux ou trois cents gentilshommes continuoient de se trouver dans la grand'salle des cordeliers, où, insensiblement, ils s'étoient mis à traiter des affaires d'état avec beaucoup

d'ordre et de bienséance. Ils menèrent les choses au
1651. point de demander la convocation des états-généraux. La régente craignit que sur son refus ils ne les assemblassent d'eux-mêmes ; le clergé offroit de s'y rendre, et on n'avoit plus besoin que du tiers-état, pour lequel on parloit déja d'envoyer des mandements, tant à l'Hôtel-de-Ville que dans les provinces. Le duc d'Orléans voyoit avec plaisir la perspective d'une assemblée dans laquelle il pouvoit jouer un rôle très brillant et très avantageux. Mazarin, au contraire, trembloit d'en voir sortir une décision qui lui fermeroit pour toujours l'entrée du royaume. Il écrivit d'employer pour la rompre le prince de Condé, qui ne pouvoit y paroître qu'en second, et ne devoit pas être si intéressé à sa continuation. On traita avec lui, et il se chargea de faire entendre à Gaston qu'une pareille assemblée pouvoit devenir très préjudiciable, tant à la tranquillité du royaume, qu'aux prérogatives et priviléges des princes du sang. Monsieur, persuadé, se laissa conduire par Condé à l'assemblée ; ils pressèrent la noblesse de se séparer, et obtinrent cette demande, en promettant que les états-généraux seroient convoqués à la majorité du roi, qui devoit être déclarée vers la fin de l'année (1).

Pour préalable de ce que la cour vouloit faire en reconnoissance de cette complaisance de Condé, on convint avec lui d'un changement dans le conseil. Le prince y voyoit avec peine le garde-des-sceaux Châteauneuf, qu'il regardoit comme ennemi de sa famille. La reine le sacrifia d'autant plus volontiers qu'elle le punissoit

(1) Joly, t. I, p. 123.

par-là des atteintes secrètes qu'il ne cessoit de donner à Mazarin, dont il ambitionnoit la place, et elle s'engagea, avec encore plus de plaisir, à rappeler Chavigni, dont elle savoit que le retour seroit regardé par le duc d'Orléans comme un affront que Condé lui avoit ménagé. La régente promit aussi de donner les sceaux à Molé, très affectionné au prince : mais elle lui demanda de rompre le mariage de son frère avec mademoiselle de Chevreuse ; action qui devoit brouiller irréconciliablement Condé avec le coadjuteur (1). 1651.

Il éprouva des difficultés de la part de son frère. Conti étoit très content de l'engagement qu'on lui avoit fait prendre dans sa prison. Il aimoit mademoiselle de Chevreuse avec toute l'ardeur d'une première passion, et il étoit affermi dans son amour, tant par les graces séduisantes de celle qui le lui inspiroit, que par les conseils de plusieurs personnes sensées de la petite fronde, qui appréhendoient qu'en blessant la grande dans une partie aussi sensible, les princes ne se fissent des ennemis, qui, en se joignant à la cour, les jetteroient dans de nouveaux embarras. Ces réflexions n'arrêtèrent point Condé : il exigea de son frère le sacrifice de sa passion, et il l'aida à s'y prêter par le tableau qu'il lui fit de la conduite suspecte de mademoiselle de Chevreuse, et en général de toutes les femmes qui se mêloient alors d'intrigues politiques, et chez lesquelles presque tous les rendez-vous d'affaires se donnoient la nuit. Les assiduités du coadjuteur à l'hôtel de Chevreuse, les conjectures et les discours qui en étoient une suite, racontés à Conti par Condé lui-même, le dé-

(1) Retz, t. II, p. 155.

1651. goûtèrent entièrement, et ils rompirent, sans même garder les ménagements que l'on doit à tout le monde, et sur-tout à une parente.

Ce éclat fut payé par les changements que la reine avoit promis au prince. Le 3 avril elle envoya dire au duc d'Orléans qu'elle rappeloit Chavigni au conseil, qu'elle congédioit Châteauneuf, et donnoit les sceaux à Molé. Gaston, lieutenant-général du royaume, voulut se plaindre de ce que des dispositions si essentielles se faisoient sans lui. « Vous en avez bien fait d'autres « sans moi », répondit fièrement Anne d'Autriche. La grande fronde fut étourdie de cette hauteur, et encore plus de la manière dont Condé prit cet événement. Il se rendit, avec Beaufort et les autres membres de la petite fronde, à l'assemblée que Monsieur convoqua au Luxembourg, pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire dans cette circonstance. Le coadjuteur ne biaisa point : il dit qu'il falloit que le duc d'Orléans envoyât enlever de force les sceaux au premier président. « Cet avis, « dit le duc de La Rochefoucauld, a l'air d'une exhor- « tation au carnage. » Condé se défendit de le suivre, parcequ'il n'entendoit rien « à la guerre des cailloux. Je « me sens même, dit-il, poltron pour toutes les occa- « sions de tumulte populaire et de sédition. » Après ces mots il se retira avec Conti et Beaufort dans un cabinet voisin de la salle où se tenoit le conseil, comme pour faire voir qu'il ne vouloit plus prendre part à ce qui s'y passeroit. Le coadjuteur, qui sentoit que ces mots avoient été dits pour lui, se piqua de l'emporter, et de faire agréer par Gaston le parti rejeté par Condé. Il revint à la charge auprès de Monsieur : Madame pleura ; le duc s'ébranla, et dit : « Mais si nous prenons

« cette résolution, il faut les arrêter tout-à-l'heure, et « eux et mon neveu de Beaufort. — Dites un mot, s'é- « cria mademoiselle de Chevreuse, qui avoit son injure « particulière à venger; il ne faut qu'un tour de clef. « Qu'une fille ait l'honneur d'arrêter un gagneur de ba- « tailles! » En même temps elle s'élançoit vers la porte. Le duc d'Orléans la retint, et les trois princes sortirent du Luxembourg, riant de l'embarras du coadjuteur, et ignorant le danger qu'ils venoient de courir eux-mêmes (1). 1651.

Gondi sollicita plusieurs jours Gaston de ne pas rester tranquille sur l'affront qui lui avoit été fait. Il lui offrit le secours du peuple, celui du parlement, avec lesquels il se flattoit d'être en état, malgré Condé, malgré Molé, de faire repentir la reine de son entreprise. Anne d'Autriche, de son côté, tâchoit d'adoucir le ressentiment de son beau-frère. Elle lui faisoit des offres et des promesses très capables de le tenter. Le temps et les sollicitations opérèrent enfin sur l'esprit versatile de Monsieur. Le coadjuteur s'aperçut que ses conseils vigoureux commençoient à déplaire, que sa présence même gênoit quelquefois. Il eut peur d'être, comme tant d'autres, sacrifié par Gaston, et arrêté. Cette crainte lui fit prendre une résolution extraordinaire, mais que l'événement justifia au-delà de ses espérances (2).

Il savoit l'ascendant que l'estime des curés et la vénération des dévots pouvoient lui donner sur le peuple; il savoit qu'il n'étoit pas difficile de l'obtenir, s'il

(1) Retz, t. II, p. 214. Joly, p. 12. Nemours, p. 112. — (2) Retz, t. II, p. 224.

1651. vouloit marquer de la confiance à son clergé, et s'appliquer à ses fonctions, de manière à paroître renoncer à tout le reste. Il se persuadoit qu'alors la cour, quelque puissante qu'elle fût, ne réussiroit jamais à l'enlever du milieu de son troupeau, et le moins, pensoit-il, qu'il pût espérer, étoit de vivre tranquille, chéri et respecté, s'il n'arrivoit pas même que la régente fût obligée de le rechercher. D'après ces observations, le prélat va trouver le duc d'Orléans; et prenant son texte de la perplexité où se trouvoit son altesse, entre le desir de défendre son favori et l'envie de satisfaire la reine, il lui dit que, pour le débarrasser, il renonce aux affaires, et se consacre désormais, sans partage, aux fonctions de son ministère. Gaston, que ce compliment mettoit à l'aise, le reçoit très agréablement. Il avoue au coadjuteur, avec une espéce de confusion, que, dans les circonstances, il lui fait plaisir; il lui promet de le défendre contre toute espéce d'entreprise, et concerte avec lui un commerce secret, que le prélat n'a garde de refuser. Gondi va ensuite faire part de sa résolution au prince de Condé, qui le plaisante et lui souhaite un bon succès. Le prince de Conti le félicite de sa conversion, et lui dit en le quittant : « Adieu, bon frère ermite. » La duchesse de Longueville et les autres dames ne lui épargnent pas non plus les plaisanteries. Il y répond de bonne grace, et va se confiner dans le palais épiscopal, d'où il ne sort plus que pour prêcher, confirmer, dire des messes solennelles, et assister à des saluts. Cependant il ne se fioit pas tant à ces moyens, qu'il ne prît d'autres mesures encore contre les surprises. Il s'attacha des officiers écossois, qui, échappés à l'épée de Cromwell, s'étoient réfugiés en

France, et les posta dans les maisons qui environnoient le cloître. Plus près de lui furent placés quelques gentilshommes françois, avec des soldats résolus. Il fit mettre dans une des tours de la cathédrale de la poudre et des grenades, et tous les jours on y renouveloit assez de provisions de bouche pour soutenir un blocus de quelques jours, qui donneroit au peuple le temps de se reconnoître, et de secourir le coadjuteur, s'il étoit attaqué. Avec ces précautions, moitié pacifiques, moitié guerrières, Gondi attendit tranquillement la fin des mouvements que la fermentation actuelle annonçoit. 1651.

Plusieurs semaines se passèrent, pendant lesquelles il prit assez sur lui-même pour soutenir les apparences d'une régularité exemplaire, sans s'interdire néanmoins les visites à l'hôtel de Chevreuse, et les autres plaisirs qu'il pouvoit dérober à l'attention du public. On le crut totalement séparé du monde, et on ne parla plus de lui que pour s'égayer sur cette retraite. Débarrassé de concurrent, le prince de Condé, pour me servir de l'expression du temps, *tenoit le haut du pavé*. Il jouissoit de l'admiration du peuple, dont il se concilioit l'affection par des démonstrations perpétuelles de mépris pour Mazarin et ses partisans. Comme on ne voyoit plus le duc d'Orléans ni le coadjuteur au parlement, cette compagnie s'accoutuma à regarder Condé comme le plus ferme appui de ses arrêts contre l'éminence proscrite. Lui, de son côté, ne cessoit, ou par lui-même, ou par ses émissaires, de fournir au parlement matière à de nouvelles délibérations. On dénonçoit aux chambres ceux qui avoient commerce avec l'exilé, ses banquiers, ses domestiques, les courtisans qui alloient le voir à

1651. Breuil, ceux même qui parloient en sa faveur ; et, sur tous ces objets, il sortit du greffe des arrêts moins destinés à blesser celui qu'ils notoient qu'à entretenir la chaleur des esprits.

La reine prenoit patience, dans l'espérance que tout finiroit par le traité qu'elle négocioit avec le prince ; et peut-être lui-même ne montroit-il tant d'animosité contre le ministre que pour forcer la régente à payer son retour par des conditions plus avantageuses : mais à mesure que cette princesse accordoit, Condé augmentoit ses prétentions. Elle tomba cependant d'accord le 1er mai, tant étoit grande sa passion de rétablir Mazarin ! que le prince de Conti, son frère, auroit le gouvernement de Provence, et lui-même celui de Guienne avec les droits régaliens, plusieurs villes et citadelles adjacentes, et des charges, des dignités, de l'argent, tant pour lui que pour ceux qui lui étoient demeurés fidèles. Ainsi Condé se seroit formé un petit royaume, que le voisinage des Espagnols, limitrophes de la Provence, auroit rendu facile à défendre, et il auroit pu aussi inquiéter la France du côté des Pays-Bas, par le moyen de Stenai, qu'on lui laissoit (1).

Quelques écrivains prétendent que ces conditions ne furent accordées que pour rendre l'ambition du prince odieuse, quand elles deviendroient publiques, et que jamais la reine ne les auroit exécutées. D'autres disent qu'elle les auroit accomplies, sans les remontrances du cardinal, qui lui écrivit de Breuil une lettre pleine de raisons solides, dont la fin, si elle est sincère, fait honneur à son désintéressement. « Vous savez, madame,

(1) Retz, t. II, p. 229. Motteville, t. II, p. 205.

« lui dit-il, que le plus grand ennemi que j'ai au monde « est le coadjuteur ; servez-vous-en, madame, plutôt « que de tomber avec M. le prince aux conditions qu'il « demande. Faites-le cardinal ; donnez-lui ma place ; « mettez-le dans mon appartement. Il sera peut-être « plus à Monsieur qu'à votre majesté ; mais Monsieur « ne veut pas la perte de l'état. Ses intentions, dans le « fond, ne sont pas mauvaises. Enfin tout, madame, « plutôt que d'accorder à M. le prince ce qu'il de- « mande : s'il l'obtenoit, il n'y auroit plus qu'à le mener « à Reims. » 1651.

Sur cette lettre, la reine n'hésita pas à mander le coadjuteur. Elle lui envoya un billet de garantie : il prit le billet, le baisa respectueusement, le jeta au feu et se rendit auprès d'elle pendant la nuit. Elle lui proposa d'abord de se réconcilier sincèrement avec Mazarin, et elle employa, pour le gagner, les raisons, les prières, et jusqu'aux minauderies, armes bien puissantes contre le coadjuteur, entre les mains d'une femme qui joignoit encore un reste éclatant de beauté à la splendeur du trône. Gondi se défendit, non pas précisément de se réconcilier, mais de le paroître, en disant que cette apparence ne serviroit qu'à lui faire tort, sans faire aucun bien à son ministre ; que le peuple et le parlement ne le croiroient pas plutôt moins échauffé contre le cardinal, qu'il perdroit tout crédit auprès d'eux, et qu'il deviendroit hors d'état de la servir, ce qui fortifieroit infiniment le parti du prince : qu'il falloit donc qu'il parût toujours également opposé au prélat et à son retour. « Mais vraiment, disoit la reine, « je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une chose si étran- « ge que celle-là. Il faut que pour me servir vous soyez

1651. « l'ennemi de celui qui a ma confiance ! Si vous le vou-« liez ! ajoutoit-elle affectueusement ; si vous le vou-« liez !... » Le coadjuteur embarrassé, se rejeta sur le duc d'Orléans, qu'il ne pouvoit, disoit-il, ramener au cardinal, et qui passeroit plutôt du côté du prince. « Revenez à moi, reprit-elle vivement, et je me mo-« querai de votre Monsieur, qui est le dernier des hom-« mes. » Elle lui offrit ensuite la nomination au cardinalat et une place au conseil, et même celle de premier ministre, qu'elle le pressa d'accepter. Il refusa cette dernière, parcequ'il sentoit bien qu'elle ne lui étoit offerte que *pour remplir la niche* où on replaceroit le vrai saint, sitôt qu'on le pourroit. « Enfin, lui dit la « régente d'un ton pressant, je fais tout pour vous : « que ferez-vous pour moi ? — Votre majesté, répondit-« il, me permet-elle de lui dire une sottise, parceque « ce sera manquer au respect que je dois au sang royal ? « — Dites, dites, reprit-elle vivement. — Eh bien ! ma-« dame, j'obligerai M. le prince de sortir de Paris avant « qu'il soit huit jours, et je lui enléverai Monsieur dès « demain. — Touchez là, lui dit-elle en lui tendant la « main ; et vous êtes après cela cardinal, et de plus, « le second de mes amis. » Les arrangements nécessaires à l'exécution du projet furent la matière de deux conférences. Pour les détails, la reine s'en déchargea sur la Palatine, qui fut médiatrice entre Mazarin et le coadjuteur. Anne de Gonzague avoit déclaré qu'elle ne serviroit les princes que jusqu'à leur délivrance. Elle tint parole, et se rangea ensuite du côté de la reine, qu'elle n'abandonna plus ; mais elle entretenoit toujours dans l'autre parti des liaisons qui servirent en cette occasion. Gondi prit en elle une entière confiance.

Il fut convenu entre eux que les sceaux seroient retirés à Molé, et rendus à Châteauneuf, et que, de plus, ce seroit celui-ci qui rempliroit la niche de premier ministre, et qu'aussitôt que le coadjuteur auroit disposé du public par des écrits qu'il méditoit, il reparoîtroit au parlement; mais toujours, disoit-il à la reine, « à con« dition que ce ne sera pas pour faire rentrer le cardi« nal dans le ministère. — Allez, lui répondit-elle en « souriant, vous êtes un vrai démon. » Gondi communiqua tout cela au duc d'Orléans, qui fut très content de voir que la morgue de Condé alloit être enchaînée. « Voilà, dit-il à ses confidents, M. le prince et le co« adjuteur fort mal ensemble, et je vais avoir bien du « plaisir de leurs chamailleries »; mot qui peint bien le caractère de cet *étrange seigneur*, comme l'appeloit Anne d'Autriche. 1651.

La grande fronde commença la guerre contre la petite par des écrits qui étoient moitié sérieux, moitié badins, mais tous piquants, en ce qu'ils dévoiloient malignement les vues ambitieuses du prince, et qu'ils lui en prêtoient encore. « L'importance des gouverne« ments de Guienne et de Provence fut exagérée; le « voisinage d'Espagne et d'Italie fut figuré; les Espa« gnols, qui n'étoient pas encore sortis de la ville de « Stenai, quoique M. le prince en eût la citadelle, ne « furent pas oubliés. Ce canevas, dit Gondi, étoit « étendu sur le métier par Caumartin, et je le brodois. » Les mêmes observations furent habilement répandues dans des conversations particulières; et quand le public eut été bien *imbibé* pendant une partie du mois de juin, on lâcha dans Paris une cinquantaine de colporteurs, qui crioient à pleine tête: « L'Apologie de l'an-

1651. « cienne et légitime Fronde : la Défense du Coadjuteur ; « la Lettre du Marguillier au Curé ; le Vraisemblable ; « le Solitaire ; les Intérêts du temps ; les Intrigues de « la paix, etc.. » ; et en même temps, *le bon père ermite* sortit de sa retraite et parut au palais bien accompagné (1).

Comme des rivaux qui vont sur le pré vider une querelle préludent par le salut, le coadjuteur, en apercevant le prince, lui fit une profonde révérence. Condé y répondit civilement. Ils se mesurèrent un moment des yeux, et entrèrent dans la grand'chambre. Le prince avoit coutume d'y déclamer contre Mazarin et ses suppôts : mais, ce jour, il ajouta à ses déclamations ordinaires. Il se plaignit de ce que la fuite du prélat n'avoit rien changé à l'état des choses ; que du lieu de son exil il gouvernoit le royaume comme auparavant ; qu'on voyoit sans cesse sur le chemin de Breuil à Paris les Berthet, Brachet, Milet, et l'abbé Fouquet, qui lui portoient les mémoires de la régente, et en rapportoient les réponses, qu'elle mettoit toutes à exécution ; que le conseil dépendoit de Mazarin plus que jamais, n'étant composé que de ses créatures, Le Tellier, Servien et Lionne, sous-ministres, qui n'osoient s'écarter en rien de ses volontés ; qu'en vain le parlement avoit délivré la France de la tyrannie de l'Italien, s'il y laissoit régner ses confidents : par ces considérations, Condé concluoit à leur expulsion.

Il parut dur à beaucoup de ceux même qui détestoient le cardinal d'exiger de la reine qu'au sacrifice de son premier ministre elle ajouta celui des autres, et

(1) Retz, t. II, p. 243.

bien des membres du parlement commençoient à désapprouver l'acharnement du prince à mortifier la régente. 1651.
Le coadjuteur pénétra ces dispositions, et y conforma sa conduite. Loin de rabattre les coups portés à Mazarin, il appuya l'opinion du prince touchant la nécessité de fermer pour jamais au cardinal l'accès au gouvernement et la rentrée dans le royaume : quant aux sous-ministres, il ne dit rien personnellement ni pour ni contre eux. Il fit seulement entendre que la reine se prêtant aux desirs du parlement sur l'essentiel, il convenoit de ne la point presser si vivement sur les accessoires. Ce système de modération fut adopté par le plus grand nombre. La chaleur des esprits s'amortit, et en peu de jours le coadjuteur prit dans l'assemblée des chambres un empire égal à celui du prince.

Alors commencèrent les brigues pour obtenir la pluralité des suffrages. On se permit des harangues insultantes, des imputations graves, des reproches piquants, d'où s'ensuivirent des personnalités, dont le détail est plus du ressort des mémoires particuliers que de l'histoire. C'étoit l'ardeur de se nuire en secret qui aiguisoit les traits qu'on se lançoit en public. Condé sut enfin que le coadjuteur entroit avec chaleur dans l'animosité de la reine contre lui; qu'il avoit approuvé le projet de l'arrêter de nouveau, et qu'il en avoit fourni les moyens. Ce projet et ces moyens furent révélés au prince par des émissaires de la régente, qui sembloit n'avoir d'autre vue que de se défaire de la grande et de la petite fronde l'une par l'autre. Condé prit l'alarme, et s'enfuit à Saint-Maur, d'où il ne revint que sur la garantie du duc d'Orléans, qui lui-même avoit fort peu la volonté et la puissance de le défendre. La division régnoit

1651. dans la maison royale; elle éclatoit par-tout, principalement au palais, dont les salles devinrent comme des champs de bataille, où il n'étoit pas rare de voir quatre ou cinq cents militaires armés, et autant de bons bourgeois avec des pistolets et des poignards sous leurs manteaux. La plupart n'avoient peut-être pas, pour s'attacher à un parti ou à l'autre, des motifs plus sérieux que les marquis de Canillac et de Rouillac. Ils se rencontrèrent chez le coadjuteur, auquel ils venoient tous deux offrir leurs services. Dès que le premier aperçut le second, « il me fit, dit Gondi, une révérence en « arrière, en disant: Je venois, monsieur, pour vous « assurer de mes services; mais il n'est pas juste « que les deux plus grands fous du royaume soient du « même côté: je m'en vais à l'hôtel de Condé. Et vous « remarquerez, s'il vous plaît, ajoute l'écrivain, qu'il y « alla (1). »

Et vous remarquerez, pourroit-on ajouter aussi, qu'entre ceux qui, sous la prétention de la raison, s'arment pour les intérêts des grands sans rien dire, et ceux qui conviennent de leur folie, il n'y a souvent de différence que l'aveu. Peu importoit aux Parisiens auquel des deux demeureroit la victoire, de Condé ou du coadjuteur; cependant ils se passionnoient avec une fureur qui ne souffroit pas de neutralité; ils couroient en foule aux audiences, et remplissoient toutes les chambres et les avenues du palais: les chefs se servoient de cette multitude pour faire à leurs ennemis les insultes dont ils n'osoient prendre l'odieux sur eux-

(1) La Rochefoucauld. p. 166 et 181. Nemours, p. 120. Joly, t. I, p. 133 et 150. Motteville, t. IV, p. 171. Retz, t. II, p. 250, 259, 363 et 374.

mêmes. Ainsi le prince de Conti voyant madame et mademoiselle de Chevreuse sortir du palais, où la curiosité les avoit attirées comme bien d'autres femmes, donna ordre à des *criailleurs gagés* de les reconduire avec des huées. Elles eurent beaucoup de peine à se dégager de cette populace, honteuses jusqu'aux larmes des injures dont on les accabla, et dans lesquelles fut mêlé le nom du coadjuteur. Dès le lendemain celui-ci aposta et cacha dans les détours du palais des gens armés, qui se présentèrent au prince d'un air menaçant quand il sortit : à son tour il fut obligé de passer devant les mêmes dames, en faisant de profondes révérences, qu'elles lui rendirent d'un air hautain et ironique. Ces attaques et d'autres pareilles, aussi indécentes que scandaleuses, durèrent jusqu'à la fameuse séance du 21 août. 1651.

On devoit y agiter une affaire personnelle au prince. La haine entre lui et Anne d'Autriche étoit venue à un point d'aigreur qui ne leur permettoit plus de dissimuler : la reine n'en a pas dit clairement les motifs, mais elle faisoit entendre qu'elle en avoit de forts. « Est-il « possible, disoit-elle au duc d'Orléans, que vous le « ménagiez, après ce qu'il m'a fait, sans ce que je n'ai « pas encore dit ? » Le grief connu étoit sans doute l'aventure de Jarsay, qui ne fut jamais oubliée : ce qu'elle ne disoit pas étoit peut-être des plaisanteries que Condé, malheureusement satirique et railleur, laissoit échapper sur son attachement pour Mazarin, ou bien des manières peu honnêtes qu'il se permit quelquefois à son égard : comme d'arrêter les lettres qu'elle écrivoit à son ministre, de les produire en plein parlement, de vouloir les faire ouvrir et lire publiquement ; indiscrétion dont cette compagnie, tout échauffée qu'elle étoit, ne

1651. voulut pas se rendre complice. Aussi Anne disoit-elle dans sa fureur : « Il périra ou je périrai. » Si elle ne voulut pas le faire assassiner, il est certain que, lorsqu'elle eut le dessein de le faire arrêter une seconde fois, elle pencha pour des moyens qui ne pouvoient guère s'employer sans mettre la vie du prince en danger ; et madame de Motteville, son apologiste, convient qu'elle consulta un casuiste pour savoir si elle pouvoit, en sûreté de conscience, prendre ces moyens (1).

Le prince menacé, quoiqu'il ne sût pas toute l'étendue du péril, avoit cru devoir prendre des précautions. Il n'alloit plus à la cour, et employoit toutes ses mesures pour éviter les rencontres fortuites, depuis que s'étant un jour rencontré par hasard dans le cours, mal accompagné, avec le roi qui passoit, il avoit couru risque d'être arrêté. L'état des choses lui faisoit prévoir qu'il ne pourroit rester long-temps comme il étoit, flottant entre les brouilleries et les raccommodements, ne jouissant que d'un crédit précaire, dépendant du caprice d'un peuple volage, et des résolutions d'une compagnie qu'il falloit toujours tromper ou séduire. Les négociations qu'on jetoit à la traverse ne lui paroissoient que des piéges ; et, dans ce préjugé, loin d'interrompre ses liaisons avec les Espagnols, il les resserroit. Il fit partir son fils et sa femme pour Montrond, place forte qui lui appartenoit en Berry, et il sépara quelques troupes qui lui étoient affidées de celles du roi, de peur qu'elles n'en fussent enveloppées. C'est sur ces actions, dont quelques unes n'étoient pas exemptes de blâme, que la reine l'accusa de crime de lése-majesté, par un

(1) Retz, t. II, p. 250, 275 et 391. Motteville, t. IV, p. 169.

écrit qui fut présenté aux chambres assemblées le 17 août. Le parlement ordonna que la régente seroit priée de s'expliquer plus clairement touchant plusieurs parties de sa plainte qui n'étoient pas assez développées; et c'est dans cette séance du 21 août que le parlement devoit prononcer tant sur les griefs que sur les récriminations du prince, qui attribuoit tout à la malice des sous-ministres Le Tellier, Lionne et Servien, et qui demandoit leur expulsion, aussi bien que celle du cardinal. 1651.

Depuis long-temps les chefs des deux frondes ne paroissoient au palais qu'avec des escortes nombreuses. On les renforça considérablement dans cette occasion, où il étoit question de décider enfin qui l'emporteroit pour toujours, du prince ou de la reine, dont le coadjuteur n'étoit que le champion. Dès la veille le prélat rassembla son monde, et assigna les postes à ses gens. Il en mit une grande troupe dans les salles; il en fit couler d'autres dans les cabinets, dans les passages, sur les degrés: les uns devoient attaquer de front les partisans de Condé; les autres, les prendre en flanc ou par derrière. La grand'chambre se trouva ainsi investie; les armoires des buvettes étoient pleines de grenades, et il donna pour mot du guet, *Notre-Dame*. Il arriva le premier au palais, le matin du 21 août. Condé parut une heure après, avec un cortége moins nombreux, mais composé d'officiers et de gentilshommes, tous braves et très aguerris, qui avoient pour mot, *Saint-Louis*. Toutes ces personnes, qui voyoient dans la troupe opposée des parents, des amis, ou du moins des connoissances, se mêlèrent, et se mirent à converser, en attendant les ordres, dont la plupart ignoroient le but et le motif. Ayant pris sa

1651. place, le prince dit qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'état où il trouvoit le palais; « qu'il paroissoit plutôt « un camp qu'un temple de justice; qu'il y avoit des « postes pris, des mots de ralliement donnés; qu'il « ne concevoit pas qu'il y eût dans le royaume des gens « assez insolents pour lui disputer le pavé. » Cette phrase fut répétée deux fois par lui en regardant le coadjuteur, qui lui fit une grande révérence, et dit, « Sans doute je ne crois pas qu'il y ait dans le royaume « personne assez insolent pour disputer le haut du pavé « à votre altesse; mais il y en a qui ne peuvent et ne « doivent, par leur dignité, quitter le pavé qu'au roi. « — Je vous le ferai bien quitter, répondit le prince.— « Il ne sera pas aisé », repartit le coadjuteur. Il s'éleva à l'instant une clameur des enquêtes favorable au prélat. Les présidents et les vieux conseillers se jetèrent entre les rivaux. Molé les conjura au nom de saint Louis, par le salut de la France, de suspendre leur animosité, et de ne point ensanglanter le temple de la justice. On parvint à les calmer. Condé consentit à faire sortir du palais ses amis; Gondi alla congédier les siens. Comme il rentroit de la salle dans la grand'-chambre, se coulant entre les deux battants de la porte qu'on tenoit entre-baillée, le duc de La Rochefoucauld le serra de manière qu'il avoit la tête dans la chambre et tout le corps dehors. « Qu'on le tue », s'écria le duc. Un des partisans de Gondi, qui se trouva là heureusement, le couvrit de son manteau, et Champlatreux, fils du premier président, survenant à propos, le dégagea, non sans peine. En même temps quelques imprudents ayant mis l'épée à la main, il y eut en un clin-d'œil plus de quatre mille épées tirées :

» mais par une merveille qui peut-être n'a jamais eu « d'exemple, dit Gondi, ces épées, ces poignards, « ces pistolets demeurèrent un moment sans action. » La présence d'esprit du marquis de Crenan, capitaine des gardes du prince de Condé, sauva tous ces braves. « Que faisons-nous, s'écria-t-il? nous allons faire « égorger le prince et M. le coadjuteur. Schelm (1) qui « ne remettra l'épée dans le fourreau! » Il partit à l'instant un cri de *Vive le roi!* qui fut répété par les deux partis, et ils s'écoulèrent chacun de leur côté. En reprenant sa place, le coadjuteur apostropha durement le duc de La Rochefoucauld, qui ne lui répondit pas moins vivement. Leurs amis alloient prendre parti dans la querelle; lorsque les anciens interposèrent encore leurs remontrances et leurs prières. On leva la séance à dix heures, et chacun retourna chez soi rêveur, chagrin, comme étourdi du malheur qui avoit pensé arriver. L'abattement gagna aussi la ville. Pendant la matinée on avoit été soutenu par l'attente des événements. La populace répandue dans les rues crioit, couroit, faisoit son vacarme ordinaire. Les bourgeois s'attroupoient, allant les uns chez les autres, s'excitant à l'attaque et à la défense. Le peu d'ouvriers qui travailloient avoient leurs armes auprès d'eux; il ne falloit que le feu d'un mousquet pour embraser toute la ville. « Quel feu de joie pour Mazarin, disoit Condé! « et ce sont ses deux capitaux ennemis qui ont été sur « le point de l'allumer. » 1651.

Quand l'ardeur fut refroidie, on réfléchit sur les

(1) Mot allemand, qui étoit commun alors, comme pour dire, *infame qui ne remettra l'épée dans le fourreau!*

1651. violences auxquelles on avoit pensé se porter ; on en eut honte. Le plus grand nombre des conseillers ouvrit les yeux. Ils reconnurent qu'en croyant s'intéresser au bien public ils n'avoient réellement pris feu que pour des intrigues de cour ; dès-lors la manière de penser changea, et les plus modérés l'emportèrent pour un temps dans le parlement. Dans les séances qui suivirent, au lieu de remettre sur le tapis les prétentions respectives, on conclut qu'il ne falloit songer qu'à réconcilier la famille royale. Le duc d'Orléans fut prié de s'entremettre pour l'accommodement. Molé fit entendre au coadjuteur qu'il convenoit qu'il cédât au prince de Condé. Le prélat s'abstint de paroître aux assemblées ; on fit valoir au prince cette déférence, et on partagea, pour ainsi dire, le différent au sujet des sous-ministres : Condé n'eut pas la satisfaction de les voir dégradés nommément par arrêt, déclarés indignes de posséder des charges, et exilés, comme il l'exigeoit ; mais on lui accorda qu'ils ne paroîtroient plus en public comme ministres.

La régente ne demandoit au prince, pour prix de sa complaisance, que de revenir à la cour, et d'y tenir, sans intrigues, le rang que sa naissance lui donnoit : mais Condé se défioit de tant de condescendance ; il craignoit les occasions dans lesquelles il présumoit qu'Anne d'Autriche auroit pu exercer la mauvaise volonté qu'il lui supposoit toujours. C'est pour cela qu'il ne voulut pas assister au lit de justice, qui fut tenu le 7 septembre pour la majorité du roi. Dans cette cérémonie Louis XIV reconnut solennellement l'innocence de Condé, qui avoit été attaquée par la reine dans son écrit au parlement. Anne d'Autriche vouloit que le

prince se contentât d'un désaveu de sa part; mais, 1651.
pour des imputations qui touchoient la sûreté de l'état, et qui entraînoient le crime de lèse-majesté, Condé remontra qu'un simple désaveu ne suffisoit pas, et on lui accorda une déclaration revêtue de toutes les formes. Mais la reine lui donna en même temps une mortification qui contre-balança cet avantage. Selon qu'elle en étoit convenue quand elle renoua avec le coadjuteur, elle éloigna du conseil Chavigni, l'homme du prince, qui déplaisoit au duc d'Orléans, y rappela Châteauneuf, le patriarche des frondeurs, détesté par Condé; et les sceaux, qui avoient été donnés au premier président, puis enlevés, lui furent rendus, parceque, tout enclin qu'il étoit à favoriser le prince, on le crut assez ferme pour soutenir contre lui l'autorité royale.

Gaston, toujours irrésolu, foible ami, et piqué d'une jalousie secrète contre le prince, avoit perpétuellement flotté, pendant le cours de ces affaires, entre lui et Anne d'Autriche. Au lieu de se servir de sa qualité d'oncle du roi et de lieutenant-général du royaume, pour tenir en bride les deux partis, il s'étoit rendu alternativement l'instrument de l'un et de l'autre, toujours de l'avis de ceux qui parloient les derniers. Au moment de la majorité il se trouvoit lié à la reine par le coadjuteur. Ainsi le prince vit tout d'un coup contre lui le parlement, où il comptoit encore des conseillers favorables à sa cause, mais que Molé contenoit; la capitale, dont le coadjuteur disposoit; la puissance royale, à laquelle la majorité du roi donnoit toute sa plénitude, et le conseil, où il n'avoit plus ni partisans ni amis. Cette position inquiétante lui fit enfin prêter l'oreille à ceux de ses confidents qui espéroient tirer avantage des

1651. troubles. Mazarin, qui craignoit sur toutes choses Condé à la tête d'une armée, se jetoit, pour ainsi dire, au-devant de sa résolution. « Tout, écrivoit-il à la reine, « accordez tout : tout est bon, pourvu que vous l'em-« pêchiez de prendre l'essor. » On lui proposa en conséquence de se retirer dans son gouvernement de Guienne, avec une puissance très étendue, et la promesse d'assembler l'année prochaine les états-généraux, afin de remédier aux abus dont il se plaignoit. « Condé, « couvert de lauriers, Condé qui, de l'aveu du coad-« juteur son ennemi, ne regardoit la qualité de chef de « parti que comme un malheur, et même un malheur « qui étoit au-dessous de lui », goûtoit cette retraite honorable, qui devoit le mettre à l'abri des entreprises contre sa liberté ou sa vie, qu'il craignoit à la cour ; mais, pour l'effectuer, il se rencontroit des difficultés qui exigeoient toujours de nouvelles négociations (1).

L'esprit se lasse quelquefois à la fin des affaires, et on aime mieux prendre un mauvais parti que de recommencer à délibérer. Depuis sa prison, le prince ne vivoit que dans un tourbillon d'intrigues : sans cesse occupé à concerter des projets, à entretenir des intelligences secrètes, à former des demandes, à repousser des accusations, à faire ce qu'on appelle la guerre de cabinet, si désagréable pour quiconque n'y est point appelé par goût ou par état. Il avoit quitté Chantilly, et il gagnoit la Guienne, dont il comptoit faire le théâtre de ses exploits ou le lieu de son repos. Il s'arrête en chemin dans une simple maison de campagne, où il attendoit, à heure dite, un courrier qui devoit

(1) Retz, t. II, p. 293 et 388.

apporter les résolutions conciliatrices du conseil. Pendant qu'il étoit dans l'état de perplexité qu'éprouve tout homme à la veille d'un événement qui doit décider de son sort pour toujours, on vient l'avertir qu'on voit approcher un corps de cavalerie, destiné sans doute à l'investir: et le courrier annoncé, qu'une erreur de nom conduit à Augerville en Gâtinois, au lieu d'Angerville en Beauce, n'arrive pas. Alors ses amis, dont le plus grand nombre desiroit la guerre par des vues particulières, l'excitent à ne pas se laisser amuser. Ils lui montrent les provinces méridionales de la France prêtes à se déclarer en sa faveur; les recettes royales laissées à sa discrétion; les Espagnols accourant à son secours avec une flotte et une armée formidable, dix mille François, autrefois compagnons de ses victoires, réunis dans différentes garnisons, où ils n'attendoient que l'ordre de le joindre. « La reine, lui « dit-on, n'a ni argent, ni crédit, ni considération. « Toutes les troupes sont occupées sur les frontières « de la France; vous allez vous trouver maître du cen« tre du royaume. Les offres qu'on vous fait sont au« tant de preuves de foiblesse, qu'on tâche de vous « cacher. On ne cherche qu'à refroidir votre courage. « On va vous envelopper dans de nouvelles négociations. « Ne vous laissez pas prendre à cette amorce; tranchez « le nœud: c'est le seul moyen de réussir (1). » 1651.

Entre tant de conseillers qui poussoient le malheureux prince dans l'abyme, aucun ne fut assez son ami pour lui représenter les inquiétudes, les chagrins, les

(1) La Rochefouc. p. 182. Nemours, p. 122. Motteville, t. IV, pag. 304.

1651. remords auxquels il alloit se dévouer : inquiétudes à l'égard de ses propres complices, dont un chef de parti est toujours le premier esclave ; à l'égard des particuliers, de la populace, des corps, dont il faut essuyer les caprices et redouter les trahisons ; chagrins dans les revers, faute de ressources ; dans les avantages, dont la gloire est obscurcie par la tache de rebellion ; remords de déchirer le sein de sa patrie, de saper un trône qu'il devoit soutenir ; enfin, la douloureuse nécessité de se jeter entre les bras des ennemis de sa nation, d'être peut-être forcé de mendier chez eux un asile, et de ne l'obtenir souvent que par le sacrifice de ses devoirs les plus sacrés. On ne peut douter que Condé, malgré l'enthousiasme qu'on tâchoit de lui inspirer, n'ait fait ces réflexions, et qu'il n'ait eu le cœur serré de douleur, en considérant les suites de sa démarche. « Vous le voulez, dit-il à ses amis assemblés, vous le « voulez ? Eh bien ! je ferai la guerre ; mais souvenez-« vous que c'est malgré moi que je tire l'épée, et que je « serai peut-être le dernier à la remettre dans le four-« reau. »

A peine l'étendard de la révolte étoit-il déployé, que les partisans du prince tentèrent, pour premier exploit, d'enlever le coadjuteur au milieu de Paris. Il avoit déja couru des dangers à-peu-près semblables pendant la prison des princes, lorsqu'il travailloit contre le cardinal. Madame de Guimené, une de ces femmes chez lesquelles Gondi se hasardoit la nuit, fit meubler une grotte dans un endroit reculé de son jardin, et alla offrir au ministre d'y retenir le prélat quand il viendroit la voir, et de le soustraire à la connoissance

de tout le monde, à condition qu'il ne lui seroit fait aucun mal, et qu'elle en auroit la garde. Mazarin la remercia, dans la crainte, dit-il, qu'on ne l'obligeât à le retrouver. Des rivaux d'amourettes, et des flatteurs, qui vouloient faire leur cour, conçurent aussi contre sa vie des desseins auxquels le ministre refusa son consentement. Dans la présente occasion on n'en vouloit qu'à sa liberté. L'entreprise fut formée par Gourville, homme intelligent et intrépide, qui, par ses talents et sa fidélité, avoit passé de l'écurie du duc de La Rochefoucauld à l'antichambre, à la table et à l'intimité de son maître. Le coadjuteur, sans songer qu'un homme qui est l'ame d'un parti, a tous les yeux ouverts sur lui, vivoit dans la capitale en pleine sécurité. Après avoir donné le jour aux affaires, il alloit passer les soirées tantôt chez la duchesse de Chevreuse, tantôt chez d'autres dames; et ordinairement il renvoyoit ses gens. Sur cette conduite, qui étoit assez connue, Gourville dresse le plan de son entreprise. Il part de l'Angoumois sans argent et sans troupes. En chemin il rencontre un collecteur des tailles; il lui enléve son argent et deux chevaux, et lui donne effrontément une quittance au nom du prince. Arrivé à Paris, Gourville ramasse quelques vagabonds déterminés, écrit à Damvillers, ville appartenant à Condé, demande au gouverneur des cavaliers, qu'il répand sur la route pour favoriser l'enlévement, et place son embuscade. Des hasards que toute la sagacité humaine ne pouvoit prévoir, une pluie, des embarras, sauvèrent deux fois le coadjuteur. Gourville ne se rebutoit pas: mais le projet confié à trop de monde s'ébruita. L'auteur s'enfuit, et fut

1651.

1651. obligé de laisser quelques uns de ses complices à la discrétion du prélat, qui eut la générosité de leur pardonner (1).

Il auroit été très utile à Condé d'éloigner de Gaston le coadjuteur, qui conservoit un grand empire sur son esprit, et s'en servoit contre les intérêts du prince. Il auroit, au contraire, été très fâcheux à Gondi de se voir réduit, par la prison, à l'impuissance d'agir, au moment qu'il s'ouvroit à ses yeux une perspective fort agréable. Il jouissoit auprès de la reine d'une très grande considération. On le flattoit que bientôt cette princesse ne s'en tiendroit pas à l'estime, et qu'il ne devoit pas désespérer de pousser sa fortune jusqu'à supplanter Mazarin. Les femmes qui croyoient connoître le cœur d'Anne d'Autriche lui donnoient des leçons pour lui apprendre à s'y insinuer. « Faites le « rêveur quand vous êtes auprès de la reine, lui disoit « la duchesse de Chevreuse, pestez contre le cardinal, « et laissez-moi faire le reste. » Gondi fut fidèle à ses instructions; et Anne, qui s'aperçut bientôt de ce manége, ne s'en offensa point, espérant, à l'aide de l'illusion où elle entretenoit le coadjuteur, dérober plus aisément à ses regards la marche de sa politique (2).

Le parti du prince se présenta d'abord avec des apparences formidables. Les Espagnols armèrent plus puissamment par terre et par mer, afin de profiter de la révolution qui sembloit se préparer; ils firent avec lui tous les traités qu'il voulut, lui promirent plus d'argent et de troupes qu'il n'en demandoit, et en four-

(1) Mémoires de Gourville, p. 150. Mém. de Retz, t. III, p. 140; t. IV, p. 5, 16. — (2) Retz, t. II, p. 379.

nirent un peu au commencement, comme une amorce. 1651.
Les provinces d'outre-Loire presque entières, Guienne, Poitou, Saintonge, Angoumois, et une partie considérable des autres gouvernements, avec les principaux gentilshommes qui les habitoient, se déclarèrent pour le prince. Enfin Marsin, qui avoit été rendu en même temps que lui à la liberté et à son commandement en Catalogne, lui amena une partie de son armée, et par cette défection permit aux Espagnols de se rapprocher de Barcelone et d'en faire le siége. Mais les négociations de la cour, qui commencèrent avec la guerre, ralentirent cette première ardeur. Condé, dans sa prospérité, n'avoit pas assez ménagé ses amis. Turenne se plaignoit de quelques hauteurs; et Bouillon, devenu infirme, ne se trouvoit plus propre au mouvement des factions. Le premier, dont la conscience étoit mal à l'aise de ses engagements contraires à la France, et invité d'ailleurs par une lettre du roi, avoit sollicité de la cour un négociateur qui pût le dégager de la parole qu'il avoit donnée aux Espagnols de demeurer à leur service jusqu'à la paix. Sur ses instances, Croissy, conseiller au parlement, avoit été envoyé à Stenai pour traiter de la pacification, et il fut même question d'aboucher ensemble Gaston et l'archiduc. Mais le défaut de pleins-pouvoirs de la part du dernier arrêta les négociations. L'Espagne, malgré son épuisement, qui, cette année, la réduisoit, ainsi que la France, à s'en tenir à la défensive sur les frontières de Flandre, vouloit attendre l'effet de la guerre civile que l'on voyoit prête à éclater. Le refus de cette puissance de coopérer aux efforts sincères du maréchal pour procurer la paix parut à celui-ci une décharge légitime de ses engage-

1651. ments avec elle, et il se flatta d'en reprendre d'autres mieux assortis à ses inclinations vertueuses. La reine n'eut pas de peine à gagner les deux frères, qu'elle mit effectivement en possession des terres qui avoient été promises au duc en équivalent de sa principauté de Sedan. L'exemple de ces personnages en entraîna beaucoup d'autres, qui grossirent le parti royal; et bientôt, à l'aide de quelques troupes qu'on tira des frontières, le comte d'Harcourt, auquel on en donna le commandement, se trouva en état d'arrêter les progrès de Condé.

Anne d'Autriche prit la résolution de montrer le jeune roi aux provinces ébranlées, tant pour affermir ceux qui chanceloient, que pour inspirer de la confiance aux sujets fidèles; mais elle appréhendoit qu'il ne lui fût pas libre de quitter Paris, et que des obstacles n'y fussent mis de la part du duc d'Orléans et du coadjuteur, qui avoient intérêt de l'y retenir (1).

C'est dans cette occasion que la reine recueillit les fruits de son manège envers le présomptueux prélat, qu'elle avoit laissé s'enivrer d'espérances ridicules. Il aplanit, pour lui plaire, toutes les difficultés, et maintint dans le repos toutes les oppositions que lui seul ordinairement faisoit naître. De Bourges la reine ayant fait passer au parlement une déclaration contre le prince de Condé, et l'enregistrement essuyant des retards, parceque le duc d'Orléans faisoit espérer qu'avec le temps il rameneroit le prince à son devoir, le coadjuteur, sollicité par la reine, abrégea les délais de Gaston, et Anne d'Autriche eut la satisfaction de voir

(1) Retz, t. III, p. 30 et 32. Joly, t. I, p. 167.

l'édit qui déclaroit Condé criminel de lése-majesté, et qui avoit été donné dès le mois d'octobre, enregistré enfin le 4 décembre. 1651.

Tout prospéroit à la reine. En se montrant seulement, elle avoit, pour ainsi dire, confiné la duchesse de Longueville et le prince de Conti dans Bordeaux; ses troupes tenoient bloqués la mère et le fils de Condé dans Montrond. Le prince lui-même, à qui on avoit fait espérer que dès qu'il auroit tiré l'épée ses anciens soldats accourroient sous ses drapeaux, se trouva réduit à faire la guerre avec de nouvelles levées sans discipline et sans subordination. Souvent sa valeur et sa capacité suppléèrent à sa foiblesse; souvent aussi le comte d'Harcourt lui fit sentir qu'il n'étoit pas indigne de se mesurer avec lui. Le comte emporta les forts de la Rochelle, fit lever au prince le siége de Cognac, le confina derrière la Charente, mais n'osa passer cette rivière. Il sentoit la supériorité de génie de son rival, et n'agissoit qu'avec la circonspection d'un général qui se défie de lui-même. La variété des évènements établit entre eux un équilibre ruineux pour les affaires du prince, qui avoit besoin de quelques succès éclatants. Cette alternative de revers et d'avantages dura tout l'hiver, que la cour passa à Poitiers assez tranquillement. Elle n'avoit point d'inquiétude du côté de Paris, où le pouvoir du duc d'Orléans et du coadjuteur étoit balancé par celui du chancelier Seguier et du garde des sceaux Molé, qu'on y avoit laissés exprès. D'ailleurs les affaires intérieures et extérieures se conduisoient très bien sous la direction de Châteauneuf, vieux ministre expérimenté, qui prenoit toutes les précautions pour épargner à la reine l'embarras des détails, et l'empêcher de

1651. regretter Mazarin. Il étoit bien secondé par Bouillon, homme de tête et fécond en expédients, qui ne s'emparoit pas moins adroitement de la confiance de la princesse; Villeroy s'y insinuoit aussi. Ils avoient mis de concert auprès d'elle le prince Thomas de Savoie, son parent, qu'elle estimoit beaucoup, et qui jouoit, sans s'en douter, le rôle de principal ministre; de sorte qu'on crut quelque temps que la reine pourroit se détacher du cardinal. Elle lui fit insinuer, dit-on, de se retirer à Rome, où elle auroit soin de lui; et elle répondit à madame de Navailles, qui lui parloit en sa faveur : « Vous pouvez juger que personne ne souhaite « tant que moi qu'il revienne : mais le pauvre homme « est malheureux; les affaires vont bien entre les mains « de ces gens-ci. Il faut qu'avant son retour on ait « poussé M. le prince (1). »

Si Anne d'Autriche eut cette velléité, elle ne dura pas; peut-être même ne la montra-t-elle que pour détourner l'attention jusqu'au moment où elle jugeroit à propos de se déclarer. Elle n'attendit pas même, ainsi que, de son aveu, le conseilloit la prudence, que M. le prince fût *poussé;* mais, par une impatience que Talon appelle *ardeur féminine*, pendant que les succès étoient encore très balancés, elle fit dire aux frondeurs de Paris que l'honneur du roi exigeoit qu'il rappelât son ministre, et leur fit demander s'ils s'y opposeroient. A cette question, le bandeau tomba des yeux du coadjuteur; il vit toute l'étendue de la faute qu'il avoit commise en laissant sortir la cour de Paris. Il avoue,

(1) Duplessis, depuis 37 jusqu'à 427. Talon, t. VIII, part. I, p. 81. Nemours, p. 130. Gourville, p. 71. Retz, t. IV, p. 11. Mottev. t. IV p. 320. Joly, t. I, p. 177. Brienne, t. III, p. 126.

avec la confusion d'un homme honteux de s'être laissé jouer, que cette faute étoit *des plus lourdes*, *palpable*, *impardonnable;* qu'après l'avoir faite, il n'y avoit plus d'autre parti à prendre en bonne politique, que de se dévouer à la cour ou de se joindre à Condé; point de milieu. Cependant il en prit un qu'on appela le *tiers-parti*. On conçut que le parlement ne verroit pas tranquillement enfreindre ses arrêts par le rappel d'un proscrit; que de nouveaux arrêts, peut-être plus sanglants, viendroient à l'appui des premiers, si on pouvoit soutenir le peuple dans sa prévention, et le montrer à cette compagnie prêt à la seconder; qu'au parlement de la capitale il seroit aisé de joindre ceux des provinces, qui auroient aussi leurs arrêts à faire respecter; qu'ainsi on formeroit un parti très considérable dans l'état : parti qui feroit profession de ne tirer aucun secours de l'étranger, et de n'avoir aucune liaison avec Condé comme rebelle, d'être au contraire très fidéle au roi, mais très opposé à son ministre. Voilà ce qui devoit paroître du *tiers-parti:* mais Gondi se flattoit que les choses ne resteroient pas long-temps dans cette espéce d'équilibre, que Mazarin rentrant dans le royaume par force, il faudroit bien que les parlements et les grosses villes lui opposassent aussi la force, et qu'ainsi il viendroit à bout de mettre le duc d'Orléans à la tête d'un parti qui feroit la loi aux deux autres. Ce projet supposoit que la cour laisseroit former l'orage, sans travailler à le dissiper avant qu'il grossît, et que le prince n'y travailleroit pas davantage; supposition absurde qui fait dire à Gondi, « qu'alors il broussoit à l'aveugle, « qu'il combattoit à la manière des Andebates, c'est-à-« dire à tâtons; qu'enfin il prenoit le détour de courre

1651.

1651. « les plus grands inconvénients pour éviter les plus « petits. » Les petits étoient de laisser la reine rappeler son ministre, et jouir d'un triomphe que Mazarin auroit noblement payé. Les grands inconvénients étoient d'avoir beaucoup d'inquiétudes, de s'exposer à des dangers sans nombre, et de finir par l'accomplissement de la prophétie que le coadjuteur faisoit à Gaston: « Vous serez fils de France à Blois, et moi « cardinal au bois de Vincennes (1). »

Devenir cardinal étoit alors son principal vœu: aussi, quand les émissaires de la reine tâchèrent de l'ébranler, en menaçant de révoquer la nomination s'il s'opposoit au retour de Mazarin, il répondit sans hésiter: « Si on la révoque, dès demain je prends l'é« charpe isabelle, et je me joins à M. le prince. » Anne d'Autriche, charmée d'apprendre par-là qu'elle avoit un moyen sûr d'empêcher la réconciliation de ces deux ennemis, voyant qu'elle n'avoit à craindre que des arrêts du parlement, qu'elle redoutoit peu dans l'éloignement, travailla sans relâche à aplanir au cardinal Mazarin le chemin de la France.

Elle et lui étoient dans une égale perplexité; tous deux desiroient se rejoindre, et tous deux y voyoient les plus grandes difficultés. Il n'étoit pas prudent au cardinal, chargé d'arrêts de proscription, de traverser le royaume, au risque de tomber entre les mains des suppôts de justice répandus sur la route; ni à la reine de l'exposer à ce danger. Si cependant il ne reparoissoit pas à la cour, il craignoit d'être oublié. Il lui venoit des avis de ses amis, que la reine sembloit balan-

(1) Retz, t. III, p. 25.

cer entre l'honneur de faire remonter son ministre à sa place, et la crainte des peines que lui causeroit ce triomphe. Pour le jeune roi, le cardinal se croyoit plus sûr de lui. Avant son départ, il l'avoit si bien environné de gens qui lui étoient attachés, qu'il desiroit son retour autant que sa mère. Louis fut de tous les conseils qui se tinrent à ce sujet: jamais il ne se laissa pénétrer, et il signa, dans le plus grand secret, les ordres qui demandoient à être cachés. Mazarin, avec cinquante mille écus qui lui restoient des débris de sa fortune, fit des levées en Allemagne. Les courtisans, s'apercevant qu'en penchant pour lui on étoit vu de bon œil, s'empressèrent de lui mener des soldats. Il se forma ainsi une armée de huit mille hommes, dont le maréchal d'Hocquincourt alla prendre le commandement sur la frontière. Tous les officiers portoient l'écharpe verte, couleur du cardinal, et il se fit précéder d'une lettre au roi: lettre concertée, dans laquelle il disoit que, tenant de lui tous ses biens, il ne croyoit pas pouvoir en faire un emploi plus légitime que de les consacrer à la défense de sa majesté contre ses sujets rebelles. 1651.

Ces mouvements ne purent se faire sans que le public en fût instruit. Le coadjuteur travailla, selon son système, à soulever contre le retour de Mazarin le parlement et le peuple, sans qu'on pût lui reprocher de favoriser la rebellion du prince. Il disposa les conseillers frondeurs à ne point souffrir impunément que leurs arrêts fussent violés, et on ameuta la populace, afin que ses *criailleries* contre Mazarin pussent raffermir les officiers chancelants, enhardir les *antimazarinistes* décidés, et intimider les autres. Tant qu'il ne fut

1651. question que de remontrances, de députations au roi, de moyens qui ne sortoient pas des bornes de la bienséance et de la soumission, le premier président laissoit couler le torrent : mais, pour peu que les avis penchassent vers la violence, il les réprimoit vigoureusement, et il avoit la consolation de se voir encore appuyé du plus grand nombre. Ainsi un conseiller ayant dit que « les gens de guerre qui s'assembloient sur la « frontière, pour le service de Mazarin, se moque« roient de toutes les défenses du parlement, si elles « ne leur étoient signifiées par des huissiers qui eussent « de bons mousquets et de bonnes piques », il y eut contre lui un soulévement général. Cependant, dit le coadjuteur, « ce conseiller ne parloit pas de trop mau« vais sens » : c'est-à-dire, qu'il parloit très conformément à l'opinion de Gondi, qui, voulant paroître marcher entre la guerre et la paix, ne desiroit au fond que trouble et désordre, pourvu que d'autres en fussent crus les auteurs.

Il soudoya plusieurs de ces gens qu'on trouve aisément dans les grandes villes, gens que la fainéantise et la misère disposent à tout faire. Ils parcouroient les rues en furieux, et s'arrêtant devant les maisons des conseillers, ils menaçoient de pillage et d'incendie ceux qui molliroient contre Mazarin. Il s'en présenta un jour une troupe à l'hôtel du premier président. Molé travailloit alors avec deux maréchaux de France, qui vouloient envoyer chercher du secours. Déja ses domestiques fermoient tout, et se préparoient à la défense. Le magistrat fait ouvrir les portes, montre à ces mutins un front sévère, leur demande ce qu'ils veulent, et les menace de les faire pendre. Comme

s'ils avoient devant eux cent canons prêts à les foudroyer, ils fuient et se dispersent dans les rues voisines. Molé revient tranquillement à son travail. La reine l'appela pour lors auprès d'elle pour exercer ses fonctions de garde-des-sceaux: mais on croit qu'elle avoit dessein de mettre la confusion dans le parlement, en le privant des conseils du premier président. Il quitta Paris le 27 décembre, et il dit en partant ces paroles remarquables: « Je m'en vais à la cour, et « je dirai la vérité; après quoi, il faudra obéir au « roi. » 1651.

Après s'être essayé par des arrêts qui ordonnoient des recherches et des confiscations, qui enjoignoient, défendoient, qui attaquoient enfin Mazarin et ses adhérents par toutes les formes du palais, le parlement mit sa tête à prix le 29 décembre, le déclara perturbateur du repos public, criminel de lèse-majesté, pour avoir rompu son ban, exhorta les communes à lui courir sus, et commanda que sa bibliothéque fût vendue. « Sur « le prix de la vente, portoit l'arrêt, il sera prélevé « une somme de cent cinquante mille livres, pour être « délivrée à celui qui représentera ledit cardinal mort « ou vif; et, de quelque crime dont soit coupable celui « qui le représentera, il aura sa grace. » Cet arrêt ne fut pas approuvé de tout le monde. A la vérité, disoit-on, c'est au parlement à s'armer du glaive de la justice, à le présenter au monarque, à lui montrer qui il doit frapper, mais jamais à frapper lui-même. « Et qui proscrivoit-il? Un chef du conseil du roi, un « premier ministre, un cardinal, un homme qui n'étoit « coupable que d'avoir su plaire à son maître, à qui « ses plus grands ennemis ne pouvoient reprocher la

1651. « moindre cruauté : le réduire à l'état du plus scélérat « d'entre les corsaires et les brigands publics ; à ne plus « regarder les hommes qui l'environnent que comme « autant de furies et de bourreaux acharnés à sa perte ; « à ne savoir où trouver un asile, et à envisager désor-« mais toute la terre comme le théâtre de son supplice! » C'étoit une extrémité qui paroissoit bien violente. Le clergé se plaignit hautement qu'on traitât ainsi un de ses membres, et Mazarin fut profondément affecté d'une preuve de haine si persévérante et si cruelle.

1652. Cependant, malgré les arrêts du parlement, il avançoit heureusement en France, environné de l'armée du maréchal d'Hocquincourt. Il étoit entré par Sedan, d'où il prit son chemin par la Champagne, pour gagner Poitiers. Son armée avoit à traverser les rivières d'Yonne, de Seine et de Loire. Le parlement imagina de lui en disputer le passage. Il nomma trois conseillers, Bertaud, du Coudray et Giviers, apparemment les plus valeureux, auxquels on donna commission de se transporter sur la route du cardinal. Selon leurs ordres, ils font bravement sonner le tocsin, rompre les ponts, embarrasser les chemins, et mettre cinquante soldats dans Pont-sur-Yonne, qui devoit essuyer le premier effort de l'ennemi. Ils se retirent ensuite du côté de Sens, d'où ils comptoient aller établir les mêmes forces sur la Loire. Mais pendant qu'ils marchoient rapidement, entourés de paysans, d'huissiers et de recors, un détachement d'une douzaine de cavaliers de l'avant-garde d'Hocquincourt, qui les reconnoît à leur escorte, fond sur eux : l'un se sauve, les deux autres sont pris. Bertaud, amené devant le maréchal, et interrogé sur son état et sur ses fonctions, ré-

pond en sénateur romain : « Qu'il ne lui parlera que « quand il le verra sur la sellette. » Cet attentat d'un maréchal de France contre deux conseillers au parlement, qui ne tardèrent pas à être relâchés par ordre du roi, excita un frémissement d'indignation dans l'assemblée des chambres. Les uns vouloient qu'on le décrétât de prise-de-corps ; les autres, qu'on le déclarât, sans délai, criminel de lèse-majesté. « Je vais », dit tout bas au coadjuteur le conseiller Bachaumont, fils du président Le Coigneux, et connu par son enjouement, « je vais m'acquérir une merveilleuse réputation, car « j'opinerai à écarteler monsieur d'Hocquincourt, qui « a été assez insolent pour charger des gens qui ar- « moient les communes contre lui. » On se contenta néanmoins d'ordonner qu'il ne seroit pas reconnu commandant de l'armée royale, mais fauteur et défenseur de Mazarin. 1652.

Cette distinction étoit imaginée pour rassurer le duc d'Orléans sur l'imputation de rebellion, et obtenir qu'il laissât agir ses troupes en faveur de la fronde. Il avoit à-peu-près quatre mille hommes, tant de ses gardes, que des gendarmes, et quelque infanterie qu'il mit sous le commandement du duc de Beaufort. Il y joignit des compagnies formées par plusieurs seigneurs attachés à lui, par des gentilshommes peu instruits, qui n'imaginoient pas qu'on pût pécher en se rangeant sous les étendards de l'oncle du roi et du parlement. Le prince de Condé crut l'occasion favorable pour engager tous les ennemis du cardinal à faire cause commune. Il dépêcha à Monsieur un gentilhomme chargé de représenter que le tiers-parti, en divisant leurs forces, seroit la ruine de l'un et de l'autre. Il lui offroit

1652. ses villes, ses forteresses, ses amis, ses troupes, avec promesse de se mettre lui-même sous ses ordres. Gaston ne fit à ces propositions que des réponses vagues et ambiguës, des réponses tirées, pour ainsi dire, à la filière du coadjuteur, qui, en vue de la pourpre, vouloit avoir auprès de la reine l'honneur d'empêcher la jonction des deux princes, mais qui ne vouloit pas que le duc d'Orléans se privât absolument du secours de Condé (1).

Le même envoyé se présenta au parlement, et demanda une surséance à l'exécution de la déclaration donnée contre le prince; l'union des principales villes du royaume et des princes du sang, l'autorisation de la compagnie pour lever des deniers et des troupes. Ce mot d'*union*, qui rappeloit le souvenir de la *ligue*, souleva les esprits. « La tendresse de cœur pour l'autorté « royale saisit toutes les imaginations. Le président « de Mesmes, qui remplaçoit Molé, exagéra avec élo- « quence l'injure qu'on faisoit au parlement, de le « croire capable d'une union qui produiroit infailliblement la guerre civile. » Mais, disoit Gondi à l'avocat-général Talon, n'est-ce pas une inconséquence manifeste que d'admettre ici dans l'assemblée des chambres le député d'un prince que vous avez vous-mêmes déclaré criminel de lèse-majesté, et de prétendre cependant ne pas désobéir au roi? « Que voulez-vous, ré- « pondit naïvement le magistrat? nous ne savons ce que « nous faisons; nous sommes hors des grandes régles. » Il répétoit sans cesse, « Conservez l'autorité royale,

(1) Retz, t. III, p. 64. Joly, t. I, p. 182. Talon, t. VIII, partie I, pag. 70.

« car », ajoutoit-il, en entrant dans les préjugés du plus grand nombre, dont il n'étoit pas exempt lui-même, « comme toutes sortes d'extrémités sont légiti- « mes à l'égard du cardinal, toutes sortes de respects « et de déférences sont dues à l'autorité royale, dont il « n'est jamais permis de se départir. » En conséquence, le prince n'obtint que sa première demande, c'est-à-dire, qu'il seroit sursis à l'exécution de la déclaration portée contre lui, jusqu'à ce que Mazarin fût expulsé du royaume. 1652.

Ce délai ne paroissoit pas près d'expirer, si on en jugeoit par la manière dont ce prélat fut reçu à la cour. Il y arriva le 28 février. Le roi alla au-devant de lui à deux lieues de Poitiers, avec les seigneurs les plus qualifiés; quelques ministres et des jeunes gens étoient allés plus loin. Le reste des courtisans l'attendoit avec la reine, qui se tint à la fenêtre plus d'une heure pour le voir venir. Il n'eut pas besoin d'être instruit de la situation des affaires : on vit bien, par son aisance à décider, que son absence ne lui avoit dérobé aucun secret. Il ne chassa pas Châteauneuf; mais il le traita avec une hauteur qui le détermina à quitter le ministère. Ce vieux courtisan mourut bientôt après, « chargé d'an- « nées et d'intrigues, qui sont, dit madame de Motte- « ville, des œuvres bien vides devant Dieu. » Mazarin, en reprenant l'autorité, se montra plus fier qu'il n'étoit auparavant; et Brienne remarque qu'il se comporta en homme « qui avoit conçu un grand mépris pour la na- « tion françoise, de n'avoir pu se défaire d'un étranger « qui lui étoit odieux. » Cependant il conserva son caractère timide et ennemi de la violence; et ceux qui eurent la constance de ne point céder à la première dé-

1652. monstration de mécontentement, et la patience de dévorer quelques petits affronts sans se plaindre, restèrent dans leurs postes : plusieurs même devinrent ses amis par la suite. Il s'appliqua à gagner la confiance du jeune roi, jusqu'à négliger la reine, à ce qu'on crut : mais il y a plus d'apparence qu'Anne d'Autriche, se regardant comme délivrée du gouvernement, qui étoit pour elle un fardeau pesant, voyoit volontiers le ministre transférer à son fils les assiduités que les soins de l'état rendoient superflues auprès d'elle. On s'aperçut en effet que le système changea tout-à-coup. Il y eut plus de secret et de fermeté dans le conseil, plus de vigueur dans l'exécution. Mazarin fit résoudre le siége de plusieurs places, dont l'armée s'empara. Ces conquêtes, jointes aux préparatifs qui se faisoient de tous côtés avec ardeur pour réduire le prince, commencèrent à donner de la réputation au nouveau ministère (1).

Le prince de Condé suivit avec le cardinal les négociations qu'il entretenoit auparavant avec les autres ministres. Elles lui devenoient d'autant plus nécessaires, que, malgré sa bravoure et son habileté, la guerre ne tournoit pas à son avantage : plusieurs villes, qui s'étoient d'abord déclarées pour lui volontairement, changèrent quand elles s'aperçurent qu'on prétendoit s'assurer d'elles par des garnisons. Les habitants d'Agen, que Condé voulut assujettir, dressèrent contre lui des barricades qui mirent sa vie en danger. Ses soldats, presque tous nouvellement levés et mal

(1) Brienne, t. II, p. 124. Joly, t. I, p. 182. Motteville, t. III, pag. 324.

pourvus, reculèrent devant les troupes royales mieux disciplinées et plus aguerries : enfin, Condé se voyoit à la veille d'être chassé de l'Angoumois et de la Saintonge, et resserré dans le Bordelois. Cette situation critique ne disposoit pas la cour à finir des traités dont la prolongation ne pouvoit que rendre les conditions plus onéreuses au prince. Par la raison contraire, le péril où il étoit détermina le duc d'Orléans à s'unir avec lui (1). 1652.

Ce fut un traité bien singulier que celui des deux princes. Ils convinrent de joindre leurs intérêts, mais seulement en ce qui concernoit l'expulsion de Mazarin. Gaston consentoit de confier ses troupes à Condé, de lui en laisser la libre disposition, pourvu qu'il ne les employât pas contre celles du roi, et qu'il n'admît pas parmi elles des Espagnols, dont on savoit qu'il attendoit des renforts. Du reste, Gaston ne gêna point son parent sur sa manière de penser à l'égard du coadjuteur. Il souffrit que Condé et Gondi gardassent leur haine : « mais il stipula, dit Talon, qu'il pourroit prendre « conseil de l'ennemi de M. le prince. »

Gondi comptoit toujours que cette inimitié perpétuée lui mériteroit incessamment le chapeau, que la reine avoit mis à ce prix : mais Anne d'Autriche, voyant qu'à cet article près le prélat se permettoit de la désobliger en tout le reste, ne se crut pas tenue à être esclave de sa parole. Elle écrivit à Valençai, ambassadeur de France à la cour du pape, de retirer la nomination du coadjuteur, et elle lui accorda de la faire valoir pour

(1) La Rochef. p. 264. Talon, t. VIII, partie I, p. 80. Retz, t. III, pag. 95.

1652. lui-même. Innocent X avoit connu Mazarin dans sa jeunesse, et ne l'aimoit pas. Peu de personnes l'estimoient à Rome. On n'avoit pas remarqué en lui ces qualités éminentes qui mènent aux grandes fortunes; et qui les font pardonner: au contraire, on croyoit qu'il ne s'étoit élevé que par l'adulation, par des manéges obscurs, ou peut-être par des services bas et honteux. Ceux qui rougiroient d'obtenir les places par ces moyens, et ceux qui n'en rougiroient pas, se font un égal plaisir, ou de semer des obstacles sur le chemin de ces enfants de la faveur, ou de leur causer des chagrins et du dépit. C'est à ces motifs que Gondi dut son chapeau. Rome le regardoit comme bien supérieur à Mazarin en talents politiques; et on s'y persuadoit qu'en mettant le coadjuteur en droit, par sa nouvelle dignité, de s'asseoir à côté du ministre, il se placeroit bientôt au-dessus: ainsi, malgré l'imputation de jansénisme, imputation déja grave et importante, dont on tâcha de le noircir, malgré les reproches trop fondés contre ses mœurs, malgré les efforts intéressés de Valençai, Innocent le préconisa le 28 février, dans un consistoire dont il déroba la connoissance à l'ambassadeur. La chose étant sans reméde, la cour de France prit le parti d'en paroître contente, et Mazarin se mit au nombre de ceux qui félicitèrent son nouveau confrère. La reine avoit encore un frein qu'elle employa pour retenir le coadjuteur; savoir, la crainte de ne pas recevoir le chapeau de la main du roi, ce qui est comme le complément de la dignité de cardinal en France. Gondi cessa alors de paroître aux assemblées des chambres, qui étoient devenues, dit-il, des cohues ennuyeuses « et insupportables. » Mais il se rendit assidu à celles de

l'Hôtel-de-Ville, qui étoient composées de la meilleure bourgeoisie, et où l'on commençoit à procéder avec plus d'ordre et de justesse que le prince n'auroit desiré (1). 1652.

Il y avoit à Paris une espéce de conseil présidé par Chavigni: Chavigni qui, chassé du ministère et relégué en Touraine, n'avoit pas su, dit Gondi, s'y en« nuyer », et étoit revenu dans la capitale chercher l'intrigue et la faction, qui « étoient son élément. » Lui et ses confidents s'efforçoient, par persuasion et par argent, de former à Condé un parti puissant ; et déja ils réussissoient auprès de la populace, qui attaquoit publiquement ceux qu'elle soupçonnoit d'être contraires à Condé. Le coadjuteur lui-même ne fut pas à l'abri de ses insultes. Mais ses tentatives ne pouvoient assurer au prince un ascendant permanent dans Paris, si elles n'étoient soutenues par des succès qui donnassent de la réputation au parti; et c'est à quoi devoit servir l'armée de Charles de Savoie, duc de Nemours, qui approchoit. Condé, occupé à défendre la Guienne contre le comte d'Harcourt, avoit envoyé Nemours ramasser les troupes qu'il avoit autour de Stenai. Elles furent fortifiées par cinq à six mille Allemands ou Flamands, sous les ordres d'un prince cadet de Wirtemberg, qui étoit *nommément* à la solde du roi catholique, et qui, depuis quatre ans, faisoit pour lui la guerre en Flandre contre les François. Quand cette armée, composée d'environ douze mille hommes, entra en France, il s'éleva un cri dans le parlement contre une alliance si manifeste avec les ennemis de l'état. Monsieur soutint, en

(1) Retz, t. III, p. 83.

1652. pleine assemblée des chambres, que ces troupes auxquelles il venoit de joindre les siennes, commandées par le duc de Beaufort, n'étoient point espagnoles, mais allemandes, et qu'elles étoient à sa solde. » Je voulus, « dit le coadjuteur, faire honte à Gaston d'une manière « de parler si contraire aux vérités les plus connues. Il « répondit, en se moquant de moi : Le monde veut être « trompé (1). »

Nemours entra sans résistance dans le royaume, parceque les troupes du roi étoient divisées, et pénétra jusqu'à Mantes, décidé à prendre le chemin de la Guienne, pour mettre la cour entre deux feux : mais elle n'attendit pas l'exécution de ce dessein. Si elle avoit eu de fortes raisons de quitter la capitale, elle en avoit de plus fortes d'y revenir au moment qu'une faction, dont l'ascendant pouvoit entraîner tout le royaume, se fortifioit dans ses murs. On laissa assez de troupes au comte d'Harcourt pour circonscrire le prince dans la Guienne, et la cour côtoya la Loire, en la remontant avec une armée inférieure en force à celle de Nemours, et dont le commandement fut partagé entre le maréchal d'Hocquincourt et Turenne, qu'on lui associa. La marche de cette armée menaçoit Orléans, chef-lieu de l'apanage de Monsieur ; et l'avis qu'il en eut renouvela toutes ses perplexités. Dans un moment, il vouloit en fermer les portes au roi ; dans un autre, il trembloit des suites que pouvoit avoir pour lui une action aussi hardie contre son souverain. En vain lui représentoit-on qu'après tout ce qu'il avoit fait, traités avec le prince, connivence avec les ennemis de l'état, outrages

(1) Retz, t. III, p. 50, 60, 89 et 99.

au ministre, et par contre-coup à la reine, il n'y avoit plus à délibérer. « Nous autres princes, disoit-il à Gondi, nous comptons les paroles pour rien; mais nous « n'oublions jamais les actions; la reine ne se souviendroit pas demain à midi de toutes mes déclamations contre le cardinal, si je voulois le souffrir demain matin : mais si mes troupes tirent un coup de mousquet, « elle ne me le pardonnera jamais. » Ces angoisses finirent par l'expédient d'envoyer Mademoiselle à Orléans soutenir les partisans de son père contre ceux qu'on savoit bien y avoir été gagnés par la cour (1). 1652.

Cette princesse avoit l'esprit romanesque. On lui avoit mis dans la tête que si elle rendoit quelque service important à M. le prince, jamais il ne feroit la paix qu'il ne l'eût mariée au roi. Son père n'avoit pas grande confiance en son jugement ni en sa conduite; et lorsqu'elle prit congé de lui, il dit en la voyant aller : « Cette « chevalière seroit bien ridicule, si le bon sens de mes« dames de Fiesque et de Frontenac ne la soutenoit. » Mais ce n'est pas toujours le bon sens qui vaut le mieux pour les actions hasardeuses. La jeune personne, tout émerveillée de jouer un rôle, se persuada fermement qu'elle réussiroit. Elle partit, le 26 mars, avec cette assurance, fondée principalement, tant son esprit étoit foible, sur la prédiction d'un astrologue. Arrivée devant la ville, elle en trouva les portes fermées. On lui crie d'attendre sous les murs, que les habitants tiennent une assemblée pour savoir s'ils recevront le garde-des-sceaux et le conseil du roi, qui demandent aussi à en-

(1) Mémoires de Montpensier, t. I, p. 260, et t. II, p. 1. Retz, t. III, p. 102. Talon, t. VIII, première partie, p. 110.

1652. trer. Elle aperçoit des bateliers, leur jette quelque argent, et s'informe s'ils ne peuvent pas l'introduire. Ils lui montrent une vieille porte, mal terrassée, et s'offrent de lui faire par là un passage : elle l'accepte avec un transport de joie. Les uns brisent les planches, les autres écartent les immondices, et enfin on fait un trou, par lequel ils introduisent la jeune princesse avec ses deux dames. Ils la placent sur un vieux fauteuil de bois, et la portent en triomphe à l'Hôtel-de-Ville. Elle étoit suivie de toute la populace, que ce spectacle avoit rassemblée en un instant. Son arrivée avec ce cortége très imposant pour des bourgeois désarmés mit fin à la délibération. On envoya dire à Molé qu'on ne pouvoit le recevoir ; et Mademoiselle ordonna qu'on accompagnât ce message d'une salve de mousqueterie, qui fit changer de chemin au conseil.

Ce succès auroit pu ouvrir à l'armée frondeuse les provinces d'outre-Loire, pendant que l'armée royale n'étoit pas encore en état de s'opposer à ses progrès : mais la mésintelligence des chefs l'empêcha de profiter de ses avantages. Les ducs de Beaufort et de Nemours se haïssoient mortellement, quoique le second eût épousé la sœur du premier : ils se reprochoient de fausses confidences dans des affaires qui leur étoient communes, des défiances, des mépris, d'où naquit une antipathie qui se termina d'une manière très funeste. Comme ces chefs ne vouloient point entre eux de subordination, ils affectoient d'agir indépendamment l'un de l'autre ; et cette prétention sauva la cour d'un grand danger. N'ayant pu être reçue dans Orléans, où elle comptoit s'introduire à la suite du conseil, elle

remonta la Loire, mettant toujours cette rivière entre elle et l'armée des rebelles, qu'on croyoit fort loin. La cour se déployoit tranquillement dans la plaine, et son armée se montroit par détachements sur des hauteurs assez reculées. Tout-à-coup, au moment que le roi alloit passer devant Gergeau, le baron de Sirot, lieutenant-général de l'armée ennemie, fond sur le pont, qu'une trop petite garnison logée dans cette ville, et dépourvue de munitions, étoit chargée de défendre d'un coup de main. Turenne avoit mandé des troupes pour la renforcer, mais elles n'étoient point encore arrivées. Le moment étoit critique, et il y alloit de la liberté du roi, qui pouvoit être enlevé. Dans cette extrémité, Turenne, pendant que l'on construit une barricade derrière lui, se porte, lui trentième, à la tête du pont, et ordonne au reste de se présenter sur le rempart. Pour en imposer à l'ennemi sur sa détresse, il défend à haute voix de tirer, sous peine de la vie, et s'abandonne ainsi dans son poste à tout le feu de ses adversaires. Dix des siens avoient péri à ses côtés, lorsque la barricade construite lui permit de s'y mettre à l'abri et de continuer à s'y défendre jusqu'à l'arrivée de ses renforts. Alors, faisant sauter la barricade, il débouche avec confiance sur le pont, et fait reculer à son tour les assaillants. Sirot ayant été tué à la seconde charge, le désordre se mit parmi ses gens, et ils prirent la fuite. Le duc de Beaufort, avec qui l'entreprise étoit concertée à l'insu du duc de Nemours, arriva trop tard pour la seconder efficacement: il fit cependant une seconde tentative, qui auroit pu être heureuse s'il s'étoit fait aider par son collègue; mais le défaut de concert 1652.

1652. la fit échouer, et Turenne, pour qu'elle ne pût se renouveler, fit rompre le pont. « Jamais, dit le maréchal « du Plessis, la France n'avoit été dans un péril plus « grand ; car, si Gergeau avoit été pris, jamais on n'au-« roit pu sauver leurs majestés. »

Cette escarmouche fut la matière d'une explication entre les deux beaux-frères, en présence de Mademoiselle, dans le faubourg d'Orléans, où se tint un conseil de guerre pour savoir ce qu'on feroit de l'armée. Nemours reprocha à Beaufort qu'il n'agissoit pas franchement en faveur de Condé. Beaufort répondit qu'il avoit ses ordres. « Un prétendu dé-« menti, dit le coadjuteur, que M. de Beaufort préten-« dit assez légèrement avoir reçu, produisit un pré-« tendu soufflet que M. de Nemours ne reçut aussi, au « dire de bien des gens, qu'en imagination. » Il en résulta une querelle dont Mademoiselle suspendit les effets, mais dont les affaires publiques souffrirent. Des généraux la discorde passa aux officiers, et des officiers aux soldats. Les troupes de Monsieur et celles du prince étoient quelquefois prêtes à se charger. Les chefs étrangers, très scandalisés de cette division, interposoient en vain leurs bons officess. Il auroit fallu un seul général supérieur à tous les autres, et ce général ne pouvoit être que le duc d'Orléans ou le prince de Condé. Mais le premier étoit las de la guerre, même avant qu'elle commençât. Quand au second, on ne concevoit pas qu'il pût s'échapper de la Guienne, soit en battant le comte d'Harcourt, qui étoit quatre fois plus fort que lui, soit en trompant sa vigilance ; et, quand il l'auroit surpris, comment faire une route de cent cinquante lieues, à travers un pays plein d'enne-

mis, sans être secouru? Cependant Condé le tenta, et réussit (1). 1652.

Il prit avec lui six personnes, du nombre desquelles étoient le duc de La Rochefoucauld et Gourville, recommanda la paix à son frère et à sa sœur, qui ne vivoient pas dans une grande union, et confia ses secrets et ses intérêts au général Marsin et à Lenet: le premier fut chargé des opérations de la guerre, le second des négociations. Le prince partit le 24 mars. Les voyageurs n'avoient ni relais, ni repos fixé, ni provisions, ni asile en cas d'accident. Condé eut le temps, en marchant, de réfléchir sur la folie d'un prince qui s'expose aux suites fâcheuses d'une entreprise comme la sienne: obligé de se travestir en valet, d'affecter des mœurs grossières, de prendre des emplois bas, de mentir, de dépendre de la discrétion de ses domestiques, au hasard, après bien des peines, d'être arrêté et de porter sa tête sur un échafaud. Il trouva dans sa route ce que souvent les princes chercheroient en vain dans leurs cours, des vérités. Il en entendit, parcequ'on ne le connoissoit pas, de peu agréables sur son caractère et sur sa conduite irréfléchie. Enfin, après huit jours d'une marche aussi fatigante que périlleuse, il arriva à son armée, qui étoit postée aux environs de Lorry, sur la lisière de la forêt d'Orléans (2).

Il s'informe aussitôt de l'état des choses. On avoit décidé dans le conseil de guerre d'aller assiéger Mon-

(1) Retz, t. III, p. 104. Montpensier, t. II, p. 17. Duplessis, p. 43. Talon., t. VIII, prem. part. p. 128.

(2) La Rochefouc. p. 200. Brienne, t. III, p. 138. Gourville, t. II, p. 10. Joly, t. II, deuxième part. p. 1.

1652. targis, qui avoit fermé ses portes au duc de Beaufort, et qui possédoit un gros dépôt de vivres et de munitions. Condé approuve le projet et l'exécute lui-même. Il se présente devant la ville, et, avec ce mépris insultant qui lui aliéna si souvent les esprits, la montre en main, il la somme de se rendre sous une heure, sinon il feroit pendre tous les bourgeois à leurs portes. Il se rend également maître du château, qui se disposoit à faire plus de résistance, mais dont une des tours s'écroula pendant la troisième sommation. Prenant ensuite l'élite de sa cavalerie, avec toutes les timbales et les trompettes de son armée, il fond, par une nuit obscure, sur les quartiers du maréchal d'Hocquincourt, qui les avoit distribués autour de Bleneau. La troupe du prince, quoique peu nombreuse, attaque plusieurs villages à-la-fois. Les fuyards des premiers portent l'épouvante dans les autres; les trompettes, sonnant de tous côtés, rendent l'alarme générale. La campagne est en un instant couverte de cavaliers qui courent au hasard, et sont poursuivis par les détachements du prince, à la lueur des feux qui s'allument de toutes parts: mais cette lumière lui devient nuisible, parcequ'elle fait apercevoir le petit nombre de ses soldats. D'Hocquincourt rassemble ce qu'il peut des siens, et prend une position propre à recevoir les autres et à arrêter les progrès du prince. Condé, avec sa promptitude ordinaire, attaque ce corps, beaucoup plus nombreux que le sien, l'enfonce, le disperse, et assure sa victoire (1).

Turenne, posté à deux lieues plus loin, près de

(1) Bussi, t. I, p. 367. Retz, t. III, p. 109.

Gien, où étoit la cour, commandoit un corps de troupes séparé de celui d'Hocquincourt. Il avoit averti celui-ci que ses quartiers étoient trop étendus; mais d'Hocquincourt, plus soldat que capitaine, n'avoit tenu compte des conseils d'un collégue dont il étoit jaloux. Turenne apprit pendant la nuit, par des fuyards, l'attaque des quartiers; et, par la connoissance qu'il avoit de leur position, il jugea qu'ils devoient être enlevés. Il lui restoit à choisir entre deux partis, celui de se retirer vers la cour ou d'aller au-devant de l'ennemi. Le premier étoit le plus sûr; mais il laissoit toutes les troupes d'Hocquincourt, qui étoient la plus grande partie de l'armée, à la merci du prince; le second hasardoit l'armée entière, qui étoit la dernière ressource du roi. Turenne, dans cette perplexité, avance néanmoins, remettant à prendre conseil des circonstances. Au point du jour il s'arrête sur une hauteur pour recevoir les soldats d'Hocquincourt, que Condé suivoit de près. Celui-ci arrive en présence de Turenne. Il avoit quatorze mille hommes à ses ordres, et son adversaire seulement quatre mille. Ces deux rivaux s'observent et se jugent; mais Turenne devina le mieux. Il supposa que Condé prendroit pour un piége la facilité qu'il lui offroit de le défaire, et que dans cette prévention il n'oseroit profiter de cette facilité; et c'est ce qui arriva. Turenne, qui occupoit la tête d'une chaussée étroite par laquelle il falloit passer pour arriver jusqu'à lui, ordonna à ses gens de faire retraite. Condé se défia de cette espéce d'invitation, et se contenta d'une légère attaque, qui en effet ne lui réussit pas. A peine une partie de ses escadrons se fut-elle engagée dans le passage, que Turenne fit volte-face, et qu'une batterie

1652.

1652. disposée par lui balaye en un moment la chaussée. Après une canonnade très vive, qui dura toute la journée du 8 avril, et qui ne fit pas perdre un seul homme à Turenne, les deux généraux replièrent leurs postes. Turenne alla à Gien rassurer la cour, qui, pendant ce combat, avoit été dans les alarmes les plus vives et les mieux fondées. On avoit chargé les voitures, et chacun s'étoit disposé à partir, mais sans savoir de quel côté tourner; car ce qui étoit arrivé devant Orléans, lorsque cette ville avoit refusé ses portes au roi, dont l'armée étoit entière et florissante, faisoit présumer ce qu'il devoit attendre des autres grandes villes, quand il s'y présenteroit en fugitif. Retz décide nettement « qu'il « n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé ses portes à « la cour. » Rassurée par le succès de Turenne, elle se retira tranquillement à Sens, d'où elle gagna le voisinage de Paris; et Condé, avec Beaufort, Nemours, La Rochefoucauld, regagnant Montargis, partit aussi pour la capitale, laissant son armée sous le commandement de Tavannes.

On dit qu'ils y allèrent pour faire trophée de leurs exploits auprès des duchesses de Montbazon et de Châtillon, et que Condé lui-même ne fut pas exempt de cette foiblesse. D'autres lui prêtent le desir de recevoir en personne les applaudissements des Parisiens. Mais, s'il fut entraîné par ces motifs, on doit aussi avouer qu'il en eut un autre plus plausible et plus important; savoir, de s'assurer du parlement de la capitale et du duc d'Orléans. Il avoit malheureusement auprès de Gaston deux puissants ennemis, la jalousie et le coadjuteur. La première faisoit que, dût son parti être anéanti, Monsieur auroit mieux aimé voir son

cousin battu et fugitif que triomphant; et Gondi, quoiqu'il sentît le tort que la mésintelligence faisoit aux deux princes, s'étant engagé avec la cour à troubler leur union, voulut tenir sa parole, pour être décoré du chapeau de la main même du roi. Il conseilla d'abord à Monsieur de se déclarer nettement contre le voyage de Paris, et de faire connoître à Condé qu'il ne l'approuvoit pas; mais, n'ayant pu inspirer à Gaston cette fermeté, il lui suggéra le moyen de rendre le séjour du prince plus court qu'il ne voudroit. Le corps-de-ville flottoit dans une espèce d'irrésolution, que le président Aubri, chef des assemblées, fixoit ordinairement en faveur de la cour, dont il étoit partisan. Le coadjuteur lui fit parler par des amis communs, qui l'engagèrent à convoquer une assemblée, pour délibérer sur l'arrivée prochaine du prince, qu'on annonça exprès. L'assemblée ordonna une députation qui pria le duc d'Orléans d'empêcher Condé de venir à Paris, dans la crainte des dégâts que ses troupes pourroient faire dans les environs. Le duc d'Orléans répondit que son cousin viendroit peu accompagné, et pour peu de temps. Par cet engagement public il crut imposer au prince la nécessité de ne faire, pour ainsi dire, que se montrer dans un état à ne point éclipser Gaston, et de s'en retourner au plus vite à son armée; mais cette ruse étoit moins capable d'abréger le sejour de Condé dans la capitale, que le désagrément qu'il y essuya (1). 1652.

Il eut d'abord assez de peine à se faire admettre, tant au parlement que dans les autres cours souve-

(1) Retz, t. III, p. 118. La Rochefouc. p. 216. Joly, t. I, deuxième part. p. 2.

1652. raines, qu'il vouloit engager à agréer ses services contre Mazarin; et si, malgré le crime de lése-majesté dont il étoit noté par arrêt, il obtint séance, ce ne fut souvent que pour entendre des choses très mortifiantes. Bailleul, qui présidoit le parlement en l'absence de Molé, et Amelot, premier président de la cour des aides, lui dirent, presque en mêmes termes: « Qu'ils « s'étonnoient de voir sur les fleurs-de-lis un prince « qui venoit de se liguer avec les ennemis des fleurs-« de-lis, et qui, les mains encore teintes du sang des « François, venoit faire trophée de ses victoires dans « le sanctuaire de la justice. » Quelques membres de la chambre des comptes ne parlèrent pas moins vigoureusement. Condé rougit de ces apostrophes; mais il n'en marqua pas le vif ressentiment qu'on devoit attendre d'un homme de son caractère: il parut même que ce fut moins pour se venger des particuliers, que pour soumettre les corps, qu'il permit d'ameuter la populace contre ceux qui lui étoient contraires. Il y eut, comme on l'avoit déja vu arriver, beaucoup de conseillers insultés dans les rues; les salles du palais se remplissoient journellement de mercenaires soudoyés, journaliers, artisans, domestiques, qui crioient: *Vivent les princes! point de Mazarin!* Pareil tumulte se faisoit entendre dans la place de Gréve, quand le corps-de-ville s'assembloit. Cependant le prince, malgré la crainte qu'il inspiroit, ne put obtenir du parlement que des arrêts aggravants contre Mazarin, et non pas une autorisation à lever de l'argent et des troupes comme il desiroit. Le corps-de-ville, auquel il demandoit qu'il écrivît aux principales villes du royaume, pour former une union avec la capitale, se contenta

d'ordonner qu'il seroit fait une députation au roi, pour le supplier de donner la paix à son peuple. Le prince fut plus heureux auprès du duc d'Orléans: ses égards, ses déférences gagnèrent entièrement Gaston, qui lia enfin sa fortune à celle de Condé, sans cependant renoncer à la faculté de prêter quelquefois l'oreille aux conseils du coadjuteur. 1652.

Pendant que le prince travailloit à décorer son parti des suffrages extorqués à la capitale, son armée, cantonnée autour d'Etampes dans des quartiers de rafraîchissement, diminuoit, soit par la désertion, soit par les maladies que l'inaction enfante. Turenne, au contraire, se renforçoit par les détachements qu'on lui envoyoit de la frontière, laissée ainsi, à force de la dégarnir, en proie aux Espagnols. L'armée royale se plaça entre les rebelles et Paris, afin que le parti que le prince y entretenoit ne pût tirer avantage de ses forces. Cette position procura aussi à Turenne l'occasion de rétablir l'honneur des armes du roi, un peu altéré à Bleneau. Mademoiselle s'ennuyoit à Orléans, quoiqu'elle n'y fût pas tout-à-fait sans amusements. Elle écrivoit qu'elle faisoit arrêter les courriers, qu'elle ouvroit les lettres des particuliers, y apprenoit les affaires de famille, les intérêts de commerce, les intrigues domestiques, dont elle se divertissoit avec ses demoiselles. Néanmoins, comme elle n'avoit plus rien de brillant à faire dans cette ville, elle desira retourner à Paris; et d'Etampes, elle demanda un passe-port à Turenne: il lui écrivit que non seulement il le lui enverroit, mais qu'il mettroit sur sa route son armée en bataille. Cette lettre communiquée piqua d'honneur les officiers de l'armée d'Etampes, comme il l'avoit bien prévu. Ils voulurent lui donner

1652. le même spectacle de leur armée en bataille. Presque tous jeunes et galants, ils accompagnèrent la princesse hors de leurs lignes. On y reçut mesdames de Frontenac et de Fiesque, maréchales de camp, pour réaliser une plaisanterie de Gaston, qui leur avoit donné ce titre. A peine la princesse étoit partie, et on étoit encore dans le désordre de cette fête militaire, lorsque parut Turenne, qu'on croyoit occupé à préparer la sienne. Il avoit laissé dans son camp ses lieutenants chargés de recevoir la princesse, et lui-même, avec l'élite de son armée, vint fondre sur celle du prince, qu'il surprit lorsqu'elle rentroit dans la ville. Mais il y avoit de vieilles troupes qui se formèrent sur-le-champ, soutinrent le choc avec fermeté, et se retirèrent, en combattant, dans le faubourg d'Etampes, où elles arrêtèrent Turenne. Comme il n'avoit ni canons, ni munitions, il se retira : mais il revint, quelques jours après, mettre le siége devant cette place, pour ensevelir, comme dans un seul tombeau, les principales forces du parti (1).

L'armée assiégée étoit presque aussi forte que l'armée assiégeante. Cette égalité occasionna des combats fréquents et meurtriers dont il étoit difficile au public de prévoir l'issue; mais les chefs avoient des espérances prochaines d'un secours qui devoit faire pencher la balance. Le duc de Lorraine, Charles IV, toujours se promenant comme un orage sur les frontières de France et d'Espagne, se vendoit ordinairement à cette dernière puissance, mais sans s'interdire le droit de se livrer à la France, si elle vouloit l'acheter plus cher. Comme on savoit qu'il étoit toujours en vente, la cour

(1) Montpensier, t. I, p. 48.

le marchanda. Le duc d'Orléans, qui étoit aussi son beau-frère, mit aussi son enchère. Sans se promettre positivement à l'un ou à l'autre, Charles entra en France par la Champagne, qu'il parcourut et pilla tranquillement, parceque la cour, croyant l'avoir assez payé pour être sûre de lui, défendit à ses troupes de l'inquiéter; mais elle fut cruellement détrompée lorsque, arrivé, le 31 mai, près de Paris, Charles se joignit aux princes (1). 1652.

On parla aussitôt d'aller secourir Etampes. Dans les conseils qui se tinrent sur la manière d'exécuter cette entreprise, le duc de Lorraine montra le plus grand empressement. Nulle objection, nulle difficulté de sa part; mais, quand il fut question de marcher, il survint des obstacles. L'artillerie n'étoit pas prête, la poudre manquoit. On avoit encore besoin d'informations. Charles étoit désolé de ces contre-temps; il s'en mettoit dans une espèce de fureur; il se couchoit par terre, se rouloit, se frappoit la tête de dépit d'être arrêté dans une si belle carrière, comme s'il n'eût pas lui-même suscité les embarras dont il se montroit désespéré. Pour le consoler, on lui donnoit des repas et des fêtes: quand il étoit dans les plaisirs, il paroissoit tout oublier, et l'on ne pouvoit plus l'en tirer. Si on lui parloit d'affaires, il répondoit tantôt avec le plus grand sérieux, tantôt en plaisantant. Gondi voulut un jour l'entreprendre en présence du duc d'Orléans. « Avec « les prêtres, dit-il ironiquement, il faut prier Dieu; « qu'on me donne un chapelet: ils ne se doivent mêler

(1) Bussi, t. I, p. 425. Montpensier, t. II, p. 72. Retz, t. III, p. 100. La Rochefouc. p. 234.

1652. « d'autre chose que de prier et de faire prier les au- « tres. » Il paya de la même monnoie les dames de Montbazon et de Chevreuse : « Dansons, mesdames, « leur dit-il en accordant une guitare; cela vous con- « vient mieux que de parler d'affaires. » Il ne fut pas possible au prince de Condé de lier avec lui un entretien suivi. Charles l'éluda toujours; et quand Mademoiselle cherchoit à entamer une conversation, il lui fermoit la bouche en s'extasiant sur ses charmes, en se récriant sur son esprit. Il lui baisoit la main, se jetoit à ses genoux, et mêloit à la galanterie des idées et des manières si burlesques, qu'on finissoit par rire, et ne savoir que penser de son caractère.

Tout s'expliqua enfin, quand on sut que ces bizarreries cachoient une négociation du duc de Lorraine avec la cour. Elle savoit qu'en lui offrant de l'argent il étoit toujours prêt à avancer la main pour le recevoir. On lui en montra, et il consentit à s'en retourner, pourvu qu'on levât le siége d'Etampes. Cette condition ne pouvoit qu'être agréable à Turenne, qui se voyoit par-là débarrassé d'un siége dont les suites l'inquiétoient : il exécuta fidèlement le traité, et retira ses troupes de devant Etampes. Il laissa ainsi l'armée des princes libre de concourir à une perfidie que Charles méditoit. Le Lorrain s'étoit campé à Villeneuve-Saint-George, et avoit établi sur la Seine un pont de bateaux, par où il comptoit recevoir les troupes qui sortiroient d'Etampes, et, avec les deux armées réunies, poursuivre celle du roi. Turenne pressentit son projet, et, sans consulter la cour, qui se laissoit amuser, il force ses marches, se couvre de la forêt de Senar, débouche dans la plaine le matin du 14 juin, et envoie signifier au duc qu'il ait

à décamper sur-le-champ et à lui livrer son pont de bateaux, sinon qu'il le chargera. Charles ne s'attendoit point à cette apparition. Son camp n'avoit pas de fortifications. La plupart de ses officiers étoient à Paris, où ils se divertissoient avec le prince de Condé ; rien n'étoit préparé pour une action. Le duc hésite, promet, se rétracte, gagne du temps, se met en défense, en impose à un envoyé de la cour, qui vient dire au maréchal que le roi n'a pas de meilleur ami que le duc, et qu'il faut bien se garder de l'attaquer. « Il nous trompe, reprend « Turenne; mais je n'ose prendre sur moi de l'attaquer. » Il envoie au roi, à toute bride; l'ordre arrive: mais Charles ne juge pas à propos d'exposer au sort d'une bataille son armée, qui étoit tout son bien. Il accepte les conditions de Turenne, donne des otages, et livre son pont, qui est détruit sur-le-champ. Il étoit temps ; car Condé avoit couru au-devant de sa cavalerie, qu'il ramenoit à grands pas, faisant suivre son infanterie à la hâte. Du bord de la rivière, où le défaut de pont le retint, il vit le lendemain avec douleur son allié décamper honteusement. Le duc de Lorraine retourna par le même chemin, et acheva de dévaster les provinces qu'il avoit pillées en venant. 1652.

Ces étrangers avoient fait trophée, sous les yeux des Parisiens et avec eux, des dépouilles de la France. Leur camp étoit comme une foire, où on voyoit exposés des habits, des meubles, des effets de toute espèce, enlevés aux habitants des campagnes. Le peuple de Paris y couroit en foule acheter ces vols faits à des François. Les officiers y donnoient des fêtes aux dames, qui les ramenoient à Paris, où on les traitoit magnifiquement; les bals, les revues, les festins s'entremêloient et se

1652. succédoient, pendant que le laboureur désolé pleuroit sur son champ foulé sous les pieds des chevaux, à la veille de la moisson; qu'il versoit des larmes amères sur le sort de sa femme et de ses enfants, errants et dispersés; que le berger suivoit tristement son troupeau, emmené par le soldat avide, et que les paysans, chassés de leurs foyers, cherchoient inutilement un asile dans les villes voisines, dont ils augmentoient la disette. Ils y restoient exposés aux injures de l'air, au milieu des rues et des places publiques. « J'ai vu, dit La Porte « dans ses mémoires, j'ai vu sur le pont de Melun trois « enfants sur leur mère morte, l'un desquels la tétoit « encore (1). »

Ces fléaux attristoient non seulement ceux qui les ressentoient, mais encore ceux qui n'en étoient que témoins. Le parlement faisoit à la cour et aux princes des représentations fréquentes et des prières d'éloigner les armées. La cour différoit, pour lasser les Parisiens, et les princes différoient aussi, afin que l'excès des désordres excitât Paris à se défendre : par la même raison, ils soutenoient et animoient même la populace, qui poursuivoit avec des clameurs et des huées, tant dans les rues que dans le palais, les conseillers qu'on lui indiquoit comme *entichés de mazarinisme*. C'étoit ce que Gaston appeloit *égayer* le parlement; mais cette manière d'*égayer les compagnies* n'eut pas toujours le succès desiré. Souvent le parlement se roidit contre la vexation. Il n'accueillit qu'avec un morne silence la proposition que fit le duc d'Orléans, qu'on lui donnât des pouvoirs plus amples, plus étendus pour faire la guerre,

(1) Montpensier, t. II, p. 75. La Porte, p. 289.

et même qualité pour cela, insinuant que celle de lieutenant-général du royaume pour lui, et celle de généralissime pour le prince, conviendroient. Le parlement détourna la question. Monsieur en fut si piqué, qu'il lâcha la bride à ses *égayeurs*. Il y eut, en sortant de l'assemblée, plusieurs membres de la compagnie injuriés, tirés dans la foule, renversés, frappés, et quelques uns coururent risque de la vie. Ils vouloient quitter le service; mais les princes les apaisèrent, en promettant de punir les plus coupables des séditieux (1). 1652.

Ces violences en firent craindre de plus grandes : on se regarda comme menacé de la colère céleste, si on ne tâchoit de la détourner. Le peuple demanda la procession de la châsse de sainte Geneviève. Le jour même qu'elle fut ordonnée par le parlement, on y délibéra sur la manière d'obtenir les cinquante mille écus promis à celui qui apporteroit la tête de Mazarin; ce qui fit dire au conseiller Le Clerc-de-Courcelle : « Nous « sommes aujourd'hui en dévotion de fête double; nous « ordonnons des processions, et nous travaillons à faire « assassiner un cardinal. »

La procession se fit avec le plus grand recueillement. Condé y montra une dévotion qui parut excessive à bien des gens; on lui supposa moins de foi, que d'envie de gagner la populace par des démonstrations de piété qui lui sont familières. Aussi le combla-t-elle de bénédictions. Mais de pareils suffrages ne le dédommageoient pas de la perte de l'estime des premiers de la ville, qui se détachoient de lui, tant parcequ'ils com-

(1) La Rochef. p. 221 et 231. Retz, t. II, p. 165. Joly, deuxième part. p. 10.

1652. mençoient à reconnoître le vide de ses projets, que parcequ'ils se lassoient de la guerre. Les princes tâchoient d'empêcher les éclats de l'impatience par des négociations avec la cour, dont ils répandoient dans le public qu'ils espéroient le plus heureux succès. Dans cette vue, ils donnoient à leurs démarches un appareil remarquable. Les porteurs de paroles des princes, les députés du parlement, ceux de l'Hôtel-de-Ville, étoient sans cesse sur le chemin de Paris à Saint-Germain, où résidoit la cour. Le ministre, au milieu de ce manège, se conduisoit avec beaucoup d'habileté. Tous ceux qui se jetoient dans les négociations affectoient de ne vouloir aucune relation avec lui. Pour lui, il paroissoit se prêter à leurs desirs, et consentoit à ne les voir qu'en particulier : mais il avoit soin de laisser percer dans le public la connoissance de leurs entrevues secrètes, afin de leur donner de l'odieux ou du ridicule. Quoique la première proposition qu'on faisoit fût toujours qu'il sortiroit du ministère, qu'il quitteroit la France, pour un temps, disoient les uns, pour toujours, disoient les autres, Mazarin ne se choquoit pas de cette dure proposition. Il glissoit sur cette difficulté, discutoit les demandes principales, revenoit à la première, accordoit, refusoit, mais avec des manières dont on étoit toujours content. Prodigue d'égards et de politesses, il combloit d'attentions tous ceux qui se présentoient, de sorte qu'il n'y avoit personne qui ne voulût traiter à son tour. Il arriva de là que les négociateurs se croisoient, et qu'ils fournissoient au ministre des prétextes plausibles de suspendre les décisions.

Mazarin sut que le prince, dans l'accès d'une violente passion pour la duchesse de Châtillon, s'étoit

flatté de lui procurer des distinctions. Il fit insinuer à cette dame qu'elle devroit se mêler des affaires, et que sa capacité et ses charmes en feroient plus à la cour que les finesses et les raisonnements des autres. Pleine de cette prévention, elle obtint de Condé un pouvoir très étendu, et partit avec un train d'ambassadrice. Elle fut très bien reçue; on l'amusa d'honneurs et de plaisirs, pendant que les travailleurs qu'elle avoit amenés dressoient des plans, et que le rusé Italien leur laissoit croire qu'ils touchoient au but, lorsqu'ils en étoient plus éloignés que jamais. Les gens graves trouvèrent mauvais que le prince entremêlât de galanterie des négociations qui devoient décider du sort du royaume. Ils s'apercevoient avec peine qu'il y avoit dans le chef et ses partisans les plus familiers un goût de frivolité bien contraire aux pensées sérieuses qui auroient dû occuper des hommes chargés de si grands intérêts; que le soin d'un bal et d'une fête prenoit souvent plus de temps et fixoit plus l'attention que les préparatifs d'une expédition militaire. Les émissaires que la cour entretenoit dans la capitale ne manquoient pas de relever cette conduite; et les réflexions consignées dans les écrits qu'on répandoit enlevoient insensiblement à Condé l'estime des gens solides; de sorte que tous les chefs de la bourgeoisie, le prévôt des marchands, les échevins, colonels et quartiniers étoient royalistes, quoique la ville parût encore attachée à la fronde; et on pouvoit dire que le prince, quoique dans la capitale, l'avoit déja réellement perdue. Cependant il ne vouloit pas s'en éloigner, de peur d'être réduit au rôle d'un rebelle obscur, forcé de fuir de province en province, et de mendier à la fin 1652.

un asile chez l'étranger, au lieu que, restant dans Paris,
1652. il se flattoit d'être toujours recherché de la cour, et d'obtenir enfin des conditions avantageuses. Cet espoir l'engageoit à retenir ses troupes autour de la ville, où il ne pouvoit cependant pas les introduire, parceque les portes étoient gardées par la bourgeoisie.

Il se logea à Saint-Cloud. Turenne occupoit la plaine de Saint-Denys. Condé, quoique beaucoup plus foible que les royalistes depuis la retraite du Lorrain, se croyoit fort en sûreté, parceque, si l'ennemi vouloit venir à lui par un pont qu'il avoit fait construire vers Argenteuil, le prince, maître du pont de Saint-Cloud, pouvoit passer du côté du bois de Boulogne, et mettre toujours la rivière entre Turenne et lui. Mais les mesures du prince furent déconcertées par l'arrivée du maréchal de La Ferté, qui quitta la frontière de Champagne, où il tenoit les Espagnols en échec, et vint se joindre à Turenne. Condé craignit que l'une des deux armées, passant sur le pont d'Argenteuil, ne vînt l'attaquer dans son camp, pendant que l'autre, se présentant au pont de Saint-Cloud, feroit diversion, et l'exposeroit à une défaite inévitable. Il n'y avoit d'autre moyen de sauver ses troupes que de gagner Conflans. Il se trouvoit encore sur le terrain que les Lorrains y avoient occupé des restes de retranchements dont Condé espéroit couvrir la tête de son armée, pendant que les derrières seroient mis par la capitale à l'abri d'insulte. Pour gagner cette position avantageuse, le chemin le plus sûr étoit par la plaine de Grenelle, en rabattant le long des faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Victor, en traversant la Seine vers l'endroit où est l'Hôpital-général : mais il

falloit faire remonter par Paris un pont de bateaux, et Condé n'étoit pas sûr que les bourgeois le permissent. D'ailleurs, la longueur du chemin pouvoit donner aux ennemis le temps de l'atteindre. Alors Condé auroit été forcé de se replier sur le faubourg Saint-Germain ; et il étoit possible que les canonnades des royalistes, portant jusqu'au Luxembourg, effrayassent le duc d'Orléans, et le déterminassent à s'accommoder brusquement avec la cour. D'après toutes ces considérations, Condé choisit le chemin le plus périlleux, mais le plus court, qui étoit par le bois de Boulogne, le dehors des faubourgs Saint-Honoré, Montmartre, Saint-Denys, Saint-Martin, Saint-Antoine, et il se flatta qu'avec un peu de diligence il gagneroit Charenton avant que Turenne, placé vers Saint-Denys, pût l'attaquer. Dans cette espérance, la nuit du premier au 2 juillet, il passe le pont de Saint-Cloud en silence, marche avec une célérité que ne ralentissent ni les détours des chemins, ni l'embarras des bagages. Son avant-garde touchoit presque au but, lorsque Turenne, à la tête de sa cavalerie, fond sur l'arrière-garde, qui étoit encore vers le faubourg Saint-Denys. Condé vole à son secours, la dégage, et réunit toute son armée à la tête du faubourg Saint-Antoine, derrière quelques mauvaises barricades que les Lorrains avoient laissées. Alors commença un combat fameux dans nos annales par le lieu où il se donna, par l'importance de la cause et par la célébrité des généraux. Ils y montrèrent tous deux qu'ils savoient joindre la bravoure du soldat au sang-froid du capitaine. On les vit déployer dans un petit terrain toute la science des attaques, tout l'art des retraites. Aux soldats de Condé, une barrière, un pan de mu- 1652.

1652. raille suffisoient pour soutenir les efforts des bataillons sans cesse rafraîchis, qui les prenoient en tête et en flanc. On perçoit les maisons, on s'y rencontroit, on s'y battoit à travers les brèches faites aux cloisons. Condé se trouvoit par-tout; son courage le multiplioit. Si ses soldats plioient, il les rappeloit, se mettoit à leur tête, les menoit à la charge. Son escadron invincible portoit toujours la terreur et la mort dans les troupes ennemies; mais souvent aussi il voyoit tomber autour de lui ses plus zélés serviteurs, ses meilleurs amis; guerriers illustres, qui méritoient de verser leur sang pour une meilleure cause (1).

Dès le commencement de l'action le duc d'Orléans, après avoir vu la disposition des deux armées, s'étoit retiré dans son palais du Luxembourg. Les bourgeois de Paris, accourus sur leurs remparts, regardoient ce qui se passoit, sans paroître y prendre aucun intérêt. Le prince obtint avec peine qu'on recevroit ses blessés. La vue de tant de malheureux, rapportés entre les mains de leurs domestiques, mutilés, expirants, tout sanglants et défigurés, excita dans le peuple un commencement de compassion. En passant par les rues ces blessés remercioient les bourgeois attendris; et, comme insensibles à leur propre sort, ils ne montroient que le regret de ne pouvoir plus aider le héros qui périssoit à leurs portes. Ce spectacle fit plus que les exhortations du duc de Beaufort, l'ancienne idole de la populace. Dès le matin Condé l'avoit envoyé haranguer le peuple dans les carrefours et les places publiques.

(1) Rochefort, p. 142. Artagnan, t. II, p. 85. La Rochef. p. 239. Talon, t. VIII, deuxième part. p. 51. Montpensier, t. II, p. 78.

Il cria long-temps en vain, mais enfin, sur le midi, on commença à s'attrouper. Quelques pelotons d'ouvriers 1652. et d'artisans se présentèrent devant le Luxembourg. Les femmes de qualité, dont les pères, les frères, les enfants, les maris combattoient dans l'armée du prince, s'y étoient réunies. Elles sollicitoient Gaston de faire armer le peuple et d'aller au secours de son cousin. Il résistoit à leurs instances. Sa conduite lui avoit été tracée par le coadjuteur, qui, dans ce moment critique, ne paroissoit pas au Luxembourg, mais qui envoyoit de temps en temps des gens pour confirmer Monsieur dans son refus. Cependant il ne put tenir contre tant de personnes qui le sollicitoient à genoux, les mains jointes, et fondant en larmes. Enfin il se laissa arracher, plutôt qu'il ne donna à Mademoiselle, l'ordre de faire ouvrir la porte Saint-Antoine et de recevoir l'armée du prince dans Paris.

Mais il y avoit une défense contraire à l'Hôtel-de-Ville, défense écrite tout entière de la main du roi, et datée de Charonne, où il étoit pendant le combat. Le gouverneur, les échevins et le conseil assemblé, vouloient obéir à cette défense, et il étoit ordonné à la garde bourgeoise de tenir la porte fermée. Mademoiselle, munie de la permission de son père, se présente à l'Hôtel-de-Ville à la tête d'une foule de peuple, qui demandoit à grands cris qu'on sauvât le prince et son armée. Le conseil n'ose mécontenter cette multitude menaçante; il accorde le consentement que Mademoiselle desiroit. Avec ces pouvoirs, elle avance vers la porte Saint-Antoine, et fait avertir Condé. Il prend le moment où Turenne suspendoit ses efforts pour en faire bientôt de plus décisifs, et vient s'aboucher avec la prin-

1652. cesse. « Il étoit, dit-elle, tout couvert de poussière et de « sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé; sa cuirasse étoit « pleine de coups, et il tenoit son épée nue à la main, en « ayant perdu le fourreau. » En entrant, il se jeta sur un siége, fondant en larmes. « Pardonnez, lui dit-il en san- « glotant, pardonnez la douleur où je suis; vous voyez « un homme au désespoir. J'ai perdu tous mes amis.— « Non, répondit-elle : ils ne sont que blessés, et encore « ne le sont-ils pas dangereusement. » Cette bonne nouvelle le consola; il remercia Mademoiselle, la pria de continuer ses bontés, de veiller au soulagement des blessés, et il retourna à son armée. La princesse vouloit le retenir, mais il s'échappa de ses mains. « Je ne « rentrerai, dit-il, qu'à la dernière extrémité; et il ne « me sera jamais reproché que j'aie fui en plein jour « devant les Mazarins. » Réponse pareille à celle qu'il avoit faite le matin à Gaston, qui lui proposoit de laisser le commandement au duc de Nemours et de se retirer dans la ville. « Je ne puis ni ne dois abandonner « mes amis en pareille occasion; il faut vaincre ou pé- « rir avec eux. »

En effet, il n'y avoit pas de milieu, si Mademoiselle ne fût venue au secours de son cousin; comme les nombreux bataillons l'emportent à la longue sur les moindres, Condé, resserré entre l'ennemi et les murailles de Paris, ne voulant pas se rendre, de peur de porter sa tête sur l'échafaud, auroit péri avec ses principaux partisans, et le carnage à la fin auroit été horrible. Ainsi, quoiqu'on ne puisse justifier la princesse d'avoir, par la ressource qu'elle procura au prince, empêché l'extinction totale de la rebellion, on doit cependant lui savoir gré de ce qu'elle sauva tant de braves guer-

riers, qui, jeunes la plupart, devinrent ensuite l'honneur et la force du régne de Louis XIV. Sa bienveillance s'étendit jusque sur les soldats étrangers. Ces malheureux, ignorant la langue du pays, se traînoient dans les rues, tendant des mains suppliantes; elle les plaça dans les hôpitaux et chez des chirurgiens. 1652.

Le duc d'Orléans, vaincu par les sollicitations de tout ce qui l'environnoit, monte enfin à cheval, fait armer le peuple, et vient favoriser la retraite du prince. Elle étoit devenue absolument nécessaire. Turenne n'avoit suspendu ses efforts que pour disposer autrement ses troupes. L'armée de La Ferté venoit de le joindre, et ils se proposoient d'enfermer Condé entre eux et Paris. Déja les royalistes défiloient à droite et à gauche, par Conflans et Popincourt. En se rapprochant, ils devoient envelopper le faubourg Saint-Antoine, et faire une attaque générale, à laquelle Condé n'auroit pu résister. Il le pressentit, et ne pensa plus qu'à mettre en sûreté le reste de son armée, très diminuée, et aussi fatiguée de la marche et de la chaleur que du combat. Il fit, à la tête de ses escadrons, une charge qui repoussa l'ennemi jusqu'au-delà des barrières du faubourg. Pendant ce temps son infanterie défila dans la ville. Il y entra des derniers, avec sa cavalerie. Les portes se refermèrent. Des mousquetaires placés sur les remparts arrêtèrent les royalistes qui voulurent approcher; et Mademoiselle fit tirer le canon de la Bastille sur les plus éloignés.

L'étonnement de la cour fut extrême, quand elle vit que le prince lui avoit échappé. Elle pensa d'abord, tant elle se croyoit sûre de ses intelligences dans Paris, que le canon de la Bastille tiroit, non sur ses troupes,

1652. mais sur celles de Condé. Lorsque Mazarin fut assuré du contraire, et qu'il sut que c'étoit Mademoiselle qui avoit fait ce coup hardi, il dit froidement : « Elle a tué « son mari » ; faisant allusion au desir qu'elle montroit d'épouser le roi, ou quelque autre tête couronnée. Des hauteurs de Charonne, où il avoit tenu le jeune monarque pendant le combat, le cardinal le ramena à Saint-Denys, où la reine étoit restée en prières dans l'église des Carmelites ; et l'armée demeura dans ses anciens postes. Condé fit passer la sienne à travers Paris, et l'établit dans la plaine d'Ivry, le long de la rivière de Biévre. Il eut l'avantage de cette journée, parcequ'il sauva son armée ; mais l'honneur doit se partager entre lui et Turenne, qui montra la même capacité, le même sang-froid, la même intrépidité, et qui manqua de vaincre uniquement parceque la fortune ouvrit un asile à son rival.

Le danger que le prince avoit couru de tomber entre les mains de Mazarin, si le peuple, plus compatissant que les chefs de l'Hôtel-de-Ville, ne les eût forcés d'ouvrir les portes, lui fit prendre la résolution de se rendre plus puissant dans Paris. Quelques personnes lui faisoient ombrage, entre autres le maréchal de l'Hôpital (Vitri), gouverneur ; Le Févre de La Barre, prévôt des marchands, et sur-tout le cardinal de Retz. Pour celui-ci, le dessein de Condé étoit d'aller, bien accompagné, lui faire une visite à l'archevêché, d'où il ne sortoit plus, le prendre poliment dans son carrosse, le mener hors de Paris, et lui défendre d'y rentrer. La chose étant faite, le prince se flattoit que Gaston, accoutumé à sacrifier ses serviteurs, s'en seroit aisément consolé. Quant aux autres, on n'ose pronon-

cer s'il voulut s'en débarrasser de vive force, et si le massacre qui arriva à l'Hôtel-de-Ville le 14 juillet fut l'effet d'un projet formé ou d'un concours de circonstances imprévues (1). 1652.

Les princes avoient demandé l'assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville. Après l'avoir remerciée de la retraite accordée à Condé, ils devoient y proposer des choses tendantes à faire déclarer ouvertement la ville contre le roi. Mais, prévoyant que leur projet ne passeroit pas sans difficulté, ils firent déguiser des soldats et des officiers, qui eurent ordre de se mêler avec la populace et de l'ameuter, pour effrayer les chefs de la ville, s'ils refusoient d'entrer dans leurs vues. On vit, dès le matin, beaucoup de gens qui portoient de la paille à leurs chapeaux, et qui en présentoient aux passants, hommes et femmes, comme un signe de ralliement contre *les Mazarins*. Ils parurent sur-tout autour du palais et de l'archevêché; et on dit qu'ils étoient postés en cet endroit pour favoriser le compliment de Condé au coadjuteur, et l'enlévement qu'il devoit tenter. Mais, soit que ce ne fût pas une résolution bien fixe, soit qu'il se rencontrât de trop forts obstacles, Condé laissa le cardinal de Retz tranquille, et les deux princes s'acheminèrent à l'Hôtel-de-Ville. Ils trouvèrent l'assemblée formée. On leur dit en entrant qu'il venoit d'arriver un ordre du roi, qui enjoignoit de remettre toute délibération à huitaine. « Sans doute, dit le gouverneur, on « est disposé à obéir. » Les princes, ne se voyant pas les plus forts, se contentèrent d'un remerciement à

(1) Artagnan, t. II, p. 114. Retz, t. III, p. 170. Joly, deuxième part. p. 15. Talon, t. VIII, deuxième part. p. 31. Montpensier, t. II, pag. 93.

1652. l'assemblée, de ce qu'elle avoit fait ouvrir les portes à leur armée, et se retirèrent sur-le-champ, comme pour laisser la liberté de délibérer sur l'ordre du roi. Ils avoient l'air très mécontents; et en remontant dans leur carrosse ils dirent tout haut : « La salle est pleine « de *Mazarins*. »

Ce peu de mots fit l'effet d'un tocsin; il s'éleva dans la place de Grève, qui étoit pleine de monde, un cri général d'indignation. Aux invectives, les plus échauffés ajoutèrent une grêle de pierres, qu'ils lancèrent contre l'Hôtel-de-Ville. Les gardes y répondirent par des coups de fusil, qui firent tomber quelques malheureux. La vue du sang augmenta la fureur; les gardes, toujours assaillis de pierres, se sauvèrent. Les mutins allèrent prendre du bois sur le port, l'amoncelèrent devant les portes de l'Hôtel-de-Ville, et y mirent le feu. La fumée qui se répandit dans les salles força les conseillers de les quitter, et de chercher des asiles sous les combles et dans les endroits les plus reculés; ceux qui se présentèrent aux fenêtres basses pour sortir furent massacrés sans distinction de *Mazarins* ou de *frondeurs*. On remarqua même qu'il y en eut beaucoup plus des derniers, parceque, se flattant d'être épargnés, ils accoururent en plus grand nombre. Quelques uns se sauvèrent à force d'argent, et en arborant le signe de la faction, qui étoit la paille. Dès ce jour il devint nécessaire. Les femmes le portèrent en place de bouquets, les hommes à la boutonnière, les moines à leurs frocs; et comme au commencement des troubles tout avoit été *à la fronde*, à la fin, ajustements, bijoux, coiffures, tout fut *à la paille*.

Les princes, retournés aux Luxembourg, ignoroient

ce qui se passoit, ou du moins ne savoient pas que les choses fussent portées à cet excès. A la première nouvelle qui leur en vint, Monsieur exhorta le prince à se transporter à l'Hôtel-de-Ville. Condé s'en défendit, et proposa d'y envoyer le duc de Beaufort. Celui-ci accepta, et Mademoiselle se joignit à lui. Elle se vantoit que sa seule présence calmeroit les furieux. Beaufort prétendoit que s'ils mettoient bas les armes, ce seroit plus par égard pour lui que pour elle. Cette contestation, si déplacée quand on va au secours de gens qui s'égorgent pour notre querelle, les amusa pendant le chemin. Ils arrivèrent tard; la place étoit déja vide. On n'y voyoit plus, à la lueur des feux qui brûloient encore, que quelques hommes occupés à reconnoître et à enlever les morts qui les intéressoient. Beaufort et la princesse trouvèrent la même solitude dans l'Hôtel-de-Ville. Par-tout régnoient le silence et l'obscurité, rendus plus effrayants par les reflets de lumière tremblotante que causoient les feux du dehors. A la voix de Mademoiselle, plusieurs de l'assemblée, ecclésiastiques et autres, quittèrent les retraites qu'ils s'étoient choisies. Le prévôt des marchands parut devant elle tranquille et serein. Elle lui offrit une escorte, qu'il accepta. Le gouverneur ne voulut pas avoir d'obligation, et se sauva déguisé. Plusieurs autres furent conduits hors de la place, et gagnèrent leurs maisons, non sans courir de grands risques dans les rues. 1652.

Cet événement plongea dans le deuil les principales familles de Paris. Il s'y passa des choses qui firent croire que Condé n'en fut pas le seul instigateur. On remarqua, entre les séditieux, des gens qu'on savoit être secrétement attachés à la cour. Un homme, armé d'un

1652. poignard, se présenta brusquement au carrosse de Mademoiselle, et, s'appuyant sur la portière, demanda: « Le prince y est-il? — Non », répondit-elle. Il se retira, et se perdit dans la foule. Ces particularités ont donné lieu de penser que Mazarin avoit dans Paris des émissaires chargés ou d'exciter des tumultes, ou de profiter des soulèvements commencés par d'autres; d'en profiter, soit pour le débarrasser de ses ennemis, soit pour les rendre odieux. Si, dans cette circonstance, il eut le dernier dessein, il lui réussit au-delà de ses espérances. On fut quelques jours sans savoir sur qui rejeter la cause de ce désordre. On se regardoit, on s'examinoit, on n'osoit se communiquer ses soupçons. Enfin les confidences, des conversations, et les écrits qui parurent, fixèrent l'opinion publique sur Condé.

A l'affection dont le prince avoit joui succédèrent la haine et la crainte. Les assemblées de l'Hôtel-de-Ville et du parlement furent abandonnées. Le plus grand nombre des membres chercha des prétextes pour ne s'y plus trouver. Les princes firent des démarches, promirent sûreté, tâchèrent de ranimer la confiance: mais, quand on y revint, ce ne fut que dans l'appréhension d'être noté de *mazarinisme*, et de courir le danger de la proscription. Aussi les rebelles n'éprouvèrent-ils plus d'opposition à leurs volontés. Ils destituèrent le prévôt des marchands, et mirent à sa place le vieux Broussel, patriarche de la fronde. Ils substituèrent des échevins de leur parti aux échevins royalistes; et comme le maréchal de l'Hôpital, renfermé chez lui, ne faisoit plus de fonctions de gouverneur, ils nommèrent à cette dignité le duc de Beaufort. Gaston et Condé

renouvelèrent la prétention de se faire nommer par le parlement; le premier, lieutenant-général pour le roi, qu'on disoit captif entre les mains de Mazarin; le second, généralissime de ses armées: ils créèrent aussi un conseil, auquel ils admirent deux conseillers du parlement; et la compagnie ratifia ces dispositions par des arrêts des 19 et 26 juillet. « Les hommes, dit le « coadjuteur à cette occasion (1), ne se sentent pas, « dans ces espèces de fièvres d'état qui tiennent de la « frénésie. Je connoissois des gens de bien qui étoient « persuadés jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire, de « la justice de la cause des princes; j'en connoissois « d'autres, d'une vertu désintéressée et consommée, « qui fussent morts avec joie pour la défense de celle de « la cour. » Ceux-ci parloient; mais leurs voix étoient étouffées par la prévention des autres, toujours plus hardie que la raison, et par le suffrage de ces hommes si communs dans les factions, et qu'on pouvoit appeler avec un ambassadeur d'Angleterre, « serviteurs très « humbles des événements » : de sorte que, malgré les réclamations, les princes trouvoient toujours moyen de se couvrir du manteau de la justice, et d'imprimer, pour ainsi dire, à leurs prétentions le sceau légal de la nation. 1652.

Mais cette adresse ne trompoit que le peuple et les personnes éloignées de la capitale et peu instruites des affaires. Dans Paris, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'en recevant Condé avec ses troupes on s'étoit donné un maître, et on resta comme atterré du coup. Cependant, après quelques jours d'une espèce d'étour-

(1) Retz, t. III, p. 191.

dissement, on commença à se reconnoître. Le premier
1652. qui leva la tête fut le cardinal de Retz. Quand il réfléchit sur ce qui s'étoit passé à l'Hôtel-de-Ville, il s'étonna d'avoir pris si peu de précautions contre une surprise ou une insulte. Un autre auroit fui; et Gondi convient que c'étoit le parti le plus sage et le plus sûr, parceque sa sortie de Paris auroit pu le réconcilier avec la cour: mais la vanité de lutter encore contre Condé le retint. Il plaça des soldats dans l'archevêché et dans les maisons voisines; il fit des amas de vivres et de munitions, et garnit de grenades les tours de la cathédrale, comme il avoit fait lorsqu'il jouoit *le rôle de bon père ermite*. A la moindre alarme il pouvoit se rendre dans son fort par un chemin caché; mais cette alarme ne vint pas: le prince dédaigna, craignit, ou ne jugea pas à propos de mesurer ses forces avec celles du prélat (1).

Paris étoit alors dans une de ces situations où le plus léger mouvement, imprudemment donné, peut occasionner un bouleversement général. Le moindre pain y valoit huit sous la livre. Le peuple, enhardi par le besoin, sembloit épier l'occasion de tomber sur les riches. L'exemple des soldats du prince, qui, après avoir pillé les villages des environs, vendoient publiquement le butin dans leur camp, donnoit aux Parisiens qui alloient l'acheter une vive tentation d'en faire autant dans la ville. Il n'y avoit plus ni police, ni frein, ni subordination: ceux qui auroient pu contenir la populace, bons bourgeois et magistrats, se cachoient ou fuyoient, malgré les gardes mis aux portes pour empêcher de sor-

(1) Retz, t. III, p. 178.

tir. Dans cette circonstance, le roi fit signifier au parlement, le 6 août, de cesser ses fonctions à Paris et de se rendre à Pontoise, ce qui ne fut exécuté qu'en partie. Il annula par des arrêts du conseil la création du gouverneur, du prévôt des marchands, et des échevins, faite par les princes, et suspendit le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville. Le parlement de Paris cassa ces arrêts; le parlement de Pontoise foudroya celui de Paris. Ce conflit entre les magistrats rendit la justice peu redoutable au peuple; et il s'ensuivit des désordres que Condé auroit voulu réprimer; mais la nécessité de souffrir du peuple, pour le retenir dans son parti, l'obligeoit de les tolérer (1).

1652.

Il avoit lui-même des chagrins personnels à dévorer, parceque la révolte égalant tout le monde, il ne trouvoit pas dans ses officiers et ses soldats la subordination dont un chef a besoin. Le comte de Rieux, l'un de ses courtisans, lui manqua en face. Il osa, dans la chaleur de la dispute, faire un geste menaçant, que le duc d'Orléans punit par quelques jours de Bastille, mais dont Condé, en toute autre circonstance, auroit tiré une vengeance plus éclatante. Malgré la défense des deux princes, les ducs de Beaufort et de Nemours, ces deux beaux-frères qui s'étoient déja montré une inimitié scandaleuse, se battirent au pistolet; l'intraitable Nemours, qui se refusa à tout accommodement, fut tué comme il se jetoit l'épée à la main sur son adversaire, qu'il avoit manqué. Tous les jours étoient marqués par des brouilleries et des raccommodements qui fatiguoient Gaston, qui impatientoient Condé, qui donnoient au

(1) Retz, t. III, p. 189. Joly, deuxième part. p. 20.

1652. parti un air de cabale, et en dégoûtoient insensiblement les honnêtes gens que la prévention y avoit jusqu'alors attachés (1).

Le parlement de Pontoise ne fut pas d'abord nombreux; mais il étoit composé des meilleures têtes, présidées par Molé. Ces magistrats, animés d'un vrai zèle pour le salut du royaume, se mirent à chercher les moyens de le sauver du danger pressant où il se trouvoit. On savoit que le duc de Lorraine revenoit en France. Il avoit fidèlement accompli la condition de sortir du royaume, imposée par Turenne; mais arrivé sur ses terres, il fit tirer deux coups de canon, et reprit aussitôt le chemin de Paris. Les Espagnols, en même temps, envoyèrent en France douze mille hommes sous le commandement de Fuensaldagne. Toutes ces troupes devoient se joindre au prince dans la capitale, qui par-là alloit devenir le centre d'une guerre ruineuse, difficile à terminer, dont les succès variés pouvoient porter des coups mortels à l'autorité royale. Le parlement de Pontoise représenta que, dans la crise des affaires, il seroit peut-être à propos d'accorder quelque chose à la prévention du peuple contre le ministre; que la rebellion ne paroissoit s'autoriser que du rappel du cardinal; qu'il falloit lui ôter ce prétexte, et qu'il seroit glorieux à Mazarin de sacrifier sa fortune au repos de l'état. On lui remontra à lui-même que l'armée du roi n'étoit pas invincible; que si jamais elle recevoit un échec considérable, haï des peuples comme il l'étoit, peu aimé des courtisans, chargé d'arrêts

(1) Talon, t. VIII, deuxième part. p. 62 et 64. Montpensier, t. II, pag. 128.

contre sa liberté et sa vie, il courroit les plus grands risques. Il répondoit que la cour pouvoit se retirer au-delà de la Loire, où elle attendroit en sûreté les événements : mais Turenne fit honte à la reine d'une pareille proposition, qui auroit donné au parti du roi un grand discrédit dans l'esprit des peuples, et ouvert la France aux étrangers. Ainsi il fut résolu que le cardinal quitteroit encore une fois la France. Il partit le 19 août, et se retira à Sedan, d'où il continua de gouverner le royaume, sous le nom du prince Thomas de Savoie, qui, Italien comme lui, et entièrement étranger aux affaires d'administration, annonçoit assez par ces deux titres qu'il n'étoit qu'un remplaçant simulé (1). 1652.

La nouvelle de son départ fut apprise à Paris avec une grande satisfaction. Les membres du parlement qui étoient restés ordonnèrent que le roi en seroit remercié. Les princes parurent partager sincèrement la joie publique. Ils affectèrent de renouer les négociations que les opérations militaires avoient suspendues, et ils flattèrent eux-mêmes le peuple d'une paix prochaine, mais intérieurement ils se proposèrent de la faire dépendre du sort des armes. Il étoit naturel que Condé, près d'être joint par deux armées, se promît un succès favorable, et ne se pressât point de terminer ; mais avant la jonction l'adresse de Mazarin lui enleva la moitié de ses espérances. Le cardinal savoit que si les Espagnols aidoient le prince, c'étoit moins pour l'obliger que pour perpétuer la guerre. Sur cette connoissance, il imagina une ruse dont Fuensaldagne fut dupe. Mazarin écrivit de Sedan au duc de Lorraine une

(1) Talon, t. VIII, deuxième part. p. 40.

1652. lettre tournée en réponse comme s'il y avoit entre eux une négociation établie. Il discutoit des propositions d'accommodement, et, après s'être défendu sur les unes, avoir accordé les autres, il finissoit par dire que, si Charles s'opiniâtroit à refuser les offres de la cour, la reine seroit forcée de finir avec Condé, qui la pressoit, et qu'elle aimeroit mieux s'abandonner à un prince du sang, que d'exposer le royaume à une invasion. Le courrier porteur de cette dépêche eut ordre de passer auprès de l'armée espagnole et de se laisser prendre. Le général ouvrit la lettre. La menace qui la terminoit lui fit faire des réflexions : il en conclut, comme l'Italien l'avoit espéré, qu'il ne falloit pas rendre Condé trop formidable à la reine; et au lieu de joindre le duc de Lorraine, Fuensaldagne, instruit d'ailleurs que Turenne étoit campé sous Compiègne, se contenta de lui envoyer quelque cavalerie, et retourna en Flandre avec son armée.

Charles cependant avançoit vers Paris, entretenant des négociations avec la cour, qui se laissoit amuser comme la première fois. S'il avoit eu affaire à un général moins pénétrant, il auroit mis l'armée du roi entre deux feux, entre la sienne et celle de Condé. La reine, abusée, ordonna à Turenne de ne point inquiéter Charles dans sa marche. Mais Turenne répondit : « Je « suis si persuadé que le duc trompe le roi, que, quel- « que positifs que soient les ordres, j'aime mieux m'ex- « poser à porter ma tête sur un échafaud, que de ris- « quer de tout perdre en obéissant. » Il continua à serrer l'armée du duc; mais il ne put empêcher sa jonction avec les troupes du prince. Ces deux corps réunis, montant à vingt mille hommes, campèrent sur les bords de

la Seine et de la Marne, près d'Ablon, et Turenne, qui 1652.
n'en avoit que huit mille à leur opposer, prit, vis-à-vis d'eux, une position avantageuse, près de Ville-Neuve-Saint-Georges, se retranchant derrière un bois, dans l'angle que forme la rivière d'Yères en tombant dans la Seine. Ces deux armées s'observèrent tout le mois de septembre. Pendant ce temps on entama ou l'on continua une foule de négociations, dont la plus remarquable fut celle du cardinal de Retz.

La retraite du ministre avoit opéré une révolution totale dans les esprits. Ceux qui étoient auparavant les plus emportés contre la cour convenoient que cette complaisance demandoit un retour d'égards. Tout le peuple se seroit volontiers jeté entre les bras de son roi. Les vœux les plus empressés des Parisiens étoient de le voir revenir au milieu d'eux. Témoins de ces dispositions, Gondi crut qu'il pouvoit se donner l'honneur du retour, et que ce service éclatant effaceroit ses démérites passés. Il fit connoître à Monsieur que tout alloit en décadence dans son parti; que, malgré le secours de l'armée lorraine, il n'y avoit plus rien à espérer, et qu'il falloit s'accommoder avec la cour, à quelque condition que ce fût. Gaston en convint, et remit ses intérêts entre les mains du coadjuteur. Il provoqua une assemblée des principaux du clergé et de la bourgeoisie, dans laquelle il fut résolu qu'on feroit au roi une grande députation pour le prier de revenir à Paris. Gondi se rendit à Compiégne à la tête de ces députés, qui lui formoient un cortége imposant. D'abord il reçut des mains du roi le chapeau de cardinal, qui étoit depuis si long-temps l'objet de ses vœux. Ensuite il se mit à négocier; mais il n'avoit point, si l'on peut ainsi par-

1652. ler, si beau jeu qu'il se l'étoit promis. Les ministres n'ignoroient pas ce qui se passoit à Paris. Ils savoient que si les rebelles venoient à composition, c'étoit moins par amour de la paix que par nécessité. La reine, à la vérité, écouta d'abord assez favorablement les premières propositions, comme une personne qui veut en finir : mais les amis du cardinal, Servien, Le Tellier, Ondedei, se défiant de sa facilité, la retinrent. Ils se firent renvoyer la conclusion, et épuisèrent, sans terminer, toutes les offres du coadjuteur, jusqu'à celle que faisoit le duc d'Orléans de se retirer à Blois et de ne plus se mêler de rien, pourvu qu'on assurât son état, celui des princes et de leurs partisans, par une amnistie honorable, des gouvernements et des charges lucratives.

Ce qu'il demandoit fut accordé. Une amnistie générale proposée par la cour, sous la condition que les princes désarmeroient trois jours après sa publication, n'excepta de sa faveur que ceux qui seroient trouvés coupables de délits envers les particuliers. Mais, dans cette exception, les princes crurent apercevoir une réserve insidieuse pour rechercher leurs partisans, attendu qu'il étoit impossible que des lésions particulières n'eussent pas été la suite de l'état d'hostilité par lequel on avoit passé, et ils demandèrent une modification de l'amnistie. De là, de nouvelles négociations et de nouvelles demandes, que la cour, quelques mois plus tôt, auroit sans doute accueillies avec le plus grand empressement, mais qu'elle rejetoit alors, parcequ'elle voyoit jour à rentrer dans ses droits sans graces ni conditions. Turenne, tenant toujours en échec l'armée lorraine, avoit mandé à la reine qu'elle pouvoit traîner

les négociations en longueur tant qu'elle voudroit. Les princes, disoit-il, ont beau débiter qu'ils me forceront à une bataille ou à mourir de faim : je ne crains d'eux ni violence, ni surprise ; et je serai toujours maître de me retirer quand je le jugerai à propos. En effet, la conduite des troupes lorraines et de leur chef n'étoit pas propre à les faire redouter. Il y avoit toujours presque autant d'officiers à Paris qu'au camp, quoique les Parisiens ne les vissent pas de bon œil. Ceux-ci se moquoient d'eux publiquement, et plaisantoient sur leurs discours au sujet de l'armée royale, qu'ils se vantoient de battre quand ils le voudroient. On les défioit d'exécuter ces menaces fanfaronnes, que bientôt Turenne rendit aussi ridicules qu'elles étoient vaines. Après avoir rempli son objet, qui étoit de fatiguer les Parisiens par la présence des soldats étrangers, tous pillards et indisciplinés, d'amuser les princes par des négociations, de les décréditer, de détacher d'eux le peuple et ses chefs, Turenne, à l'aide des ponts qu'il avoit jetés sur la rivière d'Yères pour faciliter ses fourrages, décampa le 4 octobre sur le soir, et gagna le lendemain Corbeil, laissant l'armée ennemie bien étonnée de sa retraite. Elle se fit avec le plus grand ordre, et sans coup férir. Cette surprise, qui ôtoit à Condé le moyen de tenter une affaire décisive, le mit en fureur, et il s'exhala en plaintes amères et en paroles outrageantes contre Tavannes et Vallon, qu'il avoit laissés au camp pendant qu'il étoit malade à Paris. « Ce sont « des ânes, disoit-il, auxquels il faut envoyer des « brides. » Les Lorrains et les Espagnols furent moqués et chansonnés par les Parisiens, qui s'amusent de tout. Le peuple, de l'extrême affection pour eux, passa à la

1652.

1652. haine, et le duc de Lorraine lui-même fut insulté dans les rues. Depuis ce jour il s'en écoula peu pendant lesquels Condé n'eût à craindre d'être livré à ses ennemis, ou forcé de mettre Paris en feu pour se défendre. Il s'ennuya de cette situation critique; et, fatigué également des formes du palais, des inconséquences du parlement, de l'importance des bourgeois, de l'insolence de la populace, plus las encore des négociations qu'on rendoit interminables, il s'abandonna entre les mains des Espagnols; et, le 18 octobre, il prit, avec le duc de Lorraine le chemin de la Flandre par la Picardie.

En partant il recommanda à Monsieur de ne point rendre la ville sans avoir obtenu des conditions avantageuses pour eux deux et pour leurs partisans les plus distingués. C'étoit présumer que Gaston seroit plus maître du peuple que ne l'avoit été Condé: mais les Parisiens, qui s'étoient passionnés contre Mazarin sans trop savoir pourquoi, et parcequ'on avoit eu l'art de leur inspirer de la haine, revinrent d'eux-mêmes à leur devoir, sitôt qu'ils eurent sous les yeux des exemples de soumission. La députation du clergé en provoqua d'autres. Les six corps des marchands envoyèrent à Pontoise, où étoit la cour, des députés, qui furent très bien reçus et traités aux dépens du roi. Après eux, les colonels des quartiers, un bourgeois et un officier de chaque compagnie, au nombre de cent quarante-neuf, allèrent à Saint-Germain conjurer sa majesté de revenir *dans sa bonne ville*. Ils furent accueillis avec encore plus de distinction que les autres, non seulement traités aux dépens du roi, mais servis par ses officiers, au bruit des timbales et des trompettes, et

visités, pendant le dîner, par le jeune monarque lui-même et le duc d'Anjou son frère. Il faut être François pour concevoir l'effet de pareils égards marqués à propos. Le peuple, en apprenant l'accueil fait à ses députés, devint ivre de joie; et ils se faisoient raconter les détails, se répétoient les uns aux autres les plus petites particularités, et finissoient toujours par cette question : « Quand reviendra-t-il ? » 1652.

Le duc d'Orléans, effrayé de cet enthousiasme général, leur crioit de ne se pas hâter, de lui donner le temps de finir son traité; que leur empressement rompoit toutes ses mesures (1). Eh! qu'importoit à ce peuple détrompé l'intérêt des chefs qui l'avoient séduit et entraîné dans la révolte! Tous savoient qu'ils n'avoient rien à craindre du rétablissement de la puissance royale, qu'il ne pouvoit au contraire leur en revenir que de la sûreté et de la tranquillité. La partie du parlement restée à Paris et l'Hôtel-de-Ville voulurent aussi faire des députations : mais la cour tint ferme à les regarder comme interdits, et ne pouvant être reçus en corps les membres se mêlèrent du moins parmi les autres députés. Ils annulèrent aussi d'eux-mêmes, ou regardèrent comme non avenues et sans force, toutes leurs dispositions séditieuses : élections irrégulières d'un gouverneur et d'échevins antiroyalistes, création d'un conseil d'union, concession du titre de lieutenant-général au duc d'Orléans, et de celui de généralissime à Condé. Gaston connut alors à quoi doivent s'attendre les sujets les plus élevés, les princes du sang même, quand ils se séparent du roi. C'est du trône qu'ils tirent tout

(1) Retz, t. III, p. 245.

1652. leur éclat ; et s'ils accoutument les peuples à mépriser l'autorité, tôt ou tard ils en sont punis par le mépris où ils tombent eux-mêmes. Le duc d'Orléans avoit peine à s'avouer cette vérité humiliante, dont il faisoit partout l'expérience ; il auroit voulu se persuader à lui-même et persuader aux autres qu'il pouvoit résister avec succès, s'il s'y obstinoit, et qu'il ne cédoit que par condescendance. Le cardinal de Retz (1) décrit assez plaisamment le combat entre la vanité de Gaston et sa crainte. « Ne ferai-je pas demain la guerre, dit-il « au prélat, et plus facilement que jamais? — Oui, « Monsieur. — Le peuple n'est-il pas toujours à moi? « — Sans doute, Monsieur. — M. le prince ne reviendra-« t-il pas à moi, si je le demande? — Je le crois, Mon-« sieur. — L'armée d'Espagne ne s'avancera-t-elle pas, « si je le veux? — Toutes les apparences y sont, Mon-« sieur. Gaston, ajoute le coadjuteur, sentoit le ridi-« cule de ses questions, et il ne se les permettoit qu'afin « qu'on le réfutât, et afin de pouvoir dire ensuite qu'il « auroit fait merveille, si on ne l'avoit retenu ; à-peu-« près, disoit Madame, moitié riant, moitié pleurant, « à-peu-près comme Trivelin dit à Scaramouche : Que « je t'aurois dit de belles choses, si tu avois eu assez « d'esprit pour me contredire ! » Ainsi ces grands événements qui attirent l'attention de l'univers, considérés sous un autre point de vue, ne sont souvent que des comédies, dont les acteurs, s'ils étoient vus de près, inspireroient plus de pitié que d'estime. La fronde se termina comme une pièce de théâtre. Après les incidents qui formèrent l'intrigue et soutinrent l'intérêt,

(1) Tome III, p. 245.

l'arrivée du principal personnage opéra le dénouement. 1652.
Les autres disparurent de dessus la scène, la toile tomba, et il ne resta plus de ces troubles qu'un souvenir qui fut bientôt effacé par les années brillantes de Louis XIV.

Le 21 octobre, trois jours après le départ du prince de Condé, le monarque rentra dans sa capitale, au milieu des acclamations du peuple, dont la joie se signaloit par des transports difficiles à dépeindre. Il n'étoit lié par aucune promesse d'amnistie, et avoit la liberté de punir s'il le vouloit; mais le châtiment ne fut pas sévère : il se borna même aux plus coupables. Louis fit dire à son oncle de quitter Paris, et il obéit. Mademoiselle, prévenant l'ordre qu'elle auroit reçu de se retirer dans une de ses terres, s'y exila d'elle-même. Plusieurs gens de qualité, et d'autres personnes turbulentes, de différents états, jugés et condamnés par leur propre conscience, se cachèrent et s'enfuirent. Les duchesses de Montbazon et de Châtillon auroient bien voulu paroître à la cour; mais elles eurent défense de s'y montrer, et partirent pour leurs châteaux. Le duc de Beaufort suivit le duc d'Orléans, non sans regret d'abandonner le petit empire qu'il s'étoit formé dans les halles. Le fils de Broussel rendit la Bastille, sitôt qu'on le menaça de le faire pendre s'il se laissoit assiéger. Enfin, le lendemain de son entrée, le roi tint son lit de justice au Louvre. Il y réunit les conseillers de Paris à ceux de Pontoise: les premiers n'essuyèrent ni reproches ni réprimandes. Il fut seulement défendu à dix ou douze d'entre eux, qui n'avoient pas été appelés à cette séance, de demeurer à Paris. Dans cette défense furent compris quelques membres des autres compagnies, en

1652. petit nombre; tous les officiers des princes de Condé et de Conti, et même les femmes attachées au service de la duchesse de Longueville (1).

Dans ce lit de justice le roi fit lire et enregistrer un édit qui interdisoit au parlement toute délibération sur le gouvernement de l'état et les finances, toutes procédures contre les ministres qu'il lui plairoit de choisir. Il contenoit aussi des régles de discipline, faites pour l'honneur et l'indépendance de la compagnie: notamment celles de ne point permettre à ses membres de prendre des habitudes trop grandes dans les palais des princes et des grands, d'en recevoir présents, gratifications ou pensions, et même d'assister aux conseils où se traitoient leurs affaires économiques et domestiques. Du reste, le monarque accorda une amnistie générale, qui rassura les esprits, et remit par-tout l'ordre et la tranquillité. Le cardinal de Retz se trouva au Louvre quand le roi arriva. La reine dit à son fils de l'embrasser, « comme celui à qui il devoit particulière« ment son retour à Paris. » Cependant il n'y avoit véritablement contribué qu'en ce qu'il ne s'y étoit point opposé. En quittant le Louvre il alla, si l'on en croit Joly, insinuer au duc d'Orléans de se mettre en défense, et de ne point se laisser opprimer par la puissance royale; mais lui-même prétend qu'il laissa seulement entrevoir à Gaston la possibilité d'ameuter le peuple, de faire de nouvelles barricades, et de s'emparer de la personne du roi. Il dit que le duc de Beaufort conseilloit fortement cette entreprise; que pour lui, il

(1) Retz, t. III, p. 247. Montpensier, t. II, p. 166. — (2) Retz, t. II, p. 249. Joly, t. II, p. 30.

se contenta d'assurer Gaston que, si le prince s'y déterminoit, il l'appuieroit de tout le crédit qu'il avoit encore auprès du peuple. C'étoit certainement pousser la rebellion jusqu'où elle pouvoit aller. Cependant Anne d'Autriche voulut bien ne punir le prélat que par l'éloignement : encore ne s'y détermina-t-elle que lorsqu'elle se fut assurée, par diverses tentatives, qu'il lui seroit impossible de faire revenir Mazarin, et d'assurer la tranquillité de son ministère, tant que Gondi resteroit à Paris. Elle lui offrit l'ambassade de Rome, où on lui promettoit de ne le laisser que trois ans ; cent mille francs pour payer ses dettes, une pension de cinquante mille écus, et cinquante mille autres comptant pour se mettre en équipages. 1652.

Le coadjuteur dit qu'il ne refusa ces offres que parcequ'on ne voulut rien donner à ses partisans intimes ; et il veut faire entendre qu'il fut victime de l'amitié : mais il y a plus d'apparence qu'il se crut encore en état d'intimider la cour et de se faire acheter plus chèrement. Il continua de retenir autour de lui une espéce de garde, qui montoit quelquefois jusqu'à deux cents gentilshommes. Ce n'étoit qu'avec cette escorte qu'il quittoit son fort de l'archevêché, où il avoit toujours des munitions qui rendoient ce poste capable de résistance. Quand il alloit à la cour, il y portoit un air de morgue et de hauteur, et il rejetoit dédaigneusement toutes les conditions qui n'étoient pas précisément celles qu'il prétendoit imposer. Son insolence alla si loin, que le conseil donna des ordres pour l'arrêter, et même pour l'attaquer à main armée, si on ne pouvoit le saisir autrement. « Ces ordres, dit-il, n'étoient guère différents « de ceux qui furent donnés au maréchal de Vitri, lors-

1652. « qu'il tua le maréchal d'Ancre. » Les vrais amis de Gondi, qui voyoient qu'il se perdoit, vinrent à la fin à bout de l'engager à relâcher quelque chose de ses prétentions. Il se détermina à traiter directement avec le cardinal Mazarin, auquel il écrivit. Sur la foi de ce traité entamé, il vint au Louvre, mais accompagné. Il y fut arrêté le 19 décembre, et conduit à Vincennes, sans que le peuple, dont on craignoit le ressentiment, en témoignât aucun. Il y eut seulement quelques démonstrations de chagrin de la part du clergé : le chapitre de la cathédrale ordonna des prières de quarante heures; mais l'archevêque, oncle du coadjuteur, les fit cesser.

Turenne cependant, après avoir ramené le roi à Paris, avoit volé aux frontières, qui, pendant tout le cours de la campagne, étoient restées presque entièrement dégarnies. Aussi les Espagnols avoient-ils repris Gravelines, Mardick et Dunkerque; et Condé, malgré la séparation du duc de Lorraine, avoit signalé son arrivée au milieu d'eux par la prise de Château-Porcien, de Rhetel, de Sainte-Menehould et de Bar-le-Duc. Turenne s'attacha aux pas de ce dernier, et laissant derrière lui toutes les villes au moyen desquelles le prince avoit espéré retarder sa marche, et qui n'avoient servi qu'à l'affoiblir lui-même, par les garnisons qu'il y avoit laissées, il le harcela sans relâche et le poussa jusque dans le Luxembourg, où il le força d'hiverner; puis, revenant sur ses pas, il réduisit facilement la plupart des places qu'il avoit négligées en passant, et fit leurs garnisons prisonnières. Ainsi l'ennemi, malgré ses succès et contre son attente, se vit réduit à aller prendre ses quartiers d'hiver hors de France.

L'éloignement de la Catalogne et de l'Italie n'avoit pu manquer d'y rendre la campagne encore plus malheureuse qu'en Flandre. Don Juan d'Autriche avoit fait rentrer Barcelone et une partie du Roussillon sous l'obéissance des Espagnols, et Casal, retenue depuis plus de vingt ans par les François, étoit tombée aussi en leur pouvoir et avoit été restituée par eux au duc de Mantoue, dont la France s'estima heureuse d'obtenir la neutralité. 1652.

Pendant que le cardinal de Retz ressentoit, dans la contrainte et la solitude de la prison, tous les tourments que peut souffrir un ambitieux enchaîné par son rival, Mazarin se promenoit sur la frontière, au milieu des armées françoises, et jouissoit de l'honneur des derniers succès, que les généraux lui déféroient. Il étoit redevable de ces égards à la puissance qu'il conservoit à la cour, où il disposoit de tout, quoique éloigné. Il s'en rapprocha, après s'être fait quelque temps desirer, et arriva à Paris le 3 février, accompagné de Turenne et des principaux officiers de l'armée; cortége flatteur, dont l'éclat fut encore rehaussé par le monarque, qui alla au-devant de lui jusqu'à six lieues. La reine le reçut avec des transports de joie, qui n'étoient pas nouveaux, mais qui étonnoient toujours; car plusieurs recherchoient encore par où il avoit mérité sa fortune. Les autres, éblouis par son bonheur, brûloient leur encens devant l'idole, sans s'embarrasser si elle en étoit digne : toute la France tomba à ses genoux. Les Parisiens lui firent une espéce d'amende honorable de leurs insultes excessives, par des hommages qui ne l'étoient pas moins. Ils lui donnèrent à l'Hôtel-de-Ville une fête dans laquelle on lui prodigua presque tous les honneurs réservés 1653.

1653. jusqu'alors au souverain. Des édits bursaux, que le ministère présenta au parlement sous le motif ordinaire de fournir aux dépenses de la guerre, n'éprouvèrent point de difficultés. On dit que le cardinal, voyant la nation si inconstante, se confirma dans le mépris qu'il avoit déja conçu pour elle; et que, la trouvant si docile, il ne se fit point de scrupule de la piller et d'entasser des trésors immenses, pour n'être plus exposé, en cas de disgrace, à la disette qu'il avoit quelquefois éprouvée pendant sa retraite forcée chez l'étranger (1).

Comme un bonheur en entraîne ordinairement un autre, le ministre n'eut, pour ainsi dire, besoin que de se prêter aux événements pour éteindre les dernières étincelles de la guerre civile. Depuis que Paris s'étoit rendu, le foyer des troubles existoit à Bordeaux. Le duc de Vendôme, entrant avec une flotte dans la Garonne, lui coupa toute communication avec les Espagnols; et cette ville, resserrée de plus en plus, fut bientôt menacée de la famine. Le comte d'Harcourt, qui avoit commencé à la cerner, venoit à la vérité de fausser lui-même ses serments, et de manquer à la fidélité dont il avoit donné tant de preuves. Saisi de l'esprit de vertige dont les meilleures têtes de ce temps n'avoient point été exemptes, et de l'idée romanesque de se faire une souveraineté en Alsace, à la faveur de l'occupation que Condé donnoit aux armées françoises, il avoit traversé la France avec la cavalerie de son armée et surpris en effet Brisach et Philisbourg. Le duc de Candale, fils du duc d'Epernon, nommé pour le remplacer devant Bordeaux, n'avoit pas ses talents militaires; mais

(1) Talon, t. VIII, deuxième part. p. 129.

déja il n'en étoit plus besoin. La faction se consumoit elle-même par la mésintelligence du prince de Conti et de la duchesse de Longueville; mésintelligence que leurs conseils et leurs domestiques fomentoient. Il y avoit entre tous ces agents une émulation intéressée à traiter avec la cour. Ceux du frère vouloient prévenir auprès du ministre ceux de la sœur, et réciproquement, afin d'avoir l'honneur de la pacification, et d'en tirer une récompense personnelle. Mazarin écoutoit tout le monde, et ne se pressoit pas de conclure, parceque le retard faisoit que les négociateurs se traversoient, et que le parti se ruinoit de lui-même (1). 1653.

Pendant ces délais, il se passoit des scènes sanglantes à Bordeaux. Lorsque Lenet et Marsin, agents de Condé restés dans la ville avec Conti et la duchesse de Longueville, voulurent se couvrir de l'autorité apparente du parlement, à l'exemple des frondeurs de la capitale, ils ameutèrent la populace, dont ils se servirent pour intimider la compagnie. Cette populace prit l'habitude de s'assembler à l'*Ormée*, promenade de Bordeaux. De là, au signal des chefs partisans des princes, elle se répandoit dans la ville, insultoit frappoit, pilloit ceux qu'on lui indiquoit comme *Mazarins*. Contre cette féroce cabale, dont un nommé Dure-Tête, simple artisan, étoit chef, se forma l'association du *Chapeau-rouge*, ainsi appelée du nom d'une des rues de la ville. Celle-ci étoit composée de la meilleure bourgeoisie. Plusieurs fois les deux troupes en vinrent aux mains: les *ormistes*, plus nombreux, eurent souvent l'avantage, et signalèrent leurs victoires par toutes sortes de cruau-

(1) Lenet, t. II, p. 560. Retz, t. III, p. 71. Nemours, p. 140.

1653. tés contre les *chapeaux-rouges*. Beaucoup de ceux-ci quittèrent la ville, avec les principaux du parlement, que le roi transféra à Agen.

Bordeaux étoit réduit à cet état d'anarchie, lorqu'on parla de traiter avec la cour. Au lieu de se tenir unis et de faire cause commune, les agents du prince absent, ceux de Conti, ceux de la duchesse de Longueville, se brouillèrent, et brouillèrent leurs maîtres sur des prétentions qu'ils affectoient exclusivement l'un pour l'autre. Le ministre augmenta la division, en se montrant disposé à accorder des préférences. Chacun tâcha de les mériter par une soumission plus prompte et plus étendue, et le résultat de cette conduite fut que la cour imposa la loi qu'elle voulut. On accorda à la princesse de Condé la liberté de suivre son mari en Flandre ou en Espagne, avec son fils et tous ses partisans un peu notables. Marsin fut de ce nombre, et il eut la faculté d'emmener avec lui les régiments du prince et du duc d'Enghien, leurs gardes et leurs gendarmes, en tout deux mille cinq cents hommes, qui traversèrent la France avec étape pour se rendre à Stenai. Le prince de Conti et la duchesse de Longueville, sa sœur, furent relégués en des séjours éloignés de la cour, jusqu'à ce que leur bonne conduite les y fît rappeler. Quelques seigneurs subirent le même sort, mêlé d'indulgence et de rigueur. On donna une amnistie générale pour Bordeaux et les petites villes adjacentes plus ou moins marquées de la tache de la révolte. Il n'y eut d'exceptés que Dure-Tête, chef de l'*Ormée*, et cinq de ses compagnons les plus coupables, dont on fit un exemple. Ce fut le seul sang que la vengeance royale se permit de répandre. Elle ne crut pas non plus devoir laisser sans puni-

tion, à la face de l'univers, la rebellion du prince de Condé, qui, par le traité qu'il avoit fait avec les Espagnols, devoit rester maître de toutes les places qu'on enlèveroit à la France. Ce même parlement de Paris, dont beaucoup de membres pouvoient se reprocher de s'être rendus ses complices, lui fit son procès comme l'avoit prédit le coadjuteur. Le jeune monarque y assista, et y porta l'extérieur d'un homme touché. On déclara Condé criminel de lèse-majesté. Il fut dépouillé de tous ses emplois, charges et gouvernements, auxquels le roi nomma, et condamné à mort, sans spécifier le genre de supplice, par respect pour le sang royal. Quant aux autres chefs de parti, ils s'éclipsèrent sans qu'on parût presque les remarquer. Le duc d'Orléans se retira à Blois, d'où il ne venoit que rarement à la cour, médiocrement caressé par le monarque et sa mère, peu regardé des courtisans, mais très fêté par le ministre, qui se faisoit un honneur de le traîner, pour ainsi dire, à son char. Sa fille, Mademoiselle, mena long-temps une vie errante dans ses châteaux. Il se trouva toujours des obstacles aux mariages qui convenoient à sa naissance; et elle fut à la fin obligée d'acheter, par le sacrifice d'une partie de ses grands biens, le droit d'épouser un gentilhomme (Lauzun) qui la méprisa. La duchesse de Longueville, ne pouvant se passer d'intrigues, après avoir renoncé à celles de l'amour et de la politique, trouva à se satisfaire dans la dévotion. La guerre entre les solitaires de Port-Royal et les Jésuites commençoit à s'animer. La duchesse se déclara pour les premiers, et se donna du moins le plaisir d'être du parti que la cour n'aimoit pas. Le prince de Conti fit sa paix en épousant, dans les premiers jours de 1654, Anne-

1653.

1653. Marie Martinozzi, une des nièces du ministre, précisément à l'époque où Mazarin pressoit la condamnation de son frère au parlement. Il vécut sans éclat, bon mari, bon père, plus heureux dans cette espèce de vie privée, qu'il ne l'avoit été dans le tracas des affaires. Le duc de Beaufort, qui obtint du roi la survivance de la charge d'amiral de France que possédoit son père, se distingua dans diverses expéditions maritimes; et en 1669, s'étant mis à la tête d'une troupe de volontaires, auxquels le roi permit d'aller au secours des Vénitiens, en Candie, il trouva une mort honorable sur la bréche de la Canée. Les grands seigneurs qui avoient participé aux troubles furent peu employés sous le régne de Louis XIV, malgré leur mérite personnel; et leurs enfants ont quelquefois eu peine à effacer la tache de leurs pères. Quant aux brouillons inférieurs, beaucoup de leurs noms rayés des matricules de la magistrature en ont disparu totalement, ou n'existent plus que dans des conditions subalternes.

Le cardinal de Retz causa encore quelque inquiétude à la cour. De coadjuteur il devint, pendant sa prison de Vincennes, archevêque de Paris, par la mort de son oncle. On lui demanda sa démission, et on mit sa liberté à ce prix. Il la donna, et en attendant la ratification de Rome, qui la refusa par haine contre Mazarin, et sur les instances même du démissionnaire, il fut transféré dans le château de Nantes, d'où il se sauva, et se rendit à Rome où il fut revêtu du *pallium*, décoration confirmative de son titre. En s'échappant il fit une chute, dont il demeura estropié toute sa vie. Pendant qu'il erroit en Flandre, en Espagne, à Rome, en Allemagne, un curé de la Magdeleine, nommé Chassebras,

qu'il avoit fait son grand-vicaire, soutenoit ses intérêts avec une intrépidité et une intelligence singulières. Il donnoit des mandements au nom du cardinal, et interdisoit les grands-vicaires nommés par le chapitre, à la prière de la cour, lançoit des monitoires contre les persécuteurs de son archevêque, et les menaçoit d'excommunication. Ces pièces passèrent pour être l'ouvrage des solitaires de Port-Royal, que la cour commença à regarder comme possédés de l'esprit de rebellion, et acharnés à le répandre dans le peuple; soupçon dont le ministère ne s'est jamais défait. On dit qu'elles s'imprimoient dans la tour de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; et malgré la multitude et la vigilance des espions, elles parvenoient toujours entre les mains des personnes dont elles devoient être connues, ou elles se trouvoient affichées à propos par-tout où il étoit besoin, sans que les recherches et les menaces du ministère aient jamais pu intimider le grand-vicaire et ses coopérateurs, qui se cachoient, mais qui agissoient toujours.

1653.

Comme ces ouvrages étoient bien écrits, ils faisoient impression. Le clergé redemandoit son archevêque, le peuple murmuroit; et si Gondi eût su seconder le zéle de ses partisans, par une conduite réglée et par sa persévérance, peut-être auroit-il forcé la cour à lui laisser son archevêché; mais il se lassa de souffrir. Si on en croit Joly, qui l'accompagna toujours, il avoit contracté dans ses voyages le goût d'une vie libre, exempte de devoirs, d'assujettissements, et même de bienséance; vie qu'il desira de pouvoir continuer. Il prit donc le parti de transiger avec la cour. On lui donna de grosses abbayes en échange de son archevêché. Il fixa sa demeure en Lorraine, et paya ses dettes à la longue. Sur

1653. la fin de sa vie, il obtint la permission de revenir à Paris; et cet homme, qui ne s'étoit pas contenté du premier rang après les princes, dans la capitale, s'estima heureux de pouvoir y finir ses jours presque inconnu. Mais il ne céda son archevêché qu'après la mort de Mazarin, auquel il ne voulut pas donner la satisfaction de le rendre témoin de son humiliation.

La fronde finit par la dispersion des chefs, et la guerre cessa dans l'intérieur du royaume; mais elle s'anima sur les frontières contre les Espagnols, aidés de la capacité et des conseils du prince de Condé, lesquels, heureusement pour la France, ne furent pas toujours suivis. Il étoit entré cette année en Picardie au mois de juin, à la tête de vingt-cinq à trente mille combattants, et avec le titre de généralissime des armées espagnoles. Déja il avoit passé la Somme, et après avoir pris et ruiné, pour l'exemple, la mauvaise place de Roye, où la noblesse de Picardie avoit osé l'attendre, il se proposoit d'établir le foyer des hostilités aux environs de la capitale, lorsque Turenne, qui venoit d'abandonner la Champagne, posant son camp à quelques lieues de lui, l'arrêta tout d'un coup avec une armée moindre de moitié. Trop foible pour hasarder une bataille, Turenne ne laissa pas de proposer de passer l'Oise qui séparoit les deux armées, et de tenir perpétuellement l'ennemi en échec en le côtoyant toujours. Ainsi, observoit-il, l'armée deviendra plus que suffisante pour empêcher les progrès des Espagnols, tant parcequ'ils ne pourroient attaquer les villes sur la Somme, situées dans un terrain marécageux, sans s'affoiblir par l'éloignement nécessaire de leurs quartiers, que parceque, s'ils osoient avancer au-delà, et

marcher sur la capitale, ils courroient le danger d'être coupés de Cambray, où se trouvoient leurs magasins. Cet avis fut adopté par le conseil du roi, qui s'étoit transporté au camp avec Mazarin. 1653.

Mais, en présence d'un général tel que Condé, il ne falloit pas moins que l'habileté de Turenne pour exécuter un tel plan. Ces deux grands hommes épuisèrent tout ce que leur expérience dans l'art de la guerre leur avoit appris, l'un pour joindre son adversaire, et l'autre pour l'éviter. Ils tâchèrent en vain de se surprendre l'un l'autre; et jamais la diversité des attaques dont Condé eut toujours le choix, comme étant le plus fort, ne put rencontrer Turenne au dépourvu, ni lui faire hasarder le moindre mouvement dont le prince pût tirer avantage. Sur la fin de la campagne cependant, aux environs de Péronne, il y eut un moment où la prévoyance du général françois pensa être mise en défaut. Une fausse manœuvre du maréchal de La Ferté, qui commandoit l'aile gauche, fut sur le point de le commettre avec l'armée ennemie, et de l'exposer à être battu par Condé, ainsi que, dix ans auparavant, ce même La Ferté avoit pensé faire battre Condé par Melos à Rocroy. Turenne obvia à cette faute par un changement rapide de position qui lui donna le temps de se retrancher, et sa situation étoit déja respectable quand l'armée ennemie arriva en présence, excédée de chaleur et de soif. Condé néanmoins vouloit attaquer; mais plus ménager de la fatigue et du sang des soldats, le comte de Fuensaldagne, qui commandoit la portion espagnole de l'armée, s'y opposa, et l'action fut remise au lendemain. Turenne mit à profit ce délai, et pendant la nuit il augmenta ses défenses à tel point que

1653. Condé lui-même jugea impossible de le forcer. Il éclata en plaintes amères contre Fuensaldagne, et ses reproches accrurent la mésintelligence qui existoit déja entre eux, et qui ne nuisit pas peu aux opérations de cette campagne et des suivantes. Rebuté de l'inutilité de ses essais pour forcer Turenne au combat, Condé se détermina enfin à repasser la Somme, et se dirigeant d'abord sur Arras, pour amener l'ennemi de ce côté, il tourna subitement sur la frontière de la Champagne, et investit Rocroy, théâtre de ses premiers triomphes, dont alors il travailloit lui-même à anéantir les fruits. Turenne, qui tenoit pour maxime qu'à moins de faire des fautes on étoit toujours sûr de forcer une armée dans ses lignes, eut l'air de le suivre, mais la campagne jusqu'alors avoit été si heureuse par l'exacte fidélité à suivre le plan qu'on s'étoit tracé, qu'il continua d'en faire la régle de sa conduite, et il évita le prince, qui auroit pu lever ses quartiers pour revenir sur lui. D'accord avec les instructions de la cour, il rabattit donc sur Mouzon, afin de se dédommager, s'il y avoit lieu, de la perte qui pourroit être faite de Rocroy. Les deux places se rendirent à deux jours de distance. Turenne tint encore quelque temps la campagne pour couvrir le siége de Sainte-Menehould que faisoit le maréchal du Plessis-Praslin. La ville prise, la dévastation du pays, la disette du fourrage, l'humidité de la saison et le besoin naturel de repos, contraignirent, comme de concert, les deux armées à prendre leurs quartiers d'hiver. Ainsi fut terminée cette savante campagne, objet de l'étude et de l'admiration des gens de l'art, et dont la France recueillit tout l'avantage, en faisant évanouir

les espérances assez fondées qu'avoit pu concevoir l'ennemi. 1653.

En Italie, la guerre se suivoit avec mollesse, et moins pour faire des conquêtes que pour retenir le duc de Savoie dans l'alliance de la France. Une victoire douteuse à la Roquette sur le Tanaro, remportée par le maréchal de Grancey sur le marquis de Caracène, produisit cet effet et n'en eut point d'autre. Les succès furent aussi partagés en Catalogne. Les Espagnols échouèrent devant Roses, où ils furent battus par le maréchal d'Hocquincour, et les François devant Gironne, où don Juan d'Autriche leur rendit la pareille et rejeta le maréchal dans le Roussillon.

On profita du loisir des quartiers d'hiver qui suivirent cette campagne laborieuse pour s'occuper du sacre du roi, que les troubles du royaume avoient fait différer jusqu'alors. Quatre princes du sang y manquèrent, le duc d'Orléans, toujours relégué à Blois, le prince de Conti, qui commandoit en Roussillon, le prince de Condé et le duc d'Enghien son fils, que la rebellion retenoit hors du royaume. Louis XIV, après son sacre, qui eut lieu au mois de juin, parut comme un soleil levant qui dissipa tous les nuages des factions. Ce n'est cependant pas de ce moment qu'on peut dire qu'a commencé son administration. Depuis 1643 qu'il parvint au trône, à l'âge de cinq ans, jusqu'à sa majorité en 1651, on a vu qu'il figura très peu dans le gouvernement. L'histoire de ce temps n'est que celle de la régence de sa mère et de la fronde. Depuis sa majorité, pour les événements publics, Mazarin absorba toute l'autorité et la conserva jusqu'à la mort. Cependant on 1654.

trouve déja dans ces deux époques des faits applicables
1654. au jeune monarque, des nuances de caractère, comme des traits qui ne sont pas encore la physionomie, mais qui annoncent ce qu'elle sera, traits qu'il ne faut pas laisser perdre.

Mazarin avoit été établi surintendant de l'éducation des deux frères, Louis et Philippe. Il paroît qu'il s'appliqua, de l'aveu de la reine mère, à *viriliser* l'un et à *efféminer* l'autre. Louis, d'une taille avantageuse, déja imposant, sans avoir rien de dédaigneux, sérieux sans air d'humeur, attiroit le respect dans un âge où l'on n'a coutume que de plaire. Philippe avoit en amabilité tout ce que son frère avoit de majestueux. On lui inspira, on lui souffrit le goût de la parure et des ajustements, tandis qu'on accoutuma de bonne heure l'aîné à *faire le roi*; mais de peur qu'il n'*échappât à ses lisières*, le cardinal eut soin de l'entourer d'amusements propres à le retenir dans sa dépendance.

Le prélat vit avec satisfaction le jeune monarque se renfermer presque exclusivement dans la compagnie de ses nièces et en faire sa société habituelle. Il en avoit fait venir sept d'Italie, toutes jeunes, vives, spirituelles et enjouées. Entre elles se distinguoient les deux aînées, Laure et Olympe, qui eurent pour fils deux des plus grands capitaines de ce siècle, le duc de Vendôme et le prince Eugène, mais, sur-tout Marie Mancini, qui fut depuis la connétable Colonne. Ce n'étoit pas une beauté; mais, âgée de quatorze à quinze ans, avec de l'esprit et une coquetterie prononcée, il ne lui fut pas difficile de toucher un cœur neuf, qui *cherchoit maître*, ni à l'oncle, qui avoit ses vues, de fixer le roi dans le cercle de ces jeunes et aimables personnes.

La galanterie n'empêchoit pas Louis de s'appliquer à acquérir des connoissances et des qualités, non point de celles qui font un homme instruit (à cet égard l'abbé Beaumont de Péréfixe, son précepteur, qu'il fit archevêque de Paris, ne put s'enorgueillir de lui), mais de celles qui étoient nécessaires à son rang. Étonné de ses progrès, Mazarin, qui l'avoit approfondi, disoit au maréchal de Grammont, qui le félicitoit sur les dispositions qu'il supposoit au roi à se laisser conduire : « Monsieur le maréchal, vous ne le connoissez pas. Il « y a en lui de l'étoffe pour faire quatre rois et un hon- « nête homme. » Le même disoit au maréchal de Villeroy, à l'issue d'une audience donnée par ce prince aux députés de Bourgogne : « Avez-vous pris garde, mon- « sieur, comme le roi écoute en maître et parle en père ? « Il se mettra en chemin un peu tard, mais il ira plus loin « qu'un autre. » Mazarin lui fit faire ses premières armes assez durement. Point d'équipage, point de table : il étoit toujours à cheval, même en route, et mangeoit chez le général. On ne le ménagea pas davantage sur les dangers. On le laissoit visiter les tranchées et courir aux escarmouches à travers les balles et les boulets, qui tomboient autour de lui, sans qu'il en parût ému. 1654.

Au retour de ses campagnes, dans lesquelles il se passoit toujours quelques faits à l'honneur du prince, qu'on se plaisoit à citer, on peut juger comment le jeune monarque étoit reçu dans une cour idolâtre, où il ramenoit les plaisirs. Dans sa jeunesse, Louis XIV ne se contentoit pas d'être spectateur des fêtes, il aimoit à y figurer avec ses courtisans; par-là elles devenoient plus animées, plus agréables à lui-même et au

1654. peuple. La reine et le cardinal tiroient une espèce de vanité des applaudissements qu'excitoient toujours, quand il paroissoit en public, son grand air et sa bonne grace. On donnoit des carrousels, on faisoit des cavalcades, des courses de bagues, dont le costume rappeloit le souvenir de l'ancienne chevalerie. Tout ce qu'il y avoit de plus galant à la cour, superbement habillé, et monté sur les plus beaux chevaux, passoit et repassoit sous le balcon des dames. Elles contribuoient par leur parure à la beauté du spectacle, et y jetoient de l'intérêt par les circonstances auxquelles les devises des chevaliers faisoient allusion (1).

On donnoit aussi fort souvent des bals, tantôt ouverts à tout le monde, tantôt bornés à quelques privilégiés. Pour enhardir le roi, un peu timide avec les personnes qui ne lui étoient pas familières, la reine y avoit laissé introduire une liberté étonnante pour ceux qui se rappeloient la sévérité de l'étiquette sous Louis XIII et Richelieu son ministre. Mazarin, bien différent, comme s'il eût voulu faire excuser sa puissance, appeloit la gaieté auprès du trône, et y joignoit quelquefois une magnificence inconnue en France jusqu'à lui.

Immédiatement après son sacre, et lorsque le roi touchoit à sa seizième année, il fit sa première campagne. Le prince de Condé s'étant refusé à de nouvelles propositions d'accommodement, la cour, pour l'en punir, arrêta le siége de Stenai qui lui appartenoit, et la prise de cette place fut le coup d'essai du monarque. Le siége, long-temps couvert par Turenne, étoit dirigé par Fabert, officier de fortune, et depuis maréchal

(1) Motteville, t. IV, p. 423.

de France, que son attachement à Mazarin, qu'il reçut dans Sedan malgré la clameur générale, porta à ce grade qu'il méritoit. Fils d'un libraire de Metz, il refusa d'être chevalier de l'ordre, parcequ'on lui demandoit des preuves de noblesse, qu'on auroit adoptées sans examen sur son serment; mais il refusa une dignité qu'il eût fallu acheter par un mensonge. 1654.

Quoique Condé se confiât en la force de sa place au point d'avoir osé dire que le jeune monarque avoit fait un mauvais choix pour établir la réputation de ses premières armes, il est probable qu'il supposoit aussi que cette place ne seroit pas abandonnée aux seules ressources qu'elle pouvoit tirer d'elle-même. Mais il ne put déterminer l'archiduc à y faire passer le moindre secours. Indépendamment de la jalousie qui subsistoit entre eux, à l'occasion de l'égalité dans le commandement, égalité à laquelle avoit prétendu Condé, et qu'il avoit obtenue, il avoit encore à combattre l'éloignement absolu des Lorrains pour cette expédition. Cette opposition étoit fondée sur ce que Stenai n'avoit été donnée au prince qu'après avoir été enlevée à leur duc, et ils étoient encore mécontents de la clause du traité des Espagnols avec le prince, par laquelle les conquêtes à faire en France devoient devenir sa propriété, ce qui les frustroit de l'espoir d'en faire une compensation pour la Lorraine envahie. Le duc Charles en avoit témoigné son ressentiment d'une manière si hautaine, et avoit tellement menacé de retirer ses troupes, que la cour d'Espagne, déja blessée de ses traités avec la France pendant les troubles de la capitale, avoit donné ordre de l'arrêter au commencement de cette année, ce qui fut exécuté dans le palais même

1654. de l'archiduc. Elle eut l'adresse néanmoins de retenir ses troupes par les largesses qu'elle leur fit, et en leur donnant pour chef François, frère du duc Charles: elle ne put parvenir d'ailleurs à détruire leurs fâcheuses préventions contre Condé, et tout ce qu'il put obtenir fut une forte diversion d'un autre côté. Elle fut dirigée sur Arras, qui pouvoit lui ouvrir encore cette année l'entrée du royaume, et qui, investie d'abord par la cavalerie lorraine, fut bientôt cernée par trente mille hommes.

Turenne abandonna dès-lors Stenai; mais, fidéle à sa tactique, il laissa aux ennemis le loisir de se bien établir dans leurs quartiers, et se borna à inquiéter leurs convois. C'est à cette occasion qu'il écrit dans ses mémoires, « qu'il n'est point de l'opinion commune « qu'il faut faire agir les François d'abord, persuadé « qu'ils ont la même patience que les autres nations, « lorsqu'on les conduit bien. » Malgré ses dispositions, le marquis de Bouteville, éléve de Condé, et qui annonça dès-lors le maréchal de Luxembourg, trompa sa vigilance ou plutôt celle d'un de ses officiers, et après avoir sauvé dans Aire un convoi de munitions qu'il menoit aux assiégeants, il eut encore l'habileté de l'introduire dans leurs lignes. Ce ne fut qu'après la prise de Stenai et la jonction des corps des maréchaux d'Hocquincourt et de La Ferté, que Turenne se détermina à les forcer. Il avoit fait lui-même ses reconnoissances avec l'intrépidité d'un soldat et la sagacité d'un grand capitaine. S'étant approché, en effet, assez témérairement du quartier de don Ferdinand de Solis, il répondit à ceux qui l'en blâmoient: « Je me garderois bien « d'en faire autant devant le quartier du prince de Condé,

« mais je connois les Espagnols : don Ferdinand n'en- « treprendra rien qu'il n'ait demandé avis à Fuensalda- « gne, celui-ci à l'archiduc, et l'archiduc même au prince « de Condé, qu'il invitera au conseil ; et pendant ces « consultations la reconnoissance sera faite. » Ce qu'il avoit prévu arriva précisement comme il l'avoit annoncé, et sur les instructions qu'il eut tout le loisir de prendre il établit son plan d'attaque. L'exécution en eut lieu dans la nuit du 24 août sur le quartier de Solis. Le succès de Turenne y fut complet, ainsi que sur ceux de Fuensaldagne et de l'archiduc. Le prince de Condé seul soutint ses efforts, et maltraita même d'Hocquincourt et La Ferté ; mais, en résultat, il ne put que couvrir habilement la retraite forcée des Espagnols, genre de gloire dans lequel, toujours vainqueur jusqu'à ce jour, il fit alors son coup d'essai. Contraint de rebrousser chemin jusqu'à Mons, il y reçut des renforts, et fit reculer Turenne à son tour jusqu'au Quesnoy, que ce dernier avoit pris à la suite de la délivrance d'Arras. 1654.

Tout réussit au roi dans cette campagne. Le prince de Conti s'étoit emparé en Roussillon de Villefranche et de Puicerda dans la Cerdagne ; et le maréchal de La Ferté, par la reddition de Brisach et de Philisbourg, amena à résipiscence le comte d'Harcourt, qui rentra en grace, et qui obtint même le gouvernement d'Anjou en place du gouvernement indépendant qu'il avoit compté se faire en Alsace. Il n'y eut qu'en Italie que les succès furent bornés, à raison du peu de forces que l'on y porta. On étoit las d'y faire la guerre, et il y eut même, au commencement de l'année, une petite tréve fondée sur l'espérance que l'on avoit conçue de la paix. Cependant on y protégea encore une nouvelle insurrec-

1654. tion de Napolitains, et le duc de Guise, récemment sorti de sa prison d'Espagne, par le crédit de Condé, et sous la promesse de ne plus se mêler des affaires de Naples, y fut néanmoins envoyé par la cour. Il débarqua à Castellamare avec sept mille hommes. Mais les Napolitains réfugiés en France l'avoient abusé sur les dispositions du peuple. Personne ne vint les joindre, et la disette des vivres le força à se rembarquer. Dans le retour, une partie de sa flotte périt par la tempête.

1655. Quelque satisfaisants que fussent tant de succès, ils ne pouvoient s'obtenir qu'avec de l'argent, et à défaut des mesures générales et d'un grand effet, que ces temps de troubles et d'opposition ne permettoient pas d'employer, il n'est sorte d'édits bursaux et de mesures ruineuses que l'urgence des besoins ne fît inventer à Mazarin pour s'en procurer: de là un désordre qui consomma par anticipation les revenus des années subséquentes, et dont l'effet toujours croissant s'est fait sentir jusqu'à nous. Au mois de mai de cette année, le roi avoit fait enregistrer plusieurs de ces édits dans un lit de justice qu'il avoit été tenir au parlement. Il comptoit sur leur exécution, lorsque les magistrats, sous prétexte que la présence du monarque avoit gêné les suffrages, jugèrent à propos de se réunir pour reviser l'assentiment qu'ils avoient donné. Instruit de cette démarche, le roi part aussitôt de Vincennes où il se trouvoit alors, et, en habit de chasse, botté, éperonné et le fouet à la main, il entre dans la grand'chambre, et prenant séance: « Messieurs, dit-il aux conseillers, « aussi étonnés de sa démarche que de son costume, cha-« cun sait les malheurs qu'ont produits les assemblées

« du parlement, je veux les prévenir désormais. J'or- « donne donc qu'on cesse celles qui sont commencées 1655. « sur les édits que j'ai fait enregistrer en lit de justice. « M. le premier président, je vous défends de souffrir « ces assemblées, et à pas un de vous de les deman- « der. » La majesté du prince, la noblesse de ses traits, l'assurance de son ton, imposèrent dans le moment; mais dès le lendemain, cette impression s'étant affoiblie, on parloit déja de se rassembler de nouveau. Mazarin voulut assoupir cette affaire par les voies de la négociation, et le sage Turenne y fut employé comme médiateur. Le respect qu'on portoit à son caractère aplanit les obstacles, et, moyennant quelques légers sacrifices qui furent faits à l'amour-propre des magistrats, il obtint d'eux l'essentiel. Ainsi dans le loisir des quartiers d'hiver, comme dans les travaux militaires des autres saisons, Turenne se rendoit utile à l'état, et se préparoit les moyens de continuer à l'être, lorsque le moment des opérations seroit venu.

Il méditoit de pénétrer cette année dans les Pays-Bas, et, à cet effet, il investit Landrecies à l'ouverture de la campagne. Condé, en lui coupant la communication avec Guise, avoit cru lui ôter la ressource des vivres et des munitions. Mais le général françois n'avoit laissé prendre cette position à son adversaire que parcequ'il en pouvoit tirer du Quesnoy. La manœuvre du prince fut perdue et pendant ce temps Landrecies capitula.

Le reste de la campagne offrit à-peu-près le pendant de celle de 1653, avec cette différence que Turenne et Condé y changèrent de rôle. Le premier attaqua, et le second se tint sur la défensive. Retranché d'une ma-

1655. nière formidable derrière la petite rivière d'Haine, qui donne son nom à la province, Condé défioit Turenne, quand celui-ci, prenant sa route par Bouchain, Valenciennes et Condé, se disposa à le prendre en flanc, et à lui faire perdre l'avantage de ses longs travaux. Le prince, qui s'aperçut de sa manœuvre, changea de position et vint au-devant de lui jusqu'à Valenciennes, où il se retrancha à la hâte. Turenne donna l'ordre de l'attaque. Mais déja l'armée espagnole lui échappoit, et Condé couvroit sa retraite. Elle laissa les Pays-Bas ouverts à Turenne, qui s'empara de Maubeuge, de Saint-Guillain et de Condé, qui lui servirent de point de départ pour la campagne prochaine. Les Espagnols ne purent s'y opposer. Ils se trouvèrent affoiblis par la défection du prince François de Lorraine, dont le mécontentement s'étoit accru, et qui, feignant de secourir une des places menacées, passa avec son corps d'armée au service de la France.

La mauvaise santé du prince de Conti, qui n'avoit des dons militaires de son frère que la bravoure, le ramena à Paris à la fin de cette campagne. Le duc de Vendôme, qui le seconda sur mer, battit en vain la flotte espagnole près de Barcelone; don Juan d'Autriche, avec une petite armée, fit échouer presque toutes les opérations de Conti.

Le prince espagnol passa en Flandre l'année suivante pour y remplacer l'archiduc Léopold, rappelé par l'empereur son frère, depuis la perte qu'avoit faite ce monarque de son fils aîné, qui avoit été élu roi des Romains, et dont la mort rendoit incertaine l'occupation du trône germanique après Ferdinand. Le marquis de Caracène remplaçoit pareillement Fuensaldagne

dans les Pays-Bas. Turenne, profitant des lenteurs inséparables de ces changements, leva le premier ses quartiers, menaça Tournay, et, prévenu par Condé, se rejeta sur Valenciennes, place forte, mais dont la garnison étoit foible. Don Juan s'approcha jusqu'à une demi-lieue des lignes pour dégager la place. Turenne avoit la supériorité du nombre, mais elle se trouvoit annulée par la disposition des quartiers, qui étoient séparés par l'Escaut. Le maréchal de La Ferté avoit son poste d'un côté de la rivière, et Turenne le sien de l'autre. Le dernier, instruit par ses espions que le prince de Condé se proposoit d'attaquer son collègue, le fit prévenir et lui proposa même des renforts : La Ferté s'en offensa comme d'une injure et paya cher sa présomption, car ses quartiers furent entièrement enlevés, et lui-même fut fait prisonnier. Turenne voulut courir à son secours; mais une inondation, procurée par le gouverneur de Valenciennes, qui avoit lâché ses écluses, couvrant les ponts de communication des quartiers, l'empêcha de passer outre, et arrêta de même les progrès de l'ennemi. Ainsi Condé prit en ce jour sa revanche d'Arras. Le siége fut levé, mais Turenne se retira en si bon ordre sous le Quesnoy, et y présenta un front si imposant, que l'ennemi, qui l'eut toujours en vue, n'osa l'y attaquer. On fut plus heureux en Italie. Valence, située sur le Pô, et qui domine ce fleuve, cernée par les ducs de Modène et de Mercœur, de telle sorte qu'aucun secours ne pût y pénétrer, fut contrainte de se rendre après trois mois de résistance. 1656.

1657. Ardemment appliquées à se nuire, la France et l'Espagne avoient d'abord appelé à leur aide les moyens

1657. coupables de la rebellion, qu'elles avoient réciproquement favorisée dans les états l'une de l'autre; depuis, elles passèrent à l'oubli de toutes les bienséances, dans la recherche qu'elles firent, à l'envi, de l'alliance de Cromwell, l'assassin du roi d'Angleterre. Ce fut la France qui obtint le honteux avantage de la préférence. Un traité du 9 avril 1657 mit à sa disposition une flotte et six mille Anglois, pour envahir la Flandre maritime. Dans le partage des conquêtes, l'Angleterre ne se réservoit que Dunkerque; et la France en retour renonçoit à donner asile aux fils de Charles I: du camp de Turenne, où combattoient ces princes infortunés, ils se rendirent à celui de Condé.

Le roi alla passer en revue, à leur débarquement, les troupes de son nouvel allié, et aussitôt qu'elles eurent rejoint l'armée françoise, on menaça Aire et Saint-Omer. Don Juan, pour secourir ces places, en dégarnit plusieurs, et parmi celles-ci Cambray, où il ne resta que trois cents hommes. Turenne, qui en fut instruit, l'investit avec sa cavalerie, et fit commencer une circonvallation. Pendant qu'on y travailloit et que les Espagnols délibéroient sur cet incident, Condé, qui se trouvoit dans le voisinage, rassemble trois mille cavaliers, et, à l'aide de la nuit et de la connoissance parfaite des lieux, il trompe la vigilance de Turenne, et passant sur le corps des postes qui lui barroient le passage, il pénétre dans la citadelle. Turenne, qui n'avoit prétendu qu'à l'effet d'une surprise, ne s'obstina point à suivre un plan qui changeoit de nature, et se porta dès-lors dans le Luxembourg pour couvrir le siége de Montmédy. Condé, qui avoit des projets sur quelques villes de Flandre, ne l'y suivit pas. Montmé-

dy fut pris, et Turenne revint assez tôt sur ses pas pour faire échouer les tentatives du prince sur Ardres et sur Calais. Il termina la campagne par la prise de Mardik, qui fut livrée aux Anglois en nantissement de Dunkerque, dont l'attaque fut remise à l'année suivante. 1657.

Le commencement de cette année ne fut point heureux. Le maréchal d'Aumont, trompé par de fausses intelligences qu'il croyoit avoir dans Ostende, s'étoit approché des murs avec confiance. Il étoit sous le canon de la ville, et une division ennemie lui coupoit la retraite, lorsqu'il reconnut son erreur. Foudroyé par l'artillerie de la place et sans issue pour s'y soustraire, il fut contraint de se rendre. 1658.

Turenne n'en suivit pas moins ses desseins sur Dunkerque, expédition hasardeuse au milieu de plusieurs places qui appartenoient encore à l'ennemi, mais que réclamoit Cromwell, dont les sollicitations étoient pressantes, et qu'il eût été dangereux de ne pas satisfaire. La circonvallation, dans un pays couvert par les eaux, et où le vent et la marée ébranloient ou minoient les ouvrages, fut difficile à établir. Don Juan, qui ne pouvoit croire qu'on pensât sérieusement à ce siége, laissa tout le loisir de l'entreprendre, et il y avoit près d'un mois qu'on y étoit occupé, lorsque le danger de la place y fit accourir enfin les Espagnols. Passant alors de la lenteur à la précipitation, et supposant que leur présence suffiroit pour donner confiance aux assiégés, ils n'attendirent pas leur canon pour se mettre en route, et le 13 juin ils parurent à un quart de lieue des lignes, malgré les remontrances de Condé et du duc d'Yorck. Ils avoient aussi compté sur la circonspection habi-

1658. tuelle de Turenne; mais ce général leur fit bientôt connoître qu'elle étoit subordonnée aux circonstances. Le lendemain en effet, sortant de ses lignes et n'y laissant que ce qui étoit nécessaire pour les garder contre les insultes de la place, il marche droit à l'ennemi, sans lui laisser le temps de se reconnoître, ni les moyens de refuser la bataille. Condé en prévit sur-le-champ l'issue. « Avez-vous jamais vu une bataille perdue, dit« il au duc d'Yorck? — Non. — Eh! bien, vous allez en « voir une. » Consternés en effet de se voir sans canon, les Espagnols tinrent à peine. Condé maintint le combat à son aile, où il poussa vivement le marquis de Créqui, et pensa pénétrer jusqu'à la ville; mais bientôt entouré de toutes parts, et au moment d'être fait prisonnier, il fut contraint de céder et de faire retraite. La perte des Espagnols fut considérable, sur-tout en prisonniers: celle des François fut presque nulle. Le maréchal d'Hocquincourt, qu'un mécontentement contre le cardinal avoit jeté dans le parti des Espagnols, fut tué la veille à la reconnoissance des lignes. Dunkerque devint le prix de la victoire; mais Louis XIV n'y entra que pour la remettre aux Anglois qui lui rendirent Mardik. Turenne repoussa les Espagnols jusque sous les murs de Bruxelles, et enleva successivement Furnes, Gravelines, Oudenarde, Menin et Ypres, où s'étoit jeté le prince de Ligne, après avoir été battu par le général françois. Ses progrès eussent été encore plus étendus, s'il n'eût fallu affoiblir l'armée pour comprimer quelques semences de révolte en diverses provinces du royaume.

Les succès en Italie répondirent à ceux de Flandre. Mortare, enlevée dans le Milanez aux Espagnols par le

duc de Modène, ouvroit un libre accès jusqu'à Milan, qu'on eût pu se flatter d'assiéger l'année suivante, si la paix, qui fut le fruit de tant d'avantages, ne l'eût rendu inutile. Cette espérance de voir un terme prochain aux longues calamités de la guerre avoit arrêté en Catalogne les efforts réciproques des Espagnols et des François. Mais la restitution des priviléges de la province l'avoit rendue peu-à-peu à Philippe. 1658.

Peu après la bataille des Dunes le roi étoit tombé malade à Calais. Le cardinal, qui depuis son retour paroissoit ne songer qu'à gagner et conserver les bonnes graces de son pupille, n'avoit ménagé que ceux qui pouvoient lui être utiles pour ce but : aux autres, c'est-à-dire les seigneurs qui prétendoient entrer dans la faveur du jeune monarque, ou s'y soutenir indépendamment de lui, il leur faisoit sentir qu'on ne lui portoit pas ombrage impunément, et leur donnoit des mortifications qui les engageoient à se retirer, ou il obtenoit du roi leur disgrace. Aussi, à la moindre apparence de révolution dans sa fortune, il s'élevoit autour de lui une nuée d'ennemis (1).

Il en fit alors l'expérience. Le roi fut attaqué si vivement, que dès le premier jour on désespéra de sa vie. Dans ce moment critique Louis montra une fermeté digne d'admiration. Sans témoigner aucun regret pour ce qu'il alloit perdre, il ne s'occupa que de l'éternité qui s'ouvroit devant lui, et des devoirs consolateurs de la religion. Mazarin, qui, content de plaire au roi, n'avoit jamais eu une grande considération pour Monsieur, qu'il traitoit en enfant, ni pour ses courtisans,

(1) Motteville, t. IV, p. 516. Mademoiselle, t. IV, p. 60-89.

1658. auxquels il montroit peu d'égards, se voyant à la veille de dépendre de ceux qu'il avoit dédaignés, commença à les rechercher; mais en attendant leur bienveillance, dont il se flattoit peu, il mit ses effets les plus précieux en sûreté; et pour sa personne, il recourut à la protection du maréchal de Turenne et des autres seigneurs en petit nombre, dont le crédit, fondé sur l'estime publique, pouvoit calmer ses alarmes. Elles ne furent pas de longue durée. Par l'usage de l'émétique, reméde alors peu connu, administré, contre l'avis des médecins de la cour, par Dusaussoi, médecin d'Abbeville, le roi se releva aussi promptement qu'il étoit tombé, et le ministre, délivré de ses craintes, eut bientôt dissipé la cabale qui s'étoit proposé de le chasser. Les uns furent exilés de Paris, d'autres simplement de la cour, d'autres relégués dans leurs terres; et Mazarin, plus maître que jamais, disposa de tout souverainement.

L'empire déja très absolu qu'il avoit sur son pupille, il le rendit exclusif en écartant jusqu'à l'ombre des favoris, et lui inculquant fortement la résolution de n'en jamais avoir; mais il lui avoit souffert des inclinations galantes, dont ses nièces étoient l'objet. La reine, persuadée que ce n'étoit qu'un amusement sans conséquence, permettoit à son fils d'aller passer les soirées chez Olympe Mancini, qui avoit été mariée au comte de Soissons, fils puîné du prince Thomas de Savoie, et qui tenoit la petite cour familière, où se trouvoit Marie sa sœur, la cause principale des assiduités du prince. Mazarin affecta bientôt d'en être effrayé, mais ce n'étoit que pour sonder la reine. « Je crains bien, lui dit-il « un jour, que le roi ne veuille trop fortement épouser

« ma niéce. — Si le roi étoit capable de cette indignité, « lui répondit-elle, je me mettrois, avec mon second « fils, à la tête de toute la nation, contre le roi et con- « tre vous. » Le cardinal qui connoissoit sa fermeté, renonça de bonne foi à ses premières intentions, et contribuant dès-lors de tout son pouvoir à dissuader le roi d'un attachement préjudiciable à sa gloire et à ses intérêts, il travailla efficacement à conclure son mariage avec une princesse étrangère. 1658.

La reine et le ministre, d'accord à cet égard, différoient entre eux sur le choix de la personne : ils se partageoient entre Marie-Thérèse, infante d'Espagne, et Marguerite, princesse de Savoie (1). Anne d'Autriche desiroit l'infante, pour le double avantage d'avoir une bru de son sang, et la paix. Mazarin inclinoit pour la princesse de Savoie, parcequ'ayant déja marié une de ses niéces au comte de Soissons, cousin-germain du jeune duc de Savoie, et n'osant se flatter de mettre sa niéce Marie sur le trône de France, il souhaitoit du moins s'en approcher en y plaçant la princesse Marguerite son alliée. Cependant, afin de ne point paroître croiser les volontés de la reine, il faisoit semblant de n'être pas fort empressé pour ce mariage, et de ne faire que céder aux instances de la duchesse de Savoie; qui mettoit tout en œuvre pour y parvenir. Cette princesse se flatta d'y réussir infailliblement, si elle pouvoit le traiter elle-même, et elle obtint une entrevue à Lyon, où se rendirent, à la fin de l'année 1658, les deux cours de France et de Savoie (2).

Tout se passa d'abord à souhait pour la duchesse.

(1) Motteville, t. V, p. 526. — (2) Mademoiselle, t. IV, p. 80 et 89.

1658. Quoique Louis eût déclaré qu'il vouloit une femme belle, il ne fut pas choqué du peu d'attraits de la princesse Marguerite, qui compensoit ce qu'on pouvoit appeler laideur par la jeunesse, et par beaucoup d'esprit, de décence et de dignité. Louis lui marqua de l'estime, et eut auprès d'elle un empressement dont mademoiselle Mancini, qui accompagnoit son oncle dans ce voyage, et qui portoit intérieurement ses prétentions jusqu'à la main du monarque, fut assez hardie pour se montrer jalouse, sans que le roi parût s'en offenser; mais un événement imprévu, qui amena la paix, vint renverser ses espérances et celles de la duchesse de Savoie (1).

Dès l'année 1656 Louis XIV avoit fait porter des paroles de paix à Madrid par le marquis de Lionne. Il faisoit demander la main de l'infante et les Pays-Bas pour sa dot. Mais plusieurs circonstances s'opposoient alors à la réussite de cette négociation. Indépendamment de la cession demandée, à laquelle se refusoit Philippe, et des espérances qu'il concevoit des troubles de la France, il répugnoit encore, se voyant sans héritiers mâles, à voir passer les droits à sa succession dans la maison de France, ennemie de la sienne, et il préféroit pour gendre Léopold, fils de sa sœur et de l'empereur Ferdinand, et qui étoit déja reconnu roi de Bohême et de Hongrie. Mais en 1658 les choses avoient bien changé: l'empereur étoit mort, et Léopold, son fils, prétendoit lui succéder dans l'empire. Comme il n'avoit pas dix-sept ans accomplis, âge requis pour être élu, il ne l'étoit pas encore; et la perspective d'une

(1) Motteville, t. IV, p. 551, et t. V, p. 3.

succession qui lui auroit rendu la puissance de Charles-Quint pouvoit porter ombrage aux électeurs, dont la bonne volonté étoit déja fortement ébranlée par les ministres de Louis XIV, lesquels sollicitoient la couronne impériale pour leur maître, ou travailloient du moins à la faire sortir de la maison d'Autriche. D'ailleurs, cette année même, il étoit né un fils à Philippe, et Marie-Anne d'Autriche, son épouse, fille du dernier empereur Ferdinand, étoit encore enceinte. Son héritage, qu'il crut dès-lors assuré dans sa propre famille, les désastres qu'il avoit éprouvés en Flandre et en Italie, dans le cours de la dernière campagne, et l'entrevue de Lyon enfin, l'amenèrent à d'autres pensées. Après s'être flatté jusqu'alors de sortir à sa volonté des embarras de la guerre par le mariage de sa fille, il commença à craindre que ce moyen ne vînt à lui manquer; et, sur la connoissance qu'il eut de la négociation de la France avec la Savoie, il se hâta de dépêcher à Lyon Antonio Pimentel, un de ses conseillers privés, pour porter, de sa part, la proposition de l'alliance. Pimentel arriva à Lyon le même jour que la cour de Savoie, et fit sur-le-champ sa proposition. La reine l'accueillit avec transport, quand elle lui fut rapportée par le cardinal, qui n'avoit peut-être pas la même joie; mais, s'il eut des vues ambitieuses, il sut les sacrifier à l'intérêt public. On sonda le jeune roi, qui, malgré la première impression que lui avoit fait éprouver la princesse Marguerite, et, malgré sa passion pour Marie Mancini, se montra disposé à prendre le parti qui étoit le plus convenable à lui et à son royaume. 1658.

Il ne fut plus question que de se dégager honnêtement avec la cour de Savoie. Anne d'Autriche se char-

1658. gea d'instruire la duchesse sa belle-sœur, et de lui faire agréer les motifs de préférence pour l'Espagne, dont la paix, si nécessaire aux deux royaumes, étoit le principal. La duchesse en convint, et n'en pleura pas moins. La princesse Marguerite, qui n'avoit fait ce voyage qu'à contre-cœur, et pour ne pas désobliger sa mère, souffrit ce coup avec une fermeté qui lui mérita l'estime de tout le monde. Le duc de Savoie affecta une indifférence qu'il n'avoit pas, et de là peut-être sa conduite équivoque avec Louis XIV pendant tout leur régne. Les deux cours, en se séparant, se donnèrent tous les témoignages d'une sincère amitié, et regagnèrent chacune leur capitale.

1659. On entama aussitôt la négociation avec l'Espagne. Elle fut livrée aux agents subalternes, jusqu'à ce que les premiers ministres des deux royaumes la jugeassent assez avancée pour se donner l'honneur de la conclusion, et, en l'attendant, une tréve fut conclue jusqu'au mois de juillet. Pendant le travail des négociateurs, travail dont le mariage avec l'infante devoit être nécessairement le fruit, Mazarin, sentant qu'il ne convenoit pas de laisser à Marie, sa niéce, des espérances dont elle et lui peut-être s'étoient bercés, l'envoya à Brouage, dans un couvent où il avoit placé ses autres niéces. La séparation des deux amants fut douloureuse et les adieux touchants; le jeune monarque ne put retenir ses larmes. « Vous pleurez, lui dit Marie avec un air de tendresse, « vous pleurez, vous êtes roi, et je pars. » La conduite du cardinal en cette occasion plut beaucoup à la reine, qui appréhendoit que la passion de son fils, si elle étoit entretenue par la présence de l'objet qui l'inspiroit, ne préparât des chagrins à l'infante sa niéce.

A la fin de juillet le cardinal quitta la cour, qui voyageoit à petites journées dans les parties méridionales de la France. Celle d'Espagne s'avançoit avec la même mesure vers le lieu choisi pour les conférences qui devoient mettre le dernier sceau au traité de paix déja très avancé. Ce lieu étoit une petite île, nommée l'île des Faisans, placée au milieu de la rivière de Bidassoa, qui sépare les deux royaumes. On y construisit des bâtiments propres à recevoir les plénipotentiaires, Mazarin et don Louis de Haro. Ils s'y rendirent dans le mois d'août. Les rôles qu'ils avoient à y jouer étoient bien différents. Le François représentoit un jeune monarque, vainqueur des factions qui avoient agité sa minorité, déja décoré de la gloire militaire, embarrassé non pas de se faire restituer des provinces, mais seulement de choisir entre ses conquêtes celles qu'il voudroit retenir. L'Espagnol au contraire traitoit pour un roi qui n'étoit, pour ainsi dire, assis que sur les débris du trône de ses ancêtres. 1659.

Quelle différence entre l'Espagne de Philippe IV et l'Espagne de Philippe II ! Celle-ci possédoit les Pays-Bas dans leur totalité; elle dominoit dans la plus grande partie de l'Italie; aux couronnes de Naples et de Sicile elle joignoit celle de Portugal, et comptoit les Deux-Indes entre ses possessions. L'Espagne de Philippe IV, attaquée avec succès par les Hollandois, ses anciens sujets, privée du sceptre de Portugal, ne tenant plus que d'une main débile celui de Naples et de Sicile, entamée par les François sur toutes ses frontières, et morcelée enfin en Asie et en Amérique, ne présentoit plus que le squelette de son ancienne puissance, sous un prince

1659. indolent qui n'étoit pas insensible à ses pertes, mais qui s'en consoloit en les oubliant.

On pourroit le comparer à ces prodigues qui voient sans souci les bréches faites à leur fortune, dans l'espérance qu'un riche mariage les réparera. Ainsi Philippe IV, sollicité plusieurs fois par la France d'accepter une paix qui, dans quelques circonstances auroit pu n'être pas trop désavantageuse, s'y étoit toujours refusé, malgré ses revers, se flattant qu'un jour viendroit où l'on seroit trop heureux de lui restituer tout pour la main de l'infante sa fille; mais Mazarin se promettoit bien de ne pas acheter ce mariage par des sacrifices.

Si l'on peut juger de l'intention que portèrent les deux ministres à la conférence par leurs actions, on croira que le cardinal se flattoit d'embarrasser l'Espagnol dans ses propres ruses, de le forcer dans les retranchements de sa circonspection, et de l'amener sans contrainte aux cessions qu'il desiroit. Don Louis, de son côté, se promettoit de fatiguer l'activité de Mazarin par une patience inaltérable, et de la déconcerter par sa froide *cunctation*. Tous deux en effet étoient supérieurement doués des talents qu'ils se promettoient de mettre en œuvre. Don Louis ne donnoit jamais de paroles positives; et Mazarin n'en donnoit que d'équivoques.

Les points principaux, c'est-à-dire les intérêts politiques des deux nations, étoient déja réglés dans des articles préliminaires. La France se fit confirmer la cession de l'Alsace, prononcée par le traité de Munster; et celle de Pignerol, obtenue par le second traité de Quérasque. A ce sujet, Mazarin usa d'une supercherie dont il se vante dans ses dépêches : l'Espagne, dans les

temps, avoit approuvé le premier traité, où il n'étoit point question de Pignerol; dans celui des Pyrénées, Mazarin la fit obliger pour le second, en rappelant la première approbation, et en faisant confirmer *les traités de Quérasque* au pluriel, au lieu du singulier. La France obtint de plus le Roussillon et la Cerdagne jusqu'au pied des Pyrénées, et nombre de villes dans les Pays-Bas, savoir: en Artois, Arras, Hesdin, Bapaume, Lillers, Thérouane et le comté de Saint-Paul; dans le duché de Luxembourg, Montmédy, Thionville, Damvillers, Marville, Ivoy, Chavancy; dans le comté de Flandre, Bourbourg, Saint-Venant, l'Ecluse, Gravelines; et en Hainault enfin, le Quesnoy, Landrecies, Marienbourg, Philippeville, Avesnes, etc. 1659.

Mazarin offrit de rendre la Lorraine au duc Charles, qui venoit d'être rendu à la liberté; mais en retenant le Barrois, et sous la condition encore que Nancy et deux ou trois autres villes seroient démantelées; que le roi tiendroit garnison dans quelques autres, et qu'on lui céderoit en toute souveraineté une route d'une demi-lieue de largeur pour faire passer ses troupes à volonté en Alsace et en Allemagne. L'Espagne, qui n'avoit plus besoin du duc, y consentit: mais celui-ci refusa d'y accéder. Il ne fit sa paix que quelques jours avant la mort du cardinal Mazarin, et sous les mêmes conditions qui avoient été stipulées au traité des Pyrénées, sauf la restitution du Barrois, qui lui fut faite. Il ne restoit plus que deux intérêts majeurs à débattre, la réhabilitation du prince de Condé, à laquelle la cour d'Espagne attachoit un grand intérêt, et les conditions du contrat de mariage.

Pendant la fronde, le prince s'étoit permis, à l'égard

1659. du cardinal, des plaisanteries du genre de celles qui se pardonnent difficilement, parcequ'elles rendent ridicule celui qui en est l'objet; aussi croit-on que l'obstination persévérante de Mazarin à humilier le prince, tant pendant les conférences que dans le traité, fut moins provoquée par le motif de donner un grand exemple qui détournât les rebelles de recourir aux étrangers et de les appeler pour soutenir leur révolte, que par le desir de faire sentir sa puissance à celui qui l'avoit méprisé.

Dans la discussion qui eut lieu à cet égard entre Mazarin et don Louis de Haro, on peut comparer les deux négociateurs à deux champions qui se tiennent en garde, se mesurent des yeux, s'attaquent et parent avec une égale adresse : mais la supériorité resta au premier. Dès le commencement des conférences Mazarin signifia, à l'égard de Condé, la résolution sur laquelle il seroit inexorable : savoir, que le prince ne devoit s'attendre à être rien en France qu'en s'abandonnant à la clémence du roi, sans explications ni restrictions; qu'il pourroit seulement recevoir du roi d'Espagne quelque somme d'argent, qui l'aideroit à remplacer les biens que sa félonie lui avoit fait perdre.

« Mais, disoit don Louis, si mon maître, après les « promesses qu'il a faites, abandonne le prince, il s'ex« posera à n'avoir jamais d'alliés. — Des alliés! répli« quoit Mazarin; nous n'avons garde d'appeler ainsi des « sujets qui se révoltent contre leur maître; et si vous « avez intérêt de récompenser ces sortes d'alliés, nous, « au contraire, nous ferons tous nos efforts pour qu'ils « soient traités de manière qu'il ne soit pas facile à la « couronne d'Espagne d'en avoir à l'avenir. — Ne don-

« ner au prince que de l'argent, reprenoit don Louis, « c'est le payer et non le récompenser. Ne seroit-il pas « du moins permis à mon maître de reconnoître noble- « ment ses services en lui offrant la principauté des « Calabres, ou le royaume de Sardaigne, ou encore en « lui formant un état de quelques cantons de la Flan- « dre. » C'étoit une épreuve mise en avant par don Louis; et certes la proposition d'une principauté à la porte de la France, et qui eût été le refuge de tous les mécontents, devoit mal sonner aux oreilles du cardinal. Il y répondit froidement : « Des souverainetés et « des royaumes tant qu'il vous plaira, mais que le « prince ne songe plus à rentrer en France. D'ailleurs « vous avez trop de pénétration pour ne pas sentir que « M. le prince ne desire un établissement à portée de « la France, que pour le remettre au roi et en faire le « prix de sa réconciliation. Mais, ajouta-t-il avec le « ton de la sincérité et de la confiance, puisque vous « êtes si passionné pour les avantages de M. le prince, « je veux aussi y contribuer, et je supplierai le roi mon « maître d'agréer une condition que je vais faire, et « pour laquelle ledit prince obtiendra encore de plus « grands avantages que ceux qu'il prétend (1). 1659.

« A ces mots, continue Mazarin, don Louis devint « tout oreille; oui, ajoutai-je avec une véhémence « proportionnée à son attention, oui, je supplierai le « roi que le prince et son fils soient rétablis dans toutes « leurs charges et gouvernements de provinces et de « places, qu'on leur en donne même en échange de « celles qui ont été rasées, et, si ce n'est assez, qu'on

(1) Lettres de Mazarin.

1659. « remette encore à sa majesté catholique toutes les « conquêtes qu'elle est déja convenue de nous abandonner, pourvu qu'il lui plaise de laisser le Portugal « comme il étoit autrefois, et de finir ainsi la guerre de « tous côtés. »

Rien de si perfide que cette proposition, qui, donnant au roi le double avantage de se faire un mérite du sacrifice de ses intérêts à ceux de la maison de Bragance, et de livrer de plus en plus don Louis aux sollicitations importunes des agents du prince, n'étoit pourtant point acceptable, parcequ'un des principaux motifs qui déterminoient le roi d'Espagne à faire la paix avec la France étoit précisément de pouvoir réunir toutes ses forces pour les employer à reconquérir le Portugal. « Aussi, remarque Mazarin, jamais je n'ai « vu don Louis si ému qu'en ce moment. Le feu, contre « son naturel, lui monta au visage. » Il rompit la conférence et se retira déconcerté.

Don Louis revint à la suivante muni d'exemples de concessions stipulées par des traités, et accordées par la France à des princes qui s'étoient révoltés. Mazarin n'eut pas de peine à détruire les inductions qu'on prétendoit tirer de graces nécessitées par les circonstances. Objections et réponses, tout se fit avec calme et tranquillité. « Mais, ajoute le cardinal, pour reconnoître « au vrai le fond du cœur de don Louis, je jugeai à « propos de m'emporter par adresse, et élevant la voix « avec force, je lui dis : Jamais le roi ne consentira « que l'Espagne donne à M. le prince une récompense « qui serviroit à la postérité de monument honorable « de sa rebellion. Si vous persistez dans ces prétentions, dites-le franchement, on se séparera et il res-

« tera à l'Espagne la tache d'avoir refusé, pour favoriser « un rebelle, de donner la paix à l'Europe. Je ne sau« rois vous dire, écrit le cardinal à la reine, à quel point « don Louis fila doux après cette déclaration, et se con« duisit en protestations d'amitié et du desir sincère de « la paix. » 1659.

D'après ces dispositions, les graces accordées à Condé par le traité ne parurent couler à lui que par le canal du prélat. Le prince y reconnoît « qu'il a fait « savoir au roi, par le cardinal Mazarin, qu'il a une « extrême douleur d'avoir tenu depuis quelques années « une conduite qui a été désagréable à sa majesté; qu'il « voudroit racheter de son sang tout ce qu'il a commis « d'hostilités dedans et dehors le royaume... Que, pour « faire voir par les effets combien il souhaite de rentrer « en l'honneur de la bienveillance de sa majesté, il « ne prétend rien dans la conclusion de cette paix, « pour les intérêts qu'il peut y avoir, que de la seule « bonté et du mouvement dudit seigneur roi, son sou« verain; et desire même qu'il plaise à sa majesté de « disposer, de la manière qu'elle voudra, de tous les « dédommagements que le seigneur roi catholique vou« dra lui accorder et lui a déja offerts. »

Ces dédommagements consistoient dans les villes frontières de Rocroy, le Catelet et Linchamp, que les Espagnols lui avoient abandonnées suivant les conventions de leur traité, et en celle d'Avesnes qu'ils y ajoutèrent avec une somme d'argent, et qu'il céda au roi en lui remettant les trois autres. A ce prix, il rentra dans tous ses biens, et dans le gouvernement de Bourgogne. Les adhérents du prince rentrèrent en grace comme lui et perdirent seulement les charges que leur

1659. désertion avoit fait passer en d'autres mains. Le seul Marsin, dont la défection avoit causé la perte de la Catalogne, fut excepté. Condé, à l'amitié duquel il s'étoit sacrifié, ménagea son retour dans la suite, et l'enleva aux Espagnols. Content de ne l'avoir plus pour ennemi, le roi ne fit point usage de ses talents, mais il accorda sa confiance à son fils, homme aimable, bon officier, et mauvais général, qui perdit les fameuses batailles d'Hochstedt et de Turin, et qui périt à la dernière.

Quant au contrat de mariage, il fut convenu de prendre pour modèle celui d'Anne d'Autriche. Philippe IV, en mariant sa fille aînée, Marie-Thérèse d'Autriche, à Louis XIV, exigea d'elle une renonciation à la couronne d'Espagne et à toute autre succession provenant de la maison d'Autriche, et voulut encore que cette renonciation fût acceptée et confirmée par son époux.

Ce n'est pas qu'il eût une grande confiance en son exécution, car, selon son expression rapportée par don Louis, il n'estimoit pas cette renonciation plus qu'*una patarata* (qu'une billevesée); mais il la demandoit pour complaire à sa seconde épouse, passionnée pour la gloire de sa maison, à laquelle elle croyoit que cette renonciation pourroit profiter. Don Louis, aussi peu convaincu que son maître de l'efficacité de la renonciation, insistoit cependant comme lui, pour ne pas déplaire au conseil d'Espagne, où le parti autrichien dominoit. Il ne se cachoit pas de cette manière de penser, et dans un moment de confiance il dit à Mazarin: « Si le roi venoit à perdre ses deux enfants, comme on « doit fort appréhender, étant très foibles, et l'aîné

« n'ayant pas encore vingt mois, on pourroit desirer « plutôt qu'espérer que la France ne prît pas toutes les « mesures et les moyens possibles pour succéder. » Cette phrase amphibologique exprimoit ce que pensoit aussi Mazarin, qu'arrivant l'ouverture de la succession, l'acte de renonciation, quelque force qu'on s'appliquât à lui donner, seroit alors peu respecté. On s'en occupa sur ce principe, comme d'une chose nécessaire pour le moment, et peu importante pour la suite. Mais peut-être étoit-ce aussi une ruse de l'Espagnol pour l'obtenir plus sûrement. 1659.

L'article qui la renferme et d'où sont émanées des contestations qui ont ensuite dégénéré en hostilités est conçu en ces termes : « Moyennant le paiement effectif « fait à sa majesté très chrétienne de sa dot, consistant « en cinq cent mille écus d'or sols, ou leur juste va« leur, en termes ainsi stipulés, savoir : le tiers au « terme de la consommation du mariage, l'autre tiers « à la fin de l'année de ladite consommation, et la troi« sième partie six mois après, ladite sérénissime in« fante se tiendra pour contente et se contentera de la « susdite dot, sans que ci-après elle puisse alléguer « aucuns droits ni aucune action ou demande, préten« dant qu'il puisse lui appartenir autres plus grands « biens, droits, raisons et actions, pour ceux des héri« tages, et plus grandes successions de leurs majestés « catholiques, ses père et mère, pour quelque titre que « ce soit, soit qu'elle le sût au temps de sa renonciation, « ou qu'elle l'ignorât. »

Ce qu'il y a à remarquer dans cet article, c'est 1° la *renonciation* elle-même, qui ne doit avoir lieu que moyennant le paiement de la dot; 2° l'étendue de la

1659. *renonciation*, qui atteint tous les héritages et successions, *pour quelque titre que ce soit*, *connu ou ignoré;* deux clauses qui auroient pu faire la matière d'un procès entre particuliers, et qui entre souverains devinrent des causes de guerre.

Ce contrat et le traité, qui terminoient toutes les contestations présentes entre les deux souverains, furent signés le 7 novembre. La cour, pendant les conférences, parcouroit les châteaux voisins. Le cardinal, dans le dessein de former le jeune roi au gouvernement, lui rendoit compte chaque jour de ses opérations. Si on juge de ce ministre par ses lettres, qui sont le miroir de l'ame, quand on n'a pas intérêt de le ternir, Mazarin avoit tous les talents desirés dans un négociateur ; la science de l'histoire et des droits des nations, la connoissance du caractère de son émule ; l'adresse pour en profiter et ne pas se laisser pénétrer lui-même ; circonspection à proposer ; répartie prompte et juste ; empire sur son geste, son regard et toute sa contenance ; point de changement dans sa physionomie, que celui qu'il vouloit y mettre. On peut ajouter, ce qui n'est pas inutile à un ministre, de la gaieté, le talent de la plaisanterie, l'art d'applaudir aux autres et de leur donner bonne opinion d'eux-mêmes ; enfin l'air calme et serein dans l'agitation des grandes affaires.

Au reste, Mazarin, qui avoit su lire si bien dans l'avenir au sujet du mariage de l'infante, fut moins clairvoyant à l'égard du fils de Charles I. Cromwell venoit de mourir : cet événement mettoit l'Angleterre dans une extrême confusion. Charles vint aux Pyrénées demander quelques efforts de la part des deux puissances pour rentrer dans son royaume. Des mémoires du temps por-

tent que Mazarin lui fit offrir secrétement des secours, s'il vouloit épouser une de ses nièces, et que le refus dédaigneux du prince lui attira plus que de la négligence de la part du cardinal. D'autres assurent au contraire que Charles II s'étoit offert pour épouser une des nièces du cardinal, et que ce fut celui-ci qui refusa. Quoi qu'il en soit, toutes les attentions étoient prodiguées à lord Lockart, ambassadeur d'Angleterre, le même qui avoit commandé les troupes angloises dans les deux dernières campagnes, et qui, interrogé un jour s'il tenoit pour la royauté ou pour la république, répondit : « Je suis le très humble serviteur des événe- « ments. » Mazarin écrivoit en ce temps à Le Tellier, son confident, « que les mauvais conseillers dont Charles « étoit environné, et les mauvais partis qu'ils lui dic- « toient, loin de l'aider à recouvrer ce qu'il avoit perdu, « seroient capables de lui faire perdre même ce qui étoit « en sa possession. » C'étoit en septembre 1659 qu'il désespéroit ainsi du rétablissement de Charles II, et, dès le mois de juin 1660, ce prince étoit remonté sur son trône : tant il est difficile, en fait de révolution, même avec la plus grande sagacité, de ne se pas tromper sur les événements futurs ! 1659.

La demande de l'infante fut faite par le maréchal de Grammont, le seigneur le plus galant de la cour. Il entra à Madrid, superbement vêtu en courrier, ainsi que toute sa suite, et en poste, pour marquer l'impatience de son maître. « L'amirante de Castille lui donna un « festin magnifique, mais plus fait pour les yeux que « pour le palais. On y servit sept cents plats aux armes « de l'amirante. Tous les mets en étoient safranés et « dorés. Ils furent reportés comme ils étoient venus, 1660.

1660. « sans que personne en pût tâter, dit un témoin oculaire, quoique le dîner durât plus de quatre heures « avec la même gravité (1). »

La rigueur de l'hiver n'ayant pas permis au valétudinaire Philippe de s'approcher de ses frontières, le mariage fut remis au retour de la belle saison. Pendant l'intervalle, le roi visita ses provinces du midi. A Marseille, il fit élever la forteresse de Saint-Jean pour tenir en bride les habitants de cette ville, dont les coutumes et les habitudes, encore empreintes d'une certaine indépendance, étoient peu d'accord avec la subordination monarchique. Il fit aussi démolir les fortifications d'Orange, dont la garnison mal payée infestoit les environs. Cette place appartenoit au fameux Guillaume III de Nassau, alors enfant, et qui étoit petit-fils, par sa mère, du malheureux Charles. Enfin le roi passa à Avignon, et y fit plusieurs actes de souveraineté. Pendant son séjour à Aix, le prince de Condé, rentré en France depuis la signature de la paix, se présenta devant lui, et, s'étant jeté à ses genoux pour le prier d'oublier le passé, le roi l'interrompit, et annonçant dès-lors l'amabilité qu'il eut toujours dans le propos : « Mon cousin, « lui dit-il, je n'ai garde de me souvenir d'un mal qui « n'a porté dommage qu'à vous. » Le duc d'Orléans,

(1) C'étoit le contraste parfait d'un dîner de cérémonie qu'avoit donné, quelques années auparavant, au même maréchal, le comte Egon de Furstemberg. « Les électeurs de Mayence et de Cologne s'y « trouvèrent. Le dîner dura depuis midi jusqu'à neuf heures du soir, « au bruit des timbales et des trompettes qu'on eut toujours dans les « oreilles. On y but bien deux à trois mille santés. La table fut étayée ; « les électeurs et les autres conviés dansèrent dessus ; moi-même, dit « le maréchal, quoique boiteux, je menai le branle, et nous nous enivrâmes tous. »

étranger depuis long-temps aux affaires, mourut sur ces entrefaites, et le roi gratifia son frère de l'apanage de son oncle. 1660.

Pour ne pas démentir la triste fête de l'amirante au mariage de l'infante, qui fut célébré par procuration à Fontarabie le 3 juin 1660, tout se passa avec la gravité la plus sérieuse. Trois jours après se fit dans l'île de la Conférence l'entrevue des deux cours. Les deux rois s'embrassèrent et jurèrent la paix sur l'évangile. L'un et l'autre étoient accompagnés d'une nombreuse suite. Turenne étoit confondu dans celle de Louis. Le roi d'Espagne demanda à le voir, et, après l'avoir considéré quelque temps: « Voilà, dit-il à sa sœur, un homme « qui m'a fait passer de bien mauvaises nuits. » Le 9 juin enfin la cérémonie du mariage ayant été réitérée à Sain-Jean-de-Luz, où le roi épousa l'infante en personne, il y eut par-tout en France des réjouissances, qui, en opposition avec les fêtes espagnoles, furent moins remarquables par la magnificence que par la gaieté franche du peuple. Il parut en général ivre de joie, mais sur-tout à l'entrée du roi et de la reine dans la capitale. La marche dura toute la journée du 26 août. Madame Scarron, dont nous aurons occasion de parler, confondue dans la foule, écrivoit le lendemain à une de ses amies qu'elle avoit été pendant dix à douze heures tout yeux et tout oreilles; qu'elle ne croit pas qu'il se puisse rien imaginer de si beau; et elle ajoute, en femme qui portoit ses pensées au-delà du moment, « que la reine dut être assez contente du mari qu'elle « avoit choisi. » Ce qu'il y eut de vraiment magnifique, ce fut la maison du cardinal, nombreuse, riche, effaçant par son éclat celle de Monsieur; enfin une pompe

1660. royale que le comte d'Estrées, ne pouvant excuser entièrement, appeloit, par accommodement, *une fastueuse simplicité*.

1660-61. L'époque de la paix et du mariage doit être regardée comme celle du vrai triomphe de Mazarin. Ce peuple qui l'avoit injurié et chassé le reçut avec acclamation. Ces magistrats qui l'avoient proscrit allèrent le complimenter. Sa carrière fut brillante jusqu'à la fin. Trois nièces lui restoient à pourvoir. Il avoit vu des souverains les demander en mariage, et avoit refusé particulièrement les ducs de Savoie et de Lorraine. Ces princes, désintéressés à l'égard de l'argent, demandoient chacun une place forte limitrophe de leurs états et à leur bienséance. Le ministre rejeta noblement ces conditions onéreuses à la France, et maria Marie Mancini au connétable Colonne, avec cent mille livres de rente en Italie, et sa belle maison de Rome : Hortense, la plus belle, au duc de La Meilleraie, grand-maître de la maison du roi, et fils du maréchal, à condition qu'il prendroit le nom de Mazarin, avec quinze cent mille livres de rente et un immense mobilier. Enfin il assura à la dernière une dot suffisante pour entrer dans la maison de Bouillon, quand elle seroit en âge. Il procura encore de nouveaux avantages à celles qui étoient mariées en France : à la princesse de Conti, la surintendance de la maison de la reine mère; et à la comtesse de Soissons, une place pareille auprès de la reine régnante.

1661. Le roi ne lui refusoit rien, ou plutôt il suivoit sa volonté avec la docilité d'un pupille, par habitude ou par reconnoissance des soins que le cardinal prenoit pour le former : car on lui rend cette justice, que, si dans l'enfance il ne montra à Louis XIV qu'à *faire le roi*, à

mesure que ce prince avança en âge, il lui apprit à l'être en effet. Ce fut sa principale occupation pendant le peu de mois qu'il survécut à la paix et au mariage. Peu après il fut attaqué d'une maladie de langueur, se sentit dépérir sans inquiétude, et mourut sans montrer de craintes ni de regrets, et laissant des richesses immenses. Les scrupules que lui fit concevoir Joly, son confesseur, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, et les conseils que lui donna celui-ci, le portèrent à remettre tous ses biens au roi, sous prétexte que, les tenant de sa libéralité, il devoit laisser à la générosité du monarque à en disposer suivant qu'il l'entendroit à l'égard de ses proches. Cet expédient tranquillisa sa conscience, et ne lui fit rien perdre, car le roi, répondant à la confiance que lui témoignoit son ministre par cette espèce de fidéicommis, lui fit expédier, trois jours avant sa mort, un brevet par lequel il lui accordoit en pur don tout ce qu'il avoit acquis pendant son ministère. 1661.

Quelques uns, en comparant Mazarin avec Richelieu, regardent comme équivoque sa réputation d'habileté. Le cardinal de Retz penchoit pour cet avis, et disoit : « Donnez-moi le roi de mon côté deux jours durant, et « vous verrez si je suis embarrassé. » Richelieu fut sans cesse occupé à lutter contre son maître, et cependant commandoit aux événements. Mazarin, pendant la fronde, eut toujours pour lui l'autorité royale, et il succomba quelquefois; mais il réussit enfin complétement; ce qui marque qu'ils avoient chacun le génie des circonstances.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE LA BRANCHE DES BOURBONS.

CONTINUATION DU RÈGNE DE LOUIS XIII.

m l.

7

FIN DE LA TABLE.



